



**HAL**  
open science

## Les Français des États-Unis

Ronald Creagh

► **To cite this version:**

Ronald Creagh (Dir.). Les Français des États-Unis : d'hier à aujourd'hui. Presses universitaires de la Méditerranée, 422 p., 1994, Espace international, 2-905397-77-9. hal-03274581

**HAL Id: hal-03274581**

**<https://hal.science/hal-03274581>**

Submitted on 30 Jun 2021

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**LES FRANÇAIS DES ÉTATS-UNIS  
D'HIER À AUJOURD'HUI**



# **LES FRANÇAIS DES ÉTATS-UNIS D'HIER À AUJOURD'HUI**

Publiés sous la direction de Ronald Creagh  
avec le concours de John P. Clark

**ACTES DU PREMIER COLLOQUE INTERNATIONAL  
SUR LES FRANÇAIS DES ÉTATS-UNIS — MONTPELLIER**

**Editions espaces 34 CIRCAN  
UNIVERSITÉ MONTPELLIER III**

Traductions : Nicole Kermagoret, Valérie Marchal, Antoine Raynaud, revues par Françoise Creagh et Brigitte Ladret.

Publié avec le concours de la Mission du Bicentenaire, du C.N.R.S. et du Conseil scientifique de l'Université Paul-Valéry.

ISBN : 2-907293-14-1 ; ISSN : 1151—7379.

ISBN : 2-905397-77-9

© Université Paul-Valéry — Montpellier III

Édition Espaces 34, B.P. 2080, 34025 Montpellier Cedex 1, France

## Présentation

L'influence de l'Amérique sur la conscience occidentale est indéniable. La découverte du continent ouvrit un débat de première importance : les Indiens étaient-ils des êtres humains ? Ainsi s'amorça la grande marche pour les droits de l'homme et le processus de privatisation du sentiment religieux. Puis, de l'image du bon sauvage à celle du « modèle américain », les sociétés européennes s'évertuèrent à forger des prototypes dont elles se servirent comme autant d'armes. Pour contester l'ordre féodal et ecclésiastique, elles mirent à contribution le barbare et le quaker. Plus tard, pour discipliner le mouvement social, ses classes dirigeantes s'éprirent des méthodes américaines de « management », puis de la « société libérale ». Enfin, après que les parents eurent épousé, dans le secret de leurs rêves, les stars de Hollywood, les enfants adoptèrent sans complexe les rythmes et les paroles des musiciens d'Amérique.

Ce n'étaient que fantômes, imitations et clonages. D'autres allèrent plus loin : ils se firent Américains. Des générations d'Européens s'installèrent, avec ou sans complexe, en Amérique du nord. Tel fut le cas de Français, auxquels se consacrent depuis peu livres et reportages. Leurs départs, leurs points de chute, les effets de ces choix sur leurs vies intéressent maintenant savants et curieux. Que font tous ces expatriés dans le Nouveau Monde ?

Ils font souche. Non sans surprise naïve, voyageurs, journalistes et téléspectateurs découvrent aujourd'hui aux États-Unis des Indiens ou des Noirs francophones et la musique des « Cajuns ».

Ce livre répond à cet étonnement et rassemble quelques-uns des meilleurs spécialistes mondiaux de chaque question traitée. Un congrès les réunit à l'occasion du bicentenaire de la Révolution française, en 1989. Il recueillit des parrainages trop nombreux pour être cités ; qu'il suffise de nommer ici M. Jean-Noël Jeanneney, Président de la Mission du Bicentenaire, le Sénateur Jacques Habert, représentant des Français aux États-Unis, M. Jacques Blanc, ancien ministre et Président du Conseil Régional Languedoc-Roussillon, Madame Garriaud-Maylam, Membre élue au Conseil supérieur des Français de l'Étranger et fondatrice de l'Association des Françaises d'Europe, S. E. l'Ambassadeur du Canada, S. E. l'Ambassadeur des États-Unis et le Consul des États-Unis de Marseille, deux Prix Nobel d'origine française vivant aux États-Unis, MM. Gérard Debreu et Roger Guillemin, MM. les Recteurs Boursin, Gayraud et Toulemonde, et le futur Président de l'Université Paul Valéry, Jules Maurin, qui ne ménagea pas son soutien. Et des historiens aussi connus que Claude Fohlen et Marianne Debouzy, des écrivains comme Yves Berger. Il faut

également mentionner CODOFIL, la Fondation Franco-Américaine, France-Louisiane, plusieurs Centres de recherche de l'Université Paul Valéry. Nous bénéficîâmes aussi d'une belle affluence d'adultes et de jeunes de toutes classes sociales et de tout horizon, qui suivirent les débats.

La plupart des conférenciers ne s'étaient jamais rencontrés. Les distances géographiques étaient grandes, les spécialisations différentes : géographes, littéraires, historiens, « civilisationnistes » ; les champs d'exploration étaient aussi divers : dix-septième siècle, histoire ouvrière, politique... Ces échanges furent passionnés, car les opinions étaient pour le moins contrastées. Avec le temps, les réflexions ont mûri. Le moment est venu de présenter ces contributions originales<sup>1</sup>.

Les chapitres qui inaugurent ce volume couvrent la période de colonisation française en Amérique du nord. Cornelius J. Jaenen ouvre ce parcours par une vue d'ensemble de cette histoire, dont la trame est tissée par les commerçants, les missionnaires et les militaires. John Nothnagle nous présente des cartes originales, rédigées par des explorateurs français dans le Middle West, dont il souligne l'importance géographique, stratégique et historique. Joseph Zitomersky traite des rapports avec les Indiens, fort différents chez les Français et les Anglo-Saxons. Danièle Vazeilles, qui a vécu des années chez les Sioux, couvre des sujets encore peu traités, comme le métissage, nous permettant de comprendre, par exemple, pourquoi des ethnologues ont « découvert » une version indienne de « Cendrillon ». W. J. Eccles souligne le contraste entre les rivalités de la France et de la Grande Bretagne, décidées à se détruire réciproquement, et les politiques parfois différentes qui se tissaient sur le terrain, rendues encore plus complexes par la « séduction » des mœurs françaises sur les puritains. Jean Tarrade raconte un épisode peu connu de la grande tragédie des « rapatriés » acadiens, déportés de Louisiane et retournant vers la France. Michel Peronnet démontre comment le terme « huguenot » couvre, en réalité, des groupes fort différents dans leurs origines et leurs motivations. Harry Oster révèle au public français, pour la première fois sans doute, un autre héritage de cette présence en Amérique du nord : le « negro spiritual » en langue française, dont il a recueilli les derniers spécimens.

Une seconde série d'essais se relie plus spécifiquement à la Révolution française. John Clark montre que celle-ci est à l'origine d'un changement structurel aux États-Unis, la division en partis politiques ; il met en relief un courant peu connu en France, celui des démocrates radicaux. Ronald Creagh souligne l'impact de la Révolution sur l'imaginaire collectif des Français vivant aux États-Unis et l'orage déclenché par cet événement. Jacques Portes s'interroge sur le manque d'intérêt que les émigrés de l'aristocratie portent au système politique américain. Marilyn V. Schuler montre le développement du catholicisme américain, notamment dans le Kentucky, à partir de l'installation et de l'impulsion du clergé non assermenté français fuyant la Révolution française. Pour Robert L. Alexander, les architectes et l'architecture de France contribuèrent essentiellement à donner au pouvoir américain ses symboles et

---

1. Le texte de François Weil est paru sous une forme légèrement différente dans la *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 77 (1990), n° 288, pp. 21 à 34.

les signes de sa légitimité ; certaines de leurs conceptions hardies continuent à influencer les États-Unis.

La troisième tranche aborde divers aspects de l'histoire économique et sociale. Yvette Maurin examine, sur une large période, les rapports économiques des États-Unis avec une région de France, celle de Montpellier. L'étude minutieuse de Nicole Fouché et Camille Maire montre comment, malgré les pressions administratives et psychologiques, l'État s'avère impuissant à freiner une émigration dont, par ailleurs, il tire des bénéfices financiers. Avec Madeleine Bourset s'amorcent des communications qui touchent à l'histoire sociale troublée du XIXe siècle en France et aux États-Unis. Elle en examine quelques victimes : les proscrits, les suspects et les « annexés » d'Alsace-Lorraine. Cependant, ces expatriés ne poursuivaient pas seulement des buts économiques : leur idéal, concrétisé dans le communisme de Cabet, héros et victime de la Révolution, fut mis à rude épreuve par des comportements pré-révolutionnaires, comme le montre André Prévos. Avec la même interrogation, mais dans une perspective toute différente, Nicole Perrot examine un autre penseur, Joseph Déjacque, dont l'utopie visionnaire s'exprimera dans une œuvre majeure, publiée en Amérique. En France, les répressions se suivent et entretiennent les mouvements de protestation à l'étranger. Ainsi l'Association Internationale des Travailleurs se développera aux États-Unis, comme le montre Hubert Perrier. Les exilés de la Commune de Paris maintiendront l'élan révolutionnaire dont Michel Cordillot analyse l'évolution. « Le peuple noir des anarchistes » créera une presse francophone dont René Bianco examine les divers thèmes.

Les dernières contributions se concentrent sur les générations suivantes. Les Acadiens sont étudiés d'abord par Carl A. Brasseaux qui, détruisant la légende suscitée par « Evangéline », le célèbre poème de Longfellow, nous découvre plutôt le peuple acadien, tel le phénix, qui renaît de ses cendres. Cette mémoire collective et cette volonté de rassemblement d'un peuple se poursuivent après la guerre de Sécession, comme le montre l'analyse, par Bernard Cook, de l'entrée des Cajuns dans le monde ouvrier ; les épreuves du passé ont forgé une mentalité de résistance populaire à toute idéologie extérieure ; ainsi, le syndicalisme apparaît comme un prolongement de leurs mœurs fraternelles. « L'exceptionnalité » des Cajuns doit être comparée à celle d'autres communautés, originaires du Québec, les Franco-Américains, traités dans deux contributions. François Weil étudie les avatars de l'image ambivalente de la France au sein de leurs élites. Louise Péloquin souligne la vitalité de l'œuvre romanesque produite par ce milieu entre 1878 et 1938. Enfin, pour conclure, Mathé Allain brosse un panorama de la Louisiane, région qui nous fascine toujours.

L'impact des Français, ce qu'ils font, ce qu'ils fondent, concerne les milieux les plus divers. Au hasard des pages qui suivent, et que chacun lira dans l'ordre qui lui plaît, on découvrira des travaux susceptibles d'intéresser le grand public cultivé, mais aussi le spécialiste. Ce n'est pas tous les jours qu'on a la chance de réunir quelques-uns des spécialistes les plus connus de l'histoire des Français aux États-Unis. Leur contribution sera, nous l'espérons, une source de réflexions, d'approfon-

dissements et d'interrogations sur le destin des Français, des Américains et, plus généralement, de la rencontre des cultures dans le monde occidental.

Nous devons exprimer notre gratitude aux diverses institutions qui nous ont accordé leur soutien financier, soit pour le Colloque soit pour cette publication, notamment au Conseil Régional du Languedoc-Roussillon, qui nous offrit l'hospitalité de son prestigieux amphithéâtre, au Président de l'Université Paul-Valéry et au Centre d'Histoire Militaire de cette Université, qui nous épaulèrent solidement. Nous voulons aussi remercier Nicole Kermagoret, Valérie Marchal et Antoine Raynaud qui ont largement contribué à la traduction ainsi que Madame Brigitte Ladret, qui a généreusement participé à ce travail. Enfin, comme pour chacune de mes publications, Françoise Marc s'est révélée être mon soutien le plus ferme et le plus avisé.

*Ronald Creagh*

# La présence française dans le « pays d'En-Haut »

CORNELIUS J. JAENEN\*

Les Français furent les premiers Européens à pénétrer dans l'arrière-pays, le « pays d'En-Haut » du Canada laurentien, à l'explorer, à exploiter ses ressources et à s'y installer, les premiers à former des alliances militaires et commerciales avec ses habitants autochtones. Ils y venaient à titre d'apprentis interprètes, en tant que commerçants de fourrures, missionnaires, explorateurs, soldats, gens de métier et finalement en tant qu'agriculteurs. Tout comme le long des rives acadiennes et gaspésiennes et dans la vallée laurentienne, l'intérêt matériel précéda l'activité missionnaire. Les considérations stratégiques prirent de l'importance dans la dernière phase de cette triple motivation mercantile, missionnaire et militaire.

D'abord mûs par le mirage de mines fabuleuses, telles que celles qui existaient prétendument dans le Royaume du Saguenay décrit par les Stadaconais à Jacques Cartier en 1535, et par le rêve d'une voie d'eau continentale qui les mènerait à la richesse de l'Orient exotique, les aventuriers laïcs et religieux cherchèrent des guides amérindiens pour les diriger le long des voies d'eau sinueuses du bassin des Grands Lacs. Le passage jusqu'à Cathay et Cipangu demeura une expérience vaine. Ils trouvèrent en revanche de nouveaux peuples auxquels vendre, grâce au troc, les produits manufacturés français et de nombreux peuples à initier aux mystères de la religion catholique.

La quête incessante de profits dans le commerce des fourrures compliqua vite la tâche des missionnaires zélés qui suivaient à la trace les commerçants pour sauver des âmes. Le commerce et les missions n'étaient pas, de prime abord, nécessairement antagonistes. Nombre de missionnaires furent de véritables explorateurs, et il était dans leur intérêt que les peuples autochtones adoptent les coutumes françaises ; plusieurs d'entre eux firent pression sur les fournisseurs français de biens européens pour qu'ils commercent par l'entremise d'intermédiaires convertis et qu'ils engagent pour conduire leurs canots des hommes convertis pour la plupart. De leur côté, les commerçants appréciaient les contacts et les engagements assurés par les évangélistes récollets et jésuites. Avec leurs associés autochtones, ils assuraient le transport des missionnaires et de leurs bagages aux postes de l'intérieur, à l'aller et au retour, et ce, souvent sur ordre du roi.

---

\* Département d'histoire. Université d'Ottawa.

Les militaires constituaient le dernier maillon dans cette chaîne commerciale, catholique et stratégique. Les soldats furent d'abord emmenés vers l'intérieur parmi les Hurons par les missionnaires, pour défendre la vie et la propriété de ceux-ci contre les incursions iroquoises. La mise en poste d'une petite garnison au Fort Frontenac (Cataracoui) sur le lac Ontario en 1673 visait autant à promouvoir le commerce qu'à le protéger. La carrière de Robert Cavelier de La Salle illustre bien les intérêts complémentaires de l'exploration, du commerce et de la stratégie militaire. Mais c'est La Mothe Cadillac qui sut le mieux combiner l'intérêt personnel et celui de l'État au moyen d'un commandement exploiteur et controversé, d'abord à Michilimackinac et ensuite à Détroit. La guerre de la Succession d'Espagne (1701 à 1713) persuada le roi, ainsi que l'administration métropolitaine, que l'arrière-pays canadien était d'une importance stratégique dans la lutte d'hégémonie contre la Grande-Bretagne. Les Français adoptèrent une attitude offensive plutôt que défensive, en dépit du fait que leurs postes étaient très épars et à court d'hommes. Les activités militaires et économiques devinrent inextricables après 1701 dans le pays d'En-Haut. La guerre de la succession d'Autriche (1744 à 1748) entraîna une augmentation des dépenses pour créer une série de forts dans l'intérieur, formant un cordon sanitaire qui retenait les Anglo-Américains sur la côte de l'Atlantique jusqu'à la Conquête britannique en 1760.

### *Les premières explorations*

Samuel de Champlain, au printemps 1613, remonta la rivière Outaouais jusqu'à l'île Allumette afin d'établir des relations commerciales directes avec les Nipissings et les Cris. Ce voyage donna accès aux Français à la route de canots du Nord, qui menait au lac Huron par le lac Nipissing et leur permettait d'éviter le pays des Iroquois, hostiles, au sud. Le but ultime du voyage de Champlain demeure peu clair, mais c'est à la suite de ce voyage qu'il convainquit les commerçants autochtones de prendre avec eux deux jeunes « gens de bien et véritables » pour les « entretenir en amitié, leur faire voir le pays et les obliger à les ramener ». Ces jeunes gens, et les autres intermédiaires qui vinrent peu après, étaient connus sous le nom de truchements ; ils devinrent de précieux émissaires et interprètes, qui adoptèrent rapidement les us et coutumes autochtones. Ces truchements rendirent d'importants services en matière d'exploration géographique, quelle qu'ait été l'opinion des autorités gouvernementales et ecclésiastiques sur leur moralité<sup>1</sup>.

Jean Nicolet fut sans doute un truchement exceptionnel ; à partir du moment où Champlain l'envoya en 1618 pour passer plusieurs saisons avec la bande de Tessouat sur l'Outaouais supérieur, pour ensuite vivre neuf ans parmi les Nipissings, et enfin en 1633 voyager vers le lac Michigan et explorer la route imaginaire vers la Chine, il fit l'objet de la confiance et de l'admiration et des Français et des autochtones. Sa présence à la baie Verte en robe de damas aux couleurs voyantes, tenue de circonstance pour être reçu dans une cour orientale, provoqua sur le coup un étonnement certain. Mais il sut établir des relations amicales avec les tribus de l'intérieur

et son expédition augmenta considérablement la connaissance des Français sur les voies d'eau intérieures des Grands Lacs supérieurs et sur les peuples qui habitaient ces régions<sup>2</sup>.

En 1659, deux commerçants sans permis, Médart Chouart des Groseillers et son beau-frère Pierre-Esprit Radisson, remontent en canot jusqu'aux rapides de Sainte-Marie (Sault-Sainte-Marie). Ils poursuivent leur route le long de la rive sud jusqu'à l'extrémité ouest du lac Supérieur, puis ils parcourent à pied pendant six semaines le pays des Sioux avant de revenir, pour ensuite traverser le lac jusqu'à sa rive nord. Il est possible qu'ils aient accompagné les Crees jusqu'à la baie d'Hudson, comme l'affirme Radisson dans son journal assez confus, composé neuf ans plus tard. Lors de leur retour à la colonie, accompagnés par 300 autochtones de plusieurs tribus, et ayant en leur possession une grande quantité de fourrures de valeur, le gouverneur d'Argenson confisque les fourrures de Radisson et de des Groseillers et leur impose une amende pour avoir commercé sans son autorisation. Radisson et des Groseillers considèrent ce traitement tellement injuste qu'ils passent du côté anglais. A partir de ce moment, la région supérieure des Grands Lacs connaîtra toujours la présence de commerçants français et la concurrence de la Hudson's Bay Company<sup>3</sup>.

### *Motivation missionnaire*

Des missionnaires entreprenants firent avancer la connaissance qu'avaient les Français de la géographie de l'intérieur, établirent des contacts précieux avec les peuples autochtones et bâtirent les premiers avant-postes européens. Les récollets furent les premiers à s'aventurer sur ce terrain. En 1615, Joseph Le Caron se rendit au village huron de Carhagouha où il établit la première mission de la région. On érigea un couvent « en forme de tonnelle » afin que les commerçants français puissent y recevoir les sacrements et afin de prêcher aux Hurons pour tenter de les convertir. Le frère Sagard a laissé deux livres inspirés par cette entreprise missionnaire : *Le Grand Voyage du pays des Hurons* (1632) et *l'Histoire du Canada* (1636). Le père Viel se retrouva vite seul à cette mission, chargé du salut des âmes de neuf Français qui pratiquaient le commerce des fourrures et de celles d'innombrables Hurons. En juin 1625, alors qu'il retournait à Québec, il fut tué par quelques Hurons et devint ainsi le premier martyr de la foi au Canada<sup>4</sup>.

La décision des récollets d'établir une mission dans les villages de la Confédération huronne, situés entre la baie Georgienne et le lac Simcoe, fut de conséquence à plusieurs points de vue. Les missionnaires avaient choisi un peuple iroquois sédentaire et agricole, déjà uni aux Français par des liens commerciaux et militaires, et qui semblait le plus susceptible de se convertir et de permettre l'instauration d'un catholicisme institutionnel. Le pays huron, comme le démontre l'archéologie, était depuis longtemps une plaque tournante stratégique en matière de communications et de commerce, donnant accès aux systèmes hydrographiques du Saint-Laurent, du Mississippi et de la baie d'Hudson. Les Hurons pratiquaient le troc sur une grande échelle avec leurs voisins, et servaient d'intermédiaires pour les

biens français même avant l'arrivée des Européens dans le pays d'En-Haut. Ils semblaient aussi être les ennemis les plus acharnés des Iroquois des cinq nations, qui depuis 1609 étaient hostiles aux Français. Les villages hurons marquaient la frontière septentrionale de la culture du maïs, de sorte qu'il était peu probable que les Français aient entrepris de cultiver les terres au nord du pays des Hurons<sup>5</sup>.

Les jésuites entrèrent dans le pays d'En-Haut en 1626, sous le couvert de prêter secours aux récollets, dont les maigres ressources humaines et matérielles semblaient insuffisantes pour convertir rapidement les peuples autochtones ; cette démarche s'inscrivait d'ailleurs dans le désir d'intégrer de façon permanente cette région dans le royaume. En 1639, Jérôme Lalemant entreprit la construction d'une mission principale fortifiée et d'un village agricole modèle appelé Sainte-Marie-des-Hurons. Au bout d'un certain temps, la population de Sainte-Marie comprenait 23 jésuites, 27 donnés bénévoles qui étaient souvent des gens de métier, 7 domestiques et 8 soldats. Cependant, elle ne comprenait ni femmes françaises, ni familles, ni esclaves, parce que le plan prévoyait une communauté agricole autosuffisante composée de familles huronnes converties et francisées, mais non de colons français.

La mission jésuite de Sainte-Marie-des-Hurons était composée de deux communautés : une forteresse de pierre qui servait de quartier général aux missionnaires, de lieu de retraite aux prêcheurs itinérants et qui abritait les habitations, les magasins et les ateliers des aides laïcs ; et, à côté, un village à palissade pour les Hurons convertis, comprenant sa propre chapelle, son infirmerie, sa résidence et son cimetière. Entouré de champs défrichés et cultivés, sur les bords de la rivière Wye, le village de mission ressemblait à une communauté monastique médiévale exposée à l'assaut des barbares.

Ce fut une menace extérieure qui mit fin à l'expérience jésuite. En effet, les Iroquois maraudeurs qui, depuis longtemps, harcelaient les établissements laurentins, firent leur apparition en 1648 en nombre sans précédent. Bien armés, assurés et résolus à détruire un à un les villages hurons et leurs missions jésuites, ils utilisaient pour ce faire d'habiles tactiques de surprises et de concentration de forces. Pendant la guerre entre Hurons et Iroquois de 1648-1649, les Hurons furent mis en déroute et leurs villages brûlés. Parmi les nombreuses pertes humaines, figuraient cinq missionnaires jésuites. Ils furent au XXe siècle reconnus par l'Église comme martyrs, puis canonisés, bien que Joseph Le Caron ait observé antérieurement que « nul ne doit venir dans l'intention de souffrir le martyre... car il ne s'agit pas d'un pays où les autochtones mettent les chrétiens à mort en raison de leur religion. Ils laissent à chacun le soin de ses croyances ». Plutôt que de résister, ce qui aurait peut-être découragé les Iroquois qui n'avaient pas l'habitude d'assiéger longuement des endroits fortifiés, les jésuites préférèrent brûler la mission et fuir pour se joindre aux survivants hurons, démoralisés et désorganisés, qui s'étaient réfugiés sur les îles dans la baie Georgienne<sup>6</sup>.

Les Messieurs de Saint-Sulpice furent les derniers à entrer dans le pays d'En-Haut pour l'explorer et s'y installer. En 1669, René de Bréhant de Galinée et Fran-

çois Dollier de Casson furent parmi les vingt-deux Européens qui accompagnèrent La Salle jusqu'à l'extrémité nord-ouest du lac Ontario. De là, les sulpiciens continuèrent seuls jusqu'à la rive nord du lac Érié, où ils passèrent l'hiver, occupés à évangéliser. Au printemps, ils retournèrent à Montréal par le lac Huron, visitant la mission située à Michilimackinac, la baie Georgienne et la route de canots du Nord. Ils tracèrent, à leur retour, une carte de la région étendue qu'ils avaient explorée<sup>7</sup>.

En 1668, les abbés François de Fénelon et Claude Trouvé établirent une mission parmi les Iroquois sur la péninsule Quinté du lac Ontario. Trouvé dirigea la mission Quinté pendant douze ans, pendant que Jean-Baptiste Colbert, ministre de la Marine et des Colonies, l'intendant Jean Talon et le gouverneur Frontenac, entre autres, vantaient les mérites de cette entreprise « exemplaire », qui démontrait ce qu'ils prétendaient être l'inadéquation des missions jésuites. La mission recevait des équipements agricoles, des meules, des meubles et des ustensiles ménagers du séminaire sulpicien de Paris, ainsi que des allocations pour la transport des marchandises de la part de l'administration et des dons financiers de la part de particuliers. Malgré cet appui, les autochtones préféraient à la mission le poste militaire situé au Fort Frontenac. En 1680, les sulpiciens abandonnèrent la mission Quinté<sup>8</sup>.

Les récollets revinrent dans le pays d'En-Haut après leur retour à la colonie (1670) et bâtirent une importante maison de mission au Fort Frontenac en 1676, puis se joignirent à la mission de reconnaissance de l'expédition de La Salle au Mississippi. Alors qu'il explorait le haut Mississippi pour La Salle, le père Louis Hennepin fut capturé par les Sioux et gardé prisonnier pendant cinq mois avec deux commerçants. Une rencontre accidentelle avec l'expédition de Dulhut en septembre 1680 permit sa libération. Les récollets demeurèrent les aumôniers et missionnaires des postes du roi, puisqu'ils jouissaient de la faveur des fonctionnaires royaux qui se méfiaient de l'influence jésuite. La Ribourde et Membré furent tous deux tués lors d'expéditions de La Salle, le premier au cours de la première expédition le long de l'Illinois et le second au cours de la troisième expédition au Texas. De nouveau, la hardiesse des récollets faisait des martyrs.

### *Motivation mercantile*

L'expansion dans l'arrière-pays au cours de la seconde moitié du dix-septième siècle avait pour but le développement du commerce de la fourrure, la quête de la route vers la mer de l'Ouest et la recherche de richesses minières. En même temps, la France prenait possession de ce territoire immense. Cette démarche était animée par le rêve de l'intendant Jean Talon d'un « beau plan dans lequel on peut former un grand Royaume et fonder une monarchie ou du moins un Etat fort considérable ». La métropole, pour sa part, était d'opinion que « le Roy ne peut convenir de tout le raisonnement que vous faites sur les moyens de former du Canada un grand & puissant Etat, y trouvant divers obstacles qui ne sçauroient estre surmontez que par un tres long espace de temps. » Dès les débuts du gouvernement royal, qui remplaça l'administration de la colonie par la Compagnie des

Cent-Associés, soit de 1627 à 1663, il y eut conflit entre la politique métropolitaine d'un peuplement restreint des basses terres du Saint-Laurent et les ambitions des administrateurs coloniaux et des habitants locaux désireux d'exploiter les ressources de l'intérieur, et ce, souvent dans leur propre intérêt<sup>9</sup>.

Trois grandes expéditions eurent lieu au cours de cette période. La première grande expédition est celle du jésuite Jacques Marquette, remarquable linguiste, et Louis Jolliet, cartographe et hydrographe du roi. Marquette travaillait à la mission d'Algonquins à Sault-Sainte-Marie en 1668 ; en l'été 1671, il fonde la mission de Saint-Ignace sur la rive nord du détroit de Michilimackinac. En 1673, il se joint à l'expédition de Louis Jolliet, à qui l'intendant Talon avait confié la mission de partir « à la découverte de la mer du Sud, par le pays des Machoutins (Mascoutens), et à la grande rivière qu'ils appellent Michissipi qu'on croit se décharger dans la mer de Californie ». L'objet de cette expédition est de découvrir si le Mississippi se jette dans le golfe du Mexique ou dans le golfe de la Californie. Jolliet et Marquette descendent le Mississippi jusqu'à la rivière Arkansas, ce qui leur permet d'établir qu'il se jette définitivement dans le golfe du Mexique. Malheureusement, il ne reste rien, ni du journal de Marquette, ni du livre de bord, ni de la carte de Jolliet. Cependant, les nouveaux renseignements géographiques qu'ils acquirent ont été préservés grâce à la carte tracée en 1681 par Melchisedech Thévenot et quatre cartes tracées par Vincent Coronelli qui furent publiées en 1689<sup>10</sup>.

René-Robert Cavalier de La Salle réalisa la deuxième grande expédition de 1679 à 1682 ; dix ans auparavant, il avait exploré la région du lac Ontario. La Salle profita largement du commerce de la fourrure au Fort Frontenac, sous la protection du gouverneur Frontenac. Il reçut la permission de poursuivre plus avant ses explorations, qui l'amènèrent à l'embouchure du Mississippi en avril 1682. La Salle a aussi le mérite d'avoir inauguré la construction navale sur les Grands Lacs, car jusqu'à ce qu'il construise le *Frontenac* à Cataracoui en 1673, aucun vaisseau plus large qu'un canot n'avait navigué sur ces eaux intérieures. L'année suivante, il fit construire le *Cataraqui* pour le commerce de la fourrure, en 1675 un autre vaisseau plus large que les deux premiers, et, en 1679, le célèbre *Griffon*, construit en haut des chutes du Niagara afin qu'il puisse faire voile sur la Chine<sup>11</sup>.

La troisième expédition majeure fut celle de Daniel Greysolon Dulhut dans la région du lac Supérieur. En 1678-1679, il était à la tête d'une délégation qui réussit à réconcilier les Sioux, Ojibways et Cris\*, alors en guerre, et à les convaincre de ne pas vendre leurs fourrures aux Anglais de la baie d'Hudson. En 1680, il se rendit à la source du Mississippi, où il parvint à convaincre les Sioux de libérer trois des hommes de La Salle, y compris le récollet Louis Hennepin. En 1683, il obtint une commission d'une durée de trois ans de la part du gouverneur La Barre, qui lui permit de renforcer l'alliance des tribus de l'Ouest, de fortifier Michilimackinac, de construire des postes de commerce au lac Nipigon et à Kaministiquia, ainsi qu'un poste militaire à Détroit. C'est à Dulhut que revient largement le mérite d'avoir

---

\* ou Crees. (NDLR)

trouvé 400 guerriers de l'intérieur pour participer à l'expédition punitive de La Barre contre les Iroquois (1687). La connaissance qu'avait Dulhut de la région ouest du lac Supérieur à partir du lac Nipigon, jusqu'à la région des Mille lacs (Minnesota), est évidente dans la carte d'Hubert Jailot datant de 1685, les cartes de Coronelli (1689), et surtout dans les cartes de Claude Guillaume De l'Isle (1700, 1703)<sup>12</sup>.

La recherche de richesses minières était subordonnée au désir de découvrir les secrets du continent. En 1670, Simon Daumont de Saint-Lusson reçut une commission de l'intendant Talon « pour la recherche de la mine de cuivre au pays des Outaouacs » et tenter de découvrir un passage nord-ouest jusqu'au Pacifique. Les principaux dépôts de cuivre ne furent ni identifiés ni exploités à cette époque. Par contre, Saint-Lusson remplit avec succès une autre partie de sa mission qui était de prendre formellement possession du pays d'En-Haut et d'obtenir ce que les autorités françaises considéraient être des serments d'allégeance de la part des nombreuses tribus et bandes. Le 14 juin 1671, à titre de représentant du roi et d'envoyé spécial de l'intendant, Saint-Lusson, accompagné de l'interprète-en-chef Nicolas Perrot, et en présence de quatre missionnaires jésuites, de quatorze chefs autochtones et d'environ deux mille spectateurs autochtones, prit formellement possession du pays « qui se borne d'un costé aux mers du nord et de l'ouest et de l'autre costé à la mer du sud ». Une grande croix de bois fut dressée, et Saint-Lusson fit ladite déclaration avec une épée dans une main et une poignée de terre symbolique dans l'autre. Un service religieux s'ensuivit, et au cours de la soirée, les 14 « nations » eurent droit à un grand feu de joie, à la distribution des « présents du Roi », et à un Te Deum « pour remercier Dieu, au nom de ces pauvres peuples, de ce qu'ils étoient à présent les sujets d'un si grand, & si puissant Monarque ». En fait, les lois françaises ne furent jamais imposées et peu d'efforts furent faits, même par les missionnaires de la région, pour enseigner les coutumes françaises aux habitants autochtones. La France exerça sa souveraineté sur cette région par l'entremise des nations autochtones, considérées comme peuple indépendant lié à la France par des intérêts militaires et commerciaux. Les peuples autochtones en vinrent à considérer leurs relations avec la France comme étant la garantie de leur indépendance, tandis que les Français exerçaient leur souveraineté par le biais d'un gouvernement autochtone autonome et par la reconnaissance de leur statut de « nations »<sup>13</sup>.

Le commerce de la fourrure constituait évidemment le principal intérêt économique de la région. Les fourrures étaient la matière première ; les peuples autochtones constituaient les fournisseurs de base et les finisseurs des fourrures, parfois les intermédiaires dans le troc, les Canadiens jouaient le rôle d'intermédiaires principaux, et les Français de la métropole étaient les manufacturiers, les consommateurs et les fournisseurs de biens d'échange européens. Le commerce de la fourrure se révélait d'importance pour les colons, même si les principaux profits allaient aux entrepreneurs de la métropole, et même si les activités connexes, telles que le textile, la fabrication des chapeaux et les industries de distillation restaient la prérogative de la France en raison des intérêts capitalistes et de la réglementation mercantiliste. Tous les colons avaient le droit de participer à ce commerce, même la

noblesse, qui après 1669 pouvait le faire sans crainte de perdre ses privilèges d'ordre, à la condition que toutes les fourrures soient envoyées aux entrepôts de l'association de marchands aventuriers bénéficiant du monopole royal du commerce à ce moment-là.

L'agriculture et les petites industries ne permettaient pas des profits rapides ni importants en Nouvelle-France et, par conséquent, ceux qui étaient entrepreneurs préféraient s'adonner au commerce de la fourrure. Au début, les commerçants autochtones amenaient les cargaisons de fourrure à chaque printemps aux foires de fourrure du bas Saint-Laurent car les Français payaient non pas le travail des autochtones, mais bien le produit de leur labeur. Peu après, les Français commencèrent à pénétrer dans le pays, leurs canots chargés de biens d'échange tels que des ustensiles de métal, des chaudières, des couvertures et même de l'eau-de-vie, alors interdite. On estime que les bénéfices enregistrés par les intermédiaires canadiens, pour la plupart les marchands de Québec et de Montréal, s'élevaient jusqu'à 800 % en 1650 et se situaient aux environs de 300 % en 1700. Se rendre à Michilimackinac représentait au moins deux mois de voyage par canot à partir de l'île de Montréal et les canots, avec trois hommes à bord et quelque 450 kilos de cargaison, devaient affronter plus de 30 portages ainsi que quelques 20 décharges. Néanmoins, un nombre croissant de colons étaient attirés vers l'intérieur, et ce mouvement était perçu comme une menace par l'Église et les fonctionnaires de l'État dans la colonie, ces deux pouvoirs craignant que le départ des jeunes gens n'entrave le développement de l'agriculture, ne retarde l'établissement d'une solide vie de famille, ne favorise un esprit d'indépendance impudente et ne corrompe la moralité. En fait, cet exode annuel assurait des bénéfices économiques à la colonie, renforçait les alliances avec les autochtones et suppléait au revenu des hommes, ce qui pouvait éventuellement encourager la vie de famille et l'agriculture. Ce phénomène faisait aussi ressortir le caractère périphérique du pays d'En-Haut ; même l'espace de la société seigneuriale le long du Saint-Laurent pouvait difficilement prétendre être, au dix-septième siècle, un centre, dans un contexte impérial, selon la théorie moderne du centre et des périphéries.

Le commerce de la fourrure posait trois problèmes en particulier : le « vagabondage » des coureurs de bois, le trafic de l'eau-de-vie et le mélange des ethnies. À partir de 1654, on émettait des permis pour le commerce dans le pays d'En-Haut. En 1681, le gouverneur Denonville limita à 25 le nombre de ces congés annuels, espérant ainsi restreindre les activités de plus de six cents hommes qui apparemment « couraient les bois ». Mais la législation et les poursuites judiciaires se révélèrent inefficaces. En juin 1673, une ordonnance royale fut envoyée à Québec contre les colons qui « se rendent vagabonds dans les bois sous prétexte de chasse ou de commerce de pelleteries avec les sauvages ». En 1676, 1678 et 1681, on imposa encore des sanctions sévères à l'endroit de ceux qui se rendaient dans le pays d'En-Haut sans permission, mais en vain. En même temps, le roi proclamait une amnistie pour tous les coureurs de bois qui reviendraient à la colonie laurentienne. Pourtant, il continuait d'y avoir dans les bois un grand nombre de trafiquants

qui constituaient quasiment la seule population d'origine française à l'époque dans le pays d'En-Haut<sup>14</sup>.

La question du trafic de l'eau-de-vie ne fut résolue ni par les prohibitions imposées par les gouverneurs et intendants, ni par les diverses censures ecclésiastiques, ni par l'ordonnance royale du 24 mai 1679. L'image stéréotypée des peuples autochtones réfractaires à l'idée de se contrôler quand ils avaient bu, de même que les descriptions de trafiquants sans scrupules s'imposèrent dans l'*Histoire de l'eau-de-vie* écrite par l'abbé François de Belmont et s'imposèrent solidement dans la mémoire des générations<sup>15</sup>.

Le métissage avait d'abord été encouragé au Canada, et par les missionnaires et par les fonctionnaires de l'État, qui y voyaient un moyen d'assimiler la population autochtone et une façon de peupler la colonie sans qu'il y ait besoin d'une immigration massive de France. Dans le pays d'En-Haut, cependant, ce fut la permissivité sexuelle des célibataires des sociétés autochtones et l'absence de contraintes de la part des autorités françaises qui encouragèrent les relations hors mariage entre les Français et les femmes et filles autochtones. Les enfants nés de telles unions étaient acceptés et élevés dans le clan de leurs mères comme tout autre enfant, parce que la notion d'illégitimité était propre aux Européens et liée aux notions de droits héréditaires et de moralité chrétienne. Les missionnaires en vinrent à distinguer deux types de relations : les relations sans suite où il n'y avait aucune idée de permanence et aucune prise en charge de responsabilités familiales, qu'ils appelaient concubinage ; et les unions stables, qui produisaient souvent nombre d'enfants mais qui fréquemment n'étaient ni bénies ni sanctionnées par l'Église, qu'ils appelaient « mariages à la façon du pays ». Ce qui dérangeait particulièrement le clergé, parce que la pratique touchait plus directement la colonie laurentienne, c'était la coutume, pratiquée par les autochtones et adoptée par plusieurs commerçants, d'engager les services de femmes pour les accompagner dans leurs voyages entre Michilimackinac et Montréal et être à la fois ménagères, cuisinières et maîtresses. Ces arrangements duraient parfois plusieurs saisons et pouvaient donner lieu à des unions plus ou moins permanentes. De toute façon, cette pratique n'entraîna ni l'assimilation des peuples autochtones ni l'établissement d'une population française dans l'intérieur. Elle donna plutôt naissance à un peuple distinct, les Métis, qui avec le temps fondèrent leurs propres petites communautés le long des Grands Lacs supérieurs<sup>16</sup>.

### ***Motivation militaire***

Le développement dans la région pendant la première moitié du dix-huitième siècle s'explique par la prise de conscience impériale de l'importance stratégique de la Nouvelle-France, par opposition à son utilité économique marginale pour la métropole. Dès 1701, Louis XIV était convaincu que la principale contribution du Canada était sa capacité de restreindre l'expansion anglo-américaine et ainsi diminuer la menace de l'hégémonie anglaise. Les résultats désastreux de la guerre de la Succession d'Espagne, manifeste dans les termes du traité d'Utrecht (1713)

– notamment le retour de la souveraineté britannique sur le bassin hydrographique de la baie d'Hudson – ne firent que renforcer la politique de Versailles. Il fallait augmenter le nombre de forts intérieurs et augmenter leurs effectifs, bien que le traité de Montréal (1701) ait instauré la paix entre les Iroquois et les tribus du pays d'En-Haut alliées aux Français. Les Iroquois étaient désormais, en vertu du traité international, sous la protection des Britanniques. Les Iroquois ne tenaient pas seulement à préserver leur neutralité, ils voulaient aussi poursuivre le commerce dans l'intérieur, dont les bénéfices revenaient en bonne part aux marchands d'Albany et de New York.

La nouvelle stratégie française est manifeste dans la fondation de la colonie de la Louisiane à l'embouchure du Mississippi, dans la décision de construire la forteresse de Louisbourg au cap Breton et dans le fait d'accepter que les colons s'établissent à Détroit, alors que la politique royale avait été jusque-là de limiter la colonisation aux basses terres laurentiennes. Dans cette nouvelle optique, on accordait davantage d'importance au pays d'En-Haut. Et, fait encore plus significatif, les militaires devinrent liés au commerce de la fourrure et du ravitaillement. Depuis 1691, le ravitaillement des postes était organisé au moyen de contrats qui, progressivement, furent placés sous le contrôle des commandants, qui les accordaient ou les vendaient, ce qui leur avait permis de réaliser d'importants bénéfices. La pratique de mettre les commandants en charge du commerce, dans les environs immédiats d'un poste, leur donnait un accès direct au commerce de la fourrure. Les voyageurs amenaient les biens, obtenus à crédit des marchands, surtout de Montréal, voyageaient souvent par convoi, et ramenaient les fourrures obtenues de commerçants autorisés, de coureurs de bois, d'intermédiaires autochtones et du personnel militaire. Pour les coureurs de bois qui avaient choisi de rester dans le pays d'En-Haut pour plusieurs saisons, l'arrière-pays devait offrir autant de profits que d'aventures<sup>17</sup>.

A partir de 1715, les expéditions comprenaient plusieurs canots financés et organisés par les marchands, qui entretenaient avec les militaires des liens étroits ; pour cette raison, les voyageurs devenaient de simples engagés, et les conditions de travail se détérioraient au fur et à mesure que la taille des canots et des cargaisons de biens d'échange augmentait. En 1722, on utilisait encore des canots à quatre hommes et la charge était d'environ 235 kilos par homme ; en 1740, les canots comprenaient six hommes, chacun devant porter 275 kilos (ce qui représente huit ballots de près de 90 livres). Dans les années 1750, on commença à utiliser des canots à huit hommes sur la rivière des Outaouais et les charges devinrent encore plus lourdes, bien que les ballots demeuraient de la même taille et chaque homme devait porter 300 kilos à chaque portage. A partir des années 1730, le volume de commerce enregistré demandait une main-d'œuvre d'au moins 1300 hommes chaque année et probablement au moins 1500 pour la manutention des biens d'échange, transportés vers l'intérieur, et des pelleteries qui en sortaient<sup>18</sup>.

### ***Postes du pays d'En-Haut***

Au début du dix-huitième siècle, quatre postes furent fortifiés dans le pays d'En-Haut : Détroit, Michilimackinac, Niagara et Toronto. Le premier et le plus prospère était le Fort Pontchartrain de Détroit, fondé en 1701 sur la rivière Détroit entre le lac Saint-Clair et le lac Érié, à la demande de La Mothe Cadillac. Au printemps de 1701, 50 soldats français et 50 habitants canadiens, un missionnaire jésuite et un aumônier récollet partirent avec Cadillac pour fonder le nouvel établissement ; ils prirent la route de canot du Nord pour éviter d'indisposer les Iroquois qui négociaient à ce moment-là les termes d'un traité de paix à Montréal.

Sur un arpent carré de terre, entouré d'une palissade, ils érigèrent quelques maisons, un entrepôt et une chapelle. A la fin de l'été, la femme de Cadillac et leur jeune fils, rejoints à Montréal par la femme d'Alphonse de Tonty et plusieurs autres femmes de soldats et de serviteurs, partirent pour s'installer dans leur nouvelle demeure, s'arrêtant au Fort Frontenac, où ils passèrent l'hiver, pour reprendre la route au printemps par le portage de Niagara. Ces femmes étaient les premières Européennes à s'installer dans le pays d'En-Haut et elles le firent, comme s'en réjouissait un chroniqueur jésuite « sans craindre les grandes difficultés, la fatigue ou autres inconvénients engendrés par une route si longue et si dure pour des personnes de leur sexe ».

Cadillac avait l'ambition de recevoir la charge d'une importante province intérieure, comme le révèle une requête faite au ministre de la Marine et des Colonies, datée du 31 août 1703, où il demandait qu'on lui accorde six lieues des deux côtés de la rivière Détroit, le titre de marquis, les droits seigneuriaux et la haute et basse justice ainsi que des privilèges de chasse, de pêche et de commerce. Il disait avoir l'intention d'établir une industrie de soie et qu'il ferait venir de France les ouvriers et les vers à soie. Malheureusement, non seulement le climat ne permettait pas une telle entreprise, mais Cadillac avait aussi sous-estimé l'opposition à son projet de colonisation de la part des jésuites et des familles de Montréal intéressées par le commerce avec cette région.

Détroit n'était pas un fief, de sorte que Cadillac n'accordait les terres aux colons qu'en tant que commandant de poste et moyennant confirmation royale. La possession n'était assurée que tant que la terre octroyée était cultivée et la couronne de France gardait le droit de seigneurie. On rapportait en 1707 qu'il y avait déjà 275 personnes dans la nouvelle colonie, mais ce n'étaient pas tous les nouveaux arrivants, par la suite, qui se consacraient à l'agriculture. Il est vrai que Détroit à partir de 1714 fournissait le maïs aux habitants de Michilimackinac, mais le commerce de la fourrure demeurait important. En 1765, la population avait dépassé 800 habitants ; Détroit était devenue la plus grande ville dans le pays d'En-Haut<sup>19</sup>.

La colonisation de la région de Michilimackinac, antérieure à celle de Détroit, connut cependant moins de succès. Bowating ou Sault-Sainte-Marie fut visité dès 1618 par Étienne Brûlé à l'époque où il cherchait des dépôts de cuivre. Nicolet, en route pour Green Bay en 1634, visita le village Ojibway et en 1643 les

jesuites y arrivèrent pour prêcher à environ 2000 autochtones. Déjà, à cette époque, plusieurs voyageurs s'étaient établis près des rapides. Saint-Lusson prit formellement possession de la région en 1671, comme nous l'avons déjà vu, et Dulhut et le baron de Lahontan visitèrent tous les deux la petite colonie française et les villages autochtones. Quand Morel de La Durantaye, nommé commandant, arriva en 1683, les villages hurons et outaouais sur le détroit étaient séparés par une clôture, et les commerçants français vivaient le long de la rive dans des cabanes de bois rond dont le toit était fait d'écorce de bouleau. Les portes du petit fort demeuraient verrouillées pendant les séances de troc et les fréquentes beuveries. Les jésuites brûlèrent leur mission en 1705 et rentrèrent dans la colonie laurentienne. Mais le fort et la mission furent rouverts en 1712. Les décennies suivantes furent occupées par le commerce de la fourrure et peu de colonisation eut lieu, à l'exception de la croissance d'une communauté distincte composée de Métis. En 1720, on créa la position de Commandant en chef du pays d'En-Haut pour rendre hommage aux brillants services de La Porte de Louvigny pendant la guerre contre les Renards (1716). En 1751, la seconde seigneurie du pays d'En-Haut – Sault-Sainte-Marie – fut créée. Son seigneur, Louis Legardeur de Repentigny, installa comme premier fermier Jean-Baptiste Cadotte sur une petite clairière près du fort. En 1755, de Repentigny retourna au Canada pour participer à la dernière guerre contre les Britanniques, laissant Cadotte et sa femme ojibway en charge de la seigneurie. De Repentigny connaîtra une brillante carrière militaire dans les Antilles et en Afrique, tandis que la famille Cadotte resta si longtemps en possession de la seigneurie qu'elle en vint à la considérer comme sienne<sup>20</sup>.

Niagara, par contraste, devait ses origines davantage à des considérations stratégiques qu'au commerce. En août 1687, le gouverneur Brisay de Denonville, à la tête d'un corps expéditionnaire contre les Iroquois prit formellement possession de la région de Niagara. Il fit construire, à l'embouchure de la rivière Niagara, un important fort de rondins avec bastions et palissades. Une garnison de 100 hommes, sous le commandement de sieur de Troyes, fut laissée au fort. En septembre 1688, le poste fut abandonné, parce qu'il était trop coûteux à maintenir et difficile à ravitailler. La route offerte par la rivière Niagara devint plus importante après la fondation de Détroit en 1701. En 1720, Louis Thomas Joncaire, fit construire un entrepôt royal au pied du portage de Niagara. Quatre ans plus tard, le gouverneur et l'intendant de Nouvelle-France décidèrent de fortifier Niagara et de faire construire deux petits vaisseaux à Fort Frontenac « pour empêcher le commerce avec les Anglais » et pour transporter les marchandises vers l'intérieur. Les ouvrages de défense furent terminés en 1727, ce qui permit au fort de devenir une base d'opérations militaires, un centre de commerce et un poste de contrôle pour le commerce avec les autochtones et les Anglais. On défricha des terres près du Fort Niagara, qui devinrent rapidement pâturages et terres de culture pour le maïs indien et le tabac. Une scierie fut également construite. Cette base servit de point de départ pour les quatre forts de la vallée de l'Ohio<sup>21</sup>.

Sur la rive nord du lac Ontario, près de l'embouchure de la rivière Humber, un portage et port naturel, connu sous le nom de Toronto, avait déjà été visité par Étienne Brûlé en 1615, puis par les missionnaires sulpiciens et enfin par les commerçants et les coureurs de bois, surtout ceux qui pratiquaient un trafic illicite avec les Anglais. En 1716, Jean Dagneau-Douville établit un commerce à cet endroit, et quatre ans plus tard un entrepôt royal permanent fut construit au « fond du lac », nom que l'on donnait encore à l'endroit à cette époque. L'entrepôt demeura en place jusqu'en 1730, sur le site de l'ancien village iroquois de Teiaiaagon.

Pendant toute la guerre de la succession d'Autriche (1744 à 1748), les Anglais et les Français sur les Grands Lacs s'abstinrent de s'attaquer mutuellement, les Français restant inactifs aux Forts Frontenac et Niagara et les Anglais faisant de même à Oswego. En octobre 1749, le gouverneur et intendant décidèrent qu'un fort important devrait être construit au portage de Toronto. Un officier, 15 soldats et quelques ouvriers, obtinrent le contrat pour ériger un fort avec palissade. Ce poste, nommé Fort Rouillé, était armé de quatre canons et comprenait une maison, un poste de garde, un entrepôt et une boulangerie. La mission à proximité devait s'appeler Saint-Victor, mais aucune chapelle ne fut érigée. À sa place, on construisit une taverne que fréquentaient les Missisaugas. En 1754, la population française ne comprenait que huit militaires et quelques ouvriers et marins canadiens. Lors de la chute du Fort Niagara en juillet 1759, un navire transportant des soldats qui s'en étaient échappé s'arrêta à Fort Rouillé. Le commandant ordonna que le fort soit brûlé et la garnison de 15 hommes se retira à Montréal. Le régime français dans le pays d'En-Haut venait de prendre fin<sup>22</sup>.

#### NOTES

1. H. P. Biggar, ed., *The Works of Samuel de Champlain*, Toronto, 1925, vol. II, pp. 291, 297 ; Gabriel Sagard, *Histoire du Canada et voyages que les Frères mineurs Recollets y ont faits depuis l'an 1615*, Paris : 1866, vol. II, pp. 306, 328, 338, 367, 430-432, 456-457 ; vol. II, pp. 589, 716-717, 752-753.

2. Gérard Hébert, « Jean Nicolet, le premier blanc à résider au Lac Nipissing », La Société historique du Nouvel-Ontario, *Documents historiques*, Sudbury : 1947, XIII, pp. 8-24.

3. A.T. Adams, *The Explorations of Pierre-Esprit Radisson, from the Original Manuscript in the Bodleian Library*, Minneapolis : 1961, *passim*.

4. Archives du Séminaire de Québec, « Manuscrit 200, Mortuologe des Frères Mineurs Recollets de la Province de St-Denys en France ».

5. Conrad E. Heidenreich, *Huronnia : A History and Geography of the Huron Indians, 1600-1615*, Toronto, 1971, pp. 155, 227-241 ; Denys Delâge, *Le Pays renversé*, Montréal : 1985, pp. 59-81, 104-113.

6. Bibl. nat. Imprimés LK<sup>12</sup>, 733, Joseph Le Caron, *Au Roy sur la Nouvelle-France*, 1626. Bruce G. Trigger, *Natives and Newcomers*, Montréal : 1985, pp. 226-272.

7. Olivier Maurault, « Sur les pas des missionnaires-explorateurs », *Revue de l'Université d'Ottawa*, I, 1931, pp. 316-341.

8. J. H. Coyne, « Discovery and Exploration of the Bay of Quinté », Ontario Historical Society, *Papers and Records*, V (1904), pp. 3-7 ; James S. Pritchard, « For the Glory of God. The Quinté Mission, 1667-1680 », *Ontario History*, LXV, 3 (1973), pp. 133-148.

9. Archives Nationales du Canada, MG 1, Série C<sup>11</sup> A, vol. II, « Talon à Colbert, 4 octobre 1665 », p. 207 ; *Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec, 1922-1923*, « Colbert à Talon, 5 janvier 1666 », p. 41.

10. Cornelius J. Jaenen, « French Colonial Attitudes and the Explorations of Jolliet and Marquette », *Wisconsin Magazine of History*, 56 (1973) 4 : 300-31 ; Conrad E. Heidenreich & Edward H. Dahl, « The French Mapping of North America in the Seventeenth Century », *The Map Collection*, 13 (1980), pp. 2-11.

11. Pierre Margry, éd., *Découvertes et établissements des Français dans l'ouest et dans le sud de l'Amérique septentrionale, 1614-1754*, Paris : 1879-1888, vol. I, pp. 292-298, 435-455, 494-504, 511-515, 542-544.

12. Antoine d'Eschambault, « La vie aventureuse de Daniel Greysolon, sieur Dulhut », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, V (1951-1952), pp. 320-339 ; Gérard Malchelosse, « Un gentilhomme coureur de bois : Daniel Greysolon, sieur Du Lhut », *Cahiers des Dix*, XVI (1951), pp. 195-232.

13. *Collection de Manuscrits relatifs à la Nouvelle-France* (Québec, 1883-1885), vol. I, pp. 213, 217-218 ; vol. II, pp. 409, 553, 558, 560 ; R. G. Thwaites, éd., *The Jesuit Relations and Allied Documents*, New York : 1959, vol. LV, pp. 104-114.

14. *Edits, ordonnances royaux, déclarations et arrêts du Conseil d'État du Roi concernant le Canada*, Québec, 1854, vol. I, pp. 73-74, 105-106, 248-250, 350.

15. André Vachon, « L'Eau-de-vie dans la société indienne », Société historique du Canada, *Rapport, 1960*, pp. 22-32 ; H. Têtu and C.-O. Casgrain, édés., *Mandements, lettres pastorales et circulaires des Evêques de Québec*, Québec, 1887 ; vol. I, pp. 41-44, 77, 91-94, 149-156, 286-287, 353-357 ; *Edits*, vol. I, pp. 235-236.

16. Jacqueline Peterson and Jennifer S. H. Brown, eds., *The New Peoples*, Winnipeg, 1985, pp. 19-72 ; « Miscegenation in Eighteenth Century New France », Laurier Conference on North American Ethnohistory and Ethnology, 1983, manuscript, pp. 1-52 ; Cornelius J. Jaenen, « Miscegenation in Eighteenth Century New France », dans B. Gough et L. Christie eds., *New Dimensions in Ethnohistory*, Ottawa, 1991, pp. 79-116.

17. La noblesse canadienne exerçait son pouvoir dans l'intérieur à la fois dans la sphère militaire et dans la sphère commerciale. W. J. Eccles, « The Fur Trade and Eighteenth Century Imperialism », *William & Mary Quarterly*, 40 (1983), pp. 341-362.

18. Gratien Allaire, « Les engagements pour la traite des fourrures - évaluation de la documentation », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 34 (1980) 1 : 3-26 ; Michel Filion, « Les marchands de fourrures canadiens au XVIIIe siècle à travers les congés de traite, les licences de commerce et les engagements pour l'ouest », Thèse de maîtrise, Université d'Ottawa, 1986, *passim* ; Brian Murphy, « The Size of the Labour Force in the Montreal Fur Trade, 1675-1790 », Master's thesis, University of Ottawa, 1986, *passim*.

19. Almon E. Parkins, *The Historical Geography of Detroit*, Port Washington, 1970, pp. 54-70 ; Thwaites, *Jesuit Relations*, vol. XXXVIII, pp. 292-296 ; vol. L, p. 325 ; vol. LVIII, pp. 281-283 ; vol. LXIV, pp. 50-55 ; vol. LXV, pp. 201, 247-249, 271-273 ; vol. LXVIII, p. 333 ; vol. LXIX, pp. 285, 300-306 ; vol. LXX, pp. 305-306.

20. Archives Nationales du Canada, MG1, Série B, vol. 93, fols. 8, 9, 15 ; Série C<sup>11</sup> A, vol. 97, fols. 141 ; vol. 105, fol. 12 ; Léonce Jore, « Un Canadien gouverneur du Sénégal, Louis LeGardeur de Repentigny, 1721-1786 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, XV (1961-1962), pp. 64-89, 256-276.

21. Donald H. Kent, *Historical Report on the Niagara River and the Niagara River Strip to 1759*, New York : 1974, pp. 84-89, 109-110 ; Frank H. Severance, *An Old Frontier of France. The Niagara Region and Adjacent Lakes under French Control*, New York : 1917, vol. II, pp. 54-209, 225-332.

22. Percy J. Robinson, *Toronto during the French Regime*, Toronto : 1933, *passim*.

# Les cartographes de l'Amérique du Nord (1520-1763)

JOHN NOTHNAGLE\*

J'ai préparé cette étude des cartographes français en l'honneur du bicentenaire de la Révolution – non parce que le sujet a quelque chose à faire avec les États Généraux ou les Jacobins (je me limite à l'Ancien Régime, en fait, jusqu'au traité de Paris de 1763) – mais parce que la matière fait honneur à la France et, en outre, parce qu'elle est passionnante. D'ailleurs, je crois que les contributions des Français à la reconnaissance et à la cartographie de l'Amérique du Nord ne sont pas, à part pour les spécialistes, très connues.

Il y a deux détails préliminaires que je tiens à citer pour illustrer l'importance de la « French connection » en ce qui concerne les premiers cartographes de l'Amérique du Nord. On sait que le nom Amérique remonte au moine allemand Martin Waldseemüller qui, sous l'influence des écrits dramatiques d'Amerigo Vespucci, le navigateur florentin qui avait retracé les navigations de Christophe Colomb, nomma ainsi le Nouveau Monde (*quarta orbis pars*) dans la carte qu'il publia en 1507. (Plus tard Waldseemüller se rendit compte que Vespucci ne méritait pas tant d'honneur et il ôta le nom de ses cartes postérieures, mais le nom s'était fixé dans les esprits.) Ce qu'on sait moins, c'est que cette première carte qui donna son nom aux Amériques fut compilée à Saint-Dié en Alsace. Et notre mot « cartographie », essentiel à mon titre, parut pour la première fois en 1839, à Paris, dans une lettre écrite par Manuel Francisco de Barros y Souza, et fut publié pour la première fois dans le *Bulletin* de la Société de Géographie de Paris de février 1840.

Puisque les cartes dépendaient des renseignements fournis par les explorateurs, je vais organiser ma présentation selon les périodes d'explorations faites pour la France en Amérique du Nord : le XVI<sup>e</sup> siècle en général, où on ne reconnut effectivement que le littoral est du continent ; 1600-1670, période des premières colonies permanentes et de la pénétration du bassin des Grands Lacs ; 1670-1700, où l'on reconnut la vallée du Mississippi ; et 1700-1763, pour l'exploration des grandes plaines à l'ouest du Mississippi. Le rayonnement des voyageurs et explorateurs, et l'activité cartographique qui les suivait, ne cessa qu'après les désastres de la guerre de Sept Ans (French and Indian War) avec la perte de la Nouvelle-France en faveur de l'Angleterre et la cession de la Louisiane à l'Espagne.

---

\*Department of French and Italian. University of Iowa.

Les premières cartes de l'Amérique du Nord, qu'elles soient espagnoles, anglaises ou françaises, furent imprécises et souvent erronées, faites à la hâte pour appuyer des prétentions territoriales plutôt que pour servir les besoins de l'hydrographie. Une telle carte de ce qu'on appelait déjà la Nouvelle-France (en fait les provinces maritimes du Canada) se trouve dans le III<sup>e</sup> volume du livre *Delle navigationi e viaggi* du Vénitien Gian-Battista Ramusio, publié à Venise en 1556 (carte 1). Cette carte, attribuée à Giacomo Gastaldi, est basée sur des renseignements fournis par le Dieppois Pierre Crignon, navigateur ou astrologue comme il se disait à l'époque, qui accompagna plusieurs expéditions, armées par Jean Ango, en vue d'exploiter les découvertes maritimes qui avaient ouvert aux Européens tous les continents. La carte, avec sa toponymie franco-italienne, ne ressemble en rien à la géographie réelle de la région, mais elle comporte des noms de lieu (Cap Race, Cap Breton, etc.), lesquels existent toujours. Il n'est pas possible d'y mettre une date, mais les navigations qui y ont fourni les données furent faites avant 1529<sup>1</sup>.

A cette même époque eut lieu le premier voyage d'exploration français officiel, celui de Jean de Verrazzane, commandé par François I<sup>er</sup> en 1524. Verrazzane se contenta de naviguer le long de la côte est de l'Amérique, de la Caroline du Nord jusqu'au cap Breton, établissant ainsi que la côte était continue. Son voyage a produit deux cartes, l'une faite par son neveu, aussi nommé Jean, l'autre par son frère Girolomo. Les deux montrent une grande mer intérieure (la mare Verrazzano), séparée de l'Atlantique par une bande étroite, et qui devait donner, par un fleuve coulant vers l'Ouest, accès au Pacifique. La recherche de cette mer, de ce lac de l'Ouest, envisagé comme une sorte de Méditerranée américaine, devait inspirer des aventuriers pendant deux siècles.

Après le voyage de Verrazzane, ceux de Jacques Cartier, de 1534, de 1535-36 et de 1543, qui confirmèrent les droits de la France dans le golfe et dans la vallée du Saint-Laurent et qui ont, de plus, beaucoup influencé les cartographes de l'époque : Jean Rotz, au service de Henri VIII d'Angleterre et dont la carte se trouve dans la British Library ; Pierre Desceliers, le plus connu des cartographes de la célèbre école de Dieppe ; et Guillaume Le Testu dont la carte de 1555 représente toute la côte Atlantique, de Terre Neuve jusqu'à la Floride (laquelle à cette époque comprenait tout le sud-est des États-Unis).

Il est vraisemblable que cette dernière carte fut faite pour Gaspard de Coligny qui projetait l'établissement d'une colonie huguenote sur la côte floridienne. Et de fait une colonie y fut fondée par Jean Ribaut en 1562, Fort-Caroline, dont il ne reste que le Matanzas State Park près de Saint-Augustin, site du massacre des Français par les Espagnols<sup>2</sup>. Ceux-ci, protecteurs de la route de leurs flottes à trésor qui suivaient cette côte, ne pouvaient y tolérer un établissement hostile, garni d'ailleurs par des hérétiques. On doit noter que la ville de Saint-Augustin, la plus vieille des États-Unis, doit sa fondation à la base militaire que les Espagnols y établirent pour préparer leur attaque. Il existe, au Museo Naval de Madrid, une carte en manuscrit faite par Nicolas Barre, pilote de Ribaut, qui date de ces circonstances. Elle représente toute la côte de la Floride, de la Géorgie et de la Caroline du Sud, et

nomme les fleuves de la région d'après les grands cours d'eau de l'ouest de la France : Loire, Charente, Garonne, Gironde.

Après la disparition de Fort-Caroline, il fallut attendre la fin des guerres civiles en France et la pacification de Henri IV pour voir un renouveau en exploration et en cartographie françaises en Amérique du Nord. Le grand explorateur qui reprit le travail fut Samuel de Champlain, qui, avec le Sieur de Monts, lança sa carrière en naviguant dans le golfe du Saint-Laurent et le long de la côte de la Nouvelle-Angleterre à partir de 1603. Champlain était aussi cartographe et il reste plusieurs de ses cartes, dont la plus belle est sa « Description des costes, pts, rades, Illes de la nouuele france fait selon son vray meridien », considérée comme un des trésors de la Library of Congress (carte 2). On peut y voir que la Bay of Fundy est assez bien représentée mais que le Cape Cod n'est pas reconnaissable.

Champlain est surtout connu comme le fondateur de Québec, la première colonie permanente française du nouveau monde, et comme l'explorateur qui, le premier, reconnut toute la vallée du Saint-Laurent, ainsi que l'Ottawa, les lacs Huron et Ontario, etc. Lui et ses lieutenants (Étienne Brûlé qui découvrit le lac Érié et le Sault-Sainte-Marie ; Jean Nicolet qui en canoë atteignit le lac Michigan et la baie des Puans ou Green Bay en 1634) accumulèrent assez de renseignements et d'observations pour permettre la compilation de très belles cartes aux formes et détails reconnaissables. Les cartes de Nicolas Sanson montrent clairement ces progrès (cartes 3 et 4) : on y trouve le golfe et la vallée du Saint-Laurent bien dessinés, et les cinq Grands Lacs et leurs rapports correctement indiqués. Cependant, la région à l'ouest du Sault-Sainte-Marie, toujours mal connue, reste vague. Green Bay, en fait un estuaire, est représentée comme un autre lac, et le Mississippi n'est pas encore en vue.

Plus valables dans l'esprit de Champlain et des gouverneurs de la Nouvelle-France, ses successeurs, que les voyageurs et les aventuriers pour la reconnaissance du vaste continent furent les missionnaires, surtout les jésuites, hommes éduqués, capables de faire des observations précises et d'établir des rapports exacts. Un exemple de ce dont ils furent capables est la belle carte du lac Supérieur attribuée au père Claude Allouez et exécutée en 1672 (carte 5). Le lac y est bien représenté, ainsi que le nord du lac Michigan (ici nommé lac des Illinois). Green Bay y prend sa véritable forme. On trouve à sa tête la mission de Saint-François-Xavier, fondée par le père Allouez lui-même en 1669 et où il se peut qu'il eût entendu dire que si l'on remontait la rivière du Renard vers sa source et que l'on fit un court portage, on trouverait une autre rivière qui coulait vers l'Ouest. Ce rapport fut la cause directe de l'expédition de Louis Jolliet et du père Jacques Marquette en 1673, chargés de chercher la route si longtemps espérée vers le Pacifique. Suivant ce même itinéraire, ils atteignirent le Wisconsin qui les mena au « père des eaux », le Mississippi, qu'ils descendirent jusqu'au confluent de l'Arkansas. Quand ils apprirent que le grand fleuve se jetait dans le Golfe, ils n'avaient plus aucune raison de continuer, et ils reprirent leur chemin de retour. Ils pensèrent le raccourcir en remontant l'Illinois et ainsi ils arrivèrent, par un petit portage, au lac Michigan.

L'expédition de Marquette et de Jolliet produisit plusieurs cartes mais il n'en reste plus qu'une seule aujourd'hui, en manuscrit, faite par Marquette lui-même et qui se trouve dans les archives de la Compagnie de Jésus à Saint-Jérôme au Québec. Elle montre le lac Winnebago, les rivières Wisconsin et Illinois, le confluent du Missouri (nommé Pekitanoui, rivière de boue) et de l'Ohio (nommé Ouabouskigou, plus tard Ouabache ou Wabash : l'Ohio et le Wabash seraient longtemps confondus).

Les découvertes de Marquette et de Jolliet, suivies peu après de celles de La Salle et du père Louis Hennepin, révélèrent aux cartographes le système des eaux de la vallée du Mississippi, au moins pour la partie est. Et elles encouragèrent l'établissement d'un réseau de forts et de missions qui forma une nouvelle colonie, la Louisiane, et renforcèrent les prétentions de la France à la possession de tout l'intérieur du continent. Une belle carte de ce vaste empire est celle de Jean-Baptiste Franquelin, exécutée à Québec en 1688 et dont l'original se trouve dans les archives du Dépôt des cartes et plans de la Marine de Paris (carte 6). Franquelin, commerçant et navigateur, servit le gouverneur de la Nouvelle-France à Québec en tant que cartographe. Ainsi il avait accès aux notes et aux croquis des missionnaires qu'il incorpora dans ces cartes. On y trouve nommés la Louisiane, le Wisconsin (Ouisconsin), l'Ohio qui ici est distingué du Wabache, le Fort Checagou là où se trouve Chicago, et d'autres détails qui révèlent les progrès accomplis dans la connaissance de l'intérieur du continent. Pourtant, on y relève aussi de graves erreurs : le lac Buade (nommé d'après la famille du gouverneur Frontenac) inventé comme source du Mississippi ; et le cours inférieur du Mississippi, placé à plusieurs centaines de kilomètres de son site véritable.

L'âge de Marquette et de Jolliet, de La Salle et de Hennepin marque, dans un sens, une ligne de partage dans l'histoire des cartographes français de l'Amérique du Nord. Jusqu'à leur époque, les cartes avaient été compilées d'après les observations personnelles des explorateurs et les rapports des voyageurs, missionnaires et militaires, confirmés ou appuyés par des calculs géodésiques toujours rudimentaires. Les conséquences sont évidentes dans les vieilles cartes qui, quel que soit leur attrait pour nous autres amateurs et collectionneurs, laissaient à leurs contemporains beaucoup à désirer en précision géographique et en autorité territoriale. Mais dans la dernière partie du XVIIe siècle s'est opérée une véritable révolution dans l'art, ou la science, cartographique, révolution grâce à laquelle la France, par coïncidence heureuse, prit la tête.

La cause de ce démarrage, d'après la belle étude de Josef Konvitz, *Cartography in France 1660-1848*<sup>3</sup>, était double. Il convient d'abord de l'attribuer aux progrès des mathématiques, réalisés dès le début du XVIIe siècle, et à la production de tables trigonométriques. Ces progrès, avec le télescope, lui aussi de récente invention, permirent alors aux curieux, même non-spécialistes, de faire avec précision des observations astronomiques et géodésiques, et ainsi de fournir aux cartographes des renseignements exacts.

Si ces développements d'ordre scientifiques et technologiques étaient de contribution européenne, l'autre cause de la révolution cartographique était toute

française : le patronage de Louis XIV et l'assiduité de son grand ministre, Colbert. Comme disait M. Konvitz, pour réaliser des progrès sérieux en cartographie, il fallait « consistent visionary leadership, the cooperation of many and well-trained professionals, and lots of money » (p. 4). C'est Colbert qui en assumait la direction et qui, par l'Académie royale des Sciences récemment créée, put mobiliser les savants requis ; et le roi en fournit les crédits.

Les motifs du roi et de son ministre étaient loin d'être désintéressés. En effet, pour réaliser ses plans en vue de la prospérité de l'État, Colbert trouva nécessaire, tout d'abord, de dresser un inventaire des ressources de la France. Donc, il commanda des cartes précises de toutes les provinces et généralités. Là où de telles cartes n'existaient pas, il exigea qu'elles soient faites, et il chargea l'Académie des Sciences de cette tâche. Ainsi la cartographie entra dès le début dans les activités prioritaires de l'Académie et il s'y forma une équipe de cartographes qui rendirent la France prééminente en ce domaine. Le travail continu de l'Académie mena au projet de mesurer la France entière, projet entrepris et achevé par la famille, ou mieux, par la dynastie Cassini au XVIII<sup>e</sup> siècle.

La production de cartes de l'Amérique du Nord bénéficia ainsi de l'expertise développée à Paris, comme on peut s'en rendre compte en étudiant l'œuvre de Guillaume Delisle, membre de l'Académie et considéré comme le plus grand cartographe de son époque. Sa première carte de 1700 suit de près celles de Franquelin, mais il avait déjà fait des corrections importantes pour ses cartes de 1703, en deux feuilles (cartes 7 et 8). Notamment dans la Carte du Mexique et de la Floride, on voit que le cours du Mississippi est maintenant correctement indiqué, ce qui lui permet de mieux placer les rivières Arkansas et Rouge à l'ouest du grand fleuve. Mais dans cette carte, ainsi que dans celle du Canada, les pays à l'ouest du Mississippi restent toujours vagues et la plupart des indications y sont erronées, par exemple celle du grand lac de l'Ouest.

Le chef-d'œuvre de Guillaume Delisle est sa carte de 1718 de la Louisiane et du cours du Mississippi, laquelle fit autorité pendant un demi-siècle et qui a d'ailleurs son message politique (carte 9). La Louisiane, pays français, y occupe en effet toute la vallée du Mississippi, des Appalaches à l'Est, où elle heurte les colonies anglaises, jusqu'à un Ouest incertain où elle aborde un Nouveau Mexique maintenant très réduit. Si on compare cette carte à la précédente (carte 8) on voit que la rivalité de la France avec l'Angleterre, exacerbée par la guerre de la Succession d'Espagne (ou Queen Ann's War), avait repris en Amérique du Nord sous la forme d'une ambitieuse expansion territoriale. La carte de Delisle montre clairement les prétentions de la France à la maîtrise de tout l'intérieur du continent et semble préfigurer la ligne de fortifications défensives qui seront construites dans les années à venir le long du versant occidental des Appalaches. (On sait que la construction en 1754 de Fort Duquesne au confluent des rivières Allegheny et Monongahela, site de Pittsburgh en Pennsylvanie, fut l'étincelle qui déclencha la guerre de Sept Ans, ou French and Indian War.)

Mais s'il fallait défendre les pays à l'est du Mississippi, il fallait également connaître les pays de l'Ouest. La carte de Delisle confirme certaines connaissances déjà acquises grâce à des expéditions comme celle de Jean-Baptiste Bénard de La Harpe le long des rivières Rouge et Arkansas, celle de Claude-Charles du Tisé jusqu'à la source de l'Osage, et celle d'Étienne Vennard qui remonta le Missouri et la Platte et qui atteignit peut-être le Wyoming. L'intérêt grandissant qu'on portait à ces nouvelles régions apparaît dans la carte faite par Jean de Beaurain et basée sur des données fournies par Bénard de La Harpe (carte 10).

Une certitude qui encouragea l'exploration des plaines de l'Ouest fut qu'il y existait quelque part le lac intérieur par lequel on pourrait accéder au Pacifique. En 1720, le gouvernement du duc d'Orléans envoya le jésuite Pierre-François-Xavier de Charlevoix en Amérique, chargé de déterminer la meilleure route à suivre pour découvrir cette mer intérieure, son existence n'étant toujours pas mise en doute. Charlevoix parcourut tout l'empire intérieur, des Grands Lacs au Mississippi, et consulta tous ceux – voyageurs, missionnaires, militaires, Indiens – susceptibles de l'en informer. Il conclut qu'il y avait deux routes jusqu'au lac, l'une remontant le Missouri, l'autre par voie de terre au nord et à l'ouest du lac Supérieur. Le comte de Maurepas, ministre de la Marine et des Colonies, opta pour celle-ci et choisit Pierre Gaultier de Varennes, sieur de La Vérendrye, pour la reconnaître.

En 1731 La Vérendrye, accompagné d'un neveu, de ses trois fils Jean-Baptiste, Pierre et François, et de cinquante coureurs de bois, partit de Montréal. Par le lac Supérieur l'expédition gagna Kaministiquia et puis s'enfonça dans l'inconnu. Ils marquèrent leur route par la construction de forts : Saint-Pierre au lac de la Pluie, 1731 ; Saint-Charles près de Kenora, Ontario, 1732 ; Maurepas au sud-est du lac Winnipeg, 1734 ; Fort-Rouge au site de Winnipeg, 1738, etc. Pour la plupart, ces reconnaissances révélèrent les prairies du Canada, mais en 1741 La Vérendrye s'avançait vers le sud, parcourant les États actuels de Dakota du Nord et de Dakota du Sud<sup>4</sup>. Entre-temps ses fils Pierre et François avaient atteint les Montagnes Rocheuses, cette barrière insoupçonnée qu'ils nommaient les montagnes à la pierre brillante et qui mit fin au mythe du grand lac de l'Ouest.

De 1731 à 1743, La Vérendrye fournit à Québec et à Paris des renseignements qui étendirent les connaissances géographiques et qui rendirent possible une carte comme celle de Jacques-Nicolas Bellin, exécutée en 1744, et dont une copie orne le mur de ma salle de séjour, objet d'art et d'intérêt intarissable (carte 11). Mais avec La Vérendrye, mort en 1749, et son successeur Jacques Le Gardeur de Saint-Pierre (qui pour construire le dernier des forts alla jusqu'au site actuel de Calgary, Alberta) on arrive à la fin de cette épopée des explorateurs français d'Amérique et de leurs compagnons à distance, les cartographes. Le traité de Paris de 1763 consacra l'expulsion de la France de l'Amérique du Nord et la fin du droit des Français d'être chez eux en parcourant le vaste continent. Bien qu'il existe plusieurs bonnes cartes exécutées par des ingénieurs français lors de la guerre d'Indépendance américaine, et dont un très bel exemplaire fut présenté à Benjamin Franklin à Paris en 1784, ce grand âge de la cartographie avait pris fin.

Toutefois, le travail des cartographes français est loin d'être oublié. Il nous reste dans nos musées, nos bibliothèques et collections privées des exemplaires splendides de leur art, objets d'admiration et d'étude, reproduits souvent dans des éditions du plus grand luxe. Il reste aussi, marques du passage de ces gens d'autrefois, les noms qu'ils ont laissés aux endroits, rivières, lacs et accidents de terrain. Les États du Middle West surtout sont riches en noms qui témoignent de leur grande œuvre : leurs noms mêmes – Marquette et Jolliet, Hennepin, Duluth, Le Claire, Dubuque, Gratiot ; des détails géographiques qu'ils ont notés – Détroit, Eau Claire, Mille Lacs, Terre Haute, Meredosia (marais d'osier), Grand Marais, Grand Détour, Grands Tétons ; leurs témoignages : lac Butte des Morts, fort Crève-cœur, rivière des Souris. Ce qu'il y a de plus étonnant, de plus émouvant, cependant, c'est la manière dont les Américains prononcent toujours certains noms de lieu, non d'après les habitudes phonétiques de l'anglais, mais à la française : Chicago, Cheyenne, Sioux, Illinois, hommage tacite d'une présence qui, à travers les siècles, murmure encore son message à nos oreilles.

#### NOTES

1. Crignon partit pour les Indes Orientales avec Jean Parmentier au printemps de 1529. A son retour en 1531, il publia l'œuvre poétique de son capitaine, mort au cours du voyage. Dans le prologue de l'édition. Crignon décrit les voyages qu'ils avaient déjà faits, dont un en Amérique.

Pour ses observations sur l'Amérique, voir mon édition *Pierre Crignon : Poète et navigateur*, Birmingham, Alabama : Summa Publications, 1990.

2. Il y a un bel article illustré qui raconte l'histoire de cette colonie dans la revue *National Geographic* de mars 1988.

3. Chicago and London, 1987.

4. Une plaque métallique, inscrite par La Vérendrye, fut découverte dans une colline donnant sur le Missouri dans le Dakota du Sud. Elle est exposée à une place d'honneur au Capitole de l'Etat.

#### BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

Brown, Lloyd A., *The Story of Maps*, New York : Dover Publications s.d. (1977).

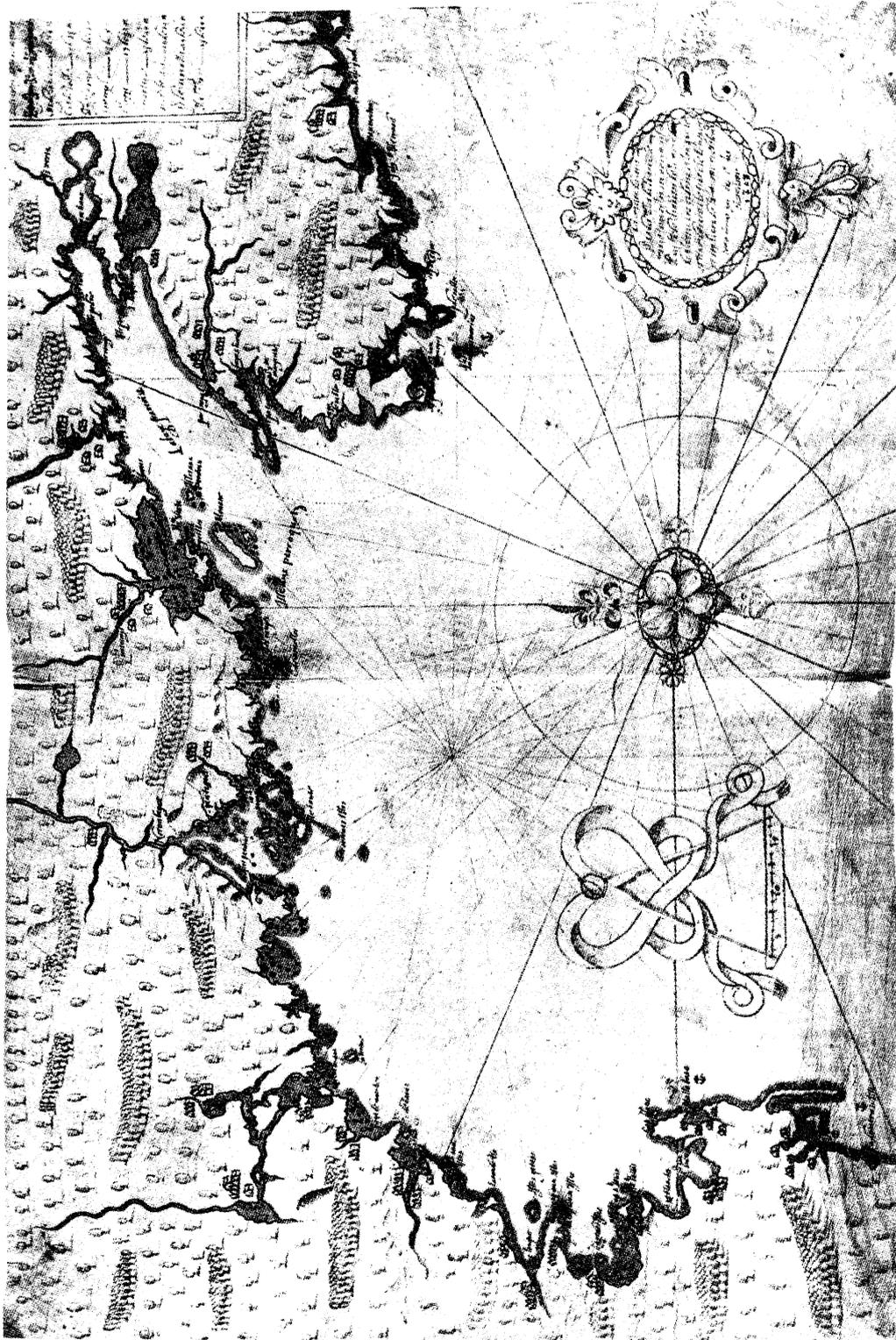
Nebenzahl, Kenneth, « Mapping the Trans-Mississippi West » in *Exploration and Mapping of the American West*, Chicago, 1986, pp. 1-23.

Schwartz, Seymour, and Ralph E. Ehrenberg, *The Mapping of America*, New York, 1980.

Wheat, Carl I., *Mapping the American West : 1540-1857*, Worcester, Mass., 1954.



Carte 1. « La nvova Francia », publiée dans le 3e volume des *Viaggi* de G.-B. Ramusio, Venise, 1556, pour accompagner le « Discorso » contribué par Pierre Cricman



Carte 2. Samuel de Champlain, « Description des costs, pts, rades, Isles de la nouvelle France faict selon son vray meridien », 1607, Manuscrit, 36 cm. x 54 cm, Library of Congress.



Carte 3. Nicolas Sanson, « Le Canada ou Nouvelle France », 1656, gravure, 39 cm. x 53 cm. Collection privée

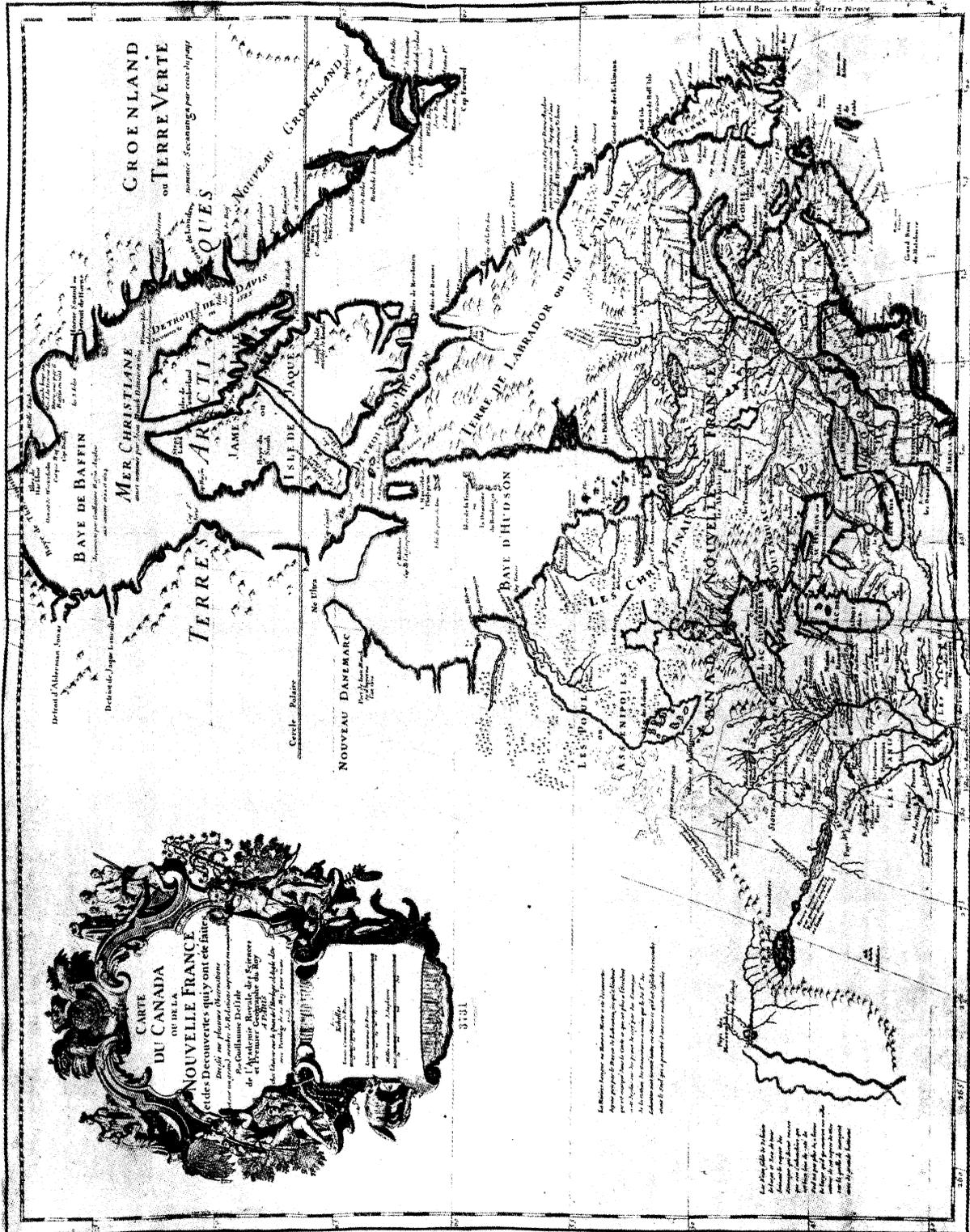




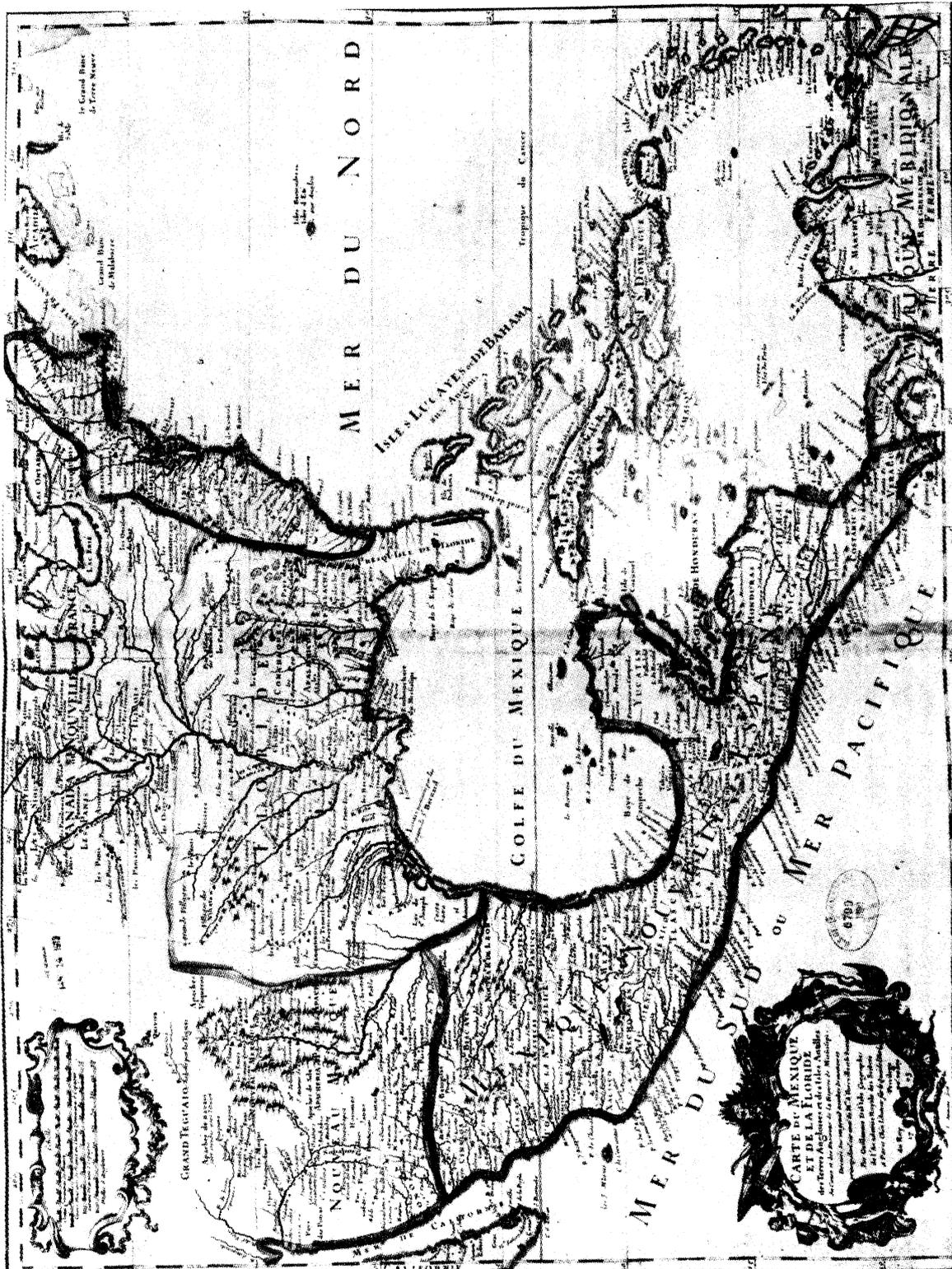
Carte 5. Claude Dablon et Claude Allouez (attr.), « Lac Supérieur », 1672, gravure, 17 cm. x 23 cm. Newberry Library.



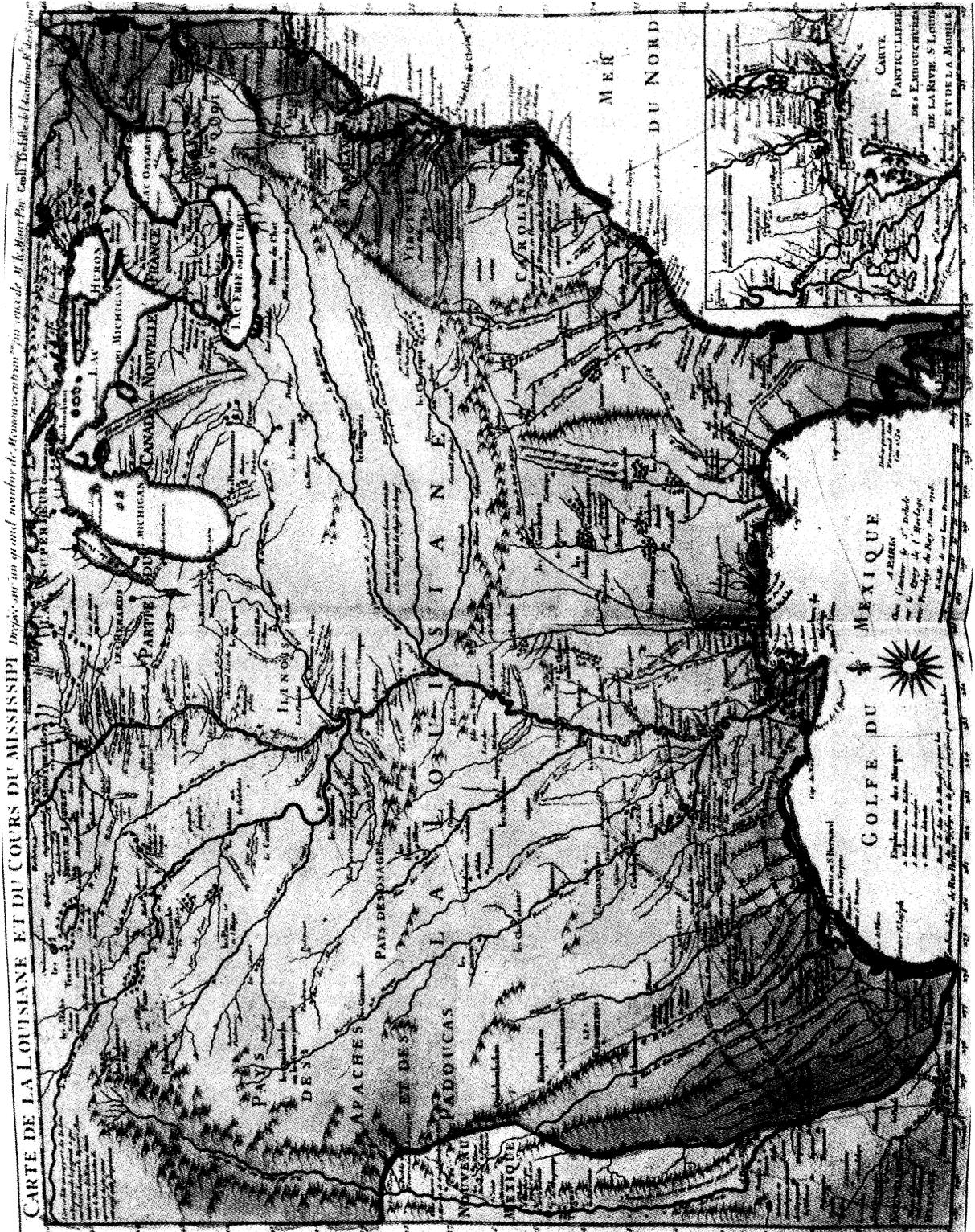
Carte 6. J. - B. Franquein, « Carte de l'Amérique Septentrionale », 1688, gravure, 147 cm. x 95 cm. Service historique de la Marine.



Carte 7. Guillaume Delisle, « Carte du Canada ou de la Nouvelle France », 1703, environ 50 cm x 65 cm. Collection privée

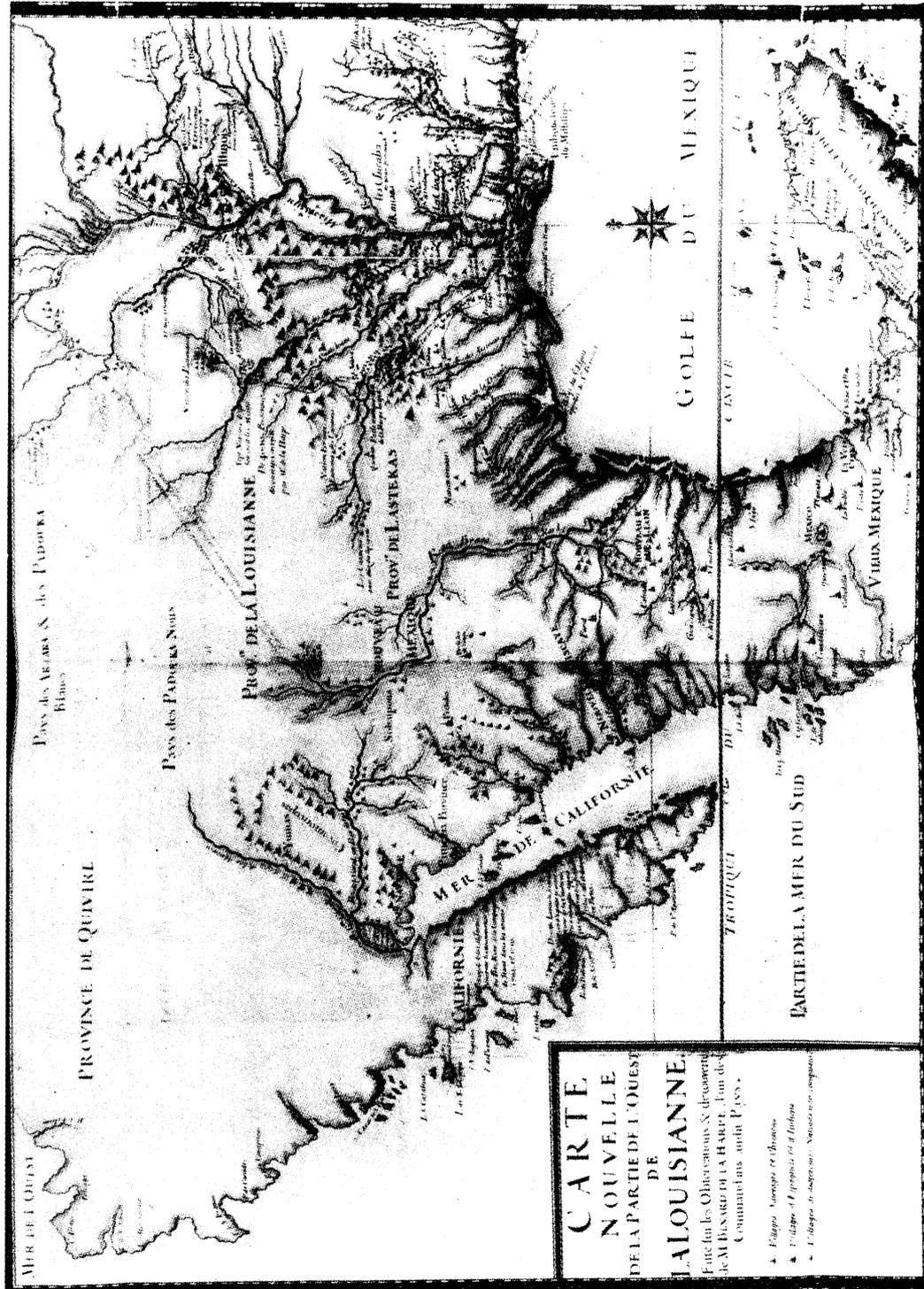


Carte 8. Guillaume Delisle, « Carte du Mexique et de la Floride », 1703, gravure, 48 cm. x 65 cm.  
Collection privée.

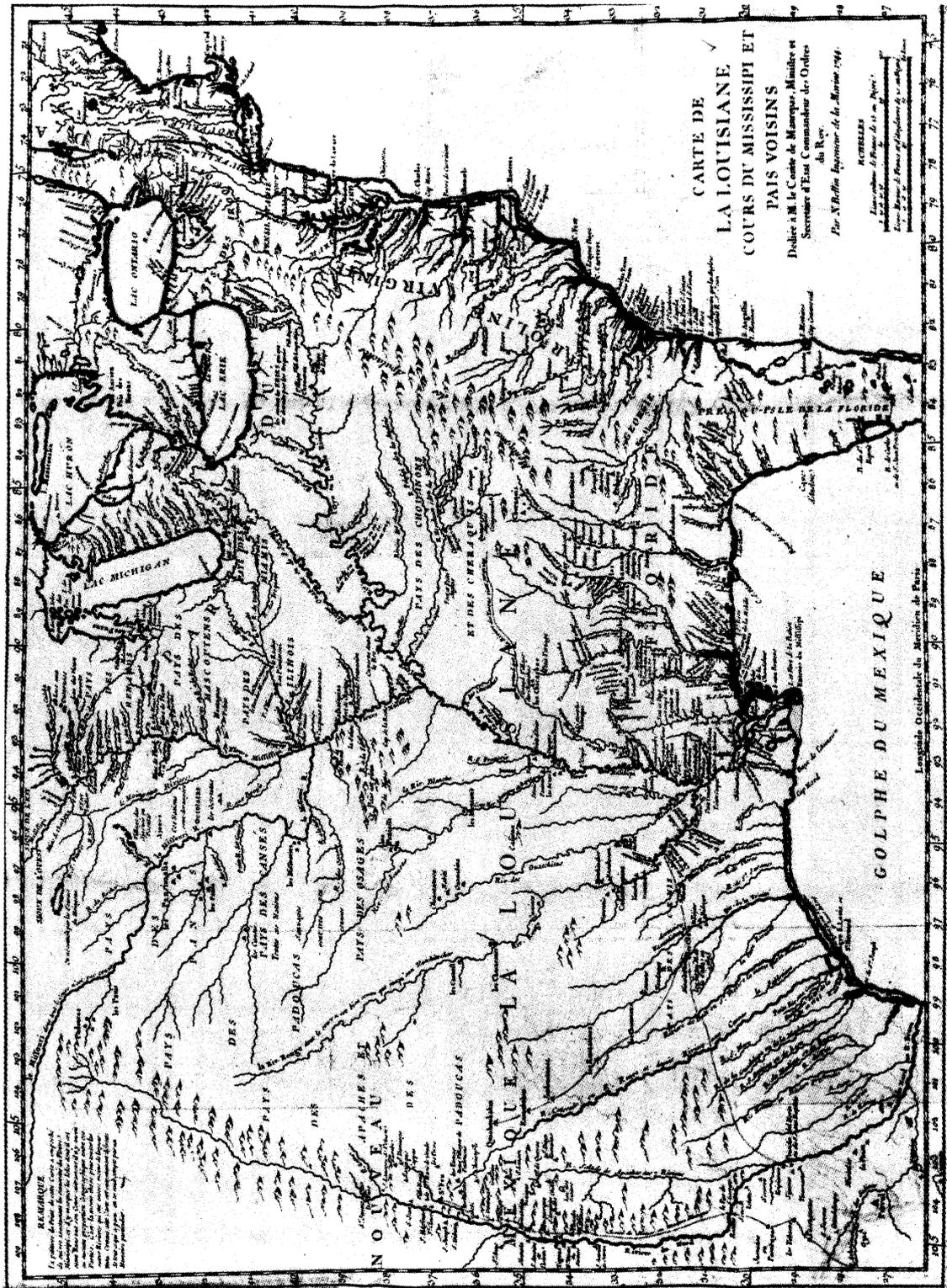


Carte 9. Guillaume Delisle, « Carte de la Louisiane et du Cours du Mississippi », 1718,

cartes 50 cm x 65 cm Collection université



Carte 10. Jean de Beaurain (attr.), « Carte Nouvelle de la Partie de l'Ouest de la Louisiane », 1723, Library of Congress.



Carte II. Jacques-Nicolas Bellin, « Carte de la Louisiane et des Pays Voisins », Paris, 1744 (rev. 1750 et 1755) gravure 48 cm x 61 cm I library of Congress

# Espace et société en Amérique coloniale française dans le contexte comparatif du Nouveau Monde

**Essai interprétatif**

**JOSEPH ZITOMERSKY\***

La manière dont fut organisé, occupé et colonisé l'espace dans l'empire colonial français d'Amérique, est très significative de la façon dont société et gouvernement y furent établis. Après une présentation sous forme de récit de voyage des différents espaces de colonisation, cet essai traitera de la manière d'appréhender l'espace, la société et le gouvernement qui était habituelle dans le Nouveau Monde de l'Amérique française. Ceci contribua, tout comme en Amérique britannique mais aussi de façon différente, à la construction d'un nouveau régime de droits, de privilèges et à un nouvel ordre social en Amérique du Nord<sup>1</sup>.

## *L'espace du nord des Amériques : récit de voyage*

A son apogée, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, l'empire colonial français dans les Amériques était aussi vaste que varié, s'étendant tel un gigantesque croissant du nord continental jusqu'au sud, dans la Caraïbe. Un voyageur se déplaçant le long de la grande ligne bleue des cours d'eau qui traversaient ce croissant pour en relier les différentes parties pouvait, sans difficulté, se rendre compte de sa taille et de sa diversité.

Entamant, peut-être, son voyage à partir des stations de pêche de la côte rocheuse et escarpée de Terre Neuve, il traverserait le Golfe du Saint-Laurent sur un navire de haute mer pour arriver à l'embouchure du fleuve, et le remonter ensuite, puis longer, sur des kilomètres, seigneuries et petites fermes qui s'étendaient en bandes régulières à partir de la rive du fleuve et annonçaient le centre de colonisation et d'activité du Canada. Il verrait ces exploitations agricoles, alignées toujours en bandes régulières et denses le long du fleuve, durant les quelque 250 kilomètres suivants, depuis les environs de Québec, capitale et port maritime du Canada, et se

---

\* Département d'Histoire, Université de Lund (Suède).

continuant au-delà de la petite ville de Trois-Rivières, jusqu'à Montréal, porte d'accès du Canada vers l'intérieur du pays. Parcourant cette partie très peuplée, il remarquerait à quel point ces trois villes, avec leur panoplie d'institutions et d'activités urbaines, contrastaient avec la campagne environnante, plus simple et régulière ; mais il noterait aussi qu'ensemble, ville et campagne, constituaient le cœur agrou-urbain très concentré des implantations coloniales canadiennes.

Montant à bord d'une embarcation plus légère à Québec, puis, probablement, à bord d'un canoë à Montréal, notre voyageur prendrait congé de ce centre d'activité du Canada, ce cœur canadien, pour s'aventurer dans « le pays d'En-Haut », région intérieure gigantesque et très peu peuplée qui s'étendait jusqu'aux abords des Grands Lacs et au-delà des portages reliant les Lacs à la vallée supérieure du Mississippi ainsi qu'à celle de l'Ohio. Il trouverait là les postes militaires et commerciaux de l'intérieur du Canada, répliques miniatures et rudimentaires des villes de Montréal et de Québec, dont les alentours immédiats contrastent avec le cœur canadien en raison du nombre réduit de fermiers canadiens et des nombreux villages amérindiens, parfois de taille considérable. Dans ces villages, comme dans d'autres situés plus à l'intérieur des terres, il se pouvait qu'il rencontrât des missionnaires, des voyageurs ou des coureurs de bois, ces occupants de l'intérieur lointain, qui pratiquaient un commerce actif avec les Amérindiens.

S'écartant des portages, notre voyageur descendrait alors jusqu'au Mississippi, à l'intérieur de la Louisiane et de sa partie nord, à savoir le pays des Illinois. Région de l'intérieur, ce pays d'Illinois lui aurait paru différer d'autres régions semblables, à la fois de par sa structure gouvernementale importante et le nombre de ses villages. Sa population agricole, essentiellement constituée de Canadiens, lui semblerait plus importante que celle du Canada intérieur et ses habitations, souvent regroupées comme des villages, plus denses que ne l'étaient les fermes sur les longues parcelles du cœur canadien. La culture et la population partiellement métisse de l'Illinois, constituée de marchands, d'hommes des bois, de chasseurs et de cultivateurs, témoigneraient néanmoins de sa situation à l'intérieur du continent, tandis qu'une importante minorité d'esclaves noirs viendrait lui confirmer qu'il s'agissait bien là, non de l'intérieur du Canada, mais de la colonie esclavagiste de Louisiane.

Poursuivant son voyage plus au sud sur le Mississippi, notre voyageur traverserait alors sur plusieurs centaines de kilomètres l'intérieur de la Louisiane, avant d'atteindre l'établissement français-américain suivant, à savoir, le petit avant-poste militaire situé sur l'Arkansas, pour parcourir encore de nombreux kilomètres avant de parvenir au poste militaire qui se trouvait sur le fleuve Yazoux et puis à celui de Natchez. Ce dernier, site fertile, n'était encore que faiblement peuplé depuis le soulèvement indien qui avait eu lieu quelques décennies plus tôt, détruisant un établissement louisianais jadis riche et florissant.

En descendant encore quelque 100 kilomètres, notre voyageur passerait au confluent de la Red River qui se jette dans le Mississippi par l'ouest, et sur laquelle, à environ 340 kilomètres en amont, se trouvait le poste louisianais, apparemment

reculé, de Natchitoches. Celui-ci avait été construit pour protéger la frontière ouest de la Louisiane contre les Espagnols du Mexique, avec lesquels tout comme les Amérindiens de la région il entretenait néanmoins un commerce profitable qui avait contribué à son développement.

Ce voyage sur le Mississippi l'amènerait bientôt à Pointe Coupée qui, par ses importantes exploitations de tabac et sa majorité d'esclaves noirs, semblait devoir prendre la succession de Natchez, ce qui signalait aussi que le cœur de la Louisiane était proche. Puis, continuant vers le centre, il rencontrerait les quelques petites implantations amérindiennes et les petites fermes, de plus en plus nombreuses, alignées en bandes régulières, comme au Canada, à partir du fleuve – par exemple sur la Côte des Allemands, en bordure du Mississippi, cette partie du fleuve appelée ainsi en raison de la nationalité de ses premiers colons. Ici, la densité des fermes allait en augmentant, tout comme le nombre des grandes plantations avec une majorité d'esclaves noirs. Ce n'était pas le tabac mais l'indigo, ou une autre production de base qui était cultivée pour le commerce sur ces grandes plantations au milieu desquelles se trouvait la capitale et l'entrepôt de la colonie, la Nouvelle-Orléans. Sa situation géographique, au centre d'une région où se trouvaient, en forte densité, fermes et plantations, donnait forme à la version louisianaise d'un cœur de colonisation agro-urbain, comme c'était le cas au Canada.

Le voyageur curieux pouvait alors traverser le Portage du Mississippi, sur lequel se trouvait la Nouvelle-Orléans, pour entreprendre, juste à l'arrière de la ville, sur le lac de Ponchartrain, un voyage de quelques 290 kilomètres, qui le conduirait le long d'une voie d'eau côtière, au-delà du littoral du Golfe sablonneux et peu peuplé, jusqu'à Mobile, la deuxième ville de la Louisiane. Située à l'entrée de la vallée du fleuve Mobile et des territoires de l'intérieur des peuples Choctas, Chickasas et Creeks, elle constituait la tête d'un petit réseau de postes à la fois de défense et de traite de l'intérieur, dont l'emplacement était choisi afin d'assurer la protection de la frontière est de la Louisiane contre les Américains-britanniques de Caroline et de Géorgie, et pour assurer le maintien des relations amicales avec les Amérindiens.

A la Nouvelle-Orléans, comme à Mobile, notre voyageur découvrirait des institutions et des activités urbaines qui rappelaient celles de Québec et de Montréal, mais aussi un mélange de populations blanche, mulâtre et noire, constituées de personnes libres, affranchies et asservies. Il découvrirait aussi une culture en partie créole qui lui donnerait un avant-goût des régions l'attendant plus au sud.

Pressé d'y parvenir, il embarquerait sur un vaisseau de haute mer, à la Nouvelle-Orléans même, afin de quitter le centre de Louisiane et de poursuivre ainsi son voyage en aval du Mississippi, à travers quelques 160 kilomètres d'une région de plus en plus marécageuse et inhabitable, avant d'atteindre enfin le Golfe du Mexique – un voyage fluvial qui lui rappellerait les longs kilomètres de fleuve et la campagne peu peuplée entre Québec et le golfe du Saint-Laurent. Il continuerait, ensuite, pendant plusieurs jours avant d'arriver dans l'extrême sud du croissant français-américain : les îles sucrières des Antilles, Saint Domingue et les plus

petites îles de la Martinique et de la Guadeloupe, avec leurs villes-entrepôts, leurs quelques petites fermes et leurs grandes plantations à main-d'œuvre d'esclaves.

Un tel voyage aurait permis à notre voyageur de découvrir la nature vaste et variée de l'empire français nord-américain. Mais il pouvait néanmoins se demander si celui-ci en était pour autant exceptionnel. Après tout, il aurait aussi bien pu voyager le long des cours d'eau bleus d'un autre empire colonial en forme de croissant, celui de l'Amérique britannique, par exemple. Ce voyage aurait commencé, de la même manière, à partir d'une île située au nord, pour s'achever, au sud, sur une autre île. Il serait aussi parti des rivages de Terre Neuve pour descendre la côte est de l'Amérique du Nord, en longeant un territoire, au même titre vaste et varié, pour arriver aussi aux îles sucrières de la Caraïbe. Il est vrai que le voyage tout entier se serait fait sur un vaisseau de haute mer, et que le croissant américain-britannique était plus petit, puisque situé à l'intérieur de celui de l'Amérique française. Mais la variété des paysages n'en était pas moins grande et comprenait des régions parallèles et comparables, bien que socialement plus complexes, aux différentes régions qui constituaient la grande étendue de l'Amérique française. Au nord, par exemple, dans les régions de Nouvelle-Angleterre et des colonies situées au centre sur la côte Atlantique, il trouverait un nombre important de petites fermes ainsi que des aires de peuplement relativement denses, qui pouvaient rappeler le Canada ou l'Illinois. Au sud du continent, il verrait des régions de petites fermes et aussi de grandes plantations avec une main d'œuvre d'esclaves, qui lui rappelleraient, peut-être, la Louisiane. Tout comme lors de sa descente du Mississippi, il pourrait remarquer comment la culture du tabac, dans la partie nord de cette région du sud, cédait la place, en allant plus au sud, à d'autres cultures de base et à un nombre croissant de grandes plantations ayant un nombre important d'esclaves noirs. Les parties urbano-agricoles de ces régions situées le long de la côte, comme à Charleston ou Savannah, lui rappelleraient la Nouvelle-Orléans. A son arrivée dans la Caraïbe, il trouverait aussi dans les îles sucrières des Antilles britanniques, des villes-entrepôts, des plantations sucrières, ainsi qu'une main d'œuvre d'esclaves qui pourraient lui rappeler les îles des Antilles françaises.

Bien qu'il ne soit pas facile pour une personne voyageant sur l'océan de le constater, les différentes formes de gouvernement et régions américains-britanniques le long de la côte nord-américaine, n'étaient pas dépourvues, non plus, de quelques postes intérieurs qui pouvaient s'étendre, comme dans le cas de New York, jusque dans l'intérieur du pays, aussi loin que la région des Grands Lacs, ou, dans le cas de la plupart des colonies du sud, jusqu'aux vallées de l'Ohio et du Mississippi. Là aussi, il pourrait trouver des hommes des bois, plus désireux de vivre à l'intérieur des terres que dans les régions fortement peuplées situées plus à l'est, tout près de la côte. Ceux-ci allaient, en effet, devenir des « types sociaux » fondamentaux, appelés à devenir partie intégrante du folklore et de la mythologie historique des États-Unis, et de sa population prétendument individualiste et avide de liberté. Au premier abord, les hommes des bois de l'Amérique britannique et les coureurs de bois, ou

voyageurs, de l'Amérique française, semblent constituer des types sociaux similaires qui ne forment qu'un seul et même élément, venant s'ajouter aux autres traits – immensité du territoire, variantes et ressemblances régionales – que chacun de ces deux empires semblait partager avec l'autre et qui, pris ensemble, pouvaient donner l'impression d'avoir contribué à forger une expérience nord-américaine commune aux peuples de ces deux empires nord-américains.

### *L'approche de l'espace dans l'Amérique française*

Et pourtant, l'Amérique française n'était pas l'Amérique britannique, et si ses régions et ses types sociaux semblent avoir eu leurs pendants et leurs contreparties dans l'Amérique britannique, leur situation à l'intérieur de l'Amérique française a eu pour conséquence une expérience considérablement différente. Ceci apparaît dans les deux approches dissemblables adoptées par ces deux empires sur l'immense espace de l'Amérique du Nord – différences qui reflètent, à leur tour, des approches distinctes dans la construction de sociétés et de gouvernements dans le Nouveau Monde.

Les contrastes entre le coureur de bois américain-français et l'homme des bois américain-britannique, plutôt que les similitudes, en sont un exemple pertinent. L'individu vivant en anarchiste, de manière autarcique à l'intérieur du pays, isolé de la société et à la poursuite de ses seuls intérêts, est un bon sujet de roman, mais il était plutôt rare dans l'Amérique française. Surtout occupé de commerce avec les Indiens, le gros des coureurs de bois et voyageurs était soumis à l'organisation, aux structures et schémas généraux qui caractérisaient ce commerce. Ceci pouvait signifier qu'ils travaillaient avec (ou bien sous les ordres de, ou encore en relation avec) les compagnies de commerce basées au cœur du Canada ou de la Louisiane, qui avaient leurs propres réseaux de postes et de stations de traite subalternes à l'intérieur du pays. Ceci pouvait indiquer aussi qu'ils avaient des autorisations ou des permis de commerce s'appliquant à des personnes spécifiques pendant des périodes définies ou dans des régions précises. Cela pouvait encore se traduire par la présence d'employés salariés parmi les groupes de voyageurs qui se rendaient dans l'intérieur du territoire à partir de Montréal, de Détroit, de la Nouvelle-Orléans, de Mobile ou du pays des Illinois. Nombre de ces hommes jeunes, comme ceux de la région de Montréal, pouvaient s'engager ainsi temporairement, avant de revenir s'établir dans le cœur du pays.

Les marchands qui restaient à l'intérieur du pays étaient relativement peu nombreux, et ils n'étaient généralement pas éloignés d'implantations et des centres d'activité coloniaux. Il se pouvait même qu'ils habitent dans les postes de l'intérieur ou dans les différentes missions qui leur servaient de base pendant les périodes où leurs activités, leurs circuits, les amenaient plus à l'intérieur du pays.

Il est aussi intéressant de noter, dans ce contexte, que parmi les Américains français particulièrement actifs comme chasseurs en Louisiane, certains habitaient à la Nouvelle-Orléans même, utilisant cette ville comme base à partir de laquelle

partaient des expéditions de chasseurs vers le nord, durant la saison, dans l'intérieur de la vallée du Mississippi, jusqu'à des distances de 1 000 kilomètres ou plus. Ils revenaient, une fois la chasse terminée, afin de vendre les denrées alimentaires au marché de la Nouvelle-Orléans. La chasse, tout comme la traite avec les Indiens, pouvait constituer, de ce fait, une occupation orientée vers le commerce et se rapportant directement aux activités et aux besoins des lieux d'implantation, quel qu'ait été le temps passé dans la nature sauvage.

Moins nombreux encore étaient les coureurs de bois qui vivaient loin des différentes villes, postes ou missions. En 1700, guère plus d'une centaine d'entre eux environ, habitaient au fin fond de l'intérieur de la région de Grands Lacs et de la vallée supérieure du Mississippi – lieu où il était illégal de résider à une époque où les postes intérieurs ainsi que les permis de traite étaient généralement supprimés ou limités sauf quelques rares exceptions à la nouvelle ville de Détroit (1701). Mais c'était aussi l'époque où la Louisiane commençait juste à exister en tant qu'établissement colonial, et où elle était partiellement capable d'offrir à ces coureurs de bois une possibilité autre, comme marché pour la traite, parfois clandestine, ainsi que comme lieu de séjour, de travail, ou de visite occasionnel.

Même quand ils vivaient au plus profond des terres, loin des implantations coloniales, des postes ou des missions, il arrivait, néanmoins, assez fréquemment, aux coureurs de bois de fréquenter ces lieux afin de faire du troc, d'obtenir des renseignements et d'établir des contacts. Fait également important, leurs propres activités à l'intérieur du pays étaient souvent entreprises dans le cadre d'un travail de groupe constitué par des individus du même type, tandis qu'ils vivaient souvent dans des villages amérindiens différents. Leurs liaisons avec des femmes indiennes, soit dans les villages où se trouvaient les missions, soit dans d'autres villages, les attachaient encore davantage à un endroit précis qui leur servait de base pour leurs activités à l'intérieur du pays. Ceci donna naissance, par la suite, à une population et des cultures métisses de l'intérieur du Canada et de la Louisiane.

Le marchand et l'homme des bois vivant à l'intérieur de l'Amérique française – aussi anarchistes et individualistes qu'ils puissent paraître par rapport aux pratiques habituelles de la société – avaient donc tendance à mener une vie collective, soit qu'ils aient fréquenté d'autres collectivités françaises américaines ou établi des liens avec celles-ci, soit qu'ils aient eu l'expérience d'une vie en collectivité qui leur était propre, qu'elle fut française, indienne ou métisse.

Ainsi, contrairement à l'image que l'on donne souvent de l'homme des bois américain-britannique, cheminant seul dans l'intérieur, accompagné, dans le meilleur des cas, de son cheval, son mulet ou de sa femme indienne, les coureurs de bois français-américains, ainsi que les marchands et les chasseurs de l'intérieur, ne cherchaient pas à abandonner la collectivité quand ils se séparaient, pendant des périodes plus ou moins longues, de la société. En effet, comme il a été suggéré plus haut, aussi vagabonde qu'elle pût être, leur vie dans la collectivité empiétait sur, ou venait s'ajouter à, d'autres liens avec différentes collectivités existant dans le pays profond de l'intérieur de l'Amérique française. Ces collectivités convergeaient et

entraient en liaison les unes avec les autres, ainsi qu'avec leurs centres respectifs, canadien ou louisianais. Malgré leur aspect rudimentaire, dans l'environnement qui était le leur, à l'intérieur du pays, loin de tout, elles illustraient une approche fondamentale et spécifique par rapport à l'organisation et à l'implantation territoriales, à l'espace et à la société, qui caractérisait l'Amérique française et dont elles étaient parties intégrantes.

En interprétant, nous pourrions dire que la méthode utilisée par les Américains français pour s'implanter et occuper l'espace américain est caractérisée par trois éléments fondamentaux :

- 1) un esprit particulier orienté vers une vie en collectivité et des systèmes inter-relationnels.
- 2) une manière structurée d'organiser les implantations.
- 3) une orientation particulière vers une région cœur (ou centre unique).

Ce modèle d'implantation et d'occupation du territoire était animé par un esprit marqué par la vie en collectivité, dans la mesure où les implantations coloniales étaient réalisées soit par des groupes de personnes, soit au même endroit, soit tout près d'autres groupes. Les mécanismes mis en œuvre au tout début des différentes périodes d'efforts de colonisation pour recruter des sujets français afin de les planter dans les Amériques – comme les attributions de terres seigneuriales au Canada, ou bien les grandes concessions foncières de Louisiane – sont un exemple initial de cette approche. Mais celle-ci imprégnait aussi l'implantation coloniale de façon plus générale, comme on peut le voir dans l'établissement des missions, des postes de traite, des forts et des villes, dans les différentes activités agricoles, tout comme dans le positionnement des marchands de l'intérieur qui se déplaçaient plus librement. Elle marquait toutes les activités ainsi que les personnes.

Cet esprit de vie en collectivité était associé à l'établissement de réseaux relationnels, en ce sens que les implantations coloniales étaient établies et maintenues de telle sorte que s'instaure une interaction continue avec d'autres implantations, ou avec d'autres activités extérieures, de façon plus générale. Ces implantations, dès leurs débuts, faisaient partie de réseaux d'interactions spatiales qui s'étendaient à travers les espaces parfois vastes du territoire. Comme indiqué ci-dessous, ces réseaux, à des degrés divers, impliquaient les Amérindiens d'une manière très fonctionnelle et symbiotique, sur de longues périodes, créant, ce faisant, un modèle français-américain spécifique de relations et de sociétés euroaméricaines/amérindiennes.

Cette forme d'organisation territoriale contraste avec l'image stéréotypée de la colonisation et des sociétés que nous avons généralement en ce qui concerne les colonies britanniques contemporaines d'Amérique et, ultérieurement, l'intérieur du territoire anglo-américain. La colonisation s'y est souvent faite individuellement ou en groupes très petits, et/ou de façon spatialement isolée. Les rapports inter-relationnels des différentes implantations avec l'extérieur ne se sont, éventuellement,

développés que progressivement et avec le temps. Dans le processus de colonisation et d'expansion territoriales décrit par Frederick Jackson Turner, dont cette image participe, l'histoire de la colonisation d'un quelconque endroit de l'Amérique anglophone suit une hiérarchie présumée de développement économique, allant du simple au complexe, d'activités fermières de subsistance, à des activités commerciales complexes, pour parvenir enfin aux activités industrielles et aux interactions territoriales plus larges que ces différents stades présupposent. En fait, il s'agit, si l'on veut, d'une transposition de la manière de pensée évolutionniste darwinienne, si courante à l'époque de Turner, définissant des stades de civilisation pour décrire croissance et développement territorial et de l'ensemble de la société aux États-Unis, semblable à une théorie des stades de civilisation appliquée par d'autres à l'histoire de l'homme et du monde en général. Il n'est pas surprenant que cette compréhension du processus de développement américain ne se soit pas construite autour du thème de l'Amérindien, et qu'il ne lui ait pas été attribué de place durable à l'intérieur de cette vision des choses<sup>2</sup>.

Sur ce point, la forme d'organisation, d'occupation et de colonisation territoriales en Amérique française a été, dès le tout début, complexe et ethniquement interactive, de façon plus continue – comme c'était le cas entre populations coloniales et indigènes – sur toute la durée de son histoire.

En Amérique française, nous voyons aussi que les activités liées à la colonisation étaient souvent menées par différentes organisations et institutions officielles qui projetaient vers l'extérieur de larges (bien que variables et pas toujours continus) réseaux de pénétration territoriale et d'interaction. Ce pouvait être l'État, par exemple, dans ses deux secteurs militaires et civils, les compagnies commerciales, les missions religieuses ainsi que les institutions paroissiales ou les concessions foncières.

Cette approche pouvait produire un effet de convergence territoriale des différents réseaux d'organisation, faisant éventuellement se rencontrer, fréquemment et en particulier dans l'intérieur du pays, fonctionnaires, soldats, marchands et missionnaires, au même moment et en un même lieu. Cependant, le degré d'implantation en n'importe quel endroit de l'intérieur et ainsi la densité des diverses activités et de peuplement (c'est-à-dire, en fait, la possibilité de continuer une forme quelconque d'établissement dans cet endroit) pouvaient en même temps être assujettis à la disposition qu'avait une organisation à se développer dans l'intérieur, ou inversement, à accumuler ou limiter ses établissements aux zones d'accès plus proches de la mer, c'est-à-dire au cœur ou centre du territoire.

Ceci, à son tour, montre ce qui paraît avoir été une orientation particulière contribuant à l'esprit et l'organisation qui sous-tendaient la colonisation en Amérique française. La colonisation française bénéficiait, sur le continent nord-américain, d'un accès aux réseaux de voies navigables les plus vastes pour pénétrer à l'intérieur du pays (le réseau Saint-Laurent/Grands Lacs au nord, la vallée du Mississippi au centre et au sud). Sa structure organisationnelle, potentiellement large, tirait parti de

ces voies navigables à des degrés variables, afin d'effectuer cette pénétration et permettre aux Français-Américains d'arriver beaucoup plus loin et beaucoup plus tôt dans l'intérieur que ne le pouvait l'Américain britannique. Et pourtant, il n'y avait, en fait, guère d'établissements de colonisation américaine-française à l'intérieur de l'Amérique du Nord, au-delà des ouvertures du continent sur la mer.

Dans la Louisiane française, par exemple, la population coloniale s'était concentrée de façon massive sur le territoire habitable le plus proche de la côte. Il s'agissait principalement d'une zone centrale de 180 à 250 kilomètres environ le long du Mississippi, artère principale de la colonie, depuis l'aval de la Nouvelle-Orléans, jusqu'à une bonne distance en amont, et secondairement dans la région de Mobile et dans cette ville, ou tout près de là, à partir de la rive du fleuve ou du rivage de la baie. Cette orientation par rapport à une zone centrale de colonisation en Louisiane, ne faisait que reprendre et répéter les formes d'implantation coloniale qui se développaient et progressaient davantage au Canada. Les Canadiens français s'étaient regroupés massivement sur une zone d'environ 250 kilomètres entre Québec et Montréal, s'installant sur le Saint-Laurent, ou juste à côté de ce fleuve qui constituait l'artère principale du Canada. Ceci en dépit du fait que la forte croissance de la population avait entraîné l'occupation, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, des parcelles de terre les plus prisées, qui s'étendaient à partir du front du fleuve dans la zone centrale ; en dépit aussi, de l'existence de terres disponibles, en amont sur le fleuve voisin, l'Ottawa, qui se jette dans le Saint-Laurent à Montréal ; et en dépit aussi des encouragements donnés parfois aux habitants pour qu'ils s'installent à certains endroits de l'intérieur, près de Détroit, par exemple, afin de contribuer aux implantations coloniales. Au lieu de remonter le long de l'Ottawa ou d'aller plus loin à l'ouest, les Canadiens préféraient rester dans la zone centrale, même si cela les obligeait à s'installer sur des terres moins intéressantes, en arrière de celles qui se trouvaient sur le fleuve, sans avoir d'accès direct à celui-ci. En d'autres termes, les Canadiens et les Louisianais donnèrent une expression spatiale à cet esprit favorisant la vie en collectivité et les échanges inter-relationnels, en s'orientant essentiellement par rapport à une zone centrale de colonisation, nonobstant l'image romantique contraire du coureur de bois parcourant l'intérieur sauvage du territoire.

Cette orientation générale des implantations dans la zone centrale signifiait aussi, par extension, que la convergence et la concentration en un même lieu, dans l'intérieur du pays, de gens appartenant à des organisations distinctes et ayant des activités différentes, n'incluaient généralement pas la présence d'une population coloniale importante et productrice de denrées alimentaires. En conséquence, on se trouvait en présence de sites urbains et proto-urbains, avec une densité plus ou moins forte de fonctionnaires, soldats, marchands, missionnaires et employés, aux compétences diverses, mais qui ne comprenaient que relativement peu de gens d'autres catégories. Comme indiqué ci-dessous, cela offrait à la population amérindienne un lieu où exercer en permanence un rôle écologique et fonctionnel nécessaire à la colonie.

Là aussi on trouvait un contraste avec l'Amérique britannique. Tandis que les populations des différentes colonies britanniques étaient situées de façon générale plus près des régions côtières que loin dans l'intérieur du pays, elles s'installaient en général de manière beaucoup moins dense et compacte, à une échelle régionale ou locale, et pénétraient dans l'intérieur du pays de façon plus progressive, tout en continuant à produire une grande quantité de denrées alimentaires. Ce qui, à son tour, créait aussi avec les populations amérindiennes, des rapports différents de ceux qui s'étaient établis en Amérique française.

La colonisation française-américaine, par conséquent, fournissait une forme d'organisation, d'occupation et d'implantation territoriales, interactives tant au niveau local qu'au niveau du territoire tout entier, avec une forte orientation en faveur du centre pour ce qui est des implantations permanentes, s'accompagnant d'une pénétration importante mais variable dans l'intérieur du pays de réseaux tenus d'activité.

En même temps, cependant, aussi profondément à l'intérieur du pays qu'aient été situées les zones françaises-américaines d'implantation et d'occupation par rapport à leurs zones centrales territoriales agro-urbaines respectives, en Louisiane et au Canada, aucune ne donnait l'impression d'être un fragment sans aucun rapport avec la région centrale de colonisation et d'activité. Elles participaient toutes d'un réseau quelconque, dont le point nodal principal était situé dans la zone centrale.

Dans un tel contexte, d'importants efforts furent réalisés, tant au Canada qu'en Louisiane, par les autorités gouvernementales et les quartiers généraux des différents réseaux les mieux structurés sur le plan organisationnel, afin d'assurer des liens entre les zones centrales respectives, les cœurs de colonisation et l'intérieur, et pour aider de façon générale au soutien de ces derniers. Dans ces deux colonies, les centres organisaient des convois de bateaux (pour subvenir à la traite, aux approvisionnements, aux échanges et remplacements de personnel, aux renseignements, à la coordination et au contrôle sur le territoire) qui essayaient de maintenir une relation régulière entre la zone centrale et les parties les plus éloignées du territoire.

Travailler sur ces convois donnait aussi la possibilité à des individus de quitter les zones centrales de colonisation de forte densité et de voyager dans l'intérieur, sans toutefois y émigrer. C'était aussi une solution de rechange aux occasions plus fréquentes et variées de départs et de voyages, qui était organisée de façon plus régulière et qui offrait en plus une possibilité de travail comme voyageur sur les canoës et autres embarcations légères qui naviguaient dans l'intérieur du pays pour faire la traite avec les Indiens.

Sur ces convois, le Tour de France du compagnon devenait le Tour du Canada ou le Tour de la Louisiane du batelier-marchand-soldat-administrateur-ou-prêtre. C'était un mouvement constant qui n'était cependant pas une migration et qui se faisait selon des circuits base-satellite-poste subalterne. Un mouvement qui ne donnait aucunement naissance à une colonisation intermédiaire qui aurait été liée à ces transports intérieurs, malgré les encouragements occasionnels du gouvernement en ce sens, et l'apport d'une présence militaire. La minorité de Français-Américains

circulant selon des façons variées sur tout le territoire à bord de ces bateaux, concrétisait la disposition française à établir des réseaux inter-relationnels, et servait aussi à apporter un complément à la majorité de colons français-américains enracinés de façon compacte dans les zones centrales de colonisation. Chacun, à sa manière, était représentatif d'une disposition à cette vie de collectivité, qu'il ait été organisationnellement mobile, ou implanté écologiquement, ces deux modes de vie collective se chevauchant en tout cas assez souvent.

En termes économiques, cette interaction territoriale entre centre et intérieur des terres, tant au Canada qu'en Louisiane, ne reflétait pas simplement une dépendance de l'intérieur à l'égard du centre en matière de soutien et d'approvisionnement. Les circuits des marchands fonctionnant entre le centre et l'intérieur du territoire reflétaient aussi l'interdépendance territoriale de l'un par rapport à l'autre, puisque le centre devenait en grande partie dépendant, pour son économie, de l'exploitation de l'intérieur du pays, exploitation que ses convois et ses postes servaient à soutenir et à protéger.

En Louisiane, l'interdépendance s'avéra être, non seulement une question de fourrures et de peaux, nécessaires au gagne-pain du centre, mais l'exploitation de l'intérieur du territoire se montra aussi importante parce que faisant partie de l'existence même du territoire. Par exemple, en même temps que les fourrures et les peaux du pays des Illinois étaient transportées, de manière générale, vers l'est, à Détroit, au centre canadien, et enfin en France, les produits alimentaires de la région (blé et autres denrées) faisaient route vers le sud, sur le Mississippi, pour aider à nourrir les soldats dans les différents postes, les esclaves sur les plantations et les habitants de la Nouvelle-Orléans. Les denrées alimentaires descendaient le fleuve, non seulement avec les convois fournis par le centre, mais suivant la saison, dans les canoës et les embarcations des Français de l'Illinois eux-mêmes, qui participaient ainsi, à leur propre manière, moins formalisée mais obéissant tout autant à des formes structurées, aux réseaux d'activité et de relations territoriales. Leurs activités anticipaient de plusieurs décennies, un commerce similaire qui allait se développer entre la vallée de l'Ohio américaine et la partie sud du Mississippi. Les produits alimentaires de l'Illinois français allaient aussi jouer un rôle dans l'apport en denrées alimentaires, munitions, personnel, etc., que le pays des Illinois viendrait fournir aux garnisons canadiennes disposées au Nord, sur l'Ohio, aussi loin que Fort Duquesne (Pittsburgh), lors de la grande guerre pour les empires qui fut menée en Amérique du Nord au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Par sa situation, l'Illinois français se révéla être au carrefour de la Louisiane française et du Canada français. Sa population blanche venait en bonne partie du Canada, et ses noirs du sud de la Louisiane ; ses liens économiques et géopolitiques le rattachaient aux cœurs des deux colonies. Ceux-ci se trouvaient l'un et l'autre en concurrence pour cette liaison avec l'Illinois. Cette situation, de même que cette compétition, laissa un héritage tout en anticipant aussi sur l'avenir. Après la guerre

pour les empires du XVIIIe siècle, l'Illinois devint encore davantage une zone contestée par un Canada maintenant britannique (auquel il avait été officiellement rattaché par l'Acte de Québec de 1774), et par les treize autres colonies britanniques d'Amérique. Quelques décennies plus tard, la ville de New York avec son État-empire, et le nord-est américain (via le passage ouvert par la construction du Canal de l'Érié reliant le fleuve Hudson au lac Érié et via les différents canaux reliant les Grands Lacs à la haute vallée du Mississippi et de l'Ohio) prirent la succession, effectivement autant qu'officiellement, de Montréal et du cœur canadien, en raison de leur capacité à pénétrer à l'intérieur du pays de l'Illinois et à établir avec lui des relations. Ils allaient s'engager, à leur tour et de la même manière, dans la compétition avec la Nouvelle-Orléans et le Sud, pour savoir « qui s'emparerait du vieux Nord-Ouest » dans cette rivalité inter-sections et entre régimes sociaux différents, qui fut le lot des États-Unis au début et au milieu du XIXe siècle. La situation d'intermédiaire occupée par l'Illinois, de carrefour, au sein de l'Amérique française, la compétition, les disputes et conflits qu'impliquaient les rapports et les liens gémellaires qu'il entretenait de part et d'autre, allait influencer sa propre histoire et celle de l'Amérique du Nord, durant tout le XVIIIe et le XIXe siècles, longtemps après que les Français eurent perdu leur influence et les liens qu'ils avaient établis dans la région. Et ce, alors même que les problèmes spécifiques et les régimes et les acteurs géopolitiques changeaient.

Pendant ce temps, à l'intérieur du mode français d'occupation et d'implantation territoriales, fondé sur un système inter-relationnel, l'interdépendance territoriale croissante qui s'instaurait entre centre et intérieur du pays venait renforcer l'importance continue que l'on attachait à maintenir ouverts les différents itinéraires et à donner une réalité au mode inter-relationnel en créant des réseaux intergroupes. Ceci apparaissait non seulement dans l'utilisation de systèmes de convois, mais aussi dans les actions militaires entreprises par des Américains français contre des Amérindiens qui menaçaient la sécurité sur ces itinéraires (comme ce fut le cas en Louisiane, par exemple, contre les Koroas, les Chetimachas, les Natchez ou les Chicachas par rapport au Mississippi, ou au Canada, dans les guerres contre les Renards, dont l'un des « péchés » avait été de tenter de contrôler les zones de passage entre les Grands Lacs et le Mississippi).

Cependant, l'Amérique française ne réussit pas toujours à transformer son mode inter-relationnel en une réalité de réseaux intergroupes. Même durant les périodes où les itinéraires étaient sans danger, il arrivait que les moyens de transport fassent défaut. Il n'était pas rare que cela soit dû à la disposition qu'avait le centre à accumuler et contrôler les moyens de transport à destination de la zone centrale même. Ceci était révélateur de la tension qui existait entre les deux éléments constitutifs de ce système – centralité, d'une part, et réseaux inter-relationnels de l'autre.

Quand les liens territoriaux ne pouvaient être maintenus, les implantations de l'intérieur qui se trouvaient alors isolées, pouvaient donner l'illusion de n'être que les

simples fragments d'une présence coloniale couvrant globalement le territoire, et ainsi paraître semblables à ces fragments d'une implantation coloniale plus large, comme ceux que l'on pouvait rencontrer facilement en Amérique britannique. Cette situation illustre le risque (inhérent à l'Amérique française) qu'il y avait à fonder un mode d'occupation et d'implantation territoriales autour d'un principe territorialement inter-relationnel, alors que les moyens de maintenir ces aspects inter-relationnels étaient inadéquats ou assujettis à une orientation concurrente d'attraction vers le centre. Néanmoins, contrairement à ce qui se passait en Amérique britannique, cette fragmentation territoriale qui menaçait occasionnellement l'Amérique française, se produisait malgré les normes institutionnelles ou populaires de colonisation qui régnaient alors, plutôt que comme leur conséquence naturelle.

Il nous est aussi possible d'avancer que, en Amérique française, plus grande (c'est-à-dire plus longue) était la rupture des liens, plus forte aussi était la tendance à l'abandon de l'implantation de l'intérieur. C'est un phénomène qui se produisait avec une certaine fréquence, par exemple, dans les concessions foncières de l'intérieur de la Louisiane, dont le personnel et les agriculteurs, par manque de réseaux de soutien, abandonnèrent leurs établissements, ou ne parvinrent même pas à s'installer. Ils n'étaient pas plus désireux de devenir des agriculteurs isolés au sein d'un intérieur éloigné de tout, même s'ils en reconnaissaient la richesse, que ne l'étaient les soldats, les administrateurs ou les ouvriers des établissements militaires et de traite, de devenir agriculteurs à temps partiel pour produire les denrées agricoles qui ne parvenaient pas jusqu'à eux depuis l'extérieur. Ces abandons mêmes montrent que cette vie de collectivité était de nature territorialement inter-relationnelle, ou alors qu'elle n'avait pas d'existence.

De plus, les changements de politique des quartiers généraux, au centre, ou des autorités au niveau local pouvaient aussi conduire à l'abandon d'un poste, d'une mission ou d'un autre établissement et, dans ce cas, peu nombreux étaient ceux qui acceptaient de rester dans l'implantation à l'intérieur du pays. De toute manière, il existait toujours des discontinuités en Amérique française dans l'implantation et l'occupation : mais cette discontinuité ne faisait que souligner l'importance des réseaux de relations en tous lieux de façon générale.

### *Société, gouvernement et espace en Amérique française*

Ces traits de vie en collectivité et de schémas inter-relationnels, cette orientation en direction du centre et cette organisation structurée, qui étaient caractéristiques de l'approche française-américaine de l'espace nord-américain, reflétaient une tendance à la cohérence et l'intégration sociales qui étaient la marque spécifique de l'Amérique française. Cette même orientation était visible en Amérique britannique, mais elle avait plus de difficultés à s'établir ou à se maintenir au milieu des forces de fragmentation sociale qui dominaient ce territoire.

L'Amérique française, tout comme l'Amérique britannique, était partie prenante de ce que l'on pourrait appeler « la transition nord-américaine ». Elles s'étaient, l'une et l'autre, écartées des régimes socio-politiques de leurs métropoles européennes respectives, et de l'Europe en général. Elles n'appartenaient donc guère plus à une société fondée sur les états (tels l'aristocratie, les roturiers et le tiers) et sur les privilèges officiels accordés aux différentes catégories de la population, ou aux diverses activités, institutions ou organisations, c'est-à-dire aux différents corps (par exemple, religion/Église ; travail/guildes ou corps de métier), ou encore à diverses entités socio-géographiques (par exemple, bourgs à charte municipale et villes franches, régions à privilèges). Ce faisant, elles conservaient néanmoins certaines normes d'ordre social, de cohérence et d'intégration, qui trouvaient leur expression dans certaines formes de continuité. Les colonies des deux empires, par exemple, partageaient l'idée que la société, le gouvernement constituaient aussi des formes de « commonwealth ». Les prix, les salaires, les relations employeurs/employés, les produits et les services, le marché en gros, étaient réglementés au nom de l'équité et de la stabilité, selon les normes de l'économie et de la justice sociales. Dans ce contexte, certaines activités étaient organisées en termes de monopoles, ceci plus particulièrement, peut-être, dans la colonie, en vue de s'assurer qu'il s'agissait bien d'activités d'intérêt public, qu'elles étaient menées de façon appropriée, et que stabilité et développement seraient garantis. La charité publique existait aussi et, non sans rapport avec celle-ci, les religions d'État s'étaient répandues dans les différentes colonies : l'Église catholique dans toutes les colonies françaises d'Amérique, alors qu'existaient, à la veille de la Révolution américaine, dans toutes les colonies de l'Amérique britannique, sauf trois, des Églises protestantes établies (des Églises anglicanes habituellement et, exceptionnellement, en Nouvelle-Angleterre, des Églises puritaines congrégationalistes). Encore une fois, c'est une communauté d'expérience qui semble avoir régi la construction de la société et du gouvernement en Amérique du Nord française et britannique, suggérant ainsi l'existence d'une civilisation nord-américaine commune.

Néanmoins, les sociétés et les gouvernements de l'Amérique française et de l'Amérique britannique ont suivi des directions différentes pour effectuer cette transition nord-américaine, en ce qui concerne les mécanismes institutionnels et les facteurs de cohérence, de cohésion et d'intégration même, et/ou pour ce qui est de leur capacité à maintenir ceux-ci. Dans ce contexte, l'Amérique britannique a fait montre d'une grande variété de mécanismes dans le gouvernement de ses différentes colonies. Nous pouvons en mentionner trois, à savoir hiérarchie patricienne, bourgs à charte municipale et villes franches, et système de représentation politique des localités.

Dans de nombreuses régions de l'Amérique britannique, il existait une forme de hiérarchie patricienne qui, par des structures verticales de relations, essayaient d'imposer ordre et stabilité, au niveau local et dans la colonie en général. C'est en Virginie, peut-être, que cette hiérarchie connut le plus de succès. Dès le milieu du XVIIIe siècle, tout un tissu de familles patriciennes s'était développé dans une

grande partie de la colonie. Mais c'était un mécanisme fragile pour assurer la stabilité. Il était en effet sujet aux factions rivales et aux contestations venues de l'extérieur (qui pouvaient être des éléments religieux ou ethniques), ainsi qu'aux revendications de ceux qui se trouvaient au bas de l'échelle sociale, ou simplement spatialement éloignés et qui avaient le sentiment que leurs besoins et leurs intérêts n'étaient pas pris en compte. En bref, ce mécanisme s'accompagnait d'une intégration spatiale et sociale incomplète du peuple. Il reflétait et produisait à la fois tensions, frictions, fragmentations et conflits.

En Nouvelle-Angleterre, particulièrement dans le Massachusetts et le Connecticut, en obtenant une charte, la collectivité territoriale au niveau de l'espace local, devenait une institution de base pour le maintien de l'ordre et la cohérence de la société. L'octroi d'une charte offrait à l'implantation locale une signification politique toute privilégiée, et ce d'autant plus que la ville et la congrégation religieuse (l'Église), deux institutions traditionnellement bénéficiaires de privilèges de corps, voyaient leurs rapports renforcés dans un contexte où les privilèges sociaux étaient par ailleurs en déclin ou sur le point d'être abandonnés.

Ce mode de cohérence, d'ordre et d'intégration sociaux pouvait aussi se trouver contesté, soumis à des limitations ou s'éroder. La théocratie, par exemple, ne parvint jamais à se constituer et le pouvoir qu'avait la bourgade, en tant que corps constitué, d'inclure ou d'exclure certains individus ou types d'individus, en gardant, entre autres, le pouvoir d'aliénation de la propriété, ne put se maintenir.

Le dirigisme socio-spatial local de corps avait ses limites, et la ville pouvait devenir de plus en plus le lieu d'affrontement d'activités plurielles (comme c'était déjà souvent le cas dans certaines régions en dehors de la Nouvelle-Angleterre) plutôt qu'une sorte d'ordre politique socio-spatial très serré. Et pourtant sa capacité à mobiliser sa milice en 1775 contre les soldats de la couronne britannique témoignait sans doute d'un mécanisme susceptible de promouvoir l'ordre social et l'action politique à l'intérieur comme à l'extérieur de ses frontières.

En effet, tandis que la ville bénéficiant d'une charte municipale pouvait devenir plus un rassemblement d'individus qu'une véritable collectivité, elle pouvait aussi bien conserver néanmoins sa capacité à fonctionner comme agent de cohérence sociale en Amérique dans la période postérieure à 1775. A une époque où les Américains parvinrent à formuler et mettre en forme une idée des droits universels, la municipalité, pendant toute la durée de l'histoire américaine, allait représenter une institution fondamentale pour l'ordre social. La raison en était sa capacité à utiliser le privilège corporatif qu'elle avait conservé pour imposer des lois et des réglementations qui, directement ou indirectement, restreignaient la liberté de résidence, toute activité ou participation dans la ville de certaines catégories de la société hétérogène, mobile, plutôt désordonnée, à sa périphérie. Dans l'extinction générale des privilèges corporatifs verticaux qui toucha une Amérique du Nord britannique devenue États-Unis, les privilèges corporatifs horizontaux et spatiaux vinrent remplacer les privilèges sociaux – qui se trouvaient fortement en conflit avec les normes universalistes que la société était, par ailleurs, prête à adopter.

Finalement, ces privilèges corporatifs de la ville qui perduraient, reflétaient le fait que la ville était aussi une forme de gouvernement orientée vers les affaires extérieures. Elle partageait cette caractéristique avec d'autres constructions spatiales locales, les comtés et les districts, par exemple, qui faisaient tous partie du système de représentation local aux assemblées législatives coloniales et, par conséquent, participaient activement de la fonction gouvernementale du pouvoir politique dans son ensemble. Cette représentation politique au niveau de la colonie constituait le troisième mécanisme distinctif contribuant au maintien de l'ordre social et de la stabilité ainsi qu'à l'intégration territoriale en Amérique britannique.

La capacité de ce mécanisme à produire ces traits caractéristiques variait cependant avec les régions. Certainement des zones locales différentes, habituellement dans l'intérieur du pays, ressentaient un manque de structures politiques appropriées, d'institutions politiques et administratives pour maintenir l'ordre et la justice, de représentation suffisante dans les instances législatives, de liens politiques adéquats, au point qu'elles se dressèrent contre certains fonctionnements du système.

Des catégories d'individus étaient aussi exclues de toute participation politique à l'échelon local et de la colonie. Il faudra attendre la Révolution américaine pour que l'une et l'autre – en tant que lieu et en tant que strate sociale – voient leur situation amendée de façon significative, bien que toujours limitée. Pour une grande part, en effet, la Révolution allait permettre d'étendre au niveau social, le droit à la participation politique de nouvelles catégories d'individus et d'ouvrir, au niveau spatial, à des lieux différents, la fonction de gouvernement, de représentation, et les possibilités d'assurer liens et intégration politiques. Il est intéressant de voir que, en opposition à l'approche adoptée en Amérique française, l'incapacité à effectuer ou instaurer, dans certains endroits, des liens et une intégration politiques adéquats avec les zones territoriales principales, allait faire que certains d'entre eux seraient, non pas abandonnés comme en Amérique française, mais transformés en de nouveaux gouvernements politiques locaux et en corporations politiques de plein droit et se trouveraient ainsi indépendants, encore une fois à la différence de l'Amérique française, d'une autorité territoriale plus large, comme cela fut le cas dans la région trans-appalachienne et dans le Vermont.

Cependant, à la fois avant et après la Révolution, la capacité et la légitimité de ces gouvernements locaux et coloniaux (ces derniers devenus gouvernements d'États) à fonctionner comme agents de cohérence et d'intégration sociales furent généralement sévèrement controversées. La tendance de la société à se transformer en une société moins réglementée au niveau économique et social dans le sens d'une société plus libérale et hétérogène, vint renforcer et éroder les réglementations et les contrôles établis au nom de la chose publique. Érodée aussi, dans ce contexte, la capacité des Églises établies à agir en tant que pouvoir légalement privilégié pour le maintien de la cohérence et de la cohésion sociales ; leur présence pouvait servir tout autant à l'aliénation qu'à l'intégration, et elles furent généralement destituées

avec la Révolution, bien que dans le Massachusetts et le Connecticut, un régime de privilèges ecclésiastiques continuât à perdurer jusque dans la première partie du XIXe siècle. Et, comme il a été suggéré plus haut, le « localisme » allait aussi se prolonger comme force sociale et politique, tant au niveau local qu'au niveau de l'État, en défense de certaines catégories de la population, donc d'un régime social ou d'une « façon de vivre » et, comme base de représentation de régions-peuples-régimes spécifiques, auprès de corps de gouvernement territorialement plus importants dans un système de démocratie libérale décentralisée.

En ceci, l'évolution de l'Amérique française semble différente sur deux points importants :

1) tandis qu'il s'y produisait aussi une érosion des différents mécanismes de cohésion et d'intégration sociales, cette érosion apparaissait de façon moins marquante qu'en Amérique britannique et,

2) tandis que certaines bases de cohésion et d'intégration sociales, qui venaient de naître ou avaient récemment pris de l'importance, se développaient aussi en Amérique française, comme en Amérique britannique, les bases, telles les villes à charte municipale et la représentation politique des et dans les localités, qui avaient acquis de l'importance en Amérique britannique, ne connurent pas de développement en Amérique française. Quelque chose d'autre se produisit qui pouvait s'attaquer avec plus de succès encore à l'érosion de la cohérence sociale et politique même.

A cet égard l'on pourrait dire que dans les contextes où s'étaient produits 1) l'extinction précoce d'une société d'ordres et de privilèges et 2) le déclin éventuel de certaines formes traditionnelles de cohésion sociale, on s'engagea, pour réaliser à nouveau cohérence et intégration dans chacun des deux empires américains, dans des directions divergentes. Ceci, comme nous allons l'indiquer ensuite, se fit en liaison avec le contexte socio-spatial.

Pour ce qui est de l'érosion, nous ne voyons pas tout à fait en Amérique française le déclin de la régulation du travail et du marché qui s'était peu à peu instaurée dans les colonies britanniques. Ce qui explique, aussi, la présence apparemment plus grande en Amérique française de grandes organisations économiques, de quasi monopoles, sur toute l'étendue du vaste territoire.

L'Église aussi continua à exister en tant qu'institution et forme de cohérence et d'intégration sociales dans les différentes régions de l'Amérique française, et ce plus encore que ce ne fut le cas de l'organisation religieuse, établie ou non, en Amérique britannique. Les constructions et les personnes relevant de son autorité à Québec, par exemple, pouvaient surprendre un visiteur originaire d'Amérique britannique. Fait plus important encore, l'Église créait des paroisses et envoyait des prêtres sur toute l'étendue du territoire, pour servir les besoins des habitants, qu'ils soient français-américains, amérindiens, ou africains-américains, dans les îles des

Antilles aussi bien que dans la zone centrale du Canada ou de la Louisiane, ou bien encore au plus profond de l'intérieur peu peuplé de l'Amérique du Nord. En outre, ces paroissiens contribuaient au soutien financier de l'Église.

La tâche de l'Église était peut-être rendue plus facile par l'interdiction en vigueur dans les colonies françaises d'Amérique à l'encontre des populations non catholiques. Pour ceux d'entre eux qui se trouvaient résider dans une colonie d'Amérique française, comme c'était le cas pour un certain nombre de colons allemands et suisses de Louisiane, il y avait injonction de pratiquer leur religion en public. En résumé, une source importante d'hétérogénéité et de fragmentation sociale potentielle, qui pouvait se trouver dans de nombreuses régions d'Amérique britannique, n'existait pas en Amérique française. En un certain sens, l'Amérique française, par sa politique d'exclusion et de contrôle, avait été capable d'accomplir dans la sphère de la religion et du gouvernement au niveau territorial, ce que les bourgades de Nouvelle Angleterre avaient été incapables de maintenir à leur niveau local de villes à charte.

Dans quelques endroits, l'autorité sociale de l'Église semble avoir été particulièrement importante, comme dans le pays des Illinois, où une absence d'autorité civile de presque vingt ans, à la fin du XVIIe et au début du XVIIIe siècles, permit à l'ordre des Jésuites de s'engager dans l'activité civile et économique et de laisser sa marque sur le développement de la région.

D'autre part l'autorité de l'Église était aussi très contestée et fut finalement circonscrite sur l'ensemble du territoire en Amérique française. A la différence de l'Amérique britannique, l'Église pouvait sembler officiellement présente dans les différentes zones d'occupation et de colonisation françaises dans les Amériques, mais c'était généralement une Église pauvre dont la représentation dans différents endroits était inconsistante. A en juger par les registres de baptême, on peut aussi se demander quelle était l'importance des services religieux rendus au peuple et s'il ne s'était pas créé une désaffection à son égard correspondant à ce qui s'était aussi produit en Amérique britannique. En Illinois même, par exemple, l'Église avait des difficultés à s'imposer aux voyageurs qui y vivaient, et les habitants français-américains du pays semblaient généralement avoir souvent l'occasion de dire leur mot dans les affaires locales.

Au risque de simplifier à outrance, nous pourrions dire que, pour le visiteur qui empruntait la grande voie fluviale et maritime de l'Amérique française du Canada jusqu'en Louisiane et ensuite jusqu'aux Antilles, si l'Église pouvait paraître plus présente et plus intégrante qu'en Amérique britannique, son autorité générale sur le plan social pouvait sembler davantage limitée au fur et à mesure qu'on s'enfonçait plus avant vers l'ouest et puis vers le sud.

Nous pouvons remarquer la même situation et la même tendance pour ce qui est d'une autre partie du tissu social français-américain, c'est-à-dire les patriciens. La contribution de l'Amérique française et de l'Amérique britannique à cette transition générale nord-américaine signifiait qu'elles avaient, l'une et l'autre, accompli

leur propre transition spécifique, de manière semblable, en ce qui concerne la situation de l'autorité féodale à l'intérieur de la structure socio-politique globale. Le mouvement en Amérique du Nord française ou britannique, s'était fait de la société de noblesse vers la société des notables et, en particulier, à des notables dont le statut était souvent déterminé par la fortune, elle-même acquise localement, en bref, à une « gentry ».

Ici, il nous faut reconnaître, cependant, qu'un certain degré de féodalité locale avait été instauré au Canada pour aider au recrutement de candidats à l'émigration vers ce pays, pour implanter cette population et l'organiser au niveau local dans la colonie. Ceci ressemblait beaucoup à ce qui s'était fait dans certaines parties de la vallée de l'Hudson parmi les Hollandais de Nouvelle-Hollande. Cette « gentry » pouvait être seigneuriale. Bien que la puissance précise de cette autorité féodale soit toujours sujette à débat, il semble clair que son étendue et son autorité étaient beaucoup plus limitées que son modèle originel en France même, et que dans la structure de la société, entreprise économique et fortune (c'est-à-dire des caractéristiques qui relèvent de la classe plutôt que simplement des « États ») jouaient un rôle important dans la définition du rang éminent occupé par les patriciens et par la couche supérieure de la structure sociale. Ce développement apparaissait aussi sous une forme plus claire au fur et à mesure que l'on voyageait le long du croissant français-américain, plus à l'ouest ou plus au sud où, par exemple, la propriété de franc alleu, plutôt que féodale, était de règle, et où les larges concessions foncières (en Louisiane, par exemple) étaient formellement interdites de privilèges féodaux.

Les différentes colonies d'Amérique française, comme une grande partie de l'Amérique britannique, virent se développer une classe patricienne que l'on retrouvait aussi dans les instances de gouvernement des colonies. En Amérique française, il s'agissait du conseil supérieur, instance législative et judiciaire suprême de la colonie. Comme aucun système de représentation politique directe des districts ne s'était développé en Amérique française (aucune assemblée législative), ceci donnait aux patriciens la possibilité d'assumer plus exclusivement encore un rôle de tuteur à l'égard d'autres catégories de la population sur l'ensemble du territoire des différentes colonies.

D'un autre côté, cette autorité et ce pouvoir sociaux étaient, au même moment, limités par les mêmes forces sociales qui restreignaient aussi l'autorité de l'Église en Amérique française, c'est-à-dire l'État. Nous pouvons constater au niveau de l'État le même mécanisme d'autorité et d'intégration socio-politiques qui avaient pris une importance particulière en Amérique française. Dans ce processus d'extinction d'une société de corps que l'Amérique française partageait avec l'Amérique britannique, quand cette dernière se dirigeait vers un « localisme » et un système de représentation politique, l'Amérique française, en revanche, évoluait vers un étaticisme ; pour ce qui est de la création d'une société de classes plutôt que de corps sociaux, l'Amérique britannique se dirigeait vers une fragmentation sociale basée sur un libéralisme individualiste, alors que l'Amérique française, elle, évoluait vers

une forme soutenue, bien qu'altérée, de cohérence et d'intégration sociales produite par la structure étatique.

L'État, dans les colonies françaises d'Amérique, s'était construit autour des branches militaires et civiles. Chacune d'elles représentait une forme de l'autorité politique de l'exécutif, chacune étant respectivement dirigée par un gouverneur ou un intendant, le titre exact ou la fonction du dernier variant selon les différentes colonies, en Louisiane, par exemple, qui exerçaient, l'un par rapport à l'autre, tout à la fois des fonctions spécifiques et une autorité générale politique, parfois séparément, parfois se chevauchant – l'un servant de contrôle à l'autre, comme l'auraient fait deux consuls romains. Ceci constituait une forme de « poids et contrepoids » dans l'exercice de l'autorité politique en Amérique française. Les institutions et les officiers de l'État, en ce qui concernait la défense, la sécurité intérieure, l'administration et la justice, pouvaient se retrouver un peu partout dans les différentes colonies et dans des branches et à des niveaux organisationnels différents. Les officiers de plus haut rang, par exemple, siégeaient aussi dans les différents conseils supérieurs et constituaient aussi une partie des strates supérieures de la société. Grâce à leur présence dans les instances judiciaires et législatives coloniales les plus élevées, ainsi que dans les cercles au plus haut niveau de la société et, grâce à la présence générale des institutions de l'État sur toute l'étendue du territoire, l'État dans sa fonction exécutive était l'autorité qui pouvait éventuellement contrôler et circonscrire tant l'autorité de l'Église que celle des notables des différentes colonies françaises-américaines.

Considérons maintenant la situation socio-politique du peuple de façon générale. L'extinction de différents corps qui auraient pu autrement fonctionner, comme en France, en tant que moyens d'expression et de remontrance politiques, entraînait aussi une limitation des privilèges de corps de toute entité socio-spatiale locale. Ceci, conjugué à l'absence de développement d'un système politique de représentation, signifiait que certaines voies fondamentales donnant accès à une participation socio-politique, qui étaient ouvertes au peuple de France ou qui s'étaient développées en Amérique britannique, n'étaient pas accessibles aux Américains-Français dans leur ensemble.

Il existait, néanmoins, en Amérique française des mécanismes de communication socio-politique entre les différentes autorités politiques et la population. On pourrait mentionner le fait que les Français-Américains avaient généralement le droit de présenter des pétitions ou d'en appeler au conseil supérieur. Mais, plus important, il y avait un mode consultatif d'interaction qui prit forme à des niveaux variés entre l'État et les différents membres de la société. À diverses reprises, l'autorité exécutive de l'État pouvait rassembler pour consultation les notables de la société – ecclésiastique ou laïque – ou d'autres parties concernées, avant d'entreprendre des projets importants qui pouvaient avoir un impact sur ceux-ci, sur quelque secteur spécifique, sur un domaine ou sur une catégorie sociale, ou sur un territoire ou sur la société en général. L'organisation militaire de la colonie joua

aussi son rôle sur ce point. Chaque colonie accueillait une armée permanente, essentiellement la marine détachée, et elle organisait la population civile des paroisses locales ou des districts en autant de milices locales qui étaient reliées aux forces militaires régulières, et dont le commandant local pouvait être un officier militaire de moindre rang, de réserve ou partiellement en retraite. Ainsi structurée, cette collectivité locale fournissait une base pour l'expression des intérêts et de la volonté populaires qui pouvaient être transmis, via le canal des militaires, jusqu'à l'autorité politiquement concernée. Dans le secteur civil, un syndic local pouvait jouer un rôle similaire dans la transmission à l'autorité de l'État du point de vue populaire.

Vie de collectivité et rapports inter-relationnels étaient donc ainsi des affaires qui relevaient de l'État sur l'ensemble d'un territoire colonial. Leur existence et leur interaction au niveau local et à celui de la colonie de façon générale, constituaient donc une part importante de cette manière particulièrement française de produire « la chose publique » (« commonwealth »).

Tout ceci ne signifie pas cependant qu'au cours du développement étatique il ne se soit manifesté aucune contestation. L'Église et les patriciens n'acceptaient pas toujours volontiers l'autorité de l'État ou ses pratiques. Les habitants avaient eux aussi la possibilité de contester l'État, ainsi que l'autorité supérieure de façon générale, le long de certaines lignes socio-spatiales, tant et si bien que l'État, mais aussi l'Église et la strate des patriciens, en vinrent à accepter leurs actions alternatives.

Au Canada, par exemple, il se pouvait qu'un intendant désire que les habitants d'une zone locale implantent leurs habitations en un village, nucléaire et resserré sur le plan spatial, où ils vivraient et à partir duquel ils pourraient se rendre à leurs différentes parcelles (comme cela se faisait dans certaines parties de France ou de Nouvelle-Angleterre). Il pouvait alors se trouver confronté à la résistance des habitants qui finalement obtenaient gain de cause. Leur idée de ce que devait être une collectivité locale était satisfaite lorsque les différentes familles pouvaient occuper leurs propres parcelles de terrain qui s'étendaient en rangs serrés à partir de la rive du fleuve, chaque maison se trouvant tout près du fleuve. Ceci produisait une forme d'occupation du sol qui permettait une égale possession de différentes sortes de terrain. Et alors qu'elle créait une certaine distance par rapport aux autorités locales, elle ouvrait le champ au contact, à l'interaction, et l'assistance mutuels, ainsi que la possibilité individuelle d'établir directement des contacts extérieurs grâce à la situation des parcelles sur le bord même du fleuve. Cela permettait, en bref, à la fois, une vie collective au plan local et des rapports extérieurs inter-relationnels directs sans que l'on trouve pour autant ce genre d'interactions denses caractéristiques du niveau local du village, ce « localisme », que l'on pouvait trouver dans la Nouvelle Angleterre toute proche, par exemple. C'était une sorte de vie en collectivité qui laissait le champ libre à une certaine séparation des individus et une ouverture vers l'extérieur. Une expérience similaire de résistance fut menée par un groupe de colons allemands en opposition à la politique gouvernementale durant les

premières années de l'expansion coloniale en Louisiane qui, dans ses grandes lignes, avait suivi l'expérience canadienne d'utilisation locale de la terre et de développement collectif.

On pourrait aussi trouver d'autres exemples d'indépendance socio-spatiale semblables dans le contexte de régulation gouvernementale de l'économie et de la traite de la fourrure. Les interdictions gouvernementales occasionnelles d'entrer ou de résider dans l'intérieur du pays pour la traite de la fourrure, ou la régulation du nombre de gens qui étaient autorisés à pratiquer la traite, les zones où ils avaient le droit d'accéder, les quantités, ainsi que les types de marchandises qui pouvaient faire partie de la traite, tout ceci était assez souvent ignoré ou contourné par des individus avides de se lancer dans la traite à l'intérieur du pays. En même temps, les encouragements donnés parfois par l'autorité gouvernementale pour inciter les gens à s'installer sur des terres à l'intérieur afin d'apporter un renfort à un poste, comme par exemple à Détroit, ne trouvaient que peu d'écho parmi les colons qui souhaitaient essentiellement vivre dans le centre de la colonie plutôt que dans quelque endroit à l'intérieur, à la « périphérie ».

Finalement, dans le cas où colons et voyageurs étaient venus illégalement vivre dans l'intérieur pour former des collectivités locales qui leur étaient propres, comme dans le pays des Illinois par exemple, les administrateurs du gouvernement arrivant après coup se trouvaient souvent dans l'obligation d'accepter des arrangements socio-spatiaux concernant les conditions d'utilisation de la terre, de résidence et de travail que les habitants au niveau local avaient déjà mis sur pied.

En même temps, dans ces différents exemples de tensions qui pouvaient naître en Amérique française à l'intérieur des structures de la collectivité dans son ensemble (« commonwealth »), tant au plan social qu'au niveau spatial, le conflit trouvait une issue respectant les formes que les modes de collectivité et d'interrelationnalité de la société et du gouvernement (leurs mécanismes de cohérence et d'intégration) souhaitaient adopter, au lieu que s'élabore un processus qui pourrait mettre en question la cohérence elle-même, comme tel était le cas en Amérique britannique.

Les divergences qui existaient entre l'Amérique française et l'Amérique britannique par rapport aux directions prises par chacune d'elle dans cette expérience commune de la séparation du Nouveau Monde d'avec un régime de privilèges de corps, se retrouvent aussi dans la manière différente dont elles abordèrent une autre dimension socio-politique importante dans l'expérience du Nouveau Monde qui était la dimension raciale.

Comme elles étaient l'une et l'autre occupées à s'implanter, coloniser et exploiter la terre, ainsi qu'à construire leurs sociétés et gouvernements respectifs, l'une et l'autre agissaient dans un contexte incluant la présence de différentes races, rouge, blanche, noire, et des interactions avec elles.

Dans ce contexte multiracial, elles partageaient aussi un processus de construction sociale et politique dans lequel chacune des races verrait son statut, son

rôle, et sa place dans la société définis sur le plan légal comme institutionnel. On pourrait dire qu'en abandonnant l'ordre d'un Vieux Monde d'« états » et de corps possédant pouvoir et privilèges socio-politiques, elles étaient parvenues, l'une et l'autre, à instaurer dans leurs sociétés et dans leurs territoires politiques différents un ordre du Nouveau Monde, d'« états » et de privilèges raciaux, un ordre, en quelque sorte, racialement corporatif. C'était aussi un monde où les Euro-Américains, les blancs, allaient s'efforcer d'instaurer et de maintenir leurs privilèges et pouvoirs fondamentaux par rapport aux Amérindiens ou aux Africains-américains, jusqu'à devenir le centre socio-politique de ce régime corporatif racial bigarré. Ceci se produisit quelles que fussent les composantes précises de ce contexte multiracial et de la même manière dans le cas de l'Amérique française et de l'Amérique britannique.

Le contexte racial et ses composantes différaient suivant les régions et ce parallèlement pour chacun des deux empires. Dans les deux tiers septentrionaux des deux croissants parallèles, c'est-à-dire sur le continent nord-américain, la question raciale impliquait partout des populations blanches et rouges. Dans les deux tiers méridionaux des deux croissants respectifs, dans ces énormes parties du sud sur le continent et dans les îles de la Caraïbe, le problème racial envahissant concernait blancs et noirs. Par extension, ce n'était que dans le grand tiers du milieu des croissants, dans les Suds continentaux des Amériques française et britannique que le problème racial englobait les trois races.

Divergences, tout autant que similarités et traits communs, caractérisaient la manière dont l'un et l'autre empire entreprirent de construire leur ordre racial de privilèges du Nouveau Monde. Ces divergences reflétaient des approches différentes par rapport à la construction sociale et politique et par rapport à l'espace et que nous avons notées plus haut. Quelle que fût la région concernée, et quelle que fût l'importance ou l'ampleur du problème racial, en Amérique française, grâce à ses institutions militaires et gouvernementales qui couvraient l'ensemble du territoire, l'État fournissait en détail les moyens d'établir une base standard pour réguler et contrôler les relations entre les races en vue d'un « certain type d'intégration ». Ceci en contraste avec les différents territoires de l'Amérique britannique dont les gouvernements coloniaux respectifs n'étaient pas toujours suffisamment présents sur le territoire. Leurs lois souvent ne répondaient à aucun plan d'ensemble et en général laissaient beaucoup de latitude aux différents individus de race blanche pour traiter avec les « peaux rouges » et les noirs. Leur structure gouvernementale, constituée autour de privilèges corporatifs locaux dans des entités politiques représentatives décentralisées, s'appuyait davantage sur les différentes volontés et réglementations de la majorité qui participait des privilèges des et dans les municipalités locales. Un esprit de définition et d'exclusion socio-raciales plus strictes (s'appliquant à l'intérieur ou à l'extérieur de la société) y imprégnait les positions de la société blanche à l'égard d'individus d'origine raciale autre. La jonction de ces deux privilèges de corps, ces piliers de la société, la race et l'espace, définissait la place de chacun dans le Nouveau Monde de privilèges de l'Amérique britannique, devenue l'Amérique.

Mais, par ailleurs, caractériser l'attitude française-américaine à l'égard de l'Amérindien ou de l'Africain-Américain comme un « certain type d'intégration » ne signifie pas qu'une égale participation ou assimilation culturelle des races à la société régnait en Amérique française. Ce type d'intégration devrait plutôt être considéré comme une forme de segmentation sociale, stratifiée par race, au sein de laquelle, – à l'instar de la société d'ancien régime fondée sur les états – chaque race avait chacune son propre espace de participation, sa case et sa place. Il est vrai que le mode de participation de l'Amérindien et de l'Africain-Américain était bien inférieur à celui, en France même, des différents ordres et corps au sein des trois états qui possédaient, en tant que corps constitués, un certain type de droits et de responsabilités. Le Nouveau Monde d'ordres raciaux était plus ouvertement hiérarchique et son espace de participation était moindre que dans le Vieux Monde. Néanmoins, ce mode quasi corporatif de segmentation ou de compartimentation, coordonné et fondé sur la race, fournissait une base, une place dans la société, permettant la participation et l'intégration, et impliquant plus qu'un simple contrôle ou une exclusion.

Ce mode offrait aussi une case sociale plus vaste à ceux qui étaient d'origine raciale mêlée (le mulâtre, le métis), que celle qui existait dans une Amérique britannique tout à la fois assimilatrice et exclusive. Les pratiques françaises-américaines qui, dans les deux tiers sud du croissant français, attribuaient souvent au mulâtre une protection socio-légale distincte, à la fois, de celles des blancs et des esclaves noirs, mais qui les intégraient aussi à la société, semblaient plus rares dans les régimes parallèles de l'Amérique britannique. En même temps, les possibilités plus générales de participer à la société qui étaient offertes au métis sur le continent français-américain (comme c'était le cas, par exemple, dans les pays des Illinois qui joua un rôle de précurseur par rapport au métissage dans la région de la Rivière Rouge du Canada), aussi circonscrites qu'elle pussent l'être, différaient aussi des possibilités plus étroites ouvertes aux sang-mêlé (« half-breeds ») de l'Amérique britannique.

Il se peut que ces divergences, soient, à nos yeux, une indication que les colonies françaises-américaines, alors qu'elles se séparaient des privilèges de corps traditionnels pour instaurer une égalité régie par la loi étatique, aient moins renoncé à l'esprit de ce monde de traditions et à son continuum d'espaces privilégiés, que ne l'avaient fait leurs homologues américains-britanniques. L'évolution des colonies britanniques vers une égalité devant la loi et, par la suite, au XIXe siècle, vers un libéralisme, servit tout à la fois à assimiler le grand nombre et à exclure ceux qui étaient « trop » différents. C'est peut-être ainsi que l'Amérique française a anticipé sur une France post-révolutionnaire dans laquelle un régime d'égalité devant la loi serait, néanmoins, toujours compatible avec une hiérarchie des privilèges. La hiérarchie des niches évitait les positions extrêmes d'assimilation et d'exclusion que l'on trouvait en Amérique britannique, puis dans la société américaine, et elle permettait aussi une intégration, de manière segmentée, dans la société.

Il est ironique que, par certains aspects, au cours de son développement, l'Amérique française ait pu anticiper sur une France post-révolutionnaire. Il s'agissait en effet, d'une Révolution à laquelle les Français-Américains du continent n'allaient pas participer, car ils se trouvaient, à ce moment là déjà, divisés, sous autorités britannique, américaine et espagnole, et variablement assujettis à des régimes qui les détournaient des directions qui étaient les leurs et qu'ils avaient suivies aux premiers longs stades de leur développement social. De la même manière, ils n'allaient pas prendre part à la Révolution américaine qui les affecterait de façon plus immédiate. Ils réussiraient à rester en marge des deux révolutions républicaines sœurs du XVIIIe siècle.

On peut trouver des exemples de cette pratique d'intégration et de participation avec segmentation, ainsi que de ses dimensions socio-spatiales, s'appliquant aux Amérindiens et aux Africains-américains, dans le contexte multiracial de l'empire français-américain offert par la Louisiane qui, en raison de sa situation au milieu du croissant colonial, jouissait d'un contexte racial particulièrement diversifié.

Dans le contexte du Code Noir, ce code juridique que la Louisiane emprunta aux Antilles afin de définir et de réglementer la position de sa population africaine-américaine (tout comme la Caroline du Sud avait calqué ses lois concernant les esclaves sur celles des Antilles britanniques), se développèrent des sphères socio-spatiales d'activité pour les Afro-Louisianais, ce qui contribua à les intégrer encore davantage dans cette société française-américaine dont ils faisaient partie. Ces sphères comprenaient, non seulement les quartiers séparés des esclaves sur les grandes plantations, qui avaient leurs homologues également dans le Sud de l'Amérique britannique, mais aussi la présence de zones d'implantations, sur le Mississippi, qui étaient habitées par des populations esclaves et libres, noires et mulâtres. A partir de ces espaces séparés, l'Afro-Louisianais participait à l'économie de la Louisiane, et, en particulier, de la Nouvelle-Orléans, non seulement comme travailleur manuel esclave, mais aussi comme colporteur et marchand, cultivateur et maraîcher, contribuant à subvenir à ses besoins et à ceux d'une société française-américaine qui comportait un nombre de cultivateurs Euro-Américains considéré toujours comme insuffisant eu égard aux besoins de ses habitants.

L'exemple le plus clair, peut-être, de cette participation par segmentation officielle française-américaine, et des espaces qui en faisaient partie, peut être trouvé dans les relations entre Français-Américains et Amérindiens de la colonie.

Pendant tout le cours de l'histoire de la Louisiane, au centre comme dans l'intérieur, des peuples amérindiens participèrent à l'économie et à la structure générale des implantations de la colonie. Nous ne nous référons pas uniquement ici au fait qu'en Louisiane, comme au Canada, les guerriers amérindiens étaient engagés géopolitiquement avec les Français dans la défense et le contrôle du territoire, ou qu'économiquement ils approvisionnaient les marchands français en fourrures et en peaux, comme ils le faisaient de façon beaucoup plus développée au

Canada. Ils proposaient aussi leur travail, leur savoir-faire et leurs connaissances pour les différentes constructions locales et les voyages dans le territoire. De plus, et ceci était encore plus important pour l'existence même de la Louisiane, l'Amérindien était partie intégrante de la population qui produisait les denrées alimentaires de la colonie. Les produits de leurs champs et de leur chasse aidaient à l'approvisionnement en nourriture des implantations françaises et continuèrent à l'assurer durant toute la période coloniale.

L'approvisionnement en denrées alimentaires fourni par les Amérindiens aux Français-Américains de Louisiane ne se limita pas à une courte première période de soutien au développement colonial où ils auraient fourni des renseignements et offert un refuge au colons français affamés, comme ce fut le cas en Amérique britannique, où ils furent remerciés par l'équivalent d'un repas occasionnel de *Thanksgiving*. Les Amérindiens fournirent, certes, refuge et assistance aux premiers colons français affamés de Louisiane, mais leur rôle de fournisseurs se développa jusqu'à devenir continu, permanent et partie intégrante de l'écologie et de l'économie sociales de la colonie. Ce rôle important dans la production vivrière reflète la manière dont les Français-Américains colonisèrent et occupèrent l'Amérique du Nord. Comme ce processus mettait l'accent sur l'importance d'une activité complexe d'interaction, d'échanges, de coordination et de contrôle au niveau du territoire, depuis le début et pendant toute la durée de son histoire, la société française-américaine ne connut pas un premier stade simple de colonisation. De plus, comme soldats, administrateurs, employés et autres, engagés dans des formes de travail et de vie spécialisées dans les villes, ne se consacraient pas volontiers aux métiers de fermiers ou de chasseurs, l'Amérindien, producteur de denrées alimentaires, put acquérir un rôle fonctionnel dans l'écologie de la société.

A la différence de ce qui se passait dans l'Amérique espagnole, son rôle était plus négocié que dicté. Ce qu'il apportait au Français-Américain faisait partie d'un commerce, et il échangeait son surplus, non la base de sa subsistance. Sa participation à l'écologie sociale de la Louisiane respectait les priorités de sa propre existence. Elle reflétait aussi le fait que ce commerce, cet approvisionnement se faisait à partir de la collectivité à laquelle il appartenait, à partir du lieu où il était implanté, ce segment spatial séparé, sa « case ». Ce n'était qu'un type d'espace et d'activité dans l'écheveau qui liait les sociétés françaises et indiennes ensemble.

Dans le voisinage de presque toutes les implantations françaises-américaines en Louisiane se trouvait un village indien. Ceci n'était pas l'effet du hasard. Les Français-Américains occupaient des lieux ou installaient leurs implantations à côté des Amérindiens, ou bien ils les invitaient à s'installer tout près d'un lieu qui leur semblait propice pour eux-mêmes. C'est ainsi qu'ils agissaient à l'égard des groupes d'indiens avec lesquels ils avaient des relations amicales, comme les Illinois ou des Acolapissas, par exemple. Il en était de même dans le cas où ils étaient en relations conflictuelles, comme avec les Chetimachas, et où ils évaluaient le poids des difficultés et des désordres que les Indiens pouvaient causer aux implantations par

rapport aux bénéfices que les Indiens pouvaient leur apporter en leur procurant la nourriture dont ils avaient besoin.

Les Français-Américains étaient moins intéressés par l'agriculture vivrière que par d'autres formes d'exploitation et d'occupation territoriales. Ils étaient aussi dépendants de contacts extérieurs qui pouvaient ne pas être toujours suffisants pour donner réalité au mode d'échanges territoriaux dans lequel ils se trouvaient. Les groupes d'Indiens venaient donc pallier localement l'absence d'une population suffisamment productrice de denrées vivrières ou des échanges inter-relationnels extérieurs inadéquats. A Natchitoches ceci alla si loin que les Français fournissaient les outils agricoles et les semences à un groupe d'Indiens autrefois réduits à la misère et que les Français avaient incités à se réinstaller sur les terres qu'ils avaient autrefois abandonnées en échange de la protection que les forces militaires françaises pouvaient leur apporter. Les Amérindiens continuèrent souvent pendant toute la durée du régime français en Louisiane, à assurer ce rôle de remplaçants par rapport aux réseaux d'échanges avec l'extérieur et à l'insuffisance de cultivateurs français-américains. C'était une sorte d'intégration segmentaire de l'Amérindien aux zones d'implantation françaises-américaines, une sorte de structure de village duelle, et une intégration aussi à l'activité régionale, de telle manière que cela donna naissance à un modèle particulier de société française-américaine/amérindienne qui était en contraste avec celle de l'Amérique britannique.

Que leurs implantations et leurs villages réciproques fussent situés dans le voisinage les uns des autres, plutôt qu'entremêlés de façon serrée, reflétait bien la politique de l'État. A son stade le plus dirigiste cette politique pouvait impliquer, exceptionnellement, le déplacement d'une population indienne hors d'un site de village qu'ils avaient occupé conjointement avec des Français et des métis, quand les administrateurs français préféraient pour le conserver pour eux seuls voir s'installer cette population sur un autre site voisin, comme ce fut le cas des Kaskaskias de l'Illinois en 1720.

Quelle que fût la manière spécifique dont avait pris naissance cette structure duelle de villages où vivaient conjointement Français-Américains et Amérindiens, cette séparation pouvait semble-t-il avoir permis une interaction plus pacifique, une sorte « d'intimité à distance », pour employer l'expression utilisée en gérontologie sociale pour décrire les rapports entre les générations adultes aujourd'hui, qui supprimait les risques de frictions et de conflits qu'une vie en commun dans le même lieu aurait pu provoquer. Les exemples de disputes et de tensions entre Français-Américains et Amérindiens locaux et la perspective de conflits qui pouvaient en résulter, ne manquaient pas. La séparation pouvait les empêcher d'éclater. Les Français-Américains à Natchez, par exemple, ne réussirent pas à maintenir leurs distances, à négocier plutôt qu'à ordonner, et à empêcher une implantation agricole française, comportant aussi un poste de traite et une présence militaire, de venir empiéter sur les terres d'Indiens locaux (comme cela se passait souvent en Amérique britannique), et ceci, en particulier dans un endroit où la

population locale amérindienne était plusieurs fois supérieure en nombre à la population coloniale française. Les indiens Natchez répliquèrent, en 1729, en provoquant le massacre de la majorité des Français de Natchez ce qui mit fin à l'établissement de culture de tabac le plus important de Louisiane. Mais cet échec est l'exception qui vient confirmer la règle.

Quelle qu'en fût l'origine, les actions de l'autorité française, conjuguées aux échanges qui se produisaient localement et régionalement entre Français-Américains et Amérindiens, produisirent une structure de colonisation duelle de collectivités séparées au niveau de l'espace, et pourtant interactives et intégrées, qui reflétaient tant le schéma plus général d'intégration par compartimentation qui caractérisait les relations des Français-Américains avec les autres races du territoire, que l'esprit collectif et inter-relationnel, qui gouvernaient toutes les populations à l'intérieur de l'espace colonial.

Pour ce qui était des Amérindiens, cette intégration par la séparation, comme dans le cas des Kaskaskias, impliquait aussi que l'intégration ne pouvait signifier l'assimilation ou de forts mélanges familiaux dans la population. De ce point de vue, la population et la culture métisses de l'Illinois étaient sans doute généralement tolérées, même acceptées, mais l'autorité de l'État ne l'encourageait ni ne la favorisait. Si cette acceptation distinguait les Français-Américains des Américains britanniques, l'absence d'idéalisation officielle, ou de soutien de la part des autorités, illustre aussi l'importance de la hiérarchie et du statut social en Amérique française. Le métis pouvait occuper une place reconnue qui lui donnait le droit de participer à la collectivité, mais dans une société française-américaine de hiérarchies et de privilèges basés sur la race, cette place ne pouvait être l'égale d'une autre. Dans les sociétés et les gouvernements caractérisés par l'intégration et l'interaction, en Amérique française, il y avait des collectivités au centre et d'autres à la périphérie, socialement, selon les lignes définies par le statut socio-politique, tout comme il y avait des collectivités au centre et d'autres à la périphérie, spatialement, tout le long de la longue ligne bleue du croissant colonial de l'Amérique française.

### *Note bibliographique*

Parmi les nombreuses sources où puise cet essai, nous présentons ici principalement celles qui ont fourni des informations particulièrement utiles ou qui sont spécialement pertinentes pour l'interprétation prise par cet essai par rapport à l'Amérique française.

En ce qui concerne les différents espaces et sociétés de l'Amérique française, seul le traitement de la Louisiane est fondé à la fois sur des sources archivées et imprimées et des études. Parmi les premières, les plus importantes sont les séries :

– C 13 A, B et C : essentiellement la correspondance envoyée de la colonie à Paris (Arch. nat., Paris, « Archives des Colonies », manuscrit original et collections microfilmées actuelles) ;

- G 1 464 (recensement colonial et les listes de passager)<sup>3</sup> ;
- G 1 465 (information sur les concessions)<sup>4</sup> ;
- D 2 C 50 et 51 (troupes des colonies) au Château de Vincennes, Vincennes.

Ont été consultées les diverses séries de cartes aux Archives de la Marine, aux Arch. d'Outre-Mer, aux Arch. de la Guerre et au Cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale (Paris) ainsi que les copies du matériel de recensement pour les premières années de l'administration espagnole de la Louisiane (Archivo General de Indias, Séville).

Particulièrement pertinentes, parmi les sources consultées, ont été les copies photostatiques des recensements de Pointe Coupée, fournies par la Louisiana State University Library (Baton Rouge), dont les originaux sont aux archives précitées de Séville, séries Papeles de Cuba, 187 ; également les copies microfilmées du recensement disponibles à Loyola University (Nouvelle-Orléans), Arch. de Séville, séries Legajos de Santo Domingo, 2585, 2594 et 2595 ; et aussi les manuscrits originaux et les microfilms des registres paroissiaux de Pointe Coupée (Diocèse de Baton Rouge, Département des Archives) et de Natchitoches (Public Archives of Canada, Ottawa).

Parmi les sources imprimées, il faut surtout citer Pierre Margry, comp. et éd., *Découvertes et établissement des Français dans l'Ouest et dans le Sud de l'Amérique septentrionale (1614-1754) : Mémoires et Documents*, 6 vol. (Paris, 1879-1888), particulièrement vol. 5, contenant la « Relation de Pénicaut » ; Pierre-François-Xavier de Charlevoix, *Journal historique d'un voyage fait par ordre du roi dans l'Amérique septentrionale* (Paris : 1744) ; Le Page du Pratz, *Histoire de la Louisiane*, (Paris : 1758) 3 vol. ; Reuben Gold Thwaites, *The Jesuit Relations and Allied Documents : Travels and Explorations of the Jesuit Missionaries in New France, 1610-1791* (Cleveland : 1896-1901) 73 vols. ; Dunbar Rowland and A.G. Sanders, eds. and trans., *Mississippi Provincial Archives : French Dominion* (Jackson, Mississippi : 1919-1932) 3 vol. (vol. I à III) ; Patricia Kay Galloway, rev. and ed., et Dunbar Rowland et A.G. Sanders, eds. and trans., *Mississippi Provincial Archives : French Dominion* (Baton Rouge : 1984) 2 vols (vol. IV et V) ; les cinq volumes contiennent essentiellement des traductions en anglais de la correspondance entre l'administration coloniale française à Paris et la Louisiane (originaux aux Arch. nat., Arch. des colonies) ; Seymour Feyler, trans. et ed., *Jean-Bernard Bossu's Travels in the Interior of North America, 1751-1762*, (Norman, Oklahoma : 1962) ; Newton D. Mereness, ed., *Travels in the American Colonies* (New York : 1916) ; également Frank Heywood Hodder, ed. *The Present State of the European Settlements on the Mississippi by Captain Philip Pittman* (London : 1770), reprint facsimile, Frank Heywood Hodder ed. (Cleveland : 1906).

Parmi les différentes études, les plus importantes pour les premiers temps de l'histoire de la Louisiane française sont celles de Marcel Giraud, *Histoire de la Louisiane française* (Paris : 1953-1974) 4 vol., qui ont considérablement élevé le caractère érudit des études sur la Louisiane, et Pierre Heinrich, *La Louisiane sous la Compagnie des Indes (1717-1732)*, (Paris : 1908). Les études universitaires des

différentes périodes de la seconde moitié du régime colonial français en Louisiane (1731-1763) n'ont pas été aussi compréhensives ; néanmoins ont été utiles les travaux suivants : Ernest Melvin Hall, « Society in the Lower Mississippi Valley, 1731-1741 », Ph. D. dissertation, University of Illinois, 1939 ; Norman W. Caldwell, *The French in the Mississippi Valley, 1740-1750* (Urbana : 1941) qui traite surtout la haute Louisiane : Guy Frégault, *Le Grand Marquis : Pierre de Rigaud de Vaudreuil et la Louisiane* (Montréal : 1952) ; et Marc de Villiers du Terrage, *Les dernières années de la Louisiane française* (Paris : 1904). Sur les aspects religieux, Charles Edwards O'Neill, *Church and State in French Colonial Louisiana : Policy and Politics to 1732* (New Haven : 1966) ; Jean Delanglez, *The French Jesuits in Lower Louisiana (1700-1763)* (New Orleans : 1935) et Mary Borgias Palm, *The Jesuit Missions of the Illinois Country*, s.l., 1933. Sur les questions économiques, Nancy Maria Miller Surrey, *The Commerce of Louisiana during the French Regime, 1699-1763* (New York : 1916) et du même, « The Development of Industries in Louisiana during the French Regime, 1673-1763 », *Mississippi Valley Historical Review*, IX : 3 (Dec. 1922), 227-235, aussi bien qu'une étude dont le champ dépasse largement le titre, John G. Clark, *New Orleans, 1718-1812 : An Economic History* (Baton Rouge : 1969) – œuvres qui influencèrent mon article antérieur, d'orientation économique et démographique, Joseph Zitomersky, « Urbanization in French Colonial Louisiana, (1706-1766) », *Annales de Démographie historique* (1974) 263-278, et aussi Jacob M. Price, *France and the Chesapeake* (Ann Arbor : 1973) ; sur le gouvernement, Donald Jile Lemieux, « The Office of 'Commissaire Ordonnateur' in French Louisiana, 1731-1763 : A Study in French Colonial Administration », Ph. D. dissertation, Louisiana State University, 1972. Sur diverses régions et localités, C. W. Alvord, *The Illinois Country, 1763-1818* (Chicago : 1922) ; Natalia Maree Belting, *Kaskaskia Under the French Regime* (Urbana : 1948) ; Peter J. Hamilton, *Colonial Mobile* (Boston and New York : 1897) ; et Jay Higgenbotham, *Old Mobile : Fort Louis de la Louisiane, 1702-1711* (Mobile : 1977) ; sur les populations africaines, James Thomas McGowan, « Creation of a Slave Society : Louisiana Plantations in the Eighteenth Century », Ph. D. dissertation, University of Rochester, 1976 ; sur les relations avec les Amérindiens, Patricia Dillon Woods, « The Relations Between the French of Colonial Louisiana and the Choctaw, Chickasaw and Natchez Indians, 1699-1762 », Ph. D. dissertation, Louisiana State University, 1978 ; auquel j'ajouterais mon essai, « The Form and Function of French-Native American Relations in Early Eighteenth Century French Colonial Louisiana », présenté à la French Colonial Historical Society, Fifteenth Meeting, Martinique et Guadeloupe, Mai 1989 ; et pour les relations avec les autres territoires coloniaux, Henry Folmer, pour *Franco-Spanish Rivalry in North America, 1564-1763* (Glendale, California : 1953).

L'ouvrage de W. J. Eccles, *France in America* (New York : 1972) s'est avéré indispensable pour son traitement des différentes colonies et sociétés dans l'Amérique française, y compris la Louisiane, même si l'accent est surtout mis sur le Canada. D'autres études utiles, spécifiques au Canada, sur les questions d'inter-

relations entre territoire et société, sont W. J. Eccles, *The Canadian Frontier, 1534-1760* (New York : 1969), plusieurs articles par J. M. S. Careless, à commencer par sa déclaration thématique « Frontierism, Metropolitanism and Canadian History », *The Canadian Historical Review*, XXXV (March, 1954) 1-21 et, pour le contexte rural, Richard Colebrook Harris, *The Seigneurial System in Early Canada : A Geographical Study* (Madison : 1966) aussi bien que différents articles de Serge Courville, tels que son « Espace, territoire et culture en Nouvelle-France : une vision géographique », *Revue d'histoire de l'Amérique française* 37 (Dec. 1983) 3 : 417-429 ; pour le contexte urbain général et la contribution des grandes organisations à son importance, plusieurs articles de Gilbert A. Stelter, y compris « The Political Economy of the City-Building Process : Early Canadian Urban Development », in Derek Fraser and Anthony Sutcliffe, eds., *The Pursuit of Urban History* (London : 1983) 169-189, aussi bien que, pour un territoire local important, Louis Dechêne, *Habitants et Marchands de Montréal au XVIIe siècle* (Paris : 1974) ; sur les questions économiques, Cameron Nish, *Les Bourgeois-Gentilhommes de la Nouvelle-France, 1729-1748* (Ottawa : 1968) ; sur le gouvernement, Yves F. Zoltvany, *The Government of New France : Royal , Clerical, or Class Rule?* (Toronto : 1971) ; sur la religion, Cornelius Jaenen, *The Role of the Church in New France* (Toronto : 1976) ; et sur les relations avec les Amérindiens, deux œuvres du même auteur, *Friend and Foe : Aspects of French-Amerindian Cultural Contact in the Sixteenth and Seventeenth Centuries* (New York : 1976) et *The French Relationship with the Native Peoples of New France and Acadia* (Ottawa : 1984).

Comme cet article est essentiellement centré sur le continent nord-américain, pour les Antilles nous nous sommes contentés de nous appuyer particulièrement sur Eccles, *France in America*, *op. cit.*, aussi bien que sur divers travaux traitant de la région.

#### NOTES

1. Cet essai comparatif s'inspire de mes recherches sur la Louisiane coloniale française et sur l'histoire de l'Amérique du Nord à ses débuts, dans le but de proposer une interprétation historique de certains caractères importants dans ce développement français-américain comparatif. Une note bibliographique à la fin de cet essai indique des sources concernant l'Amérique française ayant trait à l'orientation interprétative qui est la nôtre dans ce texte.

En ce qui concerne la terminologie, ce texte a été conçu, à l'origine, en anglais. Il y était fait mention de certains concepts dont l'équivalent n'existe pas encore en français : « connectivity », « collectivity », que nous avons essayé d'expliquer en proposant, dans le premier cas : « systèmes d'échanges/mode/rapports/schémas inter-relationnel(s) », et dans le deuxième : « collectivité/vie en collectivité ». D'autre part, nous avons rencontré la même difficulté avec la notion de « notability », se référant à une strate de notables, mais avec un sens plus large comme pour le terme « noblesse ». Il en a été de même avec le mot « polity », très approximativement rendu par « gouvernement » : « commonwealth » est utilisé, mais pour le distinguer de l'acception d'« empire », il a été aussi traduit par

« la chose publique » ; la notion d'« estates » a été rendue par « états », dans le sens de « Tiers-État », ou bien par « corps », « ordres », suivant le contexte. Pour ce qui est de « localisme » et de « gentry », nous nous sommes permis des néologismes, dont le second est d'ailleurs accepté par le dictionnaire Robert.

Le texte fait référence à la notion de « centre » (en anglais « core » ou « heartland »), dans le sens de centre d'activité, de décision ou de peuplement, un centre qui, donc, ne se situe pas forcément au centre géographique de la région ; il se réfère aussi à la notion de « périphérie » qui, par contre, se situe ici, « à l'intérieur » des terres, du territoire.

2. Pour une présentation plus ancienne de ce qui devint connu comme « la thèse de Turner », longtemps l'explication dominante de l'établissement britannique/anglo-américain à l'intérieur du continent et de ses effets sur la société américaine, voir Frederick Jackson Turner, *The Frontier in American History* (New York : 1920), qui contient aussi la présentation initiale de son interprétation, l'essai de 1893 sur « La signification de la Frontière dans l'histoire américaine ». Le paradigme turnérien, qui décrit le processus d'établissement britannique/anglo-américain à l'intérieur du pays en termes d'étapes et de zones évolutionnistes socio-économiques et « civilisationnistes », a largement survécu. En effet, il a pu accommoder (au moins pour la partie est, plus peuplée, de l'Amérique anglophone) dans le processus d'implantation quelques indications d'une présence initiale de lieux urbains ou proto-urbains et d'activités qui, au sein des établissements ruraux de pionniers, s'étaient commercialisées et régionalement inter-reliées plus rapidement qu'on ne l'avait présumé. Pour une présentation plus ancienne des lieux urbains et des aspects de l'établissement américain à l'intérieur, voir Richard C. Wade, *The Urban Frontier : The Rise of Western Cities, 1790-1830* (Cambridge, Massachusetts : 1959) et, de même, pour la rapide complexification de l'aire rurale des pionniers, Robert D. Mitchell, *Commercialism and Frontier : Perspectives on the Early Shenandoah Valley* (Charlottesville : 1977). L'importance persistante de la thèse de Turner dans l'historiographie américaine peut être vue dans son utilisation pour structurer l'examen de la colonie française, puis espagnole, de Louisiane, dans Daniel Henry Usner, « Frontier Exchange in the Lower Mississippi Valley : Race Relations and Economic Life in Colonial Louisiana, 1699-1783 » (Ph. D. dissertation, Duke University, 1981), qui est par ailleurs une étude précieuse, tout particulièrement en ce qui concerne les interactions économiques et raciales, mais dont la perspective anglo-américanisante du sujet contraste avec l'orientation du présent essai.

3. Version manuscrite aux Archives d'Outre-Mer, Aix-en-Provence ; version microfilm aux Arch. nat., « Archives des colonies ».

4. Même remarque.

# Des Français et des Indiens en Amérique du Nord

DANIÈLE VAZEILLES\*

Mieux que les Anglais ou les Espagnols, il semble que les Français aient apprécié les Indiens et leur genre de vie en Amérique du Nord. Il en avait été de même au Brésil, où, après la destruction en 1560, par les Espagnols, d'Henriville<sup>1</sup>, les survivants français avaient trouvé aide et assistance chez les Tupinambas, leurs alliés, chez lesquels ils avaient toujours circulé, contrairement aux autres Européens. Cependant, il ne faudrait pas oublier le massacre des Indiens Natchez du Sud-Est des États-Unis par les Français au début du XVIII<sup>e</sup> siècle...

En Amérique du Nord, comme au Brésil, pour mieux commercer avec les Indiens, on installait dans les tribus des jeunes hommes de 16 à 20 ans, pour qu'ils apprennent la langue et puissent servir d'interprètes (« les truchements ») aux voyageurs et aux marchands. Un grand nombre de ces jeunes ne revenaient pas et adoptèrent le genre de vie des Peaux-Rouges. Les *Relations* des jésuites et des récollets se plaignent constamment de la « vie débauchée » des coureurs de bois qui prenaient femme dans les tribus indiennes ; et les rapports des gouverneurs regrettent souvent que les colons abandonnent la culture des terres pour la vie dans les bois et l'aventure parmi les Indiens à la recherche de fourrures.

A l'heure actuelle, au Nouveau-Brunswick par exemple, il est difficile de différencier les Acadiens des Indiens Abénakis tant ils sont intimement mélangés. Mais les Canadiens-Français, qui souffraient et souffrent encore souvent d'un certain sentiment d'infériorité à l'égard de leurs compatriotes anglo-saxons, n'aiment pas beaucoup qu'on leur rappelle leur parenté avec les Sauvages. Pourtant, certains officiels le reconnaissent, tel l'ancien Premier ministre Trudeau qui n'a jamais caché qu'il avait quelques gouttes de sang indien.

Il y a vingt ans, la visite à Tours de quelques Hurons de Loretteville, réserve indienne de la banlieue de Québec, avait suscité beaucoup d'inquiétudes auprès de la Maison du Québec et de l'Ambassade du Canada, et mobilisé la presse du Québec, surprise de constater l'engouement des Tourangeaux et la parfaite tenue des Hurons. Leur chef, Max Gros Louis, un des leaders des mouvements indiens contemporains, était allé à Chartres voir le *wampum* remis par ses ancêtres, sous Louis XV, à Notre-

---

\* L.A.S.P.E.C.. Université Montpellier III.

Dame ; il se rendit ensuite au Musée de l'Homme pour examiner les vêtements anciens de ses ancêtres, les Hurons ayant tendance à se vêtir d'un costume indien inspiré par ceux des Plaines.

### **LA PRÉSENCE FRANÇAISE EN AMÉRIQUE DU NORD DU XVI<sup>e</sup> AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE**

Aux débuts de la colonisation de l'Amérique du Nord, les Anglais restaient groupés dans leurs colonies ou autour des forts, alors que de nombreux Français se dispersaient dans la nature. Ils étaient ainsi allés jusqu'aux Rocheuses et avaient découvert les deux tiers des États-Unis bien avant les voyages des explorateurs. Ces coureurs de bois venaient de Québec ou de Saint Louis. Un écrivain comme Francis Parkman, dans le récit de son voyage dans l'Ouest, *La piste de l'Oregon*, raconte qu'il fut guidé par deux Français lors de son périple dans l'Ouest. Il décrit la vie de ces Français autour de Fort Laramie dans le Wyoming vers 1830 : costumes indiens, peintures faciales, femmes indiennes au pluriel, se mêlant des querelles, conflits ou guerres tribales. Fort Laramie est un exemple de ces forts, créés par les coureurs de bois aux États-Unis comme au Canada, où Français et Indiens vivaient en bonne intelligence, étroitement mêlés, contrairement aux Anglo-Saxons.

L'afflux massif d'émigrants européens avec femmes et enfants détruisit cette curieuse civilisation qui se créait dans les bois et les prairies de l'Ouest américain. Seuls quelques éléments subsisteront au Manitoba et dans l'Alberta autour des Bois Brûlés de la rivière Rouge.

La découverte de l'Amérique au début du XVI<sup>e</sup> siècle fut celle d'un monde original. Les nouveaux arrivants s'interrogèrent peu sur les résistances, la mauvaise volonté ou la passivité des Indiens. De leur côté, les Sauvages admirèrent rapidement la supériorité technologique de la civilisation occidentale. Nous avons peu de récits décrivant ces premières rencontres : des écrits de missionnaires, de nombreuses lettres des intendants du roi, quelques récits de voyageurs, puis ceux des explorateurs. Toutes ces connaissances font partie de la culture orale des Indiens et des premiers Européens engagés dans le commerce des fourrures.

#### ***Le commerce des fourrures***

La fourrure fut l'élément moteur de la première colonisation européenne en Amérique du Nord, en particulier la colonisation française. Or, le commerce des fourrures exigeait le contrôle sur un immense territoire avec le maintien du milieu et la coopération étroite des populations indigènes. On voit qu'il s'agissait là d'un système d'exploitation différent des autres systèmes d'exploitation coloniale où les populations locales sont asservies.

Dans le Nord de l'Amérique, l'hiver est très rude mais favorable à la chasse, les fourrures étant très épaisses et imperméables en cette saison. Des forêts inextricables

cables recouvraient ces vastes étendues. Rapidement, les Européens comprirent qu'ils ne pourraient circuler sans l'aide et les connaissances pratiques des Indiens. Mais ceux-ci, à l'aise dans leur biotope, ne faisaient pas beaucoup d'efforts pour « adopter les bienfaits de la civilisation ». Et les Européens, et surtout les Français, se virent obligés d'utiliser les fameux « truchements ».

### ***Les fantasmes des Occidentaux face aux Sauvages***

Au XVI<sup>e</sup> siècle, les Occidentaux avaient l'esprit nourri de fantasmes de cannibalisme, de sexualité débridée, d'êtres fantastiques des contes et légendes résultant aussi des découvertes de l'Asie et de l'Afrique. Les Indiens de l'Amérique du Nord étaient des hommes vivant quasiment nus l'été, mais s'habillant de vêtements en fourrure avec les poils au dehors pour la plupart d'entre eux, selon Jacques Cartier. Ils rappelèrent aux Occidentaux les Hommes sauvages de leurs délires et des carnivals européens.

### ***Qui sont les Indiens nord-américains ?***

Venant d'Asie du nord-est, les Amérindiens ont pénétré sur le continent américain par le détroit de Béring qui n'était pas couvert par les eaux pendant les périodes glacières. Les « Indiens préhistoriques » ont dû arriver en plusieurs migrations, par petits groupes, sans doute vers - 50 000 ans avant J.C., mais peut-être bien avant<sup>2</sup>. A l'époque de la découverte, ils étaient de 10 à 20 millions en Amérique du Nord.

Tout comme chez les Occidentaux de l'époque, la force de la parenté était très importante dans l'organisation sociale des Indiens. Les sociétés amérindiennes sont des sociétés ouvertes envers les étrangers : leurs systèmes de parenté interdisent des mariages avec les parents jusqu'au sixième ou septième degré. Les institutions indiennes ont toujours facilité l'accueil et l'intégration des transfuges.

Mais, par contre, il existait chez eux une absence d'institutions coercitives, le déshonneur, le ridicule public et l'accusation de lâcheté étant la meilleure législation en cette matière. La générosité et le prestige des chefs, héréditaires ou élus, frappèrent les premiers observateurs, ainsi que l'institution de la vendetta ; mais les Indiens furent rapidement accusés d'être « sans foy, ni roy, ni loix ». Les Européens qui les côtoyèrent de plus près découvrirent que l'individualisme des Amérindiens était fondé sur une recherche de visions individuelles, rencontres privées avec les Esprits, provoquées ou sous forme de rêves. Il fallait maintenir l'harmonie entre l'environnement et la société tribale avec l'aide des Êtres surnaturels. A l'écoute de la nature, les Indiens avaient valorisé le stoïcisme et l'angoisse existentielle, ce qui les avait convaincus d'adopter une morale de la générosité et de l'intégrité des personnes, du respect total de leur environnement matériel et invisible, conçu comme leur étant apparenté, la notion de péché étant ainsi complètement évacuée. Les Indiens atten-

daient avec sérénité un au-delà perçu comme un lieu de plénitude et d'abondance, ou rien d'autre que le recommencement d'un autre cycle de vie.

### *Les premiers contacts*

Les premiers contacts montrent que, après un moment de stupeur et d'effroi très brefs, les Indiens étaient des gens ouverts aux échanges de tous ordres. Si Jacques Cartier les vit comme étant « pauvres », il les décrivit néanmoins comme étant « joviaux et bien proportionnés ». Rapidement, les Indiens désirèrent obtenir ces objets nouveaux apportés par les Occidentaux pour les intégrer dans les pratiques de commerce intertribales. Dès 1534, Cartier remarquait que les Indiens attendaient les bateaux sur les côtes et leur faisaient signe d'accoster.

On sait que, dès la fin du XV<sup>e</sup> siècle, des pêcheurs anglais, français (bretons en 1504, basques en 1512) et portugais venaient pêcher la morue devant Terre-Neuve. Au début du XV<sup>e</sup> siècle, 15 navires faisaient le voyage en Amérique du Nord ; en 1578, 380 navires et quelque 850 vers 1615... Les chasseurs de baleines sur les côtes américaines étaient obligés d'aller à terre pour dépecer et fabriquer l'huile. Les morues étaient séchées sur les grèves par les marins anglais dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Très tôt, il y eut donc des installations périodiques sur les plages et rapidement les marins s'enrichirent grâce au commerce parallèle des fourrures, les Indiens acceptant en échange, dans un premier temps, même les couteaux ébréchés. Les marins, en Amérique du Nord, reproduisirent les attitudes qu'ils avaient adoptées au Brésil. Dès 1504, les marins normands, recherchant le bois du Brésil, s'installèrent sur les côtes et se marièrent à des Indiennes sans vouloir retourner en France. Ce fut le cas de Villegagnon. C'était efficace pour les pratiques commerciales, car c'était adopter la mentalité des autochtones qui accordaient de l'importance aux relations de parenté : les alliances matrimoniales permettaient les échanges. Cependant, cette pratique tournait parfois à la catastrophe : les Sauvages de Gaspé mangèrent le jeune garçon que les Basques leur avaient confié<sup>3</sup>. Rapidement, des populations métissées apparurent ; chez les Penobscots, les descendants des pêcheurs malouins étaient si nombreux qu'on les appela les Malécites.

Les gouvernements européens voulaient trouver de l'or et des diamants en Amérique du Nord, autant qu'ils en avaient trouvés chez les Incas et les Aztèques. On s'aperçut bientôt que le seul or du Canada était les pêcheries et les fourrures. Les gouvernements se détournèrent de l'Amérique du Nord et laissèrent les particuliers agir en se contentant d'octroyer des chartes et des privilèges. Les commerçants arrivaient à faire un bénéfice de 1400 % lorsqu'ils n'étaient pas, lors du voyage de retour, arraisonnés par les pirates anglais et hollandais.

Afin d'obtenir des vaisseaux de guerre pour la protection des navires de commerce, il fallait coloniser pour que le pouvoir prenne possession du territoire. Mais peu de Français étaient intéressés par l'Amérique du Nord. Pourtant, pour faire de la publicité, en quelque sorte, on emmena des Indiens en France. C'est ainsi que Catherine de Médicis rencontra des Indiens lors de son voyage en 1550 à Rouen. Au

XVI<sup>e</sup> siècle, on vida les prisons françaises pour coloniser les bords du Saint-Laurent. Cependant, les récits de Jacques Cartier (1545), d'André Thévet sur la « France antarctique » (1545) et de Jean de Léry (1578) firent connaître le Nouveau Monde. En 1609, Henri IV accorda au protestant Du Gua le monopole « des pelleteries et autres choses » au nom du roi et pour la connaissance de Dieu.

### ***Nos alliés les Hurons et la complexité du commerce indien***

Dès 1608, Champlain avait créé le poste de Québec et décidé de défendre les Algonquins et les Hurons (qui parlaient une langue iroquoise) contre les Iroquois. Champlain raconte qu'en revenant d'une expédition, il retrouva Marc Lescarbot, auteur d'une *Histoire de la Nouvelle France*, présentant aux Hurons une pièce de théâtre *Le triomphe de Neptune* dans l'enthousiasme général... Cependant, on découvrit la complexité du commerce indigène des fourrures. Les Hurons occupaient une position d'intermédiaire entre les tribus indiennes de la côte et du Sud et les tribus de l'Ouest. Ils échangeaient le tabac, les poissons et les coquillages, dont les fameux colliers *wanpun* qui servaient entre autres de monnaie, en provenance des tribus du Sud, contre les fourrures obtenues des Indiens du Nord et de l'Ouest. Pour obtenir ces fourrures, les Hurons échangeaient le maïs qu'ils cultivaient, des poissons et des coquillages, contre les fourrures, le cuivre et les pipes en catlinite des Nipissings et des Ottawas (qui vivaient vers l'Est des Grands Lacs). Mais une grande partie des fourrures provenaient en fait des régions à l'Ouest des Grands Lacs, des tribus Crees, Winnebagos et Sioux. Les Hurons, les Ottawas et les Nipissings étaient des experts en navigation fluviale avec leurs canots en écorce de bouleau facilement transportables, par une ou deux personnes, lorsqu'il s'agissait de remonter les rapides. Cette position d'intermédiaires était très prisée, mais dangereuse, car les contacts d'affaires restaient très précaires et dépendaient de la force de caractère et du courage personnel des individus concernés. Selon la coutume indienne, des enfants servaient d'otages et d'interprètes, et les mariages intertribaux permettaient d'assurer des périodes de paix ; mais, en contre partie obligatoire, les alliés par mariage se devaient de combattre les ennemis des parents de leurs épouses.

### ***Truchements et coureurs de bois***

Nicolas Marsolet vécut ainsi chez les Montagnais et les Algonquins pendant 14 ans. Un jeune Français, Étienne Brûlé, fut laissé chez les Hurons (ou Wyandots) où il vécut pendant 18 ans jusqu'à sa mort. En 1620, il voyagea sur le lac Ontario. Jean Nicolet, après avoir suivi pendant seize ans les Algonquins et les Nipissings, arriva en 1634 chez les Winnebagos, à l'ouest du lac Michigan, en suivant l'hypothétique route vers « la mer du Sud » et la Chine. Tous ces hommes vécurent à l'indienne, mangeant la cuisine indienne qui, si elle avait, paraît-il, mauvais goût, était sans doute mieux équilibrée que la cuisine française de l'époque, car les Indiens

consommaient tous les jours de la viande de poisson. La médecine indienne était très certainement aussi efficace que celle des Occidentaux de l'époque.

Cependant, pour gagner la confiance des Indiens, il fallait être un homme d'action plutôt qu'un commerçant, un chasseur efficace, endurant, courageux, un bon guerrier, un lutteur et un coureur de fond. Car le commerce, on l'a vu, impliquait une alliance militaire très précaire. Le « savoir scientifique » des Occidentaux impressionna les Indiens, car ils ne voyaient jamais la fabrication des objets européens, en particulier ceux en fer, ni les armes, qui firent partie des échanges commerciaux dès le tout début du XVII<sup>e</sup> siècle. Les costumes chamarrés des Occidentaux furent copiés par les Indiens (on peut admirer quelques copies en peaux parmi les plus anciennes au Musée de l'Homme à Paris). Les Indiens, lorsqu'ils virent Jean Nicolet revêtu de la robe d'un « mandarin chinois », pensèrent qu'il était un « homme merveilleux », un puissant sorcier-guérisseur.

Ce fut aussi pour résoudre le problème de la barrière linguistique que les truchements eurent une si grande importance. Comme, au début, les Indiens étaient les maîtres de la situation, ils ne se soucièrent pas d'apprendre le français. Les langues indiennes sont complexes, avec un vocabulaire très important, et si les Indiens étaient de bons professeurs, ils en avaient l'habitude. Il fallait néanmoins quelque deux à trois ans pour apprendre leurs langues.

### *La chute des Hurons et le triomphe des Iroquois et des Anglais*

Vers 1630, les foires de Québec battaient leur plein ; de nombreux Algonquins et Hurons y venaient, avec pour conséquence que les Indiens devinrent plus exigeants. A cette époque, les Anglais arrivèrent en force ; ils voulaient une colonisation de peuplement, donc d'exploitation à outrance des richesses locales, sans tenir compte des désirs des autochtones. Par ailleurs, les jésuites, aidés par Richelieu, obtinrent de s'occuper des Sauvages, et tout le territoire huron devint leur fief. Rapidement, ils dénoncèrent le mode de vie débauché des coureurs de bois, qu'ils essayèrent de sédentariser. Cependant, de nombreux jésuites se laissèrent contaminer à leur tour par le virus de la traite des fourrures. Et le village des Hurons christianisés, Sault-Sainte-Marie, s'entoura de palissades pour résister aux Iroquois.

Sous la poussée des Anglais, les Iroquois cherchèrent à s'emparer de la position d'intermédiaire et des territoires des Hurons et des Algonquins. Le roi de France décida d'envoyer des soldats ; mais, pour convaincre ceux-ci de rester fidèles, il fallut leur donner la possibilité de participer à la traite des fourrures avec les Indiens. A la suite de cet afflux de Blancs dans les territoires indiens, il y eut une invasion de rats qui détruisirent les récoltes et facilitèrent les épidémies, propagées, par ailleurs, par les échanges de vêtements entre Blancs et Indiens. Dès 1630, le taux de mortalité par maladies importées d'Europe atteignit de 80 à 90 %, surtout chez les sédentaires regroupés autour des missions. La supériorité des Blancs devant les maladies devint apparente aux Indiens, et leur vision traditionnelle du monde fut

gravement remise en cause, d'autant plus que les missionnaires condamnaient sévèrement les shamans et les mœurs « faciles » des Indiens.

A cette même époque, il y eut une forte demande de fourrures pour les marchés anglais et hollandais. Ces derniers armèrent les Iroquois avec des fusils de guerre, impropres à la chasse mais efficaces sur leurs ennemis, les Hurons et les Ottawas. Vers 1649, la Huronie n'existe plus, et les Iroquois sont les maîtres.

En 1665, cependant, une campagne française, commandée par Carignan-Salières, contre les Iroquois, permit une relative accalmie de dix ans. Les Iroquois comprirent qu'il leur fallait se réorganiser devant la supériorité technique des Européens, d'autant plus que le gouvernement français fit des efforts pour envoyer des colons : entre 1663 et 1671, quelque 2 500 personnes. Il s'agissait d'individus analphabètes et pauvres, très jeunes pour la plupart, de 16 à 20 ans.

### *La course aux fourrures*

Cependant, les Indiens vivant près des Français abandonnèrent toute autre activité que la chasse et ne savaient plus rien faire d'autre. Ils devinrent des assistés et, vers 1646, le gouverneur fut obligé d'envoyer des Français pour aider les Hurons. Finalement, il décida la libération de la traite : tous les habitants eurent le droit d'y participer.

En 1650, Radisson « découvrit » officiellement les Crees sur le lac Supérieur. Et les Ottawas, les Ojibways (de langue algonkine) devinrent les alliés des Français. Or c'était eux qui ravitaillaient en coquillages les Potawatomis, les Chippewas et les Menominees du sud-ouest des Grands Lacs. Ainsi, de 1656 à 1659, Médart Chouart, sieur des Groseillers, et son beau-frère Pierre Esprit Radisson, effectuèrent un grand périple autour des lacs. Ils rencontrèrent les Sioux dakotas et, en 1660, les Crees de la baie d'Hudson.

Alors commença le paradis de la fourrure au Nord-Ouest des Grands Lacs dans la région appelée le pays d'En-Haut. Les engagés désertèrent pour suivre les coureurs de bois.

Pourquoi cette attirance pour la course et pour la vie à l'indienne ? Les coureurs de bois partaient, avec les marchandises fournies par les bourgeois et un crédit de dix-huit mois pour aller chercher les fourrures, au rendez-vous des Indiens, chez qui ils hivernaient. Les risques étaient grands, mais un coureur de bois touchait le double d'un salaire de manœuvre à Québec.

Sur cette période nous possédons un plus grand nombre de documents, car les Anglais s'aventurèrent à leur tour dans le « grand désert du Nord » et, dès 1663, la Compagnie de la baie d'Hudson<sup>4</sup> fut créée. Adrien Jolliet et le père jésuite Jacques Ménard partirent pour les Grands Lacs avec les coureurs de bois, Antoine Trottier (dont on trouve des descendants jusque chez les Sioux lakotas contemporains) et Ponterel de Bellecourt<sup>5</sup>. L'année 1669 vit le départ de la première expédition de Cavalier de La Salle sur la rivière Ohio pour trouver le chemin de la mer du Sud et

de la Chine ! Quant à Charles Le Sueur, il était persuadé qu'il trouverait des mines d'or et d'argent chez les Sioux<sup>6</sup> !

Vers 1674, Louis XIV afferma à un groupe de financiers, dirigé par Jean Oudiette, qui possédait déjà le monopole de la traite des Noirs au Sénégal, le privilège exclusif du castor<sup>7</sup>. La même année, l'explorateur Louis Jolliet et le père Marquette partirent pour le lac Supérieur en espérant, eux aussi, y trouver de l'or.

Pour ces expéditions françaises, il n'y avait pas beaucoup de volontaires et l'on était obligé de prendre ces « débauchés » de coureurs de bois aux noms truculents : Pierre Moreau dit La Taupine<sup>8</sup>, Jacques Largillier dit le Castor, Jean Rouxel dit la Rouxellière, un chirurgien devenu chasseur d'élan... Ils donneront leurs noms à maints lieux-dits américains et canadiens. Les explorateurs rencontraient ou entendaient parler de Français qui étaient déjà passés par là où ils auraient voulu être les premiers, quand ils ne rencontraient pas d'Indiens qui parlaient quelques mots de français !

### *Les coureurs de bois*

Il existait deux types de coureurs de bois. Ceux qui vivaient assimilés aux Indiens et que l'opinion bourgeoise désapprouvait complètement. Et ceux qui allaient au devant de ces hommes assimilés aux Indiens. C'étaient tous de grands chasseurs, ivres de liberté, qui ravitaillaient les postes de traite. Souvent ils travaillaient de concert avec des Indiens, de la rivière Rouge jusqu'en Louisiane.

Rapidement, apparurent de petites communautés de métis dans le Haut Mississippi, la Prairie, l'Illinois et le Missouri. Ces hommes étaient souvent des déserteurs des armées, car les soldats étaient employés aux travaux les plus pénibles. Quand la Louisiane fut créée en 1699-1701, cette façade ouest de l'Empire français devint une véritable passoire assurant l'anonymat. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, sur 668 engagés et voyageurs, 100 à 150 disparurent dans la « Mer de l'Ouest ».

### *Attrait du mode de vie des Indiens*

Nous avons vu que les sociétés indiennes avaient des structures d'accueil des étrangers indiens et non-indiens, leur organisation sociale et religieuse étant basée sur l'échange avec les autres. Les Indiens recherchaient de nouvelles possibilités d'échange, de biens comme de femmes. Il s'agissait de faire partie du réseau de parenté d'adoption. Nous pouvons le démontrer en présentant rapidement le traitement des prisonniers par les tribus.

### *Le traitement des prisonniers d'adoption*

Les guerres tribales ne sont que très rarement des guerres d'extermination. Les prisonniers pouvaient être soit torturés soit adoptés. Dès leur capture, ils étaient soumis à toute une série de chocs psychologiques destinés à leur faire choisir

l'adoption. On leur passait la corde autour du cou. A l'arrivée dans le campement, ils devaient marcher entre deux rangs de personnes qui les frappaient avec des baguettes de bois souple, au milieu d'une foule en délire qui les injurait. Ils devaient être dans l'incertitude quant à leur sort, on les appelait « les morts, les mourants ». Puis l'un d'entre eux était torturé à mort devant tous les habitants qui participaient d'une manière ou d'une autre. Enfin, on offrait aux rescapés la possibilité d'être adoptés par des familles en tant qu'enfant ou conjoint. Ceux qui acceptaient étaient lavés par les femmes en signe d'adoption. Les Indiens agissaient de même envers les prisonnières, qui étaient rarement mal traitées si elles acceptaient l'adoption.

Ces rituels d'intégration étaient pratiqués en temps de paix, les Indiens désirant, en particulier, adopter des officiers pour faciliter les rapports avec les Blancs.

### *Les charmes des Indiennes et la liberté sexuelle*

Les sociétés indiennes laissent une plus grande liberté d'action aux femmes que beaucoup d'autres sociétés traditionnelles. Avant le mariage, il existait une très grande liberté sexuelle, les Indiennes étant considérées comme maîtresses de leur corps. Les truchements et les coureurs de bois s'en rendirent vite compte et ils participèrent joyeusement à la coutume dite « courir l'allumette » ; les candidats se promenaient la nuit avec une torche, l'Indienne qui l'éteignait signifiait qu'elle était disponible. Par ailleurs, les relations commerciales semblaient impossibles sans échange de femmes, les Indiens ayant compris la force du rapport amoureux. Chez les Mandas et les Arikaras, les explorateurs Lewis et Clark en firent l'expérience, ces tribus troquant les faveurs des indiennes, y compris les femmes mariées, pour obtenir tous les objets qu'on voulait bien leur donner en échange. Dans certains cas, le seul rapport sexuel accordé à la femme par un étranger « extraordinaire », le serviteur noir du commandant, suffisait à l'échange.

Pour les coureurs de bois, le mariage indien devait être presque une nécessité, même les trappeurs anglo-saxons y étaient « obligés », d'autant plus que les Indiennes étaient des travailleuses remarquables et des intermédiaires culturels privilégiés.

Ces unions interraciales étaient officiellement proscrites dans les colonies anglaises, où elles étaient cependant plus fréquentes qu'on ne voulait le reconnaître. De leur côté, les jésuites étaient contre l'assimilation et les mariages mixtes. Champlain, quant à lui, avait pensé assimiler les Indiens en favorisant les unions avec ceux qui étaient christianisés.

### *La chasse*

Les coureurs de bois partageaient avec les Indiens l'amour pour la chasse, synonyme de liberté de déplacement dans les vastes étendues américaines. En Europe, la chasse était une des occupations principales des seigneurs et chevaliers.

Il était donc grisant pour ces pauvres gens de se livrer à cette activité. D'ailleurs, cela fut ressenti dans ce sens par les autorités, qui accusaient les coureurs de bois d'avoir des activités en dehors de leur condition : la chasse au lieu du travail de la terre.

### *Acculturation des Blancs*

Par amour pour la liberté et la chasse, les truchements et les coureurs de bois, mariés à des Indiennes ou non, adoptèrent vite les coutumes tribales. Leurs femmes les habillaient en peaux, la coupe des vêtements pouvant être inspirée des tuniques militaires et des redingotes, mais les décors et ornements mêlaient la tradition à la fantaisie des porteurs. Ces hommes se peignaient la face comme les Indiens. ils partageaient leur nourriture, les danses, la « loge à sudation » et les « tabageries ». La vie à l'indienne leur proposait un système de survie bien rodé, un mode de vie en accord avec l'environnement, tout en respectant la liberté et la fantaisie de chacun.

### *Influence des coureurs de bois sur les Indiens*

Les Indiens attachaient du prix aux objets, dans la mesure où ceux-ci permettaient à leurs détenteurs de s'en gratifier auprès des membres de la tribu. Un bon chasseur devenait un « chef » s'il savait distribuer. L'alliance avec un Blanc pas trop différent d'eux, le coureur de bois, permettait aux Indiens et à la tribu concernée d'acquérir certains de ces objets tant convoités et donc du prestige et un poids plus lourd dans le circuit des échanges. Les hommes indiens appréciaient les armes en fer, les médailles, les vestes brocardées des officiers et, bien sûr, les armes à feu. Les femmes indiennes ont vite préféré, pour leurs broderies, les petites perles en verre aux piquants de porc-épic ou aux perles plus grossières en coquillages ; elles appréciaient aussi les objets en fer, les couteaux et les marmites.

Par ailleurs, les coureurs de bois avaient aussi plus ou moins le statut de conteurs, fort apprécié des Indiens toujours friands de nouvelles histoires. C'est ainsi que les ethnologues enregistrèrent des versions indianisées de Jean de l'Ours, de Cendrillon... Certaines danses et musiques françaises furent adoptées et réinterprétées ; on voyait aux rendez-vous des trappeurs, des coureurs de bois et des Indiens dansant la gigue écossaise ou le *Quadrille des Lanciers* aux accents d'un violon éraillé.

### *L'alcool*

Les Indiens d'Amérique du Nord, sauf quelques tribus du Sud-Ouest qui buvaient une bière de yucca et de cactus, ne connaissaient aucune boisson alcoolisée. Il était fatal qu'au contact des Blancs, ils découvrirent l'alcool et ses effets trompeurs. Dès le début du XVII<sup>e</sup> siècle, les marchands se rendirent compte de l'intérêt d'échanger des alcools frelatés contre les peaux des chasseurs indiens ou les

faveurs des Indiennes. Les missionnaires accusaient les coureurs de bois d'entraîner dans leur débauche alcoolique les Indiens. Ils s'efforcèrent de lutter contre les méfaits de l'alcoolisme avec quelques-uns des leaders indiens. Les prophètes indiens, chefs ou inspireurs des mouvements de résistance de type messianique, qui enflammèrent périodiquement de nombreuses tribus, condamnèrent toujours les méfaits de l'alcool, qui demeure malgré tout un des principaux fléaux qui font des ravages chez les Indiens contemporains.

### *Guerriers indiens et français*

Parents par alliance des Indiens, les coureurs de bois durent participer aux guerres intertribales et aux raids sanglants de la Frontière contre les Anglais. La figure du « Canadien à demi sauvage » et de l'officier français « incapable de maîtriser ses Sauvages alliés » hantent les romans de James Fenimore Cooper et autres récits de la Frontière. Partageant totalement la vie des Indiens, le coureur de bois subissait le féroce entraînement et les risques du métier de guerrier sauvage, les Indiens changeant facilement de camp. Ainsi, Jean-Baptiste, fils aîné de Pierre Gautier de La Vérendrye, un missionnaire et deux autres hommes, furent surpris par les Sioux dans l'île du Bac des Bois et massacrés. Il s'agissait d'une vengeance contre la politique ambiguë de La Vérendrye, qui fournissait des armes aux ennemis des Sioux, alors ses alliés.

Aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, les Anglais ont longtemps eu la hantise d'une attaque et d'un blocus franco-indien, les coureurs de bois ayant fait circuler des messages sur les « forts » français, d'autant plus que certains forts anglais avaient été attaqués par les Français et leurs féroces alliés. En 1634, Chevalier de Troyes, avec des coureurs de bois et des Indiens, s'empara des forts de la baie James ; Pierre Le Moyne d'Iberville prit d'assaut Fort Nelson en 1697...

Le fait est qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, les Français avaient, dans les chasseurs-guerriers de nombreuses tribus, un réseau d'amis et de parents par alliance, leur assurant le monopole des échanges, du Saint-Laurent jusqu'à la rivière Rouge, dans le Manitoba actuel. Mais ces avant-postes français n'en avaient que le nom, car c'étaient de misérables bâtisses occupées par une poignée d'hommes. Les Anglais finirent par s'en rendre compte, ainsi que de l'intérêt d'avoir pour alliés ces intrépides coureurs de bois. Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, certains de ces *French Indians* aidèrent les commerçants anglais : Bellefeuille et Saton, par exemple, travaillèrent pour les marchands anglo-saxons de Caroline du Sud...

Au cours de la guerre de Sept Ans (1756-1763) contre les Anglais, quelque trente-deux tribus de l'Est combattirent du côté des Français. Après le traité de Paris en 1763, un bon nombre de Français, dont les coureurs de bois, choisirent de partir vers l'Ouest, d'autant plus que la partie occidentale de la Louisiane avait été cédée aux Espagnols en 1762. En 1772, il y avait quelque 314 Franco-Canadiens à faire le commerce des fourrures, dont 115 voyageurs et coureurs de bois.

Cette participation des métis et de quelque trente tribus indiennes eut un grand retentissement dans l'Ouest. Un chef indien, Pontiac, réussit à organiser les Indiens du Centre grâce aux prédictions d'un prophète delaware qui, dès 1762, clamait que le Maître de la Vie supprimerait les Anglais, mais que les Français pourraient rester... Les guerriers delawares, shawnees, ottawas, hurons, chippewas et potawatomis, qui suivirent Pontiac lors de ses campagnes contre les Anglais, crurent pendant longtemps que le Roi de France, qui s'était endormi quelque peu, se réveillerait et enverrait des soldats français combattre aux côtés de leurs alliés indiens pour les venger des mauvais traitements des Anglais. Lorsque les Anglais occupèrent les forts français, les Indiens comprirent leur erreur<sup>9</sup>. La tombe de Pontiac, située au confluent du Mississippi et du Missouri, est tournée vers le Sud, vers La Nouvelle-Orléans, par où, sans doute, arriveraient les armées du Roi de France...

### *Les communautés de métis*

Dès la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il existait des communautés de métis franco-indiens autour des Grands Lacs, à Michilimackinac, à Cahokia dans l'Illinois actuel. En 1749, Michel Cartier de Lotbinière y rencontra des métis de la deuxième ou troisième génération, qui avaient participé à la guerre de Sept Ans.

Vers 1870, il y avait quelque 20 000 métis à l'Ouest du Mississippi et plus de 10 000 dans la Prairie. Dans le troisième quart du XIX<sup>e</sup> siècle, les métis de la rivière Rouge au Manitoba, appelés aussi Bois-Brûlés, se révoltèrent derrière leur chef, Louis Riel, contre les mauvais traitements qu'ils subissaient de la part des Orangistes protestants et francs-maçons de l'Ontario<sup>10</sup>. Au début, ils bénéficièrent de l'appui de l'Église catholique et de l'aide des Indiens Crees. Abandonné par l'Église, car devenu trop encombrant, Louis Riel fut pendu, avec quelques-uns des chefs des Crees qui l'avaient soutenu, dans l'indifférence des Québécois, l'abandon des catholiques et de Napoléon III, plus intéressé par l'aventure mexicaine et soucieux de ménager les Anglais. La vie de ces métis bois-brûlés, décrite par l'écrivain Constantin Weyer, mériterait d'être mieux étudiée par les ethnologues, ainsi que l'état actuel de leur situation. Il y avait là l'ébauche d'une civilisation franco-indienne, venue tardivement, contrairement aux expériences hispano-indiennes qui se poursuivent de nos jours, au Mexique notamment, avec plus ou moins de bonheur. Les métis de l'Amérique du Nord constituaient un peuple distinct ; les unions entre les Franco-Canadiens et les Indiens n'entraînèrent ni l'assimilation des autochtones, ni l'établissement de populations françaises à l'intérieur. Les enfants nés de ces unions étaient élevés à l'indienne dans la parenté de leur mère, dans les tribus ou dans les communautés de métis.

## **LES FRENCH INDIANS ET LES AMÉRICAINS**

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les Anglais, puis les Américains, s'intéressèrent à l'Ouest de l'Amérique. Ils découvrirent que les voyageurs et les coureurs de bois étaient des alliés, au Nord, des Sioux, des Cheyennes et des Arapahoes, et, au Sud, des Kiowas, des Comanches, des Osages et des Omahas.

Un bon nombre de ces Franco-Canadiens servirent de guides et d'interprètes aux explorateurs américains, avec quelques Indiens, de rares anciens esclaves noirs et des Blancs transfuges. Aux États-Unis, il semble que leur nombre dépassa à peine 1 500 individus. On peut les classer en deux groupes : les voyageurs et les *Mountain Men* ou trappeurs. Les uns comme les autres n'aimaient pas la civilisation des villes, sauf pour les quelques nuits d'orgies qu'ils y passaient parfois, dépensant tout leur salaire d'un an. Pour les quatre cinquièmes, les voyageurs étaient des métis franco-canadiens, les trappeurs étant rarement des métis<sup>11</sup>.

### ***Les voyageurs***

Les voyageurs étaient peu aimés par les Églises, car leurs seules dévotions étaient celles rendues à sainte Anne, la patronne des mariniers ; leurs pratiques rituelles rapides étaient suivies de bringues mémorables. De même, les autorités les appréciaient peu, car ils voyageaient et commerçaient souvent sans permis et avec succès. C'étaient des payeurs de premier ordre et des travailleurs acharnés. Ils voyageaient légers, sans fusil, préférant le couteau et parcourant quelque 20 à 30 miles par jour avec leurs canots. En théorie, ils étaient capables de manger environ quatre kilos de viande par jour. Cependant, la plupart du temps, ils pouvaient se contenter de très peu, un morceau de lard et du gruau. On racontait que deux voyageurs pouvaient manger la moitié d'un bison à eux tous seuls... Les récits de leurs actions courageuses et extravagantes défrayaient la chronique de l'Ouest.

### ***Les Mountain Men***

Les trappeurs étaient beaucoup moins nombreux, de cent à deux cents aux États-Unis. Contrairement aux voyageurs, ils n'aimaient pas la vie de groupe, préférant la solitude dans la nature grandiose des montagnes de l'Ouest. D'une intrépidité à toute épreuve, ils agissaient seuls, au gré de leur fantaisie ou des opportunités prometteuses d'aventures et de richesses.

Voyageurs et *Mountain Men* parlaient plusieurs langues indiennes, ainsi que le langage par signes. On disait qu'ils pouvaient discuter des heures sans produire un seul son.

### *Les Français et les Sioux*

Un petit nombre de Français rencontrèrent tôt des Indiens sioux. Dès 1678-79, Daniel Greysolon Dulhut et ses soldats se trouvèrent face à face, dans la région du lac Supérieur, avec des Sioux, des Ojibways et des Crees qui se faisaient la guerre. Il réussit à les réconcilier dans le but de favoriser le commerce des fourrures. Un an plus tard, Dulhut voyagea jusqu'aux sources du Mississippi où il rencontra d'autres Sioux qu'il persuada de rendre trois soldats prisonniers, dont le récollet Louis Hennepin, depuis l'expédition de Cavelier de La Salle. Dulhut avait une très bonne connaissance de cette région du lac Supérieur jusqu'aux Mille-Lacs de l'actuel Minnesota, le fief des Sioux dakotas, des semi-sédentaires. En 1701, sa femme, ainsi que les épouses de La Mothe Cadillac, d'Alphonse de Tonti et de plusieurs soldats et serviteurs furent les premières européennes à venir vivre dans le pays d'En-Haut, au Fort de Détroit. Ce fort eut bientôt 275 habitants blancs et métis, en 1707 ; puis 800, en 1785 ; c'était la plus grande « ville » de la région...

### *Les Français dans le Territoire du Dakota*

Charles Étienne Le Sueur rencontra des Sioux ojalespointans dans un village dispersé sur le Haut Mississippi en 1700. Le Sueur était né à Montréal ; c'était un cousin des d'Iberville et des de Bienville qui fondèrent les colonies françaises de Louisiane et d'Alabama. Il fit plusieurs voyages dans le pays d'En-Haut, accompagné par le géographe De L'Isle, qui dressa une des premières cartes de l'Ouest. En 1745, De Lusignan qui travaillait pour le gouvernement canadien, rendit visite aux coureurs de bois qui parcouraient le Territoire du Dakota.

Nous allons donner quelques exemples de ces Franco-Canadiens qui partagèrent la vie des Sioux, dont on rencontre encore des descendants dans les Réserves.

### *Pierre Dorion*

Pierre Dorion, né à Québec vers 1750, arriva à Cahokia, Illinois, en 1780 ; en 1785, on le retrouve marié avec une femme sioux yanktan (parlant le dialecte lakota). Dorion travaillait pour Pierre Chouteau, de Saint Louis. Bientôt, le voilà avec plusieurs épouses et de nombreux enfants. Il fut engagé comme interprète par Lewis et Clark en 1804. En accompagnant le chef mandan Big White pour une visite à Washington, organisée par les deux explorateurs, Pierre Dorion et Auguste Pierre Chouteau, cadet de West Point et fils du marchand de Saint Louis, ainsi que les 95 soldats et coureurs de bois de l'escorte, furent les premiers Américains à être attaqués par les Sioux et les Arikaras... Le Vieux Dorion (« Old Dorion ») finit sa vie dans un tipi rouge orné de scalps planté près du fort Pierre<sup>12</sup>.

### ***Toussaint Charbonneau et Sacajawea***

Lewis et Clark s'entourèrent de plusieurs autres coureurs de bois, George Drouillard, Pierre Crusatte, René Jusseume et surtout Toussaint Charbonneau (1758-1839) et une de ses épouses indiennes, Sacajawea, l'Indienne la plus connue de l'histoire des États-Unis avec Pocahontas. Pendant l'expédition, elle mit au monde un petit garçon, Pomp, qui fut plus tard adopté par Clark. Grâce à elle, son peuple les Snakes (ou Shoshones) aidèrent Lewis et Clark à franchir les Rocheuses. Charbonneau servit de guide-interprète à pratiquement tous les personnages illustres qui sillonnèrent l'Ouest, dont le prince Paul Wilhem de Würtemberg, qui emmena Pomp en Europe pour qu'il y fasse des études universitaires...<sup>13</sup>. Quand Toussaint Charbonneau accompagna le prince Maximilien de Wied dans son voyage dans l'Ouest, il avait quelque 70 ans<sup>14</sup>.

### ***Pierre Dorion junior***

Pierre Dorion, junior, connut une carrière de guide-interprète plus courte que celle de son père. Il fut marié dans un premier temps à une Indienne yankton, Holy Rainbow ; puis à Marie, une femme iowa séparée de trois précédents « maris ». Pierre, junior, est considéré comme l'un des meilleurs interprètes des langues sioux (car l'un des rares à pratiquer la traduction simultanée) ; il accompagna, avec Marie, enceinte, et ses deux jeunes garçons, l'expédition de la Compagnie des fourrures de John Jacob Astor, commandée par Hunt. Ils rencontrèrent Manuel Lisa, important commerçant d'origine espagnole, à la tête de son groupe de coureurs de bois, qui chercha à détourner Pierre des « Astorians ».

Et les deux groupes eurent des disputes acharnées face aux Sioux en effervescence. Vers 1811, les Astorians se retrouvèrent dans la région du confluent des rivières Snake et Boise ; ils furent souvent attaqués par différentes tribus. Finalement, tous moururent à la suite de divers accidents ou tués par les Indiens. Marie et ses enfants, seuls rescapés, réussirent à survivre tout l'hiver et finirent par arriver à Walla Walla sur le Columbia : épopée extraordinaire quasiment oubliée. Un des deux enfants, Baptiste Dorion, fut baptisé en 1841, devint le chef des métis de la région, servit d'interprète au naturaliste J. K. Townsend et mourut à 31 ans<sup>15</sup>.

### ***Joseph Garreau, les Arikaras et les Sioux***

Un autre Français, Joseph Garreau, s'enfuit de Saint-Louis pour échapper à ses débiteurs, et finit par s'établir en 1790, après s'être marié avec une femme arikara, dans le village de son épouse. Certains de ses descendants, mariés depuis à des Sioux, habitent la réserve cheyenne *River Sioux Indian Reservation*, au Sud Dakota. L'un de ses petits-fils, Frank Garreau, soldat dans l'armée américaine en Allemagne, vint visiter la France en 1974. Melvin Garreau et son fils Sam ont été dernièrement les *Chairmen* (« présidents élus ») de leur réserve<sup>16</sup>.

### *Les « traders » franco-canadiens et les Sioux*

Les Sioux commencèrent à commercer directement avec les Blancs lorsqu'un *trading post* (comptoir à fourrures), petit fortin en tronc d'arbres, fut construit par un certain L'Oiselle ou Loisel près du site de la future capitale, Pierre. Un peu plus au nord sur le Missouri, à un autre comptoir, les Arikaras, les Mandans et les Sioux minnecojous (parlant le dialecte lakota) préférèrent commercer avec les Français qui vivaient avec eux, MM. Tabeau, Gravelines et les Garreau. Un autre Français, René Jusseaume, marié à une Indienne mandan, accompagna comme interprète le chef de cette tribu, lors de la visite organisée par Lewis et Clark à Washington en 1807.

En 1817, un métis de Franco-Canadien et d'Ottawa, Joseph La Framboise construisit un nouveau fortin pour remplacer celui de Loisel qui avait brûlé après de violents incidents entre les compagnies de fourrures. La Framboise travaillait pour la compagnie américaine des fourrures de New York. La guerre des Compagnies battait son plein et, en 1822, la Compagnie Columbia construisit Fort Tecumseh à côté de Fort Téton de La Framboise. Mais vers 1825, le gibier disparut des rives du Missouri. Et les *traders* partirent vers l'Ouest, les plaines du Wyoming et du Montana, entraînant derrière eux les Minnecojous, pour envahir les territoires de chasse, encore inexploités par les commerçants, des Sioux lakotas oglalas et brûlé-sicangus, des Cheyennes et des Arapahos.

En 1831, Pierre Chouteau, junior, relança les deux comptoirs du Missouri en remontant, en bateau à vapeur à fond plat, le grand fleuve Yellowstone jusqu'au fort Pierre. Cet exploit ouvrit le territoire du Dakota aux célèbres explorateurs, le prince Maximilien de Wied et le docteur Joseph Nicollet qui établit la carte du Sud-Dakota avec les noms de lieux tels qu'on les connaît aujourd'hui<sup>17</sup>.

Cependant, cette même année vit la naissance d'un bébé sioux lakota hunkpapa qui deviendra le célèbre Sitting Bull. A la même époque, le trader Philippe Lebeau prit femme chez les Sioux minnecojous et, depuis, ses nombreux descendants habitent toujours la réserve de la Cheyenne River<sup>18</sup>.

Bientôt attirés et étonnés par les mystères de la religion chrétienne, de nombreux métis de Français et d'Indiens ainsi que des Indiens *full-blood* (« pur sang ») se firent baptiser en masse, par parentèles entières, par le Père Ravoux à Fort-Pierre en 1842.

### *Les Laundreaux et les Sioux*

Une jeune fille sioux, Moli Ciqa, élevée par ses grands-parents indiens Swift Cloud et sa femme, se maria en 1875 à la mode indienne avec un jeune Franco-Canadien, Alec Laundreaux. Il attacha devant la tente de Swift Cloud un cheval que Moli Ciqa conduisit à la rivière en signe d'assentiment. Moli et Alec attendirent 1879 pour se faire bénir chrétiennement par le *Chaplain* de Fort-Pierre. Moli vécut jusqu'à l'âge de 102 ans. Elle laissa plus d'une centaine de descendants chez les

Sioux. L'un d'eux se maria, il y a une trentaine d'années, avec une descendante du chef de guerre hunkpapa Gall (ou Pezi en lakota), frère adoptif de Sitting Bull. Gall fut l'un des vainqueurs du général Custer lors de la bataille de Little Big Horn en 1876. Cette famille « adopta » amicalement l'enseignante et l'ethnologue que je fus dans leur réserve pendant deux ans (1969-1971) et où je retourne périodiquement depuis. Leur fils, âgé de 16 ans, réalisa un jour son rêve de visiter la France, lointain pays d'une patrie de ses ancêtres. Il m'accompagna en France et sa présence transforma le mariage de l'un de mes frères ! C'est grâce à leur amitié et à celle de nombreux autres Sioux, métis et *full-bloods*, que je peux mener à bien mes travaux d'anthropologue ; je ne saurais jamais les remercier assez de leur accueil toujours chaleureux...

« Les Français reviendront toujours chez les Sioux », me disait M. Dupuis, un Sioux de la Cheyenne River, descendant d'un *trader* adopté par les Minnecocojous vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. Il avait l'habitude de raconter des histoires se rapportant aux premiers contacts entre les Indiens et les Européens. « Il y a beaucoup de lunes », commençait-il, « des missionnaires décidèrent de servir un repas « civilisé », c'est-à-dire, selon eux, sur une table, à un groupe de Sioux. La nourriture fut disposée sur une longue table dans une cabane en bois. Debout tout autour, missionnaires et Indiens firent une prière, puis les prêtres avec tact, leur sembla-t-il, laissèrent les Sioux manger seuls. Et les Indiens étaient très perplexes, eux qui avaient l'habitude de manger sur le sol. Que faire de cette table ? Ils poussèrent les plats vers le milieu, montèrent sur les bancs, puis sur la table, pour finalement s'asseoir en tailleur autour des plats réunis en son centre... »<sup>19</sup>

Vu le petit nombre de Franco-Canadiens et d'Américains blancs, les relations étaient plutôt bonnes en cette première partie du XIX<sup>e</sup> siècle entre les deux communautés. Mais cet équilibre des forces fut rompu par l'arrivée en masse, à partir de 1850, des colons anglo-saxons attirés par l'or de la Californie. Et ce fut le début des guerres avec les Sioux qui culminèrent avec leur victoire sur Little Big Horn pour s'achever par le massacre de quelque deux cents d'entre eux à Wounded Knee en 1890.

### Conclusion

Du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup> siècle, les peuples autochtones de l'Est de l'Amérique du Nord considérèrent sans doute leurs relations avec la France comme étant la garantie de leur indépendance contre les Iroquois et les Anglais. Ceux de l'Ouest n'ont pas vraiment connu de colonisation française, seulement la présence de groupes de Français, puis de Franco-Canadiens, dont la plus grande partie était des transfuges. Les Indiens les apprécièrent plus que les Anglo-Saxons, parce qu'ils adoptèrent le mode de vie des tribus et se marièrent avec des Indiennes.

Les motivations des autorités et gouvernements français furent mercantiles : commerce des fourrures, route vers la « mer de l'Ouest » pour accéder à la Chine par le Mississippi – qu'on a longtemps cru se déverser dans la « mer de Californie » –, richesses minières, mais aussi prestige des territoires immenses, et volonté de certains administrateurs coloniaux, en conflit avec les politiques royales, de créer une colonie forte. Les colonies françaises, comme les anglo-saxonnes, reproduisirent les hiérarchies et les inégalités de l'époque. Ceux des colons qui découvrirent que les sociétés indiennes étaient de type égalitaire, où la mobilité sociale était possible, se lancèrent, ivres de liberté, sur les pistes des Indiens...

Et, depuis, de nombreuses tribus indiennes portent des noms français : Cœur d'Alènes, Gros Ventres, Nez Percés, Brûlés... ; ou des noms donnés par les Français, tel le nom sioux qui proviendrait d'une transformation de l'appellation nadowesiou, « serpents ils sont », donnée par les Algonquins à leurs ennemis. Et un certain nombre d'Indiens portent des noms français. Il en est ainsi pour presque un tiers des Sioux : Bordeaux, Bruguier, Deloria (de Des Lauriers), Duchesneau, Escoffier, Lamont, Laplante, Lecompte, Rose...

#### NOTES

1. Fondée en 1557 dans la baie de Rio de Janeiro par Villegagnon et Jean de Léry selon les directives de Coligny.

2. de Lumley, 1987.

3. Jacquin, 1987 p. 85.

4. Hudson's Bay Company.

5. Il y a des Bellecourt chez les Algonkins-Chippewas du Wisconsin.

6. Elles ne seront découvertes dans les Black Hills, dans le Dakota du Sud, que vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle.

7. Jacquin, p. 135.

8. La rivière Moreau traverse le village sioux où est gardé le calumet sacré des ancêtres des Sioux lakotas.

9. Mooney, 1896.

10. Salagnac, 1971.

11. Speck, 1969.

12. Speck, 1969, pp. 150-161.

13. Il devint ainsi un guide-interprète polyglotte.

14. Speck, 1969, pp. 96-148.

15. Speck, 1969, pp. 162-199.

16. Vazeilles, 1974.

17. Vazeilles, 1974.

18. Vazeilles, 1977.

19. Vazeilles, 1976.

## BIBLIOGRAPHIE

- Douville, R. et J. D. Casanova (1967), *La vie quotidienne des Indiens du Canada à l'époque de la colonisation française*, Paris : Hachette.
- Eccles, W. J. (1994), « Les relations entre la Nouvelle France et les colonies anglaises, temps de guerre, temps de paix », dans le présent volume.
- Fey, Harold E. and D'Arcy Macknickle (1970, c. 1959), *Indians and Other Americans*, New York : Harper & Row.
- Jacquin, Philippe (1987), *Les Indiens blancs : Français et Indiens en Amérique du nord (XVI<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles)*, Paris : Payot, 310 p. (notes 215-291, cartes 297-304).
- Lumley, Henri et Marie-Antoinette de, et Maria da Conceição de Moraes Countinho Beltrao (1987), « Présence d'outils taillés associés à une faune quaternaire datée du Pléistocène moyen dans la Toca da Esperança, région centrale, État de Bahia, Brésil », *L'Anthropologie*, Paris, Tome 91 n° 4, pp. 917-942.
- Mooney, James (1976), *The Ghost Dance Religion and Wounded Knee*, New York : Dover Pub., Inc. (1896), *The Ghost Dance Religion and the Sioux Outbreak of 1890. 14th Annual Report*, American Bureau of Ethnology, pp. 641-1136.
- Salagnac, George Cerbeland (1971), *Louis Riel, héros ou rebelle : La révolte des métis*, Les dossiers ressuscités, Paris : Mame.
- Speck, Gordon (1969), *Breeds and Half-Breeds : The Story of the Interpreter-Guides and the Opening of the American Frontier*. Clarkson N. Potter, Inc., pub., New York : Crown Pub. Inc.
- Vazeilles, Danièle (1974), « Le cercle et le calumet : Interactions des Indiens et des Blancs dans la Réserve des Indiens Sioux de la Cheyenne River, South Dakota, USA », Thèse pour le doctorat du 3<sup>e</sup> cycle en Ethnologie, Université de Paris V-René Descartes, 631 p. (bibl. et index pp. 600-629).
- (1976), « Les origines françaises des Sioux. En marge du bicentenaire des Etats-Unis », *La Nouvelle République du Centre-Ouest* (18 juin 1976).
- (1977), *Le cercle et le calumet*, Toulouse : Privat, 197 p.
- (1984), « Oiseau-Tonnerre et Femme Bisonne Blanche : Dynamisme du chamanisme des Indiens Sioux Lakotas », Thèse de doctorat ès-Lettres et Sciences humaines, Université de Paris V-René Descartes, 2 tomes, 825 p. (annexes, bibl. et index pp. 727-817).



# Les relations entre la Nouvelle-France et les colonies anglaises

## Temps de guerre, temps de paix

W. J. ECCLES\*

En l'an 1603, le duc de Montmorency, amiral de France, promu, au nom du roi, Pierre du Gua, sieur de Monts, au grade de vice-amiral dans les régions de la côte atlantique d'Amérique du Nord, situées entre le 40<sup>e</sup> et le 46<sup>e</sup> degré de latitude<sup>1</sup>. Ainsi ces terres furent revendiquées par la couronne de France. Trois années plus tard, une charte signée par Jacques I<sup>er</sup> autorisa la Compagnie de Virginie à fonder des colonies dans les territoires situés entre le 34<sup>e</sup> et le 45<sup>e</sup> degré de latitude nord, à l'exclusion des territoires déjà possédés par un monarque chrétien<sup>2</sup>. Puis, en 1609, la Compagnie de Virginie se vit attribuer, par une seconde charte, un territoire couvrant environ le quart du continent<sup>3</sup>. Ces empiétements réciproques ne pouvaient qu'engendrer le conflit : ce fut le cas. En 1613, période d'accalmie entre la France et l'Angleterre, Samuel Argall de Virginie attaqua et anéantit le poste de mission français situé près de l'actuel Bangor, dans le Maine<sup>4</sup>. A partir de ce moment-là, la région appelée Acadie par les Français et Nouvelle-Écosse par les Anglais, devint le champ de bataille du nord-est. Et ce n'est qu'en 1713 que, par la force des armes et par le traité d'Utrecht, la question fut tranchée en faveur de l'Angleterre.

A 500 kms à l'ouest de l'Acadie, à l'étranglement du Saint-Laurent, les Français implantèrent en 1608 leur première base permanente au Canada, et la nommèrent Québec. Ils contrôlèrent ainsi la meilleure des voies maritimes vers l'intérieur du pays. Par la suite, ils purent atteindre la baie d'Hudson, les montagnes Rocheuses et le golfe du Mexique. Ils tinrent sous leur autorité l'intérieur du continent nord-américain.

Six ans plus tard, les Hollandais établirent un comptoir sur le fleuve, qu'ils nommèrent d'après un de leurs employé anglais, Henry Hudson. En 1664, les Anglais firent irruption parmi les colons hollandais. New Amsterdam devint New York, point vital de l'empire colonial britannique, et comme tel il représenta une menace bien plus importante pour les intérêts français en Amérique que n'aurait jamais pu l'être celle des Hollandais<sup>5</sup>.

---

\* University of Toronto.

L'élimination des Hollandais de l'échiquier impérial nord-américain fixa le champ de la lutte qui s'ensuivit : quelle puissance européenne, la France ou l'Angleterre, dominerait le continent ? Les nations indiennes, auxquelles appartenaient ces terres depuis des millénaires, furent d'emblée totalement ignorées par ces deux nations chrétiennes. Au cours des années, les Français apprirent à juger les Indiens, non comme des sauvages à civiliser et à christianiser, mais comme des semblables, des peuples souverains, dignes de respect. Les Anglais, au contraire, toujours considérèrent les Indiens comme des bêtes sauvages qui devaient être chassées des terres qu'elles occupaient et utilisaient comme terrains de chasse, pour céder la place à des cultivateurs chrétiens, élevés dans la crainte de Dieu, qui feraient de la terre un usage convenable, par le défrichage de la forêt et le labour des terres<sup>6</sup>.

L'hostilité fut la principale caractéristique des relations qui s'ensuivirent entre colons français et anglais. Quand les mères patries n'étaient pas en guerre ouverte, la guerre froide sévissait en Amérique. A la racine de cette hostilité, il y avait bien plus qu'une simple rivalité de systèmes politiques, d'idéologie et d'ambitions impériales. La religion représentait aussi un facteur majeur de cette relation. Les colons anglais, puritains au sens strict ou au moins par l'esprit, étaient un peuple de l'Ancien Testament, convaincu d'être le peuple élu de Dieu. Les premiers colons, mystifiés par les Indiens, en déduisirent que ceux-ci étaient la tribu perdue d'Israël ; mais avec la croissance du nombre de colons anglais et, par suite, de leur convoitise des terres, les hostilités entre les deux populations se transformèrent en une véritable guerre de génocide. Les Indiens furent assimilés aux Cananéens, peuple qui devait être chassé du royaume que Dieu destinait au peuple d'Israël. Telle devait être la solution finale<sup>7</sup>. Quant aux Français, au Nord, ils étaient catholiques et, par conséquent, serviteurs de l'Antéchrist et agents de Satan.

Les Français, peuple du Nouveau Testament, ne manifestèrent jamais autant d'hostilité malveillante envers les colons anglais que celle qu'ils eurent à subir de la part des Puritains de Nouvelle-Angleterre et des Calvinistes de New York. Les protestants anglais étaient, de toute évidence, des brebis égarées vouées à l'enfer pour l'éternité. Tout devait être mis en oeuvre pour les sauver de ce destin et les ramener au sein de l'Église de Rome, mais s'ils refusaient cette planche de salut, ils ne pouvaient s'en prendre qu'à eux-mêmes. C'était, en son essence, le conflit entre Jean Calvin et Thomas d'Aquin.

En dépit de cette aversion réciproque, les marchands de Boston, qui dominaient la *Court of Commissioners*, firent des ouvertures, en 1647, au Conseil général de la Nouvelle-France, en vue d'établir un accord de libre-échange. Le conseil du Québec était tout à fait favorable à l'idée, mais les Canadiens étaient préoccupés par les attaques répétées des Iroquois, et en conséquence ils posèrent, comme condition préalable à toute entente économique, d'établir aussi une alliance militaire afin d'écraser la Confédération iroquoise. La Nouvelle-Angleterre n'était en rien menacée par les Iroquois, la *Court of Commissioners* jugea qu'il était peu raisonnable de s'attirer le courroux des Iroquois. Le Conseil émit la suggestion que, en cas d'hostilités entre leurs mères patries respectives, la Nouvelle-Angleterre et la Nouvelle-

France maintiennent la neutralité. Rien ne fut conclu et les négociations furent rompues<sup>8</sup>.

Quant à l'Acadie, c'était une autre histoire. Cette colonie si longtemps délaissée par la France devint, faute de mieux, une dépendance économique de la Nouvelle-Angleterre. Les Acadiens, au nombre de moins d'un millier à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, échangeaient avec les habitants de Boston et de Gloucester l'excédent de leur pêche et de leur blé contre les produits manufacturés que la France négligeait de leur procurer. Ces échanges furent tolérés et même encouragés par le ministre chargé de ces colonies, Jean-Baptiste Colbert. Le gouverneur d'Acadie, Hector d'Andigné de Grandfontaine, fut chargé d'entretenir des relations amicales avec la Nouvelle-Angleterre, de les autoriser même à pêcher dans les eaux acadiennes, mais de leur interdire le négoce des fourrures avec les Indiens<sup>9</sup>. C'était, bien sûr, une ère d'entente cordiale entre la France et l'Angleterre, Charles II étant alors l'hôte de Louis XIV. Cette brève période d'entente entre l'Acadie et la Nouvelle-Angleterre brille comme une bonne action dans un monde méchant.

La soi-disant « Glorieuse Révolution » anglaise de 1689 mit fin à tout cela. Le quart de siècle suivant, la guerre sévit en Amérique – une guerre particulièrement sauvage. Au cours des années précédentes, les Canadiens avaient subi de nombreuses pertes humaines au cours d'affrontements avec la Confédération iroquoise, alliée des Anglais. Le traitement infligé par les Iroquois à leurs prisonniers, leurs cérémonies rituelles de torture, leur cannibalisme, semèrent la terreur en Nouvelle-France. Leur conduite dans la guerre était quelque chose que les Européens n'avaient jamais connue. Cependant, il ne fallut que quelques années aux Français pour devenir maîtres en la matière et utiliser les mêmes moyens, – tous, sauf manger les adversaires vaincus ; sur cette question, ils tirèrent un trait. La cuisine française, quoique excellente, ne put s'élever à la hauteur des circonstances.

Les Canadiens tenaient New York largement responsable des souffrances infligées par les Iroquois. C'étaient les administrateurs d'Albany qui avaient soutenu et armé la Confédération iroquoise. Les Canadiens, jugeant les Iroquois trop puissants et insaisissables, décidèrent d'attaquer Albany, dans l'idée que, une fois leur base d'approvisionnement détruite, les Iroquois se verraient dans l'obligation de capituler. En vérité, les intentions françaises ne valaient guère mieux qu'un sauvage coup de pied au chat. Le Gouverneur général de la Nouvelle-France, fraîchement nommé, le vaniteux et pompeux Louis de Buade, comte de Frontenac, avait un plan différent. Plutôt que d'entreprendre une forte et audacieuse attaque d'Albany, il divisa ses forces disponibles en trois bataillons qui, au cours de l'hiver et du printemps de 1690, détruisirent deux colonies frontalières de la Nouvelle-Angleterre et le village de Schenectady à New York. D'un point de vue stratégique, ces attaques n'avaient aucun sens. Les principaux ennemis, les Iroquois, ne furent en rien gênés, ni même menacés. En outre, ces attaques incitèrent les colonies anglaises à unir leurs forces contre la Nouvelle-France, union qui, autrement, eut été presque impossible : *Delenda est Nova Francia* devint le mot d'ordre dans les colonies du Nord et du Centre. Elles s'entendirent donc pour combiner leurs forces pour une attaque

terrestre et maritime du Canada. Pourtant, ce qui aurait pu tourner au désastre pour la Nouvelle-France s'avéra, en l'occurrence, être un involontaire coup de génie militaire. Les attaques frontalières de Frontenac amenèrent la Montagne vers Mahomet. L'expédition terrestre, partie de New York et qui visait Montréal, échoua avant même d'atteindre le lac Champlain, par suite de l'ineptie des militaires, au plus grand écœurement des Iroquois.

L'expédition maritime contre Québec n'eut pas plus de succès. La milice coloniale anglaise trouva Québec imprenable. Après quelques jours de vaines escarmouches, les armées s'embarquèrent et battirent honteusement en retraite. Elles subirent de lourdes pertes en mer, auxquelles vinrent s'ajouter celles provoquées par une épidémie de variole qui s'étendit par la suite à travers toute la Nouvelle-Angleterre. Plusieurs années furent nécessaires à ces colonies pour combler le déficit financier provoqué par le coût de cette expédition militaire. Elle n'avait réussi qu'à infliger la perte de dix-huit personnes aux Français de Québec<sup>10</sup>.

Au cours de cette guerre, les Canadiens devinrent des combattants de guérilla habiles et aguerris ; ils avaient été à bonne école, celle des Iroquois. La société canadienne s'imprégna profondément de l'esprit militaire. Tout individu mâle, âgé de 15 à 60 ans, devait servir dans la milice, et les fils des seigneurs s'efforçaient d'être nommés officiers dans les troupes coloniales régulières, les *Troupes Franches de la Marine*. Il n'est pas étonnant donc que, devant un tel entraînement et un tel enthousiasme, les troupes mobilisées dans les colonies anglaises, ne furent jamais de taille à lutter contre les Canadiens<sup>11</sup>.

En 1697, à la fin de la guerre franco-anglaise, on assista à un étrange phénomène. Les forces canadiennes avaient fait de nombreux prisonniers au cours des raids contre les colonies anglaises. Lorsque celles-ci furent averties de la fin des hostilités, une délégation fut immédiatement dépêchée sur Montréal avec pour mission d'en informer les Canadiens, et donc de mettre un terme aux raids et d'exiger que les prisonniers anglais qu'ils détenaient soient relâchés et autorisés à rentrer chez eux. A leur grande déconvenue, une majorité de ces prisonniers refusa de retourner. Ils exprimèrent un désir sincère de demeurer au Canada. Beaucoup d'entre eux étaient des enfants qui, vraisemblablement, appréciaient davantage les manières libres des Canadiens que la vie morne, austère, sans joie, qu'ils avaient dû endurer parmi les puritains et les calvinistes hollandais. Il était notoire que les Canadiens gâtaient leurs enfants, habitude acquise des Indiens, disaient certains. Quelques femmes prisonnières apprécièrent apparemment les manières des Canadiens dans leurs relations avec les jeunes filles et choisirent de se marier après avoir été admises dans l'Église catholique. Les officiels, tant français qu'anglais, se trouvèrent confrontés à un problème épineux. Les membres de la délégation anglaise étaient convaincus que ces pervers de papistes avaient utilisé les armes du démon pour endoctriner les prisonniers. Les officiels français n'adhèrent pas à une telle absurdité et déclarèrent que ceux qui souhaitaient s'installer au Canada devraient être libres de le faire.

Dans ces conditions, le Gouverneur général et l'Intendant établirent un accord avec la délégation anglaise, stipulant que les enfants de moins de douze ans étaient trop jeunes pour prendre une telle décision ; ils devaient retourner dans leur pays. En apprenant cela, la plupart des enfants s'enfuirent et se cachèrent. L'Intendant dut se contenter de donner sa parole que, puisque les enfants sortiraient éventuellement de leur cachette, ils seraient capturés et embarqués vers Albany<sup>12</sup>. Ce phénomène particulier concernant les prisonniers devait se reproduire après chacune des guerres occasionnées par la conquête du Canada ; ceux qui optèrent de rester au Canada obtinrent du roi des décrets de naturalisation par centaines<sup>13</sup>.

Les alliés indiens des Français firent également bon nombre de prisonniers au cours de l'attaque des colonies anglaises. Les officiels français se donnèrent beaucoup de mal, et dépensèrent une fortune pour récupérer ces prisonniers et les mettre en sécurité au Canada<sup>14</sup>. Certains d'entre eux, adoptés par des familles indiennes et trouvant le mode de vie à leur goût, choisirent de rester vivre avec leurs ravisseurs. Beaucoup de Canadiens firent de même.

Il s'en suivit donc une étrange situation par laquelle les Canadiens purent assimiler les colons anglais, mais n'obtinrent aucun réel succès dans leurs tentatives d'intégration des Indiens. Les colons anglais ne purent assimiler ni les Canadiens ni les Indiens, mais ces derniers bénéficièrent d'un remarquable succès en intégrant les Français et les Anglais<sup>15</sup>.

Une des conséquences directes de cette première guerre coloniale de grande envergure, fut que les colonies anglaises perdirent leur principal appui militaire au moment où le risque de reprise des hostilités était imminent. En 1701, la Confédération iroquoise accepta les termes d'un traité de paix imposé par les Français. Parmi ces modalités, une des plus importantes notifiait que dans toute guerre future entre Anglais et Français, les Iroquois devaient rester neutres<sup>16</sup>. Il s'ensuivit un vent de panique à New York, sans cause réelle. Les Canadiens avaient tant souffert aux mains des Iroquois qu'ils étaient à tout prix déterminés à éviter un autre conflit avec eux. Le Gouverneur général, Philippe de Rigaud de Vaudreuil, informa le ministre de la Marine que les Iroquois étaient plus dangereux que toutes les colonies anglaises réunies. Ainsi, au cours de la guerre de la Succession d'Espagne, les autorités françaises du Canada décidèrent, en accord tacite avec New York, de ne pas attaquer les premiers. Les Iroquois avaient clairement fait savoir qu'ils ne toléreraient pas une guerre menée par les Canadiens dans leur chasse gardée, à savoir le territoire de New York<sup>17</sup>. Ce fut, en conséquence, la Nouvelle-Angleterre qui soutint le choc des offensives canadiennes, le raid célèbre de Deerfield n'en étant qu'un exemple parmi tant d'autres. Les autorités de la Nouvelle-Angleterre ne furent pas sans remarquer que New York demeurerait inviolée et déduisirent, à juste titre, qu'il existait une collusion entre Albany et Québec. A leurs yeux, New York était aussi mauvais voisin que la Nouvelle-France<sup>18</sup>.

Pendant cette guerre s'établit un florissant trafic clandestin, par le fleuve Richelieu et le lac Champlain, entre Albany et Montréal. Des peaux de castor du Canada, du vin et des alcools français, de la soie, du damas et d'autres produits de

luxes prenaient la direction du Sud en échange de grossiers lainages anglais, utilisés dans le troc avec les Indiens, et de chevaux de race, fort appréciés des Canadiens. Entre les maisons de commerce de Montréal et d'Albany, Cugnets et Desaulniers à Montréal, Rensselaerswycks et Schuylers en Albany, s'établirent des relations commerciales étroites et solides. De part et d'autre, les partenaires commerciaux entretenirent des agents dans leurs villes respectives. Lorsqu'elles furent mises au courant de ces activités, les autorités royales de France blémirent de colère. Elles ordonnèrent l'arrêt immédiat de pareilles activités. Les autorités canadiennes concédèrent qu'elles déploraient cette situation, mais qu'elles étaient dans l'impossibilité de l'enrayer. Les Canadiens assurèrent le ministre de leur intention d'apporter tous leurs efforts pour y remédier mais, mises à part quelques éventuelles saisies symboliques de produits de contrebande, ils adoptèrent une attitude très laxiste. Ils connaissaient l'ampleur des bénéfices que le Canada pouvait tirer de ce précoce accord à l'amiable de libre-échange<sup>19</sup>.

Les autorités royales à New York envisagèrent également de mettre fin à ce commerce et promulguèrent des lois en ce sens. Elles prétendaient, à juste titre, que les Canadiens utilisaient les lainages de fabrication anglaise qui provenaient d'Albany pour maintenir une étroite alliance commerciale et militaire avec les nations indiennes de l'Ouest et du Nord. Les négociants d'Albany ne se laissèrent pas ébranler ; ils déclarèrent ouvertement que toutes les peaux de castor expédiées vers l'Angleterre leur étaient fournies par les Canadiens. Ce fut sans mal qu'ils arrivèrent à convaincre les négociants anglais, leurs fournisseurs de lainages, d'user de leur influence politique, auprès du Conseil général de New York, pour que les lois soient abrogées. Ils arrivèrent à leurs fins, le Parlement se rangea à l'opinion que rien ne devait entraver un commerce aussi fructueux<sup>20</sup>.

Au Nord, un arrangement aussi accommodant était loin d'exister entre les négociants en fourrure canadiens et la Compagnie de la Baie d'Hudson : la concurrence y était impitoyable. La France avait longtemps espéré bouter les Anglais de la Baie d'Hudson, mais sans succès : ce qu'ils gagnèrent grâce à leur force armée, ils le perdirent lors de la signature du traité d'Utrecht qui, mettant fin à la guerre de Succession d'Espagne en 1713, consolida les Anglais dans leurs positions. La Compagnie exigeait bien plus que quelques postes isolés le long de la Baie. En vertu de la Charte de 1670, elle réclamait environ un tiers du continent, mais les Français opposèrent un refus catégorique à cette exigence, et parvinrent à empêcher l'implantation de comptoirs à l'intérieur du pays par les négociants britanniques. Parallèlement, ils récupérèrent les meilleurs marchés<sup>21</sup>. L'ironie du sort voulut que la réussite des Français fut, en partie, due à l'abondant stock de marchandises à bon marché que les Anglais s'étaient procurées dans Albany.

A partir de 1700, les Français appliquèrent en Amérique du Nord une politique bien définie : contenir les colonies anglaises dans les territoires compris entre l'Atlantique et la chaîne des Appalaches. Louis XIV et son successeur déclarèrent que le bassin de ces montagnes constituait la frontière entre les territoires français et britanniques. Les terres à l'ouest de la crête de cette chaîne montagneuse apparte-

naient aux nations indiennes, terres sur lesquelles la France revendiquait la suzeraineté. Les Français n'avaient aucune intention d'occuper et d'aménager ces terres, ce qui n'était pas le cas pour les Anglais. Les Français furent inflexibles : les Anglais ne devaient à aucun prix être autorisés à franchir les montagnes pour dépouiller les Indiens de leurs terres et coloniser la région comprise entre les montagnes et le Mississippi. Dans le cas d'une telle éventualité, l'équilibre des puissances en Amérique du Nord, et même en Europe, aurait pu être déstabilisé : effondrement de l'empire américain de l'Espagne, montée vertigineuse de la puissance britannique. Pour parer à cette éventualité, le prévoyant Louis XIV décréta la création de nouvelles colonies : celle de Louisiane dans l'estuaire du Mississippi, celle de Détroit, dans le but de contrôler l'accès par l'ouest des Grands Lacs, et d'autres encore dans le territoire de l'Illinois. La politique étrangère de la France fut donc basée sur ce principe d'endigement des colonies anglaises jusqu'aux traités de paix de 1783 qui mirent fin à la guerre d'Indépendance de l'Amérique. Les Français gagnèrent cette guerre pour les Américains, mais perdirent la paix<sup>22</sup>.

A l'ouest des Appalaches, tant que les Français n'eurent affaire qu'à quelques commerçants venant de la Virginie, de Pennsylvanie et des Carolines, ils pouvaient s'y maintenir. En outre, les années qui suivirent les traités d'Utrecht virent s'établir en Europe un climat d'entente entre la France et l'Angleterre ; pour des raisons de dynastie, les Premiers ministres des deux pays, le Cardinal Fleury en France et Robert Walpole en Grande-Bretagne, étaient convaincus que la paix était nécessaire à leurs nations respectives et que la guerre devait être évitée<sup>23</sup>. Cependant, vers 1740, un puissant groupe de pression commercial, basé essentiellement à Londres et dans la région ouest, s'inquiéta de l'essor de l'économie française, tant sur les marchés intérieurs qu'extérieurs. La France approvisionnait toute l'Europe continentale en sucre, en café et en chocolat ; ses étoffes précieuses avaient supplanté les étoffes anglaises dans les pays d'Orient et au Portugal, et les denrées françaises dominaient les marchés des colonies américaines d'Espagne. Les négociants anglais furent convaincus qu'ils allaient droit à la faillite, et que seule une guerre qui détruirait la Marine française et sa flotte marchande, qui leur permettrait de récupérer les colonies françaises, pouvait assurer la sécurité économique britannique. Raisonement absurde, de toute évidence, mais tenu par une majorité des autorités de Grande-Bretagne<sup>24</sup>.

La guerre de la succession d'Autriche qui s'ensuivit ne trancha aucun des enjeux importants et les hostilités durent reprendre. Le conflit avait mis en évidence la vulnérabilité de la marine française face à la puissance de la flotte anglaise, et sans la suprématie maritime, les colonies de la France étaient à la merci des Britanniques. Après 1748, la France avait cruellement besoin d'une période de paix prolongée pour remettre en état sa flotte de guerre et sa marine marchande, toutes deux anéanties. Les bellicistes britanniques étaient bien déterminés à ne donner aucune chance à la France, et ils étaient convaincus qu'une guerre de butin, mieux conduite, était essentielle. Il fut initialement décidé de contenir les Français en Amérique, d'établir des frontières sûres afin de permettre une expansion anglo-

américaine vers le nord du Massachusetts jusqu'au fleuve Saint-Laurent, d'évincer à l'Ouest les Français des territoires situés à l'est du Mississippi, pour permettre une colonisation massive. Ce qui devait advenir des tribus indiennes qui peuplaient ces territoires n'entra même pas en ligne de compte. Si cette politique britannique agressive devait déboucher sur une guerre ouverte, on en prenait le risque<sup>25</sup>. Les Français étaient tout aussi déterminés, face à une telle expansion britannique, à défendre leurs droits sur des territoires qu'ils considéraient comme relevant de leur souveraineté, en vertu de la priorité de la découverte et de la colonisation. De plus, ils ne pouvaient permettre une éventuelle expansion anglo-américaine jusqu'aux rives du Mississippi, dans la mesure où celle-ci couperait la route établie entre le Canada et la Louisiane.

Et la guerre éclata. Les premiers affrontements eurent lieu dans la vallée de l'Ohio et se conclurent par une écrasante défaite des troupes anglo-américaines. Puis suivirent des attaques menées par les Britanniques contre la flotte française et contre les forts français établis sur les frontières de l'Acadie, ceux du Niagara et du Lac Champlain. Tout ceci sans déclaration de guerre officielle. De tous les affrontements qui eurent lieu à la périphérie de l'empire français, seuls réussirent ceux dirigés contre les forts d'Acadie. Ce succès fut suivi par l'expulsion impitoyable des Acadiens, événement fortement controversé qui n'est pas encore traité de manière satisfaisante par les historiens canadiens.

Pendant les deux premières années des hostilités, les Français et leurs alliés indiens connurent un vif succès militaire, remportant de nombreuses victoires. En 1757, certaines colonies anglaises en vinrent à demander que la paix fut établie, dans les meilleures conditions que la France voudrait accorder avant que l'empire colonial britannique en Amérique du nord ne fût complètement anéanti<sup>26</sup>. William Pitt, chef du gouvernement britannique, personnage fanatique, paranoïaque, dont l'esprit était parfois détraqué, ne voulut rien entendre. Sous son commandement, les objectifs de guerre britanniques furent modifiés. Il ne s'agissait plus seulement de chasser les Français des territoires convoités, mais de détruire entièrement l'empire colonial de la France et d'assurer ainsi la suprématie commerciale des Anglais. Dans ce but, troupes et vaisseaux furent envoyés sur les lieux de combat, quel qu'en fût le coût. Les Français, désertés par leurs alliés indiens, mal dirigés, succombèrent sous le nombre et furent bientôt écrasés<sup>27</sup>.

La guerre en Amérique avait été sanglante et coûteuse. Pourtant, certains exemples surprenants témoignent de cette courtoisie du dix-huitième siècle dont firent preuve, à l'occasion, les troupes des deux camps. Durant le siège de Québec, en 1759, des officiers britanniques entretenirent une correspondance empreinte de civilité avec le colonel Louis-Antoine de Bougainville, qu'ils avaient connu au cours de son séjour à Londres<sup>28</sup>. Pendant la bataille fatale du 13 septembre, quand les Français apprirent que le général James Wolfe avait été sérieusement blessé, et que l'armée britannique manquait de chirurgiens, le chevalier de Ramezay, commandant de la garnison de Québec, dépêcha obligeamment deux chirurgiens au secours du général<sup>29</sup>.

L'année suivante, alors que les Britanniques occupaient Québec et étaient assiégés par ce qui restait des forces françaises, les deux commandants rivaux, le brigadier James Murray et le brigadier chevalier de Lévis, continuèrent à correspondre avec courtoisie et à échanger des gâteries, tels que vins français et fromages anglais. A un moment donné, un courrier venu de New York remit à Murray des dépêches anglaises, que celui-ci transmit à Lévis. Le chevalier, dans sa réponse, observa qu'il était bon de savoir comment la guerre se déroulait en Europe, mais déprimant de ne trouver aucune mention de leurs propres activités en Amérique ; ils semblaient avoir été complètement oubliés<sup>30</sup>.

Des années plus tard, cet échange de lettres se transforma en une touchante amitié. Pendant la guerre d'Indépendance de l'Amérique, James Murray se retrouva commandant de la garnison assiégée de l'île de Minorca. A cette époque, Lévis était gouverneur d'Artois, avec les titres de duc, de commandant de la garde personnelle de Monsieur, frère du roi ; et il était également Maréchal de France, par conséquent homme de grande influence au sein de la Cour. Aussi, lorsqu'un des officiers de Murray ou l'une des femmes de ces derniers devait se rendre en Angleterre, Murray faisait appel à Lévis pour qu'il lui procure le laissez-passer permettant de traverser la France, au lieu de l'Italie, l'Autriche et l'Allemagne. Les laissez-passer ne se faisaient jamais attendre. Lévis se montra très affecté quand il apprit le déclin de santé de Murray. Il informa celui-ci que, s'il était rappelé à Londres, il devait passer par Paris, séjourner chez lui pour discuter des souvenirs d'antan<sup>31</sup>.

Après le désastreux accord de paix de 1763, par lequel la France fut dépouillée de toutes ses colonies sur le continent américain, les gouvernements qui suivirent ceux de Louis XV et Louis XVI n'eurent qu'un seul et unique objectif dans leur politique étrangère : prendre leur revanche au moment opportun et humilier la toute-puissante Grande-Bretagne. Tout fut mis en oeuvre pour atteindre ce but. Ce fut la raison pour laquelle le duc de Choiseul, ministre français des Affaires étrangères en charge des négociations pour la Paix de Paris, insista pour que la Grande-Bretagne conservât le Canada. Il était persuadé que seule la présence française au Canada avait été à l'origine de la loyauté et soumission des treize colonies à l'Angleterre ; il était convaincu qu'une fois le danger écarté, ces colonies rompraient avec la métropole<sup>32</sup>. Bien sûr, il avait vu juste.

Le successeur de Choiseul, Charles Gravier comte de Vergennes, continua cette politique d'attente du moment opportun pour se venger de l'Angleterre et effacer l'humiliation de cette dernière défaite. Lorsqu'éclatèrent les hostilités entre le gouvernement de Sa Majesté et les colonies américaines, Vergennes profita de l'occasion, apporta son soutien militaire aux Insurgés et réussit à faire en sorte que l'Espagne et la Hollande suivissent le mouvement. Il avait pour but premier, et il le proclama bien haut, d'affaiblir l'empire britannique en instaurant l'indépendance des États-Unis d'Amérique. Mais les États-Unis qu'il souhaitait voir émerger ne correspondaient en rien, à Dieu ne plaise, au pays que nous connaissons.

D'après Vergennes, la toute nouvelle république devait se limiter au territoire occupé par les treize colonies avant la guerre de Sept Ans, c'est-à-dire le territoire

compris entre les Appalaches et l'Atlantique. Les terres s'étendant entre ces montagnes et le Mississippi appartenaient aux Indiens et devaient demeurer inviolées. Les États-Unis, toujours d'après Vergennes, n'avaient aucun droit à cette région<sup>33</sup>.

Vergennes était aussi déterminé à ce que les États-Unis ne puissent s'approprier le Canada, la Nouvelle-Écosse ni l'accès aux lieux de pêche des *Grand Banks*. Le comte de Rochambeau, commandant du corps expéditionnaire français en Amérique, reçut des instructions secrètes spécifiant qu'en aucun cas il ne devait permettre que ses troupes soient utilisées dans une campagne américaine contre quelque province que ce soit. Le chevalier de La Luzerne, ministre plénipotentiaire au Congrès américain, reçut des instructions similaires ; au cas où les Américains envisageraient une telle campagne, il devait tout mettre en œuvre pour les en dissuader. Le général Washington et le Congrès savaient parfaitement que, sans l'aide de l'armée et de la marine française, ils n'avaient aucune chance de conquérir le Canada<sup>34</sup>.

L'ironie du sort voulut que les prévisions de Vergennes ne servissent à rien. Les États-Unis acquirent la moitié sud-ouest du continent, leur appétit de territoire grandissant au fur et à mesure de ce qu'ils dévoraient. L'empire britannique ne s'écroula pas, il récupéra sa puissance, retrouva la suprématie économique du marché américain et devint, au cours du siècle suivant, le plus grand empire que la Terre eut porté, tandis que, pour sa part, la France fut anéantie par la Révolution. Une Révolution provoquée par l'endettement dû aux importantes dépenses financières en Amérique<sup>35</sup>.

#### NOTES

1. Paris, Archives Nationales (désormais AN) Série C11D, vol. I, ff 17-21. Lettre par laquelle Le Roy fait son lieutenant-général le Sr Demonts au pays de l'acadie, terre aux Indes ainsi appelée, 1603.

2. Francis N. Thorpe ed., *The Federal and State Constitutions, Colonial Charters, and Other Organic Laws of [...] the U.S. of A.*, Washington, D.C., 1909, vol. VII, p. 3795.

3. *Ibid.*

4. Marcel Trudel, *Histoire de la Nouvelle-France. Le comptoir 1604-1627*, Montréal : 1966, pp. 129-136.

5. John E. Pomfret and Floyd M. Shumway, *Founding the American Colonies 1583-1660*, New York : 1970, pp. 301-303.

6. W. J. Eccles, « Sovereignty Association, 1500-1783 », *Canadian Historical Review* (December 1984), pp. 475-510.

7. Samuel Haven, *Joy and Salvation by Christ : His Arm Displayed in the Protestant Cause. A Sermon... Occasioned by the remarkable Success of His Majesty's Arms In The Late War, And By The Happy Peace of 1763*, Portsmouth (New Hampshire) : 1763, pp. 26-28 ; Robert F. Berkhofer, Jr., *The White Man's Indian*, New York : 1978, pp. 35-38, 80-85.

8. W. J. Eccles, *France in America*, New York : 1972, p. 53.

9. W. J. Eccles, *Canada under Louis XIV 1663-1701*, Toronto, 1964, p. 45.

10. W. J. Eccles, *Frontenac : The Courtier Governor*, Toronto, 1959, pp. 223-243.
11. W. J. Eccles, « The Social, Economic, and Political Significance of the Military Establishment in New France », *Canadian Historical Review* (March 1971), pp. 1-22.
12. W. J. Eccles, *Frontenac*, pp. 268-269.
13. L'histoire de ce phénomène reste à écrire. En attendant, voir les deux listes suivantes de prisonniers détenus par les Français, l'une de source américaine, l'autre canadienne : Massachusetts Archives, Colonial Documents, vol. 71, J. Dudley to Col. Schuyler, Boston, 5 March 1710 ; Archives Nationales du Québec à Montréal, Documents judiciaires. Du Registre des insinuations et Enregistrements du Conseil Supérieur de Québec... Titre de naturalité de plusieurs anglois, 25 juin 1715.
14. W. J. Eccles, *The Canadian Frontier 1534-1760* (Revised ed., Albuquerque, New Mexico, 1983), pp. 149-150. Pour un cas spécifique et intéressant, voir Archives Nationales du Québec à Montréal, Documents judiciaires, N° 3406, 29 déc. 1725, Obligation Consentie par Marie Dudeley Veuve Roling angloise de nation ; et les documents relatifs à ce cas.
15. James Axtell, *The Invasion Within*, New York : 1985, pp. 287-327 ; W. J. Eccles, *France in America*, pp. 105-106.
16. W. J. Eccles, *Frontenac*, pp. 328-333.
17. W. J. Eccles, *The Canadian Frontier*, p. 133.
18. Adolph B. Benson, ed., *The America of 1750. Peter Kalm's Travels in North America*, New York : 1937 (repr. 1966), vol. I, pp. 345-346 ; Massachusetts Archives, Legislative Records of the Council, vol. 51, ff. 192-193, Boston, February Ult. 1709-1710, Is. a Addington Secry.
19. A. J. E. Lunn, « The Illegal Fur Trade out of New France, 1713-1760 », *Canadian Historical Association Report, 1939 ; Rapport de l'Archiviste de la Province de Québec 1947-1948*, pp. 183-184, « Vaudreuil et Bégon au Ministre », Québec, 12 nov. 1712 ; *Calendar of State Papers Colonial, America & West Indies, 1699*, « Bellomont to Council of Trade & Plantations », Boston, Aug. 24, 1699, p. 406.
20. Thomas Elliot Norton, *The Fur Trade in Colonial New York 1686-1776*, Madison, Wisconsin, 1974, pp. 121-151.
21. W. J. Eccles, « The Fur Trade and Eighteenth-Century Imperialism », *The William & Mary Quarterly* 3d Series, vol. XL, July 1983, pp. 342-362.
22. W. J. Eccles, *Frontenac*, pp. 334-337 ; W. J. Eccles, « The French Alliance and the American Victory » in John E. Ferling, ed., *The World Turned Upside Down : The American Victory in the War of Independence*, Westport, Connecticut, 1988.
23. Paul Vaucher, *Robert Walpole et la politique de Fleury (1731-1742)*, Paris : 1924.
24. Walter L. Dorn, *Competition for Empire, 1740-1763*, New York : 1940, pp. 251-291.
25. Francis Jennings, *Empire of Fortune*, New York : 1988, pp. 122-138.
26. W. J. Eccles, *The Canadian Frontier*, pp. 173-174.
27. Beaucoup a été écrit au sujet du déroulement et de l'issue de la guerre en Amérique. Beaucoup de ces compte-rendus sont soit partisans à outrance soit pauvrement documentés et parfois les deux. Une réévaluation du sujet est depuis longtemps nécessaire.
28. A. G. Doughty and G. W. Parmalee, *The Siege of Quebec and the Battle of the Plains of Abraham*, Québec, 1901, vol. IV, pp. 43-44, « James Abercrombie à Bougainville », La Pointe le 15<sup>e</sup> d'Aoust 1759 ; *ibid.* p. 120, *id.* à *id.*, au camp de la Pointe le 10<sup>ème</sup> de 7<sup>bre</sup> 1759 ; *ibid.*, pp. 135-136 « Townshend à Bougainville, Au camp devant Québec le 22 7<sup>bre</sup> 1759 ».
29. *Ibid.*, vol. IV, p. 127, « Vaudreuil à Bougainville, 13 sept. 1759 ».
30. AN, C11A, vol. 105, f. 89, « Lévis à James Murray, Québec 10 mai 1760 ».
31. National Archives of Canada, MG 23-G11-1, série 1, vol. 5, pp. 76-79, « Marquis de Lévis to the Hon<sup>ble</sup> General Murray, Paris, 7<sup>e</sup> juillet 1780 » ; pp. 86-88, « James Murray to Lévis, Minorca, 20 Aug. 1780 » ; p. 99, « Murray to Lévis, Minorca, 27 Aug. 1780 » ; p. 121, « Murray to Madame de Lombard, Minorca, 8 oct. 1780 » ; p. 124, « Murray to Lévis, Minorca, 9 oct. 1780 ».
32. Paris, Archives du Ministère des Affaires Etrangères, Série, Mémoires et documents, Espagne, vol. 574, ff. 26-27, « Choiseul au Marquis d'Ossun, Versailles, 2 juin 1760 » ; ff. 122-124,

« Choiseul au Marquis d'Ossun, Fontainebleau, 19 oct. 1762 » ; « Choiseul à d'Ossun, Paris, 23 fév. 1762 ».

33. Min. Aff. Ét. Série Espagne, vol. 591, f. 109, « Vergennes à Montmorin, Versailles, 30 oct. 1778 », Série Correspondance politique, États-Unis, vol. 22, f. 200-204, « Idée sur la manière de déterminer et fixer les limites entre l'Espagne et les États-Unis... le 6 sept. 1782 » ; *ibid.*, ff. 231 *sq.*, « La Luzerne à Vergennes, Philadelphie, 12 sept. 1782 » ; *ibid.*, ff. 316-318, « Mémoire concernant les terrains situés à l'est du Mississippi ».

34. *Ibid.*, ff. 369v-370v, « Vergennes à La Luzerne, Versailles, 14 oct. 1782 ».

35. *Ibid.*, f. 211, « Vergennes à La Luzerne, Versailles, 7 sept. 1782 ». Vergennes y déclare que la guerre américaine a coûté à la France plus de 200 millions de livres par an.

# Destinées d'Acadiens : 1755-1785

## Trente ans d'épreuves et d'errance pour de futurs citoyens des États-Unis

JEAN TARRADE\*

Le « Grand Dérangement », par lequel en 1755 les Anglais d'Halifax, dirigés par le colonel Lawrence, procédèrent à l'arrestation et à la déportation massive des Acadiens qui peuplaient le territoire cédé par la France en 1713 au traité d'Utrecht et devenu la Nouvelle-Écosse, est bien connu. Ces Acadiens furent répartis, les familles souvent dispersées, dans neuf des treize colonies anglo-saxonnes, du Massachusetts à la Géorgie, dans des conditions de transport telles qu'il en résulta une très forte mortalité. Seule la Virginie refusa son contingent de 1 100 déportés, qui furent alors conduits en Angleterre et internés comme prisonniers de guerre. En 1758, après la prise de Louisbourg, c'est toute la population de l'île Royale (île de Cap Breton) et surtout celle de l'île Saint-Jean (île du Prince Edouard) qui fut expédiée directement en France. La légende de cette déportation a inspiré le poème de l'Américain Henry Longfellow, *Évangeline* (1847). Ces 1 400 vers racontant l'histoire d'Évangeline Bellefontaine de Grandpré, errant des années durant dans toutes les colonies à la recherche de son fiancé Gabriel, ont créé un mythe qui incarne l'histoire<sup>1</sup>. De même, plus près de nous, Antonine Maillet, en publiant en 1979 *Pélagie-la-Charrette*<sup>2</sup>, a popularisé les tribulations acadiennes sur le continent américain pour aboutir à ce qui va devenir une nouvelle Acadie dans la province canadienne du Nouveau-Brunswick. Sont également bien connues les tentatives d'installation dans le royaume de Louis XV des Acadiens de l'île Saint-Jean, rapatriés en France, et des prisonniers libérés par le traité de Paris de 1763 des geôles anglaises. Ce furent les expériences de Belle-Isle-en-Mer et celle du marquis physiocrate de Perusse des Cars, dans ses terres du Châtelleraudais, le long de la « ligne acadienne »<sup>3</sup>.

Cependant, si l'on a dressé une solide cartographie des migrations de cette diaspora acadienne<sup>4</sup>, on n'a peut-être pas assez souligné jusqu'ici l'in vraisemblable épopée de ces quelques milliers d'Acadiens arrivés en France par différents chemins et ballottés pendant trente années sur tous les rivages de l'Océan Atlantique : à Cayenne (expédition désastreuse du Kourou), aux Malouines, à Saint-

---

\* Professeur honoraire. Université de Poitiers.

Domingue<sup>5</sup>, en Louisiane, aux îles Saint-Pierre et Miquelon, dans différents ports français sans omettre toutes les tentatives, le plus souvent vaines, pour retourner sur les terres de Nouvelle-Écosse. Ils ont connu ces dures et longues années d'errance avant que 1 633 d'entre eux ne parviennent finalement à rejoindre en 1785, à La Nouvelle-Orléans, ceux de leurs compatriotes arrivés antérieurement, soit directement des colonies anglaises du sud, soit via Saint-Domingue après 1763 et qui sont à l'origine de cette population acadienne : les Cajuns<sup>6</sup>.

Dans ce modeste essai, nous voudrions attirer l'attention sur cette situation en signalant quelques destinées individuelles qui nous ont paru fournir des exemples caractéristiques du sort de ces malheureuses populations. L'étude approfondie nécessiterait la mise sur informatique de la totalité de la documentation existante, très dispersée, publiée de manière fragmentaire pour certains de ses aspects ou confinée dans les dossiers des généalogistes. Ce serait une oeuvre de longue haleine, rendue difficile non seulement par la dispersion et les lacunes des sources mais aussi par la multiplication des homonymies et la fantaisie qui a trop souvent présidé à l'établissement des états officiels et des actes de l'époque (graphie des noms et indication des âges particulièrement).

### *Quelques destinées individuelles*

Choisissons pour cette étude quelques exemples concrets caractéristiques de cette errance en Europe.

Nous constaterons d'abord que ceux des Acadiens qui ont été rapatriés en France en 1758 ont souvent servi pendant la fin de la guerre de Sept Ans comme marins sur des bateaux de pêche ou sur des corsaires. Il leur est, bien entendu, arrivé d'être pris et retenus comme prisonniers avant d'être libérés à la paix et de revenir alors dans le royaume. Prenons, par exemple, deux états dressés les 30 septembre et 31 décembre 1763 par le commissaire ordonnateur de Cherbourg. Il calcule pour chacun d'entre eux le rappel de leur « subsistance », suspendue « du jour de leur embarquement à celui de leur arrivée des prisons d'Angleterre »<sup>7</sup>. On y trouve d'abord six marins capturés le 28 mai 1760 sur un navire de pêche en rade de Cherbourg, dont trois se sont évadés à des dates différentes ; ensuite, les marins des corsaires : deux pris en 1760 sur *Le Chasseur*, huit en 1761 sur *Le Hazard*, un la même année sur *Le Triomphant* ou six en 1760 sur *Le Mercure*, de La Rochelle.

Cet exemple concerne des hommes qui ont pris une activité de marin (pêche ou corsaire) et sont donc des destinées individuelles. Plus significatif est le sort de familles entières. Nous prendrons d'abord comme exemple une de celles qui se sont installées un certain temps à Belle-Isle-en-Mer, puis une famille qui s'est rendue en Guyane avant d'essayer de se fixer en Poitou, enfin deux familles qui ont séjourné aux îles Saint-Pierre et Miquelon avant d'aller en Poitou. Ces quatre familles se retrouveront toutes à Nantes en 1785 pour embarquer vers la Louisiane. A travers les divers documents utilisés nous suivons à la trace leur vaine quête d'une installation définitive pour remplacer leur Acadie qui fait figure de paradis perdu tout en

continuant à vivre et à reconstituer les familles pour relayer ceux qui ont succombé au cours de leurs diverses épreuves.

Dans notre premier cas nous disposons d'une des meilleures sources existantes avec la reconstitution généalogique à laquelle les autorités ont procédé en 1767 pour les Acadiens qui avaient été entraînés, par l'abbé Le Loutre, de Morlaix et autres lieux de Bretagne à Belle-Isle-en-Mer<sup>8</sup>. Comparait ainsi le 11 février 1767 devant le « notaire et procureur de la juridiction du marquisat royal de Belle Isle en mer », en présence de plusieurs témoins acadiens, Jean Hébert du village de Bosdrehouat, paroisse de Locmaria. Il déclare être né en 1699 à « Pigiguik » (= Piziquid) de parents venus eux-mêmes de France. Sa femme, Marguerite Trahant, épousée en 1722, est décédée en 1759 à « Liverpool ». Il s'est remarié le 8 octobre 1763 avec une Anglaise, Ester Courtenay, âgée de 57 à 58 ans. De son premier mariage sont indiqués six enfants :

1° Jean Hébert, né en 1729, époux d'Anne Leblanc, qui furent « transportés avec leur famille à la Cayenne » et dont le déclarant n'a pas précisé le sort.

2° Allain Hébert, né en 1725, veuf d'Henriette Thibodault, qui lui a donné quatre enfants. Ils furent « transportés par les anglais à Boston », puis en Angleterre où il s'est remarié. « Le dit allain hébert passé avec sa femme à la cayenne où ils sont morts et tous leurs enfants du second mariage. »

3° Pascal Hébert, né en 1745, marié à Liverpool avec Françoise Trahant. Ils sont, eux aussi, allés à Cayenne, où Pascal est mort avec leur unique enfant tandis que sa veuve est revenue en métropole et s'est installée à Belle-Isle, paroisse de Bangor.

4° Agnès Hébert, née en 1740, a épousé à Liverpool Joseph Leblanc et habite Belle-Isle, paroisse de Sauzon.

5° Aimable Hébert, né en 1746, a épousé Marie Richard à Liverpool où elle est décédée. Il demeure paroisse du Palais avec les enfants nés de cette union : Marie, le 9 janvier 1764 et Brigitte « née dans le bateau plat qui devoit les passer en cette isle » le 29 septembre 1765 et baptisée le lendemain à Morlaix. Enfin,

6° Magdelaine Modeste Hébert, née en 1741, ayant épousé à Liverpool Jean-Baptiste Trahant dont les parents sont morts, lui à Boston, elle « au Virgine ». Deux garçons sont nés, l'un à Liverpool en 1761, l'autre à Morlaix en 1764.

Bilan significatif que celui de cette généalogie reconstituée au fil de la mémoire, l'ordre de l'énumération ne correspondant pas aux dates de naissance énoncées. On y trouve la « transportation » à Boston ou en Virginie, le séjour prolongé à Liverpool avec les unions des enfants avec des Acadiens et même le remariage du père avec une Anglaise et ensuite l'équipée de Cayenne (la funeste expédition du Kourou) qui a attiré trois des six ménages des enfants de Jean Hébert avec le bilan du désastre dû à l'impréparation gouvernementale et aux épidémies. Nous retrouvons finalement, en 1785, les survivants en partance pour La Nouvelle-Orléans sur le navire *Le Bon Papa*<sup>9</sup> : nous trouvons Agnès, 44 ans, et son mari Joseph Leblanc, charpentier, 54 ans, Blanche, Marie, Joseph et Simon leurs enfants âgés de 19 à 13 ans, qui sont nés postérieurement à la reconstruction de la généalo-

gie, Aimable ou Amable Hébert, 43 ans, charpentier avec Marie, 21 ans, Geneviève, 17 ans, Isabelle, 14 ans et André, 19 ans, son veuvage probable étant sans doute assez récent. Ils sont accompagnés de la belle-mère anglaise, Esther Cordné (= Courtenay), âgée de 60 ans (*sic* !). Son cas est le plus caractéristique de la fantaisie qui préside fréquemment aux âges indiqués en l'absence de tout acte écrit : 57 ans en 1767 et 60 ans en 1785 ! Un record.

Laissant maintenant de côté la généalogie de Belle-Isle qui pourrait nous fournir bien d'autres exemples évocateurs, passons à des documents émanant de Rochefort et de La Rochelle. D'abord avec la famille Albert<sup>10</sup>. Nicolas Gabriel Albert, né vers 1726 à Saint-Georges d'Oléron a épousé (mais où ?) une Acadienne, Marie-Marthe Benoist, née vers 1736 à Cogebit. De ce mariage naquit vers 1760 à Rochefort une fille Susanne. Puis le ménage Albert fit lui aussi partie de l'expédition du Kourou, une seconde fille, Anne Perrine étant née en mer d'après un état de Sinnamary, un autre établi à Rochefort en 1773 la mentionnant, en simplifiant, née à Cayenne. Ayant échappé au désastre, le couple revient en France et s'installe à Rochefort où il figure dans les états de 1772 et de 1773 : Nicolas est qualifié de charpentier et sa femme sait filer et tricoter. Elle seule est à la « subsistance » et leurs filles ont droit à 108 livres tournois de pension annuelle jusqu'à l'âge de 18 ans. Ils rejoignent Châtelleraut et s'installent sur la « ligne acadienne », se voyant attribuer la ferme n° 22. Des enfants naissent encore : Nicolas-Gabriel, baptisé à Saint-Jean l'Évangéliste de Châtelleraut le 23 juin 1774, puis Marie-Madeleine (bapt. 9/10/1776 à Cenau), Anne-Perrine, (baptisée vers 1776, morte à 6 ans le 11/11/1782), Jean-Pierre (bapt. 28/10/1778 à Cenau, mort à 4 ans le 29/11/1783 à Archigny) et Louis-François, baptisé le 27 octobre 1782 à Cenau. De leur côté, les deux aînées se sont mariées : Susanne le 16 septembre 1776 à Cenau avec Jean-Baptiste de Mondion et la seconde, Anne-Perrine, le 21 novembre 1780, également à Cenau, avec René Arnaud. Cependant, Nicolas Albert abandonne tardivement sa ferme pour gagner Nantes afin de rejoindre la Louisiane. Inscrit d'abord sur le navire *L'Amitié*, il part finalement avec la *Caroline* le 15 octobre 1785, accompagné de sa femme et de son fils Nicolas Gabriel, pour débarquer en Louisiane le 12 décembre suivant. Au contraire, de Mondion, sa femme et leurs trois enfants qui les ont suivis en abandonnant leur ferme, sont portés comme restant en France. En effet, le roi Louis XVI a interdit l'émigration de Français mariés à des Acadiennes (l'inverse étant autorisé) par une décision notifiée par le Contrôleur général des finances Calonne au secrétaire d'État des Affaires étrangères, Vergennes, le 27 avril 1785 et notifiée le 20 mai à l'intendant de la généralité de Rennes, Bertrand de Molleville par l'intendant du commerce Blondel<sup>11</sup>.

Voici maintenant une autre famille, constituée de Louis Gaudet et sa femme Marie Hébert, Acadiens, prisonniers des Anglais au fort Cumberland, ancienne pointe Beauséjour, libérés en août 1763 et conduits aux îles Saint-Pierre et Miquelon avec leurs enfants Marie, Magdeleine, Jean et Poncif (?). Le 15 mai 1767 ils sont recensés à Miquelon, l'île qui a attiré particulièrement les Acadiens. Avec eux, leurs enfants Marie, Magdeleine, Bazile et Marguerite, née à Miquelon. Peu après,

devant l'afflux des réfugiés acadiens et le manque de vivres, le gouverneur Dangeac est contraint d'en renvoyer un grand nombre en France à la veille de la mauvaise saison. Ils débarquent en novembre 1767 à Saint-Martin de Ré, « près Rochefort », de la goélette particulière la *Félicité*, avec les mêmes enfants plus une fille nouveaunée, Louise. Ils s'établissent à La Rochelle, où on les repère sur des états de 1770, 1772 et 1773 : le père, Louis Gaudet a 45 ans en 1773, est « laboureur, pêcheur et journalier à toute main » ; sa femme Marie a 43 ans, elle file la laine et le coton. Leur fille Marie, 22 ans, est « apprentisse couturière », Magdeleine, 18 ans, tricote, le fils Bazile, 11 ans, est à l'école et sont tous nés en Acadie. Marguerite, née à Miquelon, a 8 ans tandis que François-Louis est né à La Rochelle et a trois mois. Ils vont à Châtellerault mais font vite partie du second convoi repartant vers Nantes le 15 novembre 1775. On les retrouve en 1785, sauf Marie et Bazile, s'embarquant à Nantes, d'abord sur *L'Amitié* en juillet, puis finalement sur la *Caroline* qui part le 15 octobre et arrive le 15 décembre 1785 à La Nouvelle-Orléans. Seule nouveauté, Louis Gaudet est devenu charpentier<sup>12</sup>.

On retrouve une épopée parallèle pour Jean Guedry, de Pegidit dans l'Acadie, comme son épouse Marie Leblanc. Leur fils Jean est né à l'île Saint-Jean, où ils avaient donc dû se replier. Mais ils n'ont pas été expédiés en France avec les habitants de l'île. Pendant trois ans ils ont été retenus par les Anglais après le siège de Louisbourg, conduits à Halifax, d'où ils seront envoyés lors de la paix aux îles Saint-Pierre et Miquelon. On les retrouve dans le recensement du 15 mai 1767 avec trois enfants : Jean, 10 ans, Joseph, 5 ans et Marie, 3 ans, née aux îles. Comme pour les Gaudet, le gouverneur Dangeac doit renvoyer cette famille fixée à Miquelon en France sur le senault du roi *La petite Fortune*, qui les débarque également à Saint-Martin de Ré. Mais Guedry étant charpentier-calfat, la famille se fixe à Rochefort, arsenal de la marine royale. Le commissaire de la marine Lemoyne écrit en 1770 qu'il est « employé à la vieille forme de radoub du port où [il] a fait une chute qui lui a cassé les reins et en est resté estropié ». En 1772 il le qualifie seulement de charpentier, mais en 1773 il mentionne sur un nouvel état : « charpentier en attaque d'une hernie qui l'empêche d'exercer son métier. Gardien à la mâture ». Dans ce dernier état, Marie Leblanc sait filer et tricoter et on ne trouve plus mention que du fils aîné, Jean, 18 ans, garçon charpentier, et du dernier, Jacques, 6 ans, né à « Saint-Pierre de Terre-Neuve », seul à être resté à la subsistance, les autres ayant des activités salariées. Les autres enfants ont disparu successivement des états, morts peut-être : Joseph est absent à partir de l'état de 1770 et Marie de celui de 1772. Une partie de la famille a dû venir à Châtellerault, puisque Marie Leblanc, femme de Jean Guedry, paraît le 20 juin 1774 au baptême de Marie-Adélaïde Gautrot en l'église de Saint-Jean l'Évangéliste de cette ville. La mère et le plus jeune fils figurent seuls dans le deuxième convoi partant le 15 novembre 1775 de Châtellerault pour Nantes. Les charpentiers, employés à Rochefort, y sont probablement restés en raison de leur travail. Toujours est-il que, regroupés, nous trouvons les quatre membres de la famille Guedry sur l'état d'embarquement du 25 mai 1785 du navire le *Beaumont*, qui quitte le 11 juin Paimbœuf, avant-port de Nantes, pour La

Nouvelle-Orléans, où il arrivera le 19 août 1785<sup>13</sup>. Jean Guedry a alors 50 ans comme sa femme (en réalité 48), Jean, 27 et Jacques, 17 ans, et ils sont tous les deux qualifiés de charpentiers. Ces Guedry, jeune ménage acadien de 20 et 18 ans en 1755, ont erré de l'Isle Saint-Jean à Halifax, à Miquelon, à Rochefort, à Châtellerauld, à Nantes, avant d'aborder enfin le havre de la Louisiane en 1785 alors qu'ils atteignaient la cinquantaine. Au terme de ces longues pérégrinations qui ont occupé tout leur âge mûr, ils ont conservé deux garçons sur les quatre enfants, dont l'existence apparaît sur les états ponctuels, et de ce fait bien incomplets, dont nous avons pu disposer. Leur cas n'est cependant qu'un exemple relativement simple de ces destinées acadiennes et de ces longues années d'errance avant de pouvoir revenir dans ce Nouveau Monde dont les attraits marquaient fortement leur mémoire collective.

### *Cette volonté des Acadiens*

Les exemples que nous venons d'analyser nous ont montré les aspects extérieurs de leur vie à travers des états officiels et des références aux actes de baptême, mariage et sépulture. Mais derrière ces renseignements et ces témoignages d'épisodes de leur existence ici ou là, se dissimulent les réalités souvent dramatiques de leur vie quotidienne pendant ces trop longues années. Ils ont connu, successivement, la déportation dans les colonies anglo-saxonnes d'Amérique du Nord où leur vie fut particulièrement dure au milieu de populations le plus souvent hostiles, puis des internements pénibles dans les geôles, qu'elles fussent en Amérique ou en Angleterre, ainsi que les longs transports sur mer à travers l'Atlantique dans les conditions si pénibles qui étaient le lot normal de la navigation dans ces temps de la marine à voile. De tout ceci on ne peut que deviner leurs souffrances. Après 1763, leur vie en France, dans cette métropole que leurs aïeux avaient quittée parfois depuis un siècle, sera l'occasion de bien des espoirs et de bien des déceptions. Les autorités les accueillent comme des rapatriés et le roi Louis XV leur assure une modeste « subsistance » de six sols par jour. Mais quand, cherchant tout à la fois à tenir les promesses faites au nom du roi par les représentants français en Angleterre et à diminuer cette dépense qui pèse sur le budget, les ministres veulent leur donner des terres, ils se heurtent à des difficultés inattendues. Les Acadiens ont pris l'habitude, pendant leur période anglaise, celle où ils étaient des « Français neutres » de 1713 à 1755, de gérer eux-mêmes leurs affaires locales. Ils envoient donc des députés reconnaître les terrains qui font l'objet des nombreuses propositions d'installation, pas toujours désintéressées, que leur font certains grands seigneurs et, sur leur rapport, ils les refusent. Il a fallu toute l'autorité morale de l'abbé Le Loutre pour en décider un certain nombre à aller tenter de défricher les landes bretonnes de Belle-Isle-en-Mer, et la menace de leur supprimer la subsistance pour en entraîner un nombre excessif sur les brandes du Châtelleraudais, dans les terres du marquis de Perusse des Cars. On ne leur offrait qu'un travail dur, ingrat, auquel ils n'étaient pas accoutumés. En plus on les installait au milieu de populations paysannes pauvres, en

pleine période de crise, qui ne comprenaient pas que le roi privilégie des « étrangers »<sup>14</sup>.

Ces hommes et ces femmes aux destinées entrecroisées ont fait de longs et fréquents séjours dans les ports atlantiques du royaume, Nantes principalement dans la dernière décennie, et ils y ont mené une vie souvent oisive, complétée parfois par de petits métiers d'occasion et comportant cependant pour certains, nous en avons vu des exemples, une réadaptation à d'autres métiers<sup>15</sup>. Ils ont eu une vie dure et difficile, qui témoigne de leur courage et de leur endurance. Beaucoup de ceux qui ont dû quitter l'Acadie en 1755 sont morts depuis. Les plus jeunes, nés en Acadie, ont constitué des familles ; mais certains, par leur mariage en dehors du groupe des réfugiés, se sont plus ou moins fondus dans les populations du royaume. Quant aux enfants nés en exil, ils n'ont pas connu l'Acadie, devenue mythique pour eux. Et pourtant nombreux sont ceux qui ont voulu retourner sur le continent américain et ont pu finalement s'embarquer en 1785 pour La Nouvelle-Orléans.

Nous sommes là en présence d'un phénomène exceptionnel : une volonté acharnée d'obtenir du roi de France la permission de retourner sur le continent américain. Nous sommes en présence d'une population où domine largement l'élément jeune (couples avec leurs enfants) qui veut réaliser une émigration volontaire sans y être poussée par des mobiles politiques ou religieux, à la différence des diasporas de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, celle des huguenots français ou celle des jacobites anglais. C'est évidemment cet aspect nouveau qui explique l'embarras et les hésitations de Louis XVI et de ses ministres Vergennes et Calonne. En effet, ce retour en Amérique se fait en Louisiane, c'est-à-dire dans une région au climat totalement différent de celui de l'Acadie primitive, alors que cela avait été, après le traité de Paris, l'argument invoqué par les nombreux Acadiens qui refusaient de participer à l'expédition du Kourou en Guyane. D'autre part, cette émigration impliquait un changement de souveraineté puisqu'ils allaient devenir volontairement sujets espagnols à la différence des premiers Acadiens arrivés en Louisiane aux alentours de 1763, qui pensaient rester sujets du roi de France. Il est vrai que l'identité de religion ne manquait pas de faciliter les choses<sup>16</sup>.

L'explication de cette volonté des Acadiens tient dans la conjonction d'arguments les uns répulsifs, les autres attractifs. Le vieux royaume de France n'avait pas, à l'usage, répondu aux aspirations profondes des réfugiés. Les terres y étaient morcelées, rares et de bien médiocre qualité. Quel rapport entre les landes bretonnes ou les brandes à défricher du Châtelleraudais avec les riches terres alluviales de la baie Française (baie de Fundy aujourd'hui) autour de Port-Royal et du bassin des Mines ? Mais surtout, les terres du royaume étaient sous l'emprise de ce vieux système féodal et seigneurial, complexe et contraignant contre lequel les paysans français se soulèveront bientôt en 1789. En face de cela, la lointaine Louisiane leur offrait de vastes espaces libres à défricher. A travers les récits de leurs parents déjà installés dans la colonie, connus par quelques lettres<sup>17</sup> et vraisemblablement surtout par des récits de marins ou de voyageurs, les bayous de la Louisiane évoquaient le souvenir quasi-mythique des « aboiteaux »<sup>18</sup> de l'Acadie de leurs ancêtres, conservé

et embelli en ces temps de civilisation orale par les souvenirs des grands-parents le soir à la veillée.

Formés par des difficultés de cette longue période de trente années d'errance et d'exil, forgés par les épreuves traversées, ces émigrants sont capables de s'adapter sans perdre le souvenir de leurs racines et de l'épopée de leurs ancêtres. Vite adaptés, ils vont donner à la Louisiane un renfort de population dynamique et énergique. Pendant la Révolution française, lors des troubles sanglants de Saint-Domingue, cette population des Cajuns accueillera, nouvelle strate de peuplement francophone, un certain nombre de colons fuyant les événements meurtriers de l'île, souvent accompagnés d'enfants mulâtres et de quelques-uns de leurs anciens esclaves. Tous ont failli redevenir Français en vertu de la rétrocession consentie par l'Espagne à la Convention de San Ildefonso, mais la rupture de la paix d'Amiens entre la France et l'Angleterre a conduit, en 1803, le Premier consul Bonaparte à vendre la colonie de la Louisiane aux États-Unis dont elle deviendra un État en 1812<sup>19</sup>. Tous ces descendants d'Acadiens deviendront ainsi des citoyens de la jeune République des États-Unis d'Amérique, aboutissement imprévu d'une destinée extraordinaire.

#### NOTES

1. Ernest Martin, *L'Évangeline de Longfellow et la suite merveilleuse d'un poème*, Paris : Hachette, 1936.

2. Antonine Maillet, *Pélagie-la-Charrette*, Paris : Leméac et Bernard Grasset, 1979, Prix Goncourt 1979.

3. Ernest Martin, *Les exilés acadiens en France au XVIIIe siècle et leur établissement en Poitou*, Thèse Lettres, Paris : Hachette, 1936, 335 p., réimpression Poitiers : « Le Bouquiniste », 1979.

4. Dean R. Louder et Eric Waddell, *Du continent perdu à l'archipel retrouvé – Le Québec et l'Amérique française*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1983, chapitre XIX, pp. 137-162, « les migrations acadiennes » de Robert E. Leblanc. Antérieurement, Robert E. Leblanc avait collaboré à l'ouvrage de Donald J. Hebert, *Acadians in Exile*, Cecilia (Louisiana) : Hébert Publications, 1980, 753 p., en donnant un chapitre déjà illustré de cartes (pp. 652 et seq.).

5. Sur l'affaire du Kourou cf. Jean Tarrade « Alsaciens et Rhénans en Saintonge au XVIIIe siècle – Saint Jean d'Angely, 'entrepôt' des colons recrutés pour la Guyane sous le ministère de Choiseul », in : *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 4e série, t. VIII, 1966, pp. 365-398. Sur les Malouines, cf. Jean-Etienne Martin-Allanic, *Bougainville, navigateur et les découvertes de son temps*, tome I, 1964. Sur Saint-Domingue, cf. *The Cajuns : Essays on Their History and Culture*, La Fayette (Louisiana) : Center for Louisiana History, University of Southwest Louisiana, 1983, ed. Glenn R. Conrad, article de Gabriel Debien, « The Acadians in Saint-Domingue », pp. 19-78.

6. Patrice Abbad, « Des Nantais au service du roi d'Espagne : l'émigration acadienne en Louisiane en 1785 », in : *Études canadiennes/Canadian Studies*, 1982, n°13, pp. 95-104. Jean Tarrade, « Le retour des Acadiens sur le continent américain en 1785 » in : *IIIe Congrès national des Sociétés savantes*, Poitiers : 1986, (Histoire moderne et contemporaine), tome II, pp. 99-106. Oscar William Winzerling, *Acadian Odyssey*, Baton Rouge : Louisiana State University Press, 1955.

7. Archives Nationales, S.O.M., G1 513, liasse : Réfugiés 1763.
8. Archives départementales du Morbihan, 4 A 49 Généalogie des Acadiens établis à Belle-Isle-en-Mer, année 1767.
9. Guy Bugeon et Monique Hivert-Lefauchaux, *Les Acadiens partis de France en 1785 pour la Louisiane*, Poitiers-Rennes, 1988, 87 p., multigraphié, p. 17, familles n° 1 et 5.
10. Famille Albert : Arch. départ. Vienne, dépôt 22, n° 124, Rôle des familles vraiment acadiennes, 15 septembre 1772 ; Lemoyne, commissaire de la marine ; Arch. Nat., S.O.M., GI 512, familles acadiennes résidant à Rochefort, état du 1er août 1773 ; Donald J. Hebert, *op. cit.*, p. 584 ; Albert J. Robichaux, *The Acadian Exiles in Châtellerauld (1773-1785)*, Louisiana : Hebert Publications, 1983, 190 p. ; Bugeon et Hivert-Lefauchaux, *op. cit.* p. 42, n° 51, n° 11 et pour Mondion, p. 65 ; Winzerling, *op. cit.* p. 206.
11. Bugeon et Hivert-Lefauchaux, *op. cit.*, pp. 11 et 77 (lettre de Blondel). Interprétation différente dans mon art. cit. note 6 (p. 104).
12. Famille Gaudet : mêmes sources utilisés et ouvrages cités. Bugeon et Hivert-Lefauchaux, p. 38 n° 24 et p. 51 n° 4, et Winzerling, p. 206. En sus. Michel Poirier, *Les Acadiens aux îles Saint-Pierre et Miquelon (1758-1828)*, Moncton, N.B. (Canada) : Editions d'Acadie, 1984. 528 p., pp. 216, 226 et 254.
13. Famille Guedry : mêmes sources que pour les familles précédentes et art. cit. d'Albert J. Robichaux. Bugeon et Hivert-Lefauchaux, p. 28 n° 5, Poirier, pp. 216, 224 et 249.
14. Cf. Ernest Martin, *op. cit.*, a très bien mis l'accent sur ces problèmes de mentalités réciproques.
15. Bugeon et Hivert-Lefauchaux ont étudié avec soin le problème des professions des Acadiens en France, pp. 12 à 16.
16. Robert Sauvageau, *Acadie – La guerre de Cent ans des Français d'Amérique aux Maritimes et en Louisiane (1670-1769)*, Paris : Berger-Levrault, 1987, 454 p., pp. 397 à 447 pour la Louisiane. Jean Tarrade, « La France et la Louisiane espagnole à la fin de l'Ancien régime (1763-1789) », dans *L'Europe, l'Alsace et la France. Mélanges en l'honneur du doyen Georges Livet*, Colmar : Les éditions d'Alsace, 1986, pp. 337-344. L'interprétation des causes de la révolte louisianaise de 1768 est totalement différente dans ces études.
17. Celles-ci ont existé très tôt ; cf. E. Martin, *op. cit.*, p. 87. D'après les Archives Nationales, Colonies, il cite une demande des Acadiens du Havre dès 1766, à la suite de la réception de la lettre d'un parent installé en Louisiane.
18. *Aboiteau* : digue construite, souvent en bois, par les Acadiens pour protéger les zones marécageuses des effets des marées. Méthode d'assèchement qui fait penser aux polders hollandais.
19. Réginald Hamel, *La Louisiane créole littéraire, politique et sociale (1762-1900)*, Ottawa : Leméac, 1984. 2 tomes.



# Les traces des Huguenots émigrés aux États-Unis

MICHEL PERONNET\*

Une série de remarques préliminaires s'imposent, dans la mesure où cet exposé s'installe délibérément mais volontairement dans l'anachronisme. Il est antérieur évidemment à l'idée même d'États-Unis, à celle de *droits de l'homme* et même au concept de *révolution*. Il se place dans un contexte colonial, dans une dépendance à l'égard de la couronne d'Angleterre, dans une époque qui reconnaissait des droits particuliers à certains hommes, des privilèges, des libertés et franchises et à un moment antérieur à l'usage reçu du mot *révolution* pour désigner un processus de changement politique. Le concept en effet est choisi dans l'entourage de William et de Mary, sinon par eux, pour désigner les événements qui mènent un Stathouder de Hollande, époux de la fille d'un roi d'Angleterre sur le trône d'Angleterre conjointement avec sa femme. Ajouterai-je enfin que je me place même hors du sujet puisque je ne traiterai pas uniquement des Français des États-Unis mais bien des huguenots en Amérique du Nord.

Les éléments du dossier sur la question des huguenots dans les colonies anglaises d'Amérique du Nord ont été réunis par un étudiant mauricien à l'occasion d'un D.E.A. d'histoire religieuse. Le pasteur Rajendrah Venkiah a été rappelé en Afrique pour prendre la direction d'une paroisse mais malgré l'éloignement, il entend poursuivre ses recherches sur les fondements doctrinaux de la vie religieuse des colonies anglaises d'Amérique. Il a rendu compte des premiers résultats de sa recherche dans les actes du Colloque Jean Boisset sur le *Tricentenaire de la révocation de l'Édit de Nantes* sous le titre « les réfugiés huguenots en Amérique ». Il a par ailleurs déposé au Centre d'histoire des réformes et du protestantisme une bibliographie de 528 titres sur la période coloniale des origines à 1734.

Les « huguenots » dans les colonies anglaises d'Amérique du Nord. Le sujet appelle une première précision terminologique sur « huguenot ». Le « sobriquet mystérieux » apparaît tôt, vers 1560 en France, d'entrée interprété et expliqué de plusieurs manières, d'entrée aussi désignant les tenants de Calvin<sup>1</sup>. Le *Petit Larousse* porte cette tradition jusqu'à nos jours en définissant huguenots « partisans de la religion calviniste ». Le terme recouvre généralement les protestants calvinistes de

---

\* Centre d'histoire des réformes et du protestantisme, Montpellier III.

Genève, de France, des Pays-Bas, du Rhin et d'Angleterre. Le référent caractéristique est donc *calvinisme* et c'est ce référent que je conserverai.

Les calvinistes, les huguenots, ont élaboré des professions de foi ou plutôt une profession de foi sous plusieurs rédactions tant les diverses professions de foi, genevoises, françaises, « belges », écossaises sont proches. De même les ordonnances ecclésiastiques ou les disciplines. Un certain nombre d'ouvrages, par ailleurs, alimente leur pensée politique : *L'Institution de la religion chrétienne* de Calvin, *Du Droit des magistrats* de Bèze, *De Jure regni apud Scotos* de Buchanan, par exemple.

De l'ensemble de ces textes de référence se dégagent les grandes orientations d'une doctrine de la souveraineté en milieu calviniste, du rôle du peuple et du droit de résistance à l'oppression<sup>2</sup>.

Dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, le doute succède à la tranquille sérénité luthérienne en matière d'obéissance. S'appuyant sur le célèbre passage de Paul dans *l'Épître aux Romains* (XIII - 1.8), Luther dans *De l'Autorité temporelle et dans quelle mesure on lui doit obéissance* (1523) conclut à l'obéissance sans limite, car le détenteur du pouvoir tient son autorité de Dieu. La désobéissance n'est permise qu'au plan de l'âme selon les deux règnes : « On ne doit pas résister au sacrilège, mais le supporter. »

La théorie politique qui découle de l'œuvre de Calvin, *L'Institution de la religion chrétienne*, s'appuie sur la même source (Rom. XIII) et en tire les mêmes conclusions : l'obéissance au pouvoir installé par Dieu. Mais deux brèches sont susceptibles d'être élargies : l'obéissance est due à tout pouvoir, mais Calvin ne préjuge pas de la forme de gouvernement. Un pouvoir légitime peut évoluer vers la tyrannie mais le chrétien continue à lui devoir obéissance malgré tout, sauf en cas d'ordres contraires à la loi divine.

Dans ces deux brèches s'engouffrent les théories politiques des successeurs de Calvin : Bèze et Buchanan. Tout pouvoir vient de Dieu (Rom. XIII), mais ce pouvoir est dans le peuple qui en dispose en faveur du magistrat. Mais le magistrat installé, on lui doit obéissance et soumission, sauf s'il évolue vers la tyrannie.

La caractéristique ecclésiologique des huguenots est le système presbytéro-synodal : une cascade d'assemblées délibérantes fondées sur l'élection des représentants. La principale assemblée correspond à l'assemblée particulière de paroisse : le consistoire. Composé des anciens et des diacres élus par les fidèles et du pasteur, le consistoire assure la direction spirituelle et temporelle de la communauté. Au-dessus, regroupant les représentants des consistoires, les assemblées de colloque puis les synodes provinciaux et nationaux<sup>3</sup>. Ce système presbytérien est moins radical que le système congrégationaliste dans lequel chaque Église particulière est complètement indépendante. Il s'oppose, d'autre part, au système épiscopalien qui établit une hiérarchie cléricale et une hiérarchie d'Église. L'Église établie anglaise est une Église épiscopaliennne dont le chef est le souverain d'Angleterre qui désigne les évêques, assume les fonctions de chef suprême de l'Église, reçoit un texte litur-

gique commun, le *Common Prayer Book*. Les colonies dépendent de l'évêque de Londres.

Le système presbytéro-synodal rencontre dans les colonies la tradition d'auto-gouvernement anglo-saxon : le *self government* pour établir un pouvoir temporel et spirituel ferme et assuré sur la communauté.

Les « huguenots » qui s'installent dans les colonies sont des Écossais et des Scotch-Irish, des Anglais du *dissent*, des Hollandais et des Français. Ils arrivent à des dates différentes et souvent avec des motivations différentes.

Les Hollandais apportent avec eux une tradition politique qui s'est exprimée dans la déclaration d'Indépendance de 1581. Déclaration exposant les griefs des « gens de Pays-Bas » contre le souverain naturel de ces pays, le roi d'Espagne Philippe II. Depuis, la Hollande est devenue une des sept républiques constituant la fédération des Provinces-Unies. Le pouvoir souverain réside dans la communauté qui désigne ses représentants dans les diverses institutions : communautés villageoises ou urbaines, états généraux de la Province, états généraux des « Provinces-Unies ». Le modèle politique des Provinces-Unies est celui d'une « république au temps des monarchies »<sup>4</sup>, restaurée, car ses institutions sont très anciennes et communes dans l'Europe médiévale : les provinces unies en devenant indépendantes du roi d'Espagne, dont la souveraineté tend à se confondre avec celle de la couronne d'Espagne, donnent l'exemple d'une séparation entre gouvernants et gouvernés par la volonté des gouvernés : rappel, en ce début d'époque moderne, des libertés, privilèges et franchises caractéristiques de l'époque médiévale allant jusqu'à la rébellion et la sécession. Les Hollandais, ceux de Nouvelle-Amsterdam, sont là pour une entreprise de colonisation : ils sont venus créer une colonie.

La plupart des autres huguenots sont là pour trouver un refuge contre les persécutions qu'ils endurent. Quelques-uns sont anglais, des *dissenters*, chassés par les gouvernements successifs de Charles I à Jacques II en passant par Cromwell. D'autres sont français, en quelque sorte des « évadés », car si l'édit de Nantes oblige les non-catholiques à devenir par abjuration puis conversion des nouveaux catholiques, et expulse les pasteurs, il interdit formellement toute sortie du royaume : ceux qui tentent l'aventure et se font prendre sont condamnés à ramer sur les galères du roi de France en ce qui touche les coupables masculins, enfermés dans les prisons du roi pour les coupables du sexe féminin. Ceux qui réussissent à s'enfuir perdent leurs biens, qui viennent alimenter la Régie des biens des religionnaires fugitifs pour être mis en vente. Les huguenots français conservent une certaine rancœur envers le roi très chrétien et l'Église catholique. Ils partagent cette haine de l'Église romaine avec les autres protestants établis en Amérique quelle que soit leur nation d'origine ou leur Église d'origine.

Ces huguenots français réfugiés en Amérique apportent aussi une tradition politique de gouvernement par le peuple. Les huguenots en France doivent lutter contre la loi d'obligation religieuse catholique élaborée par le roi et appliquée par les officiers du roi. L'édit de Nantes déroge pour les protestants à cette loi générale, la révocation de l'édit de Nantes les ramène au droit commun. Dans une phase anté-

rieure à l'édit de Nantes, les protestants avaient mis en pratique un système politique d'assemblées délibérantes élues<sup>5</sup>. Ces assemblées, spécialement implantées dans le sud du royaume, se greffaient sur les assemblées municipales que les méridionaux tendaient à assimiler aux assemblées romaines. Le projet de gouvernement fondé sur un pouvoir exécutif émanant du peuple et contrôlé par le pouvoir législatif a été particulièrement réalisé dans le sud du royaume dans la seconde moitié du XVI<sup>e</sup> siècle : des assemblées locales élues désignaient des représentants aux assemblées provinciales et celles-ci à l'assemblée nationale. La tradition politique représentative complète le système presbytéro-synodal. Tous les textes du XVI<sup>e</sup> siècle sont bien connus, réédités souvent, et en 1789 ils serviront de preuves pour établir le « républicanisme » des huguenots. Les Français réfugiés apportent avec eux cette tradition de souveraineté du peuple.

Les Scotch-Irish arrivent à partir de 1710 ; ils se répandent dans les colonies du Centre et contribuent par leur nombre à permettre l'épanouissement du système presbytéro-synodal en Amérique. En 1706, sous leur impulsion s'organise un presbytère intercolonial, l'équivalent approximatif du synode national.

Les huguenots français apparaissent au début du XVII<sup>e</sup> siècle dans les colonies d'Amérique du Nord, d'abord dans les colonies hollandaises, spécialement à New Amsterdam. En 1628, le pasteur Jonas Michaelius organise un culte en langue française pour les « Wallons » et les Français. A Boston, des négociants français, généralement originaires de La Rochelle, s'installent et forment une Église ; ils créent un réseau commercial et financier puissant, autour de la firme English qui traite toutes ses affaires en français jusqu'en 1834, et des firmes Neau, Fasseuil, Bernon. Quand arrive la vague d'immigrants, des évadés de France de la révocation, les structures d'accueil sont en place.

Les réfugiés français s'organisent dans un premier temps en Église française. A Charlestown, en Caroline du sud, s'établit la seule Église française qui a réussi à se maintenir jusqu'à nos jours. Autour de Charlestown, à New Bordeaux, s'établissent d'autres communautés. En Virginie, l'Église de Mannakintown avec deux pasteurs et un consistoire apparaît comme un succès. En Rhode Island, à Narragansett se développe une tentative de colonisation organisée autour de réfugiés français, évadés d'Aunis, Saintonge et Guyenne, regroupés par la Compagnie Atherton. En fait, la propriété des terres est mal définie et des colons anglais la contestent aux Français les armes à la main. Les Indiens narrangassett veulent conserver leurs terres et attaquent plusieurs fois la colonie.

Les Églises peu nombreuses ne restent ni françaises ni presbytériennes. D'abord, par suite de l'éclatement des communautés : certains individus préfèrent pousser plus avant pour obtenir plus de terre ; ensuite par dispersion de la communauté sur de grands espaces comme à Mannakintown. A cette raison s'ajoute celle qui naît de la difficulté de communication entre les Églises pour réunir des synodes. Les tenants du système presbytéro-synodal préfèrent maintenir les relations en s'intégrant à une Église constituée plutôt que de développer un pur congrégationalisme ; et peu à peu ces églises se « conforment », c'est-à-dire qu'elles acceptent

l'ordination anglicane des pasteurs et la hiérarchie cléricale et qu'elles adoptent en liturgie le *Common Prayer Book*. La seconde génération de réfugiés est formée, faite d'établissements français dans des écoles anglaises, elle est issue souvent de mariage entre un ou une Française avec un ou une Anglaise, un ou une Hollandaise, à cause de la mobilité des réfugiés dont le point d'ancrage est la famille et la propriété. Cet effacement du français est favorisé par le sentiment d'appartenir plus à un monde protestant et anglo-saxon qu'à un monde français et catholique.

Dans la bible anglicane dite *the authentic version*, ils trouvent une traduction anglaise de *Rom. XIII* qui leur convient mieux que celle des traductions françaises. La Bible de Lemaistre de Sacy traduit :

« puissances supérieures... toute puissance vient de Dieu... les puissances... les Princes ne sont pas à craindre... le Prince est le ministre de Dieu... »

La bible anglaise traduit :

« higher powers... For there is no power but of God... powers... Rulers are not a terror... the power... is... the minister of God. »

De la Glorieuse Révolution anglaise faite « pro religione protestante » et « pro libero parlamento », l'Église anglicane reçoit de nouvelles prières du *Common Prayer Book* :

« Form of prayer with thanksgiving to be used yearly upon the Fifth day of November ; for the happy deliverance of King James I and the three estates of England from the most traiterous and bloody intended massacre by gun-powder ; and also for the happy arrival of His Majesty King William on this day for the deliverance of our church and nation. »

Dans le corps de l'action de grâce, se précise plus nettement la cause du débarquement de Guillaume :

« for the deliverance of our church and nation from popish tyranny and arbitrary power ».

Le 30 janvier l'ordre des fêtes appelle :

« Form of prayer with fasting to be used yearly... being the day of the martyrdom of the blessed King Charles I ».

Le 29 mai enfin :

« a form of prayer with thanksgiving to Almighty God, for having put an end to the great rebellion by the restitution of the king and royal family and the restoration of the government after many years interruption... »

A travers ces prières et actions de grâce introduites dans le *Common Prayer Book* sur vote du Parlement anglais, l'historien peut évaluer la manière dont l'opinion anglaise perçoit les événements de l'histoire d'Angleterre du XVI<sup>e</sup> siècle. Un complot vise à anéantir entièrement le pouvoir du roi en son Parlement, en faisant sauter le souverain et les membres du Parlement. Une grande rébellion a provoqué l'exécution – le martyre – du roi Charles Ier, pour prix de ce sang, Dieu a livré le peuple anglais

« into the hands of cruel and unreasonable men... »

Mais Dieu a mis fin à cette rébellion et établi la famille royale et restauré le gouvernement. Enfin cette période se clôt un 5 novembre par l'« heureuse arrivée du roi Guillaume pour délivrer l'Église et la Nation ».

Faut-il ajouter que la Glorieuse Révolution apportait aussi aux huguenots des colonies, avec le *Bill of Rights* du 13 février 1689, une notion de souveraineté qui allait dans le sens de l'expression de la volonté de Dieu à travers le peuple.

« Lords... communes... représentent légalement, pleinement et librement... réunis... en vertu de leurs élections... et constituent ensemble la représentation pleine et libre de la nation... comme leurs ancêtres ont toujours fait en pareil cas pour assurer leurs anciens droits et libertés... »

Ayant ainsi assuré les libertés et franchises et la souveraineté nationale, le Parlement anglais peut appeler celui qui a vocation pour le diriger : le Prince d'Orange

« dont il a plu à Dieu tout puissant de faire le glorieux instrument qui devait délivrer ce royaume du papisme et du pouvoir arbitraire... »

Ces textes fondateurs s'inscrivent dans la tradition huguenote.

La dernière raison et non des moindres pour expliquer la disparition des Églises françaises, est la difficulté de financement : les réfugiés sont pauvres et ne peuvent ni construire un temple, ni entretenir un pasteur. L'entrée en conformité intégrait l'Église française dans la hiérarchie anglicane, lui permettant d'assurer sa vie matérielle, mais alors elle cessait d'être française. Vers 1710, tout est joué, les Églises françaises sont entrées « en conformité ».

« Il est difficile de savoir combien de Français huguenots se réfugièrent outre-Atlantique... 10 à 15 000. Ils eurent, en tout cas, une influence sur la vie américaine très supérieure à leur importance numérique... »

On peut reconnaître une influence huguenote, c'est-à-dire calviniste, dans certains secteurs. En économie par exemple, si l'on suit Max Weber et *l'Éthique du protestantisme et du capitalisme*. Dans le domaine social, le calvinisme peut favoriser le sentiment d'une égalité naturelle des chrétiens devant Dieu : le calvinisme développe ainsi le sens de l'individualisme. Sur le plan politique, les huguenots sont amenés à poser le problème de l'autorité, de la souveraineté, de la légitimité des pouvoirs en place. De fait, la rupture entre l'état politique antérieur au calvinisme et l'adoption du calvinisme est partout, sauf à Genève et encore ! évidente, en Hollande par la déclaration d'Indépendance, en Angleterre par l'adoption du *Dissent*, en France par les guerres de religion et par la révocation. Les calvinistes sont, dans la majorité des situations politiques, en position de rupture par rapport aux pouvoirs en place. Cette position de rupture amène à adopter une attitude critique, d'où la série des problèmes : les huguenots ont résolu le problème par les institutions presbytéro-synodales fondées sur l'élection de représentants, les délibérations des représentants ; et par conséquent la définition de la souveraineté dans le peuple. Les huguenots ont développé partout où ils ont accédé au pouvoir, à Genève, à Amsterdam, des institutions politiques fondées sur la représentation et sur l'assemblée délibérante. C'est aussi ces formes politiques que les huguenots ont essayé de mettre en place dans le Midi de la France entre 1572 et 1595.

Remise en cause des fondements de la souveraineté, de la légitimité des pouvoirs en place d'une part, système de représentation et de souveraineté d'assemblée, telles sont les traces laissées par les huguenots, par les calvinistes, sur le sol américain et ces traces mènent tout droit à la déclaration d'Indépendance de 1776, aux déclarations des droits précédant les constitutions coloniales, à la Constitution républicaine de 1787 et à ses dix premiers amendements.

#### NOTES

1. P. Bourguet, *Huguenots, le sobriquet mystérieux*, Paris : 1959.
2. S. Goyard-Fabre, « Le 'Peuple' et le droit d'opposition », *Revue d'histoire du droit de l'Université de Caen*, 1983 ; A. Jouana, *Le Devoir de révolte*, Paris : 1989.
3. P. Charreyre, *Le Consistoire de Nîmes*, Thèse doctorat d'état, Montpellier, 1987 ; D. Poton, *St Jean de la Gardonnenque*, Gap : 1985 ; J. Garrisson, *Les Protestants du Midi (1550-1598)*, Toulouse : 1981.
4. Y. Durand, *Les Républiques au temps des monarchies*, Paris.
5. E. Anquez, *Histoire des Assemblées politiques des réformés de France*, Paris : 1884 (réimpr. 1966).



# Les *Spirituals* afro-français des États-Unis

HARRY OSTER\*

Chez quelques vieux catholiques français noirs de Louisiane, survit un groupe de chants folkloriques qui ont été peu étudiés et rarement recueillis, des *spirituals* afro-français ou, comme les chanteurs les nomment, des *cantiques*, dans le cas présent n'importe quel chant religieux transmis de bouche à oreille – des ballades à propos des saints<sup>1</sup> ou du Christ, des extraits de la messe exprimés en chant folklorique, des lamentations chantées aux veillées des morts, et des formes générales d'expression de dévotion religieuse. Le cantique afro-français correspond grossièrement au *spiritual* protestant noir. Comme leur contrepartie chez les Noirs protestants, beaucoup de ces chants eurent leur origine chez les Blancs, mais ils furent transformés par les instincts musicaux et la créativité des Noirs. Les textes ont généralement été condensés et, d'ordinaire, ils préservent et intensifient les éléments les plus dramatiques des hymnes des Blancs. Le style de la performance est parfois marqué par la syncope, et presque toujours par l'habileté du chanteur à faire du chant un tout unifié plutôt que, comme tant de chants des Blancs, une série de vers reliés par la logique mais sans flux rythmique. Ainsi l'écoulement du mouvement de la mélodie pour s'accorder avec les paroles, la courbe sensible et musicale du balancement d'un vers à l'autre, les changements dynamiques, et même la respiration, font de la performance un tout organique en développement. Quelques-uns des chants qui, depuis longtemps, ont disparu de la tradition de France ou du Canada français, ont survécu sous une forme métamorphosée parmi les Noirs catholiques de Louisiane.

Le langage n'est pas le français africanisé de Louisiane, tel que le créole de Haïti, il se rapproche du français standard, mais avec des déviations. Beaucoup de chants furent originellement enseignés aux Noirs par des prêtres catholiques, probablement pour satisfaire le même besoin de participation musicale active exprimée si éloquemment par les Noirs protestants dans leurs *spirituals*. Lancés par des prêtres, avec des paroissiens noirs souvent illettrés, les chants pénétrèrent dans la tradition orale et subirent les processus de changement caractéristiques du folklore.

---

\* Department of English, University of Iowa.

Pour illustrer cette présentation, je vais examiner le fond, multiséculaire, des cantiques noirs de Louisiane qui traitent de Marie-Madeleine, tels qu'ils apparaissent dans six versions que j'ai recueillies, dont deux trop fragmentées pour pouvoir être retracées avec quelque précision.

L'histoire de Marie-Madeleine, qui a été le symbole le plus émouvant de la sainteté de la pénitence au sein du christianisme, se dégage de quelques rares références des quatre Évangiles. Elle apparaît seulement dans quelques épisodes épars, et certains ne se réfèrent pas nécessairement à elle puisqu'ils ne la mentionnent pas par son nom. Par exemple, l'incident dramatique de la femme qui lava de ses larmes les pieds du Seigneur et les essuya de ses cheveux apparaît dans Matthieu, Marc et Luc, mais aucun des trois évangélistes n'indique son nom ; elle est simplement désignée comme « une femme » ou « une femme de la ville qui était une pécheresse ». Elle est, toutefois, associée avec Marie-Madeleine à cause du chap. 11 verset 3 de Jean :

« Un certain homme était malade, qui se nommait Lazare, de Béthanie, la ville de Marie et de sa sœur Marthe. Ce fut cette Marie, qui oignit le Seigneur de parfum et essuya ses pieds de ses cheveux, dont le frère Lazare était malade.

Par suite de l'insistance du Moyen-Âge à faire de Marie-Madeleine et de Marie, sœur de Lazare et de Marthe, une seule et même femme, elle est ainsi identifiée comme étant la femme qui oignit le Christ. »<sup>2</sup>

Outre ces deux incidents dramatiques et cruciaux du Nouveau Testament – le lavement des pieds du Christ et, sur la tombe, l'apparition à Marie du Christ nouvellement ressuscité –, un nombre immense d'épisodes se présentent dans la tradition orale et les écrits des hommes d'Église du Moyen-Âge, qui créent autour d'elle une histoire fortement élaborée, avec des épisodes antérieurs et postérieurs aux événements du Nouveau Testament. Au cours du Moyen-Âge, les écrivains médiévaux, dont beaucoup s'appuyaient fortement sur la tradition orale, groupèrent les histoires qui traitaient de presque toutes les Marie du Nouveau Testament comme histoires de Marie-Madeleine, la femme surprise en délit d'adultère (Jean 8 : 3-11), la pécheresse de la ville (Luc) et aussi Sainte Marie l'Égyptienne, dont l'histoire est similaire à la dernière partie de celle de Marie-Madeleine<sup>3</sup>.

Une des versions étranges, parmi les nombreuses histoires bizarres sur Marie-Madeleine, est décrite par George Doncieux dans son *Romancero*, publié en 1904. A la fin d'une étude détaillée de la ballade « Marie-Madeleine aux pieds du Jésus », Doncieux décrit deux variantes fragmentaires et rares :

« Encore jeune, Marie est sommée par son père de se trouver un mari. Elle refuse, puis se retire dans sa chambre pour lire son livre des Psaumes, après quoi elle quitte la maison et le pays. Sur le chemin, elle rencontre ce qui semble être un buisson d'aubépines. Ce buisson apparent [la Vierge Marie],

se met à parler, lui révélant qu'elle est la mère de Dieu et que Marie-Madeleine doit tout de suite se rendre à Jérusalem, où elle trouvera Jésus-Christ, lavera ses pieds de ses larmes et les essuiera de ses cheveux. »<sup>4</sup>

Dans sa compilation extensive de chants folkloriques recueillis dans la France du dix-neuvième siècle, Achille Millien cite une variante de la même ballade, la désignant comme « très rare »<sup>5</sup>. Voici la variante de Millien :

### Sainte Marie-Madeleine

Marie-Madeleine a l'âge de quinze ans,  
Hélas ! grand Dieu ! quelle belle enfant.  
Son père lui demand' : Voulez-vous être' mariée ?  
Voulez-vous d'un prince ? Voulez-vous d'un roi ?  
Voulez-vous être' mariée ?

– Je ne veux d'un princ', je ne veux d'un roi,  
Je ne veux pas être mariée.

– Faîtes moi douce faire un jupe blanche  
Et de beaux souliers pour(e) mieux marcher. } bis

Marie-Madeleine, elle a tant marché  
Qu'une fille sage elle a rencontré.

Puisque vous êtes une fille sage,  
Quel' pénitenc' me donn'erez-vous ?

– Je ne suis pas une fille sage,  
Je suis la saint' Vierge Marie.

– Puisque vous êt's la saint' Vierge Marie,  
Quel' pénitenc' me donn(rez) vous ?  
– Allez-vous en Galilée,  
Vous trouverez Jésus à dîner.

Vous vous prostern'erez dessous la table,  
Comme une enfant abandonnée :  
Des larm's que vous laiss'erez tomber  
Les pieds de Jésus vous essuyerez.

Marie-Madeleine s'en est allée.  
Jésus à dîner elle a bien trouvé :  
– Relève-toi, Marie-Madeleine,

Tous tes péchés sont pardonnés.  
 – Allez-vous en au royaum' des cieux ;  
 Vous jouirez de la gloire de Dieu. } bis

Oh! ceux qui la chanteront  
 En auront pour la Moitié<sup>6</sup>.

Il est probable qu'à un moment de l'histoire de cette ballade, Marie soit apparue comme une « fille sage portant une couronne d'aubépines ». Par quelque mésinterprétation dans la transmission, la phrase s'est apparemment réduite à « aubépines ».

Selon les dossiers des Archives du Folklore de Laval et du National Museum of Canada, cette variante ne s'est pas perpétuée au Canada jusqu'au vingtième siècle, à supposer même qu'elle soit jamais parvenue dans ce pays. Elle a toutefois atteint au moins deux aires des États-Unis, où elle a survécu : à Sainte-Geneviève, Missouri, où elle a été recueillie par Ward Dorrance en 1935, dans une variante fragmentaire, et dans deux variantes chantées par deux Noirs de Louisiane que j'ai enregistrés en 1957-1958. La variante du Missouri est la suivante :

#### **Marie-Madeleine ou Assimine**

D'dans mon chemin j'ai rencontré  
 Belle assimine en fleurissant.  
 Bonjour, bonjour belle assimine !

Je n'sieu pas une assimine ;  
 Je sieu l'enfant Jésus Christ.

Allez d'dans la sainte sacristie ;  
 Vous trouverez Jésus Christ.  
 Avec les larmes de vos yeux,  
 Vous laverez les pieds à Ghieu.  
 Avec le boutte de vos cheveux.  
 Vous assuerez les pieds à Ghieu.  
 Marie-Madeleine, levez-vous.  
 Tous vos péchés sont pardonnés<sup>7</sup>.

La cinquième ligne a probablement été, à l'origine : « Je suis la mère de l'enfant Jésus-Christ. » Comme l'aubépine est le buisson épineux européen, probablement associé ici avec la couronne d'épines du Christ, l'« assimine » (papaye) est le substitut local logique, analogue à la substitution du cerisier au figuier de la ballade médiévale britannique qui dérive d'une histoire apocryphe, dans laquelle le Christ enfant, parlant dans le sein maternel, ordonne à un figuier de s'incliner afin

que Marie puisse cueillir les fruits, convainquant ainsi Joseph, incrédule, que l'enfant est divin et non bâtard<sup>8</sup>.

La première variante, et la plus élaborée, que j'ai recueillie en 1957, fut chantée par Gilbert Martin, alors âgé de soixante-neuf ans, à New Roads, Louisiane. Il l'avait apprise de son père.

### Marie-Madeleine

Marie-Madeleine en a pas douze ans,  
Hélas! si belle qu'est bel' enfant.  
Mais elle a pris son grand violon,  
Parmi les p(r)és elle s'en allait.  
Étant allée, étant venir,  
Qu'elle a (ren) contré.

Vous mariez, vous mariez,  
La mer faut-il passer ?  
Avec ni l'or ni du l'argent,  
La mer elle est passée.

Quand elle fit au milieu de l'eau,  
Elle m'aperçoit un evre épine. [corruption d'*aubépine*]  
De l'evre épines,  
Laissez-moi ton fruit porter.  
Je ne suis pas un evre épine,  
Je suis la dou' Vierge Marie.  
Puisque Marie vous aimant tous,  
Quell' pénitence que vous donnerez ?

– Allez là-haut dans ce château,  
Vous trouverez Jésus au dîner,  
Vous mettez vous dessous la table,  
Comme une fille qu'est abandonnée.  
Les pieds Jésus vous laverez,  
Avec les larmes de vos beaux yeux  
Les pieds Jésus vous essuyerez  
Avec vos bels cheveux rondés.  
Arlevez-vous belle Madeleine,  
Tous vos péchés soient pardonnés<sup>9</sup>.

Bien qu'un peu confuse, cette variante est beaucoup moins fragmentaire que la plupart des autres cantiques noirs. De plus, elle est d'à peu près la même longueur que la variante recueillie par Millien, en France, d'une femme née en 1868. Dans les

variantes discutées par Doncieux, Marie-Madeleine trouve une *aubépine*. Dans la variante du Missouri, elle rencontre un *assimine* (*papaye*), terme qui, selon Dorance, n'est pas connu au Canada français et rare en Louisiane. Le buisson épineux, dans la variante de Gilbert Martin, est appelé une *evre épine*, corruption d'*aubépine*. Comme l'*aubépine* n'est pas connue en Louisiane, elle devient un *arbr(e) épine*, qui par une transmission défectueuse est devenue un *evr(e) épine*. Les mots *cheveux rondes*, variation probable de *cheveux frisés*, suggèrent un lien avec l'image exprimée par le nom *Madeleine*, qui selon une explication est dérivée d'une expression hébraïque que le Talmud explique comme étant la marque d'une femme adultère<sup>10</sup>.

Plus typique de ce qui arrive à de telles ballades parmi les chanteurs Noirs français de Louisiane est une variante de la même chanson, interprétée par Nicholas Augustine Panique de Léonville, Louisiane, qui était âgé de quatre-vingt trois ans quand je l'ai enregistré en 1958. Il avait appris la chanson d'un prêtre français blanc, probablement dans une forme et une longueur ressemblant à la variante de Martin.

### Marie-Madeleine a pris son gros bourdon

Marie-Madeleine, a pris son gros bourdon  
Parmi les gens' qui s'en allaient. } bis

Moi, je n'suis pas de la p'tit fill',  
Moi, je n'suis pas de la fleur-ange.

Les pieds de Dieu j'en laverai,  
Moi, je n'suis pas de laver.

Ah ! levez-vous, fille abandonnée,  
Tous vos péchés sont pardonnés<sup>11</sup>.

Le texte n'inclut que quelques lignes, qui sont répétées plusieurs fois pour satisfaire l'expression des instincts musicaux du chanteur. L'air est une variante de la même mélodie de base telle qu'elle était chantée par Gilbert Martin.

« Marie-Madeleine au tombeau » est une autre ballade rare, trouvée dans quelques variantes dans les collections françaises du dix-neuvième siècle, et dans une variante inédite du Canada français, recueillie par Luc Lacourcière. J'ai recueilli deux variantes, l'une de Martin et l'autre de Panique.

Millien a publié la variante typique trouvée en France :

### Madeleine au Tombeau

Sur le tombeau la Madeleine  
Ne faisait rien que pleurer.

Les anges vont la consoler :  
– Ne pleurez pas, la Madeleine :  
Jésus-Christ est ressuscité.  
Il est plus beau que le soleil.

C'est dans le Jardin des Olives,  
Allez et vous le trouverez.  
– Beau jardinier, beau jardinier,  
Que vous avez la face belle !  
Vous avez les yeux de mon Dieu  
Et la couleur de mon Sauveur.

– Jardinier puisque tu m'appelles,  
Tu me dis bien la vérité,  
Car j'ai tout répandu mon sang  
pour tous les hommes sur la terre,  
Car j'ai tout répandu mon sang  
Pour racheter les pénitents.

La Madeleine se rapproche  
De Jésus-Christ pour l'embrasser.  
Jésus lui dit tout doucement :  
– C'n'est point à vous à m'embrasser,  
Mais c'est à vous à m'adorer<sup>12</sup>.

La situation fondamentale a été dotée d'une richesse métaphorique ; la scène a été plus pleinement développée dans le narratif folklorique que dans le récit de l'évangile de Jean.

Curieusement, la seule variante canadienne est tout à fait similaire, dans le texte, à celle recueillie par Millien, mais elle utilise *au supplice* au lieu de *au tombeau*, au début de la ballade, et elle omet la rebuffade qu'essuie Madeleine à la fin, détails mêmes qui constituent ce qui survit dans le très condensé « Tombeau, Tombeau » de Gilbert Martin :

### **Tombeau, Tombeau**

Tombeau, tombeau,  
– Marie-Madeleine,  
Qu'avec vous ?  
J'entends pleurer.  
– Ma doux Jésus.  
– C'est Ma tombeau.  
Retirez-vous

La Madeleine.  
 C'est ne pas à vous  
 De m'embrasser,  
 Mais oui, c'est à vous  
 De m'adorer<sup>13</sup>.

De façon caractéristique, le chanteur noir a retenu seulement quelques lignes du chant, les plus dramatiques : et lui, ou son prédécesseur, les a télescopées en moins de mots. Sentant le besoin d'une expression mélodique plus développée, le chanteur répète plusieurs fois ces paroles fragmentaires. L'air, tel qu'il le chanta, incorporait un phrasé rythmique subtil et complexe dans un style qui est d'origine africaine. Selon J. H. Kwabena Nketia, le célèbre ethnomusicologue du Ghana, qui a écouté les enregistrements de ces spirituals, la manière de chanter, mais pas les mélodies en général, est de dérivation africaine. Il estima que l'utilisation de la voix, le style musical et le phrasé étaient similaires à ceux de la musique folklorique du Ghana et du Dahomey<sup>14</sup>.

Une autre caractéristique de la transmission folklorique est suggérée par la variante de Panique :

#### **Toubeau, Toubeau, la Vierge et Madeleine**

Toubeau, toubeau, la Vierge et Madeleine  
 Et qu'avez-vous en tant pleurer ? } bis  
 Nous pleurons le sort de Not'-Seigneur  
 Qui a donné son âme au Paradis.

Je vous le dis tout doucement,  
 Retirez-vous avec la Madeleine.

Je vais finir mes jours avec la Madeleine,  
 Je vais finir mes jours avec un long trépas.

Oui, j'ai tant tardé, j'ai tant tardé.  
 J'ai tant tard-z-avec la Madeleine<sup>15</sup>.

Ce n'est à vous de m'embrasser,  
 Oui, c'est à vous de m'adorer.

La variante de Panique inclut les mêmes détails de base présents au début et à la fin de la ballade, dans sa forme la plus complète, telle qu'elle a été recueillie en France, mais dans les quatrième et cinquième strophes il inclut aussi des lignes qui, apparemment, proviennent d'un autre spiritual traitant de Madeleine —. « Je vais finir

mes jours avec la Madeleine » – qui est chanté comme un chant différent par Gilbert Martin :

**Je m'en vais finir mes jours avec la Madeleine**

Je m'en vais finir mes jours avec la Madeleine  
Je m'en vais finir mes jours, Seigneur, (à mon salui)

C'est là, c'est la Madeleine,  
Je m'en vais finir mes jours avec vous.

C'est là (Hélas) j'ai trop tardé quand-t-je suis un infidèle,  
C'est là, j'ai trop tardé, Seigneur, soucourez-nous.

L'Paradis en nous, soucourez-nous-a,  
L'Paradis en nous e y venons.

Mais à la Madeleine,  
Je m'en vais fini mes jours avec vous.

L'emprunt par Panique de vers d'un autre chant est aussi une pratique commune dans l'improvisation des spirituals afro-protestants.

La persistance extraordinaire de l'appel de Marie-Madeleine peut être attribuée au sentiment des chrétiens les plus dévots qui, bien qu'ils s'efforcent de vivre saintement, ne sont que de pauvres pécheurs. Étant donné ce qu'ils méritent, ils seraient condamnés à l'enfer. Comme le dit Hamlet à Polonius : « Traiter chacun d'après son mérite, qui donc échappera aux étrivières ? » Ce que l'homme demande n'est pas la justice, mais la miséricorde. Si une pécheresse aussi choquante qu'une prostituée notoire a pu, par le repentir et les bonnes œuvres, devenir l'une des disciples du Christ les plus révérees, et même le premier témoin de la Résurrection, il y a donc espoir que même le pire des pécheurs peut être sauvé par la miséricorde de Dieu. Les mêmes désirs ardents qui ont fait de Madeleine une grande sainte dans l'Église, une héroïne attrayante et poignante, et une inspiratrice de folklore, ont continué à exercer leur magie sur les Noirs catholiques français de Louisiane.

Les chants folkloriques au sujet de Marie-Madeleine sont typiques d'une importante aire de recherches futures : la survie des hymnes et ballades religieuses de France parmi les catholiques noirs français dans le Sud, et la transformation de ces chants en de nouvelles formes qui fusionnent des éléments d'Afrique, de France et d'Amérique. Leur existence continue témoigne de l'incroyable persistance de la langue et de la culture françaises.

## NOTES

1. La favorite étant Marie-Madeleine, archétype dramatique attrayant de la pécheresse repentante.
2. Dans Luc 8 : 1-3 elle est mentionnée par son nom comme la femme de laquelle Jésus chassa sept démons et qui l'accompagna avec Jeanne, Suzanne et d'autres pour pourvoir à ses besoins. Dans le récit de la résurrection de Lazare, elle est mentionnée comme « Marie, soeur de Marthe et de Lazare ».
3. Helen M. Garth, « Saint Mary Magdalene in Medieval Literature », *The Johns Hopkins University Studies in Historical and Political Science*, Ser. LXVII (1969), n° 3, pp. 9-107, *passim*.
4. George Doncieux, *La Romancero de France*, Paris : 1904, p. 58.
5. Bien qu'elle atteignit et survécut en Louisiane et au Missouri, il n'y a aucune preuve de son existence au Canada français.
6. Achille Millien, *Chants et Chansons*, Paris : 1906-1910. Tome I, pp. 30-31.
7. Ward Allison Dorrance, « The Survival of French in the Old District of Sainte Geneviève, Columbia », *University of Missouri Studies*, X (1935), pp. 124.
8. « The Cherry Tree Carol », Child Ballad N° 54.
9. Enregistré par Harry Oster, New Roads, Louisiana, 10 fév. 1957.
10. *The Catholic Encyclopedia* IX (1910), p. 761.
11. Enregistré par Harry Oster, Leonville, Louisiana, 10 février 1958.
12. Millien, t. I, p. 36.
13. voir note 9.
14. Interview de Harry Oster, 31 août 1961, Québec.
15. Voir note 11.

# La Révolution française et la démocratie radicale américaine

JOHN P. CLARK\*

Toutes les révolutions sont imaginaires. Bien entendu, il y a les événements révolutionnaires, les discours prononcés, les coups de feu tirés, les foules déferlantes et les forteresses assiégées. Il y a les éléments de l'histoire. Pourtant, « la Révolution » va au-delà de tout cela. C'est une synthèse créatrice provenant de l'imagination sociale.

Tout d'abord, les phénomènes historiques répertoriés sous la rubrique de « La Révolution » sont précédés par un mouvement révolutionnaire. Celui-ci, au cours de son développement et au travers de ses luttes historiques et idéologiques donne naissance à une certaine image de la révolution, image qui est, en partie, une réaction qui reflète les conditions d'oppression et, en contrepartie, une expression créatrice des espoirs, des rêves et des aspirations utopiques du peuple. De nouvelles formes sociales d'organisation, de nouvelles formes idéologiques de la prise de conscience se développent et, à travers la complexité de leur interaction dialectique, les événements se trouvent façonnés à un degré significatif selon cette image.

Ensuite, les événements révolutionnaires conditionnent cette image de la révolution, tout comme ils sont eux-mêmes immédiatement façonnés – tant à travers les actions que les interprétations – selon l'image préexistante. En fait, il n'est pas inhabituel de voir que, même aux premières étapes, les événements commencent à revêtir une signification mythique, au fur et à mesure qu'ils sont codés en relation étroite avec la Révolution imaginaire. Les révolutionnaires sont contraints de faire les plus grands sacrifices, d'accomplir les actions les plus héroïques et de commettre les plus grandes atrocités pour une cause qui est interprétée, avec des degrés variables de vraisemblance, comme l'incarnation historique de l'idéal imaginaire. D'autre part, les réactionnaires sont poussés à réaliser des prodiges d'héroïsme dans leur résistance et à commettre des actes d'une brutalité abyssale en réponse à des événements auxquels sont attribués toutes les qualités démoniaques imaginées lors de leurs rêves cauchemardesques de Révolution.

Enfin, les événements de l'histoire sont façonnés et acquièrent une signification relative au recul pris par les personnes qui les interprètent. Une fois de plus, ces événements revêtent une signification liée à la Révolution imaginaire. Avec l'écou-

---

\* Philosophy, City College, University of Loyola, New Orleans.

lement du temps, cela revient à créer une image de plus en plus élaborée et complexe, étant donné qu'elle acquiert sans cesse de nouveaux niveaux de signification selon l'histoire évolutive de la notion de révolution et de contre révolution et, dans une plus grande mesure, selon l'histoire de l'idéologie dans laquelle les historiens et les théoriciens politiques se situent nécessairement.

A présent, nous allons rechercher l'effet d'une Révolution imaginaire particulière sur un mouvement politique précis. Dans l'Amérique des années 1790, une réalité historique externe eut une influence extraordinaire sur le débat politique et, en fait, sur la dynamique toute entière de la culture politique. On ne peut retrouver dans l'histoire politique aux États-Unis un autre exemple d'une telle influence. C'est un fait marquant. Pour la première et dernière fois dans l'histoire américaine, le clivage politique majeur fut déterminé de façon significative sous la forme d'une réaction au cours de l'histoire qui se déroulait ailleurs dans le monde. Cet « ailleurs » était, bien évidemment, la France, et le point décisif était la signification de la Révolution française.

En Amérique, tout autant qu'ailleurs dans le monde, la Révolution polarisa intensément le monde politique. En dépit du fait que c'étaient les douleurs de l'enfantement d'une révolution qui venait seulement récemment de donner naissance à la République américaine, le parti fédéraliste au pouvoir perdit peu de temps à développer une hostilité féroce à l'égard de la Révolution. Adoptant le même parti que la Grande-Bretagne et que la réaction, les Fédéralistes en vinrent rapidement à identifier la France et la Révolution avec les pires iniquités politiques. D'autre part, les antifédéralistes trouvaient dans la Révolution, uniquement, la plus grande source d'inspiration pour leurs idéaux démocratiques et républicains, ainsi qu'un encouragement à vouloir débarrasser la République des vestiges de l'aristocratie et des privilèges. C'est sur la base de tels sentiments qu'ils furent amenés à mettre sur pied, dans tous les États, des organisations qui eurent des appellations très variées mais qui furent plus connues sous le nom de Sociétés démocratiques républicaines. Pendant les quelques années durant lesquelles ces sociétés se développèrent en bénéficiant de l'éblouissante lumière de la Révolution triomphante, l'idéologie démocratique américaine fit des progrès renversants<sup>1</sup>.

### *Les Sociétés démocratiques républicaines*

Alors que les réactions américaines à la Révolution furent immédiates, il fallut attendre l'année 1792 pour que la création de ces sociétés fût envisagée, et l'année 1793 pour qu'elles commencent à apparaître. Eugène Link, un des spécialistes les plus perspicaces de ce mouvement, remarque que dans un laps de temps très court, les sociétés émergèrent, les réunions en ville proliférèrent et la participation du public aux discussions politiques s'accrut de façon dramatique<sup>2</sup>. Il met en relief la continuité existant entre le développement de ce mouvement démocratique et les précurseurs de l'histoire des États-Unis, tels que les *Regulators* de Caroline du Nord, les *Associators* de Pennsylvanie et, tout spécialement, les Fils de la Liberté.

Tandis que Philip Foner, autre chercheur de marque dans ce domaine, reconnaît l'importance de ces prédécesseurs, et des développements internes antérieurs, il prétend que « les répercussions des événements à l'étranger étaient principalement responsables de leur apparition. C'est la Révolution française qui a ravivé les enthousiasmes démocratiques », de telle sorte que, quand le Premier ministre envoyé par la République française, Genet, arriva en Amérique, il put « raviver l'étincelle de 1776 et associer l'Amérique à un mouvement révolutionnaire mondial que la nation elle-même avait inauguré »<sup>3</sup>. Comme nous le verrons, les documents émanant des Sociétés attestent avec force de la grande étendue de cette influence.

Durant les années 1790, près de 50 Sociétés furent créées, dont les effectifs allaient de quelques douzaines à trois ou quatre cents membres<sup>4</sup>. Les adhérents des Sociétés venaient de milieux économiques, sociaux et religieux divers. Selon Foner, ils constituaient « une coalition de marchands, de meneurs politiques, de propriétaires terriens, de maîtres d'esclaves, de professionnels, de petits ouvriers spécialisés, de marins et de travailleurs journaliers », à l'intérieur de laquelle « les ouvriers spécialisés constituaient l'essentiel des adhérents (le corps), tandis que les meneurs politiques et les professionnels constituaient l'essentiel des dirigeants (la tête) »<sup>5</sup>. La diversité économique apparaissant clairement dans cette liste explique quelques-uns des conflits qui seront étudiés plus tard, tels que l'opposition évidente entre une faction antiesclavagiste et ceux qui avaient des intérêts dans une économie reposant sur l'esclavage.

L'adhésion aux Sociétés avait, bien évidemment, une forte base idéologique. Link remarque la présence d'intellectuels tels que « des savants, des docteurs, des auteurs, des hommes de loi », dont la plupart appartenaient aussi à la Société philosophique américaine<sup>6</sup>. Ceci indique l'importance de cette intelligentsia radicale qui vint sous l'influence de la philosophie du siècle des Lumières, influence dont témoignent abondamment tous les documents publiés par les Sociétés. En outre, elles reçurent un soutien important de la part des marins et des miliciens, ces deux groupes étant profondément gagnés par l'idéologie démocratique, et particulièrement hostiles envers les Britanniques. En fin de compte, beaucoup des anciens membres d'organisations révolutionnaires américaines furent attirés par les idéaux démocratiques et patriotiques des Sociétés et par leur alliance avec le mouvement révolutionnaire français.

### *La « frénésie française »*

La proclamation de la République et l'abolition de la monarchie à la fin de l'année 1792 provoqua des réactions fortes bien que disparates en Amérique. Si les Fédéralistes et la couche constituée par les conservateurs réagissaient avec appréhension, les factions les plus démocratiques et les plus égalitaires jubilaient. Selon l'historien Alexander DeConde, au fur et à mesure que les nouvelles concernant les événements se déroulant en France se répandaient, « le pays tout entier était submergé par une frénésie française. L'Amérique entière devint hystérique »<sup>7</sup>.

Bien que cette description puisse apparaître comme exagérée, l'enthousiasme d'un grand nombre était réel. A Boston, on célébra la victoire française de Valmy le 24 janvier 1793. D'après les informations recueillies, on portait des cocardes révolutionnaires françaises, on tira des coups de canon et on fit un défilé dans lequel on vit un bœuf en barbecue sur un chariot ainsi que :

« douze citoyens portant un pantalon blanc, armés de couperets, qui se frayèrent un chemin à travers les rues de Boston. Derrière, venaient 800 miches de pain suivies de grandes barriques de punch au rhum. Les personnes célébrant cette victoire s'installèrent dans State Street et distribuèrent leur butin républicain aux citoyens de la ville. Le bœuf, dont la foule se nourrit, représentait l'Aristocratie que l'on offrait sur l'autel de la Démocratie, en hommage à la Liberté, l'Égalité et les Droits de l'Homme. Les restes de la fête furent envoyés à l'asile des pauvres. Une partie de la foule se dirigea vers la prison et libéra les détenus emprisonnés pour dettes. Des écoliers bordaient tout State Street et offraient des biscuits sur lesquels les mots 'Liberté et Égalité' étaient marqués »<sup>8</sup>.

Cette même ferveur pour la Révolution et ses idéaux apparaît dans une lettre rédigée le même mois par Jefferson, qui devait émerger comme le personnage politique de première envergure de la faction démocratique. Jefferson exprime son regret de constater non seulement la perte de vies innocentes dans le tourbillon de la révolution, mais aussi le fait que l'on tua des coupables sans les avoir traduits en justice comme il se devait. Pourtant il poursuit :

« la liberté du monde tout entier dépendait du résultat de la protestation, et un tel prix fut-il jamais gagné en ayant versé le sang de si peu d'innocents ? Mes propres sentiments ont été profondément blessés par quelques-uns des martyrs pour cette cause, mais plutôt que de l'avoir vu échouer, j'aurais préféré voir la moitié de la terre en état de désolation »<sup>9</sup>.

Les Sociétés démocratiques républicaines exprimèrent la même sorte de soutien véhément à la France et à la Révolution, lors de nombre de leurs toasts et de leurs résolutions. La Société démocratique de Pennsylvanie organisa un « Festival civique » le premier mai 1794, afin de commémorer les succès de « leurs Frères français républicains » [sic]. On proposa de porter des toasts flamboyants à « *La République de France* », une et indivisible : « Puissent ses triomphes se multiplier jusqu'à ce que chaque jour de l'année devienne un Festival dans le Calendrier de la Liberté et un Jeûne dans le Calendrier des Cours » ; à « *La Montagne* : Puisse la tyrannie être enchaînée à son pied et puisse la lumière de la Liberté provenant de son sommet reconforter et illuminer le monde entier » ; et en s'adressant aux « *Armées de la République française* : Puissent-elles être invincibles et inébranlables, jusqu'à ce que, par leurs glorieux efforts, la Liberté et la Paix exaltées sur le

même Chariot Triomphant soient tirées jusqu'au temple de Janus par les Tyrans humiliés qui ont osé les molester »<sup>10</sup>. Lors de la célébration du Jour de l'Indépendance, cette année-là, cette même société porta des toasts à « Nos alliés et frères, les Sans-Culottes de France. Puisse le temple de la liberté qu'ils érigent avoir la terre entière comme socle et la voûte céleste comme dôme »<sup>11</sup>. La Société démocratique de la ville de New York célébra la reprise de la ville de Toulon tout en dénonçant de façon énergique le gouvernement britannique « vénal », « corrompu », « insidieux » et « persécuteur », en louant les Français, et aussi tout en formulant le souhait que l'événement qu'on célébrait « puisse être le prélude à l'extermination finale des traîtres et des tyrans à travers le monde »<sup>12</sup>. Cela fut le toast le plus populaire de ce jour, recueillant treize rappels de la part des « patriotes français et américains » réunis. Mais ce sont, sans aucun doute, les citoyens du Comté d'Ulster, dans l'État de New York (qui devaient bientôt fonder leur propre Société républicaine) qui exprimèrent la portée de la Révolution dans les termes les plus forts. Cela constitue, affirmaient-ils, « la véritable pierre de touche pour distinguer les amis de la liberté », de telle sorte que « tout homme opposé à la régénération de la France est, par principe, opposé à la constitution des États-Unis et, s'il en avait le pouvoir, nous pourrions d'une monarchie ou d'une aristocratie »<sup>13</sup>.

Les Sociétés exprimèrent leur soutien pour la Révolution non seulement en portant des toasts ou en adoptant de brèves résolutions, mais aussi en rédigeant des déclarations plus longues, dans lesquelles leurs principes sous-jacents devenaient plus évidents. Par exemple, la Société démocratique de Pennsylvanie adopta une longue motion dans laquelle le soutien apporté à la République française est justifié pour trois raisons : par gratitude envers le peuple français qui les a aidés à fonder la République américaine ; par affinité pour la similitude de formes et de principes des deux républiques, et enfin par « propre intérêt personnel » découlant de la croyance que si le « despotisme » réussissait à envahir la France, cela encouragerait à « exterminer la liberté » là où elle existe<sup>14</sup>. La Société constitutionnelle du Massachusetts exprima aussi cette idée-là dans une « Lettre circulaire adressée à toutes les Sociétés républicaines ». A son avis, la défaite des Français signifierait que « nos enfants à naître porteraient les marques distinctives de l'esclavage et seraient contraints de mener une vie pitoyable en tant que vassaux d'une bande de tyrans »<sup>15</sup>. La Société démocratique de Pennsylvanie mit l'accent sur l'effet bénéfique de la Révolution sur les conditions de vie à l'intérieur des États-Unis. En rédigeant une longue « Adresse aux citoyens des États-Unis », la société crédita la révolution d'avoir sauvé la République d'un « calme léthargique » qui serait « le présage du soubresaut et de la destruction de son organisation »<sup>16</sup>.

La signification de la France aux yeux de la Gauche américaine de cette époque ne peut être surestimée. Ils voyaient dans leur propre Révolution, – une révolution dans laquelle beaucoup d'entre eux avaient combattu récemment et dans laquelle nombre de leurs compatriotes avaient trouvé la mort, la première révolution démocratique et républicaine ayant obtenu une victoire dans l'histoire mondiale. En outre, ils savaient que c'était une révolution dans laquelle la foule impliquée était

très partagée : une partie significative s'était opposée à la révolution, beaucoup d'autres avaient apporté un soutien timide, et certains avaient combattu pour l'indépendance sans vraiment adhérer à beaucoup des idéaux fondamentaux de la Révolution. Aux yeux de beaucoup de démocrates, le résultat était ironique. La Révolution était gagnée et la République établie, mais c'était une République qui n'était contrôlée ni par des révolutionnaires ni par des républicains. En fait, sous le régime fédéraliste, la République oscillait dangereusement sur le bord de l'abîme de l'aristocratie et du despotisme. Dans ce contexte, la République française revêtait une énorme signification : c'était le premier régime révolutionnaire dont des révolutionnaires et des républicains étaient parvenus à conserver le contrôle. Aussi longtemps que cette interprétation pouvait plausiblement s'imposer, la France demeurerait à la fois l'incarnation des idéaux des démocrates américains et un encouragement à leurs aspirations de démocratiser leur propre République.

A vrai dire, beaucoup de démocrates sentirent que la cause française leur était si fortement acquise qu'ils se portèrent volontaires pour combattre en son nom. Des centaines de marins américains, une des couches les plus révolutionnaires de la population, firent acte de candidature auprès de l'Ambassadeur Genêt pour rejoindre l'armée révolutionnaire française<sup>17</sup>. C'est la raison pour laquelle le problème des droits à l'expatriation devint important aux yeux des Sociétés. Selon l'argument avancé par « la Société de Franklin ou la Société Républicaine du Comté de Pendleton », il n'existe aucun pouvoir « capable de mettre en application une loi permettant d'arrêter, d'emprisonner et de punir un citoyen d'Amérique qui désirerait sortir des limites du territoire américain, parce que c'est en contradiction avec les lois de la nature et constitue une véritable violation de la loi du pays. *L'Homme est né libre* »<sup>18</sup>. Des déclarations de la sorte furent faites à la suite de l'arrestation de démocrates recrutant des Américains pour combattre pour la République française. Les efforts déployés pour protéger le droit à l'expatriation sans encourir de condamnation furent couronnés de succès<sup>19</sup>.

Inutile de dire qu'une « frénésie française » qui était capable d'aller si loin pour la défense d'un régime révolutionnaire fut accueillie avec grande inquiétude par les conservateurs. En fait, si l'on considère la relative modération des Sociétés dans la pratique (aucune d'entre elles n'apporta son soutien à la seule révolte significative de la décennie, à savoir la Rébellion du Whisky), la réaction de la Droite apparaît presque comme hystérique. Dans une lettre adressée à un journal de Virginie, une dame conservatrice écrivit des calomnies au sujet de la Société démocratique du Kentucky la traitant « d'horrible lieu de vice, de corruption et de trahison, cette détestable synagogue de l'anarchie, cet odieux conclave du chaos, cette cathédrale effrayante de la discorde, ce jardin empoisonné de la conspiration, cette école diabolique de la rébellion et de l'opposition à toute autorité régulière et de droit »<sup>20</sup>. Fisher Ames désigna les Sociétés comme « nées du péché, le fruit impur de Genêt », tandis qu'Oliver Walcott stigmatisa les membres en les traitant « d'impétueux, d'ignorants ou de méchants dévoués entièrement aux idées françaises »<sup>21</sup>.

Dès 1790, il n'était pas inhabituel de voir la Droite trouver la preuve d'une quelconque Conspiration malsaine dans les tendances progressistes. Certains Fédéralistes accusèrent les Sociétés d'entretenir une relation avec un « système obscur et silencieux de trahison et de massacre organisés, importé par les IRLANDAIS RÉUNIS (UNITED IRISHMEN) »<sup>22</sup>. Les critiques affirmèrent également que les groupes avaient des liens certains avec les mystérieux et infâmes « Illuminati » qu'on imaginait entretenir les principes les plus dangereux et les plus anarchistes qui soient. En fin de compte, les Conservateurs lancèrent fréquemment des attaques antisémites contre les Sociétés, dont plusieurs dirigeants politiques importants étaient juifs. Selon les détracteurs, les Sociétés étaient secrètement contrôlées par des Juifs (qualifiés par des termes injurieux, tels que « la tribu de Shylock ») et le mouvement s'avérait, en fait, être une sorte de malsaine conspiration jacobine-juive<sup>23</sup>. Curieusement, nous trouvons ici les prémices d'un syndrome classique de paranoïa en politique américaine : la convergence des sentiments hostiles envers les immigrants, de l'antisémitisme et de la peur de mouvements révolutionnaires étrangers.

### *La théorie révolutionnaire en France et aux États-Unis*

Les Sociétés démocratiques républicaines furent profondément influencées par les idées politiques du siècle des Lumières. Il faut noter que leurs effectifs étaient constitués par un groupe d'intellectuels aux idées philosophiques et sociales progressistes. Les documents émanant des Sociétés attestent avec force de la marque laissée par leur influence. Une « Lettre circulaire » de la Société démocratique de New York exprime avec éloquence et concision la volonté d'appliquer les idées du siècle des Lumières au monde de la politique :

« L'on ne devait pas s'attendre, à une époque de grande activité philosophique, alors qu'on observait les révolutions des planètes et que l'on mesurait la distance les séparant les unes des autres, que l'on parvenait même à suivre les éclairs rapides et éphémères pour remonter jusqu'à leur source cachée, à ce qu'on n'aille pas identifier et dénoncer les erreurs et abus du gouvernement, l'une des branches les plus transparentes des sciences morales. »<sup>24</sup>

Les vérités politiques, que cette « science morale » prétendait révéler, s'accordent en plusieurs points avec les doctrines de la pensée radicale française : les Droits inviolables de l'Homme, le Contrat social à la base du gouvernement, la souveraineté de la Volonté Générale, ainsi que l'idéal de Démocratie Universelle.

L'affirmation de ces principes se retrouve dans tous les documents émanant des Sociétés, alors que l'on faisait habituellement appel à elles afin de légitimer des politiques ou des revendications particulières. Une proclamation, rédigée par la Société républicaine allemande de Philadelphie lors l'arrivée du citoyen Genet en Amérique, constitue un exemple type de ce genre de déclaration. La Société applau-

dit les Français d'avoir défendu « leurs propres droits naturels ainsi que les droits de l'humanité ». Ils déplorent les efforts faits afin de « supplanter la *volonté générale* de la France » et déclarent « que les alliances de la souveraineté du peuple » sont « le seul garant de la liberté et du bonheur de tous ». En fin de compte, ils expriment l'espoir de voir la science politique accomplir assez de progrès pour « donner une base inamovible aux Droits de l'Homme »<sup>25</sup>. La foi en l'universalité des droits naturels a conduit beaucoup de démocrates à s'engager dans l'internationalisme, ce qui constitue une divergence surprenante par rapport aux idées paternalistes et impérialistes des futures générations de libéraux et même de socialistes. Leur optimisme devant le siècle des Lumières leur permit d'entretenir l'espoir d'étendre la révolution démocratique au monde entier. Comme la Société démocratique de Pennsylvanie le déclarait, les Sociétés doivent « préserver et déssiminer [sic] leurs principes... jusqu'à ce que les Droits de l'Homme constituent la Loi Suprême de chaque nation et que toutes leurs Confréries ne fassent plus qu'une seule et même Grande Société démocratique englobant l'Humanité »<sup>26</sup>.

L'idée de contrat est particulièrement importante dans la théorie politique des Sociétés. Dans une « Lettre circulaire » écrite par la Société démocratique de New York, la transition entre l'idéologie du statut (pour employer une distinction ultérieure) et celle de contrat, est représentée comme l'étape cruciale dans l'évolution politique. Le concept de « droit divin » (*Jure Divino*), qui instaurait une souveraineté fondée sur « les relations nécessaires de l'être », perdit de sa crédibilité, étant donné qu'une société plus éclairée n'avait plus aucune considération pour des « ecclésiastiques fourbes » qui légitimaient le despotisme par leurs « commentaires mystérieux se rapportant à une révélation prostituée et pervertie ». Des rois furent contraints d'essayer « d'ériger la superstructure de leur domination en s'appuyant sur une base plus large et plus solide de contrat »<sup>27</sup>. Un contrat plus étendu mais plus solide, conçu, ainsi que la génération révolutionnaire l'a découvert, pour une « superstructure » tout à fait différente ! La dernière tentative malheureuse, en date, pour réconcilier la monarchie avec la démocratie radicale, était encore vive dans l'esprit de ces personnes qui écrivirent ceci en 1794. Par conséquent, elles en arrivent à la conclusion qu'étant donné que la société en vient à accepter le consentement et le contrat, « la superstition et l'illusion, entretenues par le diadème et par la tiare ne dureront pas longtemps, et les Droits de l'Homme seront établis de façon permanente sur les tombes de leurs oppresseurs »<sup>28</sup>.

L'une des qualités les plus frappantes dans les déclarations concernant le contrat social et la volonté générale est le soin extrême pris pour mettre l'accent sur les *limitations* très sévères appliquées à la souveraineté. En fait, on pourrait dire que la caractéristique la plus notable de la version particulièrement américaine de la démocratie radicale se traduit par l'insistance mise sur la nécessité de voir le pouvoir partagé, ainsi que par sa profonde méfiance envers l'arbitraire. Tandis que certains voient des échos de Rousseau dans ce discours démocratique, le Rousseau que l'on y découvre est très éloigné du théoricien de la pensée générale triomphante, selon laquelle « on devrait obliger les citoyens à être libres ». Au lieu de cela, il s'agit d'un

Rousseau libertaire et décentralisateur, qui décrit une petite communauté idéale autogérée, à l'intérieur de laquelle des citoyens actifs dirigent leurs propres affaires politiques et sont mus par leur engagement patriotique à faire le bien de tous. Comme Link le souligne, d'autres théoriciens européens, tels que William Godwin, philosophe anarchiste selon lequel de petites « paroisses » autogérées constituaient l'idéal politique, ainsi que Helvétius qui, comme Godwin, proposait l'idée de petits « commonwealths », à l'intérieur desquels l'opinion publique assurerait le maintien de l'ordre social, influencèrent aussi les démocrates<sup>29</sup>.

Bien que l'influence exercée par Rousseau et d'autres penseurs européens fut importante, la version américaine de la démocratie radicale fut davantage façonnée par des théoriciens plus proches. L'on ne doit pas sous-estimer l'importance de Thomas Paine. L'on vénéra Paine pour le rôle joué dans le mouvement révolutionnaire américain, et il put à la fois utiliser son prestige et ses dons de rhétorique afin d'obtenir le soutien à la cause française et de propager son influence en Amérique. On porta beaucoup de toasts en son honneur dans les Sociétés, et ses idées apparaissent implicitement dans la plupart de leurs déclarations de principes.

Le célèbre ouvrage de Paine *Les Droits de l'Homme* apparut en 1791 et fit l'objet de larges débats pendant toute la décennie suivante. Il reste avant tout en mémoire pour sa proclamation de la doctrine des droits naturels et pour sa défense de la Révolution française, en réponse à l'attaque cinglante dont il fit l'objet de la part de Burke, au nom du préjugé et de la prescription. Cependant, *Les Droits de l'Homme* n'en demeure pas moins une attaque contre les maux du gouvernement et une affirmation du besoin constant de veiller aux abus de pouvoir de l'État. En fait, le premier chapitre du livre constitue une sorte de manifeste libertaire à l'encontre de ce dernier : « Le gouvernement en place est aboli, la société commence à agir. Une assemblée générale a lieu, et de l'intérêt commun découle la sécurité commune. »<sup>30</sup> Il est évident que Paine n'est pas simplement en train de méditer dans l'abstrait, mais qu'au contraire il recommande de prendre une mesure visant à une telle abolition. Il ajoute que le gouvernement ne contribue guère à établir l'ordre social. Ce dernier est essentiellement le résultat d'un consensus culturel et individuel. « La sécurité et la prospérité des individus ainsi que de l'ensemble », dit-il, dépend de facteurs tels que « les grands principes fondamentaux de la société et de la civilisation », « l'usage commun universellement reconnu », et enfin, « la circulation incessante d'intérêts »<sup>31</sup>. Peu de lois sont véritablement nécessaires, et même celles-ci sont si vitales que cela n'a que peu d'importance de les voir appliquées par un gouvernement ou par la coutume. En fait, « plus la civilisation est parfaite, et moins le gouvernement se justifie, parce que plus elle régit ses propres affaires et s'autodétermine »<sup>32</sup>.

Alors que Paine n'a que très peu de choses à dire sur les effets positifs du gouvernement, il n'hésite pas à s'étendre sur les maux causés par ses abus. Selon lui, les diverses « émeutes et tourmentes » de l'histoire de l'Angleterre sont le résultat non pas d'un manque de gouvernement mais plutôt d'un excès. Le gouvernement a divisé la société, « l'a privée de sa cohésion naturelle et a engendré le mécontente-

ment et le désordre qui, sans cela, n'auraient pas existé »<sup>33</sup>. Il accuse l'État britannique de prélever des impôts excessifs et injustes et, de façon générale, d'intervenir dans l'aptitude des gens à coopérer de plein gré pour leur bien réciproque. Ce régime corrompu contraste avec le gouvernement américain qu'il décrit comme facile à contrôler, simple, suffisamment économe pour éviter les risques d'une trop grande imposition et à la portée du citoyen moyen<sup>34</sup>. Comme nous allons le voir, on retrouve des allusions à ces thèmes dans beaucoup de déclarations faites par les Sociétés sur les dangers de tout gouvernement.

Mais le personnage qui exerça peut-être la plus grande influence dans la défense de la Révolution en Amérique et qui contribua le plus à adapter ses principes à l'idéologie démocratique américaine fut Thomas Jefferson. On a relevé son fervent engagement révolutionnaire même pendant les atrocités de la période jacobine. Fay remarque que Jefferson n'a jamais manqué de présenter la Révolution sous l'angle le plus flatteur et de la dépeindre comme analogue à la Révolution américaine<sup>35</sup>. Quand Jefferson lut le manuscrit des *Droits de l'Homme* de Paine, il exprima son enthousiasme dans une note qu'il envoya à l'imprimeur dans laquelle il se réjouissait à l'idée qu'une voix « s'élèverait publiquement contre les hérésies qui ont jailli parmi nous »<sup>36</sup>. Quand l'imprimeur publia cette déclaration (sans en avoir demandé l'autorisation), Jefferson apparut comme le premier défenseur américain de la Révolution. Selon lui, l'énorme tourmente régnant en France était une conséquence naturelle de l'échec de la société française à assurer en permanence sa propre réforme. En l'absence de « petits mouvements de rébellion surgissant de temps en temps » nécessaires à l'élimination des injustices croissantes, d'importants cataclysmes révolutionnaires se produiront et seront, de ce fait, justifiés. Selon la phrase célèbre de Jefferson, « l'arbre de la liberté doit être arrosé de temps en temps avec le sang des patriotes et des tyrans »<sup>37</sup>.

Tout en défendant la thèse d'une constante réforme de la société, Jefferson recherchait un moyen d'éviter la propension de tout pouvoir à détruire les droits et les libertés des citoyens. Il était hanté par les dangers incarnés par deux formes d'abus de pouvoir, à savoir, celui détenu par des minorités économiques privilégiées d'une part, et celui se trouvant entre les mains d'un État centralisé. Il souligne ces deux dangers dans une lettre célèbre, écrite à Paris au mois de septembre 1789. Tout en avançant l'argument que « *la terre appartient en usufruit aux vivants* », il défend l'idée selon laquelle le droit à la propriété est limité à la durée de vie d'un individu, après quoi celui-ci revient de droit à la société<sup>38</sup>. Pour éviter des abus de droit, la société ne peut pas permettre que des dettes courent au-delà d'une génération, qu'elle évalue à 19 années. Par conséquent, l'individu ni la nation ne peut contracter une dette s'étendant au-delà de 19 ans. Les théories de Jefferson se réfèrent ici à toute une série de doléances de la part des démocrates, selon lesquelles les dettes asservissent les individus et les puissances financières prennent un pouvoir tyrannique en raison de dettes privées ou publiques dont ils sont les créanciers.

Cependant, les conclusions auxquelles il aboutit sont encore plus radicales qu'il n'y paraît au premier abord. Si de manière générale les accords contractuels

deviennent caducs après un délai de 19 ans, alors toute loi (qui, pour être légitime, doit être fondée sur un consentement mutuel) s'invalide automatiquement à ce moment-là. Sinon le gouvernement ne pourrait pas avoir pour base le consentement, au sens propre du terme. Il ne considère pas que, théoriquement, le pouvoir d'annulation constitue une preuve de consentement. Une fois qu'une loi a été votée, un bon nombre d'abus peuvent assurer sa pérennité : « la représentation est injuste et perverse. Plusieurs contre-propositions s'opposent à tout projet de loi. Des factions s'emparent des assemblées publiques. Ses membres sont corrompus par les pots-de-vin. Des intérêts personnels les détournent des intérêts généraux de leurs constituants, et d'autres obstacles apparaissent... »<sup>39</sup> A la vue de cette longue liste d'abus probables, on doit se demander à quel point des lois, même d'une durée de 19 ans, peuvent être considérées comme fondées sur le consentement !

Ce sont des réserves de la sorte qui ont conduit Jefferson à introduire un fort élément décentralisateur dans sa théorie démocratique radicale. L'aspect le plus connu de cette décentralisation fait référence à la doctrine des droits des États. Même en tant que vice-président, Jefferson mit au point une doctrine d'annulation selon laquelle « dès lors que le gouvernement général s'octroie des pouvoirs qui ne lui ont pas été délégués, ses actes n'ont aucune force d'autorité, sont nuls et n'ont pas force de loi », et chaque État « a comme tous les autres un droit souverain de justice aussi bien sur les infractions que sur la façon et les moyens employés pour les corriger »<sup>40</sup>. En outre, étant donné que le Congrès était « simplement issu du contrat, [il était], dans ses présomptions de pouvoir, soumis en dernier ressort à ceux par qui et pour qui lui-même et ses pouvoirs furent créés et modifiés », à savoir les États eux-mêmes<sup>41</sup>. Dans une lettre écrite en 1800, Jefferson s'en prend aux tentatives des Fédéralistes de détruire le pouvoir des États, prétendant que si le pouvoir était uniquement entre les mains d'un gouvernement national, les citoyens seraient dans l'impossibilité de surveiller et de contrôler les législateurs et les administrateurs. Il en résultera, dit-il, « la corruption, le vol ainsi que le gaspillage »<sup>42</sup>.

La contribution personnelle de Jefferson à la théorie politique américaine n'est cependant pas dans sa défense des droits des États, mais plutôt dans les éléments les plus radicalement libertaires et décentralisateurs de sa pensée. Les déclarations qu'il a faites au cours des années 90 révèlent tout à fait cette tendance. Par exemple, dans une lettre écrite en 1799, il fait une « profession de foi politique » dans laquelle il défend les principes suivants : opposition à toute forme de retour à un gouvernement de type monarchique, défense des droits des États face au gouvernement fédéral, et de ceux du pouvoir législatif vis-à-vis de l'exécutif, soutien à des types de gouvernement simples et peu dispendieux, au sein desquels la bureaucratie prend peu de place, où la dette publique est pratiquement inexistante, appel à des milices populaires et à une structure légère de défense des côtes en temps de paix, en contraste avec une armée permanente qui risque d'effrayer le peuple, stricte non-ingérence dans les querelles des pays étrangers, et tout spécialement absence de liens avec des régimes corrompus et fondés sur l'injustice, défense des libertés

civiles, et enfin encouragement à la propagation des connaissances et au développement de la « science » dans tous les domaines<sup>43</sup>.

Le côté radical des idées sous-jacentes de décentralisation chez Jefferson n'apparut vraiment que plus tard. Alors que celui-ci avait auparavant défini la notion de républicanisme dans des termes comme ceux de contrôle effectif des prises de décision par le peuple, il rend plus évidente la signification de cette idée. Une république, dit-il dans une lettre écrite en 1816 « est un gouvernement de ses citoyens en masse, agissant directement et personnellement selon les règles établies par la majorité »<sup>44</sup>. Si cela s'avère être la réalité, alors un véritable gouvernement républicain ne peut exister qu'à l'échelon le plus local ; en fait, il se demande « si cela pourra être mis en pratique au-delà de l'étendue du district de la Nouvelle-Angleterre »<sup>45</sup>. Dans une autre lettre datant de la même année, il fait ressortir les implications pratiques de ce principe. Il propose que l'unité de base du gouvernement soit constituée par « des sections » de taille suffisamment modeste, afin « de permettre à tous les citoyens convoqués d'y assister et d'agir en leur nom propre »<sup>46</sup>. Ensuite, il dresse la liste de leurs fonctions, fonctions que l'on retrouvera dans une énumération légèrement plus détaillée figurant dans une lettre écrite huit ans plus tard :

« A l'intérieur de chacune, on trouvera, premièrement une école élémentaire, deuxièmement une milice avec ses officiers, troisièmement un juge de paix et son officier de police, quatrièmement chaque section devrait prendre en charge ses propres pauvres, cinquièmement elle devra entretenir ses routes, sixièmement avoir sa propre police, septièmement procéder à l'élection parmi ses membres d'un juré ou plus pour siéger dans les cours de justice, et huitièmement donner ses voix à tous les fonctionnaires faisant partie des chambres les représentant. »<sup>47</sup>

Dans tous les cas, les fonctions qui ne peuvent pas être remplies effectivement par la section devront l'être respectivement par le comté, l'état ou la nation. Pourtant, la préférence sera donnée au contrôle démocratique local, car l'un des buts essentiels du gouvernement est la formation d'une collectivité de citoyens intelligents, responsables et actifs. En guise de conclusion, Jefferson dit que « ces sections auxquelles on a donné le nom de district en Nouvelle-Angleterre... se sont avérées être l'invention la plus sensée jamais conçue par l'esprit humain afin d'assurer un fonctionnement parfait d'autodétermination ainsi que sa pérennité »<sup>48</sup>.

On doit remarquer que la version décentralisée de démocratie radicale mise sur pied en Amérique eut des répercussions sur les révolutionnaires français qui contribuèrent à sa conception. Faÿ relève l'existence de courants fédéralistes en France en 1792. A cette époque-là, les Jacobins accusaient fréquemment les Brissotins de vouloir imiter le fédéralisme américain. Même parmi les Jacobins existait un courant en faveur de Franklin, qui défendait l'idée selon laquelle un gouvernement devrait rester faible, afin qu'un peuple puissant puisse tenir sa destinée en ses mains propres. Étant donnée la dynamique interne à la Révolution ainsi que les

pressions externes auxquelles elle était soumise, ces tendances étaient vouées à l'écrasement de la part du centralisme autoritaire<sup>49</sup>. Néanmoins, elles illustrent la continuité de l'interaction entre les idéaux politiques des deux pays.

### *L'idéologie politique des Sociétés*

Les Sociétés populaires étaient le résultat d'un croisement entre l'esprit révolutionnaire français, d'une part, et l'espèce de radicalisme américain dont nous venons juste de faire la description, d'autre part. Quand les idéologues démocratiques américains se penchaient sur la Révolution française, ils voyaient ce phénomène tant sous l'angle de leur propre histoire révolutionnaire que sous celui de leur vécu de la culture politique américaine. D'autre part, quand ils jetaient un regard rétrospectif sur la Révolution américaine et quand ils invoquaient son autorité, ils redécouvraient leur propre tradition révolutionnaire, qui leur apparaissait comme reformulée et transformée à la lumière du nouvel idéalisme et du radicalisme intense inspirés par leur vision des événements se déroulant en France. Une résolution, prise par la Société démocratique de Pennsylvanie, constitue un symbole du mélange issu des deux héritages révolutionnaires. Elle instituait que toute correspondance émanant de la Société devrait utiliser exclusivement le titre de « Citoyen » et être datée « à partir de l'Ère de l'Indépendance américaine »<sup>50</sup>.

L'un des thèmes les plus répandus dans la littérature des Sociétés est celui du danger de la concentration des pouvoirs. On retrouve la persistance des thèmes habituels, utilisés par Paine et Jefferson pour aborder les maux causés par la centralisation. La Société démocratique de la ville de New York lance l'avertissement « que trop de pouvoir est incompatible avec les principes d'un gouvernement républicain, et que l'EXCÈS D'ENERGIE CONSTITUE UN DESPOTISME »<sup>51</sup>. La Société républicaine allemande de Pennsylvanie est encore plus stricte dans ses réserves à l'égard du pouvoir gouvernemental : « Tous les gouvernements » dit-elle « sont plus ou moins des machinations contre le peuple, ce sont des états de violence à l'encontre de la liberté individuelle, issus de l'imperfection et du vice de l'homme... »<sup>52</sup> Étant donné qu'ils constituent un mal nécessaire, ils doivent être réprimés avec une grande vigilance. Ce qu'il faut, en fait, c'est un pouvoir populaire qui contrecarre celui du gouvernement. « Le système d'équilibre des pouvoirs du gouvernement » n'est pas expliqué comme une solution de sagesse au problème posé par le pouvoir arbitraire mais plutôt, et ce, de façon surprenante, comme une « invention pour maintenir le peuple dans un état de subordination ». Face à une telle menace :

« il est nécessaire de réagir... afin de maintenir une juste répartition du pouvoir entre le peuple et le gouvernement. Qu'il s'agisse d'assemblées de ville ou de district, convoquées pour célébrer les vertus de l'administration ou qu'il s'agisse d'associations d'une autre sorte, approuvant ou condamnant selon leur jugement, elles sont tout aussi légales les unes que les autres et

peuvent tout aussi bien être utiles, et leur opposer un veto relève de la tyrannie. »<sup>53</sup>

Bien que les Sociétés virent un danger pour la liberté dans la tendance des trois branches du gouvernement à outrepasser leurs limites, les menaces les plus grandes provenaient à la fois du pouvoir exécutif et du judiciaire. La Société démocratique de la ville de New York souligne le fait que la législation constitue « une déclaration de la volonté de tous » et qu'elle est fondamentale à la protection des droits pour lesquels un gouvernement légitime a été établi. Il est nécessaire, pour que la liberté civile et la sécurité existent, de placer des limites strictes pour contrôler même les actions des assemblées, car « chaque degré de coercition imposé *au-delà de ce qui est indispensable dans le but d'assurer la survie de l'État et de l'individu*, est un acte de DESPOTISME »<sup>54</sup>. Mais les attaques lancées à l'encontre du pouvoir exécutif et judiciaire sont beaucoup plus véhémentes que celles lancées à l'encontre du législatif, que les branches les moins populaires défendent contre l'usurpation de pouvoir. Comme la Société démocratique de Pennsylvanie l'exprima lors d'un toast qu'elle leva : « *La Raison*, Puisse-t-elle contrecarrer avec succès les effets nocifs de l'Exécutif, exposer les agissements insidieux du sophisme judiciaire et préserver la pureté de la législation. »<sup>55</sup> La Société démocratique du faubourg de Norfolk (Virginie) approuva une déclaration selon laquelle tous les moyens nécessaires devaient être employés par le peuple pour prévenir les abus du gouvernement. Elle réclamait le droit, quand le peuple était opprimé par les dirigeants politiques, « de l'appeler à rendre des comptes, de le réprimander, de le déposer et enfin de le châtier » pour ses abus<sup>56</sup>. La Société va même jusqu'à prôner l'action directe en cas d'échec de méthodes plus modérées : « bien que, pour redresser ces torts, tous les remèdes doux et apaisants devraient être employés, cependant si du fait de l'obstination et de la perversité de ceux qui nous gouvernent, cela devait s'avérer inefficace, alors des mesures coercitives seraient justifiées. »<sup>57</sup> C'était une époque où le mot « patriotisme » ne signifiait pas l'obéissance passive propre à un domestique ou à un esclave. Il était plutôt synonyme d'*action* et parfois de *résistance active* au nom de la liberté.

L'institution à laquelle les démocrates attribuaient une grande valeur était le procès dont le jury était composé de citoyens. Cela constituait une partie du système judiciaire qui correspondait à leur idéal d'autodétermination populaire. Dans l'une des résolutions adoptées par la Société démocratique de Pennsylvanie, il fut dit, en partie, « que le procès devant jury devait rester sacré et inviolable, que toute tentative d'intimidation ou de pression en direction des jurés dans l'exercice de leurs fonctions, de la part des juges, ainsi que toute publication de quiconque, et plus spécialement de la part de personnages haut placés, ayant pour but d'influencer le déroulement d'un procès et le jugement des jurés, constituaient des violations de ce droit sacré... »<sup>58</sup> La Société démocratique de Canaan a publié plusieurs longues résolutions condamnant la complexité du système judiciaire, tout en proposant des moyens de le simplifier. Elles suggéraient qu'on devrait supprimer les retards dans

les jugements, que le jargon juridique devrait disparaître des codes et procédures, que les « harangues malhonnêtes, la représentation partielle et équivoque », propres aux hommes de loi, devraient être bannis des tribunaux, et qu'en fait, la règle générale devrait s'appliquer sous la forme de procès « sans les plaidoiries partiales des avocats », et qu'une réforme législative devrait simplifier lois et procédures. Étonnamment, la Société s'interrogea aussi pour savoir si les verdicts rendus à l'unanimité ne devraient pas être remplacés par une décision à la majorité des jurés, de façon à éviter qu'on ne les oblige à se parjurer<sup>59</sup>.

Un thème récurrent des démocrates est celui du défi de la responsabilité des personnages officiels. Implicitement, les démocrates acceptèrent la proposition de Jefferson, selon laquelle le seul vrai gouvernement républicain est la démocratie directe, comme l'illustrent les assemblées de village et les jurys locaux. Pourtant, ils étaient attachés à un système représentatif et recherchaient les moyens de le faire fonctionner, quels que soient les dangers inévitables auxquels ils auraient à faire face. L'un de ces moyens pouvait être de prévoir de fréquentes élections, de telle sorte que les élus demeurent sous la surveillance étroite des citoyens et ressentent la tension provenant du fait qu'ils doivent régulièrement rendre des comptes. Link cite un discours prononcé à la Chambre des Représentants de Pennsylvanie par le docteur Michael Leib, membre des trois Sociétés de Philadelphie, dans lequel il déclarait (« en se référant à plusieurs reprises à Godwin ») que :

« étant donné que l'expression de la volonté du peuple ne peut se traduire justement et de façon substantielle que lors de l'élection de leurs Représentants, et comme cette volonté devra être consultée à tout moment, plus les élections seront fréquentes, plus le peuple aura l'occasion d'être consulté. Sinon, la volonté des Représentants deviendra la Loi Suprême à la place de celle du peuple »<sup>60</sup>.

Foner remarque que non seulement les responsables de chaque société sont élus pour un mandat dont la durée n'excède pas une année, mais qu'en plus, dans un cas, le président du Comité de Correspondance changeait tous les mois<sup>61</sup>. Ainsi, la structure interne des Sociétés était le reflet de leurs idéaux politiques. La constitution de la Société démocratique du Comté d'Addison, Vermont, exprimait bien cet idéal puisqu'elle affirmait que « des élections fréquentes, au suffrage direct, de personnes appelées à occuper des postes investis de confiance, permettent de s'assurer que les droits publics sont respectés parce qu'il y a peu de place pour des abus de pouvoir... »<sup>62</sup>

Les Sociétés étaient très attachées à la doctrine de gouvernement majoritaire, s'opposant en cela aux Fédéralistes, désireux de préserver une représentation disproportionnée de certains intérêts particuliers et de groupes privilégiés. Selon la Société patriotique du Comté de Newcastle, Delaware :

« Le fait que la volonté de la majorité gouverne constitue la définition de la vraie liberté rationnelle, et bien qu'une forme excellente de gouvernement puisse être mal administrée, nous ne devons cependant jamais supposer, théoriquement, qu'on puisse duper ou corrompre la majorité du peuple. En effet, à partir du moment où nous admettons une telle supposition, nous abandonnons l'idée de liberté, la volonté de la majorité, et devenons les sujets du vouloir d'une minorité. »<sup>63</sup>

Cette foi en un gouvernement de la majorité impliquait comme corollaire que les districts devraient être équitablement représentés selon leur population. Particulièrement dans les zones rurales et récemment peuplées le mécontentement était grand, du fait que les secteurs les plus anciens et les plus développés avaient une bien meilleure représentation et ce, de façon disproportionnée, situation qui satisfaisait le désir des Fédéralistes de donner plus de poids aux classes les plus riches et les plus privilégiées. Dans une série de « Résolutions soutenant la cause française », la Société démocratique de Pinckneyville, Caroline du Sud, ne put s'empêcher de promouvoir sa propre situation interne, affirmant que « la population est le seul véritable principe représentatif chez un peuple libre », et que « la fortune donne une certaine influence et ne devrait pas donner lieu à une représentation directe », et enfin étant donné que le système actuel n'est pas fondé sur le principe « d'égalité et de représentation proportionnelle », on devrait le réformer<sup>64</sup>.

L'une des choses que les Sociétés craignaient le plus était l'union des pouvoirs financiers et politiques qui contribuerait à l'accroissement de la corruption et de l'oppression. La Société démocratique du district de Norfolk (Virginie) exprima des sentiments semblables, tout en regrettant qu'il y ait des personnes faisant partie du gouvernement (« occupant même des fonctions législatives » !) « qui sont malhonnêtes envers leur pays, plus attachées à leurs intérêts propres et plus influencées par des motifs lucratifs que par le bien et le bonheur de leur pays... »<sup>65</sup>. Cette attaque vise surtout ces législateurs fédéralistes qui ont contribué à créer une importante dette publique, qui rapporte énormément aux riches mais impose des privations aux personnes les moins privilégiées, y compris les vétérans de la Révolution<sup>66</sup>. Les Sociétés mettent assez souvent en garde contre le danger de trop bien payer les fonctionnaires du gouvernement, ce qui conduit à la création d'une élite ayant autre chose que le bien public comme motivation pour leur travail. La Société démocratique de Canaan, New York, décida que « des fonctions investies de confiance au sein d'un État libre ne doivent jamais être considérées comme des postes donnant lieu à des émoluments ou comme une récompense pour les services rendus dans le passé, mais plutôt comme un devoir demandé occasionnellement à des citoyens jugés dignes de recevoir une telle confiance du public, pour lequel on ne peut s'attendre à percevoir qu'une indemnité raisonnable »<sup>67</sup>. La Société républicaine démocratique de Prince William, Virginie, rejeta de façon similaire l'idée selon laquelle « des fonctions investies à la fois d'une grande confiance et rapportant d'importants émoluments devraient revenir à la même personne »<sup>68</sup>.

Alors que les Sociétés lançaient des attaques contre les récompenses attribuées aux privilèges de l'argent, elles n'en étaient pas moins concernées par les excès qui pénalisaient ceux qui souffraient de difficultés économiques. Il était d'usage courant d'emprisonner les gens endettés, ce qui fut l'objet d'une condamnation particulièrement forte. Un démocrate écrivit au pouvoir législatif du New Jersey pour demander une réforme pénale et affirmer qu'emprisonner les gens endettés, « ce qui ressemblait fort à un séjour à la Bastille », n'avait pas sa place à l'intérieur d'un pays libre<sup>69</sup>. La Société de Tammany demanda une « amélioration souhaitable de nos lois pénales, respectivement pour les châtiments des criminels et l'emprisonnement pour dettes »<sup>70</sup>. Les démocrates soulignèrent aussi que les frais de justice constituaient une charge importante pour certains, de telle sorte qu'un innocent pouvait être accusé simplement sur la base de sa pauvreté<sup>71</sup>. Une fois de plus, les Sociétés soulignèrent le côté inséparable des inégalités au sein du pouvoir économique et politique.

L'idéal du Siècle des Lumières, accepté par les Sociétés, exigeait l'existence de citoyens instruits et à même de diriger leurs propres affaires. Ceci impliquait que le gouvernement puisse être aisément contrôlé et inspecté par le peuple, de telle sorte que les citoyens soient capables de tenir pour strictement responsables ceux qui les représentent. Ainsi la Société démocratique de Pennsylvanie porta un toast en l'honneur du dix-huitième anniversaire de la Révolution : « Puissent les secrets du gouvernement être bannis du pays de la liberté et être par la suite connus seulement d'un conclave ou d'un tribunal. »<sup>72</sup> Les Sociétés s'opposèrent à des pratiques telles que des sessions à huis clos des assemblées législatives et, selon les mots mêmes de la Société démocratique de Canaan, ces « procédures obscures, complexes et dépassées » ainsi que cette « phraséologie obsolète », mystifications du système légal et politique<sup>73</sup>. Elles défendirent le principe selon lequel les citoyens devaient être capables de s'impliquer dans des débats animés dont ils connaîtraient les sujets, après quoi ils ordonneraient à leurs représentants d'exécuter leur volonté. Selon Link :

« Des voyageurs se rendant en Amérique furent impressionnés par l'agitation politique qui régnait dans tout le pays. Les Français Bonnet et La Rochefoucauld notèrent l'intérêt que les gens portaient à la politique et l'avidité avec laquelle ils lisaient les journaux. L'italien Mazzei entendit beaucoup de personnes parler de politique et dit que les Américains discutaient encore plus des affaires publiques que pendant la Révolution. »<sup>74</sup>

Les Sociétés faisaient preuve d'une grande activité en organisant des réunions publiques à travers tout le pays afin de débattre des questions importantes et d'exprimer la « volonté générale » aux législateurs et autres dirigeants<sup>75</sup>. Une des méthodes favorites des dirigeants des Sociétés pour l'organisation de débats consistait à travailler lors des réunions de quartier pour faire en sorte d'encourager leurs concitoyens à apporter leur soutien à la cause démocratique et à leurs alliés fran-

çais<sup>76</sup>. Lors de la colère suscitée par le traité antifrçais de Jay, de grandes réunions publiques furent organisées afin de discuter et de protester contre celui-ci. A Boston, le traité fut lu et expliqué à une foule de 1 500 personnes alors qu'à Philadelphie, 5 000 personnes se réunirent pour assister à ce qui fut décrit par un associé proche de Jefferson comme une « réunion ordonnée et digne »<sup>77</sup>. En 1798, alors que les Fédéralistes s'engageaient dans une voie de plus en plus hostile à la France, de nombreuses réunions de masse furent organisées et en 1799 une pétition signée par plus de 1 000 personnes fut envoyée à la Chambre des Représentants sous la forme d'une protestation<sup>78</sup>. Le niveau de participation, dû en grande partie aux Sociétés, dans la jeune République à la population clairsemée, constitue un témoignage impressionnant de la vie civique de cette époque.

Pour que les Sociétés tinssent tant à une démocratie populaire, elles ne pouvaient qu'assumer la possibilité, et qui plus est, la nécessité même d'avoir des citoyens éclairés. Par conséquent, les démocrates attachèrent une importance considérable à l'instruction publique qui constituait la condition sine qua non indispensable à l'existence d'une société libre et démocratique. Link donne une longue liste des académies et des universités fondées ou aidées par des membres des Sociétés et il cite un bon nombre de membres qui apportèrent un soutien actif à des bibliothèques<sup>79</sup>. Parmi tous les toasts portés par les Sociétés, il était souvent fait référence à l'importance de l'éducation, de la raison et de la connaissance. La Société démocratique de la ville de New York proposa de porter un toast « Au progrès accompli par l'éducation, Puisse-t-il être la cause de l'abolition très rapide de toute espèce de distinction dangereuse et rendre les Américains patriotes par principe »<sup>80</sup>. La Société de Tammany porta un toast pour que « l'ouverture d'écoles publiques » à travers l'État de New York puisse être l'objet favori de notre prochaine session et de toutes les autres sessions à venir de l'assemblée législative de notre État<sup>81</sup>.

Les démocrates pensaient que l'égalité dans l'éducation était essentielle non seulement pour inculquer à tous des vertus civiques mais aussi pour permettre à chacun d'avoir autant de chances que les autres dans tous les domaines, et afin de contrebalancer les dangers incarnés par les privilèges économiques. La Société démocratique de Pennsylvanie louait tout d'abord l'instruction publique pour son incitation « à l'esprit d'indépendance et de républicanisme », mais ajoutait qu'elle était nécessaire aussi afin que « les enfants des pauvres puissent avoir des chances égales à celles des riches »<sup>82</sup>. Foner cite un membre de la Société démocratique de Pennsylvanie qui se lamentait (dans des termes qui, tragiquement, sonnent vrai deux siècles après) que « les riches peuvent acheter le savoir, c'est un luxe. Mais pour le pauvre c'est une nécessité, et on la lui refuse »<sup>83</sup>. Mais le commentaire le plus net sur la relation entre la connaissance et le pouvoir vient peut-être d'un pamphlet sur l'éducation, écrit par un éducateur et dirigeant de la Société patriotique de Newcastle (Delaware) : « Une représentation égale est absolument nécessaire pour la préservation de la liberté. Mais il ne peut y avoir de représentation égale tant qu'il n'y aura pas un mode égal d'instruction pour tous les citoyens... »<sup>84</sup>

En parallèle à l'intérêt porté à l'éducation publique, les Sociétés apportaient un soutien actif à la liberté d'expression et à la liberté de la presse. Une fois de plus, le principe sous-jacent est que la connaissance et l'esprit des Lumières doivent être au service de la participation active des citoyens et du bien-être général de la communauté. De ce fait, le but recherché est que ces libertés civiles soient traduites concrètement par une liberté qui n'est pas seulement *formelle* mais *réelle*. La Société démocratique de Canaan, dans une très longue dénonciation de la « conspiration aristocratique » qui combat la participation démocratique du peuple, accuse les Fédéralistes de gêner la « diffusion générale de l'information politique et de la vertu », ainsi que « les efforts des gens du commun » en vue « d'acquérir tout savoir utile » en matière de « politique et de gouvernement »<sup>85</sup>. Il a été déjà vu qu'un moyen préconisé par les Sociétés pour atteindre ces buts consistait à organiser des assemblées générales de villages et des réunions publiques.

Les Sociétés mirent également l'accent sur l'importance d'avoir une presse véritablement libre. Ils recoururent volontiers aux journaux favorables à la cause démocratique ou qui, du moins, ouvraient leurs colonnes à celle-ci, en publiant de nombreux discours, circulaires, résolutions, comptes-rendus, ainsi que des articles et des lettres écrites par les membres. De même, ils mettaient les gens en garde contre les atteintes à la liberté de la presse suscitées par l'argent et les pouvoirs politiques. En beaucoup de domaines, les journaux étaient entièrement contrôlés par les Fédéralistes et, en général, le pouvoir économique exerçait une influence exagérée sur la presse. L'argument des Sociétés était qu'une presse libre devait servir la communauté et non les intérêts de « quelques-uns »<sup>86</sup>. Le Comité de correspondance de la Société démocratique de la ville de New York citait les abus résultant de l'influence de l'État. Selon elle, les « canaux de renseignements sont trop généralement dirigés par le gouvernement ; et beaucoup trop d'imprimeurs, au lieu de refléter l'opinion publique, sont des créatures et des panégyristes du gouvernement »<sup>87</sup>. Implicitement à ces critiques transparaît l'idéal d'une presse démocratique, qui se sert de la dissémination de l'information pour soutenir l'activité et exprimer la volonté du peuple plutôt que pour fonctionner comme l'instrument d'un pouvoir concentré en quelques mains.

La politique de défense était un autre domaine où les Sociétés établissaient une claire distinction entre les institutions autoritaires et celles qui étaient libres. Les démocrates héritèrent d'une tradition révolutionnaire de patriotisme radical et d'autodéfense populaire et puisèrent leur inspiration dans les actions des Français dans leur combat pour défendre la Révolution. Ainsi, les miliciens et les marins témoignaient de sentiments démocratiques particulièrement ardents. Link note que beaucoup de compagnies de milices « étaient francophiles » et, dans leurs réunions, acclamaient souvent la Révolution et les divers principes révolutionnaires<sup>88</sup>. Les Sociétés militaires assuraient une présence remarquée dans les célébrations démocratiques et patriotiques de la période. Les marins étaient, eux aussi, farouchement démocratiques et profrançais ; ils affichaient une haine particulièrement vive à l'égard de la Grande-Bretagne, en tant que régime monarchique, oppresseur de jadis,

et menace pour le commerce maritime américain. Link décrit la Société des maîtres fabricants de voiles comme « ultra démocratique dans ses prises de position »<sup>89</sup>.

Les Sociétés exprimaient vigoureusement et leur soutien des milices populaires et leur animosité contre les armées permanentes. Alors que les Fédéralistes avaient une appréhension des milices, qu'ils jugeaient incompétentes et suspectes, celles-ci incarnaient, aux yeux des démocrates, le modèle des institutions populaires. Lors d'une célébration de la fête de l'Indépendance par des « officiers et des soldats de la compagnie d'artillerie du Capitaine Snowden », l'assemblée porta un toast « Aux milices des États-Unis, Puissent-elles constituer à jamais le rempart de la liberté et, par leur prompt soutien des lois, mettre un terme à la nécessité d'avoir une armée permanente »<sup>90</sup>. La Société démocratique du Comté d'Addison était plus explicite sur ce dernier point, qualifiant les armées permanentes comme « un grand danger pour la liberté »<sup>91</sup>. Mais un toast, porté lors d'un dîner de commémoration du jour de l'Indépendance à la « Compagnie de infanterie légère du Capitaine Montaigne », montre bien la profondeur du sentiment des gens sur le sujet : « Une armée permanente, [est] le Charybde du républicanisme ; puisse la faction qui a si longtemps lutté pour en imposer une aux hommes libres d'Amérique aller de déception en déception dans l'application d'une mesure sous-entendant *la mort de nos libertés*. »<sup>92</sup> Le toast fut accueilli avec six rappels.

Les démocrates estimaient que l'autodéfense devait rester entre les mains des citoyens. Dans le cas contraire, le pouvoir militaire deviendrait un instrument d'oppression du peuple par l'État et les minorités privilégiées. En outre, de grandes armées conduiraient à l'ingérence dans les affaires extérieures et à l'imposition de lourds impôts sur le peuple pour financer de telles aventures. Les Sociétés inclinaient pour des milices clairement conçues à des fins d'autodéfense et pénétrées par un esprit démocratique et égalitaire, étranger à la structure hiérarchique des armées. A l'intérieur de ces milices, les membres devaient avoir le droit d'élire leurs officiers et d'établir leurs règles – droits bien établis, dans la pratique, au grand désarroi des Fédéralistes<sup>93</sup>. Selon la motion de la Société Franklin ou Société républicaine du Comté de Pendleton, « le vote et l'élection des officiers appelés à le commander militairement constitue le droit inhérent de tout homme libre ; et celui qui ose contrevenir à ce droit perd toute protection de ce pays, c'est un tyran, un despote et un ennemi du peuple »<sup>94</sup>.

L'égalitarisme des Sociétés s'étendait au domaine de l'économie. Du fait de leur recrutement, on pourrait aisément conclure que celles-ci représentaient essentiellement une coalition entre certains intérêts bourgeois émergents, des membres de la « vieille classe ouvrière » et « des alliés idéologiques », que leur objectif consistait simplement à défier le pouvoir bien implanté des propriétaires terriens et des financiers. De fait, il y a une grande part de vérité dans cette manière d'interpréter les choses. Cependant, comme beaucoup d'interprétations économiques de la sorte, si elle n'est pas intégrée dans une conception plus large qui prend au sérieux l'imagination sociale, elle aboutit à une vision réductrice. Elle sous-estime la portée de l'idéologie en tant que force historique créatrice et manque de saisir la texture

ouverte de la société telle qu'elle est vécue par les agents historiques. L'idéologie des Sociétés était pénétrée par un sens des possibilités et un optimisme largement façonnés par les possibilités réelles qui existaient alors dans la société américaine préindustrielle. Ainsi une idéologie qui fonde la « liberté de réussite » sur la suppression des obstacles pour accéder à l'artisanat, aux petites manufactures, aux petites exploitations agricoles ainsi qu'aux professions libérales peut paraître « idéologique », au sens le plus péjoratif du terme, si on la considère dans la perspective actuelle. Cependant, du point de vue d'une société qui possédait vraiment des potentialités qu'allaient détruire ultérieurement l'émergence de l'industrialisme, de la bureaucratie et de la société de consommation, une telle idéologie avait une dimension fortement égalitaire et libertaire.

L'idéologie économique des Sociétés était fondée sur la croyance en une distribution équitable du pouvoir économique, grâce au morcellement de la propriété, et dans un nécessaire combat contre les méfaits des privilèges économiques. Un démocrate écrivait, sous le pseudonyme « Republicanisme », dans la *Gazette de Newark* :

« Ce sont les ouvriers et les fermiers, ou la classe la plus pauvre du peuple (ainsi qu'on les désigne habituellement) qui doivent défendre la liberté de l'Amérique, liberté qu'avec leurs pères ils ont achetée de leur sang – la noblesse n'en ferait jamais autant – et ils lutteront toujours pour tenir dans leurs mains les rênes du gouvernement, et alors ils pourront mener le peuple comme bon leur semblera. »<sup>95</sup>

On servait au mieux le bien public en enlevant les obstacles à la productivité économique, en assurant certains biens sociaux essentiels par des lois judicieuses, et en empêchant les puissants de dérober les fruits d'un travail honnête. L'hostilité envers les classes privilégiées, traitées des parasites dangereux sur le corps politique, s'exprime dans un pamphlet d'Albert Gallatin, en 1797, qui spécule que « si l'Amérique de 1775 avait été ce qu'elle est maintenant, une nation gouvernée par des intermédiaires, des actionnaires et des directeurs de banque, nous aurions dû tenir aux chaînes que la Grande-Bretagne nous avait forgées »<sup>96</sup>.

Les démocrates pensaient que l'un des maux les plus sérieux imposés par le pouvoir économique à la société était celui de la dette publique. Les Sociétés condamnent l'accroissement de celle-ci comme préjudiciable aux vertus civiques et au bien commun. La Société démocratique de Pennsylvanie fit part de ses sentiments à ce sujet au cours de plusieurs motions : « Puisse toute Nation Libre considérer que la dette publique est une malédiction publique ; et que l'homme qui émettra l'avis contraire soit considéré comme l'ennemi de sa patrie. »<sup>97</sup> Et aussi : « La dette publique, Puisse-t-elle être considérée comme le Charybde de la république et le Scylla de la vertu. »<sup>98</sup> La Société démocratique du Comté d'Addison affirmait de façon similaire « qu'une dette publique [et un système financier fondé pour la perpétuer] est un fardeau pour la nation et devrait, par les efforts économiques de celle-ci,

être réduite et acquittée... »<sup>99</sup>. Les démocrates lancèrent des attaques contre la dette qui, au nom d'intérêts financiers, avait des effets économiques néfastes pour les gens les plus démunis, mais aussi parce qu'elle accroissait le pouvoir du gouvernement, et la bureaucratie. Comme l'exprimait un républicain dans une lettre adressée à un journal, une « dette crée un parti qui est toujours à la botte du gouvernement et sur lequel le ministre du Trésor exerce le contrôle absolu comme un général d'armée sur ses soldats »<sup>100</sup>.

La seule autre politique économique qui enrageait les démocrates, à un degré égal si ce n'est davantage, était celle de l'impôt sur les boissons alcooliques. Ils pensaient qu'elle constituait une discrimination injuste à l'encontre des petits fermiers, des artisans et des manufacturiers (qui constituaient une partie majeure de leur mouvement), et aussi qu'elle avait des effets nuisibles sur les systèmes économique et politique en général. La Société démocratique de Pennsylvanie traduisait ainsi leurs sentiments : « L'impôt sur les boissons alcooliques, Puisse cette plante exotique funeste se faner sur le sol de la liberté. »<sup>101</sup> Il était commun de penser que l'impôt sur les boissons alcooliques était une institution étrangère, associée aux régimes despotiques et corrompus. Wilson Cary Nicholas, membre républicain du Congrès, lança une attaque contre le projet d'appliquer un tel impôt sur le tabac en affirmant que ce qui « a dégradé et anéanti l'esprit de la Grande-Bretagne » ce sont « les dettes publiques, les impôts et les percepteurs de l'impôt sur les boissons alcooliques. La moitié du pays s'est enrichie avec le butin pris à l'autre moitié »<sup>102</sup>.

Les démocrates s'en prirent à cet impôt comme à un autre exemple d'abus de pouvoir des gens économiquement privilégiés. Les premières victimes de l'impôt sur les boissons alcooliques étaient les petits fermiers, les artisans et les manufacturiers, qui constituaient une partie importante du mouvement démocratique. Les manufacturiers de tabac à priser de Philadelphie exprimèrent la réaction type des gens dans un mémoire adressé au Sénat, dans lequel ils voyaient, comme effet de l'impôt, « la ruine de leur commerce et l'appauvrissement de leurs familles »<sup>103</sup>. Les gens les plus riches et, politiquement, les plus puissants, concentrés dans les villes de l'Est, qui avaient le plus à gagner du commerce au détail, de l'importation et de l'activité politique, furent les principaux bénéficiaires de telles mesures.

Cependant, les démocrates arguaient que si une production prospère nationale était nécessaire à la bonne santé économique des producteurs, elle était aussi vitale pour la santé politique de la République toute entière. La Société démocratique de la ville de New York avertit qu'une importation excessive pour satisfaire aux besoins domestiques créerait des liens dangereux avec des vieux régimes, qui sont antithétiques à la démocratie américaine. « Bien que justement reconnu comme l'une des plus nobles causes de la civilisation actuelle et du raffinement des manières, le commerce, cependant, heurte souvent la morale d'un pays en introduisant les pratiques corrompues et les politiques délaissées des pays étrangers. »<sup>104</sup> On ajoutait qu'il valait mieux éviter de tels engagements à l'étranger plutôt que d'essayer de remédier au mal quand ses conséquences funestes deviendraient trop apparentes, car « les liens commerciaux, une fois établis, sont difficiles à rompre »<sup>105</sup>. La Société

démocratique de Pennsylvanie avançait l'argument selon lequel l'impôt favorise la fraude, que sa collecte coûte cher, et qu'il ajoute, à une bureaucratie jalouse de ses pouvoirs, des « fonctionnaires... toujours prêts à rejoindre la solide phalange qui soutient le gouvernement jusque dans les mesures injustifiées »<sup>106</sup>.

Alors que les Fédéralistes lançaient de fortes attaques contre les Sociétés, les accusant de fomenter la Rébellion du Whisky, celles-ci rétorquaient qu'il fallait plutôt incriminer les politiques des Fédéralistes, telle que celle de l'impôt sur les boissons alcooliques. Les Sociétés s'opposaient universellement à la Rébellion, du fait de leur recours injustifié et abusif à la force pour corriger un abus qui devait être éliminé par les moyens légaux, lesquels n'avaient pas été épuisés. Cependant, leur explication du soulèvement contenait un avertissement implicite qui ne différait pas des méditations de Jefferson sur la relation entre la réforme et la révolution. Comme le concluait un écrivain républicain, à propos des politiques discriminatoires et répressives des Fédéralistes, « l'insurrection peut, à juste titre, être comptée comme le premier fruit de la récolte bénie, semée par les avocats des systèmes de l'emprunt et de la banque »<sup>107</sup>.

Il est frappant de voir à quel degré le conflit social déclaré pénètre les luttes politiques de cette époque. Faÿ prétend que, en dépit de ses nombreuses insuffisances, Genêt réussit, par ses attaques contre l'aristocratie gouvernementale et le conservatisme clérical, à intensifier les antagonismes de classe. Selon lui, Genêt eut une influence particulièrement forte sur les nouveaux immigrants allemands, irlandais et français, leur imprimant un sentiment d'identité de classe, et mobilisant leurs énergies<sup>108</sup>. D'après Page Smith, si nous jetons un regard en arrière sur l'histoire de la jeune Amérique, nous verrons « que les antagonismes de classes aux États-Unis étaient beaucoup plus importants que nous avons été enclins à le reconnaître, *et que ce sentiment de classe était plus tenace durant les premières décennies de la République qu'il ne le fut jamais par la suite* »<sup>109</sup>. On peut émettre des doutes sur cette généralisation à l'emporte-pièce, probablement fondée sur une confiance excessive dans les lectures officielles de l'histoire américaine, qui accordent peu d'attention aux mouvements populaires et aux luttes ouvrières. La vérité qui en ressort, cependant, est qu'après cette période les antagonismes de classes ne furent jamais aussi apparents et jamais exprimés de façon si explicite dans les discours politiques, et jamais aussi systématiquement en corrélation avec les clivages fondamentaux de la politique américaine « prévalante ».

Bien évidemment, aucune interprétation des conflits des années 90 ne peut passer sous silence le fait que certains des groupes les plus importants de la société américaine étaient, en substance, écartés des luttes politiques de l'époque et, pour la plupart, exclus même du discours politique. Cela était particulièrement vrai des femmes, des esclaves et des Indiens.

Il est vrai que certains membres des Sociétés se préoccupaient réellement de l'amélioration de la condition féminine. Link cite plusieurs membres, notamment Benjamin Bache, un des démocrates les plus éminents, qui s'efforça de promouvoir un plus grand accès des femmes à l'éducation. Un autre membre, William Boyd, lut

son poème intitulé « La femme » dans la chapelle d'Harvard, où il exprimait son soutien à Mary Woolstonecraft, pour une défense révolutionnaire des droits des femmes<sup>110</sup>. Et bien sûr, dans leur défense des droits universels, les Sociétés étendaient implicitement ces droits aux femmes.

Malheureusement, cependant, la plupart des membres du mouvement entretenaient une vision de la féminité qui était loin d'être révolutionnaire. La question des droits et libertés des femmes ne fut jamais inscrite à l'ordre du jour des Sociétés, en dépit des opinions progressistes de certains démocrates. Foner remarque qu'aucune des Sociétés ne recruta des membres féminins<sup>111</sup>. Au lieu de cela, les références aux femmes des procès-verbaux sont conformes à l'image patriarcale traditionnelle des relations entre les deux sexes. Représentatif de beaucoup de toasts portés aux femmes d'une manière paternaliste et condescendante est le suivant, porté aux : « Belles de l'Amérique, Puissent-elles récompenser par leur sourire l'esprit qui respecte, et le bras qui protège leur importante position dans la société »<sup>112</sup>.

Les Sociétés n'affichèrent jamais non plus aucune inclination à étendre les « droits de l'homme » aux Indiens, tant hommes que femmes. Il n'existe nulle trace de motion ou de déclaration se rapportant à ceux-ci, ni de condamnation des traitements injustes infligés aux premiers habitants du continent. En revanche, les Indiens furent l'objet d'attaques, accusés d'empiéter sur les établissements des Blancs de la Frontière, contrairement au plan préétabli par Dieu et par la raison<sup>113</sup>. Les nouveaux colons représentaient l'exemple idéal de démocratie jeffersonienne, celui du « franc-tenancier » indépendant, et ils n'avaient aucune intention de souiller cet idéal en appliquant leur théorie ouvrière des droits de propriété à ceux qui pratiquaient la chasse et la cueillette dans les forêts primordiales.

L'insensibilité des Sociétés à la situation critique des Indiens trahit la nature profondément ambiguë de la prise de conscience du siècle des Lumières, en dépit de sa grandeur lumineuse. Car si, d'une part, elle fut capable d'inspirer les idéaux de liberté, d'égalité et de justice les plus nobles et les plus admirables qui soient, elle était liée, d'autre part, à une conception de la nature qui contenait encore les germes de l'idée de domination. En fait, elle était un épisode dans une histoire de la domination qui continue à être jouée. Car quand les premiers Américains (et peut-être, de manière plus spécifique, les démocrates) inspectèrent le vaste continent, ils n'y virent qu'un champ fertile pour leur honnête activité de production. On n'accorda que peu d'attention à la menace que l'expansion de cette activité représentait pour l'existence de ces cultures qui vivaient en parfaite harmonie avec la terre, et moins encore aux équilibres écologiques délicats prévalant sur cette terre. S'ils atteignirent les sommets éminents des vertus civiques, ils manquèrent tristement de piété envers la nature et de respect pour ces cultures que leur imagination assimilait à la nature. En cela, ils partageaient l'un des défauts les plus fatals du caractère américain.

En dernier lieu, en ce qui concerne le problème de l'esclavage, le bilan des Sociétés est mitigé. Comme on l'a remarqué, le mouvement démocratique représentait une coalition hétéroclite de membres issus de régions, de classes et de métiers différents. Il était capable de rassembler autour de principes de démocratie popu-

laire, de libertés civiles et de liberté économique. Mais tandis que ces principes fondamentaux, de toute évidence, auraient dû aboutir à une dénonciation universelle de l'esclavage et à une mobilisation en faveur de son abolition immédiate, les prises de positions des membres, en fait, allaient de l'opposition véhémement et active au soutien déclaré pour le maintien de l'institution.

La plupart des Sociétés négligèrent de voter des résolutions demandant explicitement son abolition, pas plus qu'elles n'offrirent leur soutien à la révolution des esclaves noirs d'Haïti<sup>114</sup>. Certains démocrates du Sud, suivant en cela Jefferson, demeurèrent fermement hostiles à l'esclavage, en théorie, mais refusèrent de s'y opposer dans la pratique. Ils argumentaient que les effets économiques immédiats d'une abolition seraient désastreux et que l'institution ne pouvait être abolie que graduellement. Parfois, leur démarche était plus outrée. La Société Franklin ou Société républicaine du Comté de Pendleton alla jusqu'à s'en prendre cyniquement aux Anglais qu'elle rendait responsable de la perte « de valeur des Noirs et d'autres propriétés »<sup>115</sup>.

Néanmoins, les Sociétés incluaient des membres fortement abolitionnistes, très avancés sur la question par rapport au reste du pays. La Société des maîtres fabricants de voiles vota une résolution contre l'esclavage ; la Société de Tammany porta un toast à son abolition, lors de son Festival pour le centenaire de Columbia ; une allocution du 4 Juillet de la Société républicaine du Comté d'Ulster proclama que l'humanité était « outragée par le trafic infâme et marchand de l'espèce humaine » ; et la Société générale d'ouvriers de New York porta un toast afin « que vienne bientôt le temps où l'homme aura honte de transformer ses semblables en articles de commerce »<sup>116</sup>. En fait, certains démocrates des États esclavagistes éprouvèrent assez de honte pour libérer leurs esclaves, et même devenir des abolitionnistes actifs. Et au Nord, beaucoup de membres des Sociétés participèrent au mouvement abolitionniste<sup>117</sup>.

### *L'héritage des « Jacobins américains »*

Si l'histoire des Sociétés s'était poursuivie durant le XIX<sup>e</sup> siècle, il se serait développé, sans aucun doute, un débat animé à propos de la défaillance de certains membres dans la défense des principes démocratiques, sur ce sujet et sur d'autres points. Malheureusement, ce débat n'eut pas lieu, tandis que le mouvement déclinait vers la fin de la décennie. Le soutien apporté aux Sociétés diminua, à mesure que l'enthousiasme pour la Révolution française retombait, et l'Amérique traversa une période de conflit déclaré avec la France, à la grande consternation des démocrates. Cependant, au-delà de ces développements immédiats, des facteurs à long terme, plus profonds, d'ordre social, économique et politique, poussaient la démocratie américaine loin de l'interprétation nettement populaire, libertaire, égalitaire et décentralisée que les Sociétés avaient adoptée.

Quelle est alors l'importance de ce court moment de l'histoire américaine, où les événements et les idées politiques furent si profondément remués par des rêves

de Révolution ? Je pense qu'il revêt une portée considérable. D'une part, il nous offre un enseignement sur l'histoire et l'imagination. Aussi profonde qu'ait pu être l'influence de la Révolution française sur la politique américaine, cette influence se situait, bien entendu, au sein d'un vaste système de déterminants économiques, politiques et culturels. Cela est évident. Pourtant, l'étude des Sociétés, et de l'image qu'elles avaient de la Révolution, indique qu'une compréhension adéquate de la dynamique sociale requiert que l'on fasse soigneusement attention aux formes de prise de conscience et à l'activité de l'imagination sociale. Elle nous aide à mieux saisir l'importance de l'idéologie dans l'orientation des mouvements en faveur du changement social.

Faÿ se révèle très pénétrant lorsqu'il remarque que la France qu'aimaient les Américains n'était pas la France « en soi ». Comme si, d'ailleurs, une telle entité existait. C'était plutôt une certaine *image* de la France qu'ils aimaient, image entièrement idéologique, qui s'avérait fort utile à des fins politiques, en tant « qu'arme de politique intérieure, levier tout-puissant, moyen pour remuer les esprits et créer l'enthousiasme »<sup>118</sup>. Cela semble un peu cynique, mais ne l'est pas vraiment. Car, comme il le dit, cette image de la France n'était pas simplement *utilisée*, elle était aussi *aimée*.

Ainsi, les relations entre les États-Unis et la France dans la période révolutionnaire constituèrent avant tout « un mirage, une histoire d'amour » d'un certain type<sup>119</sup>. Dans le cas de chaque nation, l'image de l'autre impliquait des illusions, et même des fausses conceptions, mais elle suscitait chez chacune une prise de conscience d'elle-même et une libération des pouvoirs créatifs. Dans une telle relation de « mirage », les images que chacun a de l'autre mélangent nécessairement la réalité, l'imagination et la projection. Mais n'est-ce pas le cas pour toute vérité de quelque importance ? Dans le jeu de l'imagination, on confronte l'autre, mais on découvre aussi, à l'intérieur de soi, ce qui était inconnu, et l'on offre ainsi à des possibilités en sommeil la capacité de se manifester. Par conséquent, Faÿ est bien perspicace en attribuant de tels effets à la dialectique des images révolutionnaires entre les sociétés française et américaine .

Mais de plus grande portée pour nous, aujourd'hui, peut-être, les Sociétés démocratiques républicaines, et l'image qu'elles avaient de la Révolution, peuvent exercer une fonction critique sur le cours actuel de l'histoire politique américaine. Dans leur vision d'une République de citoyens libres et actifs, et au travers de leurs attaques cinglantes du pouvoir économique et politique, ces démocrates effrayants et ces républicains terrifiants remettent en cause l'authenticité de l'idéologie américaine régnante de liberté et de démocratie. Ironiquement, ils sortent des brumes mythiques de la République naissante pour défier le mythe dominant de l'Amérique. En fait, il est impossible de lire l'histoire de leur mouvement sans relire le présent.

En ce sens, l'héritage des Sociétés, et de l'image de Révolution qui les a si profondément inspirés, est toujours très vivant.

NOTES

1. La présente discussion se centrera sur un aspect de la relation que Bernard Faÿ a judicieusement appelée une « action réciproque de deux peuples, stimulant leurs désirs, et révélant en eux les énergies les plus créatives ». *L'Esprit révolutionnaire en France et aux États-Unis à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris : Librairie ancienne Edouard Champion, 1925, p. 315. Il faut consulter le livre de Faÿ pour une peinture excellente de l'autre côté de cette relation : l'image française de l'Amérique comme pur idéal ; l'influence américaine sur la Déclaration des droits de l'homme ; l'appel à l'Amérique comme arme idéologique même par les opposants de la Révolution ; et l'influence profonde en France du remarquable culte républicain de Franklin. Voir, p. ex., pp. 175-178 ; 182-183 ; 190-191 ; 193-196 ; et 211.

2. Eugene Perry Link, *Democratic-Republican Societies, 1790-1800*, New York : Octagon Books, 1965, p. 56.

3. Philip S. Foner, ed., *The Democratic-Republican Societies, 1700-1800 : A Documentary Sourcebook of Constitutions, Declarations, Addresses, Resolutions and Toasts*, Westport (Conn.) : Greenwood Press, 1976, pp. 4-6.

4. *Ibid.*, p. 7.

5. *Ibid.*, p. 9.

6. Link, p. 80.

7. Alexander DeConde, *Entangling Alliances : Politics & Diplomacy under George Washington*, Durham, N.C., Duke University Press, 1958, p. 178.

8. Page Smith, *The Shaping of America*, New York : McGraw-Hill Book Co., 1980, p. 203.

9. John Somerville and Ronald Santoni, eds., *Social and Political Philosophy : Readings from Plato to Gandhi*, Garden City, N.Y., Doubleday & Co., 1963, p. 260.

10. Foner, p. 103.

11. *Ibid.*, p. 107.

12. *Ibid.*, p. 168.

13. *Ibid.*, p. 236.

14. *Ibid.*, p. 69.

15. *Ibid.*, p. 260.

16. *Ibid.*, p. 83.

17. Link, p. 95.

18. Foner, p. 396.

19. Link, pp. 34, 136-137.

20. *Ibid.*, p. 175.

21. Foner, p. 23.

22. *Ibid.*, p. 39.

23. *Ibid.*

24. *Ibid.*, p. 187.

25. *Ibid.*, p. 55-56.

26. *Ibid.*, p. 104.

27. *Ibid.*, p. 187.

28. *Ibid.*

29. Link, p. 107.

30. Edmund Burke, *Reflections on the Revolution in France* and Thomas Paine, *The Rights of Man*, Garden City (N.Y.) : Doubleday & Co., 1961, p. 399.

31. *Ibid.*, p. 400.

32. *Ibid.*

33. *Ibid.*, p. 401.

34. *Ibid.*, pp. 418-419.

35. Foner, p. 186.

36. DeConde, p. 176.

37. Smith, p. 144.
38. Somerville and Santoni, p. 261.
39. *Ibid.*, p. 265.
40. Smith, p. 270.
41. *Ibid.*
42. Alpheus Thomas Mason, ed., *Free Government in the Making : Readings in American Political Thought*, New York : Oxford University Press, 1965, p. 377.
43. *Ibid.*, p. 376.
44. *Ibid.*, p. 390.
45. *Ibid.*
46. *Ibid.*, p. 395.
47. Adrienne Koch, *The Philosophy of Thomas Jefferson*, New York : Columbia University.
48. Mason, p. 396.
49. Fay, p. 222.
50. Foner, p. 74.
51. *Ibid.*, p. 189.
52. *Ibid.*, p. 62.
53. *Ibid.*, p. 63.
54. *Ibid.*, p. 196.
55. *Ibid.*, p. 103.
56. *Ibid.*, p. 349.
57. *Ibid.*
58. *Ibid.*, p. 71.
59. *Ibid.*, pp. 242-243. Il convient de remarquer que cette idée, qui est en conflit avec la préoccupation habituelle des Sociétés pour les droits individuels, est formulée comme une « question », plutôt que comme une résolution.
60. Link, p. 112.
61. Foner, p. 10.
62. *Ibid.*, p. 276.
63. *Ibid.*, p. 326.
64. *Ibid.*, p. 395.
65. *Ibid.*, p. 349.
66. *Ibid.*
67. *Ibid.*, p. 240.
68. *Ibid.*, p. 35.
69. Link, p. 152.
70. Foner, p. 204.
71. *Ibid.*, p. 11.
72. *Ibid.*, p. 107.
73. *Ibid.*, pp. 10-11, 241.
74. Link, p. 56.
75. *Ibid.*, p. 163.
76. *Ibid.*, p. 205.
77. *Ibid.*, pp. 131-132.
78. *Ibid.*, p. 205.
79. *Ibid.*, pp. 168-169.
80. Foner, p. 225.
81. *Ibid.*, p. 204.
82. *Ibid.*, p. 108.
83. *Ibid.*, p. 14.
84. *Ibid.*

85. *Ibid.*, p. 248.
86. Link, p. 163.
87. Foner, p. 109.
88. Link, p. 180.
89. *Ibid.*, p. 95.
90. Foner, p. 230.
91. *Ibid.*, p. 276.
92. *Ibid.*, p. 226.
93. Link, p. 179.
94. Foner, p. 397.
95. *Ibid.*, p. 145.
96. Lance Banning, *The Jeffersonian Persuasion : Evolution of a Party Ideology*, Ithaca, Cornell University Press, 1978, p. 241.
97. Foner, p. 104.
98. *Ibid.*, p. 197.
99. *Ibid.*, p. 276.
100. Banning, p. 225.
101. Foner, p. 107.
102. Banning, p. 223.
103. *Ibid.*, p. 222.
104. Foner, p. 188.
105. *Ibid.*
106. *Ibid.*, p. 106.
107. Banning, p. 228.
108. Faÿ, p. 220.
109. Smith, p. 206.
110. Link, p. 171.
111. Foner, p. 13.
112. *Ibid.*, p. 222.
113. *Ibid.*
114. *Ibid.*, pp. 12-13
115. *Ibid.*, p. 404.
116. Link, p. 95 ; Foner, pp. 202, 12.
117. Foner, p. 12.
118. Faÿ, p. 225.
119. *Ibid.*, pp. 318-319.



# La Révolution et les Français des États-Unis

RONALD CREAGH\*

L'impact de la Révolution française sur les États-Unis apparaît, dans l'ensemble, comme négatif. Sur le plan politique, l'opinion publique aux États-Unis avait grandement apprécié la participation de la France à la guerre d'Indépendance. Le traité de Paris avait ouvert la voie aux échanges commerciaux avec le monde extérieur à la Grande-Bretagne. Néanmoins, le climat d'amitié, qui avait prévalu entre les deux alliés, se dégrada rapidement. Les malentendus politiques furent si nombreux, les relations diplomatiques si tumultueuses que, à la fin de cette période, durant la présidence de Jefferson, qui avait été le meilleur ami de la France en Amérique, des rumeurs de guerre entre les deux pays se mirent à circuler à propos de la Louisiane. Cette détérioration des relations franco-américaines fut un événement important qui a justement attiré l'attention des historiens de politique étrangère<sup>1</sup>. Ainsi, l'impact de la Révolution française sur les relations politiques entre les deux pays semble négatif ou, au mieux, superficiel.

Sur le plan intérieur, cet effet se manifeste à travers deux décennies d'immigration qui amenèrent sur le sol américain un certain nombre de personnages curieux, parfois même cocasses, qui créèrent quelque effervescence et ne laissèrent aucune empreinte durable. Les vagues d'immigrants qui échouèrent sur le Nouveau Monde refluèrent ensuite vers l'Ancien. Le ministre français Genêt, représentant de la France dans la République américaine, semble avoir accumulé les gaffes et les complots à la limite du fantasque. Enfin, la presse francophone, qui connut un étonnant essor, disparut sans laisser de trace<sup>2</sup>.

L'ébranlement des liens économiques avec la Grande Bretagne, après la guerre d'Indépendance, avait ouvert de nouveaux liens économiques. Un flux d'informations s'était développé entre la France et l'Amérique. Les journaux français établirent des correspondants dans les villes américaines ; le commerce et la navigation entre les deux pays se développèrent ; des commerçants et des hommes d'affaires français s'installèrent outre-Atlantique. Néanmoins, ces échanges échouèrent pour diverses raisons et la France manqua cette occasion de devenir le partenaire commercial privilégié des États-Unis<sup>3</sup>.

Pourtant, comme le remarque John Clark, cette période est le seul exemple dans l'histoire américaine où un événement étranger a déterminé un clivage politi-

---

\* Centre d'Information et de Recherche sur les Cultures d'Amérique du nord (CIRCAN), Montpellier.

que majeur aux États-Unis, la création de deux partis, les Fédéralistes et les Républicains « profrançais »<sup>4</sup>. Il est vrai qu'à l'époque cette métamorphose fut interprétée dans le cadre d'une controverse nationale sur la signification et les effets possibles de la Révolution française.

Par ailleurs, la France représente, pour la jeune nation qui vient d'acquérir son indépendance politique, une occasion extraordinaire de cesser d'être une province culturelle de la Grande-Bretagne. Cette occasion sera manquée et, jusqu'à la fin de l'ère victorienne, les élites américaines demeureront sous l'influence culturelle britannique et accroîtront même leurs liens avec le monde anglophone. Il est possible que l'antipathie pour les idées révolutionnaires françaises ait contribué à empêcher l'Amérique d'entreprendre une révolution culturelle majeure. Les événements français vont révéler l'anglophilie au sein même des dirigeants politiques qui s'étaient distingués parmi les insurgés. Ils susciteront la première législation contre les étrangers dans un pays qui avait généreusement ouvert ses portes à tant de peuples, témoin les extraordinaires privilèges dont avaient bénéficié, par exemple, les huguenots français dans les Carolines du nord et du sud.

Comme souvent, l'attention s'est surtout portée sur les élites qui, malgré l'appauvrissement de l'exil, disposent de moyens suffisants pour revenir dans leur patrie après la tourmente ; les conflits internes ont surtout été traités par l'historiographie. L'étude des structures de la société française aux États-Unis à cette époque reste à faire : nous nous contenterons ici de dessiner quelques pistes. Les communautés françaises jouèrent un rôle majeur en propageant les idées révolutionnaires à travers leurs clubs, leur presse, leur action militante, aussi bien qu'à travers l'action de leur ministre, Charles-Edmond Genêt, Ambassadeur de France aux États-Unis. Ces groupes français aux États-Unis ont joué un rôle non négligeable. Ne les a-t-on pas accusés de jouer les trouble-fête dans la politique du pays, en fournissant le combustible au parti jeffersonnien – des militants et des idées<sup>5</sup> – en remettant en cause la politique de neutralité décidée par Washington lui-même, en secouant cette inquiétante voisine qu'est la Louisiane espagnole, au territoire encore immense, qui menace de redevenir une tête de pont susceptible de restaurer l'empire français en Amérique, enfin en ébranlant les fondements de la société sudiste par sa foudroyante Déclaration de l'abolition de l'esclavage ? Néanmoins, l'impact de ces communautés ne peut être réellement apprécié si ces groupes ne sont pas d'abord étudiés pour eux-mêmes. Quoique faibles en nombre, ils eurent une vie propre, et bien qu'ils fussent éphémères, ils introduisirent des transformations de longue durée qui affecteraient les communautés anglophones sur lesquelles ils laissèrent quelque impression.

Leur influence fut multiforme. La langue française disposait d'un certain prestige et était enseignée à Harvard<sup>6</sup>. Les premiers journaux francophones apparurent dans les années 1780 et l'intérêt pour Montesquieu<sup>7</sup> et d'autres penseurs fut stimulé. Les immigrants français introduisirent de nouvelles méthodes dans toutes sortes de techniques, depuis l'amélioration de la poudre à canon jusqu'au contrôle des naissances ; ils contribuèrent aussi à l'art, à l'architecture et à la médecine<sup>8</sup>.

Surtout, les Français d'Amérique introduisirent de nouvelles visions politiques. La plupart d'entre eux conservèrent un attachement durable pour les institutions républicaines. Après la restauration de la monarchie, ils appelèrent de leurs vœux une République française et plus tard une République universelle ; aussi baptisèrent-ils souvent leurs journaux et leurs clubs du terme « républicain ». Mais quoiqu'ils souhaitent voir leur pays d'origine imiter les institutions de leur terre d'adoption, ils encourageaient aussi l'Amérique à devenir plus démocratique. Il est bien connu, par exemple, qu'en 1844 leur communauté new-yorkaise vota massivement et participa à la victoire du Parti démocrate. Mais, fait encore plus significatif, ils jugèrent souvent les institutions américaines à travers les critères des idéologies radicales françaises. Les communautés franco-américaines exhibèrent une forte tradition d'anticléricalisme, de franc-maçonnerie, de socialisme et d'anarchisme. Le radicalisme français aux États-Unis commença vraiment avec la Révolution<sup>9</sup>.

Dans cette approche de l'échange des idéologies entre la France et les États-Unis, une analyse plus fine demande une prise en considération de la nature et du statut de la conscience révolutionnaire dans les communautés françaises des États-Unis. Après avoir, dans une première partie, reconstruit la situation de ces groupes, nous examinerons dans un second point leur vision des événements français. Enfin, nous étudierons la dynamique engendrée par cette vision.

### **LA PRÉSENCE FRANÇAISE AUX ÉTATS-UNIS À LA VEILLE DE LA RÉVOLUTION**

Le traité de Paris ouvrit des communications sans restriction entre les États-Unis et le monde non britannique. Un flux d'informations se développa entre la France et l'Amérique. Les journaux français établirent des correspondants dans les villes américaines ; le commerce et la navigation entre les deux pays se développèrent. Des auteurs comme Saint-Jean de Crèvecoeur publièrent leurs écrits des deux côtés de la Manche et de l'Atlantique. L'homme cosmopolite du dix-huitième siècle, dont l'univers était souvent limité aux Cours d'Europe, inclut les États-Unis dans son itinéraire et, avec le retour des vétérans de la guerre d'Indépendance, le voyage vers le nouveau monde sembla plus populaire que celui vers des capitales européennes comme Saint-Petersbourg. Des dirigeants politiques américains visitaient la France et dégustaient ses vins en des lieux aussi éloignés de la capitale que Saint-Georges d'Orques.

Même avant la chute de la Bastille, la curiosité et la situation troublée inclinent un nombre croissant de Français à partir comme voyageurs ou émigrants : l'ouvrage de l'Abbé Raynal, *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* est l'équivalent de notre « guide bleu »<sup>10</sup>. Cette encyclopédie du monde non européen est un livre très influent, auquel un grand nombre de Philosophes contribuent et pour lequel Raynal n'hésite pas à plagier partout. Chateaubriand en fait son bréviaire et sera ainsi incité à faire le voyage.

Ce sont surtout les aristocrates que l'on remarque, même avant 1789. Certains, comme le Comte de Moré Pontgibaud, qui avait visité Philadelphie, étaient engagés dans des activités commerciales. D'autres étaient attirés par la frontière, plus souvent pour spéculer sur les terres que pour s'y installer. D'autres devinrent fermiers<sup>11</sup>. Un certain nombre vint rendre visite à leurs amis américains : ce fut le cas de La Fayette ou de Jacques Donatien le Ray de Chaumont, fils du vieil ami de Benjamin Franklin.

Des botanistes, comme André Michaud, des chimistes, comme Cadet de Vaulx, poursuivaient des objectifs scientifiques. Brissot de Warville fit de son voyage un pèlerinage philosophique<sup>12</sup>. Chaque année, quelques Français venaient à Philadelphie ou dans d'autres villes ; ils étaient peu nombreux mais influents.

L'action diplomatique n'était pas aussi efficace. Assurément, des hommes comme Crèveœur prenaient à cœur leurs responsabilités. Nommé consul à New York en 1783, il se donna beaucoup de mal dans ses nouvelles fonctions. Il apporta en Amérique des graines françaises, aida à la fondation de jardins botaniques, écrivit dans des gazettes et des revues des deux pays, traduisit les discours de La Fayette en 1784, fut l'un des fondateurs de la première église catholique de New York et se donna beaucoup de mal pour établir une ligne de paquebots entre ce port et la France. Mais les fonctions et la juridiction des consuls en Amérique n'étaient pas définies à ce moment-là ; la convention consulaire entre la France et les États-Unis, que l'on avait commencé à rédiger en 1783, donna lieu à des discussions interminables, et ne fut finalement signée qu'en 1789. En outre, Crèveœur avait une mauvaise santé, était neurasthénique et manquait totalement d'expérience diplomatique. Enfin, les communautés françaises étaient en pleine métamorphose.

A la veille de la Révolution, les communautés françaises d'Amérique du Nord constituent autant d'îlots en voie de déstructuration. A la frontière, les anciens établissements des Illinois sont loin d'être des communautés aussi frustrées que les préjugés où le goût du folklore ont parfois tendance à le faire croire. A Vincennes, des Indiens avaient joui de la propriété individuelle de leurs terres mais, en 1786, tous les avaient vendues et leur village n'existait plus. En dehors de ces derniers, quelque sept cents hommes, cinq cents femmes, huit cent cinquante enfants et neuf cents esclaves vivaient dans un chapelet de villages : Kaskaskias, le principal, où l'on avait dénombré jusqu'à quatre-vingt maisons, la plupart de pierres, Cahokia, adonnée au commerce de la fourrure et à la chasse, Prairie du Rocher, où abondait le blé et le bétail, Fort de Chartres, riche en céréales et en tabac, égal ou supérieur à celui de Virginie, et enfin Vincennes.

Les anciens colons étaient affrontés à l'invasion anglo-saxonne, qui entamait vraiment alors sa ruée vers l'Ouest et s'appropriait les dépouilles de l'Empire français, mais aussi celles de ses sujets. La dévastation causée par la Guerre d'Indépendance, la spoliation des terres et les litiges durables qui s'en suivirent devant les tribunaux, la rivalité accrue dans le commerce de la fourrure, gangrenèrent peu à peu ces communautés exceptionnellement conviviales, mais sans doute fort indiffé-

rentes aux événements qui se déroulaient dans leur terre d'origine. Leur antipathie pour tout ce qui était anglais, antipathie que partageaient, toutes opinions politiques confondues, les autres immigrants français, anciens ou récents, avait poussé certains d'entre eux, après l'occupation de leur territoire, à s'installer dans la partie espagnole de l'Illinois.

A ces peuplements s'ajoutaient donc ceux de Sainte Geneviève, où avait émigré une large partie de la population de Kaskaskias, et surtout, promise à un grand essor, la communauté de Saint-Louis, dont le confort égalait celui des grands ports de l'Est. En effet, on y trouvait dès cette époque des notables, tels que Silvestre Labbadie, qui laissa en 1794 un héritage valant une somme considérable, évaluée à près de 500 000 livres. De même, quand la maison de Pierre Chouteau, autre figure locale, brûla en 1805, elle fut évaluée à 30 000 dollars. La culture n'était pas non plus absente : le fondateur, Pierre de Laclède, laissa une bibliothèque qui contenait 215 ouvrages. La population la plus humble disposait d'un confort qui surpassait de loin celui d'un serf de France à cette époque. Même un simple fermier, Paul Kierce-reau, laissa à sa mort, en 1772, cent soixante arpents de terre, deux esclaves adultes, des bœufs, des chevaux, des porcs et même quatre cuillers et fourchettes d'argent. Bref, ce chapelet de villages s'adonnait au commerce de la fourrure et bénéficiait d'un sol d'une fertilité exceptionnelle, demandant relativement peu de travail. Il est probable que ces conditions de vie induisirent en erreur les visiteurs qui, tel Crève-cœur, décrivirent souvent ces Français comme paresseux et seulement intéressés par le plaisir<sup>13</sup>.

Ces groupes avaient tous témoigné d'une remarquable adaptation à leur environnement, en même temps que d'une fidélité touchante à leur culture d'origine. On trouve encore aujourd'hui, à Sainte-Geneviève par exemple, des maisons et des mobiliers qui reflètent l'apport d'un savoir, d'une expérience avertie et d'un sens profond de leur nouveau milieu. Leurs contacts avec les Indiens les avait aussi marqués, au point qu'on pourrait, dans une certaine mesure, parler d'une culture franco-indienne, ouverte sur son environnement, et qui, du fait de l'ancienneté de son immigration et, fréquemment, de ses origines canadiennes, n'avait généralement pas été touchée par la Philosophie des Lumières.

Dans les villes du nord-est, la situation était plus ambivalente. Au lendemain de la Guerre d'Indépendance, l'amitié franco-américaine semblait raffermie. Une tentative d'échange commercial s'amorçait entre les deux pays. Aux membres du corps expéditionnaire qui étaient restés ou revenus aux États-Unis s'adjoignaient un certain nombre de commerçants, venus tenter la fortune, et aussi quelques spéculateurs fonciers. La langue française bénéficiait d'un certain prestige ; on l'enseignait à Harvard et la décennie 1780-1790 verrait la parution sur le sol américain des premiers journaux français. Néanmoins, l'instabilité de la monnaie, la cherté de la vie et les risques d'une industrie naissante, sans protection contre la concurrence étrangère, allaient entraîner des faillites qui décourageraient les commerçants potentiels. Ainsi, tout laissait penser que si essor il y avait, il était sans lendemain.

La venue des troupes françaises avait donné un éclat certain à la rivale de l'Angleterre ; partout des signes d'amitié s'étaient multipliés entre les deux populations ; une certaine activité s'était manifestée ici ou là. A Newport, dans Rhode Island, où la flotte française avait séjourné de juillet 1780 à 1781, était paru le premier journal en langue française des États-Unis, *La Gazette française*. Cet hebdomadaire de quatre pages ne correspondait toutefois qu'à un besoin ponctuel : il traduisait à l'intention des « officiers et autres particuliers » les articles parus la veille dans le *Newport Gazette*. Le journal disparut avec la flotte : il ne subsistait aucune communauté d'expression française suffisamment importante pour assurer sa survie<sup>14</sup>.

A Boston, la communauté française déclina après le départ de la flotte royale en 1782. Elle ne compterait qu'une vingtaine de chefs de famille quatre ans plus tard. Leur nombre se réduisait à une dizaine l'année suivante : les Français se font naturaliser. Néanmoins, Brissot de Warville, qui la visita en juillet 1888, s'efforça de consolider le groupe en l'associant à la Société Gallo-Américaine de Paris<sup>15</sup>.

La présence française ne fut sans doute pas non plus étrangère à la montée du catholicisme dans cette ville et à l'achat de l'ancienne église huguenote, où fut célébrée la première messe, le 2 novembre 1788, avec une affluence telle qu'en raison du délabrement du lieu on craignit l'effondrement du temple. Néanmoins, le catholicisme s'avérait incapable de souder la communauté. Dans ce haut-lieu du puritanisme, il bénéficiait d'une tolérance relative, en comparaison de 1774, année où l'on avait brûlé le pape en effigie. Mais le prêtre de la paroisse était un ancien aumônier de la marine qui scandalisait par son inconduite ; l'installation d'un nouveau curé entraîna une guerre de clochers dénuée de toute retenue entre les deux ecclésiastiques.

Dans cette micro-communauté apparut un événement significatif en avril 1789, avec la publication d'un prospectus qui annonçait un journal, le *Courier*. Son auteur, Paul-Joseph Guérard de Nancrede, ancien soldat qui occupait un poste de lecteur à Harvard, se révélerait être, après la prise de la Bastille, un royaliste inconditionnel, fulminant contre le règne des nouveaux tyrans<sup>16</sup>.

Or que proposait cet homme ? Un journal destiné à

« affranchir les Américains confédérés, de l'espèce d'esclavage moral dans lequel ils gémissent encore, aux moyens des papiers anglais : source unique à laquelle ils puisent tous leurs avis »<sup>17</sup>.

Jusqu'à là rien d'étonnant, étant donné le caractère général de l'anglophobie dans les communautés françaises des États-Unis. En revanche, l'objectif poursuivi mérite d'être remarqué : la publication voulait encourager l'étude du français afin de permettre à l'Amérique de commercer avec le monde grâce à des « moyens de communication, aussi universels, s'il est possible, que ce Commerce même » qui doit s'étendre au monde entier. « La Langue française doit former ce signe de

communication. »<sup>18</sup> L'idée d'une mission de l'universel dévolue à la France n'est donc pas le privilège des seuls jacobins.

Une autre ville, encore plus importante par le poids de sa communauté française, Philadelphie, « Cité de l'amour fraternel », comptait après la Guerre d'Indépendance une classe prospère, composée de marchands, de médecins, de dentistes, de pharmaciens, et une autre qui l'était moins, où l'on rencontrait entre autres des enseignants, des tuteurs et des maîtres de danse. Cependant, les conditions économiques défavorables entraînèrent des faillites chez la plupart des marchands ; seuls se maintinrent les établissements les plus solides, et l'émigration tendait à être découragée. La ville avait déjà connu un premier journal, le *Courier de l'Amérique*, publié dès 1784, aux idées ouvertes, trop ouvertes : sur l'intervention du consul de France, le journal fut refusé par la poste, ce qui marqua sa fin.

Les attaques contre Louis XVI et ses représentants américains, mais aussi l'intérêt du *Courier de l'Amérique* pour les mouvements de libération, entre autres pour la « Glorieuse Cause des Grecs », n'étaient pas fortuits. Les rédacteurs vendaient entre autres les œuvres de Voltaire et de Montesquieu, et déclaraient avoir choisi l'Amérique moins par désir de gain que par l'envie de vivre parmi un peuple libre. Ainsi se manifestait dès cette époque sur le sol américain, et sous une forme imprimée destinée au grand public, un premier vacillement des repères de l'imaginaire social : la société française n'apparaît plus comme naturelle.

Philadelphie était déjà un centre intellectuel des Français, et ses tendances libérales étaient évidentes. La librairie du *Courier de l'Amérique*, fondée en 1783, avait imprimé un millier d'exemplaires du *Télémaque* de Fénelon et diffusait les œuvres de Voltaire et de Rousseau jusqu'en Louisiane.

La Louisiane, quant à elle, avait accueilli les Acadiens, victimes des Anglais mais aussi de l'indifférence du Roi de France, puis quelque 1 500 personnes, originaires des îles Canaries. Mais hélas ! la Louisiane n'était plus française ; elle avait été cédée par le Roi à l'Espagne.

Bon gré, mal gré, les Français maintenaient leur hégémonie, mais ils restaient fortement choqués par ce transfert. La classe au pouvoir suscitait le mécontentement de la petite paysannerie, parce qu'elle monopolisait les ressources de la colonie et des petits entrepreneurs en faillite. Même les Créoles monarchistes avaient présenté une pétition au roi pour demander le retour à la France. Les ministres se montrèrent indifférents et les Créoles ne le pardonnèrent jamais.

Franc-maçonnerie et libre pensée connaissaient aussi de beaux jours en Louisiane, où les livres s'infiltraient par les ports libres de la colonie, notamment, par La Nouvelle-Orléans, et en sortaient aussi à destination de la Nouvelle-Espagne. Ainsi, l'inventaire de l'état de M. Prévost, agent de la Compagnie des Indes à La Nouvelle-Orléans durant 30 ans, donne 300 titres de livres, essentiellement philosophiques et politiques de tournure radicale : Montesquieu, Locke, Voltaire, Rousseau<sup>19</sup>. D'ailleurs, un système d'informateurs en Louisiane signalait les mécréants aux autorités d'Amérique Centrale et du Sud. Ceux-ci étaient arrêtés et jugés quand ils

séjournaient dans ces pays. La Louisiane offrait donc un contraste violent entre une ouverture, un appétit pour les idées nouvelles, et l'obscurantisme de l'Empire espagnol en Amérique.

### LA RÉVOLUTION CONTEMPLÉE

Le 3 septembre 1789 arrive à Boston la flotte française. Elle est fort bien accueillie. Le 1<sup>er</sup> octobre la Société de Cincinnatus offre un repas aux officiers de la division française. Dans cet âge si sensible aux allégories, on repère, sous le portrait du Président des États-Unis, le pavillon français : « 13 Points enveloppant 3 fleurs de lis, formoient l'emblème de l'alliance, avec cette devise, 'Puisse cette alliance être perpétuelle !' » Au-dessus de l'orchestre, l'aigle américain fend les airs entre les drapeaux des deux pays<sup>20</sup>.

La Révolution française a été bien accueillie par les Bostoniens comme par les Français qui résident dans leur ville, à l'exception des immigrants les plus récents. Les premiers la perçoivent comme une répétition des événements américains. Les protestants de Nouvelle-Angleterre, toujours suspicieux de la moralité française et hyperconscients de la différence religieuse entre les deux pays, imaginent que la nouvelle République va secouer le joug du pape et du roi. Chez les Français, en revanche, très vite va se manifester une opposition. Le *Courier* de Boston de Nancrède propose un « Précis exact de la prise de la Bastille » ; mais il titre aussi : « Révolte, Massacre, Confusion, Tranquillité »<sup>21</sup>.

A Philadelphie, après l'expérience désastreuse du *Courier français* en 1784, il faut attendre neuf années avant de voir apparaître une série de journaux plus ou moins éphémères : *Le Radoteur*, le *Journal Politique et Littéraire*, le *Courier Politique de la France et ses Colonies* et le *Journal des Révolutions de la Partie Française de Saint-Domingue* pour la seule année 1793, puis dans les années suivantes l'*Étoile américaine*, le *Niveau de l'Europe et de l'Amérique*, le *Courier de la France et des Colonies*, et enfin le *Courier français*. Tous ces journaux, à l'exception du *Niveau...* sont politiquement motivés et subordonnent tout au politique. Le *Courier français* est peut-être financé par l'Ambassade de France ; il publie fréquemment les Actes de la Convention nationale, mais le *Courier de la France et des Colonies* de Gatereau, aristocrate déclaré, le fait aussi à l'occasion. La Révolution lui apparaît donc comme un fait accompli, sinon irréversible, et sans doute espère-t-il au moins une amélioration de la situation.

En Louisiane, après 1789, les tentatives pour empêcher le commerce de livres en provenance de Philadelphie s'avèrent inefficaces : La Nouvelle-Orléans est un véritable carrefour des nouvelles idées politiques, à l'avant-garde de la culture du Nouveau Monde. Le gouverneur de Natchez, Gayoso de Lemos, homme tolérant, laisse à sa mort en 1799 une bibliothèque de 411 volumes dont un grand nombre avaient été placés sur l'*Index* de l'Inquisition espagnole de 1790. Les Louisianais se passionnent pour les événements révolutionnaires. Cette population anticléricale lit Voltaire et quand elle est illettrée, ce qui est le cas de la majorité, elle se rassemble

dans les tavernes autour de ceux qui savent lire. Ce milieu profondément mélomane, aussi intéressé par les airs classiques que par la musique populaire – et qui passe sans transition de l'un à l'autre – apprendra vite les chants révolutionnaires et en transformera les paroles pour les adapter à ses propres besoins. L'imaginaire collectif des Français d'Amérique se restructure pour penser la révolution.

### LA RÉVOLUTION ACTUALISÉE

Trois événements vont largement contribuer à la polarisation des communautés françaises d'Amérique, à les faire passer du stade de la Révolution-Spectacle à celui de la Révolution-Actualité : l'arrivée des immigrants, prêtres, religieuses et aristocrates, les révoltes de Saint-Domingue qui produisent leurs lots de réfugiés et l'action de l'Ambassadeur de France, le Ministre Edmond Genêt.

Les émigrés n'appartiennent pas tous à l'aristocratie, tant s'en faut. Les prêtres non assermentés et les religieux constituent un groupe distinct. On estime que 24 prêtres catholiques français arrivent de 1791 à 1799. Mais l'apport essentiel est constitué par le groupe de Sulpiciens qui vont fonder le premier séminaire des États-Unis et assurer à l'Église sa structure hiérarchique : jusqu'à la guerre de Sécession, pas moins de onze évêques seront nés en France. Ainsi cet ordre aura une influence hors de proportion avec son nombre restreint de membres. En revanche, le passage des religieux s'avère éphémère, qu'il s'agisse des sœurs clarisses, immigrées dans le Maryland en 1792 ou des capucins d'Amiens et de Tours qui arrivent à La Nouvelle-Orléans : les uns comme les autres repartiront dès qu'ils le pourront<sup>22</sup>.

Les premiers aristocrates *émigrés* apparaissent dès 1790 ; tous ne viennent pas pour des raisons politiques, loin de là. Ce sont très souvent des individus engagés dans la spéculation : en pleine révolution, le 3 août 1789, naît à Paris une filiale de la compagnie du Scioto qui vend 50 000 arpents de terres américaines. Ainsi Madame Bacler de Leval, arrivée en 1790, achète-t-elle des terres susceptibles de servir de refuge aux émigrés : la communauté de Fontaine Leval, dans le Maine, sera l'une des expériences françaises les plus réussies de la période<sup>23</sup>. Ainsi Bancel de Confoulens, issu de la noblesse de robe, s'y rend la même année pour le compte du Duc d'Eprenesnil, tandis que François-René de Chateaubriand, parti de Saint-Malo pour des raisons fort différentes, note la présence de royalistes de Saint-Domingue à Philadelphie au début de l'été, mais loge aussi avec des émigrés, probablement des désillusionnés de l'expérience du Scioto<sup>24</sup>.

Chateaubriand ne demeura guère que cinq mois aux États-Unis et repartit pour la France en décembre. Il est clair que si le clergé avait émigré parce qu'il refusait de prêter serment à la République, l'aristocratie ne croyait guère que ses jours étaient comptés.

Si les émigrés suivants viennent pour des raisons fort différentes, notamment parce que leur vie même est en péril, les premiers ont établi un modèle de colonisation agricole qui, en dépit de ses échecs répétés, séduiront bien de leurs successeurs. Ainsi, vers la mi 1793, des émigrés, menés par le Marquis de Noailles et Omer

Talon<sup>25</sup> achètent de larges terrains en vue d'établir des Français. Mais les plus avisés d'entre eux, plutôt que d'imiter Marie-Antoinette sur les terres incultes de la frontière, préféreront comme Talleyrand spéculer sur celles-ci dans le confort moelleux des villes.

C'est presque le hasard qui amène ce dernier aux États-Unis. Indésirable en Angleterre, il s'embarque un peu à l'aventure, hésite à descendre à Philadelphie car son bateau fait voile jusqu'à Calcutta. Mais il n'y a pas de place à bord et il renonce à son voyage et met pied à terre :

« Je veux que si l'Europe devient totalement inhabitable pour ceux qui ont de la mesure dans leurs idées et de la modération dans leurs sentiments, ce voyage-ci puisse me servir à choisir quelque position où nous puissions être [...] avec une occupation qui puisse nous assurer l'indépendance... »<sup>26</sup>

Au demeurant, les activités politiques de ces émigrés sont fort réduites<sup>27</sup>. Ils sont davantage intéressés par les soirées mondaines, par une invitation à la Société de Philosophie de Philadelphie, que par la polémique sur les événements de France, même s'ils les déplorent. Dans le meilleur des cas, celui de Moreau de Saint-Méry, ils diffusent la littérature des philosophes et de la libre pensée.

Cette indifférence apparente, cependant, ne doit pas induire en erreur. Les individus étaient déchirés entre la mélancolie morbide et l'insouciance calculée. Le duc de La Rochefoucauld-Liancourt<sup>28</sup>, qui arriva aux États-Unis en 1792, écrivait : « J'ai besoin d'être malheureux et toujours occupé de mon malheur pour que tout cela ne me soit pas insupportable. »<sup>29</sup> Il est vrai que Moreau de Saint-Méry enregistra surtout les nombreuses gamineries de Talleyrand et de ses amis dans son salon. Pourtant, Talleyrand, homme froid en apparence, écrivit au sujet de cette période d'émigration : « J'éprouvai dans ce voyage des choses qui sont restées dans ma mémoire. Quand on a l'esprit un peu actif et que l'on craint les nouvelles de son pays, perdre son temps n'est pas chose aussi facile qu'on le pense. »<sup>30</sup>

Les aristocrates s'efforcent donc de reconstituer l'ambiance des « salons », mais la politique reste sous-jacente. Parfois, ils regardent de haut les mœurs américaines ; leur centre d'intérêt est la Révolution française ; leur champ d'action est essentiellement l'Europe ; néanmoins, ils essaient de créer des relations avec les hommes d'État américains et d'influencer les dirigeants de ce pays. Talleyrand échange ses vues avec Hamilton durant leurs longues conversations. Volney, le philosophe, qui a probablement eu l'intention de quitter la France pour toujours, a été l'ami de Franklin et il est reçu dans les meilleurs cercles. Beaucoup d'autres ont de nombreuses occasions de rencontrer l'élite politique et financière et plusieurs sont reçus par le Président Washington. Certains de ces aristocrates avaient été à l'origine du mouvement révolutionnaire ; ils sont à présent dépassés par le cours des événements et il est vraisemblable qu'ils tentent de refroidir l'enthousiasme révolutionnaire de leurs auditeurs américains.

A l'occasion, ils écrivent dans des journaux français paraissant aux États-Unis, mais ils n'ont guère d'influence sur leurs compatriotes des autres classes sociales. La seule exception est Moreau de Saint-Méry dont l'impact est important sur ses compatriotes et même sur la société américaine en général. Il diffuse les philosophes et la littérature française, mais son action est surtout extérieure au politique. En effet, il introduit les contraceptifs à Philadelphie au moins dès 1794. Il en possède depuis quatre ans, mais bien que ceux-ci fussent destinés en principe aux Français, les Américains, toute fausse honte bue, en réclament fort souvent. Ainsi après un premier moment de rejet, les seringues importées par les colons français seront progressivement vendues chez les apothicaires.

Le sort de ces aristocrates sera très variable. Plus d'un, qui s'était engagé dans une aventure agraire, se retrouvera impécunieux. D'autres, qui disposaient d'un capital confortable s'efforcèrent de recréer l'atmosphère des salons du dix-huitième siècle, vécurent dans un environnement protégé et plus tard quittèrent les États-Unis sans regret.

### *Les réfugiés de Saint-Domingue*

Si les événements français abasourdissent les États-Unis et revigorèrent certains radicaux américains, la révolte en 1791 des esclaves de Saint-Domingue, où s'illustre en particulier Toussaint Louverture, va actualiser la révolution : les Américains ont aussi leurs esclaves.

Cette révolte suscite une vague d'émigration plus importante, mais aussi plus diverse que la précédente, car en dehors des aristocrates et des royalistes, on compte aussi plus d'un *citoyen dit ci-devant de couleur*.

En mai 1792, deux cent familles ont pris refuge à Philadelphie selon l'ambassadeur de France aux États-Unis, Jean de Ternant<sup>31</sup>. En juillet et août 1793 le nombre est passé de 1 000 à 2 000 et quatre cents autres personnes arrivent en novembre<sup>32</sup>.

Or ce sont ces colons des îles qui attisent la crise politique : à une exception près, ils tiennent les journaux de langue française. Des aristocrates comme le comte de la Houssaye et le Baron du Quesnay viennent à La Nouvelle-Orléans dans les années 1790 et font un travail important de promotion de discussions, de conférences et de diffusion de l'information politique sur l'Europe.

Quant aux hommes de couleur antillais, dont certains sont aussi cultivés que riches, ils ressentent les privilèges politiques et économiques des Blancs. Les affranchis, qui sont souvent des sang-mêlé, possédaient à Saint-Domingue le tiers des terres de la colonie et le quart des 500 000 esclaves. Mais les Blancs avaient dressé des barrières raciales et ils veulent s'en affranchir<sup>33</sup>. Cette catégorie d'immigrants est donc d'autant plus remarquée que les événements de Saint-Domingue ont fortement impressionné les États esclavagistes et, particulièrement, la Louisiane. Si dans la partie espagnole du pays des Illinois, située en dehors des zones de plantations, une certaine entente existe entre colons blancs et Afro-Américains, qui tra-

vailent souvent côte à côte, la classe des planteurs de Louisiane est alarmée par deux révoltes importantes d'esclaves à Pointe Coupée.

Les hommes libres de couleur sont en nombre significatif : nul n'est certain du champ qu'ils choisiront. Les sangs-mêlé adoptent une attitude paternaliste à l'égard des Noirs, qu'ils cherchent à manipuler et à enrôler dans leur propre jeu<sup>34</sup>. Mais les craintes suscitées par la situation ne se limitent pas à la Louisiane. L'ambassadeur de France, Genêt, écrit que la révolution de Saint-Domingue est devenue le cauchemar des esclavagistes et qu'elle a produit un changement décisif dans les attitudes de Jefferson. Selon le diplomate, l'ancien ami des Français a cédé maintenant aux gens qui le détestaient<sup>35</sup>.

### *Les conflits franco-français*

On aurait pu s'attendre à ce que la lutte pour leur survie sur le sol américain capte les énergies des immigrants français. Mais non, leur esprit est en France. Ils se livrent à des micro-guerres civiles à propos d'événements qui se déroulent à des milliers de kilomètres de leur nouveau domicile. Sans doute les Français d'Amérique espèrent-ils, d'outre-Atlantique, exercer quelque influence sur leur patrie : comment comprendre autrement, par exemple, les pétitions qu'ils adressent parfois au gouvernement français ? Mais il est clair que les événements de France médiatisent leurs rapports réciproques, leurs élans, leurs protestations. En fait, les divers groupes projettent leurs propres fantasmes politiques et sociaux.

Les passions opposées se cristallisent souvent sur les diplomates<sup>36</sup>. Cette situation était antérieure à la Révolution. Dès 1784, Saint Jean de Crèveœur, alors consul à New York, écrivait :

« Ici les Français que je vois sont pour moi une nouvelle race d'hommes – médisants, calomniateurs, s'entre-déchantant les uns les autres... sans bonne foi et sans mœurs. Ils croient que hors la France il n'y a plus de lois ni de frein pour eux ; ils se moquent des serments américains. Tels sont les Français du continent une douzaine peut-être exceptée. Les consuls sont pour ces messieurs des bêtes noires, et la calomnie est leur arme ordinaire... »<sup>37</sup>

Il apparaît, toutefois, un contraste saisissant entre la situation de Crèveœur, bouc émissaire de la communauté, et la tourmente qui secoue après 1789 les communautés françaises de Boston ou de Philadelphie, scindant l'opinion publique française selon des frontières bien délimitées.

A Boston, par exemple, en 1792, deux cercles se forment, l'un républicain, l'autre conservateur, qui regroupe autour d'un prêtre des commerçants originaires des Antilles. Les uns comme les autres s'en prennent au consul. Mais la situation est si complexe que, à l'occasion, les parties opposées critiquent le même diplomate pour des raisons différentes.

Il est logique de voir Nancrede, instructeur de français à Harvard et conservateur, fulminer contre Robespierre, qu'il considère comme un nouveau tyran. Mais le cas du club républicain de la ville est plus compliqué. Il s'indigne de l'exécution du roi, de la mort des Girondins, déteste Robespierre, et il hait le nouveau consul, Dannery, qui arrivant à Boston en 1792 est perçu comme le représentant de la faction qui a fait tomber les Girondins. Le diplomate français déteste à son tour ces républicains qui ne sont pas au goût du jour de Paris : ils considèrent que la Révolution est finie. Quant à l'Église catholique, elle est confiée à un pasteur non assermenté !

Il serait souhaitable de chercher pourquoi tant de Français des États-Unis prennent le parti des Girondins. Peut-être faut-il voir déjà un premier signe d'américanisation de ces immigrés : les Républicains considèrent qu'il n'y a pas de raison que la France aille plus loin que les États-Unis dans son zèle révolutionnaire. Si cette interprétation est correcte, elle signifierait que les émigrés sont déjà réceptifs à certaines vues américaines<sup>38</sup>. Quoi qu'il en soit, il est clair que si les diplomates considèrent leurs ressortissants du point de vue du gouvernement de Paris, ceux-ci les jugent déjà depuis leur nouvelle situation. Un autre émigré, Moreau de Saint-Méry, regrette que depuis que la France est une république elle n'ait jamais envoyé d'ambassadeurs adéquats aux États-Unis. Selon lui, le choix par la France de ses ministres et envoyés aux États-Unis a peu manifesté le désir de gagner l'amitié des Américains. M. de la Luzerne, écrit-il, fut le seul qui sut comment leur plaire. La maladresse de M. de Montier fut telle que lorsqu'il dînait à la maison de M. Hamilton, le Ministre, il amenait avec lui deux ou trois plats cuisinés à la mode française sous prétexte qu'il était au régime. M. de Ternan ne fit que passer dans le pays. Le Ministre Genêt voulait tout brûler. Fauchet était moins un diplomate qu'un lâche esclave des Jacobins du continent. Adet était sage et aimable, mais sa maison était telle qu'elle n'attirait personne<sup>39</sup>.

Mais qu'ils se réfèrent ou non à leurs représentants diplomatiques, les esprits partout sont embrasés par les événements de France. Il y a cependant une différence importante entre la critique de Crèvecoeur ou même celle de Moreau de Saint-Méry, d'une part, et celle qui se fait jour à Boston ou à Philadelphie. En effet, nous assistons maintenant à la constitution de pôles d'opinion et non à la critique anarchique. Ce ne sont plus les imperfections ou les insuffisances des représentants de la France que l'on condamne, c'est leur légitimité qui est remise en cause. Lorsqu'un d'entre eux, Tanguy de la Boissière, attaque le Ministre Genêt comme la « créature de Brissot » c'est le parti des Girondins qui est visé<sup>40</sup>.

La soudaine floraison de journaux, en 1793, qui sans doute coïncide avec l'arrivée des réfugiés de Saint-Domingue, va contribuer et révéler le changement du statut de l'autorité. Le pouvoir n'est plus dans l'État, mais dans la parole dite ou écrite, nouvel agent de la vérité.

L'idéologie de la révolution française pénètre les esprits. Par exemple, la Société française des Amis de la Liberté et de l'Égalité instaure dans sa constitution l'idée nouvelle que le pouvoir est dans le peuple, conception qui s'accompagne de ce

que Claude Lefort appelle son corrélat, la conspiration. De fait, des accusations réciproques de conspiration se font jour au sein des communautés françaises<sup>41</sup>.

Chaque ville où se trouve quelque colonie française se trouve ainsi partagée. A Philadelphie, par exemple, le groupe révolutionnaire est généralement rallié autour du *Courrier Français* tandis que ses adversaires lisent le *Courrier politique de la France et de ses colonies*, qui deviendra par la suite le *Courrier de la France et des Colonies* et *Le Radoteur*.

Ainsi, la nouvelle de la décapitation de Robespierre produit aux États-Unis les sentiments les plus divers :

« Les Jacobins... en furent profondément affligés, comme s'ils avaient perdu leur père, leur chef, leur meilleur ami, tout ce qui n'était pas jacobin, et même les vrais patriotes, tous les sincères amis de la liberté ne virent dans cet événement qu'un bienfait du ciel malheureusement trop tard accordé par lui. »<sup>42</sup>

Les groupes antagonistes vont attiser les feux d'une guerre franco-française, fournir les armes les plus diverses, chants, pamphlets, pétitions, clubs, journaux et même représentations théâtrales, et participer, chacun à sa manière, aux péripéties de cette guerre. Les royalistes invitent la communauté française à une messe à la mémoire de Louis XVI, « *Ci-devant trop bon roi de France et des Français* » ; les républicains font tonner le canon à Philadelphie pour célébrer la destruction des tyrans.

### *Les lueurs de la Révolution*

De tous les diplomates envoyés par la France, le Ministre Charles-Edmond Genêt, va devenir la cible la plus visible en même temps que l'agitateur le plus actif de l'opinion publique. Girondin passionné, qui arrive de la Cour de Russie où il s'est trouvé totalement isolé, il a reçu des instructions précises : 1) resserrer les liens entre les deux pays ; 2) susciter un nouveau traité de commerce ; 3) susciter un pacte national de garantie mutuelle des territoires et régimes ; 4) s'appuyer sur l'Amérique de l'Ouest, le Kentucky et l'Ohio ; 5) émanciper l'Amérique espagnole.

En contraste avec la Cour de Russie d'où il venait et où il s'était trouvé totalement isolé, il est accueilli par une réception étourdissante à Charleston, avec la complicité du consul de France, militant révolutionnaire<sup>43</sup>.

L'historien Bernard Fay écrit :

« Charleston devint pour quelque temps une sorte de capitale révolutionnaire dans le sud des États-Unis. Les hommes se faisaient gloire de porter la cocarde tricolore, de s'appeler citoyens et de se décorer du bonnet rouge dans les banquets. L'agitation était entretenue par les descendants des Huguenots français qui, se souvenant de ce qu'ils avaient souffert, célébraient avec ivresse la chute de la monarchie. En janvier déjà, on avait organisé une

énorme procession en l'honneur de l'Assemblée Nationale. Treize coups de canon l'avaient annoncée. Puis à travers la ville avaient défilé un cortège dirigé par Mangourit [le consul] et le pasteur Coste, pasteur de l'église réformée française, tous les fonctionnaires et officiers publics. On s'arrêta devant l'église française et pour la saluer on inclina le drapeau devant elle, comme une expiation pour les persécutions de Louis XIV. A l'église Saint-Philippe on s'arrêta, il y eut des salves de canons, un discours de Coste, on chanta le *Te Deum*, puis la Marseillaise. »<sup>44</sup>

Tout au long de la tournée de l'ambassadeur, les mêmes foules enthousiastes apparaissent. Les célébrations de Charleston seront imitées à Boston et à New York<sup>45</sup>. Dans les États du Sud, les fermiers lui offrent des céréales pour les Français ; les cercles républicains le soutiennent. Il suscite des cercles démocrates et jacobins, organise ses consulats en centres de propagande. Dans la chaleur des banquets, il joue le peuple contre le gouvernement. L'entrée à Philadelphie est un triomphe populaire. Les citoyens, ayant entendu dire que le Président pourrait hésiter à le recevoir, décident de lui faire une ovation et d'aller à sa rencontre. Le 4 juillet 1794, Talleyrand, Baumets, Cazenove et Moreau assistent aux fêtes anniversaires de l'Indépendance des fenêtres d'une maison sur Broadway Avenue, située en face de celle du gouverneur Clinton. Ils subissent le désagrément d'être hués par les Jacobins<sup>46</sup> qui prennent part au défilé, marchent deux à deux et chantent la Marseillaise et d'autres hymnes républicains. Les dirigeants américains se sont abstenus et Washington est froissé, car Genêt a agi en conquérant sur la terre américaine avant même de lui avoir présenté ses lettres de créance de ministre plénipotentiaire<sup>47</sup>. En outre, il a osé armer des corsaires dans un port américain.

Encouragé par les signes de soutien qu'il a reçus, croyant avoir encore l'appui de Jefferson, Genêt juge que le Président des États-Unis est maintenant dépassé par les événements<sup>48</sup>. C'est une erreur. Washington entend préserver la neutralité de son pays et il a interdit la vente ou l'armement des vaisseaux saisis par les Français dans les eaux américaines.

Dans la partie espagnole de l'Illinois, à de rares exceptions près, les descendants de l'immigration française sont cependant restés indifférents à l'idéologie nationaliste naissante. L'un des rares exemples de « jacobinisme effréné à Saint Louis »<sup>49</sup> n'a eu lieu qu'une seule fois : on a souhaité la Bonne Année « à la manière des révolutionnaires français ». Cela a consisté à partir en tournée réveiller les femmes pour leur réclamer un verre de vin et un baiser.

Cet incident révèle que le village a entendu parler de la Révolution française. Il éclaire aussi sur la culture populaire française dans la frontière américaine. Le village s'est rapproprié l'information venue de France pour l'insérer dans sa propre culture et sa tradition locale. Dans ce fait divers, qui a tant inquiété le gouverneur de Louisiane, la Révolution a servi de prétexte à l'innovation folklorique.

### *Préparations de guerre en Louisiane*

Si les effets sur la République américaine sont relativement importants et multiples, l'impact le plus important est en Louisiane. Ce lieu est le terrain d'une nouvelle question : la révolution lointaine peut-elle, doit-elle, se propager jusqu'aux États-Unis ? Au-delà des psychodrames collectifs auxquels se livrent les groupes antagonistes, la question de l'exportation de la révolution devient une clef du débat des communautés françaises des États-Unis.

Pourquoi la Louisiane ? Trois phénomènes se conjuguent : le ressentiment envers les autorités espagnoles, la rupture des exportations vers la France et l'exemple de Saint-Domingue.

Dans cette région, la révolution française a été suivie avec passion. Les idées nouvelles sont adoptées presque sans discussion par les communautés louisianaises. Les gens cultivés, au sein de cette population anticléricale, lisent Voltaire ; les illettrés, qui sont la majorité, se rassemblent dans les tavernes autour de ceux qui savent lire.

Une première menace apparaît, celle d'un ralliement de la colonie à la France républicaine. Au début de 1793, cent cinquante notables signent une pétition pour demander la protection de la République française, leur « mère patrie ». En d'autres termes, ils remettent en cause la légitimité du gouvernement espagnol. Ils se réclament d'un autre espace politique et social. Leur culture a reçu une nouvelle impulsion de l'idéologie nationaliste française.

En mars, cinquante commerçants envoient une députation à Paris pour remettre à la Convention nationale les bénéfices d'une souscription qui a été faite au profit de cette dernière. Cette députation pourrait être interprétée comme une légitimation de la Révolution.

Une lettre anonyme de Don Pedro Favrot, Capitaine d'infanterie au « Citoyen Gè », c'est-à-dire à Edmond Charles Genêt, Ministre français auprès du gouvernement américain, en 1794, traduit les sentiments de beaucoup de Louisianais :

« Vous arrivé dans une Colonie peuplée de français comme vous, Le même sang circule dans leurs veines, Le même Esprit les anime. Longtems séparés de la mère patrie, ils gémissaient En secret de leur abandon, ils avaient Toujours les yeux fixés sur Elle, quoi qu'elle semblat les avoir rejettés. ils la suivaient dans ses marches, partageaient en silence ses victoires, Et contre Toute apparence osaient se flatter d'un retour heureux. Ce jour si désiré est enfin arrivé, nous sommes redevenus les enfans de la france Patrie ; si nous n'avons point Partagés ses dangers, nous jouirons de sa prospérité ; et à ce qui serons dédomagés d'avoir été privés du bonheur de participer à sa Gloire Nous dédommagera de la necessite où nous nous trouvions de ne pouvoir lui être utiles. Nous ne verrons plus l'intérêt Dictier les arrêts dans les Tribunaux de justice, ? Nous verons se rétablir une police, dont il ne reste pas même l'ombre par l'apathie l'insouciance d'un Gouvernement, qui ne Prête attention

qu'aux objets lucratifs, nous ne verons Plus le crime impuni, l'innocence opprimée, et un peuple victime des Caprices d'un chef.

C'est dans de pareilles circonstances Citoyens Général, que vous venez organiser cette Colonie, vous réunirés les esprits que la Politique Espanole a cru devoir diviser, Et si quelqu'un de nos compatriotes, à pu oublier un moment qu'il Etoit français, le remord. le punira assés de son erreur. Nous serons, comme nous Etions avant de passer sous une puissance Etrangère, Tous parens et amis. Ceux D'Europe, ceux d'Amerique se glorifierons – Egallement du nom de français, et sentiront l'obligation que leur impose un si beau Titre.

Salut et Profond Respect. »<sup>50</sup>

L'auteur invite donc l'ambassadeur à organiser la colonie et à réunir la population sous le drapeau français. En fait, l'entrée de l'Espagne dans la grande coalition européenne contre la République a interrompu tout commerce, car l'économie louisianaise dépend essentiellement de ses exportations vers la France. Les marchands de La Nouvelle-Orléans mènent des démonstrations de masse contre le régime espagnol. Le peuple apprend rapidement la Marseillaise. Cependant, la présence des troupes cubaines, que le Gouverneur Général de Louisiane, le Baron de Carondelet, a fait venir de Havane, prévient tout mouvement de rébellion interne<sup>51</sup>.

Le gouvernement girondin de la République française a envisagé d'arracher la Louisiane et la Floride à son alliée de la veille. Genêt complotte une attaque extérieure contre la Louisiane. Il envoie au Kentucky le botaniste Henri Michaux et s'entend avec le général Clarke pour mener une expédition contre La Nouvelle-Orléans. Jefferson donne son approbation et met l'ambassadeur en contact avec le gouverneur du Kentucky. L'accord du gouverneur de la Caroline du Sud est également acquis.

En revanche, le philosophe français Volney, qui a immigré aux États-Unis, est opposé aux plans de Genêt. Il craint que si la France regagne la Louisiane et le Canada elle ne soit considérée comme une rivale dangereuse, et même comme une ennemie des États-Unis. Les événements futurs lui donneront raison.

Tandis que Genêt organise une attaque américaine contre la Louisiane, le bruit se répand qu'une expédition navale entrera par l'embouchure du Mississippi pour s'emparer de la Nouvelle-Orléans. Carondelet exige un serment d'allégeance de toute personne arrivée dans la colonie après 1790 et de diverses autres catégories d'individus. Un groupe important refuse et s'expatrie ; à la mi-juillet 1793, près de 68 suspects ont été expulsés de la capitale<sup>52</sup>. Par une nuit sans lune, le Gouverneur Carondelet fait embarquer sa femme et ses deux enfants pour La Havane. Même des sang-mêlé de la milice ont été touchés par les « idées diaboliques de liberté et d'égalité ».

Le Gouverneur ordonne la construction de quatre fortifications aux coins du vieux quartier, soi-disant pour se protéger contre une attaque extérieure. Il parade partout à cheval pour inspecter la palissade de 15 pieds de hauteur qui fait le tour de

la ville. Il s'efforce d'organiser des bataillons ; de recueillir des signatures en faveur du règne espagnol.

Charles de Pauw, marchand de Gand et de Paris, qui avait participé à la Guerre d'Indépendance avec Lafayette, conspire avec Genêt en 1794. Il organise à La Nouvelle-Orléans un club jacobin qui imprimera des tracts incendiaires destinés au public et reçoit le soutien de Français et de Créoles parmi les plus importants.

De son côté, Carondelet multiplie auprès des habitants les mises en garde contre toute association avec les activités du Ministre de la France. Il découvre sans cesse des réunions secrètes, des caches d'armes, des conversations suspectes, des complots dans les paroisses de St Charles, de St James, de Pointe Coupée.

### *L'émancipation des Noirs*

Les Espagnols redoutent surtout le radicalisme dans le monde rural. Vers la fin de 1793, l'abbé Jean Delvaux, prêtre originaire de France, exploite les revendications locales des cultivateurs de tabac de Natchitoches pour exciter les foules de sa chaire. Il mène l'attaque contre des fonctionnaires locaux et compose des airs jacobins. Pendant quatre années, l'abbé et ses paroissiens défieront le régime. On ne pourra arrêter le prêtre et le déporter que grâce à une supercherie de son évêque.

Il peut sembler paradoxal que dans un système de plantations fondé sur l'esclavage, la grande propriété et les marchands, l'élite participe à la ferveur révolutionnaire. Car derrière la Déclaration des Droits de l'Homme se profile une menace, plus sérieuse, celle de voir les Français prêcher aux Noirs la révolte. Cette considération va rallier les élites françaises aux dirigeants politiques espagnols ; leurs intérêts communs leur font sentir la menace latente que la Révolution peut faire peser sur eux.

En revanche, les classes les plus pauvres et leurs amis noirs n'ont rien à perdre, au contraire. Le rôle des métis est plus trouble : le pouvoir espagnol recrute en leur sein beaucoup d'informateurs. Pourtant, ce sont surtout les sang-mêlé qui tendent à propager les maximes de liberté, d'égalité, de fraternité parmi les plus pauvres<sup>53</sup>.

Au demeurant, des partisans de la révolution apparaissent partout, dans les tavernes et les lieux les plus reculés, chez les paysans et même dans le clergé. On les rencontre parmi les commerçants immigrés, les Français, les métis et les Noirs.

L'influence éventuelle de ces événements sur les esclaves demeure inconnue, mais la plupart de ces derniers comprennent le français ou l'espagnol ; ils écoutent attentivement les récits des témoins ou des observateurs des événements de Saint-Domingue<sup>54</sup>.

Il y eut des révoltes de Noirs en 1791 et 1792, et en 1793 les esclaves de souche indienne présentèrent une pétition de masse pour leur libération, conformément aux lois espagnoles. Celle-ci leur fut refusée et désormais toute possibilité de réforme du sort des esclaves sembla vouée à l'échec, comme le gouverneur en fit lui-même l'amère expérience<sup>55</sup>.

C'est en 1794, semble-t-il, que la propagande révolutionnaire atteint son paroxysme et La Nouvelle-Orléans en fut le centre. Dans les couches illettrées de la population la propagande s'opérait par la musique et par la danse. Les chants créoles étaient convertis au « Ça ira » et l'on dansait sur les paroles de « Les Aristocrates à la lanterne », ou de « La Carmagnole ». Les théâtres de La Nouvelle-Orléans résonnaient de chants martiaux ; on satirisait le gouverneur, surnommé « Cochon de lait »<sup>56</sup>. En fait, le symbolisme et les concepts de la Révolution sont réadaptés par l'imaginaire collectif des Français en Amérique.

Dans une conspiration d'esclaves à Pointe Coupée, en Louisiane, en 1795, trois Blancs sont impliqués ; cependant, les réactions ont lieu partout et la question de l'esclavage est débattue par les Français à travers le continent<sup>57</sup>. En terme racistes, du côté conservateur, Tanguy de La Boissière, de Saint-Domingue, multiplia ses attaques contre le ministre Genêt, « créature de Brissot, ami du mulâtre » qui favorise tout le monde sauf les Blancs<sup>58</sup>. A l'inverse, les réfugiés de Saint-Domingue qui résidaient à Philadelphie finirent par se rendre compte en 1795, que leur groupe ne comptait aucune personne de couleur et ils en admirèrent deux ou trois dans leur association. Néanmoins, dans leurs débats à propos de Saint-Domingue, beaucoup d'entre eux conservèrent de la rancœur à l'égard des fonctionnaires qui avaient favorisé l'émancipation des esclaves.

L'absence de tact de Genêt et les pressions du gouvernement américain entraînèrent Paris à rappeler son ambassadeur. Néanmoins, les passions politiques soulevées par la Révolution étaient encore intenses et les successeurs du ministre gardaient le même état d'esprit. En 1795, par exemple, l'ambassadeur Adet décida d'exercer une forte pression sur la communauté française. Il déclara que seuls ceux qui portaient constamment les couleurs françaises seraient portés sur les registres officiels<sup>59</sup>. Néanmoins, Moreau de Saint-Méry semble être le seul à avoir arboré la cocarde à Philadelphie.

Le 25 juin 1795, à New York, des acteurs irlandais présentent une revue à grand spectacle, « La Bastille, ou la Liberté triomphante » qui met en jeu Moreau de Saint-Méry<sup>60</sup>. Le meneur de la foule y célèbre la cause de la Révolution, la tyrannie de la Cour, sa perfidie, ses plans contre Paris, la misère du peuple, son oppression, la nécessité d'établir l'égalité, les droits de l'homme. Dans la même ville, un impresario, M. Maison, montre « Les étonnants exercices du Citoyen Démocrate, de M. Aristocrate et de Mademoiselle Modérée ». Ces automates eurent un grand succès<sup>61</sup>.

Mais les temps changent. Lorsqu'en 1796, le général Victor Collot, ancien Gouverneur de la Guadeloupe, qui séjourne à Philadelphie, invite le gouvernement français à se rapprocher la Louisiane, Paris a changé d'avis et est en train d'abandonner son plan d'invasion<sup>62</sup>. D'une part, il craint que les Américains ne profitent de l'agitation pour pénétrer dans ce territoire ; d'autre part, des négociations avec la Couronne espagnole sont en cours afin d'obtenir une rétrocession pacifique. Quelques années plus tard, Napoléon renouvellera cette démarche.

Les tensions franco-françaises se répercutent dans les cercles politiques américains. En 1797, les journaux de langue anglaise polémiquent violemment entre

eux. Sous le titre « Fraternité française », la presse anglophile publie les informations sur les actes de piraterie des Français. Les quotidiens et hebdomadaires francophiles impriment sous l'en-tête « Amitiés anglaises » les récits de brigandage des agents de la Grande Bretagne. On commente dans les deux camps les victoires françaises et l'on discute à propos d'un jeune chef nommé Bonaparte, que le poète Philippe Freneau célèbre dans son journal et dont les bien informés affirmeront qu'il est né dans le Connecticut<sup>63</sup>.

Dans l'enseignement supérieur, les événements français sont maintenant discrédités. Les écrits de Volney, que Jefferson a traduits, sont au centre d'une controverse. Tandis que les déistes se ralliaient à son nom, Timothy Dwight, à Yale, qui avait célébré 1789, dénonçait maintenant la Révolution. A Harvard, on identifie de manière simpliste tout Français à un jacobin. En 1798, Nancrède devra partir de la célèbre institution ; au début du dix-neuvième siècle, on n'y enseigne plus le français.

Le traité de Jay avec l'Angleterre, ratifié par le Sénat en juin 1795, marque le terme de l'alliance avec la France et le retour aux liens du passé. Aux États-Unis et en France, où les idées universalistes du dix-huitième siècle sont maintenant en déclin, cet acte marque la fin du rêve d'amitié franco-américaine. Il sera reçu avec tristesse par les Français des États-Unis. Le « schisme »<sup>64</sup> entre la France et le monde anglophone n'est pas seulement politique et diplomatique, mais aussi culturel.

Durant la période du Directoire (26 oct. 1795 – 9 nov. 1799) l'équilibre s'établit entre ceux qui partent aux États-Unis et ceux qui retournent. De 1794 à 1798 au moins quarante navires ramènent des passagers français à Saint Domingue ; de la mi-juillet à la mi-août 1798, treize autres bateaux partent à leur tour<sup>65</sup>. La poussée de propagande antifrançaise déplaît souverainement aux émigrés, et entraîne des gens comme Volney à retourner dans leur patrie. Deux groupes, en particulier, reviennent en France : ceux qui, en principe, étaient favorables au nouvel ordre mais qui avaient été les victimes des partis politiques français, et les aristocrates émigrés qui, par opportunisme ou par fascination pour le nouveau régime, renièrent leur tradition.

La Révolution française a donc influencé la scène américaine par de multiples canaux : par ses effets directs sur l'opinion publique, par les changements européens successifs qui affectèrent les États-Unis, par les cohortes d'immigrants qui arrivèrent d'Europe ou des Antilles, et par l'action des diplomates français.

Qu'offrit la Révolution aux communautés françaises des États-Unis ? Parfois l'événement fut assimilé par les structures de la culture locale, particulièrement dans les couches sociales les plus pauvres qui ne s'identifiaient pas profondément avec la France. L'événement entra dans leur folklore, comme nous l'avons vu pour la communauté de Saint-Louis ou pour les Louisianais qui dansèrent sur le « Ça ira ». Plus souvent, l'effet combiné de la Révolution française et de l'insurrection de Saint-Domingue secoua la léthargie de ces communautés, les plaça sur l'avant-scène de

l'excitation politique et intellectuelle. Il fit émerger une conscience nationale, en contraste avec l'ancien ordre féodal où chaque individu était identifié par son rang, sa religion, sa race ou sa région. Même des royalistes comme Nancrede ou des esprits ouverts comme Moreau de Saint-Méry avaient une vision claire de leurs devoirs et obligations en tant que Français. Les descendants des huguenots de Boston ou de Charleston, qui avaient d'abord interprété la Révolution comme un simple rejet du catholicisme, étaient maintenant invités à élargir leurs perspectives. Les catégories sociales traditionnelles de race ou de région furent temporairement écartées quand les gens s'appelaient réciproquement « citoyen ».

La fin de l'idylle franco-américaine coïncide avec la renaissance de la tradition française en Louisiane. Mais son effet le plus durable fut probablement la promulgation de l'abolition de l'esclavage par la République française. Si, d'une part, cet acte brisa la ferveur révolutionnaire des grands planteurs, de l'autre elle projeta quelque lumière sur la sombre condition des esclaves et des métis. Ce fut peut-être un signe des temps que, dans la conspiration de Gabriel qui, en 1800, impliqua plusieurs milliers d'esclaves en Virginie, la consigne fut de ne pas faire de mal aux Français<sup>66</sup>. Plus d'un Noir éminent s'en souviendra ultérieurement, qui s'expatriera vers le pays où l'égalité de tous les êtres humains avait été proclamée.

#### NOTES

1. Cet article doit beaucoup à l'ouvrage le plus exhaustif sur les relations franco-américaines de cette période ainsi que sur les Français aux États-Unis, celui de Bernard Faÿ, *L'Esprit révolutionnaire en France et aux États-Unis à la fin du XVIIIe siècle*, Paris : 1925. Pour une histoire générale des Français aux États-Unis, voir Ronald Creagh, *Cousins d'Amérique. Histoire des Français aux États-Unis*, Payot, 1988, notamment les chapitres relatifs à la Révolution française.

2. Pour cette période, voir F. Baldensperger, *Le mouvement des idées dans l'Émigration française*, Paris : Plon, 1924, 2 vol. ; Allen J. Barthold, « The French Journalists in the United States, 1780-1800 », *The Franco-American Review*, 1 (Winter 1937) 3 : 215-230 ; Frances Sergeant Child, *French Refugee Life in the United States, 1790-1800. An American Chapter of the French Revolution*, Baltimore, J. Hopkins Press, 1930 ; Charles D. Hazen, « The French Revolution as Seen by the Americans of the Eighteenth Century », *American Historical Review Annual Report* (1895) pp. 455-466 ; Catherine A. Hebert, « The French Element in Pennsylvania in the 1790s : The Francophone Immigrants' Impact », *The Pennsylvania Magazine of History and Biography*, 108 (Oct. 1984) 4 : 451-469 ; Ernest R. Liljgreen, « Jacobinism in Spanish Louisiana, 1792-1797 » *Louisiana Historical Quarterly*, pp. 47-97 ; Samuel J. Marino, « The French Refugee Newspapers and Periodicals in the United States, 1789-1825 », Ph. D. diss., Ann Arbor, University of Michigan, 1962 ; M. Minnegerode, *Jefferson's Friend of France, the Career of Edmond Charles Genet*, New York : 1928.

3. Voir p. ex. la remarquable analyse de Talleyrand dans son « Mémoire sur les relations commerciales des États-Unis », *Mémoires de l'Institut des Sciences et Arts. Sciences Morales et Politiques*, II, an VII, p. 92

4. Voir ci-dessus l'article de John Clark.

5. L'exemple le plus représentatif est celui de Philippe Freneau, descendant d'immigrants français.

6. Des rudiments de français étaient exigés pour entrer au collège de William and Mary.
7. Notamment à l'université de Yale.
8. Hebert, art. cit. pp. 452-453. Sur l'architecture, voir Harold A. Larrabee, « Joseph Jacques Ramée and America's First Unified College Plan » *Franco-American Pamphlets no. 1*, New York : 1934, pp. 3-7 ; Roy Graham, « Revolutionary Architecture : The Impact of French Emigre Architects in America », in *France and North America. The Revolutionary Experience* », Mathé Allain and Glenn R. Conrad, eds, Lafayette (Louisiana) : The Louisiana State University Press, 1974, pp. 127-141 et l'article de Robert L. Alexander dans le présent ouvrage.
9. Ronald Creagh, *op. cit.*, *passim*; *id.*, « Socialism in America : The French Speaking Miners of the Anthracite Valley », in Marianne Debouzy ed., *A l'ombre de la Statue de la Liberté. Immigrants et ouvriers dans la République américaine 1880-1920*, Paris : 1988.
10. 1<sup>ère</sup> édition 1770. L'ouvrage bénéficie de 37 éditions de 1770 à 1820.
11. cf. Henriette Lucie Dillon, Marquise de La Tour du Pin, *Journal d'une Femme de Cinquante Ans*, 1778-1815, 2 vols., 21e éd. Paris : 1920.
12. Brissot de Warville était le meneur du Parti des Girondins durant la Révolution. Il était intéressé dans l'émancipation des Noirs. cf. J.P. Brissot de Warville, *Mémoire sur les Noirs de l'Amérique septentrionale*, Paris : 1789 ; *id.*, *Nouveau Voyage dans les États-Unis d'Amérique*, Paris : 1791. 3 vol.
13. John Francis Mc Dermott, « French Settlers and Settlements in the Illinois Country in the Eighteenth Century » in *The French, The Indians, and George Rogers Clark in the Illinois Country. Proceedings of an Indian American Bicentennial Synopsis*, pp 4-33. Les descriptions données des « habitants » ressemblent étrangement aux clichés dont furent affublés les Cajuns (cf. art. de C. Brousseau infra).
14. *Gazette française*, Newport (Rhode Island) I, 1 - Nov. 17, 1780 - 2 janv. 1781 ; repr. : Howard M. Chapin, Grolier Club, N.Y., 1926. Cf. Barthold. art. cit.
15. Le Breton, *The French in Boston*, p. 67.
16. *Courier de Boston. L'Utilité des deux Mondes*, Boston, I, 1 - 26 (23 avr.-15 oct. 1789) Hebd. Un exemplaire à Boston Public Library.
17. *Courier Prospectus*, pp. 4 and 5.
18. *Ibid.*
19. Richard E. Greenleaf, « The Inquisition in Spanish Louisiana, 1762-1800 », *New Mexico Historical Review* 50 (Feb. 1975), 45-72.
20. *Courier de Boston* (Oct. 1, 1789), p. 190.
21. *Id.* (Sep. 24, 1789), pp.181-183.
22. Célestin N. Moreau, *Les Prêtres français émigrés aux États-Unis*. Paris : C. Doumiol, 1856 ; Jules Baisnee, « l'influence religieuse française aux États-Unis », *Les Études Américaines*, V (1947), pp. 21-31.
23. T. T. Belote, *The Scioto Speculation and the French Settlement at Gallipolis*, Cincinnati, 1907 ; H. Carré, « Les émigrés français en Amérique », *Revue de Paris* (15 mai 1890) ; Manasseh Cutler, *Life, Journals, and Correspondence*, Cincinnati, W. P. and J. P. Cutler editions, 1888, 2 vols. ; Thomas Wood Clark, *Émigrés in the Wilderness [1776-1820]*, New York : 1941 ; Hélène Fouré-Selter, *Gallipolis, Ohio. Histoire de l'établissement de plus de 500 Français dans la Vallée de l'Ohio...*, Paris : Jouve et Cie. 1939.
24. François-René de Chateaubriand, *Mémoires d'outre-tombe*, Paris : 1925, t. I, p. 355 ; Gilbert Chinard, « Notes sur le voyage de Chateaubriand en Amérique (juillet-décembre 1791) », *University of California Publications in Modern Philology*, Berkeley, IV (1913-1916), pp. 270-349.
25. Omer Talon, lieutenant civil au Chatelet, a dû émigrer aux États-Unis après la découverte de ses relations secrètes avec la Cour.
26. Lettre à Mme de Staël Boston 4 août 1794, Archives Nationales, Paris, Fonds Poniatowski.
27. Voir ci-après l'article de Jacques Portes.
28. Ancien grand-maître de la garde-robe du Roi, esprit profondément libéral, élu aux États généraux et membre du club des Feuillants, il reste fidèle au Roi, émigre en Angleterre puis aux États-

Unis. Liancourt ne prend le titre de La Rochefoucauld qu'après la mort de son cousin, en septembre 1792.

29. Duc de La Rochefoucauld-Liancourt, *Journal d'un voyage en Amérique et d'un séjour à Philadelphie 1 oct. 1794 - 18 avr. 1795. Introd. et notes de Jean Marchand*, Paris : 1940, p. 32.

30. Talleyrand, « Mémoires » in Michel Poniatsowski, *Talleyrand aux États-Unis 1794-1796*, Paris : 1976, p. 173

31. Frederic J. Turner, ed. « Correspondence of the French Ministers to the United States, 1791-1797 », *American Historical Association. Annual Report for the Year 1903*, II, 74, 121, 127. Child, *op. cit.*, « List of French refugees from St. Domingo in Norfolk and Portsmouth who draw ratios », p. 65.

32. Catherine A. Hebert, *op. cit.*, p. 452 n. 1.

33. *ibid.*, p. 477.

34. *ibid.*, p. 477.

35. Ministère des Affaires Etrangères, Paris, Correspondance politique, vol. 36 lettre datée New York 7 October 1793, pp. 404-405. Jefferson, accusé de sympathies profrançaises par les Fédéralistes, venait de demander au gouvernement français de rappeler son ambassadeur. Ce changement d'attitudes est généralement attribué aux erreurs de Genêt. Il reste à examiner l'éventualité que l'abolition de l'esclavage par la Révolution française l'ait ébranlé en tant que propriétaire d'esclaves.

36. Pour une liste de diplomates français, voir Howard C. Rice, « French Consular Agents in the United States 1791-1850 », *The Franco-American Review* I (June 1936) 1 : 85-90.

37. Lettre au Duc de La Rochefoucauld, New York, July 15, 1784, cité par Howard C. Rice, *Le Cultivateur américain. Étude sur l'œuvre de Saint John de Crèvecoeur*, Paris : 1933, p. 34.

38. A noter que les clubs radicaux-républicains américains ne partagent absolument pas ce point de vue.

39. Médéric Louis Elie Moreau de St-Méry, *Moreau de Saint-Méry's American Journey 1793-1795*, Trad. et éd. par Kenneth et Anna H. Roberts, Garden City, New York : Doubleday, 1947, p. 275.

40. *Journal de Révolutions de Saint-Domingue*, Philadelphia (Jan. 27, 1794), cf. supra n° 10.

41. Société Française des Amis de la Liberté et de l'Égalité, Constitution et Minutes, art. III ; Claude Lefort, *Essais sur le politique XIXe-XXe siècles*, Paris : 1986, p. 132 et *passim*. Lorsqu'un pouvoir révolutionnaire, censé représenter le peuple est incarné dans un petit groupe d'individus, il court le risque d'être perçu comme une clique, une force qui peut être séparée, détachée du peuple. Un tel pouvoir, détenu par quelques-uns au nom d'une collectivité abstraite, peut toujours être désigné comme le lieu d'une conspiration. Il y a donc un double lien entre les idées de pouvoir et de conspiration. Cf. F. Furet, *Penser la Révolution française*, Paris : Gallimard, 1978.

42. Médéric Louis Elie Moreau de Saint-Méry, *Voyage aux États-Unis*, Stewart L. Mims ed., New Haven, 1913, en date du 21 sept. 1794, p. 152.

43. Le Consul de Charleston, Michel-Ange-Bernard Mangourit, était l'un des tout premiers révolutionnaires en France ; cf. F.J. Turner, « The West in Diplomacy », *American Historical Review* III, 1898, *passim*.

44. Faÿ, *op. cit.*, pp. 215-216.

45. Voir *Boston American Apollo* (3/1/1793) et *Boston Columbian Sentinel* (26/1/1793).

46. Dont les uns sont français et les autres américains, signe de la jonction entre les deux courants.

47. Celles-ci ne seront présentées que le 18 mai.

48. Faÿ, *op. cit.*, *passim*.

49. Thomas M. Fiehrer, « The Baron Carondelet as Agent of Bourbon Reform : A Study of Spanish Colonial Administration in the Years of French Revolution » Ph. D. Diss., 1977, Tulane University, La Nouvelle-Orléans, p.473 et *passim*.

50. The Favrot Papers 1793-1796, Tulane University, vol. 4 pp. 41-42.

51. Voir les instructions de Carondelet au Colonel Francisco Bouligny, La Nouvelle-Orléans, 20 Nov. 1773, « Kuntz Collection », Tulane University, New Orleans.

52. Certains des expulsés parmi les plus éminents reviendront ultérieurement et traduiront Carondelet en justice.

53. *Ibid.*, p. 473 et *passim*.

54. *Ibid.*, p. 477.

55. La Louisiane connut des révoltes d'esclaves en 1791, 1792 et 1795. Il y eut une conspiration en Virginie en 1793, des incendies furent allumés dans la ville de Charleston en 1796, une autre conspiration à Charleston en 1798, et une bataille en 1804 durant laquelle les Noirs criaient : « Montre leur Saint Domingue ». Cf. William P. Palmer and Samuel McRae eds., *Calendar of Virginia State Papers* VI, pp. 452-3, 651 ; Mary Treudley, « The United States and Santo Domingo », *Journal of Race Development*, VIII ; Arthur P. Whitaker, *The Spanish-American Frontier, 1783-1795*, p.186, cf. pp. 22, 176.

56. Cf. *Dispatches of the Spanish Governors of Louisiana 1766-1792*, Tulane University, IX p. 209.

57. Sur la révolte de Pointe Coupée, voir Dr.Paul Alliot, in J.A. Robertson, *Louisiana under the Rule of Spain, France, and the United States, 1785-1807*, I, 119-121.

58. *Journal des Révolutions de Saint Domingue* (Jan.27 et Fév.13, 1794).

59. Archives des Affaires étrangères, Correspondance politique, États-Unis, vol. 46, f. 398.

60. *Annals of the New York Stage*. New York : Columbia University Press, 1927.

61. cf. Fay p. 276 ; *Gazette française de New York* 8 fév. 1797 et *New York Herald* 7 janvier 1797.

62. Cf. son mémoire, 15 Germinal an IV (Apr. 4, 1796), Tulane University.

63. Voir *The Gazette of the U.S.* et *Porcupine's Gazette* pour les Fédéralistes, *Aurora* et le *Boston Independent Chronicle* pour les Républicains. Sur Napoléon, voir Howard Mumford Jones and Daniel Aaron, « Notes on the Napoleonic Legend in America », *The Franco-American Review* II (Summer 1937) 1 : 10-26.

64. C'est le terme employé par Bernard Fay.

65. Hebert, *op.cit.*, p. 467.

66. Cf. Herbert Aptheker, *American Negro Slave Revolts*, New York : International Publishers, 1977 (1943), pp. 219-226.

# Quelques Français, la Révolution et les États-Unis : Crèveœur, Brissot, Talleyrand, Hyde de Neuville

JACQUES PORTES\*

La période révolutionnaire a été, pour un assez grand nombre de Français, celle d'allers-retours vers les pays étrangers ; temps des exilés, des proscrits, des « émigrés ». Depuis l'été 1789 jusqu'à la fin du premier Empire, ces mouvements n'ont pas cessé, faisant franchir les frontières aux aristocrates, aux modérés, aux Girondins puis aux Montagnards, sans oublier, plus tard, tous les demi-soldes.

Si le plus grand nombre de ces gens ont choisi, dans l'espoir d'un retour proche, les pays voisins – Angleterre, États allemands –, d'autres n'ont pas hésité à franchir l'Atlantique, mettant un océan entre eux et leur pays. Les États-Unis constituent, ainsi, une terre d'accueil et de refuge, temporaire pour beaucoup, définitive pour certains. Il ne s'agit pas ici de faire un bilan complet de cette immigration française aux États-Unis, déjà effectué pour l'essentiel<sup>1</sup>, mais, à travers quelques cas exceptionnels de tenter de comprendre pourquoi les États-Unis ne sont pas devenus, pour bien des Français, une véritable terre d'immigration. Les « retours » semblent l'emporter, même dans des cas où cela n'était guère imaginable ; le « pull » américain, pour prendre le langage des économistes, n'est-il pas assez déterminant ou un « pull » français ne finit-il pas par remplacer ce « push », qui a poussé au départ ?

Quelques personnages connus, qui ont séjourné aux États-Unis avant, pendant ou après la Révolution française, doivent permettre d'y voir plus clair. En effet les réactions des uns ou des autres sont-elles causées par la réalité américaine, telle qu'elle existe en 1780, 1795 ou 1810 ; ou par les émois pré-révolutionnaires et les proscriptions ultérieures ? L'un, Crèveœur, a réellement émigré ; Brissot aurait pu, à quelques mois près, faire de même ; Talleyrand n'a jamais envisagé de se fixer aux États-Unis, mais ce pays aurait-il pu le retenir comme il a failli le faire, plus tard, pour un autre exilé, Hyde de Neuville ?

Ces hommes ne constituent guère un échantillon représentatif, mais fournissent des exemples essentiels sur les raisons qui poussent à partir, et à rester, sur les agréments de la vie américaine et sur ses inconvénients, comme sur l'attrance finale de la France, où le retour s'impose, au bout du compte.

---

\* Études Lilloises sur l'Amérique du Nord (ELAN), Université Charles de Gaulle-Lille III.

### *Des personnages – symboles*

#### *Crève-cœur :*

La vie de Michel-Guillaume Jean de Crève-cœur, américanisé en Saint John Crève-cœur, est particulièrement bien connue<sup>2</sup>. Le succès de ses *Lettres d'un cultivateur américain*, publiées à Londres en 1782, en anglais, et deux ans plus tard à Paris, en français, ne s'est pas démenti depuis lors. L'ouvrage a toujours fasciné les Américains et bien des « américanistes » continuent à lui consacrer des études.

Crève-cœur représente le modèle parfait de l'émigrant français fixé aux États-Unis, du colon de la « Frontière » qui s'épanouit dans ce milieu qu'il a su si bien décrire. Pourtant, en y regardant de plus près, cette image idyllique se brouille quelque peu. Crève-cœur, petit noble normand, quitte l'armée française du Canada en 1759, après la chute de Québec : il passe alors, à 24 ans, aux États-Unis. Pendant dix ans, il parcourt le pays, comme arpenteur, avant de se marier et de se fixer en Pennsylvanie, à Pine Hill. Il va y être fermier, époux et père de famille heureux, pendant une autre période de dix ans, avant son départ pour la France en 1779. A la suite de déboires, il n'y arrive que deux ans plus tard, après quelques mois passés à Londres.

Il repart aux États-Unis, comme consul de 1783 à 1790, et rentre définitivement en France où il meurt en 1813.

Ainsi seules dix années de sa vie correspondent à celle d'un pionnier, heureux de l'être, et encore la dernière partie de cette période est-elle agitée par la Révolution qui gronde et occupée par des projets de retour en France. Sa vie ne correspond donc pas seulement à celle qu'il décrit dans ses *Lettres...* Paradoxe qui mérite explication, puisque le retour en France s'impose au chantre le plus lyrique des attraits de la vie américaine.

#### *Brissot :*

Jacques-Pierre Brissot, déjà intéressé par la Révolution américaine, découvre véritablement les États-Unis grâce à l'ouvrage de Crève-cœur, qu'il admire énormément et dont il devient l'ami. Persuadé que le despotisme a encore de beaux jours devant lui en France, il part, à 34 ans, pour les États-Unis, en avant-garde de sa famille, en juillet 1788 et les quitte précipitamment en novembre suivant, à l'annonce de la convocation des États généraux. Il n'a jamais émigré, mais a envisagé de le faire : d'ailleurs une partie des siens réalisera, sans grand succès, ce projet, après son exécution en octobre 1793, en tant que chef des Girondins<sup>3</sup>.

Voici un émigrant potentiel pris dans le tourbillon de deux révolutions, englouti par la seconde.

#### *Talleyrand :*

Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord, évêque d'Autun, n'a nul besoin d'être présenté. Fils de grande famille, il est mêlé de très près aux premières années

de la Révolution, député à la Constituante, chef du clergé constitutionnel, avant d'être proscrit par la Convention à la fin de 1792. Il se réfugie en Angleterre, mais en est expulsé en janvier 1794, sans avoir été le plus remuant des réfugiés français, nombreux à Londres.

Sans l'avoir vraiment choisi, Talleyrand part pour les États-Unis en mars 1794, il a alors 40 ans. Il ne s'agit pour lui, dès le départ, que d'un exil des plus temporaires ; il n'a pas la moindre intention de se fixer aux États-Unis. Il quittera le pays au printemps 1796, sans aucun regret<sup>4</sup>. Il faudra voir pourquoi les États-Unis n'ont pas su le retenir plus longtemps, ni ne sont parvenus à l'attirer.

Il fournit un contre-exemple parfait à ceux qui prônent l'installation aux États-Unis.

*Hyde de Neuville :*

Jean-Guillaume Hyde de Neuville naît l'année de la Déclaration d'Indépendance ; d'origine anglaise, son père, industriel, a été anobli. Le jeune homme prouve toute sa ferveur légitimiste au fil des épisodes de la Révolution et de l'Empire. Farouche défenseur de la monarchie, il est de tous les complots, de toutes les entreprises contre la révolution honnie, puis contre Napoléon « l'usurpateur » qui ne parvient pas à le séduire. Proscrit en 1800, après l'attentat de la rue Saint-Nicaise, il est autorisé à partir pour les États-Unis avec sa famille en 1806.

Il va rester aux États-Unis sept ans, de 1807 à 1814 ; il y retourne comme ambassadeur de Louis XVIII de 1816 à 1822, avant de devenir ministre de la Marine. Il se retire des affaires après la Révolution de 1830 et meurt en 1857, après une vie bien remplie<sup>5</sup>.

Durant son premier séjour américain, Hyde de Neuville s'adapte remarquablement ; propriétaire terrien, éditeur d'un journal, ayant de nombreux amis américains, il aurait pu s'établir dans un pays qu'il aimait ; il ne l'a pourtant pas fait.

Ces quatre personnalités – un libéral américain, un révolutionnaire, un grand ambitieux et un farouche contre-révolutionnaire – n'ont pas beaucoup en commun, sinon une attirance-répulsion pour les États-Unis. Il est important de voir ce qui les rapproche et ce qui les distingue. D'autres personnages auraient pu, également, servir d'exemples : Moreau de St-Méry, le citoyen Genêt, les Dupont de Nemours<sup>6</sup>, pour citer les plus connus. Certaines difficultés de documentation expliquent qu'ils n'aient pas été retenus mais les leçons qui peuvent être tirées des quatre cas choisis doivent fournir des indications valables pour d'autres ; voire permettre d'ébaucher une sorte de modèle.

***Les raisons de départ ou d'émigration***

Les trois grandes catégories d'émigration, définies par René Rémond dans sa thèse consacrée à la période postérieure à 1815<sup>7</sup>, doivent être rappelées, afin de

savoir si elles peuvent s'appliquer à nos quatre « cobayes ». Il distingue l'émigration politique, l'émigration utopique et celle de la misère et du déclassement.

Crèveœur constitue un cas à part : ayant quitté l'armée dans des conditions obscures, son passage aux États-Unis s'apparente à un déclassement ; mais, par la suite, il n'est plus émigrant, seulement colon déjà américanisé.

Les trois autres personnages appartiennent, sans aucun doute, à l'émigration politique. Brissot fuit le despotisme et est attiré par le rêve américain, par la terre de la liberté ; mais l'attrait de celle-ci n'est pas suffisant à le faire rester aux États-Unis ; son départ n'est d'ailleurs pas causé par un événement précis, se situant simplement dans un contexte français favorable. Les deux autres cherchent clairement un refuge ; ils partent pour un exil, non pour émigrer. Talleyrand, expulsé de Grande-Bretagne, ne se rallie aux États-Unis qu'en dernier lieu, sachant que les pays voisins de la France ne fourniraient pas un abri assez sûr : « L'Amérique est un asile aussi bon que tout autre... je ne fais là qu'un voyage... »<sup>8</sup> ; alors même qu'il arrive à New York, il pense s'embarquer directement pour les Indes, apercevant un navire en partance pour Calcutta. Autant dire qu'il se résout aux États-Unis par défaut, sans aucun enthousiasme ; vivant exemple de la proscription. Hyde de Neuville part dans des conditions analogues, son épouse se décide pour les États-Unis, mais il faut bien dire que l'Europe napoléonienne n'offre aucun refuge et, malgré ses origines anglaises et le soutien de la Grande-Bretagne à sa lutte, il n'aime guère ce pays. D'autre part, la stabilité apparente du régime impérial l'incite à s'éloigner autant que possible de la France, où il n'a plus guère d'espoir ; il ne se veut pourtant pas émigrant, mais seulement proscrit.

Dans tous les cas, au départ, le « pull » américain est moins fort que le « push » français. C'est très net pour les deux derniers, mais aussi pour Crèveœur quand il passe du Canada aux États-Unis ; seul, Brissot obéit à une forte attirance, même si ses raisons de partir sont strictement françaises. Cette situation est caractéristique de ces années troublées : en effet, la France est agitée alors que les États-Unis sont paisibles ; ils n'offrent qu'un modèle passif, alors que les raisons de partir sont souvent impérieuses.

Ainsi, pour trois personnes sur quatre, il s'agit d'une émigration, ou d'un exil, politique, d'une situation de « fuite ». La question se pose, donc, de savoir si ces hommes, prédisposés à l'observation politique, partent à la recherche d'un modèle nouveau, en découvrent un sur place, ou, plutôt, se satisfont d'un refuge, en négligeant la vie politique de cette terre d'accueil.

Cette période qui va de la Révolution américaine à l'Empire français est particulièrement favorable à des comparaisons, comme si le thème implicite de la « Révolution atlantique » s'imposait naturellement<sup>9</sup>.

Les États-Unis ont fait leur révolution. Crèveœur est directement pris dans ces événements, pris à partie par les Patriotes en Pennsylvanie, puis emprisonné par

les Anglais à New York. Son livre paraît en France en 1784 ; le calme étant revenu aux États-Unis, certaines leçons pourraient être tirées de cette étonnante révolution. Au contraire, quand Crèveœur est Consul de France à New York, la Révolution se déclenche en France, ce qui pourrait lui offrir des perspectives nouvelles ; il ne semble pas les saisir.

Brissot se lance dans la comparaison entre la France et les États-Unis, mais pris dans l'engrenage de la Révolution, il n'en a plus le temps et cet esprit éminemment politique s'en tient à des généralités sans beaucoup de substance<sup>10</sup>. Talleyrand et Hyde ont la possibilité de comparer les deux révolutions, de suivre leurs « cours d'idées politiques » ; passionnés de politique, ils pourraient s'en donner à cœur joie ; à première vue<sup>11</sup>, ils ne le font pas ou peu.

Ainsi, l'émigration politique ne conduit pas nécessairement à l'intérêt pour la politique des États-Unis, même pour les Français les plus aptes à juger des résultats accomplis par la Révolution américaine. Il faut élucider cet apparent paradoxe et voir de quelle façon les États-Unis ont pu s'imposer à ces apprentis-immigrants ; si la politique n'est pas l'essentiel, il y a, sans doute, aux États-Unis d'autres aspects qui peuvent captiver les nouveaux arrivants, à moins que rien de ce qu'ils découvrent ne soit suffisant pour les détourner de leur chère patrie.

#### *Agréments et attirance de la vie américaine*

Les comparaisons ne sont pas faciles entre des hommes qui restent aux États-Unis à des périodes différentes et pendant un temps très variable ; près de 20 ans pour Crèveœur, six mois pour Brissot, deux ans pour Talleyrand, sept ans pour Hyde, si l'on ne compte pas des séjours officiels, en tant que diplomates, du premier et du dernier. Pourtant, tous, même Talleyrand particulièrement rétif, ont apprécié les États-Unis, par un bout ou un autre.

#### *La légèreté des contraintes sociales*

Elle apparaît en filigrane dans les récits de la plupart des personnes qui séjournent dans le pays. Le poids de l'État fédéral est insensible, le pouvoir des seigneurs inexistant, tout comme les privilèges qui en découlent.

Crèveœur ou Brissot s'en félicitent avec enthousiasme ; il est inutile de citer les passages des *Lettres...* qui insistent sur la liberté d'établissement, sur le respect des uns et des autres, sur l'absence de hiérarchie sociale rigide. Brissot s'émerveille avec sa fougue coutumière :

« Je ne sais pas pourquoi je me suis trouvé tout d'un coup à l'aise avec les personnages qui jouent le plus grand rôle dans les États-Unis. Après quelques heures d'entretien j'étais avec eux comme si j'eusse été l'un d'eux. N'est-ce pas l'effet réciproque de la vertu, de la droiture ? »<sup>12</sup>

A leur manière, Talleyrand et Hyde viennent confirmer ce diagnostic, quelques années plus tard. Le premier pour s'en plaindre, la société est trop simple, trop puritaine – il séjourne surtout à Philadelphie, que les Quakers ne rendent pas spécialement affriolante – ; il est donc contraint de se rabattre sur un groupe d'exilés français, Moreau de St-Méry, le duc de Noailles, Volney, qui lui procure l'impression de n'être pas séparé de la France. Le second n'ayant pas les mêmes prétentions ni la même réputation à maintenir, se complaît dans cette forme pratique et quotidienne du libéralisme ; il se lie facilement avec les Américains, autant par l'intermédiaire d'autres Français, comme les Dupont de Nemours, que par lui-même. Il apprécie d'être considéré sans façon comme un gentleman-farmer parmi d'autres dans sa propriété de New Brunswick, près de New York, de trouver de l'appui dans ses entreprises de solidarité envers les émigrés français dans le besoin.

De même façon, la liberté religieuse est agréablement ressentie par tous, bien que les mœurs dissolues de l'évêque Talleyrand ne soient pas toujours bien vues par des puritains. Catholiques, les Français ne sont nullement inquiétés pour cette raison, ce qui contraste violemment avec la situation française, avant ou pendant la Révolution. La boutade de Talleyrand : « Les États-Unis ont trente-deux religions et un seul plat, et il est mauvais ! », est une des façons d'évoquer cette situation.

La simplicité et la liberté des filles est une autre des constatations qui s'imposent. Brissot s'en fait le chantre, tout comme son prédécesseur Chastellux et bien de ses successeurs ; il ne plagie pas seulement Crèveœur qui insiste plus sur l'éducation des enfants. Là encore, les critiques de Talleyrand viennent confirmer cette réalité ; en effet, le grand séducteur se plaint de la froideur des filles et de la vertu des épouses, souvent gâtées par l'âge<sup>13</sup> ; alors que Hyde, en est impressionné : « Les femmes y sont vertueuses et aimables. »<sup>14</sup>

### *La facilité d'établissement*

Elle découle de la liberté d'ensemble, mais est accompagnée du goût du lucre qui caractérise la société américaine. Nos quatre personnages bénéficient, à un degré ou à un autre, de cet avantage. Le cas de Crèveœur est particulier, puisqu'il cherche seulement à s'installer quand il acquiert, avec facilité et sans procédure inutile, ses terres. En revanche, les trois autres arrivent aux États-Unis avec la ferme intention de profiter des habitudes du pays, de spéculer activement, et, éventuellement, de faire fortune. Ils ne sont nullement intoxiqués par une vision idyllique d'une Amérique agraire, cultivée par des fermiers libres et égaux, même quand ils ont lu Crèveœur.

Un des buts de voyage de Brissot est d'étudier, à la fois, les moyens de spéculer sur la dette américaine et d'acquérir des terres qui pourront être revendues avec profit ; aussi sa recherche d'une ferme sur laquelle sa famille pourrait s'installer reste-t-elle assez théorique, malgré toute son admiration pour l'auteur des *Lettres...*

Sans le vouloir, il est ainsi mêlé à une des grandes escroqueries de l'époque. Talleyrand n'a qu'une idée en tête, refaire sa fortune ; son séjour est largement consacré à la recherche des moyens qui lui permettraient d'arriver à cette fin. Comme Brissot, il pense tirer parti des terres américaines, base essentielle de la richesse du pays ; il n'hésite pas à monter une vaste opération en vue de vendre des terres à des marchands des Indes et tente également de spéculer sur la dette. Hyde, de son côté, n'échappe pas à cette fièvre spéculative, tant terrienne que purement financière. D'ailleurs les deux hommes, à plus de dix ans de distance, ont recours au même intermédiaire, le banquier hollandais, Cazenove.

Dans tous les cas, même quand Talleyrand, et Hyde parfois, se plaignent d'une société qui ne pense qu'au commerce, ces hommes profitent des facilités américaines. L'acquisition de terres, les spéculations financières, peuvent être réalisées rapidement, sans entrave inutile. L'hymne de Crèveœur se trouve pleinement justifié... Cela ne signifie pas que ces Français soient parvenus à leurs fins ; Crèveœur n'a guère d'argent quand il part pour la France ; Brissot restera toujours aussi pauvre ; Talleyrand a, aux États-Unis, perdu ses derniers scrupules et beaucoup appris, mais il ne s'est guère enrichi, il se rattrapera en retrouvant le pouvoir ; Hyde de Neuville est celui qui s'en tire le mieux, il réussit quelques placements fructueux, prêtant même de l'argent à Victor Dupont de Nemours, mais n'amasse aucune fortune.

Quoi qu'il en soit, ces hommes ont bien vécu aux États-Unis, sans difficulté, sans besoins criants. Il s'agit là d'un des avantages essentiels du pays, particulièrement sensibles pour des proscrits. Ils n'ont pas tous des lettres de recommandation efficaces, comme Brissot, et Talleyrand doit même affronter les manœuvres du ministre français, Fauchet, qui l'empêche d'entrer en contact avec George Washington. Ils parviennent pourtant à être reçus, à participer à des réunions philosophiques et s'y distinguent.

### *Les limites de la fascination politique*

Ces hommes ne se désintéressent pas totalement des institutions et de la vie politique américaine, mais il ne s'agit pas là de ce qui les attire le plus. Comme si les institutions américaines étaient d'autant plus belles qu'on les considérait de loin, dans l'abstrait ; Condorcet ou Madame Roland<sup>15</sup> en sont de fervents admirateurs, plus que ceux qui les ont connu de très près. Brissot ne s'appesantit pas sur le sujet, même s'il utilise, par la suite, l'exemple américain dans son combat politique<sup>16</sup>.

Crèveœur tente de se situer en dehors de la Révolution américaine qui gronde. Autant la première période de celle-ci le rend plutôt favorable au statu quo, a priori, loyaliste ; autant les geôles de New York, dans lesquelles il croupit avant de partir pour l'Angleterre, le rendent patriote. Fermier pennsylvanien, il n'est que spectateur des violences des Américains ; suspect, il est directement victime de celles des Anglais. Cela ne le rend pas pour autant admirateur des institutions américaines, mais plutôt héraut d'une « société civile » dont les vertus sont inscrites

dans la longue durée, indépendantes des institutions. Ses amis français l'amèneront à infléchir la tonalité de son ouvrage, en raison de leur admiration globale pour l'Amérique, mais cela ne suffit pas à en changer l'esprit.

Le cas des deux proscrits est quelque peu différent. Talleyrand, partant à contrecœur pour les États-Unis, estime que c'est « un pays à voir » sur le plan politique. Pourtant, sur place, il ne manifeste que peu d'intérêt pour cette République, trouvant le régime terne et sans passion. Le seul qui trouve grâce à ses yeux est Alexander Hamilton, car il peut parler avec lui des affaires du monde avec une hauteur de vues qu'il ne trouve pas chez d'autres Américains<sup>17</sup>. Aussi Talleyrand ne se préoccupe pas de la vie politique américaine, dénuée d'attrait et de mouvements violents.

Hyde de Neuville est un ennemi déclaré des républiques, dénuées, selon lui, de toute légitimité. Proscrit, il n'a nulle intention de se mêler de la politique américaine et *Le Journal des Dames*, qu'il dirige, est ouvertement apolitique<sup>18</sup>. Pourtant ce farouche monarchiste est sensible à l'atmosphère sereine des États-Unis, à la liberté locale, qui lui rappelle l'Ancien régime, à la stabilité des institutions. Doucement, il est gagné par l'exemple des principes libéraux qui conviennent si bien à la République américaine et tranchent avec les excès de la Révolution française, comme avec le despotisme napoléonien.

Ainsi ces quelques Français ne sont-ils pas saisis par la puissance des institutions issues de la Révolution américaine. Ils se montrent surtout sensibles aux valeurs sociales, aux traditions des collectivités locales qui transcendent la Révolution elle-même. Les États-Unis sont surtout attirants pour ce type de raisons ; elles restent en grande partie inchangées de 1770 à 1815, de Crève-cœur à Hyde de Neuville. Il ne s'agit pas seulement de l'« homme nouveau », fondé sur les qualités agraires mises en avant par le propriétaire de Pine Hill, mais bien d'une organisation spécifique de la société. Elle est structurée en partie par des traditions anglaises<sup>19</sup>, en partie par un apport américain ; cet équilibre déjà présent dans la période coloniale, sort modifié mais renforcé de la Révolution.

Le succès, jamais démenti, des *Lettres d'un cultivateur américain* aux États-Unis prouve la prise de conscience de cette continuité relativement indépendante de la Révolution américaine. Les Français présents outre-Atlantique à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle ont des réactions assez semblables.

Les femmes sont particulièrement sensibles à ces qualités sociales. Madame Brissot rêve de cette Amérique où elle n'ira jamais, et l'épouse d'Hyde de Neuville s'y trouve particulièrement bien, moins pressée que son mari de repartir. Ce penchant des Françaises pour les États-Unis est une constante du XIX<sup>e</sup> siècle et d'une grande partie du XX<sup>e</sup> siècle.

Aux États-Unis, le virus politique abandonne ces Français, parmi les plus politisés ; à l'attitude de « réserve » normale pour des exilés s'ajoute un manque d'intérêt pour l'actualité américaine, surtout comparée à la palpitante scène française. Elle fait ressortir les manques des États-Unis.

### *Manques et inconvénients des États-Unis*

#### *Le manque de sophistication*

La société américaine de l'époque ne peut se comparer à celle de la France, avant ou après 1789 ; l'exotisme de l'égalité et du calme social, qui forme une part de son charme, ne suffit pas toujours à captiver longtemps les Français.

Crèveœur et Talleyrand semblent, sur ce sujet, aux antipodes l'un de l'autre. Le premier a écrit les plus belles pages vantant la simplicité américaine :

« L'Européen, devenu américain, doit par conséquent aimer sa nouvelle patrie, beaucoup plus tendrement que celle d'où il est venu. Les récompenses de son industrie marchent toujours à la suite de ses travaux. Ses travaux sont basés sur la grande base de la nature même... Il s'en nourrira... sans payer une rente absorbante et énorme, sans dîme, sans les entraves du fisc. »<sup>20</sup>

Le second, sans grand talent littéraire, ne cesse de se plaindre du caractère frustré de la société, de l'ennui engendré par la « simplicité des mœurs ». Lui, habitué au raffinement aristocratique et aux plaisirs des salons, ne peut qu'être déçu, même reçu dans les plus grandes familles de Philadelphie ou de New York :

« Pour nous autres Européens, il y a quelque chose de maladroit dans tout ce que veut faire le luxe de l'Amérique. Je conviens que notre luxe montre souvent notre imprévoyance, notre frivolité, mais en Amérique, le luxe ne fait voir que des défauts qui prouvent qu'aucune délicatesse, ni dans la conduite de la vie, ni même dans ses légèretés, n'a encore pénétré dans les mœurs américaines. »<sup>21</sup>

Le constat est sans appel, et l'on comprend que Talleyrand ne se soit pas plu aux États-Unis, qu'il ait voulu, dès le premier jour, en partir.

Mais Crèveœur, une fois rentré en France, en 1781, comme en 1790, a retrouvé sa famille normande ; il ne l'avait pas vue depuis vingt ans, a été fêté par des amis nombreux, de la meilleure société, de Madame d'Houdetot à Condorcet, sans oublier Target ou De La Rochefoucauld-Liancourt ; il a été reçu dans les salons. Ses amis ont influé sur la tonalité de son ouvrage, et il a apprécié cette réception, cette façon de vivre qui lui rappelait son enfance. Le Saint John de Pine Hill vit dans les pages du livre, mais Crèveœur semble avoir été repris par le charme discret et raffiné de l'aristocratie libérale. Il est séduit par cette atmosphère délicate et s'y adapte facilement, ne serait-ce que pour faire plaisir à sa bienfaitrice :

« She made a new man of me ! What rapid progress in my knowledge of French and the usages of the world, the desire to please my new friend made me achieve ! »<sup>22</sup>

Une fois Consul de France, il n'est plus l'humble « farmer » et, même s'il le regrette parfois, il a été repris par la société française. La mort tragique de sa femme, la perte de ses biens ont certainement accéléré l'évolution, mais celle-ci est déjà bien amorcée.

Sans rapprocher artificiellement Crèveœur et Talleyrand, il faut noter que ces deux Français, à un moment ou à un autre et à des degrés divers, ne se satisfont plus d'une société américaine trop simple et trop rude. Brissot, tout admiratif des États-Unis qu'il soit, ne conseille pas à des Français d'émigrer dans ce pays sans argent, pour s'installer sur une terre sauvage, loin des villes<sup>23</sup>. Hyde de Neuville, sans jamais s'en plaindre, laisse souvent exhaler une nostalgie pour un raffinement culturel qui lui manque quelque peu.

D'ailleurs la difficulté de la vie rurale, base de la simplicité américaine, est illustrée par l'échec de Louis, deuxième fils de Crèveœur, comme celui de François Dupont, beau-frère de Brissot, puis de Sylvain son fils.

Ainsi les États-Unis, au-delà du rêve, sont une société difficile pour des Français élevés dans des traditions très différentes, habitués ou repris par un genre de vie d'autant plus sophistiqué qu'ils sont issus de milieux aristocratique ou intellectuel.

#### *Le virus politique inassouvi*

Ces Français, surtout ceux qui sont partis pour des raisons politiques, s'ils n'ont pas de raison de s'intéresser véritablement à la vie politique américaine, ne parviennent pas, non plus, à oublier les débats animés qu'ils ont dû quitter.

Si l'on excepte Crèveœur, qui n'est pas un esprit politique, les trois autres suivent le même chemin. Brissot, militant anti-despotique, ne parvient pas à se passer des nouvelles de France, d'autant, qu'en cette fin d'année 1788, elles sont passionnantes. L'intérêt qu'il prend à découvrir les États-Unis, la passion qu'il met à en parler ne résistent pas à la nouvelle de la convocation des États généraux.

Talleyrand, parti sans espoir, déçu par les États-Unis, ne cesse pas de se tenir au courant de l'actualité française, d'abord pour faire abroger son décret d'expulsion, ensuite pour voir comment il pourrait agir en France. Le virus politique se mêle à son arrogance française pour lui donner l'envie de quitter « Un pays que je n'aime en aucune manière, ne m'offre, ni ne m'offrira aucune ressource convenable... »<sup>24</sup>

Hyde de Neuville semble avoir tiré un trait sur son passé d'activiste et de terroriste quand il arrive aux États-Unis ; encore jeune, il se baptise « Vieillard », revenu de tout. Pourtant, il n'a rien oublié, n'admettant pas sa proscription ; même

installé confortablement et heureux aux États-Unis, il refuse de se faire naturaliser américain, espérant toujours, alors que l'Empire semble se renforcer, pouvoir retourner. De fait, la première occasion, dès 1814, sera la bonne.

Ainsi le virus politique est trop fort, trop français ; les États-Unis ne peuvent contrebalancer sa vigueur, malgré les quelques attraits qu'ils peuvent offrir.

### ***Le retour en France***

Il apparaît inévitable, pour ces hommes qui ne sont pas de véritables émigrants, partis avec l'espoir du retour, que celui-ci s'impose. Nombreux sont les émigrants qui partent avec l'espoir du retour et ne le réalisent jamais ; en revanche, ceux-là y sont parvenus. Les conditions du retour sont, d'ailleurs, révélatrices.

En 1795, un groupe important d'exilés, royalistes ou modérés, rentre, dès que la victoire de Thermidor semble assurée. Il s'agit du premier grand retour depuis le début de la Révolution ; mais d'autres restent, ayant trouvé aux États-Unis plus qu'un refuge, Genêt qui a épousé la fille du gouverneur Dewitt Clinton, plus tard, la famille Dupont de Nemours.

Crèveœur a voulu rentrer dès 1779, alors que la Révolution américaine bat encore son plein et il en subit les conséquences. Mais ses motivations sont intéressantes, il veut ne pas être écarté de l'héritage familial et amène son fils aîné, Alexandre, pour lui faire faire des études. Sans doute ne pense-t-il pas partir aussi longtemps, mais il s'agit bien de renouer avec le patrimoine ancestral, de se replonger dans les traditions, à l'opposé de ses *Lettres...* qui prônent la séparation complète avec le Vieux Monde. Une fois revenu comme Consul, il renonce à s'installer aux États-Unis ; malgré les amis qu'il y a et avec un peu de nostalgie : « Ah si j'avais seulement £ 200 de rente. Je retournerais cultiver mes terres et mes amis et deviendrait consul qui voudrait. »<sup>25</sup> Ses garçons seront élevés en France et il se débat pour qu'ils ne soient pas écartés de la succession, étant nés protestants. Au cœur de la Terreur il envisage un moment de repartir aux États-Unis, mais y renonce vite. Sans doute Crèveœur est-il relativement âgé, malade, sans fortune ; il n'a plus le courage de mettre en pratique les préceptes qu'il vante tant dans son livre, ne profitant plus des facilités américaines.

Tout en restant américain de cœur, cherchant à favoriser les relations franco-américaines, cultivant ses contacts américains, Crèveœur, de 1790 à 1813, sera bien un gentilhomme français, vivant pour l'essentiel sur ses terres familiales ; même sa fille, élevée aux États-Unis, qui ne découvre la France qu'en 1792, a épousé un diplomate français.

Brissot, rentré précipitamment, ne reviendra plus aux États-Unis, mais il restera, légalement et de cœur, un « américain », par ses contacts, par sa volonté de mettre en avant l'exemple des États-Unis, quand il s'agit de rédiger la Constitution<sup>26</sup>.

Pas question de la moindre nostalgie pour Talleyrand ; dès que sa proscription est abrogée, qu'il a reçu les papiers nécessaires et réglé quelques affaires financières, il repart, enfin, pour la France. Revenu convaincu que l'esprit de lucre mène seul les Américains, il estimera normal d'exiger des pots-de-vin dans les négociations avec les Américains ; l'affaire XYZ lui montrera qu'il n'a pas su comprendre « ...cet immense pays qui ne me rappelait rien... ».

Hyde de Neuville a écrit dans ses *Mémoires* tardives que, dès 1800, il avait deviné « que l'émigration était une faute » ; d'ailleurs, durant son premier séjour américain, il a toujours pensé revenir en France. Pourtant, il a été profondément marqué par les États-Unis, s'est imprégné de valeurs libérales, qu'il tentera d'adapter à la situation française, sans grand succès. Ambassadeur aux États-Unis, il sera un fervent défenseur de l'amitié franco-américaine. Aussi peut-on se demander, si avec quelques années de plus, il ne serait pas devenu un véritable immigrant.

Quatre retours bien différents, aux suites incertaines. A l'exception de Talleyrand qui représente la caricature de l'anti-américanisme de l'époque, dont il n'est qu'un des représentants, ces hommes qui n'ont pas réussi leur émigration semblent liés par un sentiment diffus de regret. En effet, Crèveœur, Brissot et même Hyde de Neuville, n'ont pas trouvé en France toutes les satisfactions qu'ils escomptaient ; nécessairement ils ont dû, à un moment ou un autre, se demander ce qu'auraient pu être leurs vies s'ils étaient restés aux États-Unis. Cela explique que les fils des deux premiers aient été sensibles à cette fascination américaine, devenue contagieuse. Louis de Crèveœur et Sylvain Brissot ont tenté l'aventure de l'émigration, inachevée par leurs pères ; mais Louis n'a pas réussi comme fermier et rentre en France en 1796, à la grande joie de son père, quant à Sylvain, il meurt en 1819 à Albany sans être parvenu à s'assurer une position<sup>27</sup>.

Crèveœur, Brissot, Talleyrand et Hyde de Neuville ne fournissent que des exemples individuels. Ils ne permettent nullement de généraliser et l'on pourrait trouver autant de cas contraires, d'immigration mieux réussie. Toutefois, les leçons que l'on peut tirer de leurs expériences, aussi différentes soient-elles, peuvent fournir quelques clefs pour mieux comprendre le phénomène de l'émigration aux États-Unis durant cette génération marquée par les révolutions.

L'émigration politique, souvent considérée comme un simple exil, est très liée aux soubresauts de la situation française. Il ne s'agit pas, pour ceux qui viennent aux États-Unis, de tirer un trait définitif sur leur passé mais d'attendre les changements qui paraissent inévitables. Le cours de la période révolutionnaire et impériale

en laisse toujours espérer un ; alors que le visage des États-Unis reste uniformément lisse.

Pour vaincre ces sentiments, il aurait fallu que les États-Unis exercent une attirance particulièrement vive. Or, dans ces années, le « pull » américain n'est pas assez fort. Le groupe de Français qui se trouve alors en Amérique, provenant d'une élite culturelle et sociale, est sensible à certains aspects de la vie américaine – liberté, facilité d'existence –, mais ne se contente pas facilement de mœurs trop simples, d'une vie politique trop terne. Il leur faut plus de raffinement, plus de passions. Le retour s'avère alors nécessaire, instillerait-il des sentiments de regret.

Une telle analyse peut s'appliquer, à quelques variantes près, à d'autres périodes, à d'autres Français en route pour cette Amérique toujours fascinante, mais parfois impuissante à satisfaire les rêves qu'elle engendre, incapable de retenir tous ceux qui, un moment, ont bénéficié de sa liberté.

#### NOTES

1. Il faut se reporter au classique ouvrage de Joseph Gary Rosengarten, *French Colonists and Exiles in The U.S.*, Philadelphia, Philadelphia University Press, 1907 ; ainsi qu'à ceux de Gilbert Chinard, *Le Mirage américain ou L'Amérique et le rêve exotique*, Paris : 1913. Pour une synthèse plus récente voir l'article consacré aux Français par Patrice Higonnet dans *Harvard Encyclopedia of American Ethnic Groups*, Cambridge (Mass.) : Harvard U.P., 1980.

2. Julia Post Mitchell, *Saint Jean de Crèveœur*, New York : Columbia U.P., 191 ; Howard C. Rice, *Le Cultivateur américain, Etude sur l'œuvre de Saint John de Crèveœur*, Paris : H. Champion, 1932 ; Gay Wilson Allen and Roger Asselineau, *Saint John de Crèveœur, The Life of an American Farmer*, New York : Viking, 1987.

3. Eloise Ellery, *Brissot de Warville*. Boston, Houghton Mifflin, 1915 ; Suzanne D'Huart, *Brissot, la Gironde au pouvoir*, Paris : Hachette, 1986 ; Jacques Portes, « Jacques-Pierre Brissot et les États-Unis », in E. Marienstrass, *L'Amérique et la France : Deux Révolutions*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1990, 53-69.

4. Michel Poniowski, *Talleyrand aux États-Unis, 1794-1796*, Paris : Librairie académique Perrin, 1976.

5. Françoise Malet, « Un Royaliste au service de la légitimité, Jean-Guillaume Hyde de Neuville (1776-1857) », Thèse pour le diplôme d'archiviste-paléographe, Paris, mars 1987, deux vol. dactyl.

6. C. Fohlen, « L'échec américain de Pierre Samuel Du Pont de Nemours », in *Fatti e idee di storia economica nei secoli XII-XX*, Società Editrice il Merlino, 1976.

7. René Rémond, *Les États-Unis devant l'opinion française. 1815-1852*, Paris : A. Colin, 1962, pp. 33-34.

8. Poniowski, *op. cit.*, p. 76.

9. Ce thème, redécouvert et conceptualisé dans les années 1960 par Palmer et Godechot, est maintenant très discuté, sinon abandonné, bicentenaire oblige.

10. Portes, *Loc. cit.*

11. Aucun des deux n'a laissé d'ouvrages, ni d'articles importants abordant ces questions ; mais les sources principales sont des Mémoires, douteuses pour Talleyrand, tardives pour Hyde.

12. J. Brissot, *Nouveau Voyage dans les États-Unis de l'Amérique septentrionale en 1788*, Paris : Buisson, 1791, p. XXVII.

13. Poniatowski, *op. cit.*, p. 201 : en conséquence de ce triste constat, Talleyrand s'affiche avec de belles mulâtresses réfugiées des Antilles, au grand scandale des Quakers de Philadelphie.

14. Malet, , *op. cit.*, vol. I, p. 197.

15. Elizabeth et Robert Badinter, *Condorcet*, Paris : Fayard, 1988.

16. Portes, *Loc. cit.*

17. Poniatowski, *op. cit.*, p. 221. « Dans une société médiocre, étroite, imbue de préjugés, Hamilton et Talleyrand se sont reconnus. Ils parlent la même langue. »

18. Sans jamais prendre parti ou, même discuter la situation française, Hyde parvient à glisser quelques apologues, quelques vers qui en disent long sur ses véritables sentiments.

19. Ces quatre personnages sont tous passés par l'Angleterre, terre d'exil pour Talleyrand et Brissot, étape pour Crèveœur qui y avait été partiellement éduqué dans sa jeunesse, alliée froide pour Hyde. Ils comparent inévitablement les États-Unis avec ce pays, décelant les ressemblances nombreuses. Talleyrand n'hésite pas à dire que l'amitié franco-américaine est superficielle et presque contre nature, alors qu'une alliance entre les deux grands pays de langue anglaise va de soi et leur assurera la domination d'une large partie du monde.

20. Saint-Jean de Crèveœur, *Lettres d'un cultivateur américain*, Paris-Genève, Ressources, 1979, tome 2, p. 278.

21. Poniatowski, *op. cit.*, p. 179.

22. Allen and Asselineau, *op. cit.*, p. 86.

23. Portes, *Loc. cit.*

24. Poniatowski, *op. cit.*, p. 449.

25. Mitchell, *op. cit.*, p. 83, lettre du 16 septembre 1783, avant de quitter la France, on peut se demander s'il songe à s'installer aux États-Unis, ou en France.

26. Il est alors proche de Tom Paine et profite de son journal, *Le Patriote français*, pour reprendre les exemples américains.

27. Le cas des Dupont de Nemours corrobore ce fait, puisque c'est seulement un des fils, Eleuthère-Irénée qui réussit, non sans quelques difficultés de départ.

# Le clergé non assermenté et les origines du catholicisme américain

MARILYN V. SCHULER\*

L'histoire du catholicisme nord-américain, avant 1789, est intégralement liée à l'histoire des premiers efforts de colonisation française, des guerres régionales qui s'en suivirent, des règlements instables, des défaites et dissolutions des établissements de ces premières années<sup>1</sup>. Des victoires françaises dans les provinces canadiennes et au nord des États-Unis y avaient conduit au développement significatif de communautés catholiques françaises. Presque sans exception, ces explorateurs et colonisateurs des XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles étaient catholiques, et ils étaient accompagnés de groupes missionnaires ; ceux-ci incluaient des récollets, des jésuites, des sulpiciens, des capucins et des membres du clergé séculier. Le premier établissement français dans ce qui est maintenant les États-Unis se situait sur l'île Sainte-Croix (De Monts), sur la rivière Scoodic du Maine, où le Père Nicolas Aubry avait été aumônier en 1604<sup>2</sup>. En 1658, la Nouvelle-France fut érigée en vicariat apostolique et l'évêque François de Montmorency Laval fut placé à sa tête. Dès 1674, le siège de Québec avait juridiction spirituelle sur la vaste province de France en Amérique du nord, y compris la vallée de grande envergure du Mississippi, et la Louisiane. La première mission dans la vallée du Mississippi fut fondée par le jésuite Jacques Marquette en 1675.

Concurremment, dans les colonies anglaises au long de la côte de l'Atlantique nord, les catholiques étaient généralement légalement interdits, les exceptions, à des degrés variables, étant le Maryland, Rhode Island et la Pennsylvanie. Les jésuites anglais et américains administraient les catholiques du Maryland, de la Pennsylvanie et de la Virginie du nord. Après la suppression des jésuites (1773), l'Association du clergé catholique romain, ayant adopté une forme légale, continua le travail missionnaire. En 1790, le jésuite John Carroll devint le premier évêque de Baltimore, avec juridiction sur toute l'Église de la République nouvellement constituée. Les États-Unis comptaient à l'époque vingt-cinq prêtres et environ trente mille catholiques. En 1808, Baltimore devint une province ou archidiocèse avec des sièges suffragants à Boston, New York, Philadelphie et, à l'intérieur, à Bardstown, Kentucky. Dix ans plus tard, l'archevêque Ambrose Maréchal rapportait au Saint-

---

\* Université de Louisville, Kentucky.

Siège qu'il y avait cinquante-deux prêtres et environ cent mille catholiques aux États-Unis.

Antérieurement à la Guerre d'Indépendance, dans les colonies du Sud, telles que les États actuels de Caroline du Nord et du Sud, de Géorgie, d'Alabama, du Mississippi, du Tennessee, les victoires anglaises sur les populations indigènes ou colonisatrices assurèrent la dominance protestante anglaise. Seuls le Maryland et la Virginie développèrent une vigoureuse présence communautaire catholique et c'est à partir de ces régions que le centre réel du catholicisme américain se développa. Des individus de religion catholique vivaient dans le Kentucky aussi tôt que 1775 ; la fin de la guerre d'Indépendance favorisa la migration vers le Kentucky, et des groupes de familles catholiques du Maryland arrivèrent en 1785. Au moment de la Révolution française, les clercs français bénéficiaient d'une population catholique stable dans le Kentucky, vers laquelle ils pouvaient envoyer un pasteur. Ce sont sur ces activités du clergé catholique français au Kentucky que cette étude se concentre<sup>3</sup>.

En 1791, la Constitution civile du clergé fut proclamée par Louis XVI et un « serment » fort discuté, en faveur des objectifs de la Révolution, fut requis de tous les ecclésiastiques français et de leurs confrères religieux. Le serment, en fait, constituait un engagement d'allégeance à la nation, à la loi, au roi, et aux idéaux révolutionnaires, par-dessus toute autre allégeance à Dieu, à l'Église catholique, aux préceptes moraux, et à toutes ces sphères que l'on peut classer comme celle des valeurs personnelles ou des pensées privées. Le clergé et les religieux français furent obligés de prêter serment « d'être fidèles à la nation, à la loi, au roi, et de maintenir de tout leur pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi »<sup>4</sup> pour conserver leur appartenance et fonction dans la très officielle Église catholique de France, réorganisée sous l'égide du Tribunal révolutionnaire et incarnée dans la Constitution civile du clergé. Fidèles aux idéaux révolutionnaires et à l'optimisme allègre des premiers mois qui suivirent les événements de 1789, les clercs avaient été libres de penser et croire à leur gré. Mais le serment de 1791 assumait les dimensions d'un tournant de la Révolution française<sup>5</sup> ; non seulement on interdit au clergé « non-jureur » la propriété, la place, la position et la fonction sacerdotale, mais durant la Terreur la guillotine attendit ceux qui opposèrent publiquement le serment et ses commandements. Deux Églises catholiques en vinrent à exister : l'une, dont les propriétés, transférées à l'état civil, fut reconnue, acceptée et approuvée ; l'autre fut réduite au statut marginal d'un culte de parias et, finalement, beaucoup de ses adhérents périrent en victimes de la Terreur. Les historiens s'accordent généralement pour reconnaître que, au moins au début, la moitié du clergé environ prêta serment<sup>6</sup>.

Avant la Révolution française et pendant ses premières étapes, le clergé paroissial s'était engagé dans des activités politiques significatives<sup>7</sup>. Ces clercs voulaient une Église qui, du point de vue politique, fût moins monolithique. Ils avaient l'esprit de réforme et étaient moralement choqués par le degré de corruption du haut clergé de l'Ancien Régime ; en fait, beaucoup avaient participé à l'élabora-

tion du *Cahier des doléances* du Clergé et du Tiers État avant la Révolution. Assauts jansénistes contre le pouvoir de la papauté, abus patents des évêques, cupidité et franc athéisme au sein de l'Église de France, ces accusations n'étaient pas sans fondement. Les ecclésiastiques qui voulaient servir davantage les idéaux du christianisme que les ambitions politiques des prélats français furent parmi ceux qui prêtèrent serment.

Deux événements historiques, successifs et étroitement liés, entraînèrent donc la coalition des courants catholiques français et anglais aux États-Unis : la Révolution américaine de 1776 et la Révolution française de 1789. Le premier événement suscita, en 1784, la nomination de John Carroll à la tête de l'Église catholique aux États-Unis ; le second emmena un afflux de prêtres non assermentés de France. Ainsi, en une courte période, furent assurés le cadre administratif et le personnel qui permettraient à l'Église de se répandre vers l'Ouest avec une population américaine en expansion.

La migration du clergé catholique français vers le Kentucky ne fut pas un simple événement fortuit. En ces temps agités, l'exigence faite aux clercs, par les Conseils de la Révolution française, de prêter serment à une Église d'État, en remplacement de leurs vœux, de nature purement religieuse, fit paraître comme un rêve futile tout espoir de survie de l'Église en France. Refusant de « jurer », des milliers de clercs français se réfugièrent dans les États pontificaux et ailleurs en Europe<sup>8</sup>. Mais beaucoup cherchèrent à continuer leur travail dans le Nouveau Monde où le catholicisme, s'il était banni pour toujours de l'ancien pays des Gaulois, pourrait être transplanté et fleurir. Dans le choix des lieux de migration, aucun ne semblait aussi approprié ni potentiellement bénéfique que l'Amérique du nord, et en particulier le Kentucky, accueillante région de « l'Ouest, » accessible à partir de l'Est par la rivière Ohio et, depuis 1750, par voie terrestre à travers le Cumberland Gap. Après la guerre d'Indépendance, le mouvement vers l'Ouest commença pour de bon. En 1790, la population officielle du Kentucky était de 73 000 ; en 1800, elle était passée à 200 000<sup>9</sup>.

Le premier prêtre à s'établir au Kentucky fut un frère capucin envoyé par l'évêque Carroll en 1787<sup>10</sup>. Charles Maurice Whelan, Irlandais de naissance, avait servi comme aumônier de la flotte française pendant la guerre d'Indépendance, puis comme curé à New York City. Des désaccords légaux, au sujet de son entretien par les paroissiens les plus éloignés, aboutirent à son retour à New York en 1790. Un autre prêtre, Paul de Saint Pierre, carmélite français ayant des origines allemandes, s'était brièvement arrêté à Louisville en février 1785<sup>11</sup>. Un autre, William de Rohan, de parenté irlandaise, réputé avoir été quelque temps dans le corps enseignant de la Sorbonne, remplit un ministère actif parmi les colons vers 1790-1792.

Ces tentatives et ministères de courte durée ne furent qu'un prélude à l'arrivée au Kentucky d'une série de sulpiciens natifs de France, qui allaient assurer la stabilité essentielle à la croissance et la prospérité de l'Église catholique. Le premier était

Stéphane Badin, exilé de la Révolution française qui, à vingt-quatre ans, fut en 1793 le premier prêtre ordonné en Amérique<sup>12</sup>. Bien qu'ayant accepté avec réticence la mission de Carroll de se rendre au Kentucky, Badin partit à pied de Baltimore à Pittsburgh ; de là, il traversa la rivière Ohio sur bateau plat, jusqu'à Maysville, puis de nouveau à pied jusqu'à Lexington. Il établit sa résidence, qu'il nomma St Étienne, près de l'établissement catholique de Pottinger's Creek ; il se fixa ensuite, à partir de ce lieu, un parcours pastoral qu'il parcourait à cheval cinq jours par semaine pour desservir environ trois cents catholiques fixés dans cinq agglomérations, dont quatre dans Nelson County, en plus de son quartier général à Scott County. Badin entraîna des femmes à devenir catéchistes des enfants et des esclaves ; il passait de longues heures au confessionnal et répondait aux appels vers des endroits très éloignés afin d'administrer les derniers sacrements.

Charles Nerinckx, Belge exilé par la Révolution française qui arriva au Kentucky en 1805, représente une influence plus durable<sup>13</sup>. De sept ans plus âgé que Badin, Nerinckx avait été depuis dix ans prêtre de paroisse quand il se vit chassé par la Révolution ; il demeura caché entre 1797 et 1804. En reprenant ses fonctions, il voyagea vers l'Amérique et fut envoyé par Carroll à Georgetown College à Washington pour apprendre l'anglais, puis vers le Kentucky, où il fut reçu à bras ouverts par Badin. Celui-ci écrivit à Carroll pour le remercier de lui avoir envoyé un associé dont la « rigide sobriété » et la « simplicité des... manières » lui allait si bien<sup>14</sup> ; en fait, les deux prêtres partageaient un rigorisme moral proche du jansénisme. Nerinckx servit près de vingt ans dans le Kentucky, construisant au moins dix églises en dix ans et aidant à établir la première communauté religieuse de l'Ouest, les Sœurs de Notre Dame de Lorette au pied de la Croix<sup>15</sup>.

L'année de l'arrivée de Nerinckx, un aspect plus traditionnel du catholicisme apparut dans le Kentucky. Vingt moines trappistes, sous la direction d'Urbain Guillet (1764-1817) s'établirent sur une ferme près de Holy Cross, site de la première église catholique du Kentucky<sup>16</sup>. Chassés de leur monastère par la Révolution française, les cisterciens firent d'abord un bref séjour en Pennsylvanie. Bien qu'ils eussent inauguré la première école catholique importante à leur arrivée au Kentucky en 1805 et ouvert des magasins pour soutenir leur communauté, ils n'allèrent pas demeurer dans l'État au-delà de 1809. A la suite de l'amélioration des conditions en France, la bande itinérante repartit du Missouri vers l'Europe en 1814.

Réfugiés de la Révolution, Badin et Nerinckx conservèrent des opinions politiques conservatrices, plus accordées aux idéaux fédéralistes incorporés dans la constitution du Kentucky de 1792 que dans le document populiste produit par la convention de 1799. Tous deux entrèrent en collision avec les groupes religieux, principalement anglais, de la Frontière, qui craignaient de voir l'un d'entre eux devenir évêque d'un Ouest en expansion ; éventuellement, tous deux quittèrent le Kentucky de mauvaise humeur. Badin aida à établir l'université de Notre Dame, accomplit d'autres tâches missionnaires auprès des Indiens du Michigan, et mourut en 1853. Nerinckx décéda en 1824, l'année où il avait quitté le Kentucky pour travailler parmi les colons et les Indiens du Missouri.

Au grand soulagement des catholiques du Kentucky et contrairement à leurs pires craintes, un type de Français totalement différent fut nommé premier évêque de Bardstown. Benedict Joseph Flaget (1763-1850), également sulpicien et exilé de la France révolutionnaire, fut promu à l'épiscopat du premier diocèse de l'intérieur des États-Unis en 1808<sup>17</sup>. Qualifié de « missionnaire du Mid-West et de la région supérieure du Sud », il a été comparé à Saint François-Xavier<sup>18</sup>. Homme complexe et sensible, Flaget essaya pendant deux ans, au cours d'une série de voyages et de consultations, d'éviter la nomination à l'épiscopat, mais il dut finalement consentir à la désignation par le pape Pie VII, et il emprunta 2 000 francs [environ 380 dollars à l'époque] pour atteindre sa destination. Dans une lettre à ses gens en France, Flaget écrivit :

« ...sans argent, sans maison, sans propriété, presque sans connaissances, je me trouvai au milieu d'un diocèse deux ou trois fois plus grand que toute la France... et moi-même parlant la langue très imparfaitement aussi. Ajoutez que presque tous les catholiques étaient des émigrants, mais nouvellement installés et pauvrement meublés »<sup>19</sup>.

Au moment de sa désignation, la juridiction de Flaget englobait les États de Kentucky, Tennessee et Ohio, ainsi que la région depuis les Grands Lacs au nord à la frontière du Tennessee au sud, des monts Alleghany à l'est au Mississippi à l'ouest. Ceci incluait les futurs États d'Indiana, Illinois, Michigan, Wisconsin, Iowa, Minnesota et partie de l'Arkansas.

Bardstown datait de 1780 et était un centre de quelque importance dans les premières décennies du dix-neuvième siècle ; Louis-Philippe y fit une visite en mai 1787. Au sein de l'énorme diocèse de Flaget, la ville avait la plus grande concentration de catholiques ; tandis que le Kentucky avait six prêtres quand Flaget arriva en 1811, il n'y avait que trois prêtres ailleurs, dans cette juridiction si vaste : Donatien Olivier à Vincennes (Indiana), Francis Savine (Illinois) et Gabriel Richard (Detroit)<sup>20</sup>.

Flaget était en contraste avec ses prédécesseurs ecclésiastiques du Kentucky. A l'opposé de Badin et Nerinckx, il sut être affable, équilibré dans sa spiritualité, et capable de céder quand c'était nécessaire ou même possible ; il choisit parfois de rester silencieux plutôt que de parler<sup>21</sup>. Comme ses collègues sulpiciens, Flaget passa une grande partie de son temps à cheval, administrant les catholiques situés dans des endroits éloignés. Comme évêque, il s'aventura loin au-delà du Kentucky, visitant l'Illinois, le Missouri, la région des Grands Lacs, le Canada, l'Indiana et le Tennessee. Il tint un journal où il nota des phénomènes tels que la journée de travail de quatorze heures, le tremblement de terre de 1812, une sorcellerie présumée, et les longues heures passées à administrer le sacrement de pénitence. Flaget connaissait à la fois George Washington et Henry Clay ; il dîna avec le Prince Metternich d'Autriche et, durant son unique visite de retour en Europe, il pris du tabac avec le pape Grégoire XVI ; des miracles furent attribués à son toucher et son intercession<sup>22</sup>.

Dans sa correspondance, Flaget mentionna son souci pour trois priorités : « une cathédrale, un séminaire et un couvent de femmes »<sup>23</sup>. Le séminaire était déjà en existence sur le bateau plat dans lequel Flaget descendit l'Ohio en mai 1811. La vie des trois étudiants qui étaient à bord avec le nouvel évêque était ordonnée par l'instruction, la prière et des activités religieuses prévues. De ce noyau grandit le séminaire Saint Thomas, que Flaget situa trois miles au sud de Bardstown. L'institution demeura active durant soixante ans et fournit la génération suivante de meneurs ecclésiastiques au Kentucky aussi bien que dans l'Ouest. Les futurs évêques de Milwaukee, Charleston et New Orleans y furent formés. Jean-Baptiste David (1761-1841), sulpicien avec qui Flaget avait fui la Révolution française en 1792, fut jugé par l'évêque comme particulièrement adapté pour administrer l'institution et, à l'encontre même de ses supérieurs sulpiciens en France, il maintint le droit de son délégué à demeurer dans ce poste du Nouveau Monde. Décrit comme étant un homme timide, réservé, livresque, David fut, dans la Frontière, l'un des premiers admirateurs de Joseph de Maistre et de Félicité de Lamennais<sup>24</sup>. En partie pour s'assurer que David ne fût affecté ailleurs, Flaget le nomma évêque-coadjuteur de Bardstown, nomination qui fut solennisée en 1819<sup>25</sup>.

David fut étroitement associé à une autre des premières priorités de Flaget, un ordre religieux féminin. En 1812, en réponse à la prédication de David, deux femmes demandèrent à recevoir une direction religieuse et à appartenir à une communauté. La règle de l'ordre se fonda sur celle conçue par Vincent de Paul (1581-1660) pour les Filles de la Charité à Paris. Durant quarante-cinq ans, menées par la légendaire Catherine Spalding, les Sœurs de la Charité de Nazareth s'accrurent jusqu'à compter 145 membres en l'espace d'une génération. A la fin du siècle, elles avaient établi quarante fondations éducatives et sociales et étaient répandues dans huit autres États<sup>26</sup>.

A la demande de Flaget, cinq Sœurs du Bon Pasteur d'Angers vinrent à Louisville en 1842 pour mener un travail social auprès des femmes. La première fondation permanente de trappistes cloîtrés aux États-Unis fut un contingent de quarante-trois moines de Melleray qui fuirent la Révolution de 1848 pour s'établir à Nelson County près de Bardstown, deux ans avant la mort de Flaget. Thomas Merton, né en France, un des historiens de l'ordre, demeure aujourd'hui le membre le plus célèbre de l'abbaye de Gethsemani. Les Petites Sœurs des Pauvres arrivèrent à Louisville en 1869.

La cathédrale majeure de l'Ouest devint une réalité en 1819 avec la dédicace de Saint Joseph, édifice de style fédéraliste ; dans la semaine même de cette cérémonie, elle était la scène du premier sacre d'un évêque (David) dans un diocèse de l'intérieur, et elle demeura siège épiscopal durant les vingt et un ans qui suivirent. Mais l'importance croissante de Louisville, par sa population et son centre de manufactures sur les chutes de l'Ohio, incita les évêques américains à transférer le siège du diocèse de Bardstown à cette ville portuaire. Le dernier acte public connu de Flaget fut la bénédiction de la construction de la cathédrale de l'Assomption à Louisville. Le transfert du siège coïncida avec l'arrivée des premières vagues

d'immigrants d'Irlande et d'Allemagne et marque ainsi la fin de l'ère de dominance spécifiquement française sur l'Église catholique des États-Unis. Bien que Louisville eut encore un évêque natif de France, Pierre-Joseph Lavialle (1819-1867), de 1865 à 1867, le Kentucky et le catholicisme américain prirent une nouvelle physionomie et complexité à mesure que les vagues successives de nouveaux venus débarquaient sur les rivages américains et poussaient toujours plus à l'Ouest. Selon l'expression de Crews, « La Frontière n'était plus la Frontière »<sup>27</sup>.

Comme il arrivait à sa quarantième année d'épiscopat de l'Ouest, Flaget avait vu s'accomplir ses trois objectifs majeurs et, avec ceux-ci, le cours du catholicisme aux États-Unis était déterminé pour l'avenir prévisible. Par son établissement d'un séminaire dans la tradition sulpicienne, il maintint un continuum ininterrompu de la tradition intellectuelle de Jean-Jacques Olier (1608-1657) qui, répondant aux décrets du Concile de Trente, avait fondé en 1642 à Saint Sulpice, à Paris, une société exclusivement consacrée à la formation du clergé séculier et à la direction de séminaires ecclésiastiques<sup>28</sup>. Dès 1632, Olier avait été intéressé par le projet d'établir dans l'île de Montréal une cité qui devait s'appeler Ville-Marie ; la mission jésuite qui en résulta passa sous direction sulpicienne en 1657 et, peu après, les sulpiciens commencèrent à mener leur œuvre dans ce qui est, aujourd'hui, territoire des États-Unis<sup>29</sup>.

Les sulpiciens français devaient administrer et envoyer du personnel dans les tout premiers séminaires américains – ceux d'Emmitsburg, Maryland et Bardstown, Kentucky et assurer la formation intellectuelle et morale de générations de prêtres américains. Ils eurent une influence inattendue sur d'autres aires de l'éducation quand, aux débuts, les vocations sacerdotales étaient rares. Quand les sulpiciens envoyés aux États-Unis se tournèrent vers d'autres entreprises missionnaires et éducatives, certains pensèrent qu'ils devaient en être découragés. Cependant, en 1804, le pape Pie VII refusa d'agréer la demande du supérieur de Saint Sulpice à Paris, James Andrew Emery, de les rappeler en France<sup>30</sup>. Les sulpiciens devaient, par conséquent, laisser leur empreinte intellectuelle dans beaucoup des premières institutions américaines d'enseignement universitaire qui demeurent importantes aujourd'hui, y compris non seulement Notre Dame University, Georgetown University et la Catholic University of America, mais aussi l'University of Michigan, parmi d'autres.

De cette enquête, on peut facilement conclure que le clergé français, dès les premières années de l'exploration et de la colonisation de l'Amérique du nord, joua un grand rôle (sinon prépondérant) dans le développement du catholicisme sur le continent. On comprend que la Révolution française provoqua l'influx en Amérique d'un nombre considérable et inattendu de religieux français marqués par une dévotion à la formation du clergé. L'unique expérience personnelle que le clergé français avait vécue comme victime de la Révolution française l'aurait influencé et, par conséquent, aurait porté sur le caractère distinctif de l'Église catholique américaine.

## NOTES

1. Sauf mention contraire, James Hennesey, *American Catholics : A History of the Roman Catholic Community in the United States*, Oxford, 1981, est la source des données historiques sur l'Église catholique américaine dans cette étude. Sur l'Église catholique et la Révolution française, voir Alex L. Vidler, *The Church in an Age of Revolution*, New York : 1962.

2. Hennesey, p. 23.

3. Voir, p.ex. Hennesey pp. 31-35 pour une histoire succincte de l'Église catholique en Louisiane.

4. C.S. Phillips, *The Church in France 1789-1848 : A Study in Revival*, New York : 1966, p. 16.

5. Timothy Tackett, *Religion, Revolution and Regional Culture in Eighteenth-Century France : The Ecclesiastical Oath of 1791*, Princeton, 1986, p.xv.

6. Voir, p.ex., Vidler, *op. cit.*, pp. 16-17 ; René Picheloup, *Les Ecclésiastiques français émigrés ou déportés dans l'État pontifical, 1792-1800*, Toulouse : 1972, p. 11 ; Clyde F. Crews, *An American Holy Land : A History of the Archdiocese of Louisville*, Wilmington : Glazier, 1987, p. 45. Le texte de la Constitution civile du clergé se trouve dans Colman J. Barry, ed., *Readings in Church History*, Westminster (Maryland) : 1965, pp. 7-13.

7. Timothy Tackett, *Priest and Parish in Eighteenth-Century France : A Social and Political Study of the Cures in a Diocese of Dauphiné 1750-1791*, Princeton : 1977, p. 3.

8. Picheloup, *op. cit.*, pp. 7-8 fait référence aux différents refuges recherchés par les non-jureurs. Son étude traite en détail la situation du clergé reçu dans les États pontificaux.

9. Crews, *op. cit.*, p. 31. Je tiens à remercier aussi le père Crews de son temps précieux, et des ressources de sa bibliothèque qu'il m'a prêtées.

10. Crews, *op. cit.* p. 42. Les travaux de cet auteur sur l'Église catholique, le clergé et la communauté du Kentucky ont été indispensables à la préparation de cette étude. John A. Lyons, *Bishops and Priests of the Diocese of Bardstown* (Louisville, Kentucky : 1976) est une autre source importante d'information. Un certain nombre de *Master's Theses* ont été écrits sur divers aspects du catholicisme au Kentucky ; ils peuvent être consultés dans les collections de : University of Louisville, University of Kentucky, Boston College, St. Mary's Seminary, St. Louis University, Xavier University et ailleurs.

11. Lyons, *op. cit.*, p. 104.

12. Pour une information sur Badin, voir Lyons, *op. cit.*, Charles G. Herbermann, *The Sulpicians in the United States*, New York : 1916, et Crews, *op. cit.*, *passim*. Voir aussi son propre ouvrage, *Origine et progrès de la Mission du Kentucky par un témoin oculaire*, Paris : 1821, ainsi que J. Herman Schauinger, *Stephen T. Badin : Priest in the Wilderness*, Milwaukee : 1952.

13. Nerinckx est brièvement traité dans Lyons, *op. cit.*, pp. 83-85. Voir aussi W. J. Howlett, *Life of Rev. Charles Nerinckx*, Techy (Illinois) : 1915 ; Helene Margaret, *Giant in the Wilderness*, Milwaukee, 1952.

14. Badin à Carroll, cité dans Crews, p. 61.

15. Crews, p. 54.

16. Les débuts de l'histoire trappiste dans le Kentucky sont traités dans Raymond Flanagan, O.C.S.O., *Burnt Out Incense*, New York : 1949, et Thomas Merton, O.C.S.O., *The Waters of Siloe*, Garden City : 1962. Casimir Gaillardin présente un survol historique dans *Les Trappistes, 1140-1844*, Paris : 1844.

17. Flaget a été fréquemment l'objet de biographies, la plus récente étant l'œuvre en trois volumes de Charles Lemarié, *Le patriarche de l'Ouest : Flaget* publiée à Angers en 1982-1983. Les autres travaux incluent Martin John Spalding, *The Life, Times and Character of Bishop Flaget* (1852 ; New York : 1969) et J. Herman Schauinger, *Cathedrals in the Wilderness*, Milwaukee : 1952. Voir aussi les carnets de Flaget, dont plusieurs volumes sont aux archives de l'Université de Notre Dame (1812), au Musée de la cathédrale de Louisville (1814) et à la Chancellerie de Louisville (1815). Une traduction anglaise dactylographiée de l'œuvre de 1814 est disponible aux Archives de la Maison Mère de Nazareth.

Nazareth, Kentucky. Le Rév. P. J. M. Jammes travaille actuellement sur d'autres documents qui se trouvent en France.

18. Lemarié, *op. cit.*, vol. III, pp. 312-314.
19. Schauinger, *op. cit.*, p. 60.
20. Crews, p. 76.
21. Crews, p. 74.
22. Spalding, *op. cit.*, pp. 317-323.
23. Flaget à Bruté, 25 août 1811, cité dans Crews, p. 80.
24. Voir Charles Lemarié, *Mgr. J.B. David*, Angers, 1973. Il existe aussi une étude plus ancienne de Columba Fox, *The Life of Bishop John B. David*, New York : 1925.
25. Crews, pp. 80-85.
26. Agnes Geraldine McGann a écrit plusieurs études sur l'ordre, y compris *The Sisters of Charity of Nazareth in the Apostolate 1812-1976*, Louisville : 1976, et *SCNs Serving Since 1812*, St. Meinrad, Indiana : 1985.
27. Crews, p. 107.
28. Herbermann, pp. 27-30.
29. *I.d.*, pp. 37-38.
30. *I.d.*, pp. 45-52.



# L'impact français sur l'architecture américaine (1790-1830)

ROBERT L. ALEXANDER\*

La participation française dans la révolution américaine impressionna de façon positive le nouveau continent, et laissa aussi le champ libre à l'apport d'autres éléments culturels français. Cependant une révolution politique ne rompt pas instantanément les liens culturels avec la mère patrie, comme nous le savons par l'histoire récente. Tout au long de la période fédérale, les premières décennies de l'indépendance américaine, l'architecture fut dominée par les traditions et les évolutions d'origine anglaise. Néanmoins, nous pouvons discerner quelques exemples d'influence française. Ils relèvent de deux types de styles, l'un qui s'enracine dans des formes françaises plus anciennes et qui étaient courantes dans la période Louis XV, l'autre qui se rapproche des œuvres presque contemporaines, mieux connu sous le nom de style révolutionnaire français, en développement dans les années 1780. L'impact de la France eut lieu dans certains cas grâce aux architectes français travaillant en Amérique, dans d'autres par la diffusion des idées françaises à travers les estampes, les dessins et les livres, ainsi que d'autres moyens.

J'examinerai en premier lieu le travail des architectes français en Amérique pendant cette période. Plutôt que de traiter toutes leurs œuvres américaines, je les discuterai suffisamment pour dégager quelques traits de leur contribution. Je résumerai le travail d'autres chercheurs, car cette question en a intéressé beaucoup.

Pierre L'Enfant (1754-1825), Français qui s'était battu aux côtés de La Fayette pendant la révolution américaine, fut invité à créer un Capitole pour le nouveau pays. Son Federal Hall, construit en 1788-1789, en tint lieu pendant plus de deux ans, tandis que le siège du gouvernement demeurait à New York (fig. 1). On le connaît surtout par une estampe contemporaine qui présente, sur son balcon, la scène de l'inauguration de George Washington comme premier Président sous la nouvelle constitution. Cela se déroulait le 30 avril 1789, il y a deux cents ans, l'année de la Révolution française. Construit en toute hâte, le bâtiment était relativement simple, mais il présentait des éléments nouveaux pour l'Amérique. Le porche s'avancait au-dessus du trottoir, formant un passage couvert, forme bien connue en

---

\* University of Iowa.

Europe. Des colonnes formaient un écran devant un grand balcon qui pouvait contenir beaucoup de monde, ce qui était une ancienne idée européenne. Il était revêtu de figures de décoration qui dénotaient spécifiquement l'Amérique, comme l'aigle armorial sur le fronton, les flèches entrelacées de branches d'oliviers sur les panneaux, et treize étoiles sur les métopes de la frise dorique. Treize flèches apparaissaient sur la balustrade de fer où Washington s'appuya pendant la cérémonie. Les flèches, comme les étoiles, symbolisaient les treize États de la nouvelle fédération. La création de décorations architecturales avec un symbolisme spécifique était communément pratiquée en France dans les décennies du milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle. L'Enfant était lui-même arrivé en Amérique en 1777, ses connaissances de l'architecture française étaient donc traditionnelles, comme cela se voit sur ce bâtiment.

L'œuvre la plus importante de L'Enfant fut la conception, en 1790-1791, de la nouvelle ville fédérale sur les rives du Potomac, entre la Virginie et le Maryland (fig. 2). Portant le nom de Washington, nommée également district de Columbia, cette création d'un Capitole national au milieu de la nature sauvage revêtait sans aucun doute un caractère symbolique.

L'Enfant fit appel à ses connaissances du passé afin d'établir une suite d'avenues reliant les points principaux et constituant plusieurs places, de forme circulaire, carrée ou autre. L'idée de relier entre eux les bâtiments éminents grâce à de telles artères avait un long passé européen. Cependant, en configurant ces places, L'Enfant exploita une pratique répandue dans le Paris du XVIII<sup>e</sup> siècle, par exemple la place de Louis XV. Allant un peu plus loin, L'Enfant remplit les espaces d'un schéma rectiligne, qui annonçait l'usage extensif de ce croquis fondamental de l'arpenteur, usage qui allait se répandre à travers le continent américain. La création de L'Enfant se distingue par une différence légère, mais significative. Les droites varient en dimensions et égayaient le plan de la ville. Elles rendent possible la création de quartiers de caractères différents, qui suscitent la variété et humanisent une grande ville. Le plan de Washington utilise ainsi un certain nombre d'idées anciennes et quelques-unes propres à L'Enfant, non celles qui, en France, étaient plus contemporaines.

Une approche semblablement traditionnelle apparaît dans le bel Hôtel de Ville de New York, construit de 1802 à 1811, dont les façades s'inspirent d'un plan de Joseph Mangin (?-après 1818) (fig. 3). La technique des deux étages avec des entablements superposés et l'utilisation de pavillons projetés reflète bien le néoclassicisme français du XVIII<sup>e</sup> siècle. Mangin fit sa première apparition à New York en 1794, et il venait de Saint-Domingue plutôt que directement de France. Les lieux de sa naissance et de sa formation ne sont pas connus. Comme L'Enfant, il fut impliqué dans quelques aménagements urbains, non d'une ville nouvelle, mais de l'extension vers le nord de la vieille ville de New York. Travaillant avec un autre géomètre, il prolongea les avenues existantes et traça les rues rectilignes avec de longs blocs d'immeubles qui caractérisent la ville. En ce qui concerne l'Hôtel de Ville, l'élément surprenant n'est pas sa forme ancienne mais le fait que les fondateurs de la cité aient adopté ce modèle et payé la construction. Il nous faut voir en cet immeuble le signe

que New York voulait un symbole très élégant et impressionnant de la ville qui, rapidement, devenait la plus grande du pays et un centre d'affaires majeur.

Un tout autre impact français est visible dans l'œuvre d'un Américain qui était très intéressé à la fois par la France et par son architecture, car il résida en France de 1784 à 1789 en tant qu'ambassadeur des États-Unis. C'était le philosophe rationaliste Thomas Jefferson (1743-1826). Pendant son séjour à Paris, il dessina les plans du Capitole de l'État de Virginie. Celui-ci était nettement inspiré de la Maison Carrée à Nîmes, seul temple romain que Jefferson connaissait vraiment, car il avait passé des heures à l'étudier. L'utilisation de cette forme pour le Capitole de l'État de Virginie relevait d'une intention politique, celle de donner une légitimité au nouveau pays.

Mais Jefferson connaissait aussi parfaitement le style français contemporain. Lorsqu'il transforma Monticello dans les années 1796, il mit en place le long bloc horizontal à un étage qu'il avait admiré dans un bâtiment tel que l'hôtel de Salm. Il y ajouta l'étage en forme de mezzanine à certains endroits, et la disposition inhabituelle des fenêtres sur la façade reflète ce nouvel agencement. Cette façon de séparer la partie consacrée à la famille et à l'aire privée, d'une part, les pièces publiques de l'autre, existait déjà dans les demeures urbaines de Paris dès le règne de Louis XV.

Bien plus contemporain est le collège dessiné par un autre architecte, Joseph Jacques Ramée (1764-1842), émigré français (fig. 4). Construit à partir de 1813, il était conçu pour loger l'administration et les salles de cours de Union College, au nord de l'État de New York. Les formes massives, dépourvues de presque tout ornement, contrastent vigoureusement avec l'Hôtel de Ville de New York. Le plus grand bloc est mis en valeur par de longues lignes horizontales et par le grain léger donné par la saillie de la maçonnerie. L'entrée est dans un grand bloc qui se projette abruptement, produisant une longue avancée d'ombre. Les fenêtres ont perdu leur encadrement lourd pour devenir des trous percés dans les murs. L'arrangement d'arches semi-circulaires et de formes rectangulaires rendent un effet de décoration abstraite.

Les formes géométriques de cette architecture au style sévère, les surfaces dépouillées des façades, et le minimum de décoration abstraite, forment un ensemble en contraste avec la richesse des styles français du milieu du siècle, et montrent bien le développement du style durant la période révolutionnaire. En fait, ce plan fut rejeté et la solution finalement adoptée ne fut pas aussi rigidement dépouillée.

De basses arcades apparaissent sur chaque côté du bâtiment. Le plan de Ramée pour l'ensemble du campus montre son intention de construire une série de constructions indépendantes, répandues sur une grande surface, mais reliées entre elles par des arcades couvertes à la façon française. Ramée a remplacé la traditionnelle cour fermée par une composition ouverte, suggérant le tracé d'une cour d'honneur. Bien que les bâtiments soient disposés de façon classique, symétrique et bien formelle, ils sont disposés dans un paysage irrégulier et pittoresque. De ce point de

vue, Ramée faisait exactement ce qui se déroulait en France pendant la période révolutionnaire.

C'est une architecture très moderne. Ramée était bien placé pour la pratiquer car, avant de quitter la France, il était au cœur de son développement. En 1790, il fut le bâtisseur, et peut-être le concepteur, de l'autel autour duquel fut célébrée la fête de la Fédération. L'autel comprenait un cylindre bas posé sur un bloc carré avec un large escalier. Les formes de ses éléments suggéraient les énormes changements politiques et sociaux en cours dans le pays.

Ces nouvelles idées eurent un impact considérable en France, et un signe de leur force fut l'altération entreprise pour convertir l'église Sainte Geneviève en Panthéon. L'édifice était à peine achevé en 1791 quand ses tours et ses fenêtres furent enlevées. La différence de couleur de la pierre montre bien l'emplacement des fenêtres. Sans celles-ci, le monument présente le croisement de deux blocs aux grands murs nus.

En fait, très peu de nouveaux bâtiments furent érigés pendant la Révolution française. Pour le développement du style nouveau, il faut se tourner vers ce qui était conçu dans les années 1780 par des hommes qui auraient été des meneurs pendant ces années de révolution. L'un d'entre eux était le professeur et théoricien Étienne Louis Boullée (1728-1799). Il utilisait des formes géométriques dans une œuvre comme son monument commémoratif, en 1784, du savant anglais Newton (fig. 5). La grandeur des murs sphériques sans fin, remplis de fenêtres pour simuler le ciel nocturne rempli d'étoiles, évoquait l'immensité de la créativité humaine. Son œuvre semble annoncer les énormes constructions que les temps futurs imposeraient pour leurs besoins commerciaux, industriels et gouvernementaux.

Claude Nicolas Ledoux (1736-1806) fut un autre créateur de l'architecture révolutionnaire ; son théâtre à Besançon, de 1771-1773, met l'accent sur le bloc, les murs dépouillés, et les ornements simples mais massifs du portique de l'entrée. De 1784 à 1789, il construisit 49 maisons de douanes, des barrières, autour de la ville de Paris en pleine expansion. Son imagination fertile était à l'origine de cette grande variété des motifs, avec un vocabulaire de formes très restreint, mais créateurs de symboles impressionnants du pouvoir gouvernemental. Tous sont massifs, avec une mise en relief remarquable de l'entrée. La barrière St Martin, ou La Villette, par exemple, sont une composition nettement géométrique, un bloc carré très bas d'où s'élève un cylindre ; les ouvertures sont découpées dans la surface des murs et sans encadrement (fig. 6). En 1800, à Philadelphie, Benjamin Henry Latrobe utilisa les mêmes formes pour la centrale hydraulique de la ville (fig. 7).

Une idée lancée par Ledoux fut la série des arches sur colonnes, comme cela se voit sur son dessin pour la barrière de Clichy (fig. 8). L'arcade sur la façade fait ressortir un grand vide, donc met en double relief la masse du bloc. La triple arcade posée sur colonnes apparaît dans *Le serment des Horaces* du peintre David, à la même période, 1785.

L'arcade posée sur des colonnes fut l'un des motifs révolutionnaires aptes à être exportés. Ce motif fut utilisé, par exemple, par un autre architecte émigré fran-

çais, Maximilien Godefroy (1765-1840 ?), qui arriva en Amérique en 1805 et travailla essentiellement à Baltimore avant de retourner en Europe en 1819. Apparemment, il avait quelque expérience professionnelle d'ingénieur, mais il avait commencé à étudier l'architecture à travers des livres juste avant de quitter la France. Quelques-uns de ces livres devaient être de publication récente, car beaucoup de ses plans dévoilent des détails et des motifs tirés des pratiques contemporaines en France. Il utilisa d'abord le motif de l'arcade dans la réalisation d'une banque en 1816 pour la ville de Richmond en Virginie. A Baltimore, Godefroy bâtit son chef d'œuvre, l'église unitarienne de 1817-1818 (fig. 9). Ici, l'arcade est incluse dans une façade légèrement projetée, sous un fronton, afin de démarquer l'entrée de l'édifice. Toute la structure est en cube, avec un dôme sphérique émergeant au-dessus. Les murs, actuellement plans, étaient striés de lignes imitant une construction en blocs de pierres. Cette église aurait pu être construite en France une génération plus tôt. A Baltimore, l'architecte la créa comme symbole de la religion hautement rationalisée qu'elle abritait.

Les livres et estampes furent des moyens efficaces de diffusion d'idées architecturales. Au travers de ces échanges, des motifs bien spécifiques arrivèrent aux États-Unis et connurent une certaine popularité. Un motif, par exemple, était particulièrement saillant sur la façade d'entrée de la maison construite en France par Ledoux en 1771-1773 pour Mlle Guimard, actrice et favorite du roi. Encadrée par une riche texture linéaire, le vestibule de l'entrée forme un retrait circulaire, surmonté d'une voûte en arc de cloître, le tout creusé dans le bloc, et garni d'un écran de colonnes qui souligne les relations entre la masse et l'espace. La sculpture qui surplombe tout l'entablement renverse ce rapport : elle se transforme en masse active suspendue dans le vide.

L'architecte Ramée utilisa ce motif pour la maison qu'il fit pour un marchand de Baltimore vers 1816 (fig. 10). Un simple bloc rectangulaire était déjà sur place. Ramée ajouta deux octogones et plaça entre eux l'entrée du vestibule. Cette entrée était même décorée de sculptures au-dessus de l'entablement. Les nouvelles formes modernisaient la maison, qualité très recherchée à Baltimore.

En poursuivant notre thème, nous revenons à Jefferson. Il est connu qu'il observa un grand nombre de bâtiments de style révolutionnaire durant son séjour à Paris. Vers 1816, il utilisa le motif pour l'Université de Virginie, où il peut encore être vu aujourd'hui à l'entrée du pavillon IX (fig. 11). Jefferson était profondément intéressé par l'architecture et il dessinait les bâtiments de l'université pour assurer aux étudiants une expérience éducative. Avec une façade à colonnades, chacun des dix pavillons offre une variante des différents styles architecturaux : dorique, ionique, corinthien. A ses yeux, l'écran de colonnes en retrait devant le pavillon IX présentait un autre exemple architectural, destiné à montrer aux étudiants un style moderne d'architecture.

D'autres exemples sont connus, mais je n'en présenterai qu'un autre, celui de la période 1814-1816, construit à Philadelphie en tant que façade de Washington

Hall (fig. 12). Il fut dessiné par un jeune américain, Robert Mills (1781-1855), et il est considéré comme étant le premier exemple du motif. Lorsqu'il était étudiant, Mills avait travaillé un an ou plus pour Jefferson, et peut-être avait-il pris connaissance de ce motif grâce à Jefferson ou dans quelque livre. Il semble aussi avoir appris de son aîné à se servir des livres comme sources d'idées en architecture. Mills aimait se considérer comme étant le premier architecte américain né et formé aux États-Unis, et il fut très demandé à une certaine période de sa vie. Vers 1820-1821, par exemple, il dessina quelque vingt bâtiments, tous différents. Afin de donner à chacun un style distinctif, il chercha ses idées dans les livres. Un de ceux-ci était l'édition française de Palladio, publiée en 1780.

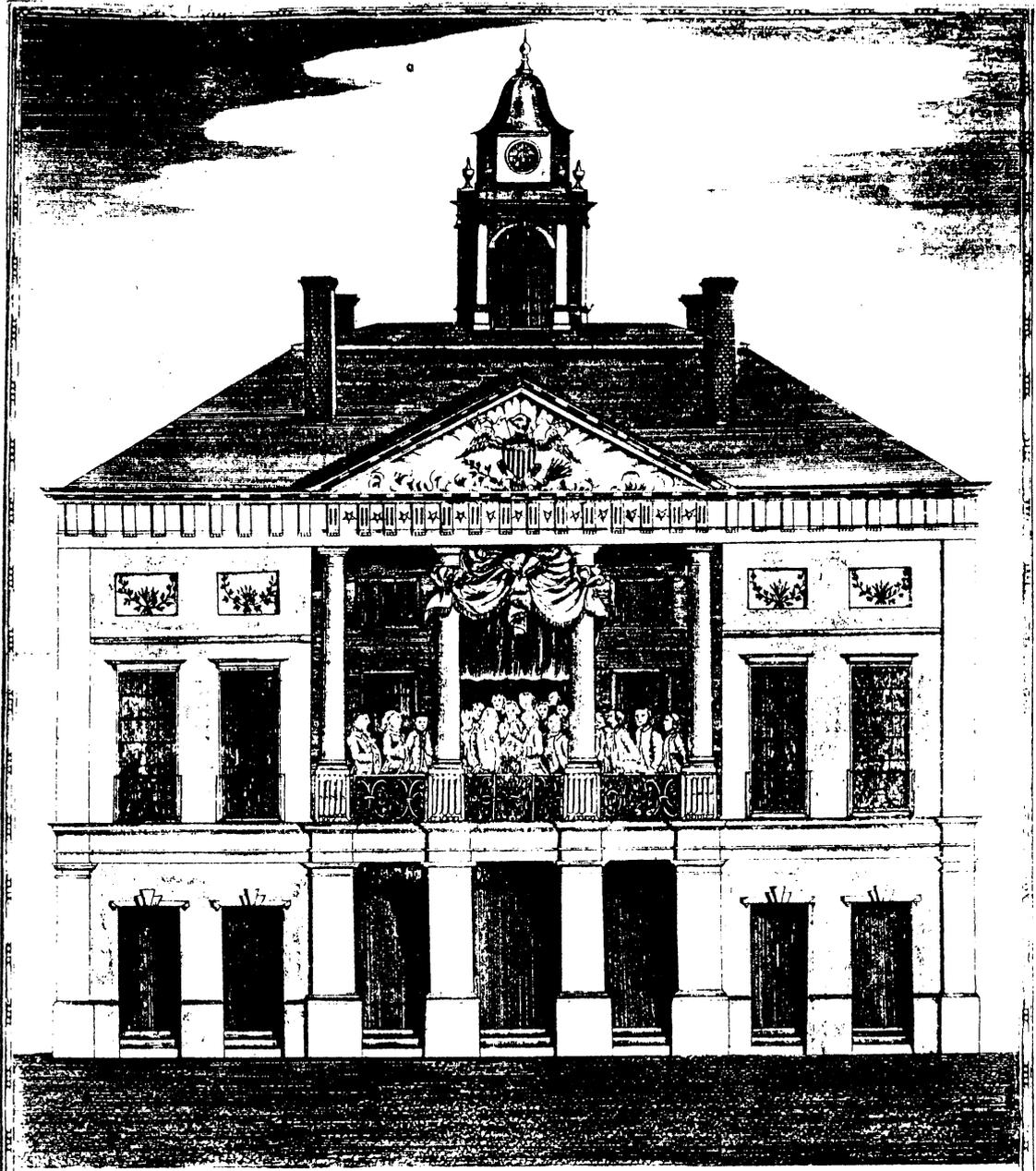
Un autre exemple de son recours à un livre français apparaît beaucoup d'années plus tard. Mills dessina pour Baltimore une colonne en commémoration de Washington. Elle était presque terminée lorsqu'il dessina les plans pour la grille en fer qui entoure la base. Dans une lettre datant de mars 1838, il remarque qu'il a trouvé dans un ouvrage français le dessin des têtes de chaque piquet de la grille. Ce livre est une étude des costumes historiques, par André Bardon, publié dans les années 1785, pendant la période de création du style révolutionnaire.

Tous ces exemples sont limités dans le temps. Le travail d'architectes individuels s'arrêta à leur mort et ni les motifs spécifiques ni le style révolutionnaire ne laissèrent d'impression durable en Amérique. Les bâtiments où apparaissent ces exemples de l'impact français étaient généralement d'une taille et d'une échelle adaptée à la période fédérale. Pour suggérer une influence d'une plus longue durée, il faut aller au-delà de 1830, vers la période de préparation de l'âge industriel de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, période d'expansion dans tous les aspects de la vie.

Notre exemple final de l'impact français se situe dans le second quart du XIX<sup>e</sup> siècle, au stade préindustriel, lorsque le style du *Greek Revival* envahit l'Amérique. Le bâtiment du Trésor à Washington fut construit entre 1836 et 1842, selon les plans de Robert Mills (fig. 13). Derrière l'imposante colonnade, Mills devait faire de la place pour de nombreux employés et prévoir d'éventuels agrandissements. Le plan montre comment il envisagea une série d'ailes en angle droit sur le devant, embrassant éventuellement deux cours intérieures. Pour ce genre de plan, il a pu utiliser une publication française de 1802 de J. N. L. Durand (fig. 14). Durand était un étudiant de Boullée et il codifia les idées de la génération révolutionnaire afin qu'elles se poursuivent tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Durand enseigna à ses étudiants un certain nombre de façons d'agrandir les bâtiments par des ensembles d'ailes et de cours intérieures, formant une série de formes géométriques régulières. L'idée n'était pas tout à fait nouvelle, et elle se propagea rapidement, de sorte qu'il n'est pas certain que Mills ait utilisé l'ouvrage de Durand. Le bâtiment du Trésor, large et imposant, symbolisait un gouvernement qui avait maintenant près d'un demi siècle. Par ses larges masses et son imposante série de 30 colonnes, l'édifice exprimait la force et la stabilité de ce gouvernement. Il regardait aussi vers l'avenir, avec sa capacité inhérente d'expansion.

L'impact français sur l'architecture américaine de la période fédérale fut limité et de courte durée. Aucun des architectes français ne connut le succès dans le nouveau pays. Dans quelques cas, l'échec fut dû à la xénophobie, et parfois aux craintes suscitées par les excès des derniers stades de la Révolution française. En beaucoup de cas, les architectes eurent du mal à s'accorder avec les souhaits et les goûts de leurs clients américains. La force des traditions anglaises et l'expansion rapide du style *Greek Revival* en Amérique constituèrent deux obstacles majeurs. Une partie de l'influence française peut être caractérisée comme n'étant guère plus que de l'exotisme, par exemple le vestibule en retrait, peu usuel, qui apparut si moderne à Jefferson et à ceux qui, comme Mills, lui furent associés. Pour un client américain pragmatique, le vestibule n'apparaîtrait comme n'étant ni dedans ni dehors du bâtiment, et de plus il réduisait la quantité d'espace intérieur sous le toit. Le style révolutionnaire était trop dépouillé pour une Amérique qui recherchait le symbolisme dans les détails de l'ornementation. Ses murs dépouillés et ses formes géométriques peuvent avoir eu quelque influence sur le développement du style du *Greek Revival*, mais ces éléments avaient d'autres sources également.

Il y eut des exceptions. Les plans de la ville de Washington et de New York, quoique radicalement différents, permirent une expansion qui ne serait limitée que par les frontières politiques et géographiques. Le bâtiment du Trésor mit en évidence une approche fondamentale de la planification, qui offrait une solution au besoin pressant de disposer de grandes dimensions, qui devenait déjà évident et qui s'accroîtrait à l'avenir. Ces exceptions incorporèrent les éléments français les plus avancés qui furent transmis à l'Amérique.



*Fig. 1.* Pierre-Charles L'Enfant, Federal Hall, 1788-1789, New York.  
Gravure par A. Doolittle, 1790.

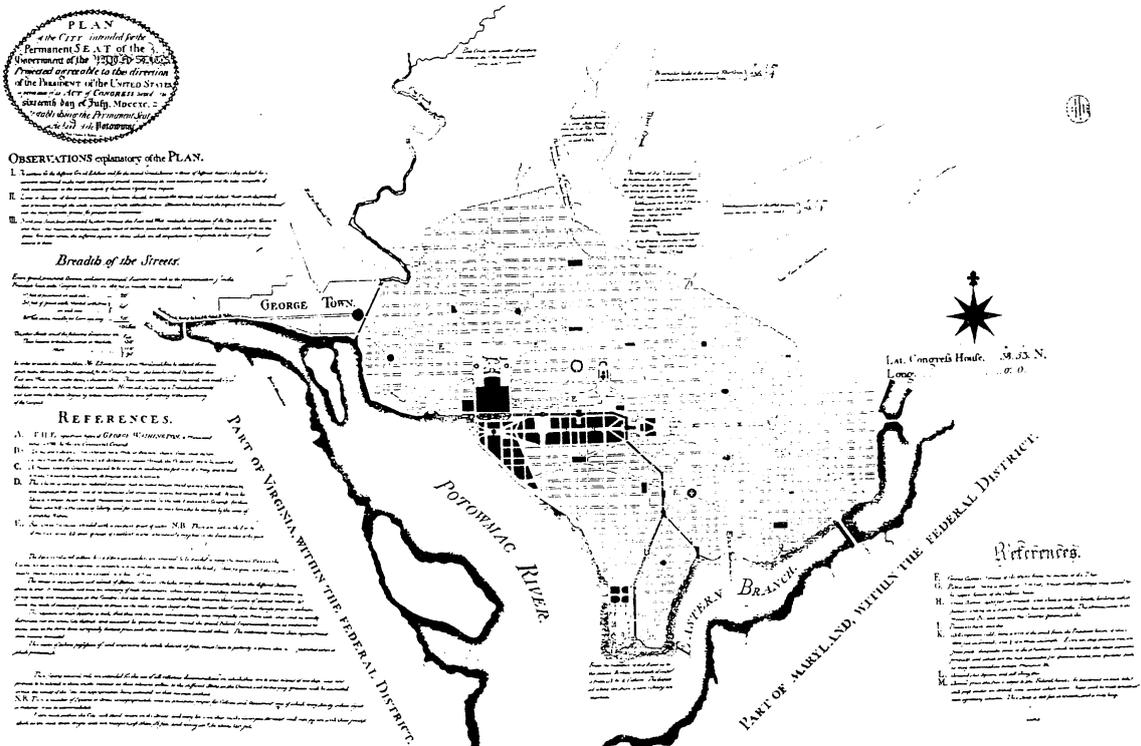


Fig. 2. Pierre-Charles L'Enfant, plan de Washington, 1791. Extrait de Paul Caemmerer, *A Handbook on the Origin and Development of Washington*, Washington, 1939.



Fig. 3. Joseph-François Mangin et John McComb, New York City Hall, 1802-1812. Dessin de W. G. Wall ; gravure de I. Hill, 1826.

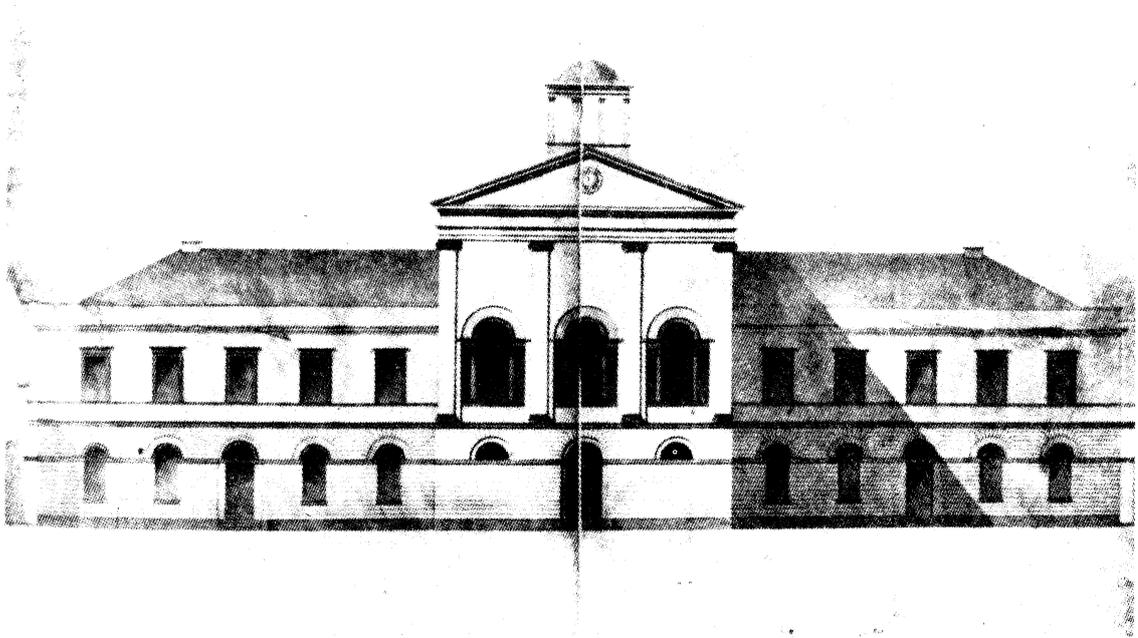
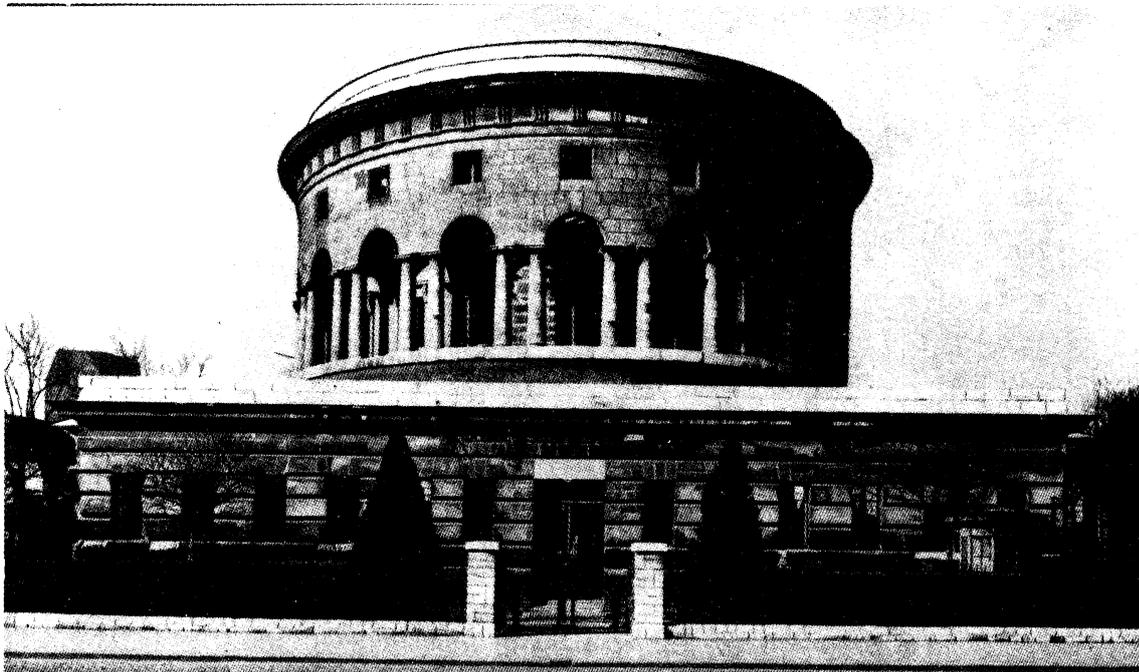


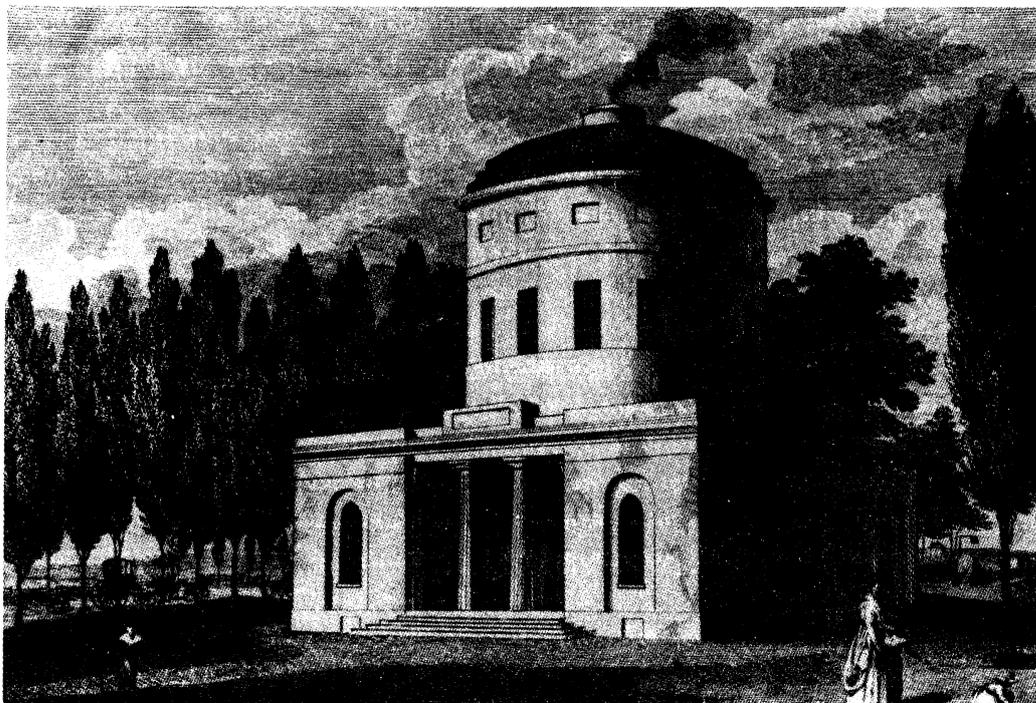
Fig. 4. Jacques-Joseph Ramée, dessin pour le bâtiment de l'Union College, 1813, Schenectady, N.Y. Tiré de P. V. Turner, *Campus*, New York, 1984.



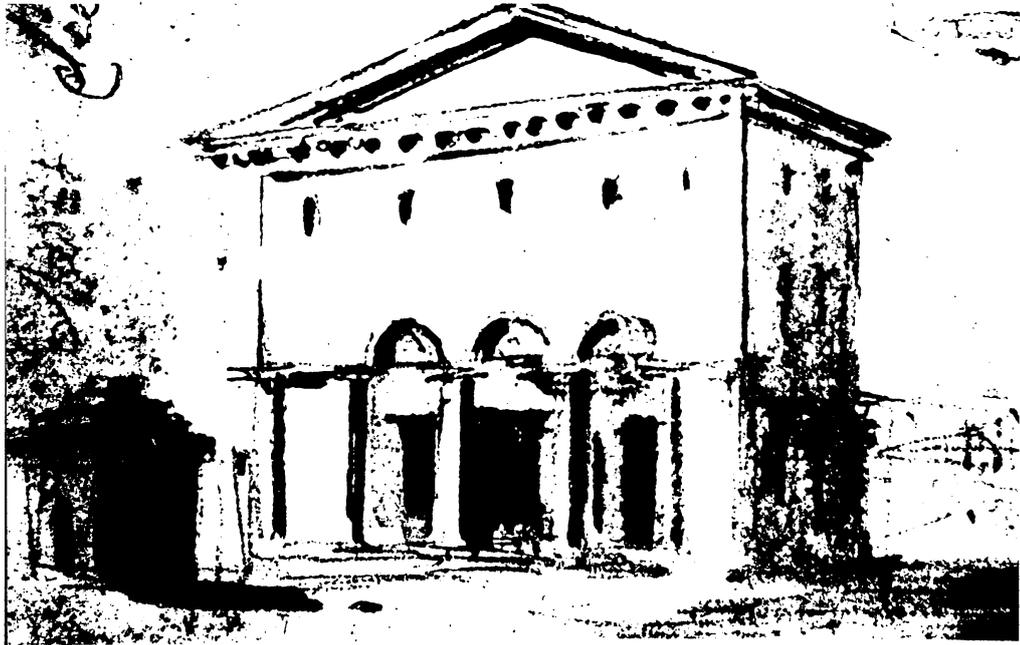
Fig. 5. Étienne-Louis Boullée, section du Cénotaphe pour Sir Isaac Newton, 1784 ; Bibliothèque nationale, Paris. D'après J. Canaday, *What Is Art ?* New York, 1980.



*Fig. 6. C.-N. Ledoux, Barrière de la Villette, Paris, 1784-1787.  
D'après M. Raval, *Claude-Nicolas Ledoux*, Paris, 1945.*



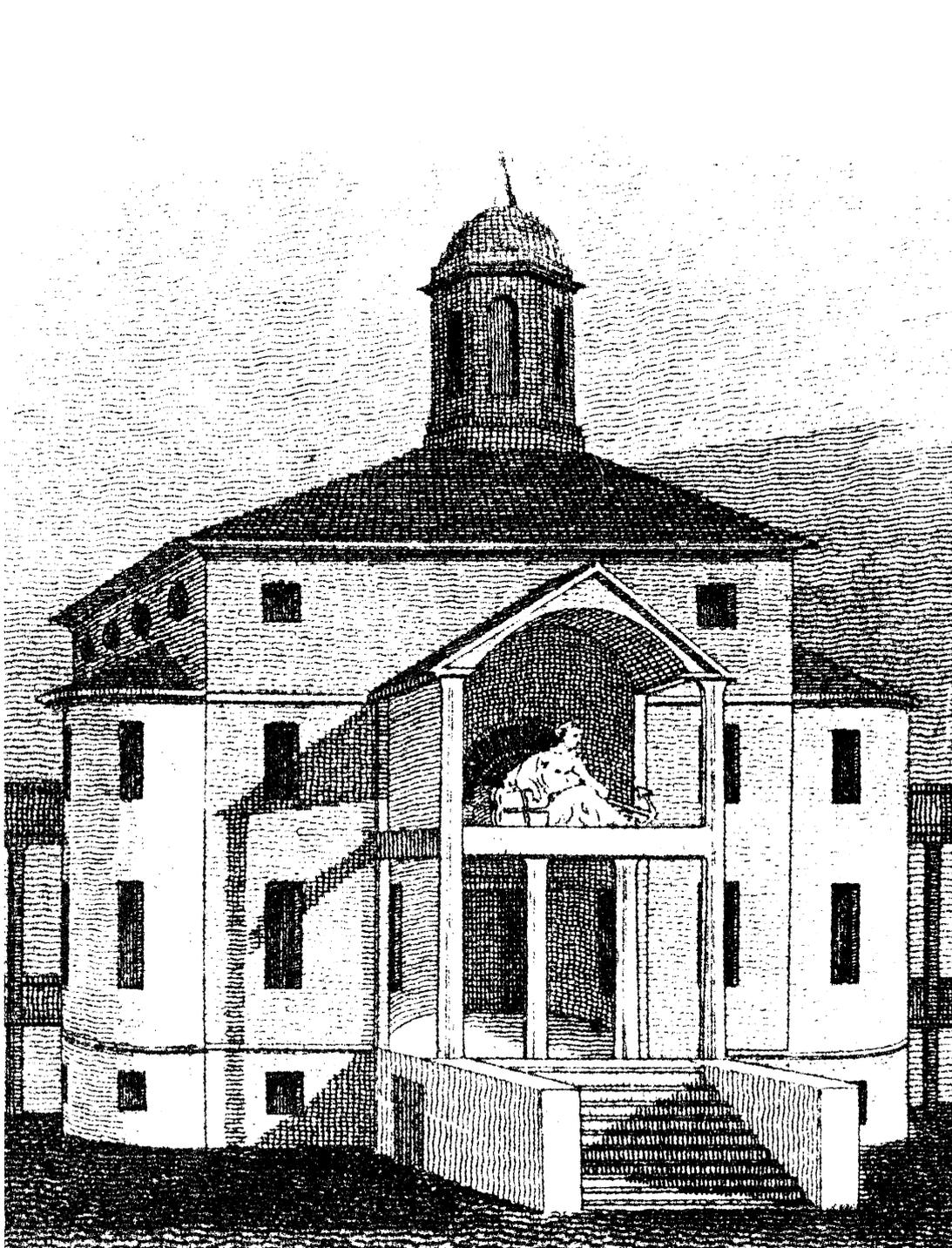
*Fig. 7. Benjamin Henry Latrobe, Pump House, 1799-1800, Philadelphie.  
Tiré de T. B. White, *Philadelphia Architecture in the Nineteenth Century*,  
Philadelphie, 1953.*



*Fig. 8. C.-N. Ledoux, esquisse pour la Barrière de Clichy, 1784, Archives nationales, Paris. D'après M. Raval, Ledoux.*



*Fig. 9. Maximilian Godefroy, Église unitarienne, 1817-1818, Baltimore.*



*Fig. 10. Jacques-Joseph Ramée, Calverton, Maison de Dennis A. Smith, 1816-1818. Baltimore. Extrait de M. Lane, *Architecture of the Old South, Maryland*, New York, 1988.*

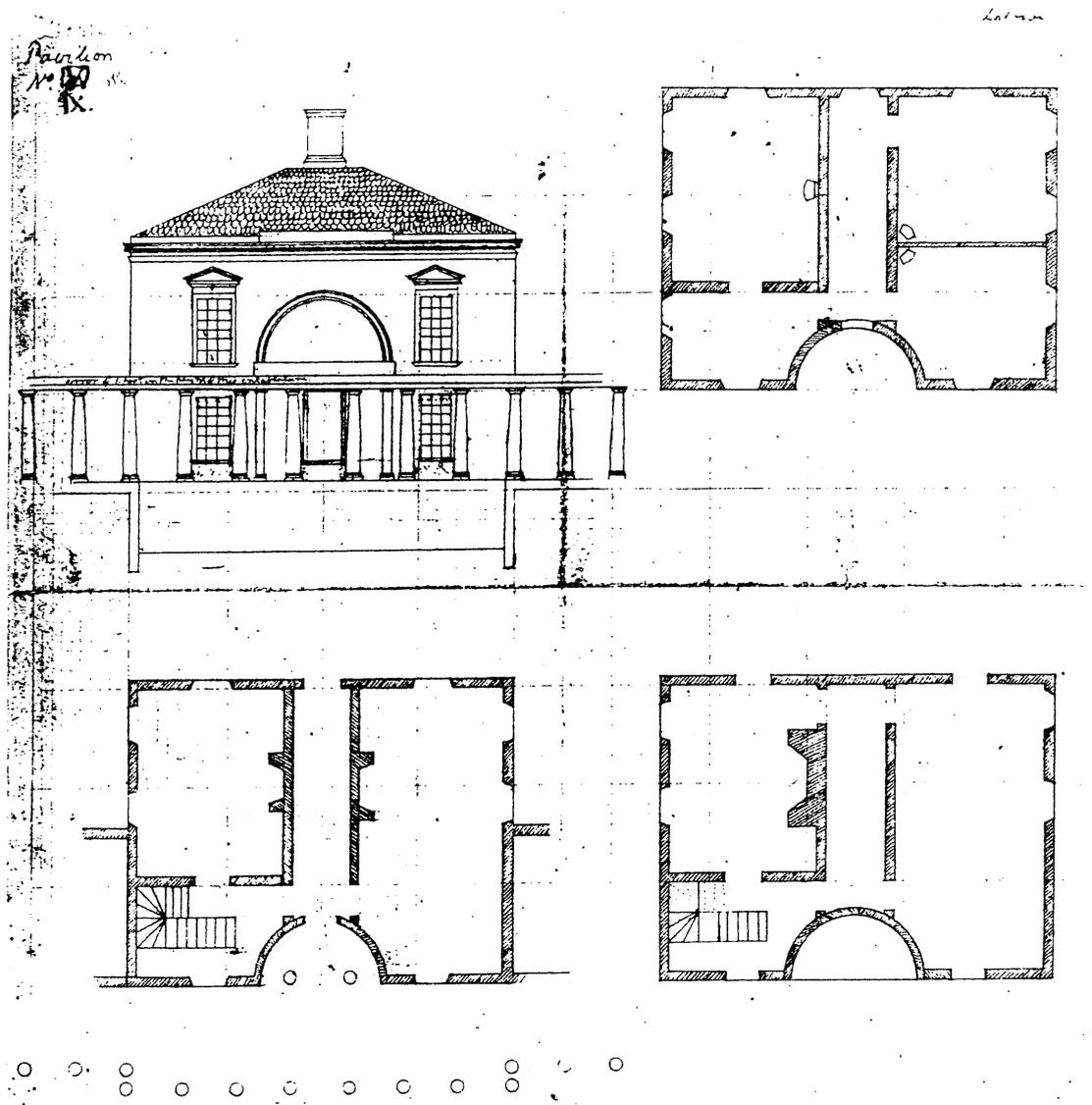
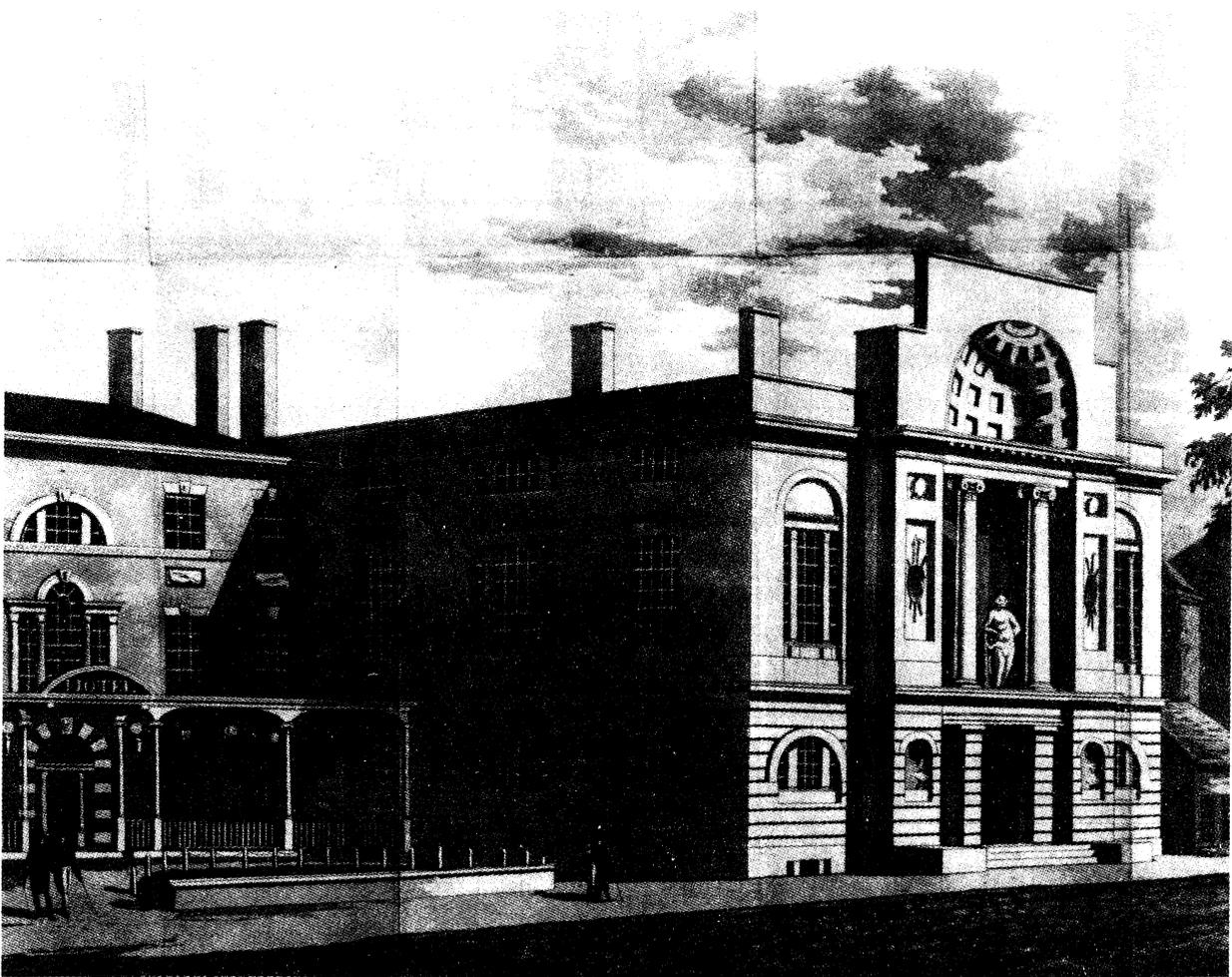


Fig. 11. Thomas Jefferson, Université de Virginie, Pavillon IX, 1817-1825, Charlottesville. Tiré de W. B. O'Neal, *Jefferson's Fine Arts Library*, Charlottesville, 1976.



*Fig. 12. Robert Mills, Washington Hall, 1812-1816. Tiré de Port Folio, Philadelphia, 1817.*

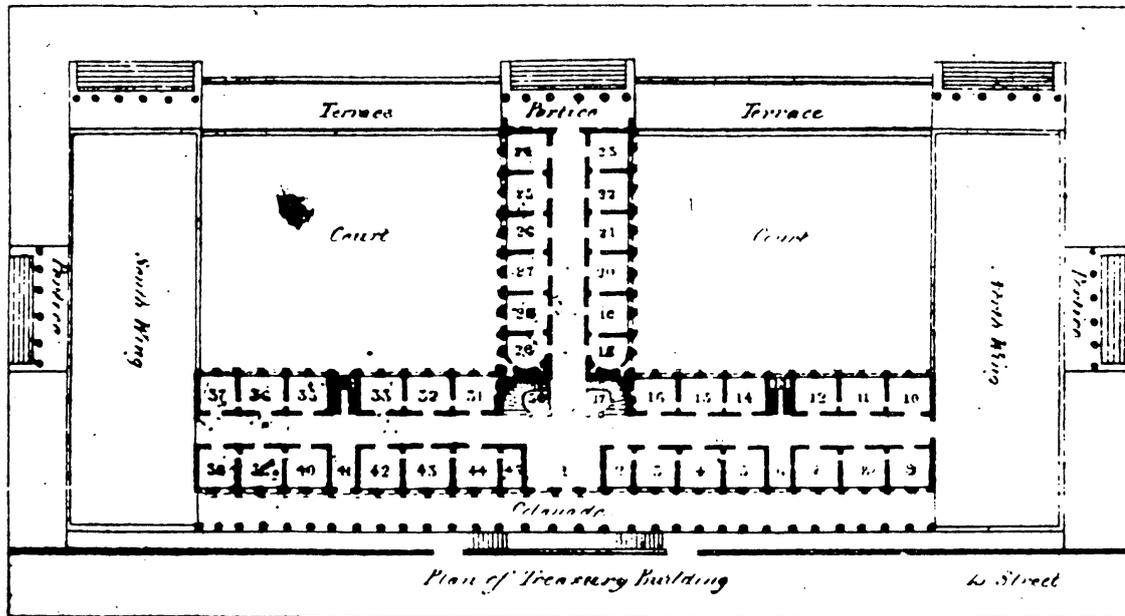


Fig. 13. Robert Mills, plan de l'Immeuble du Trésor, 1836, Washington. D'après Robert Mills, *Guide to the National Executive Offices*, Washington, 1842.

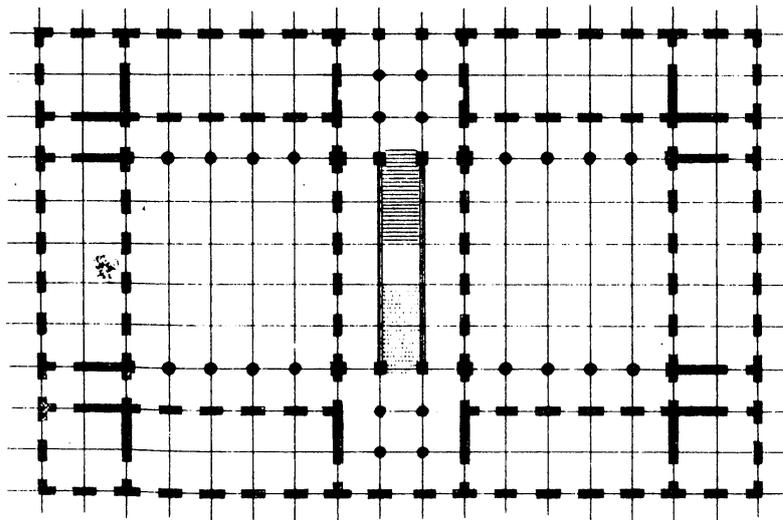


Fig. 14. J.-N.-L. Durand, plan de bâtiment avec deux cours. Extrait de *Précis des leçons d'architecture*, Paris, 1802-1805.

# Un siècle de relations entre les États-Unis et le vignoble languedocien (1787-1889)

YVETTE MAURIN\*

Nous devons à Jefferson<sup>1</sup> les premiers contacts entre le vignoble languedocien et les États-Unis. En effet, Thomas Jefferson, ambassadeur des États-Unis en France de 1785 à 1790, fut amené à parcourir la France et l'Europe au cours de sa charge<sup>2</sup>, en 1787 et 1788. La cause de ce voyage fut assez fortuite : il allait se faire soigner aux eaux d'Aix-en-Provence pour reconstituer un poignet cassé qui guérissait mal ! C'est l'occasion pour lui de visiter les pays méditerranéens, depuis Turin et Gênes à l'est, où il admire la culture du riz, jusqu'à Perpignan à l'ouest. Au retour, il continue son voyage en prenant le canal du Midi de Béziers à Bordeaux, remonte par les ports de l'Atlantique et, après un crochet à Rennes, rentre à Paris par le Val de Loire. Enchanté de ce voyage, il visitera l'année suivante l'est de la France et la Rhénanie<sup>3</sup>.

Or, le regard que porte Jefferson sur les pays qu'il visite est celui d'un scientifique, d'un observateur intéressé avant tout par l'agriculture et la viticulture. Car le philosophe amoureux de la nature est avant tout le propriétaire d'un grand domaine de Virginie et les terres d'Europe qui ont le même climat l'intéressent beaucoup :

« Je fus amené au cours de mon voyage dans le Midi de la France à porter une attention particulière à toutes les cultures, parce que la ressemblance du climat de ces contrées avec celui du sud des États-Unis nous autorise à penser que nous pourrions adapter celles de leurs cultures que nous désirions. »

Dans ces États-Unis encore bien peu mis en valeur, où de vastes espaces sont encore libres, il voit la possibilité de développer dans le Sud une viticulture encore très embryonnaire. D'où « l'attention particulière » qu'il porte aux pays de vignoble, depuis la Rhénanie au Languedoc en passant par la Champagne, la Bourgogne, le Bordelais ou le Val de Loire<sup>4</sup>. On pense à un autre agronome, Arthur Young, qui à la même époque parcourt la France et publie aussi des notes de voyage qui sont précieuses aujourd'hui car elles se révèlent un pertinent tableau de l'agriculture française à la veille de la Révolution. Arthur Young, tout comme Thomas Jefferson,

---

\* Université Paul-Valéry, Montpellier III.

a souligné l'importance de la viticulture pour la France qui, selon lui, y est beaucoup mieux « entendue » que celle du blé<sup>5</sup>.

Comment Jefferson a-t-il vu le vignoble languedocien ? Venant de l'est, il nous décrit, de Nîmes à Narbonne, les différents aspects des cultures qu'il découvre. Il s'agit d'une polyculture dans laquelle la vigne n'est qu'un élément. Le blé est l'apanage des riches plaines, avec, près des villes, comme à Nîmes ou à Béziers, du sainfoin, des pâturages. La vigne apparaît surtout sur les collines, au même titre que les oliviers et les mûriers. Parfois, il note une culture plus étendue de la vigne, comme à Lunel où « les ceps sont plantés en rangées et à quatre pieds les uns des autres en distance et en intervalle »<sup>6</sup>. Mais dans l'ensemble, peu de spécialisation viticole comme en Champagne ou en Bordelais. C'est que le vignoble cultivé en Languedoc au XVIII<sup>e</sup> siècle, même s'il se développe, n'est qu'une culture d'appoint pour la consommation locale. La vinification est médiocre, les cépages très variés et peu sélectionnés, d'où des difficultés de transport, même si la construction du canal du Midi favorise son exportation. Certes, on est en période de recherche pour améliorer ces défauts : Chaptal, l'inventeur de la chaptalisation, chimiste réputé de la Faculté de Médecine de Montpellier, travaille sur la fermentation et la distillation du vin. L'abbé Rozier a tenté une première classification de cépages, justement en 1780 à Béziers. Mais il en est parti en 1787 et il semble que Jefferson n'ait pas eu – à l'inverse de Young qui alla visiter la propriété de Rozier – vent de ces expériences<sup>7</sup>.

Par contre, lorsqu'il s'agit d'un cépage déjà sélectionné, d'un vin élaboré, pouvant se vendre au loin, Thomas Jefferson est plus attentif. C'est ainsi qu'il s'attarde particulièrement sur les vignobles producteurs de muscat :

« Le terroir qui produit le vin muscat de Frontignan est long d'une lieue de trois mille toises et large d'un quart de lieue. Le sol est rougeâtre et pierreux, contenant souvent autant de pierres que de terre... On produit annuellement environ mille pièces de deux cent cinquante bouteilles chacune... »

Il note que ce vignoble appartient en majeure partie à de grands propriétaires, souvent montpelliérains, comme Madame Soubeiran ou Monsieur Lambert, de la Faculté de Médecine de Montpellier<sup>8</sup>, et que les propriétaires locaux, comme le boulanger Pascal, s'intéressent plutôt à des qualités plus courantes de vin rouge.

Connaisseur et consommateur, il décrit largement les qualités et types de fabrication de ces muscats. Toujours à Frontignan, il indique que

« la première qualité est vendue brute, cent vingt livres la pièce, mais le vin est alors épais et a besoin de subir les effets d'un hiver et d'être fouetté pour devenir buvable et brillant. Le fouet ressemble à un moulin à chocolat, le manche est de fer, la brosse de crin. En bouteille, le vin traité vaut vingt-quatre sous la bouteille, verre compris. On peut le boire au mois d'avril qui suit la vinification. C'est alors qu'il est le meilleur ; après dix ans, il

commence à avoir un goût de porto qui le fait ressembler au Malaga. On ne le laisse fermenter qu'une demi-journée, car sans cela il ne serait pas aussi liquoreux. Sa couleur la meilleure, qui est sa couleur naturelle, est celle de l'ambre... »

Mais il s'intéresse à tous les muscats de la région et s'est aussi longuement attardé à Lunel :

« Lunel est célèbre pour ses vins de muscat blanc que l'on appelle Lunel ou vin de muscat de Lunel. On le produit avec le raisin muscat en faisant fermenter le moût séparé de la rafle. Si on laisse celle-ci dans la cuve on obtient du vin de muscat rouge qui prend sa couleur de la dissolution de celle de la peau du raisin, mais alors on diminue la valeur du vin. Quand on leur demande un muscat rouge, les vigneron préfèrent colorer leur vin avec un peu de vin d'Alicante. Le muscat blanc est le meilleur... »<sup>9</sup>

Si Jefferson s'intéresse autant à la qualité du vin, c'est qu'il est amateur de bons vins. D'où le soin particulier qu'il met à noter les cépages et les techniques de vinification, renseignements que l'on ne trouve pas chez Arthur Young<sup>10</sup>. Désirant se faire aux États-Unis importateur des vins d'Europe, il relève soigneusement les noms des principaux propriétaires et négociants, les prix et les modes de transport des vins, les moyens d'exportation. Ainsi nous apprenons que Bordeaux est le grand centre d'exportation des vins vers le monde atlantique et l'on comprend bien que le Languedoc, par le biais du canal du Midi, puisse ainsi profiter de ce négoce car « Cette, écrit-il, est bridée par les privilèges de Marseille ». Jefferson aurait voulu importer aux États-Unis du vin du Languedoc comme boisson courante de consommation car il estimait (déjà !) que ses compatriotes buvaient trop de whisky. En 1807, alors qu'il est Président des États-Unis, il se félicite de « l'introduction que j'ai faite de vin bon marché (St Georges) dans ma région qui a, en deux ans, quadruplé le nombre des buveurs de vin et avant peu le décuplera. L'augmentation de la consommation du vin serait un grand bien pour nos finances et pour la sobriété de notre pays ! »

Jefferson a fait venir beaucoup de vin du Languedoc, de St Georges, de Ledenon (à côté de Nîmes), de Lunel, de Frontignan, de Rivesaltes. Il a mis surtout à la mode les muscats dans la haute société américaine. Dès son voyage de 1787, on a le témoignage de nombreux achats de Frontignan au docteur Lambert :

« La personne dont Monsieur Cabanis (le banquier de Jefferson) vous a parlé au sujet de votre vin était Monsieur le Comte de Moustier qui est parti pour l'Amérique, où il est nommé ministre plénipotentiaire de votre Cour auprès du Congrès. Je lui avais proposé de tâcher d'introduire le goût pour votre vin en Amérique. Il m'a chargé de vous demander une centaine de bouteilles de la même récolte que la mienne, dont je lui ai fourni un échantillon. Ayez la

bonté donc. Monsieur, de lui envoyer cette quantité, en l'adressant à son Excellence Monsieur le Comte de Moustier, ministre plénipotentiaire de Sa Majesté très chrétienne à la Nouvelle York. Monsieur Bondfield, consul américain à Bordeaux, le recevra et le fera passer à la Nouvelle York. Je lui écrirai pour l'en prévenir. Envoyez-le, s'il vous plaît, par le canal de Languedoc et la Garonne. »<sup>11</sup>

Malheureusement, ces échanges qui auraient pu se développer n'ont duré qu'une vingtaine d'années, de 1787 à 1807. En effet, avec la politique de Blocus continental mise en place par Napoléon et par la suite, avec les tarifs protectionnistes instaurés sous la Restauration, ce commerce cessa. Le Languedoc se tourna alors vers d'autres débouchés, utilisant davantage Cette que Bordeaux. Toutefois, cette exportation resta toujours marginale, peu de vins étant assez bien vinifiés pour supporter de longs transports. D'ailleurs pour pallier à ce défaut, le Languedoc développait surtout sa production d'eau-de-vie, de trois-six, à partir de cépages courants<sup>12</sup>. Ce faisant, il préparait sans le savoir le marché de vin de consommation courante qu'allait lui ouvrir le chemin de fer au milieu du siècle<sup>13</sup>.

En effet, les deux décennies 1850 à 1870 qui correspondent en gros au Second Empire, sont une période de prospérité pour le vignoble languedocien. Le chemin de fer lui a ouvert les portes d'un marché national en pleine expansion, où les consommateurs sont tous les jours plus nombreux car l'industrialisation multiplie le nombre d'ouvriers et de citoyens. Le Languedoc abandonne les céréales, les oliviers et se couvre d'un vignoble qui fournit « la boisson fortifiante et populaire du travailleur »<sup>14</sup>. C'est l'âge d'or qui fait que l'on oublie toutes les tentatives d'exportation outre-Atlantique, alors même qu'en 1860, l'obtention du libre-échange – réclamé depuis longtemps par les viticulteurs – aurait pu permettre de renouer avec ce commerce lointain. C'est d'une façon détournée, dans la difficile période qu'ouvre la crise du phylloxéra que vont reprendre les relations entre les États-Unis et le vignoble languedocien.

Le phylloxéra est repéré pour la première fois à Pujault dans le Gard en 1863. Au début on ne connaissait pas son nom et l'on s'en souciait peu. La maladie se propageait lentement, irrégulièrement et il fallut attendre presque une dizaine d'années pour qu'on en recherche véritablement l'origine. En réalité, ce phylloxéra provenait de cépages américains que quelques pépiniéristes prévoyants de Bordeaux et du Vaucluse avaient fait venir des États-Unis dans les années 1851-1855, au moment de la crise de l'oïdium<sup>15</sup>.

Mais lorsqu'en 1872, malgré une récolte record pour l'Hérault de 12 millions d'hectolitres, les vignobles des environs de Montpellier sont touchés par la maladie, on s'inquiète sur les causes de cette maladie. La Société d'Agriculture de l'Hérault se fait l'instigatrice de ces recherches. Elle a en son sein non seulement de grands propriétaires, comme son président Gaston Bazille – le père du peintre Frédéric

Bazille – propriétaire du domaine de Méric à l'est de Montpellier vers Castelnaud et de celui de Saint-Sauveur à Lattes, mais aussi beaucoup de professeurs de la Faculté de Médecine, parmi eux, Lichtenstein, entomologiste réputé et son beau-frère Jules Planchon, directeur de l'École de Pharmacie. Ce sont eux qui vont trouver la solution au problème du phylloxéra qui ravage non seulement le vignoble languedocien mais aussi tout le vignoble français<sup>16</sup>.

En 1870, Lichtenstein avait traduit un ouvrage de l'entomologiste américain Riley qui signalait la présence du phylloxéra sur les cépages aux États-Unis. Planchon avait étudié le cycle de vie de l'insecte, semblable au phylloxéra du chêne et l'avait surnommé « phylloxéra vastatrix ». En un premier temps, mais qui ne dura pas, on songea à importer d'Amérique des insectes ennemis du phylloxéra qui le détruiraient. Le député Coste-Floret s'était même adressé au ministère des Affaires étrangères à ce sujet. Mais, dès 1871, la politique d'introduction des cépages américains est jugée préférable : à la suite d'un voyage d'études de Riley dans le Midi de la France, l'entomologiste américain ayant précisé que les plants français importés en Amérique meurent du phylloxéra, Planchon et Lichtenstein proposent l'importation et la plantation de cépages américains.

Ces idées sont bien accueillies à la Société d'Agriculture. Aussi, lors d'une visite du Directeur général de l'Agriculture venu à Montpellier pour le concours général en octobre 1872<sup>17</sup>, Gaston Bazille tente une démarche « relative à une mission en Amérique pour l'étude du phylloxéra et des cépages américains ». Le gouvernement qui voit le phylloxéra prendre des ampleurs de fléau national provoquant une chute de la production – de 59 millions d'hectolitres en 1871 à 36 millions d'hectolitres en 1873 – et aussi des exportations de vins fins, décide d'intervenir. D'abord, il propose un prix de vingt mille francs à celui qui trouvera le remède, prix qui ne fut donc jamais attribué ; ensuite, il accorde des subventions aux viticulteurs qui se regroupent en syndicats de défense pour traiter leurs vignobles ; enfin, le 28 juillet 1873, un arrêté ministériel charge officiellement Planchon d'un voyage d'études aux États-Unis. Nul n'était plus apte que lui, tant par ses études passées que par sa parfaite maîtrise de l'anglais acquise lorsqu'il alla jeune chercheur travailler au jardin botanique de Kent en Angleterre.

Son voyage dure deux mois : il visite surtout le sud-est des États-Unis, prend contact avec propriétaires, et pépiniéristes, revoit dans le Missouri Riley, y fait connaissance d'Engelmann, de l'Académie des Sciences de Saint-Louis. Il revient à Montpellier avec cent mille plants américains de Caroline du Nord, et des vins américains déposés aux Chambre de Commerce de Montpellier et de Sète pour dégustation<sup>18</sup>. Confiante dans le résultat, la Société d'Agriculture crée une commission d'importation de plants américains, plants qui sont mis en terre et expérimentés au domaine de la Gaillarde que vient d'acquérir la toute nouvelle École d'Agriculture de Montpellier<sup>19</sup>.

La reprise de la voie tracée par Planchon par l'École d'Agriculture va amplifier le mouvement d'échanges. On crée un enseignement de viticulture et l'on étudie les adéquations possibles entre les divers sols français et les cépages importés. On

enseigne la technique du greffage pour conserver le goût des vins français, le cep américain servant de porte-greffe. Au Congrès viticole international qui se tint à Montpellier en 1874, le Languedoc se fit le porte-parole des « américanistes » et il était évident que, comme on l'écrivit sur le monument à Planchon, « la jeune vigne américaine a sauvé la vieille vigne française »<sup>20</sup>. Pendant longtemps, il fallut faire des essais auxquels les grands propriétaires se prêtèrent volontiers, publier, convaincre. Au Congrès viticole international de Bordeaux cinq ans plus tard, c'était toujours la lutte entre « américanistes » et « sulfureurs ». Mais si le Bordelais, craignant pour la qualité de ses vins, hésitait à reconstituer son vignoble, il n'en alla pas de même du Languedoc. Le département de l'Hérault en particulier tient à conserver sa place de premier producteur de vins français et craint que le marché français ne soit envahi par les vins américains comme il commence à être envahi par les blés américains. D'où le désir de rapide reconstitution : dès 1885, il y a plus de vignes américaines – 44 654 hectares – que de vignes françaises – 25 028 hectares.

Le cépage américain reste longtemps à l'ordre du jour car, avec lui, arrivent aussi de nouvelles maladies, telles le mildew et le black-rot et sa plantation provoque l'avènement d'une viticulture plus scientifique. On voit apparaître partout des pépiniéristes, des propriétaires qui vendent des « vignes américaines », insèrent leur publicité dans les journaux et on voit parfois encore de nos jours cette réclame sur des anciens murs de producteurs de porte-greffes venus d'Amérique.

Les publications à ce sujet sont d'ailleurs si nombreuses que l'éditeur Coulet de Montpellier publie un catalogue spécial de trente-deux pages consacré aux « ouvrages sur les vignes américaines ». Planchon publie à partir de 1877 une revue : « La vigne américaine et la viticulture en Europe ». Planchon et Bazille traduisent le catalogue de Bush et Meissner, viticulteurs à Bushberg, catalogue qui répertorie 365 cépages américains avec leurs caractéristiques. C'est une question d'intérêt national. Comme en 1873 pour Planchon, le ministre de l'Agriculture envoie en Amérique en 1888 Pierre Viala, professeur de viticulture à l'École d'Agriculture de Montpellier. Pierre Viala ne se contenta pas de visiter les vignobles du sud-est comme Planchon mais alla jusqu'en Californie<sup>21</sup>. Par la suite, des échanges de publication continuèrent entre les deux pays.

Le symbole le plus éclatant de ces échanges entre les deux pays, nous le trouvons à l'exposition universelle de 1889 où, au pied de la Tour Eiffel, le stand des vins américains côtoie celui des vins du Languedoc<sup>22</sup>. Ainsi, par des biais divers, les États-Unis et le Languedoc se sont retrouvés autour de problèmes viticoles des années précédant la Révolution française jusqu'au centenaire de cette Révolution.

## NOTES

1. Thomas JEFFERSON (1743-1826) fut le principal rédacteur de la Déclaration d'Indépendance des États-Unis (1776). Président des États-Unis de 1801 à 1809, il fit de Washington la capitale de la jeune République. Adeptes de Rousseau et de sa philosophie, il prônait le bonheur de l'homme par l'accession à la terre. Grand propriétaire du domaine de Monticello en Virginie – où il se retira après 1809 – il était aussi proche des physiocrates. « Homme éclairé » du siècle des Lumières, sa curiosité était universelle : homme d'affaires, avocat, juriste, artiste et savant, il fut tout à la fois historien, géographe, botaniste, géologue, minéralogiste et ingénieur. Mais il fut avant tout un humaniste, fondateur du monde d'aujourd'hui.

2. Il succéda dans ce poste à Benjamin Franklin et le temps qu'il passa en France – cinq ans – lui permit de nouer de nombreux contacts qui se révélèrent fructueux par la suite. Il développa les échanges commerciaux entre les deux pays et c'est dans ce cadre qu'il fit importer du vin du Languedoc. Surtout, en 1803, il put mener à bien les négociations qui lui permirent de racheter la Louisiane à la France pour 15 millions de dollars.

3. Les deux ouvrages les plus complets ont été édités à New-York il y a une cinquantaine d'années. Il s'agit de : Sauf K. PADOVER, *The Complete Jefferson Containing His Major Writings, Published and Unpublished, Except His Letters*, New-York, 1943, 1 932 p. et A. KOCH and W. PEDEN, *The Life and Selected Writings of Thomas Jefferson*, New-York, 1944, 730 p.

4. Les voyages de Jefferson à travers les vignobles ont été particulièrement étudiés par G. GALTIER, « La viticulture de l'Europe occidentale à la veille de la Révolution française, d'après les notes de voyage de Thomas Jefferson », in *Bulletin de la Société Languedocienne de Géographie* (B.S.L.G.), 1968, N° 3, p. 43-86.

5. A. YOUNG, *Voyages en France en 1787, 1788 et 1789*. Traduction par H. Sée, 3 volumes, 1 283 p., Paris, 1931. Pour la vigne, voir T.2, chapitre X, p. 680 à 715 et pour le Languedoc qu'il traverse en 1787, la même année que Jefferson, voir T.1., p. 125-138.

6. *Complete Jefferson, op. cit.*, p. 774-784.

7. En fait, elles sont en cours en 1787 et ne seront connues du public qu'avec la publication en 1801 du *Traité théorique et pratique sur la culture de la vigne, avec l'art de faire le vin, les eaux-de-vie, esprit-de-vin, vinaigres simples et composés*. 2 volumes. Paris, par CHAPTAL, ROZIER, PARMENTIER et DUSSIEUX.

8. Cette emprise de la bourgeoisie montpelliéraine sur les campagnes voisines a été soulignée tant pour la fin du XVIIIe siècle que pour le début du XIXe siècle (donc après la vente des Biens nationaux) par A. SOBOUL dans sa thèse annexe, *Les campagnes montpelliéraines à la fin de l'Ancien Régime* (Montpellier, 1943) et par R. DUGRAND dans sa thèse principale, *Villes et campagnes du Bas-Languedoc*, Paris, 1963.

9. *Complete Jefferson, op. cit.*, p. 782 et G. GALTIER, *art. cité.*, p. 65.

10. A. YOUNG s'intéresse surtout aux modes de culture, de faire-valoir, au rendement des terres. Il estime d'ailleurs que la vigne est une chance en Languedoc car, cultivée sur des terrains rocailleux, elle leur confère beaucoup de valeur.

11. Cité dans G. GALTIER, *art. cité.*, p. 83.

12. La distillation, perfectionnée par Chaptal et surtout E. Adam au début du XIXe siècle, devint quasi industrielle.

13. C'est à partir de 1852, arrivée du chemin de fer à Beaucaire que le vin languedocien – par suite de la crise de l'oïdium, il y a un manque sur le plan national – se lance à la conquête des marchés urbains avec succès.

14. Discours d'Édouard Duffour, propriétaire biterrois, à la 35e session du Conseil Scientifique, 1869.

15. Les études sur la crise du phylloxéra sont nombreuses. On peut citer entre autres : « La crise du phylloxéra » par G. DÉSERT in *Histoire de la France rurale*, Tome 3, p. 386-407 ; A. BERGER et F. MAUREL, *La viticulture et l'économie du Languedoc du XVIIIe siècle à nos jours*, Montpellier, 1980, p. 37-66 ou encore de G. GARRIER, *Le phylloxéra*, Paris, 1989, 196 p.

16. Cette crise a suscité de nombreux articles dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture de l'Hérault*. Voir à ce sujet, Y. MAURIN, « Société et École d'Agriculture devant le phylloxéra », in *Économie et Société en Languedoc-Roussillon de 1784 à nos jours*, Montpellier, 1978, p. 45-68.

17. Il n'y a pas encore de ministère de l'Agriculture puisque ce ministère ne sera dissocié de celui du Commerce qu'en 1881 par Gambetta.

18. On organisa à la Société d'Agriculture une séance extraordinaire pour le retour de Planchon. Voir *Bulletin de la Société d'Agriculture de Montpellier*, 1873, p. 860-867.

19. En fait, il s'agit de l'école de La Saulsaie dans les Dombes qui a été transférée à Montpellier en 1872. Voir J.P. LEGROS et J. ARGELES, *La Gaillarde à Montpellier*, Montpellier, 1986, 370 p.

20. Monument à Jules Planchon. Square Planchon à Montpellier. C'est le même thème qui est repris dans le groupe de statues de l'École d'Agriculture.

21. P. VIALA, *Mission viticole en Amérique*. Rapport au ministre de l'Agriculture, Montpellier, 1888.

22. Catalogue de l'Exposition Universelle, Paris, 1889.

# L'émigration, un « droit » contesté en Alsace et en Lorraine dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle

NICOLE FOUCHÉ\* ET CAMILLE MAIRE\*\*

Le mouvement d'émigration qui se manifeste dans les provinces de l'Est de la France au cours des premières années de la Restauration n'est pas à proprement parler un phénomène nouveau. Il existe, en Alsace par exemple, une tradition de l'émigration vers l'Amérique qui remonte au siècle précédent. A la même époque, des Lorrains s'expatrient pour s'installer en Europe centrale (Banat).

Chassés de leur campagne par la disette de 1816-1817, les Lorrains se dirigent vers la Pologne russe, alors que leurs voisins alsaciens, sans être insensibles aux attraits des terres offertes par le tsar Alexandre 1<sup>er</sup>, retrouvent déjà le chemin du Nouveau Monde. Dans les années 1820, le mouvement s'infléchit rapidement vers l'ouest, et les États-Unis deviendront et resteront le lieu d'installation privilégié pour tous.

Cette saignée qui privait les régions concernées de bras utiles à l'économie du pays et, le cas échéant, à sa défense, ne pouvait laisser les autorités responsables indifférentes ; c'est pourquoi il nous a paru intéressant d'étudier leur attitude devant un phénomène dont la réapparition soudaine – sinon la nouveauté –, l'ampleur et la persistance ne laissent pas d'être troublantes<sup>1</sup>.

A quelques années seulement de la Révolution et de l'élan de libéralisme qu'elle a suscité, l'administration a-t-elle essayé de malgré tout peser sur la décision des candidats à l'émigration ? Quels moyens ont été mis en œuvre et peut-on mesurer les effets de l'action gouvernementale ? Telles sont les questions auxquelles nous nous sommes efforcés de répondre ici.

---

\* C.N.R.S., Paris.

\*\* Lycée de Fameck.

## **LES PASSEPORTS : THÉORIE ET PRATIQUE**

### *La période révolutionnaire*

L'usage du passeport était largement répandu sous l'Ancien Régime, même si ses utilisateurs ne se recrutaient que parmi les nantis de la population : nobles, diplomates, négociants. Il permettait la surveillance des mouvements des voyageurs et rendait plus aisée l'action de la police en cas de besoin. D'un autre côté, il garantissait à son détenteur une certaine protection de la part des autorités des pays où il se déplaçait. Tel quel, il pouvait être, et était, considéré comme une entrave à la liberté d'aller et de venir à sa guise.

Il paraît donc moral que la Révolution ait songé, très tôt, à s'en débarrasser, au nom de la liberté individuelle qu'elle entendait garantir à tous les citoyens. Ce ne fut pas sans mal. Les partisans de la suppression arguaient du caractère tyrannique du passeport « qui prive l'homme du premier, du plus juste de ses droits, celui de respirer l'air qui lui plaît, sans demander la permission d'un maître qui peut la lui refuser »<sup>2</sup>. Ceux qui étaient pour le maintien rétorquaient que l'absence du passeport était, pour les malfaiteurs, « la facilité de se soustraire à la justice... »<sup>3</sup>. En mars 1791, la question vient devant l'Assemblée, à la suite de l'arrestation illégale de deux maréchaux de camp<sup>4</sup>.

Il faut le préciser, c'était avant tout le passeport nécessaire pour la circulation dans les limites du pays qui était concerné. Le passeport à l'étranger, lui, trouvait grâce même auprès des partisans de la suppression, mais « seulement en temps de guerre »<sup>5</sup>.

Quoi qu'il en soit, la Constitution du 3 septembre 1791 abolit l'usage du passeport dans son titre premier. On y garantit « comme droit naturel et civil, la liberté à tout homme d'aller, de rester, de partir sans pouvoir être arrêté ni détenu que selon les formes déterminées par la Constitution »<sup>6</sup>.

Quelques semaines plus tard, des voix s'élèvent déjà pour réclamer le rétablissement du passeport. A Paris, par exemple, il est jugé indispensable car les attroupements de mendiants inquiètent les autorités municipales. De nombreux départements et villes font parvenir des pétitions et adresses demandant la remise en vigueur de l'ancienne législation<sup>7</sup>.

La discussion s'engage le 27 janvier 1792 et, en dépit de multiples réticences, aboutit à la loi du 1<sup>er</sup> février-28 mars 1792, qui donne satisfaction aux tenants du retour au contrôle. Le passeport devient désormais obligatoire pour toute personne désirant voyager dans le royaume (Art. premier) ; il est délivré par les officiers municipaux (articles 2 et 3) et sur papier timbré (article 4). L'article 5 qui concerne les passeports à l'étranger est ainsi libellé : « Les Français ou étrangers qui voudront sortir du royaume le déclareront à la municipalité du lieu de leur passeport, et il sera fait mention de leur déclaration dans le passeport. »<sup>8</sup> Quelle que soit la destination du demandeur, à l'intérieur ou à l'extérieur, le document s'obtient dans la commune de résidence de celui-ci.

Le dernier article de la loi promet son abrogation « aussitôt que les circonstances qui l'ont provoqué auront cessé et que la sûreté publique sera suffisamment assurée »<sup>9</sup>. Vœu pieux puisque, au contraire, toute une série de textes réglementaires vont apparaître dans les mois et les années qui suivent. C'est d'abord le décret du 28 juillet 1792, qui interdit la délivrance des passeports à l'étranger. Décret confirmé le lendemain par une loi : aucun passeport ne sera délivré pour l'étranger sous aucun prétexte...<sup>10</sup>

Par la suite, les conditions toutes particulières de la Révolution font que les passeports s'obtiennent avec beaucoup de difficultés : après enquête et pour un délai de seulement trois mois. Il faut, en effet, obtenir l'approbation du conseil général de la commune, du directoire du district, du directoire du département et du comité de surveillance<sup>11</sup>. En 1796, une nouvelle loi (14 ventôse an IV) stipule que désormais les passeports à l'étranger seront délivrés par l'administration départementale sur avis motivé des municipalités. Elle est suivie, la même année, d'un décret (10 vendémiaire) qui, complété et corrigé par une série de nouveaux textes (décrets du 18 septembre 1807 et du 11 juillet 1810, ordonnance du 20 avril 1814, instructions du 20 août 1816, circulaires du 4 mars 1818 et du 1<sup>er</sup> février 1823), formera la base des dispositions en vigueur jusqu'en 1870. Le décret de vendémiaire précise clairement que la loi défend aux maires d'« accorder aucun passeport pour sortir de France, et réserve cette faculté aux préfets »<sup>12</sup>.

Par tout ce qui précède, on voit que, même pendant la période révolutionnaire, la législation concernant les passeports n'allait pas de soi. C'est que, sous l'Ancien Régime comme par la suite, cette législation est intimement liée aux problèmes de l'émigration. Les responsables politiques et administratifs de la France sont viscéralement opposés à l'émigration et ils vont utiliser le passeport comme un frein.

### ***Du Consulat au Second Empire***

Après la Révolution, la seule obligation qui soit légalement imposée aux « voyageurs à l'étranger » est la possession d'un passeport en règle ; les choses se compliquent dès qu'il apparaît que ceux qui partent manifestent l'intention de ne pas rentrer en France. L'esprit de la loi est assez ambigu pour justifier une application rigoureuse de la part des autorités françaises confrontées aux problèmes de l'émigration. Sous le Consulat, par exemple, lorsque les habitants de la région de Bitche (Moselle) commencent à vendre leurs biens avant de s'expatrier, le sous-préfet de Sarreguemines, se remémorant les émigrations qui ont eu lieu deux décennies plus tôt, la perte de centaines de personnes, de 50 000 francs de numéraire, avoue dans une lettre au préfet qu'il craint que « cette maladie n'achève la dépopulation de ce pays »<sup>13</sup>. Les recommandations du ministre de l'Intérieur sur la conduite à tenir en l'occurrence montrent bien que le passeport est conçu comme un obstacle, mais un obstacle qui est loin d'être infranchissable. Il faudra, écrit le ministre, « exiger que les individus qui veulent quitter leurs foyers remplissent les formalités qu'a pres-

crites la loi sur les passeports. J'espère que, par ce moyen, on parviendra à arrêter l'émigration mais, s'il était insuffisant, il faudrait recourir à celui que l'administration du Piémont et le Commissaire du gouvernement, sur la rive gauche du Rhin, ont été autorisés à prendre pour prévenir un pareil abus ; c'est-à-dire déclarer que tous les individus qui seront sortis de France seront tenus d'y rentrer dans un délai fixé sous des peines qui seront déterminées »<sup>14</sup>. Les autorités préfectorales ont tendance à trouver la loi insuffisante : le préfet de la Moselle aimerait prendre des mesures « à l'effet de rendre le plus difficile possible cette espèce d'émigration que les dispositions de la loi [...] semblent permettre »<sup>15</sup>.

Quelques années plus tard, sous l'Empire, les passeports à l'étranger sont totalement refusés à des émigrants désireux d'aller « porter leur industrie au-dehors »... Ordre est donc donné au préfet de la Meurthe de « faire arrêter à la frontière ceux qui tenteraient de sortir de France »<sup>16</sup>.

Après la chute de Napoléon, l'ambiguïté de la loi n'est pas levée. On applique toujours aux émigrants une loi faite pour les « voyageurs à l'étranger ». Cette confusion volontairement maintenue entretient l'espoir des autorités françaises de réussir à comptabiliser, surveiller et, si possible, réduire l'émigration. Au fur et à mesure des besoins exigés par cette surveillance, la législation, quasi impuissante à retenir les émigrants, est modifiée par des aménagements de détail et par des mesures de circonstance nettement destinées à l'émigration.

C'est ainsi qu'en 1817, lorsque des milliers d'Alsaciens quittent leur province pour les États-Unis, *via* le Rhin et Amsterdam, nombreux sont ceux qui, à bout de ressources, ruinés, doivent attendre l'aide hypothétique de consul de France<sup>17</sup>. Pour éviter semblable mésaventure, il leur est fait obligation de verser une caution de 50 francs, qui, expédiée au représentant de la France à Amsterdam, leur sera remise soit pour contribuer aux frais du voyage vers l'Amérique, soit pour leur permettre de rentrer dans leurs foyers<sup>18</sup>.

En 1827, lorsque, après une accalmie, les émigrations reprennent de plus belle, le ministre de l'Intérieur écrit au préfet du Haut-Rhin : « ...N'accordez de passeport qu'après vous être assuré que les émigrants ont des ressources suffisantes pour subvenir aux frais de leur voyage et de séjour dans les ports de mer où ils attendent leur embarquement »<sup>19</sup>.

Il est clair que, lorsqu'il s'agit d'émigrants et non de « voyageurs à l'étranger », les autorités n'hésitent pas à alourdir, par voie de circulaires, les dispositions de la loi. Et pourtant celles-ci sont déjà très contraignantes. Après avoir rédigé ou fait rédiger une « pétition » dans laquelle il expose les motifs de son « voyage », l'émigrant se rend à la mairie de sa commune pour demander son passeport. Il doit y décliner son état civil et celui des personnes qui l'accompagnent. Il précise aussi le lieu de sa destination. Le maire transmet la demande à la préfecture après s'être assuré que le futur émigrant a acquitté ses contributions. Le maire vérifie aussi, dans la mesure du possible, qu'il ne laisse pas de dettes. Cela fait, il peut délivrer le certificat de bonne conduite exigé par le préfet.

A partir de 1828, les choses deviennent encore plus compliquées. Les demandeurs de passeport sont priés de justifier, par quittances dûment signées et timbrées, le paiement de leurs contributions personnelles et mobilières, celle des portes et fenêtres, le cas échéant de la patente et de leurs dettes envers la caisse municipale. En ce qui concerne les garçons susceptibles d'être recrutés pour le service militaire, on exige d'eux qu'ils fournissent le numéro qu'ils ont obtenu au tirage de leur classe. Ce numéro permet en effet de savoir si son titulaire fait ou non partie du contingent. Si le conscrit a été exempté, il doit expliquer pourquoi<sup>20</sup>. En outre, on exige des partants, dès 1827, qu'ils déclarent l'argent qu'ils emportent avec eux<sup>21</sup>. Rassembler ces nombreux documents représente un lourd pensum pour le candidat à l'émigration. L'administration ne fait rien pour simplifier ces démarches, appliquant la législation avec la plus grande rigueur, espérant au passage en décourager quelques-uns, les moins résolus. En période de forte émigration, les fonctionnaires responsables sont souvent tentés d'aller plus loin, comme le sous-préfet de Sarrebourg, en 1817, qui envisage sérieusement de suspendre la délivrance des passeports et de faire arrêter les émigrants par la gendarmerie ; comme le préfet du Bas-Rhin, à la même époque, qui ayant refusé de remettre les passeports qui lui étaient demandés, se voit rappeler à l'ordre par son ministre<sup>22</sup>.

Une étape importante de la décentralisation, après celle qui autorisait, en 1828, les préfets à délivrer des passeports à l'étranger sans l'autorisation du ministre, a lieu en 1858, lorsque cette prérogative est accordée, en Alsace, aux deux sous-préfets de Wissembourg et de Mulhouse<sup>23</sup>. Dans la décennie suivante, les passeports sont supprimés pour les voyageurs à destination de nombreux pays d'Europe : Royaume-Uni, Irlande, Belgique, Espagne, pays scandinaves, Luxembourg.

Ce n'est qu'en 1868 que les citoyens américains sont autorisés à entrer en France sans passeport et que les Français bénéficient du même avantage pour se rendre aux États-Unis<sup>24</sup>. La circulaire annonçant cette mesure recommande cependant aux voyageurs de « se munir d'une pièce quelconque justificative de leur identité, ce qui leur permettrait d'ailleurs de réclamer, s'ils le jugeaient convenable, le concours et l'appui de nos agents diplomatiques à l'étranger »<sup>25</sup>.

Ces mesures n'interviennent que le demi-siècle écoulé et, pour résumer, on peut dire que dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la libre circulation des personnes, droit affirmé par la Révolution mais rapidement contesté, est tolérée sous réserve que les voyageurs soient munis d'un passeport à l'étranger, dont la délivrance est régie par la loi, et que cette loi permet fort opportunément aux autorités ministérielles et préfectorales des régions de l'est de la France, Alsace et Lorraine essentiellement, de surveiller du plus près possible les mouvements de l'émigration.

## *LES TENTATIVES DE PRESSION*

### *Dissuasion et persuasion*

Les années qui encadrent la révolution de 1830 sont fertiles en départs, en Lorraine comme en Alsace. Les demandes de passeport qui s'accumulent sur les bureaux des préfets chargés de les délivrer – sans l'autorisation préalable du ministre depuis le 11 mars 1828 – montrent qu'il ne suffit pas d'exiger un passeport pour freiner l'émigration qui a très mauvaise presse dans les hautes sphères de la capitale et dans les préfetures de la France de l'Est. C'est pourquoi l'administration recourra de plus en plus à la persuasion pour essayer de maintenir dans ses foyers une population qui manifeste par trop sa tendance à courir le monde.

Le paternalisme de l'administration, soucieuse, prétend-elle, de protéger les citoyens – des enfants incapables de jugements responsables ! – s'exerce dès les premières émigrations. C'est le roi qui, comme un père préoccupé du bien-être de sa progéniture et par le truchement de ses ministres et préfets, lui dispense les recommandations propres à la détourner des périls qui la guettent... Ils sont innombrables tout au long du grand voyage qui conduit les émigrants vers un monde étrange et hostile. L'émigration est, le plus souvent, explique l'administration, provoquée par des escrocs qui profitent de la naïveté de leurs clients pour les ruiner. Il faut donc dessiller les yeux de ces paysans crédules et leur prouver que le bonheur, c'est dans leur patrie qu'ils le trouveront, dans la France de toujours ou, à la rigueur, dans celle qui se bâtit de l'autre côté de la Méditerranée.

A partir des années 1830, la dissuasion par la persuasion semble être le seul moyen jugé efficace pour retenir le plus grand nombre possible d'émigrants potentiels<sup>26</sup>. Ce choix se trouve résumé dans une lettre du ministre Duchatel au préfet de la Meuse en 1841 : « Sans doute, écrit-il, on ne peut refuser aux citoyens français quand ils jouissent de leurs droits, les titres de voyage qui leur sont nécessaires pour passer dans les pays étrangers [...] Mais quand il est reconnu que ceux qui réclament de pareils titres n'appartiennent point à la classe qui se livre habituellement au commerce d'outre-mer, que ce sont des laboureurs, des ouvriers, des artisans et qu'on peut supposer que ce sont des individus séduits par des agents de colonisation français ou étrangers, il convient que l'administration ne leur épargne pas les avertissements sur les dangers d'une imprudente émigration. »<sup>27</sup>

Dès 1828, le vicomte de Suleau, préfet de la Moselle, avait énoncé ce que l'on pourrait appeler le « credo » des fonctionnaires chargés de la dissuasion : il s'adresse aux maires de son département : « s'il ne peut entrer dans les vues de l'administration de s'opposer directement aux demandes légales qui peuvent être faites par les sujets du roi, dans le but de s'éloigner de leur patrie, elle doit mettre au moins au rang de ses premiers devoirs de ramener à des idées plus saines et plus exactes ceux qui, sur la foi de promesses illusoire et de descriptions mensongères, croiraient aller chercher une vie plus heureuse dans le Nouveau Monde, tandis qu'ils

n'y trouveraient que la misère et une mort prématurée pour dédommagement d'un trajet pénible et d'un douloureux exil. »<sup>28</sup>

Les préfets alsaciens, en 1830, sont saisis par une lettre du ministre de l'Intérieur : « Une administration paternelle n'aurait pas rempli sa tâche si chaque fois que des passeports lui sont demandés pour des pays lointains et mal connus, elle ne s'efforçait, par la persuasion, de détourner les réclamants de l'entreprise qui n'a eu, jusqu'à présent, que de fâcheux résultats... »<sup>29</sup>

### *La désinformation*

Pour convaincre, les autorités n'hésitent pas à charger le tableau. Les émigrants sont présentés comme des aventuriers irresponsables qui ne se rendent pas compte dans quel guêpier ils se sont fourrés : « Ils vont en Amérique où ils croient facilement que les allouettes [*sic*] vont leur tomber toutes rôties dans le bec » écrit un journal messin des émigrants bavarois de passage dans la ville, en 1833. Et il poursuit, à l'adresse de ses lecteurs : « Nous n'engagerons pas nos compatriotes malheureux à suivre cet exemple. »<sup>30</sup> La presse seconde les autorités. C'est le cas aussi en Alsace<sup>31</sup>. L'administration a évidemment besoin de la presse pour faire passer son entreprise de désinformation dans le public.

L'émigration est peinte sous les couleurs les plus sombres et les émigrants gratifiés de tous les vices. Ceux de la région de Grostenquin (Moselle), qui quittent leurs villages en 1840, sont « naturellement paresseux [et] se livrent à l'ivrognerie. Ces individus [...] se trouvent bientôt, par leur apathie et leur penchant pour la boisson, réduits à un état voisin de l'indigence ». S'ils émigrent, après avoir réalisé les quelques biens qui leur restent, c'est « pour payer leurs dettes et éviter la honte d'une expropriation forcée »<sup>32</sup>. Ce qui aggrave encore leur situation, c'est que « leurs propriétés sont grevées de rentes qu'il sont hors d'état de servir et qu'ils sont poursuivis sans cesse par leurs créanciers »<sup>33</sup>. Visiblement, ce sont des êtres peu recommandables « dont l'absence ne peut guère nuire à [leur] patrie »<sup>34</sup>, mais qu'il convient absolument de ne pas imiter.

Le voyage, dit-on, est long et plein d'aléas. Les émigrants « ne savent pas, sans doute, tous les dangers qu'ils ont à courir avant d'arriver à terme », écrit le préfet de la Moselle au sous-préfet de Sarreguemines<sup>35</sup>. « Il est aussi important qu'ils sachent que les frais de voyage pour aller au Havre, ceux de la traversée qui sont excessifs seraient entièrement à leur compte et qu'ils ne doivent s'attendre à aucun secours de la part du gouvernement. » C'est ce que les maires de l'arrondissement de Lunéville devront communiquer à leurs administrés, si certains d'entre eux manifestent l'intention de partir pour l'Amérique, comme c'est déjà le cas dans l'arrondissement voisin de Sarrebourg<sup>36</sup>.

Le séjour au Havre dans l'attente d'un embarquement est aussi occasion de pression, il peut être long et risque d'entamer, voire d'épuiser, les économies des voyageurs. Périodiquement, la ville est remplie d'émigrants nécessiteux dont les autorités municipales ne savent que faire. C'est, par exemple, le cas en 1832, alors

que, malgré l'épidémie de choléra, « des familles entières des arrondissements d'Altkirch et de Belfort émigrent pour Le Havre »<sup>37</sup>. Dans une circulaire destinée aux maires lorrains, on lit le passage suivant, extrait d'une lettre expédiée du Havre : « Notre ville est encombrée de malheureux qui étaient venus ici chercher les moyens de partir aux États-Unis d'Amérique et que la cherté du passage empêche de partir. »<sup>38</sup> Dès 1828, cette sorte de description était présentée au public : « Nous avons sous les yeux un spectacle des plus affligeants, celui des malheureux Suisses et Alsaciens qui, sans aucune ressource, sont venus au Havre chercher un passage pour les États-Unis. Ces infortunés, presque tous surchargés d'une famille nombreuse, parcourent les rues en implorant, à demi vêtus, la pitié des passants. »<sup>39</sup>

La plupart de ceux qui ont échappé à ce triste sort « n'en n'ont pas moins éprouvé toutes sortes de besoins [...] et se sont vus forcés de revenir dans leur patrie après avoir consommé sans autre fruit, les ressources qu'ils avaient réalisées avant leur départ », écrit le préfet de la Meurthe<sup>40</sup>. Ces retours sont mentionnés à satiété pour une information bien comprise des futurs émigrants. « Informez-les, dit un préfet à un maire, que journellement des individus appartenant à ce département arrivent d'Amérique dans la plus extrême misère, après avoir passé plusieurs années dans ce pays. »<sup>41</sup>

Un exemple qui ne concerne pas la région étudiée mérite néanmoins d'être cité tant il est significatif de l'opportunisme des autorités, toujours prêtes à tirer parti des retours de « fatigués d'Amérique » pour dégoûter ceux qui s'appêtent à les imiter. Prévenu de l'arrivée en provenance de Montevideo de six laboureurs originaires des Hautes-Pyrénées, le ministre de l'Intérieur demande au préfet de les interroger sur les causes de leur retour, car, écrit-il, « s'il résultait de leurs réponses qu'ils n'ont pas trouvé sur la terre étrangère les avantages qu'on leur avait laissé espérer, leurs déclarations publiées seraient sans doute d'un excellent effet dans le pays »<sup>42</sup>, et particulièrement dans l'Est...

Les repentis, de retour dans leur village, ont prétendument réalisé à leurs dépens qu'ils étaient allés chercher très loin ce qu'ils avaient toujours eu à portée de la main, dans leur propre patrie. S'ils ont fui la rigueur d'un hiver, qu'ils se souviennent que « la France, cet heureux pays, n'éprouva jamais, deux années de suite, l'inclémence des saisons »<sup>43</sup>. On y vit sous la protection attentionnée du souverain, « dont le gouvernement paternel s'occupe sans cesse de tous les besoins »<sup>44</sup>, et de la patrie, qui, « comme une tendre mère, veille sur ses enfants »<sup>45</sup>.

### *Les recruteurs*

Quitter un département « aussi florissant que celui de la Moselle pour tenter la fortune » relève, aux yeux des autorités, de la pure folie<sup>46</sup>. Folie que n'a certes pas pu engendrer l'esprit simple d'un émigrant. L'idée d'émigrer lui a été communiquée par des êtres malveillants qui désiraient sa perte. Qu'on les nomme spéculateurs, instigateurs ou recruteurs, ce sont leurs menées, leurs intrigues qui provoquent les départs. Ils sont les envoyés, les « agents que plusieurs compagnies américaines

entretiennent en France »<sup>47</sup>. Ils sont d'autant plus dangereux qu'ils sont insaisissables. Les premiers signalés opèrent, croit-on, « déguisés en voyageurs anglais, hollandais ou français et cherchent par des promesses fallacieuses à susciter l'émigration en Amérique »<sup>48</sup>. D'où qu'ils viennent et quelle que soit leur nationalité, l'administration les considère d'un mauvais œil. En 1828, un certain Mérian est soupçonné de recruter en Moselle pour le Brésil et le préfet ne serait pas fâché de le voir sous les verrous, mais il ne peut prouver qu'il y a escroquerie<sup>49</sup>. De nombreux exemples de cette sorte émaillent l'histoire de l'émigration lorraine et alsacienne pendant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle.

Si une grande incertitude règne en la matière, c'est que, pendant toute la période qui nous intéresse, aucune loi ne réglemente l'activité des agents d'émigration. Les responsables politiques et administratifs, en s'attaquant à eux, espèrent réduire l'émigration. En les calomniant et en les traitant d'escrocs, ils espèrent dissuader leurs compatriotes de faire appel au service de ces personnages, qui, le plus souvent, vivaient de l'émigration plus qu'ils ne la provoquaient. En fait, les recruteurs sont une aubaine pour les autorités, qui cherchent absolument des boucs émissaires.

Il faut évoquer ici rapidement l'affaire Castro, qui éclate au début des années 1840, affaire qui révèle la force de la psychose qui s'empare des autorités dès que des embaucheurs d'émigrants sont à l'œuvre dans une région<sup>50</sup>. Ayant signé en 1842 un traité avec le président du Texas, aux termes duquel il s'engage à emmener, au cours des trois années suivantes, 600 familles ou hommes célibataires et à les installer sur un territoire qui lui est concédé, Henri Castro décide de recruter des colons dans l'est de la France. Dès les premières expéditions d'émigrants, le chargé d'affaires de France au Texas s'émeut car, à l'en croire, Castro se livrerait à une « coupable industrie dont le foyer est en France et dont les victimes sont des Français qui, embarqués pour ce continent, n'y trouveront [...] que la misère. Cent vingt de ces malheureux, presque tous originaires de la Lorraine, sont arrivés comme avant-garde d'un plus grand nombre »<sup>51</sup>. On laisse croire que les terres dont dispose Castro ne sont pas sûres et qu'il réclame des émigrants un dépôt d'argent « dont il s'empare » et qui s'ajoute aux bénéfices qu'il réalise en obtenant des conditions intéressantes des armateurs. On détourne les faits pour les présenter sous le jour le plus défavorable possible.

Si certains émigrants sont originaires de la Lorraine et du Doubs, la majorité d'entre eux est recrutée dans la plaine d'Alsace, particulièrement dans le Haut-Rhin, où le préfet finit par obtenir de la justice qu'une action soit engagée contre Castro. Il a réussi à convaincre le procureur royal que les faits reprochés à Castro sont « assez caractéristiques pour justifier une poursuite »<sup>52</sup>. Le procès est un tissu de calomnies et, dans un jugement du mois de juillet 1844, Castro est condamné. Un an plus tard, les preuves de sa bonne foi sont patentes et il gagne son procès en appel, achève son recrutement et rejoint sa colonie, Castroville, à quarante kilomètres de San Antonio, au Texas. On voit ici que les autorités françaises sont vraiment prêtes à tout pour limiter l'émigration qui est pour elles une véritable phobie : le mal absolu, une

épidémie, une lèpre... Dans l'affaire Castro, la presse locale, prenant le relais des autorités, avait tenté de créer un mouvement d'opinion contre Castro. Toutes ces manipulations échouèrent, et Castroville, petite ville du Texas, est fière, aujourd'hui, de son passé français<sup>53</sup>.

### *L'Algérie*

Les années 1830 sont marquées par une forte poussée de l'émigration à destination du Nouveau Monde, mais c'est aussi l'époque de l'occupation d'une « nouvelle France » de l'autre côté de la Méditerranée. Dès 1831, alors que le gouvernement n'a encore pris aucune décision au sujet de sa conquête, des voix s'élèvent qui recommandent l'envoi de colons en Algérie : « Nous regarderions comme un bienfait pour la nouvelle colonie, écrit un journal du Havre, l'arrivée d'hommes laborieux et sages qui viendraient féconder son terrain si fertile. »<sup>54</sup> Mais les autorités tergiversent et c'est comme par accident qu'en 1831 les premiers Alsaciens débarquent à Alger, avec des Badois et des Wurtembourgeois. Ils avaient l'intention de se rendre en Amérique, mais, incapables de payer leur passage, ils demandent l'autorisation de s'établir en Algérie, ce que leur refuse le ministère de la Guerre. On leur enjoint de retourner chez eux, mais « ils éludèrent ces dispositions en s'embarquant à bord de bâtiments qui les ont portés à Alger »<sup>55</sup>. La version du *Journal du Havre* est légèrement différente, mais le lecteur peut, à juste titre, s'interroger sur l'identité du « on » qui intervient ici : « Les avantages qu'on leur a fait entrevoir dans la nouvelle destination qu'ils pouvaient prendre leur a fait changer d'idée, et nous en applaudissons pour eux et pour notre colonie. »<sup>56</sup>

Un an plus tard, le préfet de la Moselle regrette de n'avoir pu détourner un père de famille nombreuse de sa destination première, les États-Unis, pour l'Algérie où il aurait souhaité l'envoyer, mais, explique-t-il, « jusqu'ici nous n'avons pas dû encourager les émigrants à se diriger vers l'Afrique. Les seules instructions que j'ai reçues concernant les émigrations pour Alger sont loin d'encourager à y envoyer des familles », or, dit-il, « l'individu en question serait allé volontiers à Alger »<sup>57</sup>. La même année, à une demande pour l'Algérie émanant de cultivateurs du canton de Faulquemont (Moselle), le préfet répond : « Aucun projet de colonisation n'a été déterminé et je n'ai reçu à cet égard aucune instruction. »<sup>58</sup>

Dans le cas de l'Algérie, la presse, contrairement à ce qu'elle fait pour l'Amérique, prend ouvertement parti pour l'émigration. En 1832, une feuille messine épouse la même cause que le *Journal du Havre* et s'étonne que le gouvernement ne tente pas de « diriger [...], par la persuasion, des utiles [*sic*] et laborieux cultivateurs (des émigrants de la Lorraine allemande et de la Bavière rhénane) vers la France nouvelle qui s'élève sur les côtes de l'Afrique, à une si faible distance de nos frontières méridionales. La France et les colons y gagneraient »<sup>59</sup>.

Il faut attendre deux ans pour que la colonisation s'organise, mais les sommes exigées des colons sont si élevées qu'en 1839 on ne dénombre que 8 000 Français dans la colonie, contre environ 1 200 étrangers<sup>60</sup>. Ce qu'il faut, pour mettre en valeur

la colonie, c'est favoriser l'émigration des Français, si possible « la fleur de nos campagnes et de nos ateliers, de jeunes cultivateurs ou de robustes ouvriers, comme ceux qui, le mousquet à la main, font la gloire de nos armées »<sup>61</sup>. « Je crois – écrit un autre contemporain –, qu'il importe, sous le point de vue politique, comme sous le point de vue matériel, que cette population de l'Algérie soit principalement française. »<sup>62</sup>

Il est frappant de constater que les responsables politiques français sont à ce point marqués par leur mentalité systématiquement anti-émigration, qu'ils ont du mal à franchir le pas, même quand il s'agit d'une colonie française.

Les pressions de l'opinion finiront par agir sur le gouvernement. Des avantages seront accordés aux futurs défricheurs, comme le passage gratuit sur les bâtiments de l'État, mais qui ne compensent pas les exigences en capital<sup>63</sup>. Les démarches restent fastidieuses. « La longue filière de nos procédés administratifs est pour l'homme industriel un épouvantail. Que de son département ou de l'Afrique, il sollicite un lopin de terre, il attendra des années, parce que des années se passeront avant que les ingénieuses formalités fixées par les ordonnances n'aient toutes été remplies, avant que la bureaucratie n'ait prononcé son *fiat*. »<sup>64</sup>

Les Alsaciens et les Lorrains, dont l'esprit d'émigration est connu des autorités, ne sont pas plus encouragés que les autres... Les Alsaciens partent cependant en assez grand nombre. Vers 1843, on pense qu'environ 5 000 d'entre eux sont installés en Algérie. Dans les années 1860, une solide colonie alsacienne tente d'y prospérer et enracine une tradition qui reflurira pendant l'annexion allemande<sup>65</sup>.

Ainsi voit-on se dessiner, sous la pression de l'opinion publique, au cours des deux dernières décennies du demi-siècle, un nouveau sentiment sur l'émigration. Elle est de moins en moins condamnée en bloc. Celle qui conduit les partants en Amérique est toujours considérée comme un abandon, une désertion, une fuite devant les responsabilités. Celle qui se dirige vers Alger est plus souvent traitée comme une participation utile à la construction de notre empire en Afrique. Certains Anglais, devant la concurrence que les États-Unis font au Canada, adoptent une attitude comparable. Le Canada serait, à en croire une gazette anglaise « *the only part of America to which an Englishman should ever think of going* » ; la même gazette insiste, à propos d'émigrants malheureux aux États-Unis : « *These 6 000 should not have gone to the United States. They should have gone to Canada or one of the other colonies.* »<sup>66</sup>

L'évolution que nous venons de noter reste confinée à l'Algérie. Elle est très timide. Et le principal fait de la période, surtout en ce qui concerne l'Alsace et la Lorraine, réside dans les entreprises de dissuasion vis-à-vis de l'étranger, c'est-à-dire essentiellement des États-Unis.

### LA DISSUASION : SUCCÈS OU ÉCHEC ?

Il n'est pas facile de mesurer l'efficacité de la dissuasion, mais on peut tenter une approche grâce aux documents émanant de l'administration elle-même (les émigrants écrivent peu...).

Les populations étaient naturellement méfiantes envers tous les détenteurs de pouvoirs, du maire au sous-préfet, en passant par le gendarme ou le douanier. Leurs avis et conseils n'éveillaient donc, en général, que la suspicion (le fait a été également noté dans d'autres régions d'Europe)<sup>67</sup>.

La gêne née de l'obligation d'avoir à se munir d'un passeport et de subir les « remontrances » et les discours paternalistes des autorités, pouvait aisément être évitée. De très nombreux Lorrains et Alsaciens se dispensèrent du passeport, peut-être par ignorance, le plus souvent volontairement, pour ne pas se faire remarquer (pour éviter d'avoir à payer leurs dettes, par exemple) et pour ne pas être retenus malgré eux. Certains, comme on le verra plus tard, se contentèrent d'un passeport à l'intérieur, pour Le Havre, qui avait le mérite d'être moins cher que le passeport à l'étranger<sup>68</sup>. D'autres, pris par le temps à cause d'une place réservée sur un navire, quittaient leur domicile avant qu'on leur ait remis le passeport demandé<sup>69</sup>.

En 1836, le préfet de la Moselle est prévenu que des émigrants pour l'Amérique n'ont point de passeport : « Je crus devoir vous signaler cette fraude qui est préjudiciable aux droits des passeports à l'extérieur. »<sup>70</sup> « Il en résulterait des renseignements qui me sont récemment parvenus, dit par ailleurs le préfet du Haut-Rhin, que des émigrants [pour l'Amérique] négligent de se pourvoir de passeports à l'étranger [...] »<sup>71</sup>

Tous ces voyageurs en situation irrégulière n'en trouvent pas moins place, très facilement, à bord d'un bâtiment à destination de New York ou de La Nouvelle-Orléans. En mars 1848, onze émigrants originaires de Moselle quittent Le Havre, munis d'un « permis d'embarquement » délivré par le maire de la ville. D'autres se mettent en règle au dernier moment et demandent un passeport à la préfecture de Seine-Inférieure<sup>72</sup>. Les préfets, soutenus par le ministère de l'Intérieur, se tournent alors vers les autorités des ports d'embarquement pour leur demander d'être plus strictes avec les émigrants qui n'ont pas de passeport à l'étranger. Ils ne sont pas vraiment entendus. Les autorités du Havre, principal port d'embarquement des Alsaciens et des Lorrains depuis 1820, ne souhaitent pas augmenter, par des mesures répressives, la durée du séjour des émigrants dans leur ville (sécurité et commerce obligent).

Le contrôle des passagers est long et difficile, ce qui rend, on le comprend, les pressions des responsables administratifs contre l'émigration peu efficaces. Les gendarmes chargés du contrôle ne sont pas assez nombreux<sup>73</sup>. Lors des grandes concentrations d'émigrants du printemps, comme en mai 1845, les employés du bureau des passeports doivent faire des heures supplémentaires et ne terminent leur travail qu'à huit heures du soir (au lieu de cinq heures), au détriment d'une surveil-

lance rigoureuse, elle-même caractérisée par le manque de zèle des gendarmes. De tout cela il résulte que la « surveillance des navires étrangers est illusoire »<sup>74</sup>.

Le passeport à l'étranger coûte dix francs, ce qui, pendant notre période de référence, représente une somme. On comprend, dès lors, que la tentation soit grande, pour ceux qui ne veulent pas se risquer à partir sans aucun document officiel, de se munir d'un simple passeport à l'intérieur, qui vaut deux francs seulement. Lorsque le 22 février 1840, le maire de Saint-Avold délivre cinq passeports pour Le Havre à Marcel, Nicolas, Catherine et Jean Bouche, ce dernier accompagné de son épouse et de ses six enfants, on ne risque pas de se tromper en supposant que ce groupe de douze personnes est en route pour l'Amérique<sup>75</sup>.

Périodiquement, les maires ignorants ou compatissants fournissent des passeports à l'intérieur à des émigrants déclarés. C'est le cas à Blâmont [Meurthe] en 1832, ce qui provoque le rappel à l'ordre du magistrat fautif<sup>76</sup>. En Alsace, les pratiques ne sont guère différentes, comme le signale le préfet du Haut-Rhin au ministre de l'Intérieur : « On m'annonce que dans le courant du mois dernier, plusieurs familles composées ensemble de trente-six individus, ont quitté la commune de Lièpvre, arrondissement de Colmar, après s'être fait délivrer des passeports pour Le Havre. »<sup>77</sup>

Alors que la législation des passeports est en vigueur depuis de longues années, les maires ont tendance à délivrer trop facilement, aux yeux des autorités préfectorales, les passeports à l'intérieur qui leur sont demandés. Il faut dire que les maires, qui sont sur place, constatent souvent que l'émigration peut être une solution aux divers problèmes qui se posent dans leur municipalité. Ils sont donc moins enclins que les autorités préfectorales et nationales à exercer des pressions contre l'émigration. Cette résistance, plus ou moins nette de la part des responsables locaux, ne favorise évidemment pas l'action de l'administration dont la politique est impulsée au plus haut niveau<sup>78</sup>.

Il existe d'autres manières de tourner la loi, par exemple pour les garçons de dix-neuf ans, à qui on essaie d'interdire le passeport à l'étranger de crainte qu'ils n'émigrent : un cas connu mais non isolé dans les régions de Lorraine et d'Alsace consiste à quitter la France porteur du passeport d'un frère plus jeune<sup>79</sup>.

Il est donc bien clair que l'obligation du passeport à l'étranger, pour contraignante qu'elle soit, ne constitue pas un obstacle insurmontable. Il est possible que les démarches administratives nombreuses, leur longueur, aient découragé quelques velléitaires, mais pour ceux qui le veulent vraiment, il existe de nombreuses échappatoires.

Contrairement aux étrangers qui traversent notre pays des frontières de l'Est au port du Havre, les Français qui émigrent ne sont pas tenus de justifier d'une somme d'argent minimale, sauf, on l'a noté, au début de la période. A la limite, rien n'empêche quiconque de se mettre en route sans un liard en poche.

Finalement, on peut penser que la persuasion, insistante, toujours renouvelée, qui constituait le seul moyen d'agir de l'administration, celui sur lequel elle fondait

le plus d'espoir, n'était pas véritablement au point. Las, ses recommandations sont d'autant plus accueillies avec défiance que, dès l'origine, elle doit faire face à la concurrence vécue d'avis beaucoup plus autorisés qui arrivent dans les « lettres d'Amérique ». Les fonctionnaires qui se trouvent au contact des populations ne sont pas longs à constater l'inanité de leurs efforts. C'est le sous-préfet de Château-Salins qui, en février 1817, tente sans succès de raisonner ses administrés en leur recommandant la patience et en leur reprochant de céder à une « impulsion trompeuse »<sup>80</sup>. C'est le préfet du Bas-Rhin qui, un mois plus tôt, expliquait : « Toutes les démarches faites auprès des vingt-deux particuliers pour les dissuader de leur dessein ont été sans succès... »<sup>81</sup> Ou encore le responsable de la police administrative qui déclare : « Les individus qui voulaient partir ont toujours opposé aux raisons qu'on leur donnait la misère à laquelle ils espéraient se dérober en partant. On leur objectait les malheurs plus certains qui les attendaient [...]. Ce fut sans succès [...]. Tout a échoué. »<sup>82</sup> C'est encore le sous-préfet de Wissembourg qui constate qu'on « ne retient pas malgré eux des individus résolus à passer à l'étranger »<sup>83</sup>. C'est aussi le préfet de la Moselle qui constate désabusé que « toutes les exhortations qu'on leur adresse sont vaines »<sup>84</sup>.

L'impact des lettres envoyées par des parents ou amis déjà installés outre-Atlantique est tout autre. Les renseignements qu'elles contiennent ont toujours un caractère d'authenticité que ne possèdent pas les discours d'un maire ou d'un préfet, précisément parce qu'elles n'émanent pas des autorités en place, mais d'êtres ordinaires, connus, et le plus souvent estimés.

Les émigrants, explique le chef d'escadron commandant la gendarmerie de la Moselle, « ont écrit à leurs parents, à leurs amis, leur ont fait une peinture brillante de ce pays, les ont engagés à venir les rejoindre et c'est ce que ceux-ci font »<sup>85</sup>. « L'émigration est un engouement provoqué par les parents et amis partis depuis longtemps, dont quelques-uns donnèrent des relations séduisantes de leur bonheur actuel », reconnaît également la gendarmerie du Bas-Rhin en 1838<sup>86</sup>. Un contemporain fait la même constatation : « Les émigrants écrivent bientôt à ceux qu'ils ont laissés, de quel bien-être ils jouissent dans leur nouvel état. Ils vantent leurs habitations saines et commodes, leurs vêtements appropriés aux saisons, leur nourriture abondante et recherchée en comparaison de ce qu'ils avaient autrefois. Ils engagent leurs amis et leurs parents à suivre leur exemple, et leur promettent la même réussite. »<sup>87</sup>

Rares sont les lettres dissuasives<sup>88</sup>. D'une manière générale, les émigrés se plaisent à vanter les atouts de leur nouvelle patrie et recommandent le plus souvent à leurs correspondants de les imiter en leur traçant la marche à suivre du lieu de leur résidence jusqu'à leur destination aux États-Unis. Ces renseignements, tenus de première main, ont une valeur inestimable<sup>89</sup> et l'on comprend qu'ils aient été acceptés comme vrais, d'autant plus que, contrairement aux avis officiels, ils coïncident avec des rêves entretenus secrètement, parfois depuis fort longtemps.

Les incitations à aller rejoindre les défricheurs de la nouvelle colonie d'Afrique ne semblent pas avoir rencontré meilleur écho que les critiques du voyage en Amérique. Lorsque nous disposons de chiffres, ceux-ci montrent toujours une nette préférence pour les États-Unis<sup>90</sup>. A l'échelle des deux provinces qui nous intéressent, les statistiques officielles montrent qu'en Lorraine 37 % des émigrants choisissent l'Algérie contre 63 % l'étranger ; en Alsace, la proportion est de un à neuf<sup>91</sup>.

Pourquoi ce manque d'enthousiasme pour un territoire qui, à première vue, bénéficie d'avantages incontestables : distance réduite, terres en abondance... La lenteur et les atermoiements de l'administration, en métropole et dans les colonies, la mauvaise publicité faite « aux sables de l'Afrique » par des échecs notoires<sup>92</sup>, les exigences pécuniaires du gouvernement, la multiplicité et les changements de règlements appliqués aux émigrants atténuent très largement l'effet des prises de positions officielles en faveur de l'Algérie. Et, comme toujours, la méfiance populaire à l'égard de toute exhortation venue d'un représentant du gouvernement...

Les émigrants lorrains et alsaciens ne paraissent donc pas fort influençables. Ils n'en font vraiment qu'à leur tête...

### *Conclusion*

Une des premières choses à noter, et qui est un fait remarquable, c'est l'extraordinaire concordance de l'analyse pour les deux régions de Lorraine et d'Alsace. Le droit à l'émigration y est également contesté, et dans les mêmes formes, et dans les mêmes termes. Pendant toute la période étudiée, les autorités s'efforcent, sans que leur action soit fructueuse, par le moyen du passeport et des démarches nécessaires à son obtention, et surtout par la persuasion, de détourner les émigrants de leur projet. Elles estiment en effet, conformément aux directives qui leur sont données, qu'il est de leur devoir d'éviter la fuite des citoyens laborieux et la perte de leur savoir-faire, celle des futurs soldats, et celle des capitaux. La politique des gouvernements français, au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, manifeste donc une permanence anti-émigration que l'on retrouve sous forme d'une « valse-hésitation » dans la politique française de peuplement de l'Algérie. Dououreux donc pour un gouvernement français d'encourager l'émigration, y compris dans sa propre colonie...

Le droit à l'expatriation, extension du droit fondamental de se déplacer librement, se trouve compliqué par toutes sortes d'entraves, mais cela n'empêche pas, en Alsace et en Lorraine, le développement du mouvement migratoire vers les États-Unis, très inférieur, cependant, à ce qu'il fut dans certaines régions d'Angleterre ou d'Allemagne, pour ne citer que ces deux pays.

Après notre période, c'est-à-dire dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'administration abandonnera progressivement sa campagne de dénigrement. C'est que la fin des années 1840 et le début des années 1850 sont marquées par la découverte de l'or en Californie, et, l'engouement extraordinaire qui s'ensuit remet au goût du

jour l'Amérique toute entière et ses énormes richesses. Après tant d'années de résistance, la mise en place du décret de 1855<sup>93</sup> ne sera pas de nature à changer fondamentalement ni durablement les esprits.

#### NOTES

1. Nicole Fouché « L'Émigration alsacienne aux États-Unis de janvier à juin 1817 », Paris : CRHNA-Paris I, 1982, ex. dact., pp. 65-74.
2. Adrien Sée, *Le Passeport en France*, Chartres, 1907, p. 34.
3. *Ibid.*
4. *Id.*, p. 37.
5. *Id.*, p. 36.
6. *Id.*, p. 39.
7. *Id.*, p. 40.
8. *Id.*, p. 44.
9. *Id.*, p. 46.
10. *Ibid.*
11. *Id.*, p. 59.
12. *Id.*, p. 74.
13. Lettre au préfet de la Moselle, 25 prairial an X ; A. D. Moselle, 89 M 1bis.
14. Lettre au préfet de la Moselle, 13 messidor an X ; *ibid.*
15. Lettre au commandant de la gendarmerie, 11 thermidor an X ; *ibid.*
16. Lettre au préfet de la Meurthe, 26 juin 1812 ; A. D. Meurthe-et-Moselle, 4 M 234.
17. Paul Leuilliot, *L'Alsace au début du XIXe siècle*, Paris : 1959, tome II, pp. 34-36.
18. Circulaire aux maires, 10 juin 1817, Recueil administratif de la Moselle, 1817, pp. 154-155.
19. Lettre au préfet du Haut-Rhin, 26 juin 1827 ; A. D. Haut-Rhin, 6 M 375.
20. Circulaire aux maires, 28 avril 1828 ; A. D. Bas-Rhin, 3 M 706.
21. Listes nominatives ; A. D. Bas-Rhin, 3 M 703.
22. Leuilliot., *op. cit.*, p. 34.
23. Circulaire aux préfets, 22 octobre 1858 ; A. D. Bas-Rhin, 3 M 667.
24. Circulaire aux préfets, 8 décembre 1868 ; A. D. Moselle, 106 M 2.
25. On continue à délivrer des passeports aux émigrants à destination des États-Unis en Moselle et en Alsace, en 1869 et 1870 ; A. D. Moselle, 106 M 2 ; A. D. Bas-Rhin, 3 M 667 ; A. D. Haut-Rhin, 4 M 128, 129, 6 M 351, 375.
26. Même si la tentation de la coercition se manifeste encore ici et là. En 1832, par exemple, où le préfet de la Moselle, jugeant les émigrations dans son département « réellement affligeantes » souhaite « qu'il pût être pris par le gouvernement des mesures pour y mettre obstacle ». Lettre au ministre de la Police générale, 3 mai 1832 ; A. D. Moselle, 89 M 1bis
27. Lettre du 23 février 1841 ; A. D. Meuse, 141 M 1.
28. 30 avril 1828 ; Recueil administratif de la Moselle, p. 178.
29. Lettre aux préfets, 15 juillet 1830 ; A. Nationales, F7 9334.
30. *Indépendant de la Moselle*, 22 mars 1833.
31. *Courrier du Haut-Rhin*, 17 décembre 1843.
32. Lettre au ministre de l'Intérieur, 8 avril 1840 ; A. D. Moselle, 89 M 1bis.
33. Lettre au préfet du Haut-Rhin, 29 mars 1827 ; A. Nationales, F7 9334.
34. Préfecture du Bas-Rhin, 3 avril 1817 ; A. Nationales, F7 6138.10.

35. 19 mars 1833 ; A. D. Moselle, 89 M 1bis.
36. Lettre au préfet de la Meurthe, 16 mai 1828 ; A. D. Meurthe-et-Moselle, 6 M 288.
37. Lettre au préfet du Haut-Rhin, 16 mai 1832 ; A. D. Haut-Rhin, 6 M 375.
38. Circulaire du 16 avril 1832, Recueil administratif de la Meurthe, p. 116.
39. *Journal du Havre* (extrait), 1829 ; A. D. Haut-Rhin, 6 M 375.
40. Cf. note 36.
41. Lettre au maire d'Hagéville, 3 mars 1841 ; A. D. Moselle, 89 M 1bis.
42. 22 janvier 1842 ; A. D. des Hautes-Pyrénées, 6 M 175.
43. Circulaire préfectorale, 10 juin 1817 ; Recueil administratif de la Moselle, p. 156.
44. *Ibid.*
45. Circulaire aux sous-préfets et aux maires du Haut-Rhin, 27 mai 1817 ; A. Nationales, F7 9820.
46. Cf. note 41.
47. Circulaire préfectorale, 30 avril 1828 ; Recueil administratif de la Moselle, p. 177.
48. Avis du préfet du Bas-Rhin, 3 décembre 1817 ; Recueil officiel des Actes de la préfecture du Bas-Rhin, p. 455.
49. Camille Maire, *L'émigration des Lorrains en Amérique, 1815-1870*, Metz, 1980, p. 127.
50. Nicole Fouché, *Émigration alsacienne aux États-Unis, 1815-1870*, doctorat, ex. dact., Paris I, 1987, pp. 259-327. Ce doctorat a été publié, sous le même titre, aux Publications de la Sorbonne, en 1992. Les références de pages données dans cet article sont celles de l'exemplaire dactylographié que l'on peut se procurer en microfiches par l'A.N.R.T., Lille III. *Id.*, « Un épisode du peuplement du Texas, Henri Castro et les émigrés alsaciens, 1842-1856 », *Revue d'Alsace*, tome 114, 1988, pp. 93-112.
51. Cité par le ministre de l'Intérieur dans une lettre au préfet du Doubs dont copie est transmise par ce dernier au préfet de Seine-Inférieure, 30 mars 1843 ; A. D. Seine-Maritime, 6 MP 2028.
52. Lettre au procureur royal, 7 décembre 1843 ; A. D. Haut-Rhin, 6 M 375.
53. Nicole Fouché, *op.cit.*, cf. notes 50 et 51, pp. 306-317.
54. *Journal du Havre*, numéro daté des 29 et 30 mai 1831.
55. Lettre du ministre de l'Intérieur, 4 octobre 1831 ; A. Municipales du Havre, F M 12 1/4.
56. 31 mai 1831.
57. 4 mai 1832 ; A. D. Moselle, 89 M 1bis.
58. 12 avril 1832 ; *ibid.*
59. *Indépendant de la Moselle*, 16 juillet 1832.
60. *Courrier de la Moselle*, 2 février 1839.
61. S. Dutot, *De l'expatriation considérée sous ses rapports économiques, politiques et moraux*, Paris : 1840, p. 167.
62. L. Moll, *Colonisation et agriculture de l'Algérie*, Paris : 1845, t. I, p. 396.
63. Yvette Katan, « Le voyage 'organisé' d'émigrants parisiens vers l'Algérie, 1848-1849 » in Nicole Fouché (éd.), *L'émigration française. Études de cas*, Paris : 1985, pp. 17-47.
64. Sous le Second Empire on sera moins regardant sur la nationalité des émigrants. Le journal *La Patrie* n'hésite pas à écrire que la « commission [Heurtier] aurait bien mérité du gouvernement de la France si elle réussissait à détourner vers l'Algérie, ne fût-ce que la dixième partie des émigrants allemands et suisses qui viennent s'embarquer au Havre pour se rendre en Amérique », cité par Gustave Cazavan in : *Journal du Havre*, 13 juillet 1854.
65. Nicole Fouché, *op. cit.*, cf. notes 50 et 51, p. 154.
66. *The Emigration Gazette and Colonial Settlers' Universal Guide*, 12 février 1842.
67. Marc Walker, *Germany and the Emigration, 1816-1885*, Cambridge, Mass., 1964, p. 21.
68. Nicole Fouché, *op.cit.*, pp. 21-46.
69. Camille Maire, *op. cit.*, p. 43.
70. Lettre du 29 décembre 1836 ; A. D. Moselle, 89 M 1bis.
71. Lettre du préfet du Haut-Rhin, 13 septembre 1845 ; A. D. Haut-Rhin, 6 M 375.

72. Passagers sortis du Havre en 1848 ; A. Nationales, F 7 12218, Passeports délivrés par le Préfet de Seine-Inférieure, 1849 ; A. Nationales, F7 12206.

73. Lettre du sous-préfet du Havre, 29 janvier 1842 ; A. Municipales du Havre, F M 12 14/4. Lettre au maire du Havre, 10 mai 1843 ; A. D. Seine-Maritime, 4 MP 4767.

74. Cf. note 73/2.

75. A. D. Moselle. E Dép. 609, St-Avold 562.

76. Lettre du sous-préfet de Lunéville, 28 février 1832 ; A. D. Meurthe-et-Moselle, 4 M 234.

77. Cf. note 71.

78. Nicole Fouché, *op. cit.*, p. 115, note 1.

79. Lettre au préfet de la Moselle, 25 septembre 1840 ; A. D. Moselle, 89 M 1bis.

80. Lettre au préfet de la Meurthe, 5 février 1817 ; A. Nationales, F7 6138 8.

81. Nicole Fouché, *op.cit.*, cf. p. 74, note 1.

82. *Id.*, p. 80.

83. Paul Leuilliot, *op. cit.*, p. 38, note 5.

84. Lettre au ministre de l'Intérieur, 4 mai 1832 ; A. D. Moselle, 89 M 1bis.

85. Lettre au préfet de la Moselle, 2 avril 1828 ; *Ibid.*

86. Rapport de la gendarmerie départementale du Bas-Rhin, 12 avril 1838 ; A. D. Bas-Rhin, 3 M 701.

87. M. Belloc, *Histoires d'Amérique et d'Océanie*, Paris : 1844, p. 118.

88. Camille Maire, *op. cit.*, p. 120.

89. Saarländische Familienkunde. Band 2, VIII-1975, Heft 29, pp. 389-390. Lettre du lieutenant de police générale du Bas-Rhin, 3 février 1817 ; A. Municipales de Haguenau, 1 b 32. Lettre du sous-préfet de Wissembourg, 12 mars 1818 ; A. D. Bas-Rhin, 3 M 701. Charles Goutzwiller, « A travers le passé », *La Revue d'Alsace*, 1895.

90. Camille Maire, « La mobilité des jeunes Lorrains au XIXe siècle : l'exemple des conscrits des cantons d'Albestroff et Dieuze (1830-1870) » in : *Le Pays Lorrain*, n° 4/1984, pp. 246-250. *Id.*, « Conscrits en Amérique, le cas de l'arrondissement de Sarrebourg (Meurthe), 1829-1870 » in : *L'Emigration française. Études de cas*, Paris : 1985, pp. 211-232.

91. Camille Maire, *op. cit.*, p. 105, note 49.

92. Cf. p. 231, notes 90 et 92, note 333.

93. Nicole Fouché, *op.cit.*, cf. pp. 101-116, notes 50 et 51.

# L'émigration de l'exclusion (1848-1873)

MADELEINE BOURSET\*

« Ô France, je m'enfuis et je pleure. »  
V. Hugo, *Tout s'en va, Les Châtiments*.  
Jersey, novembre 1852.

Le proscrit, le réfugié, l'exilé de sa patrie vaincue sont des figures familières aux habitants des grandes villes libérales européennes, Londres, Bruxelles, Genève. Ce sont tous des victimes des conflits politiques, sociaux et nationaux du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle. L'Amérique bien que lointaine, en reçoit également, parée du prestige de sa révolution d'indépendance, de sa démocratie et de l'attrait de ses richesses. Dans ce monde troublé, la France, à la fois terre d'accueil et d'exil selon les oscillations du balancier politique qui, depuis 1789, fait alterner liberté et répression, représente un cas singulier. 1848 n'ouvre pas pour elle l'ère de l'émigration de l'exclusion en Amérique : nobles et prêtres réfractaires sous la Révolution, soldats du Champ d'Asile après la Terreur Blanche de 1815-1816, l'ont jadis choisie. Mais c'est dans les décennies 1850-1870 que les effectifs des Français en partance pour les États-Unis augmentent à deux reprises, de 1849 à 1853 et de 1871 à 1874. Certes, tous les émigrants ne sont pas des bannis, mais les troubles de juin 1848, les événements du 2 décembre 1851, la Commune de Paris et l'abandon de l'Alsace-Lorraine à l'issue d'une guerre désastreuse, sont responsables, pour une part difficile à apprécier, d'un certain nombre d'exils en Amérique.

La typologie des exclus, leur choix du refuge américain et leur vie dans les communautés françaises établies là-bas, seront l'objet de notre étude.

## *TYPES DE RÉFUGIÉS*

### *Les proscrits*

Les proscrits, les « exilés » ou « éloignés » pour cause de sûreté générale sont très représentatifs de cette émigration de l'exclusion. C'est parmi eux que l'on trouve les personnalités les plus connues en France ou, plus tard, grâce à leurs activités, aux États-Unis. Républicains et socialistes, militants des sociétés secrètes, insurgés de Juin 1848, résistants au coup d'État ou participants à la Commune, ils

---

\* Lycée Fénelon, Paris.

ont tous été accusés d'un délit politique, déférés devant une justice spéciale, les Commissions mixtes, au lendemain du Deux-Décembre, les Cours martiales après l'échec de la Commune. Leur « crime » est de professer des opinions contraires à celles du régime en place et, pour les socialistes, de diffuser « des utopies funestes » menaçant l'ordre social.

Si aucune source ne permet de dénombrer les proscrits aux États-Unis, les dépêches consulaires les signalant en maint endroit sans mention numérique, il est possible en revanche de distinguer parmi eux trois catégories.

Ceux qui se rendent directement en Amérique forment une minorité. Les délais de partance sont courts. Or, si les liaisons avec le Nouveau Monde sont devenues régulières au milieu du siècle, leur fréquence n'autorise pas un départ immédiat, surtout si l'accusé s'est enfui. Alors il a cherché à gagner la ville de refuge la plus proche : les résistants varois au coup d'État fuient la répression vers Nice au Piémont ; Victor Considerant, auteur du « complot » du 13 juin 1849 aux côtés de Ledru-Rollin, rejoint Bruxelles pour échapper à la comparution devant la Haute Cour de Versailles qui lui inflige une peine de déportation par contumace. Autre obstacle à l'exil, le coût de la traversée et de la vie à bord, qui décourage les plus pauvres. Des individus jugés spécialement dangereux par le gouvernement sont éloignés par ses soins : deux émeutiers récidivistes, Joseph Lambert et Joseph Menant, voyagent avec les émigrants de la Société des Lingots d'or qui sont des suspects, non des bannis. On connaît également le nom de futurs journalistes louisianais, Eugène Dumez et Pierre Lafon qui sont partis directement de France pour l'Amérique. Plus tard, les Communards réfugiés à New York ne passent pas non plus par un relais européen.

Pour la majorité des proscrits, l'Amérique est un second asile que la misère, l'appât du gain ou un motif idéologique ont désigné. Après un court séjour niçois, les deux insurgés du Var, Campdoras et Paulin David, vont tenter fortune, l'un à La Nouvelle-Orléans, l'autre à New York puis dans le Kansas<sup>1</sup>. La pauvreté vécue à Londres décide Jean-Sylvain Gentil à se rendre en Louisiane pour y exercer son métier de journaliste. Le communiste Étienne Cabet et le fouriériste Victor Considerant quittent respectivement Londres et Bruxelles pour le Texas où ils espèrent fonder leur société idéale.

Les déportés des bagnes de Guyane et de Nouvelle-Calédonie composent un troisième groupe d'exilés : il s'agit d'évadés qui souvent ne font que traverser les États-Unis avant de regagner l'Europe. D'autres s'y installent pourtant en attendant une amnistie : Charbonnière, l'un des chefs de la résistance bourbonnaise en 1851, s'évade de Guyane, rejoint La Nouvelle-Orléans puis le Massachusetts où il enseigne le français<sup>2</sup>. Plus célèbres, Rochefort, Jourde et Pascal Grousset, déportés en Nouvelle-Calédonie, rallient l'Australie après leur évasion, puis la Californie et New York où ils retrouvent leurs compagnons de lutte condamnés à de moins lourdes peines.

Les consuls sont sévères à l'égard de ces hommes dont les convictions politiques leur créent des embarras. Ce sont pour eux des « rouges », des « fripons

expatriés »<sup>3</sup>. Si l'histoire n'adhère pas à de tels jugements, elle ne peut toutefois pas considérer l'ensemble des réfugiés politiques comme « les naufragés d'une cause juste » chers à Victor Hugo. Il existe parmi eux des individus qui sont davantage des professionnels de l'émeute que les apôtres d'une idéologie. Ils se distinguent des réprouvés qui sont contraints à l'exil, non par la sentence d'un juge mais par les exigences de leur conscience, préférant un séjour libre sur une terre lointaine à la privation de liberté en France.

### *Les suspects politiques*

Les suspects, les « indésirables » mêlés aux troubles de 1848 ou de décembre 1851 ne sont pas assez coupables pour que la loi les condamne. Mais, pour le parti de l'Ordre qui a gagné les élections législatives de 1849 et le gouvernement Baroche, ce sont des séditeux en puissance qu'il convient d'éloigner des quartiers populaires de Paris, sans pour autant les envoyer en Algérie qui, depuis la « transportation » de 1848, a mauvaise réputation.

Qui sont-ils ? Ce ne sont pas toujours des gens aux fortes convictions, radicaux, démocrates-socialistes qui ont combattu pour la République sur les barricades sans pour autant être des meneurs. Parmi les suspects figurent les défenseurs improvisés de l'ordre public au lendemain de la révolution de Février : gardes mobiles recrutés parmi les jeunes chômeurs, « montagnards » au service du préfet de Police Caussidière qui s'est enfui à Londres après la manifestation du 15 mai 1848. La rage avec laquelle les « Mobiles » ont manié le fusil contre les insurgés de juin les a rendus suspects. Licenciés par la loi du 31 janvier 1850, privés de leur solde, chômeurs le plus souvent, ils constituent les troupes potentielles d'une nouvelle insurrection. A l'époque où foisonnent les compagnies d'émigration vers la Californie, le gouvernement Baroche, guidé par un souci d'ordre, peut patronner l'une d'elles, la Société des Lingots d'or, et réaliser une opération d'assainissement politique sous couvert de philanthropie<sup>4</sup>. Elle propose le transport et l'installation gratuits en Californie à 5 000 chômeurs, parisiens de préférence, qui en feront la demande librement. Mais la rigoureuse sélection des candidats effectuée par la Préfecture de Police et l'ordre des départs révèlent les intentions de l'État. Ce sont les requêtes des « indésirables » que l'on retient et les éléments les plus agités, les jeunes gardes mobiles, que l'on expédie les premiers.

D'octobre 1851 à janvier 1853, dix-sept navires emmènent 4 016 Français, parisiens et célibataires masculins en majorité. Cette « transportation » déguisée en œuvre de bien public n'échappe pas à l'opposition de gauche qui proteste jusqu'à ce que le régime bonapartiste muselle les contestataires.

### *Les « annexés » d'Alsace-Lorraine*

Le troisième groupe d'exclus est constitué d'Alsaciens-Lorrains victimes, dans une grande mesure, de leur fidélité à la France. Elle les a doublement aban-

donnés : par ses défaites d'abord et ensuite par l'accueil réservé, voire médiocre, qu'ils reçoivent dans les villes françaises. Le gouvernement Thiers, soucieux d'exécuter le traité de Francfort avec zèle, ne fait rien pour améliorer le sort des optants. C'est ce qui nous autorise à les inclure dans le cadre de cette étude. La plupart des fidèles à la patrie s'installent en France ou en Algérie, mais les déçus émigrent.

Combien d'entre eux ont choisi le refuge américain ? On sait que leur arrivée donne un second souffle à l'immigration française aux États-Unis, très affaiblie au cours de la décennie précédente<sup>5</sup>. La statistique des entrées dans le port de New York pour les années 1871-1873 distingue les Alsaciens-Lorrains des autres ressortissants français. Globalement, 8 328 Alsaciens et 1 963 Lorrains ont débarqué dans le principal port d'émigration américain pendant ces trois années<sup>6</sup>. Pour avoir une meilleure appréciation de l'ampleur de leur migration, il faudrait disposer des statistiques des autres ports.

Les dépêches consulaires citant les journaux français apportent un complément d'information. A partir d'un article du *Courier de San Francisco*, le consul remarque :

« Pendant les dix années qui ont précédé la dernière guerre, l'immigration a été presque nulle. Mais les faits qui se sont accomplis depuis deux ans ont modifié cette réalité. Nous avons vu arriver une majorité d'Alsaciens-Lorrains. »<sup>7</sup>

La création, dans toutes les communautés françaises des États-Unis, de sociétés de bienfaisance qui leur sont spécifiquement destinées montre l'importance de leur présence.

Troisième source de renseignements, les registres consulaires qui contiennent les déclarations d'option en faveur de la nationalité française. Ceux de La Nouvelle-Orléans et de San Francisco manquent et les autres ne mentionnent pas la date d'arrivée de l'optant puisque celle-ci n'a aucune incidence sur la valeur de son choix. Les émigrants d'avant la guerre ne sont pas distingués des « annexés ». Seuls les couples dont les enfants en très bas âge sont nés en France peuvent être considérés comme de nouveaux venus. Pour les célibataires adultes, les veuves et les couples sans enfants, l'incertitude est complète. En confrontant ces différentes données et en tenant compte des inconnues, il paraît raisonnable d'évaluer à douze mille le nombre des « expulsés de la patrie » aux États-Unis.

A l'exception des « émigrants de la Loterie » venus en groupes, l'émigration de l'exclusion est composée de familles et d'individus. En cela elle ne se distingue pas de l'émigration française en général, addition de personnes, non exode massif.

Quand ils peuvent décider librement de leur destination, les réfugiés disposent d'un large éventail de choix à l'intérieur des États-Unis. Où sont-ils allés de préférence et quelles sont les raisons de leur sélection ?

## **LE CHOIX D'UN REFUGE**

### ***L'option américaine***

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, l'Amérique est par excellence une terre de liberté, pour les Blancs du moins. La Convention d'extradition signée en 1845 entre les États-Unis et la France en est une preuve : les demandes françaises d'extradition des condamnés de la Commune ne peuvent être satisfaites puisque le délit politique n'est pas admis. L'éloignement de l'Amérique ajoute à l'immunité que la loi américaine assure aux réfugiés politiques pourvu qu'ils ne l'enfreignent pas : à des milliers de kilomètres des rivages européens, la police française ne peut exercer la surveillance discrète des proscrits comme elle le fait à Londres et à Bruxelles.

La République des États-Unis est la seule grande république du monde stable depuis sa naissance. Le réfugié hongrois Kossuth la salue comme telle à son arrivée à New York. Nul ne doute qu'en dépit de l'esclavage maintenu dans le Sud jusqu'à la fin de la guerre civile, les républicains de tous pays ne se trouvent mieux aux États-Unis que dans les vieilles monarchies européennes qu'ils combattent.

L'Amérique, c'est aussi la richesse pour les pauvres de l'Europe, une richesse multiforme, l'or californien, l'abondance des terres ou la promesse d'un emploi. Une richesse exagérée en certaines régions, le Texas, la Louisiane ou même la Californie, par des compagnies d'émigration sans scrupules. Une richesse qu'il faut savoir saisir là où elle existe : tous s'imaginent capables de s'engager avec succès dans cette course à la fortune.

L'Amérique, c'est enfin un pays neuf, lieu de prédilection des expériences socialistes, espoir des déclassés qui ont échoué en Europe. Quatre atouts décisifs pour orienter le choix des émigrants.

Toutefois, en vingt-cinq ans, le décor américain change sous l'effet de l'équipement du territoire, de l'exploitation massive des ressources et, plus encore, de la rébellion du Sud qui le ruine. Au-delà de la permanence des choix s'insinuent des nuances entre les réfugiés de 1848 et ceux des années 1870.

### ***Les anciennes terres françaises***

Au milieu du XIX<sup>e</sup> siècle, il existe de multiples communautés françaises. Les villes de la Louisiane colonisées et peuplées par la France monarchique, renferment les plus anciennes. La Nouvelle-Orléans et les « paroisses », villages échelonnés le long du Mississippi, Saint Louis sur le Missouri :

« Je ne puis dire tout le bonheur que j'éprouvai, en arrivant à La Nouvelle-Orléans, d'entendre parler français, de rencontrer à chaque pas des visages français et de lire des enseignes écrites en français. Je me croyais presque en France dans le quartier français »

écrit un voyageur français en Louisiane<sup>8</sup>. Dans le « Vieux Carré », à La Nouvelle-Orléans, les « Français de France » et les Créoles se côtoient, parlent la langue de leurs ancêtres et lisent un journal rédigé en français, *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*. A Saint Louis, Louis Richard Cortambert anime *La Revue de l'Ouest*. La parenté de culture attire ceux des émigrés politiques qui exercent une profession libérale ou sont journalistes. Ils retrouvent aussi des exilés de la Monarchie de Juillet. Une véritable communion idéologique s'établit entre eux qui les aide à vivre et à supporter les difficultés : l'insalubrité de la Louisiane périodiquement ravagée par la fièvre jaune, l'atonie commerciale depuis la crise de 1837 et la menace que constitue pour la communauté française la venue massive d'Allemands et de Britanniques.

Vingt ans plus tard, les conditions d'accueil se sont dégradées : les Français, déjà minoritaires, se sont laissés submerger par les étrangers. A Saint Louis, leur influence est devenue « imperceptible »<sup>9</sup>. *La Revue de l'Ouest* ne paraît plus. A Chicago, la société de bienfaisance ne justifie son existence qu'en réunissant tous les éléments francophones suisses et belges. La guerre civile a porté un coup fatal à la Louisiane française dont les membres ont été ruinés ou ont gagné les terres de l'Ouest. Si les réfugiés de la Commune évitent le Sud, des familles d'optants moins sensibles à la langue que les autres Français puisqu'ils parlent un dialecte germanique, viennent s'y installer. Ils achètent à vil prix les terres d'anciennes plantations : leur venue permet pour quelques temps la survie d'un milieu attaché à la France.

### *Les contrées nouvelles : Texas et Californie*

A l'inverse de la Louisiane, le Texas et la Californie, récemment acquis par l'Union, s'ouvrent à la colonisation. Des Français y participent dans les villes texanes, Austin, Galveston, San Antonio, et en Californie à San Francisco, Los Angeles ainsi que dans les districts miniers.

Parmi les résidents français au Texas, le vice-consul de Galveston signale, en 1856, « beaucoup de réfugiés politiques »<sup>10</sup>. Il ne peut s'agir des émigrants de l'utopie, Icariens de Cabet et fouriéristes de V. Considerant : les « sociétaires », à la différence des fondateurs, ne sont pas des proscrits. Les deux expériences ont échoué : les Icariens venus de France en l'absence de Cabet en 1848 ont rencontré les pires infortunes ; les uns sont repartis en France, les autres ont rejoint La Nouvelle-Orléans. Seule une minorité a suivi le « Maître » émigré entre-temps aux États-Unis pour fonder une deuxième colonie à Nauvoo, dans l'Illinois. Les phalans-tériens de Considerant regroupés près de Dallas dans une colonie baptisée « Réunion » n'ont pas eu plus de chance. Les « soldats de l'utopie » mis à part, d'autres exilés restés dans l'anonymat sont venus s'établir au Texas comme le fit plus tard, sans succès d'ailleurs, Cluseret, l'un des chefs de la Commune.

Autre région neuve, la Californie des premières années 1850 reçoit des milliers d'apprentis chercheurs d'or. Les Français sont nombreux parmi eux, 25 000 d'après le vice-consul Guy en 1850<sup>11</sup>. « Les émigrants débraillés » de la Loterie des

Lingots d'or en font naturellement partie. Sur 4 016 passagers embarqués au Havre ou à Marseille, 3 293 sont arrivés à San Francisco, leurs compagnons de route, las d'un voyage si long, ayant préféré rester dans les ports d'escale<sup>12</sup>. En mai 1850, deux corvettes de l'État, la *Sérieuse* et la *Capricieuse*, avaient transporté vers l'Eldorado californien 200 soldats de la garde mobile. Pour tous ces exilés qui n'ont pas conscience de l'être, le choix d'une destination ne s'est pas posé, mais à leur arrivée à San Francisco, ils retrouvent la liberté d'aller aux mines, de contribuer à l'essor de la ville en y exerçant leur métier, voire de retourner en France puisqu'ils ne sont soumis à aucune loi d'amnistie.

En 1870, la colonie franco-californienne ne compte plus que 8 000 membres environ, répartis dans l'ensemble de l'État. L'or des placers s'est épuisé, il n'est plus accessible au chercheur individuel mais exploité en profondeur par les compagnies minières. Le courant d'immigration française, sensible à ces changements et aux efforts du gouvernement impérial pour le limiter, s'est affaibli. Sa composition a également évolué, les provinciaux dépassent largement les Parisiens. Les Français d'Alsace-Lorraine ont immigré en Californie, sous la pression de la misère due à l'accroissement démographique et, pour les Juifs, nombreux dans leurs rangs, du malaise consécutif aux pogroms de 1848 et du refus de la conscription. Ce sont eux que les « annexés » vont retrouver après la guerre. Bien établis dans le négoce, la banque ou l'agriculture, les aînés sont à même d'aider leurs malheureux compatriotes. Une Ligue nationale de la Délivrance est fondée en 1871 sous l'égide du consulat et la présidence d'Alexandre Weil. L'assurance d'avoir sur place une patrie en miniature, de recevoir un accueil efficace et chaleureux et des secours matériels éventuellement, fait surmonter l'obstacle de l'éloignement. Sur les listes d'optants du consulat de Los Angeles figure le nom de Philippe Lauth, maire de Strasbourg après le siège, qui a préféré s'exiler plutôt que de subir le joug étranger. A San Francisco, son compatriote Daniel Lévy arrivé en 1871 s'illustre très vite dans les différentes activités de la Ligue nationale<sup>13</sup>. Grâce aux « annexés », la colonie française connaît un regain de vigueur. Pourtant la majorité des réfugiés des années 1870 préfère s'installer dans les villes et les régions voisines de la côte Atlantique.

### *New York et le Nord-Est*

C'est dans les ports de l'Est, Boston, New York, Philadelphie, que les émigrés français s'étaient fixés sous la Révolution. Pareillement la plupart des proscrits du Deux-Décembre et de la Commune se rassemblent à New York et dans les États voisins. Le consul de France à New York les signale à plusieurs reprises, en 1852-1853 et en 1871-1873. Dans sa dépêche du 31 mai 1852 au ministre de l'Intérieur, il écrit :

« Permettez-moi d'attirer votre attention sur le grand nombre de réfugiés politiques français qui, parce qu'ils ont perdu l'espoir d'agiter l'Europe, viennent tenter fortune aux États-Unis. »<sup>14</sup>

Les raisons de leur choix sont évidentes : souvent démunis de ressources, ils demeurent là où ils ont débarqué. Or depuis qu'une Commission d'immigration a été créée en 1847 afin de mieux contrôler les entrées, New York distance nettement les autres ports.

La proximité de l'Europe par les liaisons transatlantiques régulières qui en donnent l'illusion, convient à des individus qui ne recherchent pas une nouvelle patrie mais une résidence temporaire. De New York, ils peuvent communiquer avec les comités révolutionnaires européens, recevoir des nouvelles et des subsides, envoyer des émissaires, les plus riches d'entre eux, qui voyagent sous le prétexte d'affaires ou d'agrément.

L'existence d'une communauté française évaluée à quelque 3 400 personnes en 1848 et 8 340 en 1870<sup>15</sup> compte moins pour eux que celle d'un milieu idéologique familier dans lequel ils s'intègrent facilement. Les Français y côtoient les héros déçus de toutes les révolutions de 1848, Autrichiens, Hongrois, Polonais, Allemands. Ce vivier d'idées, où se mêlent projets et espoirs, se situe au Shakespeare Hotel. La solidarité de la pensée aide chacun à supporter les frustrations de l'exil. Quand ils arrivent aux États-Unis, les Communards rejoignent la grande famille de l'Internationale, dont New York est le principal point d'ancrage. Lancées en Amérique par les Allemands, les idées internationalistes ont fait leur chemin : il n'existe pas moins de dix sections de l'A.I.T. dont deux françaises, la deuxième et la dixième, avec près de deux cents membres. Les représentants de la Commune ont, d'autre part, fondé une Société des réfugiés de la Commune qui resserre les liens ; on y retrouve Edmond Mégy, les frères May, Pilon, Levraux...<sup>16</sup> Les Communards, gens des villes, dédaignent les autres contrées.

Le choix des Alsaciens-Lorrains est plus diversifié et obéit à d'autres considérations. Sans doute certains d'entre eux s'établissent-ils à New York et dans l'État voisin du New Jersey, qui leur offrent tous deux des emplois dans l'industrie. Trois sociétés de bienfaisance à New York leur dispensent d'éventuels secours : la Société patriotique d'Alsace-Lorraine, l'Union alsacienne et l'Alsace-Lorraine. Mais ce n'est qu'une minorité qui s'arrête à ce choix. Contrairement aux réfugiés politiques, ils ont tendance à se disperser. Les paysans, notamment, se répandent volontiers dans les États agricoles de l'intérieur, riches en terres fertiles. Dans l'Ohio par exemple, on se félicite de « ce qu'il en arrive chaque jour qui fuient la domination prussienne... les déclarations d'option (se comptant) par centaines »<sup>17</sup>. Dans l'Illinois, au contraire où la colonie française s'étirole, on espère avec impatience un renfort de cette migration inattendue. Mais l'écrasante prépondérance des Allemands, qui ont bruyamment manifesté leur joie à l'annonce de la victoire prussienne, a dissuadé ces patriotes français de s'établir dans la région des Grands Lacs.

Ainsi les émigrants de l'exclusion ont-ils, la plupart du temps, suivi les chemins tracés par leurs aînés. Toutefois, ils ont dû adapter leur choix à leurs ressources, leurs besoins affectifs et matériels et à l'extrême mobilité de la scène américaine dans ces années qui précèdent et suivent la guerre civile.

Comment ont-ils vécu aux États-Unis ? Leur qualité d'exilés leur a-t-elle valu des relations particulières avec leurs hôtes américains et français ? Quel a été leur rôle dans les villes et contrées qui les ont reçus ?

## **LE SÉJOUR AMÉRICAIN**

### ***Les conditions d'un séjour***

Temporaire au départ, le séjour des exclus peut avoir une toute autre destinée, se muer en installation définitive avec l'adoption de la nationalité américaine. Mais quelle que soit sa durée, il dépend, à l'arrivée aux États-Unis, d'un certain nombre de conditions.

La pauvreté des réfugiés, non spécifique aux Français d'ailleurs, est le leitmotiv des dépêches consulaires. Elle peut être circonstancielle, due à un départ précipité ou à un séjour ruineux dans une ville européenne mais, le plus souvent, elle est liée à la condition initiale des exilés.

Les émigrants de la Loterie ne sont que de pauvres hères qui ont reçu du gouvernement des vivres et des vêtements avant leur embarquement ; après quatre ou six mois de voyage suivant la saison, ils arrivent déguenillés à San Francisco, suscitant honte et pitié chez le consul Dillon qui doit les prendre en charge. Les expatriés d'Alsace-Lorraine sont-ils mieux partagés ? La floraison de sociétés de secours dans les villes où ils s'établissent prouve la nécessité immédiate de les aider, car ils ont dû payer leur traversée, moins longue sur un steamer que sur un voilier mais, en revanche, plus onéreuse.

Ce dénuement, parfois extrême, rend les nouveaux venus vulnérables, dépendants du consulat et de la sympathie de leurs compatriotes. Si la cause des « provinces perdues » éveille immédiatement l'esprit d'entraide chez les Français des États-Unis, il en va différemment des Communards auxquels l'opinion américaine à New York prête volontiers l'intention d'incendier « les grandes places de commerce du monde »<sup>18</sup>. Les Français affrontent aussi la rude concurrence des Américains et des Allemands dont la conception du travail est plus austère, et des Britanniques dispensés d'apprendre la langue du pays. Enfin, dans la Californie des « *fifty-niners* » et la Louisiane de la « reconstruction », il est indispensable d'avoir des capitaux pour réussir. La pioche et le tamis distribués aux mineurs de la Loterie sont des outils périmés à l'époque où ils arrivent : loin de se contenter de ramasser les pépites dans les rivières, ils deviennent souvent les ouvriers des compagnies minières ou retournent à leur ancien métier. Encore faut-il que celui-ci réponde à la demande.

L'Amérique qui s'équipe a besoin d'ouvriers, de paysans et d'artisans. C'est pourquoi les Alsaciens-Lorrains sont, de tous les exclus, ceux qui ont les plus grandes chances de réussite. Un journal américain, le *Daily Bulletin*, note à leur propos :

« L'arrivée de cette masse d'hommes et de femmes vigoureux et intelligents, appartenant en majeure partie à la classe qui vit de son travail, est une acquisition très importante pour la force de travail de la localité. Beaucoup d'émigrants sont des agriculteurs, il y a aussi des travailleurs pour les ateliers de la ville. »<sup>19</sup>

En Californie, grâce à leurs relations et la diversité de leurs métiers, ils parviennent à trouver un emploi. Mais tel n'est pas le cas des jeunes gardes mobiles, qui n'ont parfois aucune qualification, des vieux soldats ou des déclassés qui échouent en Amérique comme ailleurs.

Les proscrits parisiens ont la plupart du temps une profession intellectuelle, les républicains ayant recruté leurs militants parmi les avocats, les médecins et les professeurs. Dans ce pays de langue anglaise, ils ne peuvent compter que sur leurs compatriotes pour travailler. Mais les besoins de la communauté française ne sont pas extensibles, les Français dépassant rarement une aisance modeste.

Autre handicap, le passé politique qui façonne une mentalité de refus ou un comportement agité. Le proscrit attend le changement de régime ou l'amnistie qui lui permettra de rentrer en France, d'où la recherche d'un emploi de subsistance ou l'attente passive de secours : ainsi les réfugiés de 1848, à New York, reçoivent-ils les subsides dispensés par un comité londonien<sup>20</sup>. Ce refus de s'adapter est préjudiciable à leur condition : le vice-consul de Galveston remarque que

« la position [des] réfugiés est en général assez précaire et quoique la situation de la population marche sans cesse en avant du point de vue matériel, leur position ne semble pas s'améliorer »<sup>21</sup>.

Les deux amnisties impériales de 1856 et de 1859 ne sont pas suivies de nombreux retours immédiats, soit que l'exilé refuse le geste de l'Empereur, qu'il n'ait pas les moyens de payer son voyage ou que le gouvernement décourage les retours : Chambonnière, le proscrit bourbonnais ne peut obtenir l'avance d'une centaine de francs pour revenir en France<sup>22</sup>.

L'agitation stérile, le rappel constant du passé sont très répandus dans les camps miniers californiens. Excédé, le consul Dillon rapporte les échos qui lui sont parvenus :

« Des hommes exilés de leur patrie ont conservé toute la violence sauvage des passions politiques qui les ont fait courir aux barricades en 1848... Il n'est pas un héros déguenillé de Murphy qui ne parle des gardes nationaux qu'ils a descendus en juin 1848. »<sup>23</sup>

Tous n'agissent pas ainsi : quelques mois après leur arrivée, une bonne partie des émigrants de la Loterie a déjà trouvé un emploi ; les Alsaciens-Lorrains ayant

perdu l'espoir d'une guerre de revanche s'attachent à leur nouvelle patrie. Mais une minorité cherche à faire entendre en Amérique « la grande voix des proscrits ».

### *L'action politique*

La présence des émigrants de l'exclusion accroît la fâcheuse tendance des Français à se diviser. Sous l'Empire, ils se répartissaient en deux clans : l'un bonapartiste, représenté par le consul, le clergé et, à San Francisco, le Cercle Napoléon ; l'autre républicain. Les querelles politiques s'expriment lors des célébrations officielles pour les uns, idéologiques et sentimentales pour les autres.

Les consuls et l'Église sont tenus de célébrer les victoires et anniversaires impériaux. A La Nouvelle-Orléans, l'abbé Perché profite de la célébration de la victoire de Sébastopol avec *Te Deum* et salves de canon pour « imposer silence aux mauvaises passions des républicains réfugiés »<sup>24</sup>. De leur côté, ceux-ci commémorent les anniversaires des républiques, le 22 septembre 1792 et le 24 février 1848, par des parades et des banquets avec grand déploiement de drapeaux rouges. Le consul refuse de s'y associer. Ces manifestations de divergences d'opinions n'ont pas d'effet durable.

L'influence de la presse est autrement décisive : elle diffuse quotidiennement les idées de l'un ou l'autre parti dans un public auquel elles est indispensable. Les Français qui s'intéressent à la politique peuvent choisir entre les feuilles gouvernementales et les organes de l'opposition. *L'Écho du Pacifique* puis *Le Courrier de San Francisco*, *L'Abeille de La Nouvelle-Orléans*, *Le Courrier des États-Unis* édité à New York et diffusé dans l'ensemble de l'Union, sont des journaux conservateurs. A l'opposé, *Le Phare de San Francisco* dans sa première version, rédigée par Almiré Gandonnière, *Le National* publié à partir de 1867 par Théodore Thiele, émigrant de la Loterie, *Le Messenger franco-américain* à New York, *Le Louisianais* et *Le Meschacébé*, feuilles éditées dans les paroisses, défendent la cause républicaine. *Le National* est anticlérical tandis que *Le Propagateur Catholique* lutte contre les « hérétiques » de La Nouvelle-Orléans. Les journalistes, même les plus convaincus, ont conscience du préjudice qu'un engagement excessif peut valoir à leur journal, en quête d'abonnés ; ils modèrent donc leurs polémiques pour continuer à paraître. Il n'empêche que la presse joue un rôle diviseur qui a des conséquences regrettables. Ces divergences se reproduisent au cœur des sociétés de bienfaisance. A La Nouvelle-Orléans, le consul réussit la fusion de deux institutions rivales. La Société de secours de San Francisco connaît des débuts difficiles dus à l'affrontement de deux tendances, les partisans de l'action philanthropique et ceux du mutualisme qui l'emportent en 1855.

Ces polémiques nuisent à l'embauche et à la réputation des Français, accusés de futilité. Les passions politiques les détournent de la participation aux affaires locales. Un article du *Courrier de San Francisco* conjure ses lecteurs de ne plus être « les spectateurs muets » de la politique américaine et d'agir comme les Irlandais ou

les Allemands, qui savent concilier leur amour de la terre natale avec la volonté de participer à la vie de leur pays d'adoption<sup>25</sup>.

L'action politique des proscrits tente, à New York, de dépasser le niveau strictement local. En liaison avec les exilés étrangers, ils ont constitué l'Union révolutionnaire pour l'Europe dont le but est la lutte contre toutes les monarchies européennes. La misère là où ils attendaient la fortune, l'indifférence à leur combat là où ils espéraient trouver la sympathie d'une république, les aident à entretenir leur ardeur révolutionnaire, pour un temps du moins. En 1856, des réfugiés déçus sollicitent leur rapatriement du consulat.

Il arrive que certains complots aient une cible précise. En 1867, un Français, Loiseau, dénonce au consulat la préparation d'un projet d'assassinat de l'Empereur et du Prince impérial dont l'auteur serait « le Garibaldi français », Cluseret. Renseignements pris sur le délateur et « l'incorrigible conspirateur », le consul ne s'inquiète pas outre mesure mais prévient le ministre de l'Intérieur français<sup>26</sup>.

L'agitation des Internationaux, en 1872-1872, paraît plus sérieuse. En ces années de crise aux États-Unis, l'A.I.T. paraît promise à un bel avenir. Des exilés de la Commune, affiliés à l'Internationale participent aux manifestations, éditent un journal en français, *Le Socialiste*, tiennent leurs réunions à Prince Street. Mégy, Parisel et Flotte sont les plus militants. Mais, la prospérité revenue, le milieu ouvrier américain est moins perméable aux idées de l'A.I.T. D'autre part, les Français cèdent aux divisions et s'isolent.

La voix des proscrits français d'Amérique n'a qu'un très faible écho en Europe, les projets ne se concrétisent pas. Certains abandonnent le combat et se lancent provisoirement ou non dans les affaires comme Caussidière et plus tard, Flotte et Cluseret. Beaucoup vivent dans l'amertume en attendant un retour en France.

### *L'action culturelle*

C'est par leur talent et leur dynamisme que des personnalités appartenant à cette émigration de l'exclusion apportent la meilleure contribution aux communautés françaises.

Chacune d'elles a des besoins différents : en Louisiane, c'est le sauvetage d'une culture menacée ; dans la Californie naissante, la réponse aux problèmes d'organisation pratique des mineurs et résidents de San Francisco ; à New York, l'insertion dans un milieu cosmopolite où la concurrence est plus rude qu'ailleurs. Il faut partout maintenir la personnalité française tout en incitant les Français qui désirent rester aux États-Unis à ne pas se replier sur eux-mêmes mais à s'adapter aux exigences de leur patrie d'adoption.

L'apprentissage de l'anglais, indispensable à la réussite, ne signifie pas pour autant l'oubli de la langue maternelle. Dans les rangs des réfugiés et des suspects, il y a des professeurs ou des gens assez instruits pour le devenir. Pour subsister et pourvoir aux besoins de leurs compatriotes, ils ouvrent des écoles : en Louisiane,

Jean-Sylvain Gentil, Louis Dufau, un ancien professeur à Louis-le-Grand, et le Docteur Pierre Lafon ; en Californie, les Bergerot et Léopold Desneubourgs, émigrants de la Loterie, ainsi que Daniel Lévy, venu d'Alsace. A un niveau plus élevé, son compatriote Eugène Aubert, originaire des départements annexés, se fixe à New York où il développe l'enseignement du français, largement concurrencé par celui de l'allemand.

Le sauvetage provisoire de la culture française est, plus encore, l'œuvre des imprimeurs et journalistes, nombreux parmi les proscrits. L'apogée de la presse française aux États-Unis coïncide avec leur séjour : à San Francisco, deux imprimeurs parisiens, les frères Albin fondent *Le Messager* puis *La Bibliothèque Populaire*, Théodore Thiele édite *Le National*. Des journalistes de métier lancent des feuilles nouvelles : Étienne Derbec ancien rédacteur du *Journal des Débats* à Paris dirige avec succès *L'Écho du Pacifique* à San Francisco, dont Émile Marque, autre émigrant de la Loterie est coéditeur ; Eugène Dumez, rédacteur du *Radical* du Lot, lance *Le Meschacébé*, principal organe des paroisses louisianaises avec *Le Louisianais* de Jean-Sylvain Gentil ; enfin Hippolyte de Baultte collabore à une foule de petites revues littéraires auxquelles « l'aristocratie créole » se fait un devoir de proposer des poèmes et de courts essais. C'est en Louisiane que le talent des journalistes est le plus brillant : ils écrivent un français correct, parfois élégant, qui permet à la presse française de résister, au moins jusqu'à la guerre civile, aux assauts de sa rivale américaine, de moindre qualité. A San Francisco, les besoins sont d'ordre plus pratique. *L'Écho du Pacifique* veut être « un guide pour l'acheteur, le voyageur, l'émigrant » ; il informe ses lecteurs sur la situation dans les mines, l'ouverture de nouveaux magasins français, le cours des denrées, le prix des terrains, le mouvement des bateaux. Son rival politique, *Le Phare*, consacre sa quatrième page à la publication de la liste des métiers disponibles. Mais, si Derbec et Marque sont de bons écrivains, le style de leurs confrères californiens est moins soigné que celui des Louisianais. Enfin, à New York, *Le Courrier des États-Unis* qui paraît depuis 1828 soutient, par la qualité de ses chroniques et de sa rédaction, la comparaison avec la presse américaine. En l'absence de son principal rédacteur, Félix Gaillardet, deux réfugiés républicains Arpin et Villars, écrivent des articles en respectant la neutralité du journal<sup>27</sup>. Là où un journal cesse de paraître comme à Saint Louis, l'usage de la langue française s'étiolle rapidement. On mesure donc l'importance de la contribution des exilés politiques instruits au maintien, inégal selon les endroits, d'une culture française en Amérique.

### *L'effort d'union*

La contribution des Alsaciens-Lorrains, insensibles aux luttes politiques, est d'une autre nature. Animés d'un patriotisme très vif, exacerbé par les malheurs de la France en guerre et l'arrivée des « annexés », ils s'efforcent de ranimer l'attachement à la France et à unir leurs compatriotes autour d'une seule et même cause.

Leur réaction aux événements français vécus de loin subit un décalage. Alors qu'au début de l'année 1871 la France s'apprête à déposer les armes, les Alsaciens-Lorrains des États-Unis nourrissent l'espoir d'une victoire, envoient des fonds pour la défense nationale, les secours aux blessés et, geste touchant, « des étrennes à la patrie » pour lesquelles ils reçoivent des remerciements chaleureux de Gambetta. Tandis que, dès la signature du traité, la France de Monsieur Thiers adopte une attitude de recueillement, les « annexés » entretiennent l'espoir d'une délivrance par une guerre de revanche immédiate. A New York, leurs manifestations d'un « zèle indiscret »<sup>28</sup> irritent quelque peu le consulat.

Enfin, devant l'amère réalité, ils donnent l'exemple de la fidélité et du réalisme. Ils optent pour la nationalité française en conférant à leur geste une grande solennité, organisant des manifestations auxquelles sont conviés les autres Français. *Le Courrier des États-Unis* évoque celle de New York qui rassemble, à Irving Hall « des Alsaciens-Lorrains citoyens américains d'origine française, et des Français n'appartenant pas à l'Alsace et à la Lorraine, mais unis à leurs frères originaires des deux provinces... désireux de protester comme eux de leur attachement à la patrie »<sup>29</sup>. Ils insufflent un esprit d'union et un dynamisme aux colonies françaises quelque peu alanguies, en créant des sociétés d'émigration et en étendant les activités de leurs sociétés aux autres Français. L'objet premier de l'Union française de La Nouvelle-Orléans, fondée le 12 octobre 1872, presque en même temps que la Ligue nationale à San Francisco, est « d'être, sur cette terre étrangère, la représentation de la patrie, de constituer un lien fraternel entre tous les Français et leurs descendants... »<sup>30</sup> Toutefois, loin de s'enfermer dans un patriotisme ardent mais nostalgique, ils deviennent au bout de quelques années des citoyens américains.

Cette action qui a mis en vedette certaines personnalités, Alexandre Weil et Gustave Touchard en Californie, Jules Fortwengler à New York, J. Passama-Domenech en Louisiane, suscite des jalousies : les Français du Sud-Ouest réagissent en fondant une ligue rivale, la Ligue Henri IV à San Francisco. Les Alsaciens-Lorrains n'en poursuivent pas moins leur effort d'union bien au-delà des années 1870.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'Amérique ne fut pas la terre promise des proscrits les plus célèbres, qui allèrent dans les îles anglo-normandes, à Londres ou en Suisse. Rochefort et ses amis ne firent qu'y passer. Cabet et Victor Considerant y seraient partis de toute façon pour concrétiser leur rêve de société idéale. Elle accueillit plutôt les humbles partisans de la république sociale brisée sur les barricades en juin 1848, des bannis auxquels les villes d'Europe procuraient la liberté sans le moyen de subsister et de modestes exilés d'Alsace et de Lorraine. Attirés par la réputation libérale des États-Unis, ils ne dédaignaient pas les chances d'un mieux-être qu'ils offraient.

La France enfin sortie de ses luttes politiques fratricides, amnistia ses proscrits, redevint une terre d'asile et bientôt d'immigration. Tandis qu'à une plus vaste échelle, s'affirma la vocation américaine de recevoir :

« [The] tired, [the] poor,  
[The] huddled masses yearning to breathe free,  
[The] wretched refuse of [the] teeming shore. »

#### NOTES

1. *Ibid.*, p. 267.
2. Jean Cornillon, *Le Boubonnais en décembre 1851. Le coup d'État*. Cusset, 1903, p. 31.
3. Archives diplomatiques. Correspondance commerciale, La Nouvelle-Orléans. vol. X. 1848-1850. Dépêche du 25 avril 1848, p. 2.
4. M. Bourset, « Une émigration insolite au XIX<sup>e</sup>. Les soldats des barricades en Californie » in *L'Émigration française*, Paris : Publications de la Sorbonne, 1985, pp. 130-131.
5. A. N. Séries F. 4888 et 4889. Rapports au ministère de l'Intérieur sur l'Émigration. Années 1857-1858, p. 7. Années 1865-1874, p. 8.
6. Archives diplomatiques. Correspondance commerciale. New York. T. 32 et 33. (Chiffres calculés d'après les dépêches consulaires).
7. Archives diplomatiques. Correspondance commerciale. San Francisco, vol. VI, 1872-1874. Annexe à la dépêche du 28 octobre 1872.
8. Henri Huret, *Mes voyages en Amérique*. Paris : 1903, ch. XVI, p. 274.
9. Archives diplomatiques. Correspondance commerciale. New York : vol. 32 : 1871-1872. Dépêche du 2 décembre 1872, p. 1.
10. Archives diplomatiques. Correspondance commerciale. Vice-Consulat de Galveston. T. 1, 1847-1870. Dépêche du 23 août 1856, p. 377.
11. Archives diplomatiques. Correspondance commerciale. San Francisco. I : 1849-1851. Dépêche du 30 avril 1850, p. 2.
12. M. Bourset, *op. cit.*, p. 167.
13. A. N. Séries BB31.529. États nominatifs des Alsaciens-Lorrains optant pour la nationalité française.
14. Archives diplomatiques. Correspondance politique. États-Unis. 1852. Dépêche du 3 mai 1852, pp. 14-15.
15. Archives diplomatiques. Correspondance commerciale. New York. I. 1849-1852. Dépêche du 30 avril 1852, p. 2.
16. Archives diplomatiques. Correspondance politique. États-Unis. 1873. Dépêche du 4 avril 1873.
17. Archives diplomatiques. Correspondance commerciale. New York, vol. 32, 1871-1872. Dépêche du 2 décembre 1872, p. 2.
18. Archives diplomatiques. Correspondance politique. États-Unis. 1871. Dépêche du 26 juin 1871.
19. Archives diplomatiques. Correspondance commerciale. New York, vol. 32, 1871-1872. Dépêche du 1er novembre 1872, p. 4.

20. Archives diplomatiques. Affaires diverses. États-Unis. 1849-1856. Dépêche du 7 juillet 1853, p. 1.
21. Archives diplomatiques. Correspondance commerciale. Vice-Consulat de Galveston. T. I, 1847-1870. Dépêche du 23 août 1856, p. 3.
22. Jean Cornillon. *op. cit.*, p. 267.
23. L. Lemonier, *La ruée vers l'or en Californie*, Paris : 1944, p. 361.
24. Archives diplomatiques. Correspondance commerciale. La Nouvelle-Orléans. XII, 1853-1855. Dépêche du 24 octobre 1855, p. 2.
25. *Le Courrier de San Francisco*. 4 août 1868, p. 3, Bancroft Library, Berkeley.
26. Archives diplomatiques. Affaires diverses. États-Unis. Cas Cluseret. Dépêches du 5 août 1867, pp. 1-4.
27. M. Bourset. « The French Press in the United States during the 19th Century », Mémoire pour l'Université de New York, non publié.
28. Archives diplomatiques. Correspondance politique. États-Unis. Juin-décembre 1872. Dépêche du 27 août 1872, p. 4.
29. Archives diplomatiques. Correspondance politique. États-Unis. 1872. Dépêche du 24 juillet 1872.
30. Archives diplomatiques. Correspondance commerciale. La Nouvelle-Orléans, vol. XVI, 1868-1874. Dépêche du 12 octobre 1872, p. 1.

# L'exportation des idéaux révolutionnaires français aux États-Unis : une entreprise hasardeuse. Le cas des Icariens dans la vallée du Mississippi (1848-1898)

ANDRÉ J. M. PRÉVOS\*

L'étude de l'émigration française aux États-Unis pendant le dix-neuvième siècle apporte à la fois confort et surprises à quiconque se penche un moment sur le phénomène. Le confort provient du simple fait que les émigrés, qui se lancèrent le plus souvent dans l'inconnu, le faisaient avec le sentiment de pouvoir enfin créer soit un nouvel environnement communautaire, soit une nouvelle situation individuelle. En un mot, ces émigrants ne diffèrent point beaucoup du modèle type. Puis viennent les surprises – parfois lors de l'étude d'un seul groupe. C'est le cas lorsque les plus beaux projets s'affaissent soudain sous le poids d'une réalité mal entrevue, de problèmes jugés mineurs ou bien d'incompatibilités jusque-là insoupçonnées.

L'étude de l'histoire des Icariens dans la vallée du Mississippi n'échappe point à la règle. Dans les pages qui suivent, nous allons suivre les étapes de l'histoire d'un petit groupe de Français qui, de 1848 à 1898, tentèrent d'établir aux États-Unis un nouveau système de vie communautaire, avec l'espoir de pouvoir à la fois vivre enfin leur rêve le plus cher et de s'épanouir dans une société qu'ils auraient créée de toutes pièces. Jusque-là, point de surprise. Mais une fois arrivés aux États-Unis, les problèmes commencèrent. Leurs origines se trouvaient des deux côtés de l'océan, leur variété n'était guère dissemblable de ce qui vient d'être mentionné. Les conséquences furent, elles aussi, prévisibles.

Mais alors pourquoi parler de ces émigrants ? Ils retiennent notre attention ici à la fois à cause de certaines composantes de leur idéologie qui, nous le verrons, sont issues de la tradition révolutionnaire française et de la Déclaration des droits de l'homme et, aussi, à cause des problèmes qui conduisirent à leur disparition, parce que ces derniers furent dus en partie à la situation du groupe vis-à-vis d'autres membres, eux aussi héritiers des idéaux de 1789.

---

\* Associate Professor of French and Spanish, The Pennsylvania State University.

### *Étienne Cabet et sa doctrine*

Étienne Cabet naquit à Dijon le premier janvier 1788. Son père était tonnelier et pensait destiner son fils à la même carrière. Toutefois, des problèmes de santé, découverts durant l'enfance du jeune Étienne rendirent cette possibilité caduque. Cabet se tourna alors vers les études et devint successivement licencié en droit en 1810 et avocat en 1812<sup>1</sup>.

Durant la période des Cent-Jours, il devint actif dans les mouvements anti-royalistes et, une fois la royauté réinstallée en France, se fit le défenseur des anciens bonapartistes, maintenant victimes du retour de l'autorité royale.

La révolution de juillet 1830 marque le début de la participation active de Cabet dans la politique française. En 1831, il fut élu député de la Côte d'Or. En 1833, il fonda *Le Populaire*, qui devint progressivement l'organe de la doctrine du communisme icarien que Cabet mettait en place.

Toutefois, en 1834, il fut déclaré coupable d'activités antigouvernementales et choisit l'exil au lieu de l'emprisonnement. Il émigra en Belgique d'abord, puis à Londres, où il se lança dans la rédaction de deux ouvrages qui vont nous aider à mieux comprendre les fondements idéologiques de sa doctrine et les emprunts qu'il fit aux théories révolutionnaires.

Le premier ouvrage qui nous intéresse est son *Histoire populaire de la Révolution*<sup>2</sup>. Dans l'introduction, Cabet déclare que son ouvrage sera à la fois démocratique et populaire dans sa destination et dans son but<sup>3</sup>. Toutefois, Cabet ne pourra s'empêcher d'y régler quelques comptes personnels, soit par allusions soit par dénonciation directe, comme dans le cas de La Fayette<sup>4</sup>. Pour Cabet, le héros révolutionnaire est Robespierre que les événements de 1830 avaient remis à la mode. Se basant déjà sur les événements révolutionnaires, Cabet envisage les premières lignes d'une nouvelle doctrine. Il « adopta les principes de la Révolution française, une Déclaration des Droits, la souveraineté du peuple, la liberté, l'égalité, la fraternité et toutes leurs conséquences ». Il prit donc la plume pour « rédiger un programme, un plan, comme le mathématicien pour résoudre un problème »<sup>5</sup>.

Cabet continue son histoire de la Révolution avec l'histoire de la Constituante, dans laquelle il est surtout intéressé par la conquête de la souveraineté par le tiers état, et l'effondrement collatéral de la royauté, de la noblesse et du clergé. Mais il semble ne pas avoir saisi l'importance de certaines idées novatrices, comme les premières manifestations d'un socialisme d'État, lorsque les ouvriers furent soutenus par le gouvernement, ou encore les demandes de Robespierre en faveur des plus pauvres<sup>6</sup>.

Toutefois, il admet aussi les erreurs de Robespierre, surtout en ce qui concerne la conspiration de Gracchus Babœuf. Pour Cabet, la faute en incombe au fait que Robespierre n'était pas un homme d'action, et les occasions qu'il a perdues avant le 9 thermidor ne pourront plus être retrouvées. Parallèlement, Babœuf est un personnage intéressant : Cabet le voit à la fois comme un « martyr de la Démocratie »<sup>7</sup> et comme un penseur dont les origines sont suspectes, ou encore comme un

penseur dont les idées sur l'égalité n'étaient pas entièrement originales. Pour Cabet, une minorité ne peut établir la communauté par la violence ; elle n'est réalisable que par la puissance de l'opinion publique<sup>8</sup>. Cette attitude de Cabet persistera et, dans le *Voyage en Icarie*, qui développera les idéaux de sa doctrine, il indiquera aussi les grands principes révolutionnaires qui sont à la base de son communisme.

Lorsqu'il publie son *Voyage en Icarie*<sup>9</sup>, Étienne Cabet présente donc le « programme » dont il avait parlé lors de ses recherches sur la Révolution. Il s'était lancé à la recherche de l'égalité et il avait fini par trouver la communauté. Bien entendu, cette rencontre fut le résultat de longs travaux et point le fruit d'un bienheureux hasard. En fait, dans son livre, Cabet mentionne un grand nombre de prédécesseurs, de Confucius à Sismondi, incluant, entre autres, Lycurgue, Pythagore, Socrate, Plutarque, Locke et Franklin<sup>10</sup>. Il faut aussi considérer le fait que Cabet avait pu prendre exemple ou s'inspirer de penseurs révolutionnaires, ou encore d'autres philosophes de l'utopie et de la communauté. Les idéaux des penseurs de son époque ainsi que de ceux des philosophes étaient tous connus de Cabet. Il semble toutefois que, dans certains cas, on ait fait trop de la possible relation de Cabet avec ces penseurs. C'est le cas avec les aphorismes de Lebon. Il admet ne pas avoir eu connaissance des publications de Lebon et, même s'il a pu en utiliser quelques aspects, il n'en demeure pas moins qu'il n'a pas été sensiblement influencé par leur contenu. Le cas de Robert Owen est aussi troublant : il est vrai que Cabet rencontra l'industriel expérimentateur lors de son séjour à Londres. Mais, là aussi, les accusateurs qui clament que Cabet n'a été qu'une créature d'Owen exagèrent. Cabet ne parlait pas l'anglais, il vivait à Londres loin des clubs intellectuels et ne peut vraiment point avoir profité significativement soit de leurs enseignements, soit de contacts avec leurs penseurs.

En fait, les sources du communisme icarien seront de trois ordres : tout d'abord les idées utopiques dans la tradition de Platon, More, Morelly qui reparaisent de siècle en siècle ; puis c'est le christianisme envisagé comme école de l'égalité parfaite et réduit à une discipline morale et sociale, et c'est enfin la Révolution française interprétée d'après ceux qui la considèrent comme une entreprise de prise en charge par l'État du bonheur universel. C'est incontestablement cette dernière source qui joue un rôle prépondérant dans la pensée de Cabet<sup>11</sup>. Voyons alors ce que Cabet dit au sujet de la liberté, de l'égalité et de la fraternité.

Cabet considère tout d'abord le cas de l'égalité. Pour lui – comme pour Babeuf – l'idée du bonheur commun est la raison d'être nécessaire et suffisante de tout groupement humain.

Il faut alors que, dans un tel groupement, se déclarent un ou plusieurs initiateurs afin que, le mouvement une fois lancé, toutes les couches sociales – même les aristocrates ou les classes dirigeantes – admettent sans hésitation la valeur indéniabie de cette idée.

Nous reconnaissons ici une des illusions communes aux socialistes pré-marxistes qui s'imaginent que l'évolution sociale est susceptible d'un recommencement absolu<sup>12</sup>.

Pourquoi donc un tel recommencement est-il nécessaire ? Tout simplement parce que le mal qui ronge l'humanité s'appelle l'inégalité<sup>13</sup>. Cette situation d'inégalité a été causée par l'apparition de la propriété.

A l'origine, l'homme jouissait de ses droits de chasse, de pêche, d'aubaine, de cueillette et de pâture, comme les peuplades primitives que les explorateurs découvraient encore au dix-huitième siècle – Bougainville par exemple.

Toutefois, Cabet n'envisage ni un retour aux âges primitifs ni un partage égalitaire des champs et des biens mais, au contraire, la communauté. Pour lui la communauté est la solution, elle a tous les avantages de la propriété sans en avoir les inconvénients.

La communauté « fait disparaître l'intérêt particulier pour le confondre dans l'intérêt public, l'égoïsme pour lui subsister la fraternité, [...] et le morcellement pour faire place à l'association. » La communauté établit alors une égalité parfaite et prévient même « l'inégalité que pourraient introduire les accidents et les hasards ». La collectivité prend les richesses particulières de l'individu mais, en retour, lui garantit une existence aussi heureuse que celle de tous les autres membres du corps social<sup>14</sup>. Cependant, Cabet n'est pas naïf au point de ne pas sentir qu'une telle situation ne s'établira pas d'elle-même. Il compte alors sur l'État pour « soumettre toutes les volontés et toutes les actions à sa règle »<sup>15</sup>.

Mais alors, qu'advient-il de la liberté ? Pour Cabet, « la liberté n'est ni la licence, ni l'anarchie, ni le désordre et elle doit être limitée dans tous les cas où le demande l'intérêt de la Société constaté par le jugement populaire »<sup>16</sup>. La liberté n'est alors que le droit « de faire tout ce qui n'est pas défendu par la Nature, la Raison et la Société et de s'abstenir de tout ce qui n'est pas ordonné par elles »<sup>17</sup>. C'est un problème d'importance pour Cabet qui en abolira la conséquence en niant le principe qu'il puisse exister une minorité de mécontents en Icarie. (Comme nous le verrons plus tard, les événements tragiques de l'Illinois durant les années 1850 seront dus particulièrement à l'existence et aux actions d'une minorité.) Et, pour parfaire son raisonnement et permettre de combler l'abîme qui existe entre le modèle théorique et la réalisation pratique, Cabet introduit un autre principe capable de suppléer à l'égalité absolue : ce principe, c'est la Fraternité.

Comme l'indique Cabet, la Fraternité est essentielle :

« Si l'on vous demande : 'Quelle est votre science ? – La Fraternité', répondons-nous. 'Quel est votre principe ? – La Fraternité', 'Quelle est votre doctrine ? – La Fraternité', 'Quelle est votre théorie ? – La Fraternité', 'Quel est votre système ? – La Fraternité' »<sup>18</sup>.

Par la fraternité disparaissent les imperfections inévitables qu'entraîne la mise en pratique de l'égalité. La fraternité rend acceptables les conséquences d'un système égalitaire. Mais cette part essentielle faite à la fraternité nous paraît bien humiliante pour l'égalité. De plus, pour Cabet, la fraternité est une composante sous-jacente d'un système de valeurs qui conduit, de la meilleure distribution des biens du

corps, à l'institution d'une religion. En Icarie, ce culte est basé sur un déïsme et un christianisme primitifs inspirés des écrits des philosophes et des penseurs utopiens qui avaient précédé Cabet<sup>19</sup>.

Dans la société icarienne où liberté, égalité et, principalement, fraternité jouent un rôle si important, il n'en demeure pas moins vrai que l'organisation politique doit être poussée au plus haut niveau possible car le pouvoir central a pour mission d'assurer le bonheur matériel et spirituel de tous les citoyens. Pour Cabet, le système politique repose sur une foi absolue dans la clairvoyance du suffrage universel. En Icarie, le peuple se soumet avec une bonne grâce parfaite à des lois qu'il trouve infiniment sages et qu'il « exécute toujours avec un plaisir parce qu'elles sont son propre ouvrage et l'expression de sa volonté souveraine »<sup>20</sup>. Cabet se flattait de réaliser le gouvernement direct du peuple par le peuple, suivant les principes établis par la Constitution du 24 juin 1793.

La société icarienne ainsi pourvue d'idéaux et d'un gouvernement tout-puisant devait alors pouvoir être établie et se développer partout où elle serait créée. Cabet n'en doutait point. Progressivement, des milliers de lecteurs du *Voyage en Icarie* et d'autres disciples de la pensée de son auteur en devinrent, eux aussi, persuadés. Les années 1840 furent alors marquées par un effort en faveur de la création d'une colonie icarienne. Cabet n'était que moyennement intéressé par un tel projet. Finalement, sous les pressions conjuguées de ses fervents admirateurs et de ses critiques les plus acharnés, et aussi à cause des pressions que le gouvernement français exerçait sur l'organisation icarienne, Cabet décida d'aller créer une colonie icarienne hors de France.

### *Cabet et Icarie aux États-Unis*

Une fois l'annonce de l'émigration aux États-Unis où, selon les déclarations publiques de Cabet, pourraient aller s'établir un million de colons icariens dans les années à venir, ce dernier décida d'organiser un premier départ en masse dans les derniers mois de 1848. Toutefois, les pressions sans cesse plus fortes du gouvernement français et de ses ennemis les plus enragés le forcèrent à modifier ce projet. C'est ainsi qu'une avant-garde de soixante-neuf hommes quitta Le Havre le 3 février 1848, et arriva à La Nouvelle-Orléans après une cinquantaine de jours de traversée<sup>21</sup>. Une fois en Louisiane ces hommes apprirent, non sans surprise, que leurs terres se trouvaient au Texas, au milieu de contrées inhabitées et que, de plus, ils devaient construire des maisons d'habitation sur les parcelles qu'ils voulaient réserver, afin de garantir qu'ils venaient bien exploiter la terre. Ils s'aperçurent aussi avec horreur qu'ils ne pourraient pas réserver de parcelles contiguës ; il leur faudrait acheter les parcelles intermédiaires afin d'obtenir un domaine d'une seule pièce. Mais ce furent simplement le manque d'expérience et le manque de préparation de ces colons, ainsi que leur inadaptation au climat dur de l'état du Texas, qui mirent fin à cette entreprise. Certains se replièrent sur La Nouvelle-Orléans : ils avaient

perdu leurs terres, la plupart de leurs maigres ressources et bien de leur enthousiasme<sup>22</sup>.

D'autres groupes de colons, sans nouvelles de l'avant-garde, quittèrent aussi la France. Lorsque les nouvelles dévastatrices furent connues en France, Cabet, quitta le pays lui aussi – laissant derrière lui sa femme et sa fille – et arriva à La Nouvelle-Orléans au mois de janvier 1849, accompagné de quelques colons.

Il y retrouva environ cinq cents Icariens fort inquiets de leur situation. Deux cents d'entre ces derniers décidèrent d'abandonner sur le champ ; tandis que les autres, après plusieurs semaines dans la ville où ils se louèrent comme artisans ou domestiques, suivirent Cabet qui avait découvert un nouveau point de chute dans l'Illinois, à Nauvoo<sup>23</sup>.

Cette petite ville venait de connaître une période agitée. En effet, c'est là que les Mormons s'étaient établis quelques années auparavant. Ils avaient progressivement pris de l'importance et devinrent rapidement considérés comme des « ennemis de l'ordre public ».

Après de nombreuses escarmouches avec les shérifs des comtés environnants, et après l'assassinat de leur chef Joseph Smith, les Mormons décidèrent d'émigrer vers l'Ouest. Ils allèrent fonder Salt Lake City.

Pour les Icariens, Nauvoo présentait d'indéniables avantages : la terre avait été défrichée et pouvait être cultivée immédiatement ; il y avait aussi quelques bâtiments déjà construits qui pouvaient à la fois héberger les colons, leurs animaux et leurs outils. Ils se trouvèrent alors prêts à reprendre leurs efforts. Cependant, les conditions restaient pour le moins hasardeuses : tout d'abord, le groupe et son chef ne disposaient que de maigres ressources financières ; de plus, la plupart ne parlaient point l'anglais et ne communiquaient que difficilement avec leurs voisins américains ; aussi les marchands de Nauvoo restaient méfiants et ne leur garantissaient point de crédit. Mais demeurait encore le fait que la plupart de ces nouveaux venus n'avaient aucune expérience de la vie agricole : la plupart des artisans et la plupart de leurs services ne pouvaient point être directement utilisés ; par contre, si la communauté voulait survivre, elle devait se mettre à cultiver les parcelles afin de récolter de quoi survivre pendant l'hiver rigoureux.

A partir de 1850, la communauté icarienne de Nauvoo essaya de survivre. Elle réussit mais ne put faire beaucoup plus. Plusieurs raisons peuvent être invoquées. Tout d'abord, la communauté disposait de ressources financières très réduites – les versements de soutien envoyés de France se firent de plus en plus rares – et il fut alors presque impossible de construire de nouveaux bâtiments ou même de nouvelles maisons. De plus, le travail acharné des colons, à la fois celui des hommes dans les champs et dans les quelques ateliers icariens, ou celui des femmes dans la cuisine, le réfectoire ou les ateliers féminins – couture, raccommodage, lavage, repassage, tricot, etc. – ne parvenait pas à assurer une solide assise financière pour le groupe. Finalement, les efforts de Cabet en faveur de l'instauration d'une doctrine icarienne fidèle à son plan, se heurtèrent vite aux résistances qu'il avait si facilement déjouées dans son *Voyage en Icarie*. Les hommes n'appré-

cient guère de travailler sans relâche, sauf pour assister aux réunions d'endoctrinement ou de discussion ou aux débats sans fin des commissions chargées de gouverner la communauté. Les femmes, elles aussi, renâclaient pour des raisons bien différentes : on leur interdisait de porter leurs bijoux ou leurs beaux habits afin de ne pas créer de jalousie et afin d'assurer la parfaite égalité de tous ; certaines aussi protestaient contre l'éducation de leurs enfants – ces derniers étaient séparés des parents et confiés à des maîtres. Finalement, Cabet lui-même contribua au mécontentement : il devint clair que ses capacités d'administrateur étaient moins impressionnantes qu'il ne l'avait laissé penser et, de plus, au lieu de se conduire en administrateur éclairé, il prenait parfois l'aspect d'un vieux tyran paternaliste vis-à-vis de ceux qui osaient le critiquer ou critiquer ses décisions.

En 1855, la valeur des propriétés icariennes de Nauvoo fut estimée à environ 75 000 dollars<sup>24</sup>. Ce rapport dissimulait toutefois une situation financière de plus en plus embarrassante, car on y estimait les propriétés à un prix théorique qui était bien au-dessus de la valeur qu'une vente immédiate aurait procurée. Vers la fin de 1855, les premières accusations d'incompétence furent adressées à Cabet par certains Icariens. Ce dernier résista, accusant ses propres ennemis de n'être que des jeunes sans cervelle, manquant de respect, et n'ayant pour seul but que la destruction de la communauté en vue de profiter des efforts des autres. Il devint bientôt clair que les deux partis en lutte ne pourraient se départager<sup>25</sup>.

Cabet proposa alors une séparation à l'amiable : un groupe (le sien) resterait à Nauvoo, et les autres membres iraient s'établir dans l'Iowa sur des terres que Cabet avait achetées au nom de la communauté, en 1853 et 1854<sup>26</sup>. Alors que les membres des deux factions essayaient d'intimider leurs ennemis, les autorités américaines décidèrent de mettre en garde les Icariens : on leur dit que Nauvoo ne voulait pas revivre les mois agités de l'époque des Mormons et que les autorités n'hésiteraient pas à emprisonner quiconque essaierait de troubler la paix publique. Chaque faction décida alors de poursuivre l'autre en justice. Toutefois, il fut aussi décidé de quitter l'Illinois – à la fois pour se procurer des fonds et pour clarifier la situation. Cabet et ses suivants s'en allèrent vers Saint Louis en octobre 1856, les autres vers l'Iowa, à partir de 1856. En ce qui concerne Cabet, il mourut à Saint Louis immédiatement après son arrivée et ses suivants furent obligés d'abandonner leur communauté après quelques années de survie malaisée<sup>27</sup>.

L'échec de l'expérience de Cabet est indéniable. Plusieurs raisons peuvent être mentionnées : tout d'abord, Cabet joua de malchance, il envoya son avant-garde juste avant la révolution de 1848. Il ne put y participer à cause de l'opposition de ses ennemis qui, dans ce cas, avaient nettement l'avantage du point de vue idéologique et, aussi, il en fut empêché par son projet. Mais il faut invoquer ce qui a été dit ci-dessus. Cabet avait mal préparé son projet ; il avait mal gouverné au vu de la doctrine qu'il avait fondée. Cabet n'avait su se défaire de ses habitudes et de ses attitudes : il se voyait en patriarche que tout le monde respecte, il ne pouvait pas comprendre que des membres de la communauté ne puissent être totalement d'accord avec ses idées et ses décisions. Cabet, en un mot, était à la fois un héros

inspiré par la Révolution et une victime de cette même révolution : il avait inclus les idéaux révolutionnaires dans sa doctrine mais il n'en avait souvent pris que les formes pré-révolutionnaires et en avait négligé soit l'évolution soit la transformation. Cabet échoua, en partie à cause de ses propres faiblesses – mais elles furent aussi celles de bien d'autres – et à cause des faiblesses de son système icarien – un système qui devait trop à l'utopie et pas assez aux nouvelles idées, issues des dernières décennies du dix-huitième siècle.

### *Le communisme icarien en Iowa*

Si Cabet disparut après les événements de Nauvoo, sa doctrine continua à servir d'inspiration à ceux qui avaient été ses ennemis en Illinois.

La communauté d'Iowa se trouvait dans le comté d'Adams, dans le sud-ouest de l'État, près du Missouri et proche des frontières avec le Missouri et le Nebraska<sup>28</sup>. Des quelque deux cents communistes qui avaient quitté Nauvoo, moins de la moitié vint vivre dans l'Iowa. Selon le recensement de 1856, il n'y avait que 67 Français dans le comté d'Adams (la plupart des Icariens étaient français, seuls leurs enfants avaient la nationalité américaine) ; en 1860, il n'y en avait plus que 54.

Ces chiffres sont aussi complétés par des données au sujet de la nouvelle communauté trouvés dans le recensement de 1860.

Les Icariens possédaient 360 acres de terres défrichées et 2 759 acres de terrain, le tout pour une valeur de 31 000 dollars. Les matériels divers étaient estimés à 1 258 dollars. Il y avait des chevaux, des vaches, des bœufs, des porcs et des moutons sur les terres icariennes. Les récoltes incluaient le blé (500 boisseaux), le maïs (2 495 boisseaux), l'avoine (500 boisseaux), le foin (30 tonnes) et la laine (300 livres) ainsi qu'une trentaine de litres de mélasse de sorgho<sup>29</sup>.

La communauté d'Iowa n'était donc pas totalement dépourvue de ressources.

Mais les circonstances qui marquèrent son histoire allaient être similaires à celles qui conduisirent à la fin de celle de Nauvoo. Durant les années 1860, la communauté réussit à se renflouer, en partie grâce à la laine qui devint importante durant la guerre de Sécession américaine. A la fin des années 1860 et au début des années 1870, les Icariens de l'Iowa avaient à la fois adapté les doctrines de Cabet à leur situation agraire et avaient aussi commencé à s'intégrer dans la population environnante. Les Icariens étaient connus pour leurs idées un peu étranges – mais ils n'essayaient pas de convertir leurs voisins – mais bien plus encore, ils étaient aimés pour leur petit orchestre qui permettait d'organiser des bals de campagne et des danses lors des mariages des autres paysans du comté.

La fin des années 1870 fut marqué par des troubles, eux aussi indirectement liés à la Révolution française. De petits groupes de révolutionnaires de la Commune de Paris de 1871 avaient émigré aux États-Unis et certains avaient échoué dans l'Iowa. Ils furent surpris de voir que les idéaux communistes de Cabet étaient souvent oubliés par les Icariens qui se souciaient plus de leurs fermes que de philosophie communiste. Pour ces nouveaux arrivés l'attitude des Icariens de l'Iowa tenait

de l'injure à l'idéal communiste. Les premiers entreprirent de réveiller les derniers, non sans problèmes. Il arriva alors ce qui s'était passé à Nauvoo : les « anciens » furent mis en échec par des « jeunes » et une nouvelle séparation en fut la conséquence<sup>30</sup>.

Au début de l'année 1880, il y avait donc deux communautés icariennes en Iowa : l'une regroupant les « purs » et l'autre les « anciens ». Au bout de deux ans, les premiers avaient été obligés d'abandonner leur village après que leurs efforts de création de communauté en Californie se furent soldés par un échec<sup>31</sup>. Les Icariens continuèrent alors à vivre comme ils l'avaient fait durant les décennies précédentes. Toutefois, deux facteurs inquiétants vinrent compliquer leur avenir : tout d'abord, le groupe était maintenant petit, une vingtaine de personnes au plus et, aussi, il se composait presque exclusivement de vieux. Les jeunes se mariaient avec des Américains et allaient vivre ailleurs. Il devenait clair que la communauté devrait faire face à une possible extinction. En 1898, les quelques membres restants décidèrent d'abandonner le régime communautaire et ainsi finit l'Icarie, dans un soupir que personne ne put entendre<sup>32</sup>.

### *Conclusion*

Une fois de plus, l'entreprise icarienne connut la défaite, comme l'avaient connue Cabet et ses suivants. Comme il a été mentionné ci-dessus, Cabet n'avait pas su se débarrasser de ses habitudes et de sa personnalité. Il était resté « ancien régime » alors même qu'il rédigeait sa description de la communauté icarienne. Une fois mis devant la réalité, il ne put surmonter les obstacles intérieurs et extérieurs qui encombraient son chemin. Ses suivants eux aussi souffrirent des mêmes maux : ils ne purent – et ne voulurent point – remettre les idéaux icariens en question, ils en adoptèrent certains et en rejetèrent d'autres. Lors des événements des années 1870, il est intéressant de voir qu'ils utiliseront presque les mêmes mots que Cabet avait utilisés à leur égard : les nouveaux communistes issus de la tradition de la Communes étaient de jeunes écervelés qui venaient profiter des efforts de ceux qui avaient réussi à remettre l'Icarie à flot.

L'entreprise de Cabet était hasardeuse. L'échec vint de son manque de préparation, de son comportement et de ses attitudes allant parfois à l'encontre des idéaux qu'il défendait ; il vint aussi des limitations de sa doctrine, qui postulait que les hommes sont toujours prêts à obéir à un chef que la sagesse devait rendre infaillible.

### NOTES

1. André Jean Marc Prévos, « Frenchmen Between Two Rivers : A History of the French in Iowa », Th. doctorat, University of Iowa, Iowa City, U.S.A., décembre 1981, p. 229 [désormais Prévos 1].

2. Étienne Cabet, *Histoire populaire de la Révolution française de 1789 à 1830, précédée d'une introduction contenant le précis de l'Histoire des Français depuis leur origine aux États-Unis jusqu'aux États Généraux*, Paris : Pagnerre, 1839-1840. 4 vol.
3. *Ibid.* vol. I, iv.
4. *Ibid.* vol. I, p. 473.
5. Étienne Cabet, *Comment je suis devenu communiste et mon crédo communiste*, Paris : Le Populaire, 1845, pp. 3-5.
6. Jules Prudhommeaux, *Icarie et son fondateur Étienne Cabet. Contribution à l'étude du Socialisme expérimental*, Paris : Edouard Cornély et Cie., 1907, p. 112.
7. *Histoire populaire de la Révolution*, vol. IV, p. 327.
8. *Ibid.* vol. IV, p. 334.
9. Étienne Cabet, *Voyage en Icarie*, Paris : Bureau du Populaire, 1846, 4<sup>e</sup> éd. Selon Prudhommeaux, le livre fut publié en 1839 sous le titre *Voyage et aventures de Lord William Carisdal en Icarie*, puis sous son titre actuel en 1840.
10. *Voyage en Icarie*, pp. 470-527.
11. Prudhommeaux p. 143. On pourra aussi consulter Janice Clark Fotion, « Cabet and Icarian Communism », Thèse de doct., University of Iowa, Iowa City, U.S.A., en mai 1966, pp. 111-115.
12. *Voyage en Icarie*, pp. 562-564.
13. *Id.*, p. 400.
14. *Id.*, p. 398.
15. *Id.*, p. 403.
16. *Id.*, pp. 404-405.
17. *Id.*, pp. 404-405.
18. *Id.*, p. 567.
19. *Id.*, pp. 140, 141, 173.
20. *Id.*, p. 38.
21. Prévos-1, p. 231.
22. Prévos-1, p. 231.
23. Prévos-1, p. 232.
24. Étienne Cabet, « Compte-rendu par le Président de la Communauté Icarienne à l'Assemblée Générale sur la situation à la fin du premier semestre de 1855 » in *Revue Icarienne. Organe de la Communauté établie à Nauvoo* (septembre 1855), p. 4.
25. H. Roger Grant, ed., *An Icarian in Nauvoo. Comments by Emile Vallet*, Springfield, Illinois : The Illinois State Historical Society, 1971, pp. 25-31.
26. Prévos-1, p. 233.
27. Pour une histoire de la communauté de Saint Louis, on pourra consulter Prudhommeaux, pp. 417-469.
28. André J.M. Prévos, « The Structure of Everyday Life in a French Utopian Settlement in Iowa : The Case of the Icarians of Adams County (1853-1898) » in *L'Héritage tranquille - The Quiet Heritage. Proceedings from a Conference on the Contribution of the French to the Upper Midwest. November 9, 1985*. Ed. by Clarence A. Glasrud, Moorhead, Minnesota, Concordia College, 1987, p. 79.
29. Les livres manuscrits du recensement de 1860 ont été consultés aux archives de l'État d'Iowa : *1860 Census Return*. Census Division. State of Iowa Division of Historical Museum and Archives, Des Moines, Iowa. Book 69 pp. 1-448.
30. Prévos-1, pp. 240-260.
31. Robert V. Hine, *California's Utopian Colonies*, San Marino, California : The Huntington Library, 1953, pp. 58-77. Paul Kagan, *New World Utopias. A Photographic History of the Search for Community*, New York : Penguin Books, 1975, pp. 36-47.
32. Prévos-1, p. 271.

A la recherche d'une patrie  
des droits de l'homme :  
Joseph Déjacque, prolétaire anarchiste

NICOLE PERROT\*

« Au-delà du gouffre qui gronde,  
loin de l'écume de nos mœurs ;  
l'esprit signale un Nouveau Monde :  
le monde des libres penseurs. »<sup>1</sup>

***LE LONG CHEMINEMENT D'UN PROLÉTAIRE VERS  
L'AFFRANCHISSEMENT***

Printemps 1854 : sur le pont d'un navire qui se prépare à la traversée de l'Atlantique, un homme, « jeune encore et déjà presque chauve, la figure hâve et blafarde, le regard à la fois triste et narquois, véritable type enfin de prolétaire parisien »<sup>2</sup>, regarde une dernière fois les côtes de Jersey.

Cela fait six ans à peine que ce déporté de juin 1848 a quitté les pontons de Brest et de Cherbourg, deux ans déjà qu'il vit de misère dans l'exil : Londres d'abord, puis, quand la faim deviendra trop pressante, Jersey. Face à lui, « le sol ingrat de la vieille Europe, rendu stérile par les institutions autoritaires »<sup>3</sup>. De l'autre côté de l'océan, une terre d'expérience pour un propagandiste des idées socialistes.

***Éclosion d'un révolutionnaire : France 1821-1848***

Joseph Déjacque naît à Paris, le 27 décembre 1821, année où Napoléon s'éteint à Sainte-Hélène. Louis XVIII gouverne encore la France pour trois ans ; image de la restauration monarchique et sereine, après le grand bouleversement que fut la période révolutionnaire.

Joseph grandit au cœur du Paris prolétaire, au faubourg St-Antoine. Très tôt orphelin de père, il poursuit néanmoins des études primaires jusqu'à l'âge de douze ans, grâce aux sacrifices de sa mère qui, pour arriver à payer la pension de son fils, travaille dans son école en qualité de lingère.

---

\* CIRCAN, Montpellier.

C'est à l'âge de dix-huit ans, après cinq années d'apprentissage, que Joseph entre dans la vie professionnelle. Nous sommes en 1839. Depuis neuf ans, les journées de juillet ont amené Louis-Philippe au pouvoir. Déjacque est employé comme commis de vente à appointements dans le commerce des papiers peints et veloutés, fonction de confiance qu'il exercera jusqu'en 1846 ; à cette date, une violente dispute avec son dernier employeur, à propos du manque de respect dû à sa dignité de travailleur<sup>4</sup>, mettra fin à cet emploi. Il ne trouvera plus, désormais, à s'occuper d'autre tâche que celle d'ouvrier colleur et peintre.

Jusqu'alors, Joseph occupe ses loisirs à la lecture et à l'étude, selon les témoignages de ses employeurs<sup>5</sup>, ainsi qu'à l'apprentissage de la versification : « Il faisait beaucoup de lectures et de mauvaises lectures. Il faisait quelques vers, mais alors, ce n'était pas des vers politiques. »<sup>6</sup> Ses premières poésies sociales datent de 1847 et s'intitulent : *Du Pain et du Travail* et *La Misère*<sup>7</sup>. On y voit apparaître une réelle expérience de la difficulté de vivre et de la solitude, et, déjà, une révolte violente contre une société inégalitaire où la condition ouvrière est des plus précaires et où les longues journées de labeur ne suffisent pas à assurer une vie décente. D'où cette explosion de :

« Haine à vingt ans qui vous saisit au cœur,  
La haine de ce monde en proie à l'égoïsme,  
Où le riche s'endort dans son lâche optimisme  
En niant le malheur »<sup>8</sup>.

Joseph promet déjà aux bourgeois une belle révolution prolétarienne :

« Le peuple est las de vivre ainsi qu'un vil bétail  
Il ne veut plus porter le collier du salaire.  
Maître, si vous voulez museler sa colère,  
Fécondez le travail !  
Sinon vous n'obtiendrez que désordre et furie.  
Vous ressusciterez la vieille Jacquerie. »<sup>9</sup>

Un an plus tard se dresseront les barricades de juin 1848.

### ***L'expérience révolutionnaire : 1848-1851***

La révolution du 24 février 1848 met fin à la monarchie de juillet et, en scellant l'alliance de la bourgeoisie et du prolétariat dans la lutte armée, fait naître chez ce dernier un sentiment de « retour à la vie » et l'espoir de « constituer une société de justice, dont tous les membres seraient vraiment libres et égaux », de délivrer le travail de « l'arrogante et effroyable exploitation des manieurs d'argent »<sup>10</sup>. Mais la contre-révolution de mars ouvre les yeux aux plus lucides et ternit la « République Fraternelle ». Déjacque dans sa pièce en vers : « Aux ci-

devant dynastiques, aux tartuffes du peuple et de la liberté »<sup>11</sup>, publiée en mars 1848, atteste sa rupture définitive avec les libéraux et revendique une autre République, qui ne serait pas, elle, corrompue comme les précédentes, mais se caractériserait par des « droits égaux et des charges communes » pour tous les citoyens. Déjacque se fait également le messenger des revendications du prolétariat parisien : droit au travail, à un logement convenable et à une alimentation suffisante.

C'est l'époque où Déjacque fréquente les clubs : le club de l'Atelier<sup>12</sup>, puis le club de l'Émancipation des Femmes<sup>13</sup>, animé par Jeanne Deroin et Pauline Roland : et où il fait ses premières armes de journaliste, d'abord à l'Atelier, « organe spécial de la classe laborieuse, rédigé par des ouvriers exclusivement »<sup>14</sup>, puis « la voix des Femmes, journal social et politique, organe des intérêts de tous et de toutes »<sup>15</sup>.

C'est en avril qu'éclatent les premiers affrontements violents entre les forces bourgeoises et le prolétariat, à propos des Ateliers nationaux, créés pour occuper les chômeurs et leur permettre de vivre, et auxquels Déjacque est inscrit, tout comme la moitié des ouvriers parisiens. La situation est grave.

En mai, le 15, l'Assemblée Constituante repousse le projet de création d'un ministère du Travail ; les ouvriers parisiens, révoltés par l'attitude des députés qui ont refusé d'examiner le projet, envahissent l'Assemblée nationale et l'Hôtel-de-Ville. La Réaction s'installe : arrestation des principaux chefs socialistes, fermeture des clubs, suppression de la Commission du Luxembourg. Le 31 mai, Déjacque fait publier un article dans la *Commune de Paris*<sup>16</sup>, adressé au rédacteur du *Constitutionnel*, qui prétendait que les ouvriers des Ateliers nationaux n'étaient que des bagnards évadés et des voyous, article qui se termine ainsi : « En face de vos calomnies, comme en face de vos janissaires, dans la presse comme dans la rue, vous nous trouverez toujours à notre poste de démocrates, la plume ou le fusil au poing. »

Le 22 juin, les Ateliers nationaux sont supprimés, c'est la fin de l'espérance d'un socialisme réalisé par l'organisation du travail. L'insurrection ouvrière ne se fait pas attendre : du 22 au 25 juin, le prolétariat se rend maître de la moitié de Paris. C'est aux cris de « vive la République sociale ! Du travail ou du plomb ! » que se dressent les barricades. Dans Paris en état de siège, Joseph Déjacque prêche l'insurrection comme un devoir.

La répression est sanglante : arrestations en masse, fusillades sommaires. On dénombre trois mille insurgés tués, quinze mille sont déportés. Parmi eux, Joseph, arrêté le 7 juillet, et déporté le 6 septembre.

Le prolétariat est éliminé du jeu politique en tant que force autonome. Néanmoins, l'expérience aura été riche d'enseignements pour celui qui écrira plus tard : « Voyez le peuple, du haut de ses barricades, et dites si, dans ces moments de passagère anarchie, il ne témoigne pas, par sa conduite, en faveur de l'ordre naturel. »<sup>17</sup>

Lorsque Déjacque regagne Paris, au printemps 1849, après avoir purgé sa peine, le pouvoir est aux mains des royalistes, qui dominent l'Assemblée Législative nouvellement élue. La loi interdit toute association. Joseph se remet au travail et fait

paraître, en août 1851, un recueil intitulé *Les Lazaréennes, fables et poésies sociales*<sup>18</sup>, qui lui vaut d'être jugé sous la triple inculpation « d'excitation au mépris du Gouvernement de la République, excitation à la haine entre les citoyens et apologie de faits qualifiés crimes par la loi »<sup>19</sup>. Il est condamné à deux ans de prison. Mais le coup d'État militaire de Louis-Napoléon Bonaparte du 2 décembre 1851, mettant fin à la République, libère Déjacque de sa geôle. Pressentant qu'il ne pourra mener aucune action militante dans une France impériale, il choisit l'exil.

### *Jours d'exil : l'Angleterre (1851-1854)*

Passant par la Belgique, il gagne l'Angleterre, où il vivra jusqu'en 1852, date de son départ pour Jersey. L'expérience anglaise lui apportera, d'une manière plus aiguë encore que celle vécue en France, la certitude qu'une coalition de classes est chose impossible : la « Sociale »<sup>20</sup>, regroupement d'exilés prolétaires, essaiera de faire front contre les exilés libéraux, anciens massacreurs de juin, chassés à leur tour de la mère patrie par plus réactionnaires qu'eux. La guerre des classes, déclarée trois ans plus tôt, bat alors son plein. Il en sera de même à Jersey, où Déjacque s'insurgera violemment en public contre Victor Hugo<sup>21</sup>, après avoir mortifié Ledru-Rollin et Louis Blanc, en mai 1852<sup>22</sup>, devant toute la communauté des exilés français de Londres.

Si Déjacque met à profit son passage à Jersey pour écrire sa première œuvre politique : *La Question Révolutionnaire*<sup>23</sup> (fin 1852 – début 1854), il ne trouve en revanche, là-bas, aucune possibilité de divulguer sa pensée et de faire acte de prosélytisme. C'est pourquoi il envisage son départ, pour les États-Unis d'Amérique, comme un palliatif au manque de liberté d'expression et de diffusion de l'opinion qui caractérise l'Europe de cette période. Le prolétariat américain possède des biens précieux entre tous, aux yeux de Déjacque ; droit de coalition, droit d'association ; droits qui peuvent lui permettre de venir à bout de l'emprise qu'exerce sur lui le Capital et qui peuvent permettre aussi aux militants révolutionnaires d'éclairer la masse des salariés et de la mener à un combat libérateur.

Ne négligeons pas non plus les motivations proprement économiques de Déjacque : la possibilité, aussi bien à Londres qu'à Jersey, pour qu'un proscrit français trouve un emploi est quasiment nulle, s'il n'est ni tailleur, ni cuisinier, ni cordonnier. Le prolétariat anglais s'oppose farouchement à toute main-d'œuvre étrangère et, de toutes façons, les exilés politiques d'outre-Manche sont jugés avec méfiance par la population locale, qui les considère comme étant ennemis de l'ordre et de la religion<sup>24</sup>. L'Amérique vit, elle, sur sa réputation de pays ouvert à l'immigration et demandeuse de main-d'œuvre étrangère.

**L’AFFIRMATION DE LA PENSÉE MILITANTE :  
ÉTATS-UNIS (1854-1861)**

Déjacque débarque à New York, à la fin du printemps 1854. Il résidera en Amérique jusqu'en février 1861 et, bien que les difficultés de la vie quotidienne et la déception rencontrée face à la vie politique américaine le pousseront en définitive au désespoir, il n'en reste pas moins vrai que c'est sur le sol américain que Déjacque rédigera la quasi-totalité de son œuvre écrite et que c'est là qu'il trouvera la possibilité, malgré tous les sacrifices que cela lui procurera, d'imprimer ses textes et de les répandre dans le public.

Dès son arrivée à New York, ville qui accueille une forte colonie française, Déjacque se fait connaître des milieux de réfugiés par une lecture publique de *La Question révolutionnaire* et des *Notes* qui lui sont accolées, dans la salle de conférences de la Société de la Montagne. Celle-ci permet, en effet, le libre accès à la salle de ses séances, à toute personne désireuse d'exposer des « principes républicains »<sup>25</sup> et qui ne trouverait aucun autre lieu de réunion pour le faire. L'exposé de Déjacque y fait scandale, ses pensées étant ressenties comme « antisociales »<sup>26</sup>.

Joseph Déjacque se trouve effectivement en présence de ses vieux adversaires, bourgeois républicains et petits bourgeois démocrates, qui ont formé aux États-Unis diverses associations et possèdent leur presse. La « Société de la République universelle, la Montagne » est de la même obédience politique que la fraction parlementaire des républicains démocrates des assemblées de la deuxième République, dont ils ont emprunté le nom. Déjacque entame contre eux une polémique qui est dans la logique de la lutte politique engagée dans les milieux de l'émigration, depuis son exil à Londres. Il ne les ménage pas de ses railleries, les accusant d'apporter leur appui au gouvernement, parce qu'il est le seul à pouvoir leur fournir les privilèges qui les font vivre :

« Pauvres porte-cocardes ! qui vous croyez sérieux parce que vous ne vous mirez que dans l'œil des niais, comptez-vous donc que le peuple sera toujours assez bonasse pour prendre les marionnettes pour des hommes, et ne pas s'apercevoir, à la grosseur des ficelles, que ce n'est ni la cervelle, ni le cœur qui les font agir ? »<sup>27</sup>

En juillet 1854, la *Question révolutionnaire* paraît sous forme de brochures. En 1855, Déjacque signe, aux côtés de Claude Pelletier<sup>28</sup>, le manifeste inaugural de « L'Association internationale », « l'ultime et le plus important maillon, dans la chaîne de manifestations internationales de trente années qui précède la fondation de la Ière Internationale »<sup>29</sup>. Son programme, de caractère prolétarien et socialiste, annonce l'ambition de ses rédacteurs d'établir une République démocratique, sociale et universelle :

« Négation absolue de tous les privilèges, négation absolue de toute autorité, affranchissement du prolétariat. Le gouvernement ne peut et ne doit être qu'une administration nommée par le peuple, soumise à son contrôle, et toujours révocable par lui »<sup>30</sup>.

Les membres de l'Association rejettent d'emblée tout compromis avec la bourgeoisie, ennemie de classe : « ce que nous avons à faire, c'est de nous en rapporter à personne qu'à nous-mêmes. La fraternité n'est qu'une illusion stupide, là où la société est organisée en classes ou en castes... » Juin 1848 a définitivement enseveli 1789.

L'Association s'organise à la suite d'un meeting public, réuni, le 10 août 1856, au « Liberty Institute, John Street », dans le but de fêter la révolution de 1792, symbole de l'émergence de la théorie de la démocratie directe, et de la souveraineté du peuple. En juin 1857, un exposé détaillé des buts et objectifs de l'Internationale est élaboré : la révolution politique doit marcher de pair avec la révolution sociale radicale ; elle doit abolir la forme actuelle de la propriété, qui n'est rien d'autre que la prolongation du système féodal ; elle doit mettre fin à la domination de l'homme par l'homme ; les moyens de production doivent être remis entre les mains du peuple.

Les écrits de Déjacque, en cette même année 1857, particulièrement productive pour lui, font écho à cette déclaration.

Joseph est alors installé à La Nouvelle-Orléans, depuis le milieu de l'année 1855. Peut-être y est-il parti en quête d'une implantation française plus importante qu'à New York ? Toujours est-il que l'état d'esprit qui y règne le met mal à l'aise : les problèmes de l'esclavagisme et de la corruption politique soulèvent son écœurement devant la société créole de Louisiane. « La Nouvelle-Orléans, quelle lie que cette terre », écrit-il le 31 mars 1857<sup>31</sup>. Il n'empêche que c'est dans ces lieux qu'il emploie le temps libre que veut bien lui laisser son travail de peintre en bâtiment, à écrire la plus grande partie de son œuvre : en 1856, il publie un pamphlet : *Béranger au Pilon*<sup>32</sup>, dans lequel il s'attaque au culte napoléonien et à la légende du grand homme ; il essaie également, mais en vain, de faire publier *La Terreur aux États-Unis*, après en avoir donné lecture dans les salons d'une « beer house », rue Royale.

En 1857, Déjacque rédige *L'Humanisphère, utopie anarchique*<sup>33</sup>, son œuvre essentielle, fortement inspirée de Fourier, dans laquelle il décrit sa vision de la société future. Il publie également une *Lettre à Proudhon, sur l'être humain, mâle ou femelle*<sup>34</sup>, dans laquelle il se démarque totalement de celui que l'on qualifia de père de l'anarchisme, dénonçant les limites de sa théorie, dont de multiples aspects lui apparaissent comme réactionnaires. Il donne enfin une seconde édition, considérablement augmentée, des *Lazaréenne*<sup>35</sup>.

En février 1858, Déjacque lance un appel de souscription pour la publication de *L'Humanisphère*<sup>36</sup>. Celui-ci se solde par un échec. Il quitte alors La Nouvelle-Orléans pour New York, espérant y trouver un auditoire plus favorable.

A l'aide de quelques fonds recueillis auprès de réfugiés politiques et d'Américains sympathisants, Déjacque entreprend la publication d'un journal, dont le titre, *Le Libertaire, journal du mouvement social*<sup>37</sup>, est un néologisme, dont Déjacque a la paternité, et qui fera carrière. Celui-ci est créé presque exclusivement pour la propagation de *L'Humanisphère*, qui paraîtra sous forme de feuilleton dans les seize premiers numéros. L'entreprise n'est pas aisée : Déjacque ne vivra jamais de son métier d'ouvrier peintre et ses publications seront toujours très déficitaires ; c'est la plupart du temps grâce à ses économies que les numéros du *Libertaire* verront le jour :

« L'hiver approche, voici le moment de la chute des feuilles et de l'agonie des poitrines oppressées. *Le Libertaire* et son rédacteur seront-ils assez robustes pour braver l'intempérie des hommes et des choses ? [...] Il fallait de l'argent pour ce numéro. Les quelques piastres que l'ouvrier a gagnées à la fatigue de son corps, et dont il comptait s'acheter des habits d'hiver, eh bien ! à défaut d'autres munitions, à défaut d'abonnements ou de souscriptions, le rédacteur en fait, une fois de plus, de la mitraille. »<sup>38</sup>

Difficultés financières, mais aussi manque de temps : *Le Libertaire* est, lui aussi, le fruit des veilles de l'ouvrier. Les mois d'été, où l'ouvrage est abondant, le journal paraîtra plus irrégulièrement, et ne pourra pas suivre le rythme d'un numéro mensuel. Vingt-sept numéros paraîtront néanmoins, entre le 9 juin 1858 et février 1861, sur quatre pages, grand format, vendus au prix de cinq *cents*. Malgré son ambition de la faire paraître en plusieurs langues, Déjacque, devant sa méconnaissance de la langue anglaise, et le peu de collaboration qu'il rencontrera pour cette entreprise, sera dans l'obligation de le publier exclusivement en langue française, ce qui, et il en était parfaitement conscient, rétrécissait considérablement le cercle de ses lecteurs.

Dans ces numéros, Déjacque ne se contente pas seulement d'exposer son utopie ; il développe des points précis de ses théories qui lui paraissent essentiels – telle la théorie des Extrêmes, note à « L'Humanisphère », ou celle de la législation directe –, il apporte des commentaires sur la vie politique et sociale aux États-Unis – tels *La Guerre civile*<sup>39</sup> et *Meurtre pour Meurtre*<sup>40</sup>, tous deux consacrés à John Brown, ainsi que « La Question américaine »<sup>41</sup>, long article couvrant les trois-quarts du vingt-septième numéro et consacré à l'état de l'union à la veille de la guerre de Sécession ; il publie et propage des ouvrages socialistes venus d'Europe, notamment certains articles de *L'Espérance* que Pierre Leroux lui envoie de Jersey et donne de fidèles comptes-rendus de l'action de l'Association internationale. Déjacque commente également certains aspects de la vie politique française, comme la guerre d'Italie et l'attentat d'Orsini, qui servira de prétexte au renforcement de la dictature militaire et policière de Napoléon III : dans un article intitulé « Tremblement de têtes en Europe », Déjacque prophétise la commune de 1871 :

« Ainsi, le Barbe-Bleue impérial touche aux moments suprêmes. Ânes, mes bourgeois, ne voyez-vous rien venir ? Vous ne voyez que la dictature ou les d'Orléans ? Eh bien ! moi, je vois deux cavaliers qui s'avancent, le Génie de l'Avenir et la Némésis de la Misère et, plus loin, la Révolution sociale qui flamboie et l'arbre de la liberté qui verdoie. »

En 1859, *Le Libertaire* élargit son audience et crée un mince réseau de correspondants aux États-Unis et en Europe : ses publications parviennent régulièrement en Europe, par l'intermédiaire de journaux de même obédience : au *Bien-Être Social* et au *Prolétaire*, journaux socialistes de réfugiés français à Bruxelles ; au *Bulletin International* de Londres, ainsi qu'à des adresses privées ; au *Carillon St Gervais*, journal politique suisse. Quant aux États-Unis, Déjacque envoie quelques exemplaires à La Nouvelle-Orléans, qui n'arrivent d'ailleurs pas toujours à destination, les autorités de Louisiane bloquant sans doute les colis. Dès janvier 1859, *Le Libertaire* a également un correspondant à San Francisco, J. Mouchet.

Parallèlement à son activisme journalistique, Déjacque participe aux manifestations, fêtes et banquets organisés par l'Association internationale, dont la section française, dès juin 1858, prend un tournant nettement anarchiste. Au cours d'une assemblée réunie le 22 septembre 1858, pour commémorer la première République française, Déjacque prend la parole et expose les nécessités de rompre avec la tradition de la Révolution de 1789, et avec les républicains.

Les articles de Déjacque sont émaillés de références à l'idéologie de 1789, mais il s'ingénie à vider de leur sens premier les grands mythes et les symboles républicains et de les revêtir de ses visions personnelles d'une République non plus bourgeoise mais sociale. La révolution de 1789 n'a pour lui qu'une seule gloire, celle d'avoir « agité son brandon d'égalité sur le monde »<sup>42</sup>. Quant à la République !...

« La République comme la voulaient nos pères [...] point n'est besoin de la réclamer ; elle existe, ô politiques ! vous l'avez, moins le nom. Au lieu du sobriquet de Badinguet, il n'y a qu'à donner à Bonaparte celui de Robespierre, à intituler le Conseil des ministres, Comité de salut public ; et, à l'aide de cette petite convention, vous pourrez vous croire en pleine République. »<sup>43</sup>

La forme politique du gouvernement, n'est pas un gage de liberté pour le peuple :

« Ce mot [de République] n'a jamais apporté dans le passé, comme dans le présent, que des monstruosité sociales, un assemblage de maîtres et d'esclaves, de citoyens et d'ilotes, de bourgeois et de prolétaires. Dans pareille République, c'est le public qui a toujours été la chose gouvernée par les Grecs. »<sup>44</sup>

Les mythes tombent ou sont remaniés. La devise républicaine est transformée par Déjacque en : « Égalité, Fraternité, (donc) Liberté ». La Marseillaise est rénovée :

« Allons les manieurs d'outils, allons les porteurs de blouse, formons nos bataillons, marchons sous la bannière du progrès social, traçons vers l'avenir un lumineux sillon. Allons, allons, bas les impures vanités, ces distinctions de la décadence, ces hochets de légions de mercenaires ! Haut le sublime Orgueil, cette vertu de la vraie Grandeur, cet attribut du droit et du génie humain. »<sup>45</sup>

Le patriotisme est houspillé :

« Pour célébrer dignement la mémoire de nos devanciers, mieux vaudrait (...) fêter les dates anniversaires des grandes découvertes : celle du mouvement de la terre par Galilée, de l'Amérique par Colomb, de l'imprimerie par Gutenberg, de l'attraction par Newton, Saint-Simon et Fourier, de la vapeur par Salomon de Caus, Papin et Fulton. Ou encore, parmi les annales populaires, les jours d'insurrection vraiment révolutionnaire et sociale : la révolte des esclaves de Rome, la Jacquerie, Juin 1848. Il faut décapiter sur nos lèvres comme dans nos cœurs, l'amour sacré de la patrie, nous, les enfants de l'Humanité. »<sup>46</sup>

A propos de la politique de salut public, il écrit le 7 avril 1859 : « si l'on veut prendre au sérieux le mot de salut public, c'est [...] d'évincer le plus possible de la société l'autorité gouvernementale elle-même ». Seul le mythe de Marianne trouve grâce à ses yeux : il lui dédie un poème, *Marianne mes amours*, qui se termine ainsi :

« La multitude haletante  
Voit un astre suivre son cours  
Dans la tourmente :  
C'est l'étoile resplendissante,  
La Marianne, mes amours »<sup>47</sup>.

Mais s'agit-il de la même Marianne que celle de 1793 ?

## *QUELLE RÉPUBLIQUE, POUR QUELS HOMMES ?*

### *De l'organisation sociale...*

Déjacque dédie sa *Question Révolutionnaire* à ses « frères du prolétariat »<sup>48</sup>. D'entrée, aucune ambiguïté ne subsiste. Pas plus que ne subsiste de doute sur les objectifs de cet ouvrage :

« Puissent-elles, ces pages – grêlons jetés dans l'espace –, aider à amonceler dans vos consciences les notions du droit ; faire tressaillir, en vos cerveaux, et en vos cœurs, la vibration des colères sociales ; hâter l'heure où vos masses énergiques, soulevant la logique ou le glaive révolutionnaire, se précipiteront comme une avalanche sur cette société exubérante de privilège et d'exploitation. »

Dans ce court ouvrage de 64 pages, manuel didactique plutôt qu'exposé philosophique, Déjacque passe en revue tous les piliers de l'organisation des sociétés dites « civilisées », chacun faisant l'objet d'un chapitre séparé. Premier objectif : destruction de l'appareil d'état bourgeois. Le gouvernement est, par essence, une institution nuisible à l'individu : « il ne faut point se donner de pasteur, si l'on ne veut pas être troupeau, point de gouvernement, si l'on ne veut pas être esclave. » Il coiffe l'individu, n'est qu'une « machine à compression » et, donc, « un point d'appui au levier réactionnaire ». De plus, dans la mesure où il ne représente pas l'universalité du peuple, son existence est illégitime et relève d'un abus de pouvoir : « le droit – si droit et gouvernement ne juraient pas de se trouver accolés l'un à l'autre – ce serait le peuple légiférant lui-même, sans représentation et sans délégation. »

Déjacque revient donc sur le principe démocratique mis en avant, quelque soixante ans plus tôt, par la Révolution française : la Constitution n'est qu'une « légalité liberticide » et le suffrage universel, une hypocrisie, les députés n'étant que « les usurpateurs de la souveraineté du peuple ». Supprimons

« ces saltimbanques de la chose publique qui, du haut du balcon des Tuileries, ou de l'Hôtel-de-Ville, sur les tréteaux de la Convention ou d'une Constituante, nous font depuis tant d'années assister aux mêmes parades, à la pasquinade de la meilleure des républiques et qu'il nous faut toujours finir, pauvres niais que nous sommes, par payer de nos sueurs et de notre sang ».

Abolition donc de l'État et de ses structures, ainsi que de tous les rouages destinés à le perpétuer et que Déjacque appellera « domesticité en uniforme » : armée, police, magistrature, université, préfets, etc. Tout cet ensemble étant le premier élément de ce que Déjacque qualifie de « quadrilatère du principe d'autorité » et qui n'a d'autre but que l'intériorisation, par l'opprimé, du stade suprême de l'oppression : « c'est la crainte du Maître se sublimant en respect et l'assimilation des

valeurs culturelles dominantes, considérées comme un ordre idéal, occultant l'expérience pratique du désordre quotidien. »<sup>49</sup>

La propriété privée est le second élément de ce fameux quadrilatère. Cette sacro-sainte institution du régime bourgeois né de la Révolution de 1789 doit disparaître, par la suppression de l'exploitation du Travail par le Capital. Seul le collectivisme,

« en concentrant les forces et les efforts de chacun, les forces et les efforts de chaque chose, les ferait tous converger vers un même tout, à l'économie sociale, et, par l'unité de propriété, par la solidarité humaine, assurerait à l'individu une égale somme de jouissances, une répartition immense du bien-être et de la liberté ».

De même, famille et religion entrent dans le quadrilatère, pour imposer la soumission, à travers un schéma de hiérarchie et d'inégalité : la femme, « nègre blanc » de l'Occident, et l'enfant, soumis à l'autorité patriarcale ; l'individu soumis à l'autorité divine. « Les religions ont cela de commun, qu'elles prêchent toutes aux opprimés la soumission au joug de l'opresseur. » Le catéchisme fait de l'homme un « esclave moral » à l'instar du Capital, qui en fait un « esclave social ». « A quoi bon la divinité et le culte, si ce n'est pour vous habituer à sacrifier aux dieux de la terre ? » Il faut donc rompre avec cette pratique, qui constitue une compensation hallucinante aux souffrances et aux frustrations du prolétaire exploité. Une fois abolie ce « quadrilatère du principe d'autorité », la société pourra s'organiser autour de la Commune, le peuple légiférant et gérant la communauté d'une manière directe et égalitaire. L'Humanité aura quitté le règne de la civilisation, pour accéder à celui de l'Harmonie, ou Anarchie. Quels moyens d'action employer pour arriver à ce but ? Un seul : la violence révolutionnaire, qui n'a rien d'un acte gratuit, mais n'est autre qu'une réponse nécessaire à la violence institutionnalisée du capital. Déjacque la considère comme un acte de légitime défense : « il n'y a pas de moyens criminels que ceux qui sont destinés à attenter à la liberté humaine. » C'est même un devoir du prolétaire envers sa classe :

« Il en est de droit et de devoir [...] de protester contre l'agression bourgeoise ou princière, et par le fusil, en s'insurgeant en masse, bannières au vent, sous le soleil des barricades, et par le couteau, en s'insurgeant individuellement, seul à seul, à l'angle d'une rue et sous le voile de la nuit. »

Cette violence révolutionnaire s'organise de l'individuel au collectif. Il y a du Blanqui et du Sorel dans cette forme de lutte : clandestinité, petits groupes actifs, agissant individuellement, propagande par le fait. C'est ainsi que les « nouveaux barbares » prépareront la révolution finale :

« C'est au creux du sillon, c'est au fond de l'atelier, c'est en charriant de ces flots d'hommes et de femmes, la fourche et la torche, le marteau et le fusil ; c'est couvert du sarrau du paysan et de la blouse de l'ouvrier ; c'est avec la faim au ventre et la fièvre au cœur, mais sous la conduite de l'Idée, cet Attila de l'invasion moderne ; c'est sous le nom générique de Prolétariat et en roulant ses masses avides vers les centres lumineux de l'utopique cité [...] que débordera le courant dévastateur. »

*...à la naissance d'un monde nouveau*

Mais, plus que faire des lois, il importe de « faire des mœurs »<sup>50</sup>. Déjacque, à l'époque où naît la science politique, est encore fortement imprégné de la philosophie des Lumières, et de son prolongement : la pensée sociale des Utopistes.

*L'Humanisphère*, dans le fond et dans la forme, puise à la source fouriériste, principale inspiratrice de Déjacque. Cette œuvre, foisonnante et touffue, décrit, en un style luxuriant d'où se dégage une étonnante poésie, le monde de l'Harmonie.

Pour justifier de la nécessité de cette nouvelle organisation sociale, Déjacque brosse un tableau du mouvement historique de l'Humanité, vision dialectique de l'histoire, qu'il considère comme une succession de progrès et de récurrences ouvrant sur d'autres progrès. A l'aube du monde, règne l'ordre naturel, harmonieux ; mais l'homme s'organisant – de la tribu à la cité, de la cité à la nation – l'équilibre se rompt, alors que s'installe le « quadrilatère d'autorité » évoqué plus haut. « L'idée pénétrait avec le glaive dans la chair des populations. »<sup>51</sup>

Seuls aspects positifs : l'évolution de la connaissance, le développement des arts, ainsi que les révoltes contre l'ordre établi, témoins du progrès de l'Idée.

L'Humanité en marche cherche donc à retrouver, au-delà de ses erreurs et de ses errements, la pureté originelle du monde, l'Harmonie, à laquelle Déjacque donne le nom d'Anarchie.

L'homme, pour Déjacque, est une parcelle du cosmos tout comme la terre est à son image. (Il décrit sa « charpente osseuse, ses artères où l'eau circule, ses intestins remplis d'une mucosité de feu ».)

Les êtres humains sont donc comme ces

« globes circulant librement dans l'éther, attirés tendrement par ceux-ci, repoussés doucement par ceux-là, n'obéissant tous qu'à leur passion et trouvant dans leur passion la loi de leur mobile et perpétuelle harmonie ».

Toujours à l'égal de ces planètes qui, par l'attraction universelle (théorie de Newton, 1867), se regroupent en un système planétaire, les êtres s'accordent en une communauté humaine ; « Toutes les individualités ont une valeur nécessaire à l'harmonie collective. Les passions sont les instruments de ce vivant concept qui a pour archet la fibre des attractions. »<sup>52</sup> Cette démonstration sera le fondement des principes sociaux de *L'Humanisphère*.

De même, l'existence humaine est cyclique, comme la vie naturelle. C'est la théorie du *Circulus*, inspirée de Pierre Leroux et que Déjacque prend très à cœur. Elle entraîne Déjacque, d'une part sur la voie du matérialisme :

« Le mouvement (...) n'est pas en dehors de la substance ; il lui est identique ; il n'y a pas de mouvement sans substance. Ce que l'on nomme matière, c'est de l'esprit brut ; ce que l'on nomme esprit, c'est de la matière travaillée. »

Dieu est définitivement exclu. D'autre part, le *Circulus* apporte la preuve qu'autorité et hiérarchie sont des lois antinaturelles : « La vie est un cercle dans lequel on ne peut trouver ni commencement, ni fin, car, dans un cercle, tous les points de la circonférence sont commencement ou fin. » Il n'y a donc ni haut, ni bas : où se placerait donc une pyramide sociale ? L'homme est donc un être en mouvement, fondamentalement égal aux autres hommes. Son histoire ne peut qu'aboutir à l'ordre anarchique, conçu comme « l'ordre universel » :

« De même que les globes circulent anarchiquement dans l'universalité, de même que les hommes doivent circuler anarchiquement dans l'humanité, sous la seule impulsion des sympathies et des antipathies, des attractions et des répulsions ».

Ces attractions et répulsions, moteurs de la société humaine, vont être exploités dans le sens d'une meilleure gestion des ressources et des potentialités de chacun, dans le but de construire le bien-être et l'épanouissement de tous. Nouvelle et définitive abolition des privilèges sociaux, nouvelle affirmation de l'égalité de tous et du respect de l'individu. Le plaisir, le libre arbitre, l'autonomie individuelle sont à la base du choix que chacun fait, concernant sa vie personnelle, professionnelle, sociale et comme seule ambition, l'intérêt de tous.

Ainsi, *L'Humanisphère* s'organise autour de ces principes. Déjacque aborde tous les aspects de la vie sociale : agronomie, urbanisme, architecture, technologies nouvelles, éducation des enfants, vie sexuelle, santé, nutrition... Il rêve de *L'Humanisphère* comme d'un univers révolutionné par les progrès techniques, pourvoyeurs de biens de consommation, facilitant la vie quotidienne et l'agrément d'un confort et d'un luxe inaccessibles aux prolétaires misérables de cette seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Il y a du Jules Verne dans les débordements imaginatifs de Déjacque. Univers cohérent, où tout s'interpénètre pour chasser la contrainte et la lassitude : « Tout n'est qu'atelier de plaisir et salons de travail, magasins de sciences et d'art et musées de toutes les productions. » Le travail y occupe une place de choix : il y devient une vertu, et chacun ressent l'orgueilleuse et saine ambition de l'accomplir au mieux.

Quant à la gestion de cette *Humanisphère*, anneau de base de la « chaîne sériale », constituée par toutes les *Humanisphères* du globe, elle est régie par la loi

de la « législation directe », exposée dans *La Question Révolutionnaire* et *Le Libéral*, et qui n'est autre que l'autogestion telle qu'elle sera élaborée plus tard par les anarchistes du XX<sup>e</sup> siècle.

Déjacque est donc bien le produit de son temps, fils des penseurs et des scientifiques du XVIII<sup>e</sup> siècle, pétri de la Révolution de la pensée, qui s'est produite au cours du siècle des Lumières. Fils de la Révolution ? Certes, mais riche aussi de l'expérience vécue par les prolétaires, face aux bourgeois de 48, durant les décennies qui suivirent l'effondrement de l'Ancien régime. Porteur de ce patrimoine, mais aussi au seuil d'un monde économique nouveau, de luttes nouvelles. Quoi de plus naturel alors, qu'il remodèle les théories sociales héritées de ses ancêtres révolutionnaires, qu'il se les approprie pour les modifier et qu'il brise le moule bourgeois.

Joseph Déjacque meurt à Paris, en 1864, fou de misère... Sept ans avant la Commune de Paris.

#### NOTES

1. *Le Libéral*, 4 janvier 1861.
2. Gustave Lefrançais, *Souvenirs d'un révolutionnaire*, Bruxelles, 1902.
3. *Le Libéral*, 4 janvier 1861.
4. Rapportée dans le dossier n° 10 189, de la Commission Militaire d'Enquête. Archives du Pavillon des Armées. Château de Vincennes.
5. *Ibid.*
6. *Ibid.*
7. Poèmes inédits, saisis au domicile de Déjacque, lors de la perquisition effectuée le 7 juillet 1848. Cf. note 4.
8. *La Misère*, juin 1847.
9. *Du Pain et du Travail*, 1847.
10. Cf. note 2.
11. *Aux Ci-devant dynastiques, aux tartuffes du peuple et de la liberté*. Paris, mars 1848. Pièce en vers, de 4 pages, in 8°. Bibliothèque nationale, cote Ye 41510.
12. Fondé en mars 1848 par Anthime Corbon. Se tenait rue des Maçons-Sorbonne. D'obédience socialiste.
13. Animé par Pauline Roland, adepte de Pierre Leroux et Jeanne Deroin, phalanstérienne. Se tenait boulevard Bonne-Nouvelle.
14. *Journal du club* cité note 12. Déjacque fait partie des « rédacteurs accidentels » et participe, entre autres, à la rédaction d'un placard, émanant de ce journal et appelant les ouvriers typographes à ne pas détruire leurs outils de travail. (25 février 1848)
15. *Id.*
16. *La Commune de Paris, journal du citoyen Sorbier*, n° 79, 31 mai 1848. Incorporé au dossier n° 10 189. Cf. note 4.
17. « L'Humanosphère. Utopie anarchiste » in *A Bas les Chefs*, présenté par Valentin Pelosse, Paris : Champ Libre, 1971.
18. *Les Lazaréennes, fables et poésies sociales*, Paris : 1851, in-8°, 47 pages. Bibl. nationale, cote Res. Ye 3804.
19. in : *Gazette des tribunaux*, n° du 23 octobre 1851. Archives de la Préfecture de Police de Paris.
20. G. Lefrançais, *op. cit.*

21. Rapporté par Déjacque dans la seconde édition des *Lazaréennes*, La Nouvelle-Orléans : 1857, p. 188, note 10.
22. Lefrançais, *op. cit.* également, page lithographiée in 8°, à la Bibl. nationale, cote 8° Lb 55 30.64
23. *La Question révolutionnaire*, New York : 1854, in-32, 64 pages. Bibl. nationale, cote 8° L46 53 (1).
24. Lefrançais, *op. cit.*
25. « La Question révolutionnaire » in *A Bas les Chefs*, *op. cit.*, p. 33.
26. *Ibid.*
27. *Ibid.*
28. *Les Lundis socialistes*, I. de Malon, 1892. Bibliothèque nationale, cote 8° R 11412.
29. Arthur Lehning, *De Buonarroti à Bakounine. Étude sur le socialisme international*, Paris : Champ Libre, 1970.
30. *Les Lundis socialistes*, p. 125.
31. Poésie insérée en post-scriptum à la seconde édition des *Lazaréennes*, *op. cit.*
32. La Nouvelle-Orléans : 1856. Aucun exemplaire connu.
33. « L'Humanisphère, utopie anarchiste » in *A Bas les Chefs*, *op. cit.*
34. *De l'Être humain, mâle ou femelle. Lettre à P.J. Proudhon*. La Nouvelle-Orléans : 1857, in-8°, 11 pages. Un exemplaire se trouve à l'Institut d'Histoire Sociale d'Amsterdam.
35. Cf. note 21, *supra*.
36. Cf. *supra* note 33.
37. *Le Libertaire, journal du mouvement social*. New York, 17 White Street. J.F. Mas Imp. : 27 numéros, sur 4 pages du 9 juin 1858 à février 1961. Une collection à l'I.H.S. d'Amsterdam.
38. *Le Libertaire*, n° 7, 25 octobre 1858.
39. *Le Libertaire*, n° 18, 26 octobre 1859.
40. *Id.*, n° 22, 27 février 1860.
41. *Id.*, n° 27, 4 février 1861.
42. *Id.*, n° 26, 4 janvier 1861.
43. *Id.*, n° 7, 25 octobre 1858.
44. *Id.*, n° 1, 9 juin 1858
45. *Id.*, 5 février 1859.
46. *Ibid.*
47. *Id.*, 5 mars 1859.
48. Toutes les citations de ce paragraphe sont tirées de « La Question révolutionnaire », *op. cit.*
49. Emile de Girardin (1802-1884), socialiste, créateur du premier journal à bon marché : *La Presse*.
50. Pelosse, p. 12.
51. Toutes les citations de ce paragraphe sont tirées de *L'Humanisphère*, *op. cit.*
52. *L'Humanisphère*, in Pelosse, *op. cit.*, p. 123.



# L'Union républicaine de langue française et les sections françaises de l'Association Internationale des Travailleurs aux États-Unis (1868-1876)

HUBERT PERRIER\*

Événement crucial de l'histoire des États-Unis, la guerre de Sécession (1861-1865) modifia le pays en profondeur. Parmi ses effets à court terme, tels qu'on peut les observer jusqu'en 1877, c'est-à-dire jusqu'à la fin de la période dite de Reconstruction, deux retiendront plus particulièrement notre attention. Dans l'ordre politique, il s'agit de la position dominante du Republican Party et, plus particulièrement, du rôle moteur de son aile radicale – les Radical Republicans. Dans l'ordre socio-économique, il s'agit de la combativité du mouvement ouvrier qui, alors même que la classe ouvrière demeurait très hétérogène du fait à la fois de sa fragmentation ethnique et de l'extrême diversité des situations régionales et locales, se montra capable de s'organiser à l'échelle nationale (création de la National Labor Union en 1866)<sup>1</sup>.

Or, durant la même période, l'Europe occidentale connaissait elle aussi des transformations décisives. On mettra ici l'accent sur les péripéties de la vie politique française, à savoir la crise du Second Empire et le réveil du « parti républicain », la guerre avec la Prusse, la proclamation de la République le 4 septembre 1870, la Commune et son tragique dénouement. Mais il faut replacer ces péripéties dans leur contexte européen, en rappelant les profonds changements politiques qui affectèrent alors le continent, notamment la formation de l'Empire allemand et d'autres manifestations du triomphe des nationalismes, tels l'unification de l'Italie et le mouvement irlandais *fenian*. Tous ces développements eurent un grand retentissement aux États-Unis, non seulement dans les milieux de l'immigration – qu'il s'agisse des cercles, restreints mais très actifs, d'émigrés politiques ou des cohortes, plus ou moins vastes selon les nationalités, de travailleurs immigrés – mais aussi parmi les réformateurs autochtones et, quoiqu'à un degré moindre, au sein du mouvement ouvrier en général<sup>2</sup>.

Par ailleurs ces développements n'étaient pas sans lien avec les transformations affectant l'ordre économique et social. C'est, en fait, sur les deux rives de

---

\* Université Paris-Nord.

l'Atlantique en même temps que, les rapports entre les propriétaires des moyens de production et leurs salariés se transformant en profondeur, la « question sociale » se posa avec une acuité sans précédent. La fondation de l'Association internationale des travailleurs (AIT) en 1864 fut l'une des manifestations de l'importance croissante de cette question, comme le fut aussi la combativité ouvrière qui s'exacerba durant la vague internationale de grèves des années 1869-1875<sup>3</sup>.

C'est dans un tel cadre – à la fois politique et social, américain et européen – que se place l'activité des groupements républicains et/ou socialistes de langue française aux États-Unis. Rappelons que de 1820 à 1920, sur environ trente-cinq millions de personnes entrées aux États-Unis pour s'y installer de manière temporaire ou définitive, 530 000 venaient de France, 258 000 de Suisse et 130 000 de Belgique<sup>4</sup>. Sur ce modeste total, il est possible d'identifier une petite minorité d'expatriés pour raisons politiques, composée d'une part d'un bon millier de socialistes dits « utopiques » en quête d'un champ d'expérimentation pour leurs projets de société idéale et d'autre part d'une population composée de proscrits, exilés et autres opposants républicains et socialistes, qu'on peut estimer à quelques milliers. Une fois en Amérique certains de ces expatriés formèrent des sociétés d'entraide et de lutte qui attirèrent d'autres francophones dont les raisons d'émigrer n'avaient pas été principalement politiques<sup>5</sup>.

La présence de républicains et/ou socialistes de langue française – nous les appellerons *radicaux* par commodité – devint tangible aux États-Unis à partir de 1848, mais ce n'est que vingt ans plus tard, en octobre 1868, que fut formée une première organisation exclusivement francophone à l'échelle du pays, l'Union républicaine de langue française. Vinrent ensuite des « sections françaises » de l'AIT, dont la première vit le jour en juin 1870 et fut suivie, à partir de mai 1871 et sous l'influence de la Commune, par une quinzaine d'autres. Mais, une double crise – américaine et générale – éclatant dans l'Internationale, ces sections hésiteront, à partir de 1872, entre le rattachement à l'une des deux fédérations américaines rivales et l'indépendance organisationnelle, sans pouvoir de toute manière arrêter le déclin, puis la débâcle, qui affectent alors l'ensemble du mouvement radical francophone.

Bien que ce mouvement ait déjà fait l'objet d'études importantes, la synthèse manque encore<sup>6</sup>. Il reste même beaucoup à faire en ce qui concerne l'examen – voire le repérage – des sources pertinentes, en français, en anglais et dans d'autres langues. La présente étude repose sur le dépouillement de la presse radicale de langue française aux États-Unis, complété par d'autres sources (presse américaine, archives ouvrières, diplomatiques et policières) et par des informations aimablement fournies par des chercheurs associés à l'auteur dans la rédaction du *Dictionnaire biographique des exilés politiques et des militants ouvriers et socialistes français aux États-Unis (1848-1914)*<sup>7</sup>.

En suivant la trajectoire de l'Union républicaine de langue française et des sections françaises de l'AIT, on cherchera surtout à broser un tableau général du radicalisme francophone, du lendemain de la Guerre civile à la fin de la Reconstruction, sous tous ses aspects : origines et développement, doctrines et pro-

grammes, implantation et influence. Ce faisant, on tentera d'expliquer la trajectoire – soudain essor et brutale débâcle – d'un projet politique original.

### *Formation et progrès de l'Union républicaine de langue française*

A ce sujet la période 1868-1876 n'est vraiment intelligible que si on la rapporte aux étapes antérieures de l'histoire du radicalisme francophone aux États-Unis<sup>8</sup>. Contentons-nous ici de souligner que les groupes qui unirent leurs forces à la fin des années 1860 étaient, par-delà la coupure de la Guerre de Sécession, les successeurs directs des radicaux de langue française actifs sous une forme ou sous une autre durant la décennie précédente. S'il est vrai que cette guerre représente un tournant majeur dans l'histoire américaine, cela ne signifie pas qu'on ait affaire, avant et après les années 1861-1865, à deux générations totalement différentes de radicaux. L'écart temporel est en effet si mince qu'un grand nombre d'individualités déjà présentes dans les années 1850 étaient toujours là vers 1870 et que le langage et les comportements militants présentent d'une période à l'autre une continuité au moins partielle. En tout état de cause trois foyers radicaux de la première période constituèrent des viviers essentiels pour les organisations formées durant la seconde : les colonies icariennes fondées par Étienne Cabet et ses disciples, la colonie de Réunion établie au Texas par Victor Considerant et d'autres fouriéristes français, enfin l'Association internationale de la Démocratie socialiste, précurseur de l'AIT, qui fut influente dans les milieux d'émigrés politiques, notamment à New York, à la fin des années 1850<sup>9</sup>.

Quand commence la guerre de Sécession, l'Association internationale disparaît de la scène, « décimée par l'engagement d'un certain nombre de ses membres au côté des Nordistes »<sup>10</sup>. On sait peu de choses au demeurant sur l'activité des radicaux français pendant la guerre et juste après. Il est certain que ce sujet, inséré dans le cadre plus large des effets de la guerre civile sur la colonie française toute entière, appellerait à lui seul une étude approfondie.

Si, à partir du début de la guerre, il n'existe plus d'organisation générale (nationale ou internationale) à laquelle les radicaux de langue française puissent se rattacher, les sociétés locales ou bien ne disparaissent pas, ou bien se reconstituent après la fin des hostilités. A l'orée de 1868, l'une des plus en vue était le Comité républicain de San Francisco, que présidait l'ancien Icarien Jean René Lafaix, graveur sur métal<sup>11</sup>, et qui comptait parmi ses membres E.O. Belle, chirurgien-dentiste, et C. Miel. Un rapport diplomatique décrit ce groupe comme affairé à préparer la commémoration du 24 février (c'est-à-dire la naissance de la Seconde République en 1848), à organiser un « cercle international » nommé Société libérale et progressive et à fonder un organe de presse intitulé *L'International*. Un mois plus tard, selon la même source, cet organe, rédigé par Miel, comptait déjà plusieurs numéros. Enfin, le 4 juillet, fête nationale américaine, les adhérents participèrent au défilé patriotique<sup>12</sup>.

C'est toutefois à Saint-Louis que fut prise l'initiative la plus remarquable, à savoir la formation, le 20 octobre 1868, de l'Union républicaine de langue française. La société constituée à Saint-Louis rassemblait des Français, des Belges, des Italiens, des Suisses et d'autres francophones<sup>13</sup>. Son premier bureau comprenait Georges Bauer, épicier, Joseph Loiseau, inspecteur des tabacs, et Benjamin Mercadier, avocat. Autre fondateur et membre éminent, Vincent Coëffé, âgé de quatre-vingts ans. Tous avaient été des proches de Cabet, et il existe une continuité manifeste entre la colonie icarienne de Cheltenham, alors défunte, et l'Union républicaine de Saint-Louis. Sur les 142 membres ou sympathisants identifiés, 25 étaient sans aucun doute, et une quinzaine selon toute apparence, d'anciens Icariens. Par ailleurs il apparaît qu'une partie des fondateurs de l'Union étaient liés au « Camp Frémont », branche française de l'organisation patriotique (nordiste) *The Grand Army of the Republic* à Saint-Louis<sup>14</sup>.

Le 14 mars 1869, une seconde section de l'Union vit le jour à New York, capitale incontestée du radicalisme cosmopolite aux États-Unis, où se côtoyaient de nombreux exilés politiques, dont des leaders de la défunte Association internationale tels Frédéric Tufferd, Daniel Debuchy, Claude Pelletier et Latour. Le premier bureau de la section, élu pour six mois, comprenait Charles Villa, Benoît Hubert, Ricateau, Tufferd, Debuchy et Gautier<sup>15</sup>. Cependant, quelques jours plus tard on décida que New York compterait non pas une, mais deux sections coiffées par un comité central. Les membres de ce comité (élus le 13 juin) n'étaient autres que les susnommés, sauf que Durand et Flauraud remplaçaient Ricateau et Gautier, ce dernier devenant secrétaire de la Première Section. Parmi les autres membres en vue des sections new-yorkaises ; on peut citer Pelletier, le Suisse Constant, Latour, St. Gaudens, Philiky, H. Charnier, Prosper Laugrand, qui avait été un proche de Proudhon, et Victor Drury, ancien membre de la « Section française de Londres » de l'Internationale qui, arrivé aux États-Unis durant l'été 1867, joua immédiatement un rôle actif dans le mouvement ouvrier et radical américain<sup>16</sup>.

Entre la section de Saint-Louis et celles de New York, il fut convenu d'un partage des tâches : l'action de la première s'exercerait dans l'ouest du pays, celle des secondes dans le nord et l'est. On apprit bientôt la formation d'une section à Paducah (Kentucky), présidée par Bellart, et d'une autre à Newark (New Jersey), animée par Moreau, président, Golay, secrétaire, et Labiaux, secrétaire-correspondant. Au même moment une correspondance s'établissait avec des sympathisants à Boston, Philadelphie, La Nouvelle-Orléans, Chicago et San Francisco où, on l'a vu, existait depuis quelque temps un Comité républicain. En janvier 1870 quatre nouvelles sections se trouvaient constituées, respectivement, à Boston, Paterson (New Jersey), Chicago et Carondelet (Missouri). Au cours des mois suivants de nouveaux contacts furent établis, notamment avec des membres de colonies icariennes dissoutes (Cheltenham) ou toujours actives (la Communauté d'Iowa)<sup>17</sup>.

Constituée fin 1869, la section de Boston était animée par P. Soubit, H. Jotterand et L. Reveillaud. La section de Paterson fut créée le 3 janvier 1870, avec

C. Paille pour secrétaire. De la section de Chicago, nous savons qu'elle organisa, le 24 février 1870, un banquet commémoratif où Eugène Berna prit la parole<sup>18</sup>.

Dans sa Déclaration de Principe, l'Union républicaine annonçait son intention de se doter d'un journal. Objectif atteint le 15 novembre 1869 avec le premier numéro du *Bulletin de l'Union républicaine de langue française*, paraissant à New York sous le contrôle d'un comité d'organisation distinct des bureaux des deux sections de l'Union et chargé notamment de sélectionner les communications émanant des sections locales. Ce comité comprenait Pelletier, Villa, Debuchy, Tufferd, Latour, Constant, Philiky, Hubert et Gautier<sup>19</sup>.

La publication du *Bulletin* n'était pas un mince accomplissement. Sa parution régulière<sup>20</sup> représentait à elle seule un tour de force et, sous la conduite de plusieurs rédacteurs en chef successifs et sous deux noms différents (il parut sous le titre *Le Socialiste* du 7 octobre 1871 au 11 mai 1873), il offrit une tribune incomparable à la fraction radicale de la colonie française des États-Unis.

### *Questions de doctrine et de stratégie*

Si les Républicains de langue française partageaient quelques solides principes de base, ils s'accommodaient sans difficulté apparente d'un certain éclectisme idéologique. Au début, ce sont des proudhoniens de gauche – Pelletier, Hubert, Debuchy, Laugrand – qui exercent la plus forte emprise sur le contenu du *Bulletin de l'Union républicaine*, mais cela n'entraîne apparemment aucune exclusive doctrinale. Il n'y a en tout cas pas trace de polémiques majeures entre les principaux courants de pensée représentés, à savoir les proudhoniens et autres socialistes libéraux, les Icariens, les fouriéristes et les *démoc-socs*, sans compter les *Républicains* de la variété la plus générale.

Ce qui soude entre eux les membres de l'Union, c'est bien leur passion républicaine. Tous ont en commun la haine du Second Empire et, au-delà, de toutes les « monarchies », de tous les « despotismes ». Champions de la République française, ils appellent aussi de leur vœux une « République universelle » qui ne pourra advenir que par la « révolution »<sup>21</sup>. Cependant, à peine moins fréquentes que les références à la « foi républicaine », sont les déclarations témoignant d'un ardent anticléricalisme : les radicaux francophones sont des adeptes de la libre pensée, voire de l'athéisme militant<sup>22</sup>. Il existe d'ailleurs un rapport profond entre leur républicanisme, leur anticléricalisme et un troisième thème central de leurs discours : la révolution sociale.

Si cette dernière expression est abondamment utilisée, c'est souvent en termes assez vagues. La tendance générale est pourtant claire : on réclame une révolution non seulement politique, mais aussi « démocratique et sociale », une révolution « totale » qui abolira castes et classes<sup>23</sup>. Un certain nombre de Républicains se proclament même clairement « Républicains-socialistes », « socialistes », voire « révolutionnaires socialistes »<sup>24</sup>. La Première Section de New York, par exemple, déclare : « Aujourd'hui la révolution s'appelle le socialisme (...) c'est-à-dire l'organi-

sation des travailleurs, en vue de reconquérir l'instrument de production. »<sup>25</sup> Certes, est-il concédé, les rangs républicains sont traversés d'encore bien des divisions, et « le mot de socialisme contrarie, indispose même », de nombreux militants, « non parce qu'ils en redoutent les réformes, mais parce qu'ils s'imaginent qu'il embrouille les questions politiques, et empêche la révolution d'avancer »<sup>26</sup>. Néanmoins, les conditions évoluent favorablement, car les travailleurs de l'industrie font preuve d'un esprit clairvoyant. Les conditions sont donc mûres pour une « nouvelle révolution », destinée à faire disparaître la classe bourgeoise, cette « nouvelle aristocratie », et à réaliser « l'émancipation » ou « l'affranchissement » des « travailleurs »<sup>27</sup>.

Le socialisme fut donc immédiatement à l'ordre du jour dans certaines sections de l'Union républicaine<sup>28</sup> (un socialisme aux forts accents proudhoniens et libertaires), sans pour autant éclipser la référence à la République, étant entendu que l'expression de « République universelle » devait s'entendre non seulement dans une acception géographique, mais aussi au sens de bouleversement total de l'ordre social. Il faut ajouter au tableau la persistance de l'inspiration socialiste-communautaire. Ainsi le *Bulletin* reçut en avril 1870 un appel de Jules Leroux en faveur d'une souscription destinée à permettre la fondation d'une « colonie républicaine » dans le Kansas<sup>29</sup>. Même si à la fin des années 1860 les radicaux francophones avaient en grande majorité choisi les centres urbains et industriels pour arène politique, leur intérêt pour les expériences communautaires n'avait pas disparu.

D'une manière générale les débats portant sur la stratégie et la tactique sont passablement flous. C'est la conviction générale que là où règne le despotisme, la force sera nécessaire. Par contre certains pensent que dans les pays où les libertés fondamentales sont garanties la question sociale pourra être résolue par la propagande, le vote et l'organisation des travailleurs. A quoi d'autres répliquent que l'affrontement est inévitable, car la « vieille société » ne s'en ira pas sans se défendre<sup>30</sup>.

En ce qui concerne le rôle de la classe ouvrière et de ses organisations, on approuve en général les grèves, à condition de n'y voir qu'un moyen d'action parmi d'autres, le plus souvent imposé aux travailleurs par l'intransigeance des patrons et plus préjudiciable aux premiers qu'aux seconds. On est également favorable aux coopératives ouvrières de production, tout en soulignant le danger que présentent des coopératives formées à trop petite échelle et tendant à se transformer en entreprises bourgeoises, exploitant leurs propres salariés et finalement absorbées par le système capitaliste<sup>31</sup>.

La question fondamentale qui se posait aux Républicains de langue française était de savoir s'ils devaient se considérer comme une branche américaine du parti républicain français ou comme la composante francophone de ce qu'il leur arrivait d'appeler le « parti radical » américain, c'est-à-dire l'aile radicale du *Republican Party*. Si la place manque pour examiner de près les débats qu'ils eurent à ce sujet, on peut conclure sans hésiter que malgré l'attention qu'ils portèrent aux péripéties de la Reconstruction, leur propre radicalisme était trop empreint de tendances socialistes – et anticléricales – pour être conciliable avec celui d'un Charles Sumner, dont ils n'avaient pourtant que du bien à dire<sup>32</sup>. En outre, même s'ils souscrivaient

sincèrement au principe d'égalité entre les races, la question des droits des Noirs et celle de leur place dans la société américaine, questions au cœur du débat politique américain à la fin des années 1860, étaient subordonnées dans leur esprit à la « question sociale », c'est-à-dire à la lutte pour l'affranchissement des travailleurs. Enfin, les plus amères considérations sur l'état de la France n'entamaient en profondeur ni la passion pour le pays qui demeurerait « la patrie »<sup>33</sup>, ni la foi dans la supériorité de son génie, ni l'espoir, sinon l'absolue certitude, qu'une fois débarrassée de « Bonaparte » la France retrouverait son rôle de phare mondial du progrès politique et social<sup>34</sup>. La citation qui suit n'est qu'un exemple entre cent :

« C'est de la France encore (...) que partira l'étincelle électrique.

Tous les peuples ont les yeux sur elle ; ils attendent le réveil de la grande nation dont le plus beau titre de gloire sera d'immoler sa légitime et individuelle prépondérance pour n'être qu'un des membres de la grande famille humaine.

La lutte qui depuis 1789 n'a jamais cessé, (...) la lutte entre le despotisme et la liberté touche à la crise finale. »<sup>35</sup>

Au total les radicaux français ne disposaient de rien d'équivalent à ces fermes principes stratégiques et tactiques auxquels se référaient leurs homologues allemands qui, à la fin des années 1860, avaient formé une section de l'Internationale à New York sur la base de deux idées aussi claires que strictes : la centralisation des activités et la primauté de l'« action économique » (syndicale)<sup>36</sup>. Ce qui existait entre eux d'unité reposait, d'une part sur ce qu'on appellerait aujourd'hui un sentiment d'appartenance communautaire ou ethnique, et d'autre part sur un commun dénominateur politique consistant pour l'essentiel dans la conviction, commune à ceux qui avaient adopté le label socialiste et à ceux qui étaient réticents à le faire, que la « République » était non seulement un système politique préférable à tous les autres, mais une forme de société supérieure, car fondamentalement démocratique et égalitaire. Quant à la manière de s'y prendre, ils n'avaient guère les idées claires<sup>37</sup>. S'ils espéraient pouvoir intervenir sur la scène politique américaine, il ne fait pas de doute que le triomphe du régime républicain en France demeurerait pour eux le but central. Lui seul permettrait d'amorcer les changements politiques et sociaux décisifs ouvrant la voie à la « République universelle », à la révolution « totale ».

#### ***Formation d'une section française de l'Internationale à New York***

Si, dans la plupart des cas, les sections françaises de l'Internationale furent formées à partir des sections de l'Union républicaine de langue française, on n'a pas pour autant affaire à un simple processus de transformation interne. D'une part, l'émergence des premières n'entraîna pas la disparition des secondes. Au contraire, on voit coexister les deux formes d'organisation – sans qu'il soit possible, dans l'état actuel des recherches, de comprendre la nature exacte de leurs rapports<sup>38</sup>. D'autre

part, c'est dès 1867 et 1868 qu'on relève les premières contributions françaises aux efforts pour implanter l'Internationale aux États-Unis. Contributions il est vrai peu efficaces. En 1867 Victor Drury et un certain Isard arrivèrent à New York en affirmant représenter le Conseil général de Londres, mais ils ne purent, semble-t-il, accomplir grand chose. L'année suivante il fut fait état de ce qu'à San Francisco des radicaux français se réclamaient de l'Internationale, mais il fallut encore plus de deux ans pour que la jonction se fasse réellement entre les Californiens et leurs homologues de la côte Est<sup>39</sup>.

C'est finalement en juin 1870 qu'une section française de l'Internationale vit officiellement le jour, à New York<sup>40</sup>, sous l'effet notamment de l'indignation causée au sein de l'Union républicaine par les mesures répressives prises par le régime impérial contre l'Internationale en France. Il ne suffit pas de soutenir les compagnons de France, lit-on alors dans le *Bulletin de l'Union*, « il faut créer la fédération américaine de l'Internationale »<sup>41</sup>. De fait, le 8 juin, sur proposition de Paul Cluseret, une centaine de membres des deux sections new-yorkaises de l'Union républicaine se constituèrent en section française de l'AIT<sup>42</sup>. Celle-ci fut admise le 30 août par le Conseil général de Londres. Une lettre reçue de New York précisait qu'un bureau avait été élu pour une durée de six mois et que la fonction de président était exclue des statuts<sup>43</sup>.

En définitive la création d'une branche française de l'Internationale à New York était le résultat logique de l'enthousiasme croissant d'un grand nombre de républicains-socialistes de langue française pour ce qu'ils percevaient du programme de l'AIT : un programme plus expressément internationaliste que celui de l'Union républicaine et plus radical que celui de la *National Labor Union* et des autres groupements corporatifs. Comme l'expliquait le *Bulletin*, « l'affranchissement des salariés » devait être accompli à la fois « dans l'Atelier » et « dans le Forum » ; la « résistance » devait être non pas « particulière », limitée à un seul corps de métier, à un seul aspect de l'oppression, mais « générale » :

« Résistance contre les exigences des patrons, résistance contre l'arbitraire des gouvernants ; résistance contre l'obscurantisme des prêtres ; lutte contre toutes les aristocraties, tous les privilèges, tous les monopoles ; et cela, non par des efforts isolés, mais par une association générale de tous les travailleurs. »<sup>44</sup>

### *La guerre franco-prussienne*

A peine la section française de l'AIT à New York avait-elle vu le jour que l'attention de ses membres, comme celle de la communauté française tout entière, fut absorbée par la guerre entre la France et la Prusse, déclarée par Napoléon III le 19 juillet 1870. Les Internationaux la dénoncèrent aussitôt de toutes leurs forces, au nom de leur lutte contre le régime impérial d'une part, contre le système capitaliste d'autre part. La guerre n'était-elle pas le dernier recours des despotes aux abois ? Les

masses laborieuses n'en étaient-elles pas les premières victimes ? L'Union républicaine, de son côté, protesta contre la guerre, en réclamant l'abolition des régimes monarchiques et des armées permanentes. Quant au *Comité républicain* de San Francisco, il prit la même position, en proposant de surcroît une collecte dont le fruit serait partagé également entre les victimes des deux camps. Il avait auparavant organisé une réunion exceptionnelle durant laquelle Lafaix prononça un discours qui fut jugé suffisamment important par la rédaction du *Bulletin* pour mériter d'être publié in extenso. Finalement, quand le désastre militaire apparut dans toute son ampleur, la section française de l'AIT appela à transformer le conflit en guerre révolutionnaire<sup>45</sup>.

Après Sedan, la déposition de l'empereur et la proclamation de la République, un fort courant de sympathie se manifesta dans l'opinion américaine à l'égard de la France, qui n'apparaissait plus comme l'agresseur mais comme la victime de la politique jusqu'au-boutiste de Bismarck, condamnée comme inéquitable et agressivement expansionniste. Lorsque fut connue l'intention allemande d'annexer l'Alsace et une partie de la Lorraine, plusieurs journaux new-yorkais plaidèrent pour une issue qui éviterait à la France des conditions humiliantes. La jeune république se voyait souhaiter la bienvenue dans la famille des nations libres, et l'on mettait en évidence la contribution française à la cause de la liberté<sup>46</sup>. Certains Français d'Amérique ne se contentèrent pas de mots. Un nombre indéterminé d'entre eux – nous en avons repéré dix, mais il y en eut peut-être d'autres – s'embarquèrent pour la France afin d'« offrir leurs poitrines aux balles prussiennes »<sup>47</sup>.

C'est dans ce contexte effervescent que les sections allemande et française de l'Internationale à New York prirent ensemble une initiative remarquable, en organisant le 2 octobre une réunion commune où fut rédigée une Adresse des « citoyens allemands et français » membres de l'Internationale « à leurs frères d'Europe ». Les auteurs de ce texte, publié le 16 octobre, accablaient Napoléon, l'accusant d'avoir jeté la France dans la guerre afin de briser le mouvement ouvrier et républicain. Mais ils protestaient aussi contre le projet d'annexer l'Alsace-Lorraine : cet acte injuste, s'il avait lieu, constituerait une menace incessante contre la paix et un prétexte au maintien d'armées permanentes<sup>48</sup>.

Au cours des semaines suivantes les deux sections reçurent le renfort de diverses organisations et personnalités radicales, tant américaines qu'immigrées. Tandis que se constituaient de nouvelles sections de l'AIT (une section tchèque à New York, une section allemande à Chicago, une section française à San Francisco), plusieurs sociétés new-yorkaises acceptaient de participer à une réunion publique convoquée dans la salle de Cooper Union, le 19 novembre au soir, à l'initiative de l'Internationale<sup>49</sup>.

Ce soir-là, devant une salle bondée, c'est Drury qui parle à la tribune au nom de la section française de l'AIT et des Républicains français. A ses côtés, Friedrich Sorge, qui préside, représente la section allemande, Conrad Carl les syndicats germanophones, Adolph Douai le *Freidenker-Bund* (Libres Penseurs de langue allemande), L.D. Blake diverses sociétés féministes, et J.W. Gregory *New Demo-*

*cracy*, cercle de radicaux anglophones qui dès 1869 avaient pris contact avec le Conseil général de l'AIT à Londres. Tous les orateurs, ce soir-là, sont à l'unisson pour stigmatiser le bellicisme et célébrer les valeurs républicaines<sup>50</sup>.

Au lendemain du meeting ses organisateurs avaient des raisons d'être satisfaits. Leur initiative les avait tirés de l'obscurité. La grande presse se fit l'écho de l'accueil favorable reçu par leurs résolutions, que l'éminent Charles Sumner, par exemple, présenta au Sénat des États-Unis et avec lesquelles différentes sociétés ouvrières, de Chicago jusqu'à Londres, firent connaître leur accord<sup>51</sup>. Mais, en même temps, les Internationaux eurent matière à réfléchir sur la force des passions chauvines au sein de l'immigration. Si, en la conjoncture, il n'était pas difficile pour les Français de concilier patriotisme et internationalisme, il n'en fut pas de même pour les Allemands. Ainsi le meeting du 19 novembre fut-il conspué par les cinq quotidiens new-yorkais en langue allemande. Qui plus est, dès le mois de septembre 1870 la condamnation de la guerre prononcée par l'*Arbeiter-Union*, hebdomadaire socialisant de langue allemande, avait entraîné une telle chute des ventes qu'il avait dû cesser de paraître. Par contrecoup, le *Bulletin de l'Union républicaine de langue française*, en dépit de ses modestes moyens, devenait la plus sûre tribune des partisans de l'Internationale aux États-Unis<sup>52</sup>.

### ***Le Comité central provisoire de l'AIT pour l'Amérique du Nord***

L'idée de créer un organisme chapeautant l'ensemble des sociétés affiliées à l'Internationale aux États-Unis fut lancée par Eugène Dupont, qui occupait au Conseil général de l'AIT, à Londres, les fonctions de secrétaire pour la France et de correspondant de langue française pour l'Amérique. En septembre 1870 Dupont invita la section française de New York à s'associer aux autres sections en vue de former un « comité central » pour les États-Unis. Cette initiative ne correspondait ni au sentiment unanime du Conseil général (elle fut prise à l'insu de Marx), ni aux souhaits de tous les militants des États-Unis<sup>53</sup>. Elle fut néanmoins jugée positive par une majorité des présents à la réunion, déjà mentionnée, des sections allemande et française de New York le 2 octobre, et celles-ci, conjointement à une section tchèque récemment formée, établirent dans les derniers jours de décembre un « Comité central provisoire de l'AIT pour l'Amérique du Nord ». Il fut décidé que ce dernier, dont le mandat était fixé à un an, comprendrait autant de membres que de sections affiliées et que son rôle consisterait à « organiser et à centraliser la propagande », à correspondre avec le Conseil général et à admettre les personnes et sociétés acceptant les principes et les statuts de l'AIT. C'est Benoît Hubert que la section française (rebaptisée section 2) désigna comme délégué au Comité central, aux côtés de Sorge, délégué de la section allemande (section 1) et de V. Jandus, représentant la section tchèque (section 3). Sorge fut choisi comme secrétaire général du comité, ce qui traduisait la prépondérance allemande, Hubert étant trésorier<sup>54</sup>.

Le Comité central provisoire se heurta aussitôt à de graves difficultés. Premièrement, il eut le plus grand mal à se faire reconnaître par le Conseil général

de l'AIT comme la voix officielle de cette organisation aux États-Unis. En second lieu, il manquait cruellement de moyens financiers et matériels<sup>55</sup>. Enfin, bien que pendant quelque temps il n'en ait rien filtré à l'extérieur, la volonté d'union entre militants de différentes nationalités était sourdement contrecarrée par des attitudes de méfiance, voire d'animosité, qui, on le verra, finirent par éclater au grand jour.

Le Comité parvint tout de même à prendre quelques initiatives. Ainsi l'arrivée à New York, le 20 janvier 1871, de proscrits fenians récemment libérés des geôles anglaises, lui donna l'occasion d'exprimer publiquement sa solidarité avec la cause irlandaise. Sans se laisser intimider par le fait que le Parti républicain et la municipalité démocrate, rivalisant d'attentions pour l'électorat irlandais, organisèrent deux puissantes manifestations de bienvenue, les Internationaux ne craignirent pas d'organiser leur propre comité d'accueil. Si leurs moyens matériels étaient dérisoires, ils pouvaient en revanche se prévaloir de l'appui sans réserve accordé par l'AIT à la cause irlandaise. Hubert, accueillant les bannis en compagnie de Sorge, prononça un discours à la fois fraternel et didactique, affirmant que les « Irlandais ne devraient pas s'isoler, mais bien se joindre à l'association commune et générale, qui lutte contre l'ennemi commun dans le monde entier », et les exhortant à ne pas « permettre que la religion soit une cause de division » dans leurs rangs :

« Qu'importe que parmi les hommes il y en ait qui adorent Dieu d'une manière différente de la vôtre ?

C'est simplement une affaire de conscience et rien autre chose.

Le grand point pour vous, c'est d'agir de concert avec ceux qui luttent pour établir l'indépendance et la supériorité du travail sur l'aristocratie. Oubliez vos souffrances, mais non la cause pour laquelle vous avez souffert, la cause de l'Irlande aussi bien que celle de l'humanité.

Les nationalités sont maintenues pour nous tenir divisés ; perdons de vue les divisions terrestres en faveur de la famille humaine. »<sup>56</sup>

Les liens noués à cette occasion suscitèrent un modeste courant d'adhésions irlandaises à l'Internationale, avec la formation à New York de trois sections de cette nationalité<sup>57</sup>.

### *Les sections françaises et la Commune de Paris*

Cependant, au début de l'année 1871, les yeux des militants francophones restaient tournés vers la France, où les événements se bouscuaient : acceptation des conditions allemandes d'armistice, succès électoraux des conservateurs en province et des Républicains et de leurs alliés radicaux à Paris, insurrection du 18 mars et élection de la Commune le 26.

La Commune, faut-il le rappeler, eut aux États-Unis un retentissement considérable. Peu de sujets, cette année-là, firent autant qu'elle les grands titres de la presse qui, à de rares exceptions près, se rangea du côté versaillais, chargeant et

calomniant de la pire façon les révolutionnaires parisiens, et se prononçant pour une répression exemplaire. Les commentaires accordaient une large place à l'AIT, accusée d'avoir inspiré la Commune et volontiers décrite comme une société secrète, une vaste conspiration forte d'innombrables partisans et de moyens fabuleux. La guerre franco-prussienne avait fait sortir l'Internationale de l'obscurité ; la Commune fit d'elle un sujet de prédilection – et, le plus souvent, d'opprobre – pour les journalistes comme pour les hommes politiques et les hommes d'Église. Quant aux organisations ouvrières des États-Unis, si elles restèrent en général silencieuses jusqu'à la chute de la Commune, elles acquiescèrent de fait à sa condamnation. Seules les sections de l'AIT prirent clairement parti pour la Révolution parisienne<sup>58</sup>.

En ce qui concerne la communauté francophone des États-Unis, on peut dire que, déjà traumatisée par la guerre franco-prussienne, elle suivit « avec émotion et inquiétude la lutte fratricide entre Paris et Versailles »<sup>59</sup>. Mais alors que la proclamation de la République avait été presque unanimement approuvée, il en alla différemment concernant la Commune. Même parmi les membres de l'Union républicaine de langue française, certains, tel Charles Villa à New York, se désolidarisèrent d'avec l'insurrection parisienne. À l'inverse, certaines sections de l'Union furent promptes à l'acclamer. Tel fut le cas de la section de New York dès le 9 avril, de celle de la Nouvelle-Orléans, derrière Charles Caron, début mai, et de celle de Saint-Louis au même moment<sup>60</sup>.

Quant aux sections françaises de l'Internationale, elles trouvèrent dans la révolution parisienne, puis dans la solidarité agissante avec les victimes de la répression, une grande cause capable de mobiliser les énergies et d'affermir – au moins pendant quelque temps – leur fragile unité. Qui plus est, la notoriété de la révolution parisienne, renforcée par l'arrivée très remarquée des réfugiés fuyant la répression versaillaise, rejaillit quelque peu sur elles, les projetant sous les feux de l'actualité, en particulier à New York.

Le 2 juillet, se tint une réunion des sections new-yorkaises, en l'honneur à la fois de l'insurrection parisienne de juin 1848 et de la Commune, réunion que Sorge dans un rapport au Conseil général décrit comme « bien suivie et enthousiaste ». « Des discours furent faits en allemand, en anglais et en français », précise-t-il, « et il régnait un excellent esprit »<sup>61</sup>.

Quelques jours plus tard, le Comité central de l'Internationale à New York entreprit de diffuser *La Guerre civile en France*, l'Adresse rédigée par Marx au nom du Conseil général de l'AIT. Il publia aussi une nouvelle édition de son Adresse aux ouvriers américains, dénonçant l'attitude d'Elihu B. Washburne, ambassadeur des États-Unis à Paris, pendant la Commune. Ce texte est reproduit dans le *Bulletin de l'Union républicaine* daté du 20 août 1871<sup>62</sup>.

Les Internationaux français reçurent aussi le renfort des réfugiés de la Commune<sup>63</sup>. Il ne s'agissait que de quelques centaines d'individus, dont le séjour aux États-Unis fut parfois bref, mais certains étaient des militants d'une envergure considérable, tels Simon Dereure, Arsène Sauva, Edmond Mégy, Henri Delescluze, Benjamin Flotte, les frères May (Gustave et Elie) et le docteur Parisel, et plusieurs

avaient même occupé des postes de haut rang, parfois militaires, durant la Commune. Il y avait aussi ces Français, résidents aux États-Unis de plus ou moins longue date, qui, repartis pour la France afin de défendre la mère patrie, s'étaient trouvés à Paris le 11 mars et avaient épousé la cause des insurgés, avant de retourner aux États-Unis.

Les réfugiés, dont les premiers débarquèrent à New York au début de l'été 1871, furent accueillis et secourus tant par l'Union républicaine que par l'Internationale. La plupart s'installèrent sur la côte Est, principalement à New York. Même si leurs rapports avec les Français d'Amérique ne furent pas exempts de tensions, les communards, et notamment les blanquistes, fournirent au mouvement radical francophone des cadres dynamiques, rompus à la lutte et auréolés d'un grand prestige.

Qui veut mesurer l'impact de la Commune sur les idées et les organisations socialistes aux États-Unis doit soigneusement distinguer entre le long et le court terme. A long terme, l'hostilité de la presse, de la plus grande partie de l'opinion et même d'une majorité des organisations ouvrières envers la Commune et tout ce qui pouvait y faire penser a eu des conséquences négatives incalculables. Dans le feu des événements, par contre, la situation était plutôt ambivalente. Vilipendée de toute part, et même abandonnée par des sympathisants alarmés, la fédération nord-américaine de l'AIT n'en reçut pas moins de la Commune une impulsion considérable, dans la mesure où les événements parisiens stimulèrent l'intérêt porté à l'Internationale et, en particulier, renforça son prestige dans différents cercles radicaux, américains et immigrés<sup>64</sup>. Cela se traduisit par une augmentation spectaculaire du nombre des sections, de six en mai 1871 à trente-cinq en novembre, à laquelle les francophones contribuèrent d'une manière insigne. Début mai 1871, même si une branche française de l'Internationale existait depuis quelques mois à San Francisco, la section 2 de New York était le seul groupe français affilié au Comité central. Or, entre le 21 mai et le 5 novembre, neuf autres sections françaises furent admises par le Comité, soit près de la moitié des nouvelles venues. Et six autres encore devaient être créées au cours des quatre mois suivants, alors même que l'Internationale était durement éprouvée par les effets conjugués de divisions proprement américaines et de la crise générale que traversait l'organisation.

Qui plus est, la Commune conféra aux Internationaux français un prestige politique considérable, dont ils purent tirer parti pour se tailler un moment, dans les milieux radicaux et en particulier à New York, une place sans commune mesure avec leur force numérique et matérielle. A preuve la place d'honneur qui leur fut réservée à l'automne 1871 dans deux grandes manifestations publiques. Rendant compte d'une imposante manifestation pour la journée de travail de huit heures qui eut lieu dans les rues de New York le 13 septembre, les journaux soulignèrent la contribution de la section 2, laquelle fit défiler 200 personnes sous un vaste drapeau rouge qui portait l'inscription « Liberté, Égalité, Fraternité » en lettres noires et qui eut le privilège d'être déployé au-dessus de la tribune du meeting<sup>65</sup>. Plus impressionnante encore, la participation des sections françaises au cortège organisé, le 17 décembre, par la fraction autonomiste de l'AIT<sup>66</sup> en l'honneur de Rossel et d'autres

martyrs de la Commune. Les réfugiés français étaient en évidence, précédés d'une banderole qui portait l'inscription « Honneur aux Martyrs de la République universelle ». D'autres militants francophones suivaient le catafalque symbolique, dont Latour portant « l'uniforme communiste » et Julius M. Columbiani brandissant « un grand drapeau rouge ». Quant à Hubert, François et Millot, représentants officiels des sections françaises, ils avaient pris place dans des voitures aux côtés des principaux leaders américains<sup>67</sup>.

### *Les sections françaises de l'Internationale en 1871*

Les données disponibles permettent de décrire avec plus ou moins de précision chacune des sections françaises de l'AIT durant l'année de leur plus vigoureux développement et dans le cadre d'une fédération américaine encore unifiée.

#### *La section 2 (New York)*

En dépit de l'entrée en scène, entre mai et novembre 1871, de neuf nouvelles sections de langue française, la section 2 demeura l'épine dorsale de la composante francophone de la Fédération nord-américaine de l'AIT. Dans ses rapports au Conseil général, le Comité central – où la section 2 fut d'autant mieux représentée que c'est parmi ses membres que la plupart des groupes éloignés de New York choisirent des mandataires – la décrit comme se renforçant sans cesse : début avril, elle compte 55 membres et a « adopté de nouveaux statuts et règlements » ; à la date du 21 mai, elle « progresse bien et est assez active » ; au mois d'août, elle augmente rapidement « en nombre et en influence » ; au 1<sup>er</sup> octobre (après avoir accueilli de nombreux Communards), elle « est très nombreuse et très active en ce qui concerne la formation de nouvelles sections dans le pays »<sup>68</sup>.

Un problème, en revanche, sur lequel le Comité central ne dit mot est le fait que la section 2 abrite un large éventail de tendances politiques, compliquées par des rivalités et des animosités personnelles, et que l'éclectisme tolérant des débuts fait place à des polémiques toujours plus vives. Au début, on l'a dit, ce sont les proudhoniens de gauche qui dominaient, imprimant leur marque sur la politique éditoriale du *Bulletin de l'Union républicaine*. Mais, après l'arrivée des Communards, les blanquistes prennent le dessus, s'assurant le contrôle du *Socialiste*, bimensuel qui remplace le *Bulletin* le 7 octobre 1871 et qui, à partir du 2 décembre, arbore le sous-titre : « Organe des sections françaises de l'AIT aux États-Unis ». A la fin de l'année, la section 2 est nombreuse et dynamique, mais aussi hétérogène et divisée<sup>69</sup>.

#### *La section 10 (New York)*

Sa formation est annoncée dans le rapport du Comité central daté du 21 mai 1871. Les rapports suivants précisent qu'« elle a été constituée dans la partie supérieure de la ville » et qu'elle a choisi Weiss pour la représenter au Comité central (21

mai) ; qu'elle « est promise à la réussite » (6 août) ; qu'elle « travaille en harmonie avec la section 2 » (1er octobre). D'après Hubert, elle était « composée d'ouvriers sur bronze, mélangée de républicains et d'ex-bonapartistes ». Dans les derniers mois de 1871 elle était, plus nettement que la section 2, dominée par les blanquistes. Parmi ses membres, on distingue E. Levièle, J. Viviand et le Communard Pilon<sup>70</sup>.

#### *La section 14 (Saint-Louis)*

La création d'une section française de l'AIT à Saint-Louis, issue de l'Union républicaine de langue française, fut annoncée en juin 1871 par le Comité central où elle fut représentée par Millot, membre de la section 2<sup>71</sup>. D'après une communication (concernant l'ex-membre Léon Loiseau) publiée par le *Socialiste* du 24 août 1872, le comité de la section 14 était composé de V. Coëffé (président), A. Bobe (secrétaire) et G. Pierrot, ouvrier (secrétaire correspondant). B. Mercadier en fut membre ou en tout cas sympathisant.

La section 14 fut sans aucun doute l'une des plus importantes branches francophones de l'AIT aux États-Unis. *Le Socialiste* souligna à plusieurs reprises son exceptionnelle générosité en ce qui concerne les collectes organisées parmi les Internationaux des États-Unis, que ce soit en faveur des proscrits, au profit des verriers monthésans en grève ou afin de transformer le bimensuel en quotidien (projet qui ne se réalisa pas). Il déclare en octobre 1872 qu'à elle seule la section 14 avait « fait pour le *Socialiste* autant que toutes les autres sections ensemble »<sup>72</sup>.

#### *La section 15 (La Nouvelle-Orléans)*

Issue du « Club international et républicain » de la ville, la section de La Nouvelle-Orléans resta apparemment peu active jusqu'à l'annonce de l'insurrection parisienne. Le 30 avril 1871, face aux attaques portées contre la Commune par la presse conservatrice, *L'Équité*, organe républicain-radical rédigé par Charles Testut, appela tous les républicains à prendre la défense des insurgés<sup>73</sup>.

Peu après, le club élisait (7 mai) un nouveau bureau, composé de Charles Caron, directeur d'école (président), J. Jules Mugnier, horloger (vice-président), Testut (secrétaire), Louis – ou Lewis – Louis, vétérinaire (trésorier) et Auguste Simon, libraire (assistant). Il changeait aussi de nom, prenant celui de « Club international républicain et d'assistance mutuelle de La Nouvelle-Orléans. » L'influence fouriériste y était prépondérante : Lewis Louis et Jean Soulié – un proscrit du Deux Décembre, autre membre fondateur du club – avaient participé à l'aventure de Réunion avec Victor Considerant, et Caron paraît avoir été profondément influencé par la pensée de Fourier<sup>74</sup>.

En juin 1871 parut le premier numéro de *La Commune, bulletin mensuel du Club international républicain et d'assistance mutuelle*, avec Caron pour rédacteur en chef, qui prit vigoureusement la défense des Communards. Mais bientôt la discorde éclata entre Caron et Testut, quand ce dernier, jacobin plutôt que socialiste

(il était aussi spirite), formula des critiques à l'encontre de la Commune. *L'Équité* cesse de paraître en octobre 1871<sup>75</sup>.

Le Club international, après s'être adressé au Conseil général à Londres, rejoignit le Comité central de New York fin juillet ou début août 1871 en tant que section 15, représentée par Debuchy. Peu après Sorge, au nom du Comité central, défendit les mérites de ce dernier auprès de Caron qui se plaignait, semble-t-il, d'une correspondance déficiente<sup>76</sup>.

Tout au long de ces péripéties Caron joua un rôle déterminant. Élu président du Club international le 7 mai, il rédigea son premier manifeste qui appelait tous les travailleurs à rejoindre le club et à défendre la Commune. Quand la discorde éclata au sein du Club, il remplaça Testut comme secrétaire-correspondant au début de juin et devint le principal porte-parole de la tendance pro-communarde. Il fut ensuite secrétaire correspondant de la section 15 et rédacteur en chef (voire rédacteur unique) de *La Commune*. Il joua un rôle essentiel dans toutes les initiatives et activités de cette section : constitution d'une section américaine de l'AIT<sup>77</sup>, organisation de réunions publiques, collecte en faveur des victimes de l'incendie de Chicago (novembre 1871). Il fut aussi correspondant de l'« Agence de renseignements pour les travailleurs », éphémère bureau d'information mis en place par l'Internationale afin d'aider les nouveaux venus en Amérique. En même temps, il ne cessa d'agir en vue de former une communauté agraire socialiste, projet manifestement inspiré par les théories de Fourier<sup>78</sup>.

#### *La section 17 (Springfield, Illinois)*

Cette section de taille apparemment modeste est mentionnée pour la première fois dans le rapport du Comité central du 1er octobre 1871. Elle comptait alors douze membres et choisit P. Laugrand comme délégué. Son secrétaire-correspondant était Félix Mayol, également agent local du *Socialiste* et correspondant de l'Agence de renseignements pour les travailleurs. En janvier 1872 Mayol signa une lettre de remerciements à Wendell Phillips, l'éminent abolitionniste, pour ses positions en faveur de la Commune de Paris. En avril il fit état de l'expulsion d'un adhérent nommé Narcisse Leroy<sup>79</sup>.

#### *La section 18 (Newark)*

On sait peu de chose de cette section qui, d'après le rapport du Comité central daté du 1er octobre 1871, comprend 77 membres et est représenté par M. Dagueneu, résidant à Newark. Dagueneu fut également secrétaire-correspondant, de même que E. Verpillier, qui était l'agent local du *Socialiste*. Parmi les autres adhérents, C. Thierry<sup>80</sup>.

*La section 19 (San Francisco)*

Le 6 décembre 1870, il fut fait état au Conseil général à Londres d'une lettre reçue de San Francisco et annonçant la création d'une section française qui demandait son affiliation. Il s'agissait manifestement d'une émanation du « Comité républicain » de cette ville. Le 20 juin 1871, le Comité central de New York indiquait à son tour qu'il avait été informé de l'existence de la section. Si, début août, celle-ci n'était pas encore représentée au Comité, c'était chose faite le 1<sup>er</sup> octobre, date à laquelle elle aurait compté 97 adhérents, dont J. Lafaix (secrétaire correspondant), Belle, Stanislas Bastien et Henri Cassan. Contrairement au Comité républicain, elle ne publia pas (comme on l'a écrit à tort) d'organe de presse indépendant, mais elle disposait d'une page intitulée « Internationale » dans le journal de langue anglaise *Enterprise*. Cette page était rédigée par Belle<sup>81</sup>.

*La section 22 (New York)*

Elle fut formée au début de l'été 1871 par, si l'on en croit le témoignage rétrospectif de Benoît Hubert, « des membres les plus avancés de la section 2 », qui la quittèrent pour constituer cette nouvelle section, représentée au Comité central par le Suisse Constant. Hubert précise : « Naturellement il (Constant) est des nôtres. Sorge et Cie sont ébahis de notre majorité. »<sup>82</sup> Autrement dit, la création de la section 22, loin d'avoir résulté d'une scission de la section 2, aurait correspondu à une tactique des Français, soucieux d'équilibrer la puissance des Allemands<sup>83</sup>. Les deux sections étaient-elles vraiment à l'unisson ? On verra qu'à l'occasion des deux congrès internationalistes rivaux de juillet 1872 elles ne choisirent pas le même camp, la seconde prenant parti pour les autonomistes, ce qui donne à penser que les blanquistes y avaient moins d'influence que dans la première, qui choisit le congrès centraliste.

*Section 29 (Paterson)*

Cette section fut admise le 5 novembre 1871 par le Comité central où elle fut représentée par Mechanigan. La presse radicale francophone en parle peu. Le *Socialiste* du 2 février 1873 publia une correspondance qui porte les signatures suivantes : C. Paille, H. Rouland, Granger et Federico Capestro, alias Theodor Cuno<sup>84</sup>.

*Section 30 (Philadelphie)*

Comme la précédente, elle fut admise le 5 novembre 1871 par le Comité central, où elle fut représentée par Charnier. Son premier bureau fut élu le 11 novembre. Parmi ses fondateurs, G. Crémerieux, trésorier, Eugène Caraine, secrétaire des séances, et L. D. Valetton. Les deux premiers furent aussi agents du *Socialiste* à Philadelphie<sup>85</sup>.

En novembre 1871, par conséquent, dix « sections françaises », c'est-à-dire francophones, étaient reconnues par le Comité central de l'AIT aux États-Unis, ce qui correspondait à un tiers du nombre total de sociétés affiliées. Proportion impressionnante pour un groupe linguistique aussi minoritaire, en regard notamment des Irlandais – très faiblement représentés, il est vrai, au sein de l'Internationale – et des Allemands, dont les délégués au Comité central avaient l'avantage de représenter des sections adossées à des communautés ethniques nombreuses et fortement enracinées dans la classe ouvrière. Mais l'élan du radicalisme francophone allait être sinon brisé, du moins sérieusement freiné par la crise qui, bientôt, éclatait dans l'AIT.

### *Les sections françaises face à la scission de l'Internationale aux États-Unis*

Deux des nouvelles sections admises par le Comité central de New York au cours des semaines qui suivirent la Commune de Paris, étaient des sections « américaines », c'est-à-dire composées d'autochtones et d'autres anglophones, qui reçurent les numéros 9 et 12. Or, loin de réaliser la promesse d'une rapide américanisation de l'AIT, qui ne comptait au début que des sections de langue et/ou de nationalité étrangères (allemandes, françaises, tchèque et irlandaises), l'arrivée de ces sections y provoqua immédiatement des conflits si graves qu'en l'espace de quelques mois la fragile unité de l'Association vola en éclats. En effet les sections 9 et 12 revendiquèrent aussitôt, au nom même de leur américanité, la direction politique du mouvement aux États-Unis : elles se heurtèrent alors à l'opposition des groupes plus anciens, en particulier la section 1 (allemande), la plus homogène et la plus déterminée sur le triple plan de l'idéologie, de l'organisation et de la tactique<sup>86</sup>.

Après une série d'escarmouches, tant par presse interposée qu'aux réunions du Comité central, l'irréparable se produisit en novembre et décembre 1871. Le 19 novembre le Comité central se coupa en deux et quinze jours après la scission était consommée entre deux camps dont chacun mettait en place sa propre organisation. D'une part, était établi un « Conseil fédéral provisoire » (dit du Tenth Ward Hotel) qui, dominé par la section 1 et soutenu par la quasi-totalité des sections de langue allemande, exigeait une claire adhésion à ses choix doctrinaux et tactiques, à savoir, sur le plan général, une solidarité sans faille avec la politique de Marx au sein de l'AIT, et, concernant la méthode à suivre aux États-Unis, le centralisme et la primauté de l'action économique. D'autre part, était fondé un Conseil fédéral dit de Spring Street, qui, moins homogène que son rival au point de vue national et linguistique, se révéla bientôt dominé par les sections « américaines » 9 et 12, qui reçurent l'appui de nouvelles sections de langue anglaise. Moins homogène, aussi, du point de vue politique, ce conseil était néanmoins, au début, soudé par l'hostilité de ses partisans aux idées et aux pratiques de la section 1 et, conséquemment, par leur attachement au principe d'autonomie des individus et des sections locales vis-à-vis des centres dirigeants<sup>87</sup>.

Les sections françaises, quant à elles, pâtirent durement du conflit, non seulement parce qu'aucun des deux conseils rivaux n'avait droit à leur entière sympathie, mais aussi parce que pour avoir laissé la bataille entre « Allemands » et « Américains » remplacer le dialogue franco-allemand des origines comme axe central du débat politique au sein de l'Internationale aux États-Unis, elles s'y virent menacées de marginalisation.

Dans la tourmente de novembre-décembre 1871, au moment où le Comité central se scinda, les Internationaux francophones optèrent en grande majorité pour le camp autonomiste. Tout d'abord, les sections new-yorkaises 2 et 22 et celles de Saint-Louis, La Nouvelle-Orléans, Newark, Springfield et Philadelphie, participèrent à la formation du Conseil de Spring Street au motif que le principe d'autonomie des sections était bafoué par la section 1, qui accordait en outre une importance trop exclusive à l'action syndicale. On ne peut cependant exclure la possibilité que, subtilement mêlée à ces arguments d'ordre politique, une sourde animosité à l'égard des sections allemandes ait contribué à un tel choix<sup>88</sup>. Puis, dans les derniers jours de 1871 et au début de l'année suivante, plusieurs sections françaises nouvellement créées s'affilièrent également à Spring Street.

La première fut la section 34, de Boston. Admise le 24 décembre 1871, elle fut représentée par Hubert (qui n'était plus délégué de la section 2). Son bureau comprenait A. Coquard, secrétaire-correspondant, Jotterand, secrétaire des séances, Soubit et Reveillaud, trésoriers, et elle compta parmi ses membres le guillocheur bernois Lucien Pilet, membre de la Fédération jurassienne (section Sonvillier) installé à Boston<sup>89</sup>. Les autres sections françaises (toutes constituées au début de 1872) qui furent admises à Spring Street étaient les suivantes : la section 42, de West Hoboken, qui eut J.E. Dumuid et E. Cormier pour secrétaires ; la section 43, de Baltimore, dont le secrétaire était H. Georges, également agent local du *Socialiste* ; la section 46, de Dallas, qui présentait la particularité d'être formée exclusivement d'anciens fouriéristes, compagnons de Considerant au Texas, parmi lesquels F. Santerre et Charles Capy, secrétaire-correspondant ; la section 47, de Chicago, admise le 7 avril 1872 et représentée par Laugrand, qui compta parmi ses membres Alphonse L'Hernault (secrétaire correspondant), D. Gourieux et E. Berna (ce dernier agent local du *Socialiste*) ; enfin, une nouvelle section 3, de Staten Island, formée début mars 1872, qui reçut ce numéro en remplacement de la section tchèque défunte et dont le secrétaire correspondant était E. Becker<sup>90</sup>.

Seule la section 10, aux mains des blanquistes, prit initialement parti pour le Conseil centraliste du Tenth Ward Hotel. Mais elle le quitta dès janvier 1872, sans pour autant se rallier à Spring Street : elle déclara qu'elle n'enverrait de délégué à aucun des deux conseils fédéraux jusqu'à ce que le Conseil général tranche entre les deux. Néanmoins elle se réaffilia bientôt au Conseil centraliste et, quand ce dernier organisa un congrès national en juillet 1872, elle s'y fit représenter par Pilon<sup>91</sup>.

D'autres sections refusèrent de choisir entre les deux conseils. Ainsi, fin mai, la section de Baltimore demanda leur dissolution simultanée, en protestant contre les « candidatures politiques », ce qui était une allusion à la candidature, soutenue

par Spring Street, de la militante féministe (et membre de la section 12) Victoria Woodhull à la présidence des États-Unis. En juin, la section de La Nouvelle-Orléans décida de ne plus reconnaître les conseils américains et de correspondre directement avec le Conseil général de Londres. Celle de Newark protesta contre les polémiques qui se développaient dans les colonnes du *Socialiste* (ainsi que contre les annonces commerciales). Celle de Boston se retira de Spring Street début juillet 1872<sup>92</sup>.

De son côté la section 2, de plus en plus étroitement contrôlée par les blanquistes, se détachait de Spring Street en mai 1872, entraînant avec elle la plupart des sections françaises affiliées à ce Conseil. Elle se déclara alors pour le Tenth Ward Hotel, mais non sans qu'éclatent de vives controverses internes, comme l'atteste le rapport du Comité central daté du 14 avril 1872, qui relate que Dereure et quelques autres claquèrent la porte parce que la section hésitait à choisir. Cet épisode confirme que les blanquistes étaient particulièrement hostiles à Spring Street. Les arguments présentés par le *Socialiste* – dont Dereure, assisté par David, était devenu le principal rédacteur – pour justifier la rupture, avaient une teneur anticléricale et anti-électorale, les attaques contre les « politiciens en quête d'une position administrative » visant manifestement la candidature Woodhull<sup>93</sup>.

Indépendamment de l'influence croissante des blanquistes, les sections françaises avaient pris conscience au printemps 1872 qu'elles faisaient les frais de la polarisation entre Internationaux « allemands » et « américains ». En se démarquant des uns et des autres, elles cherchaient à reprendre l'initiative. Mais leurs efforts furent sans cesse contrariés par une série d'obstacles, les uns relevant de faiblesses intrinsèques, les autres de facteurs extérieurs sur lesquels elles n'avaient guère de prise.

On a déjà fait référence à l'hétérogénéité doctrinale, compliquée de rivalités personnelles, qui caractérisait les sections de langue française. Cela peut s'expliquer par la diversité des écoles socialistes et par l'histoire agitée de la gauche française, qui se prolongeaient tout naturellement en Amérique, en s'aggravant même au sein du monde relativement clos des immigrés. Mais, en même temps, cela n'était pas sans rapport avec la fragilité de la position générale des radicaux francophones, étant donné d'une part la faiblesse numérique de l'immigration française, et d'autre part la médiocre implantation des radicaux francophones dans le monde ouvrier, due à l'impossibilité structurelle où ils se trouvaient de former des associations professionnelles fortes.

Qui plus est, le contexte général ne cessa d'évoluer dans un sens défavorable. Dès les premiers mois de 1872, il était devenu clair que la scission américaine de l'Internationale avait abouti à vouer les Français – ces héros de l'année 1871 – aux seconds rôles. Là-dessus vint se greffer la crise générale de l'AIT, amorcée dès septembre 1871 à la Conférence de Londres et ne cessant ensuite de s'aggraver, jusqu'à l'épreuve de force entre Marx et les partisans de Bakounine au Congrès de La Haye en octobre 1872. Pour les Internationaux francophones d'Amérique, éloignés du principal théâtre des conflits et souvent mal informés de leur nature et

de leurs enjeux, cette crise eut pour effet de brouiller les cartes, d'exacerber les divisions et finalement de semer doute et désarroi dans les esprits.

Une assemblée générale des sections françaises de la région new-yorkaise fut convoquée le 9 juin 1872. L'ordre du jour comportait deux points : les difficultés au sein de l'Internationale et la journée de travail de huit heures. Il faut dire que la crise de l'AIT se déroulait sur fond d'agitation ouvrière aux États-Unis : inauguré par une grande manifestation à New York en septembre 1871, un puissant mouvement de grève pour la diminution du temps de travail se développa au printemps 1872. Les Internationaux français s'engagèrent de toutes leurs forces dans la bataille. Mais ils n'étaient ni assez nombreux ni suffisamment en phase avec les organisations ouvrières pour pouvoir y jouer un rôle de la moindre importance<sup>94</sup>.

Le mouvement des huit heures était retombé quand, en juillet 1872, furent organisés deux « congrès fédéraux » rivaux, visant l'un et l'autre à restructurer l'Internationale aux États-Unis et à élire des délégués au congrès général de l'AIT convoqué à La Haye en septembre. Le premier, centraliste, se déroula au Tenth Ward Hotel du 6 au 8 juillet et fonda la Fédération nord-américaine de l'Association internationale des travailleurs. L'autre, autonomiste, se tint les 9 et 10 juillet à Philadelphie et donna le jour à une Fédération nord-américaine rivale, bientôt rebaptisée Confédération américaine de l'AIT, et siégeant à Spring Street<sup>95</sup>.

Seules trois sections françaises participèrent au congrès autonomiste : la section 22, la nouvelle section 3 et la section de Springfield<sup>96</sup>. Elles y furent représentées par un seul délégué, Hubert, qui était de surcroît l'unique congressiste non anglophone. Hubert, Debuchy et Laugrand furent élus au nouveau Conseil fédéral, seuls membres de cette instance à ne pas avoir de noms à consonance britannique ou irlandaise<sup>97</sup>. De toute évidence les francophones ne pouvaient prétendre qu'à une place mineure dans une organisation qui ne cachait pas sa fierté d'être impeccablement « américaine ».

Au congrès centraliste étaient représentées six sections françaises : trois sections de New York et des environs (2, 10 et 42) et celles de Saint-Louis, San Francisco et Philadelphie, avec pour mandataires Dagbert, David, Pilon et Richard. Le congrès porta au Conseil fédéral deux Français, Levièle et David, avec trois Allemands, deux anglophones, un Italien et un Scandinave. En outre il désigna Dereure pour être, avec Sorge, son délégué au Congrès de La Haye<sup>98</sup>.

Les francophones étaient donc désormais plus nombreux dans la fédération centraliste que dans l'autre camp. Mais leur force y était d'autant plus relative, face à la suprématie allemande, qu'elle était amoindrie par des différends d'ordre à la fois politique et personnel. Ainsi l'élection de Dereure avait eu lieu contre l'avis de Dagbert et de David qui, après avoir été ses proches, s'étaient séparés de lui. Assurée par la majorité allemande, cette élection fit exploser l'animosité latente des Français envers Sorge et ses alliés. Dans sa séance du 4 août 1872 la section 2 désigna son propre délégué au Congrès de La Haye en la personne d'Arsène Sauva qui fut également mandaté par les sections 29 et 42. De son côté la section 10

protesta, dans une lettre au Conseil centraliste du 9 août 1872, contre le choix de Sorge et de Dereure<sup>99</sup>.

Quelques jours après, une dizaine de sections, la plupart françaises, signaient une « Déclaration » exposant leur « manière de voir sur les questions qui vont être agitées au Congrès universel de La Haye ». Tout en s'y prononçant pour le maintien du Conseil général, institution, précisaient-elles, « indispensable si nous voulons conserver l'unité d'action qui fait notre puissance morale et notre force matérielle », elles préconisaient d'une part un « renouvellement du personnel » pour mettre un terme à la « lutte des personnalités » et d'autre part une modification des statuts, « surtout en vue des abus d'autorité ». Elles visaient par là les conseils fédéraux, qui devaient à leur avis fonctionner comme de simples « boîtes à lettres » assurant la liaison entre les sections et le Conseil général<sup>100</sup>.

En conséquence, à partir d'août 1872 il n'existait pas moins de trois groupements affirmant représenter l'Internationale aux États-Unis. Premièrement, la Fédération nord-américaine (centraliste) du Tenth Ward Hotel était composée en majorité de sections allemandes, même si elle était soutenue par quelques autres groupes, dont une poignée de Français groupés autour de Dereure. En second lieu, la Confédération américaine (autonomiste) de l'AIT, siégeant à Spring Street, comprenait surtout des sections anglophones et n'était plus soutenue par aucune section française digne de ce nom – même si, on le verra, quelques Français éminents lui restèrent fidèles jusqu'au bout. Enfin il existait un réseau informel de sections indépendantes, presque toutes françaises. Acte significatif, à dater du 6 octobre 1872 *Le Socialiste* supprima son sous-titre d'« Organe des sections françaises de l'AIT aux États-Unis » en se disant dans l'impossibilité de « représenter les trois groupes à la fois ».

Si le Congrès de La Haye scella le divorce entre Marx et Bakounine, il en résulta aussi une rupture définitive entre le premier et les blanquistes. Les délégués venus d'Amérique furent plus ou moins consciemment impliqués dans la lutte des tendances. Si, à l'ouverture du congrès, les mandats de Sorge et de Dereure furent acceptés sans problème, celui que Sauva avait reçu de la section 2 fut rejeté au motif que cette dernière avait été exclue du Tenth Ward Hotel et qu'elle n'était pas en règle avec le Conseil général. Néanmoins Sauva fut admis en tant que délégué des sections 29 et 42. Il vaut la peine de noter qu'aucun des délégués d'Amérique ne vota en faveur du transfert, décidé par Marx pour des raisons essentiellement tactiques, du Conseil général de Londres à New York. Lors des autres scrutins Sorge agit en allié actif de Marx, Dereure vota avec les blanquistes et Sauva navigua à vue, votant avec l'opposition mais signant la déclaration de la majorité et se retrouvant finalement avec Dereure pour dresser une liste de membres du nouveau Conseil général – une « liste d'opposition », selon Sauva lui-même, ayant pour objet d'empêcher la majorité marxiste d'imposer les hommes de son choix. Cette liste comprenait David et Dereure, absents de la liste initialement dressée par Marx, ainsi qu'un autre Français, Levièle. Tous trois furent élus<sup>101</sup>.

### *Après le Congrès de La Haye*

Après La Haye les sections françaises de l'AIT aux États-Unis s'engagent sur la pente d'un irrémédiable déclin. Au lendemain du congrès seule une minorité croyait encore en la possibilité de relever l'Internationale, sans savoir quels nouveaux déboires l'attendaient. Par ailleurs la crise économique qui commença en septembre 1873 fut une nouvelle et grave cause d'affaiblissement.

Que le Congrès de La Haye ait causé une déception terrible est attesté par l'éditorial du *Socialiste* en date du 29 septembre 1872. On y lit que le congrès, « au lieu d'ouvrir la voie à une réconciliation générale, n'a fait que rendre la scission plus profonde », et cela, pour « satisfaire les visées *louches* et les haines personnelles de Karl Marx et de son lieutenant, ce fameux Sorge, le promoteur de nos divisions en Amérique ». Les coupables sont donc clairement désignés. Toute idée d'unité avec le Conseil de Spring Street n'en est pas moins rejetée, et le « système de Marx » et « celui de Bakounine » sont renvoyés dos à dos.

Autre signe de perte d'influence pour les « marxistes », l'incapacité du nouveau Conseil général de s'attacher durablement les services des trois Français désignés par le Congrès de La Haye pour en faire partie. Si le Conseil (douze membres en tout) était tenu par Sorge et les sections allemandes, autrement dit par les hommes qui contrôlaient le Conseil fédéral centraliste, ceux-ci étaient prêts à confier quelques responsabilités aux Français. C'est ainsi que le Conseil général, dans sa séance du 11 octobre 1872, désigna Levièle comme trésorier et, dans une séance ultérieure, Dereure comme correspondant pour la langue française (conjointement il est vrai avec l'Allemand Carl Speyer). Mais aucun des Français ne joua le jeu. David refusa carrément de siéger. Levièle, peu après avoir été élu trésorier, s'appropriâ les fonds. Reconnaisant son indécrotte en janvier 1873, il promit de rembourser au printemps. Mais bientôt le Conseil, sans nouvelles de lui – il avait changé de domicile – soumit l'affaire aux sections, avant de déclarer, le 30 mai, l'affaire réglée d'une manière satisfaisante par l'entremise de la section 2<sup>102</sup>. Quant à Dereure, bien qu'il se fût allié aux centralistes contre la section 2, ce qui lui valut non seulement d'être exclu de celle-ci, mais aussi de perdre ses fonctions de rédacteur en chef du *Socialiste*, il n'en était pas moins devenu, en tant que blanquiste, suspect aux yeux des amis de Marx. Engels recommanda à Sorge de « le tenir à l'œil » et de lui refuser la liste des membres de l'AIT en France. De toute manière Dereure quitta New York au début de février 1873 pour chercher du travail à Savannah (Géorgie). En sa séance du 16 février le Conseil décida de lui donner « un congé indéfini » tout en conservant « [son] nom et [ses] services »<sup>103</sup>.

En dépit de ces défections, où l'on peut voir un aspect parmi d'autres de la débâcle consécutive au Congrès de La Haye, le Tenth Ward Hotel continua d'exercer un certain attrait sur quelques groupes d'Internationaux francophones. Cela s'explique par le fait qu'au milieu de la crise générale de l'AIT les centralistes avaient réussi à conserver des organisations – Conseil général et Conseil fédéral – stables et clairement identifiables. On peut même présumer qu'ils tirèrent un certain

prestige du transfert du Conseil général à New York et sous leur direction. Quelques sections de langue française leur étaient restées fidèles. D'autres prirent ou reprirent bientôt contact avec le Tenth Ward Hotel.

Ainsi voit-on le Conseil fédéral centraliste, dans son rapport du 7 décembre 1872, faire état de l'affiliation « après le congrès de juillet » de la section française de Boston. Cette dernière (ancienne section 34, rebaptisée section 1 de Boston) se signala en février 1873 quand ses porte-parole Gruber, Prand, Coquart, Jotterand et William B. Greene défendirent dans un débat public une déclaration de principe qui fut publiée sous forme de brochure<sup>104</sup>. Mais, à vrai dire, la philosophie libertaire de ces hommes était si différente de celle qui prévalait au Tenth Ward Hotel que leur alliance avec ce dernier comportait nécessairement une part de malentendu. En tout état de cause, la section de Boston disparut bientôt de la scène.

De son côté celle de Paterson, l'une des sections françaises « indépendantes », renoua avec les centralistes, comme l'attestent les rapports qu'elle adressa au Tenth Ward Hotel en janvier 1873 au sujet de la grève locale des tisserands, dans laquelle elle fut, semble-t-il, activement impliquée. A l'instigation de son secrétaire-correspondant Theodor Cuno (alias Federico Capestro), la section vota une résolution pour rejeter les conclusions du Congrès de Saint-Imier<sup>105</sup>.

Une autre section un moment indépendante, celle de la Nouvelle-Orléans, reprit également contact avec le Tenth Ward Hotel. Mais elle n'était guère florissante. Est-ce au découragement général ou à des dissensions internes qu'on doit attribuer la suspension de *La Commune* entre mars 1872 et janvier 1873 ? Toujours est-il qu'au début de 1873 un ancien administrateur de cet organe, Xavier Benezech, ayant quitté la section 15, demandait des renseignements au Conseil centraliste afin de constituer une nouvelle section. Ce qui fut fait en 1874 quand apparut une « section 1 de la Nouvelle-Orléans »<sup>106</sup>.

Deux sections relativement fortes, celles de San Francisco et de Saint-Louis, restèrent loyales au Tenth Ward Hotel. Fin 1872 et début 1873, la première était encore assez active pour pouvoir envoyer de l'argent destiné aux familles des Communards et aux grévistes de Paterson et pour proposer des mesures visant à réorganiser la fédération nord-américaine de l'AIT. Mais, au mois de mars 1873, le Conseil fédéral faisait savoir qu'elle avait perdu des adhérents, tout en décrivant ceux qui restaient comme « des travailleurs sérieux et actifs au service de la cause du travail »<sup>107</sup>.

Quant à la section de Saint-Louis, en février 1873 elle continuait d'envoyer des fonds au bénéfice des communards et de leurs familles. On note qu'à cette date Coëffé, quatre-vingt-huit ans, était toujours actif (il publia cette année-là un pamphlet anticlérical intitulé *Les Jésuites et l'Amérique*). Mais la section fut apparemment dissoute au cours de l'année. Elle devait être brièvement reconstituée en 1877<sup>108</sup>.

Dans l'intervalle toutes les sections françaises de moindre envergure s'étaient plus ou moins effondrées. Ainsi celle de West Hoboken tint une dernière séance en février 1873, où il fut décidé de remettre au *Socialiste* le solde de la caisse (25

cents !), ainsi que les livres et documents de la section, « jusqu'à ce que les membres puissent réorganiser une société socialiste »<sup>109</sup>.

Malgré cette perte la région de New York demeura le bastion des Internationaux français aux États-Unis. Cependant l'activité fiévreuse qui y restait perceptible n'était pas nécessairement saine, dans la mesure où les polémiques internes semblent avoir absorbé une grande partie des énergies. Les réfugiés blanquistes étaient toujours très en vue, et c'est vraisemblablement dans le cadre d'une stratégie blanquiste concertée à l'échelle internationale qu'il faut replacer la transformation à New York, en janvier 1873, de la section 2 en Groupe révolutionnaire socialiste international<sup>110</sup>.

Parallèlement à la formation du GRSI, une nouvelle section 2 (française) de New York, ayant Dereure pour porte-parole, était admise au Conseil fédéral centraliste dans les tous premiers jours de 1873<sup>111</sup>. Presque en même temps, se constituait une « Société des Réfugiés de la Commune » visant à organiser la solidarité financière avec les victimes de la répression versaillaise et à organiser la célébration de l'anniversaire du 18 mars qui, avec la commémoration du 24 février et du 22 septembre, continuait de représenter un aspect essentiel de l'activité publique, voire une des raisons d'être, du mouvement républicain et socialiste francophone. En novembre 1872 fut lancée, à l'initiative de quelques réfugiés et avec l'appui des sections de l'Internationale, une souscription au profit des veuves et des orphelins des Communards<sup>112</sup>.

La fraction autonomiste de l'Internationale fut encore plus durement frappée que sa rivale centraliste par la crise générale de l'AIT. Il semble bien que dès la fin de 1872 aucune section française digne de ce nom n'était plus rattachée à la Confédération américaine de l'AIT. Toutefois quelques militants francophones, tels Hubert, Drury et Lucien Sanial (pseudonyme de Delabarre), restèrent fidèles à Spring Street. Début mai, Hubert (qui avait adhéré à la section 9, la principale section américaine) était l'un des trois membres du Conseil autonomiste. Au surplus, le *Socialiste* étant suspendu après le numéro du 11 mai 1873, les proudhoniens reprurent le contrôle de la publication, qui reparut sous le titre de *Bulletin de l'Union républicaine (2e série)* avec Hubert et Debuchy pour rédacteurs en chef. De son côté Sanial fit paraître un hebdomadaire autonomiste, *The Worker*, qui n'eut qu'une brève existence. Quant à Drury, il était devenu membre de la section 26 de Philadelphie, où il jouissait d'une autorité considérable. Il devait néanmoins retourner à New York, où il prit une part importante aux activités du mouvement ouvrier jusque dans les années 1880<sup>113</sup>.

A la suite du krach de septembre 1873 les États-Unis s'enfoncèrent dans la crise et il suffit de quelques semaines pour que le monde du travail en ressente les terribles effets. A New York et dans plusieurs autres villes prit forme un mouvement visant à aider et à mobiliser les chômeurs, avec le concours actif à la fois du Tenth Ward Hotel et des éléments les plus dynamiques du Conseil de Spring Street, qui jouèrent finalement le rôle le plus important, même si leur organisation était désormais trop faible pour servir de quartier général<sup>114</sup>.

Le Comité de Salut Public formé le 11 décembre 1873 à New York, au cœur de la bataille pour l'emploi, comprenait plusieurs Français, à savoir Millot, Drury, Sanial, Elie May et Boisse. Il y a lieu de penser que la Société des Réfugiés de la Commune lui apporta un soutien des plus actifs<sup>115</sup>.

Mais le mouvement des chômeurs tourna court. En fait c'est le mouvement ouvrier américain tout entier qui, sous l'effet de la crise, connut un déclin vertigineux. L'Internationale ne put échapper à la tendance générale. En 1874, il ne restait rien du Conseil de Spring Street, si ce n'est une brève tentative de faire revivre un hebdomadaire sous le nom de *The Toiler*, et il n'y a plus trace d'activité de la part des groupes français qui avaient épousé la cause autonomiste<sup>116</sup>. Quant au Tenth Ward Hotel, s'il réussit à subsister nominalement, son activité était de plus en plus réduite, et sa prétention à maintenir en vie l'Internationale, de plus en plus factice<sup>117</sup>.

Au cours de l'année 1874 les dernières sections françaises de l'AIT encore dignes de ce nom périclitent irrémédiablement.

En avril et mai la section de San Francisco attire encore l'attention en formant un comité en vue d'offrir une fastueuse réception publique à Henri Rochefort, le prestigieux fondateur de *La Lanterne*, et des autres Communards évadés de la colonie pénitentiaire de Nouméa. Charles Caron, Benjamin Flotte (un proche de Blanqui) et Lafaix étaient présents au banquet en l'honneur de François Jourde et de Paschal Grousset, deux des Communards en question<sup>118</sup>. Mais, après cela, il n'y a plus de trace de la section.

A la Nouvelle-Orléans, on l'a dit, une nouvelle section française avait été constituée à l'initiative de Benezech. Cependant, le 3 août 1874 le Conseil général, répondant à une lettre écrite par ce dernier le 23 juillet, évoque le « triste état de chose » qui existait dans cette ville, en regrettant que « si peu d'intérêt pour l'organisation existe chez vous »<sup>119</sup>.

A New York l'arrivée de Rochefort, qui fait sensation, stimule les énergies en avril et mai. La collecte organisée à cette occasion afin de secourir les Communards déportés offre même aux Internationaux et autres radicaux francophones une dernière occasion de lancer une campagne à l'échelle du pays. Mais c'est bien la dernière. Fait révélateur, le *Bulletin de l'Union républicaine* est provisoirement suspendu après le numéro du 16 mai. En juin 1874, la nouvelle section 2 de New York fusionne avec le GRSI pour former la « section de langue française de l'Association internationale des travailleurs ». Les réunions de ce groupement sont annoncées dans le *Bulletin* jusqu'en novembre 1874<sup>120</sup>.

L'année suivante, la seule nouvelle vraiment positive est l'annonce, dans le *Bulletin* du 17 mai, qu'une nouvelle société locale, l'Union républicaine socialiste, a été constituée à Galveston (Texas), avec le bureau suivant : Gourieux, Jean Galin, Clément Laurent, Dubos, Bret et H. Léger.

Au début de 1875, d'après une statistique du Conseil général, la section de Paterson compte dix-huit membres et celle de la Nouvelle-Orléans, six. Dans la plupart des autres cas les groupes francophones n'existent plus qu'à l'état de traces. Le dernier document de la section 2 de New York publié par le *Bulletin de l'Union*

*républicaine* paraît dans le numéro du 18 février. A Philadelphie, En juillet Valetton trouve à Philadelphie huit abonnés pour le *Bulletin*, avec lequel Josserand, de Boston, correspond toujours<sup>121</sup>.

A partir de là, on perd la trace des sections françaises, exception faite de quelques rares et faibles signaux<sup>122</sup>. En 1876 la venue à Philadelphie de deux délégations d'ouvriers français à l'occasion de l'Exposition universelle ne suffit pas à rendre son élan au mouvement radical francophone. Le *Bulletin de l'Union républicaine* rendit finalement l'âme à la fin de l'année.

A cette époque l'équipe du Tenth Ward Hotel a finalement reconnu son incapacité à maintenir en vie l'Association internationale des travailleurs : en juillet 1876 l'AIT est officiellement dissoute à Philadelphie, cédant la place à un parti ouvrier national, le Parti des travailleurs des États-Unis (*Workingmen's Party of the United States*). Le Conseil fédéral se saborde en même temps. Sur la liste des signataires de l'acte de dissolution ne figurent que des sections de langue allemande<sup>123</sup>.

### **Conclusion**

Ni le processus d'unification, sur tout le territoire américain, des sociétés « républicaines » et « socialistes » francophones, réalisé d'abord dans le cadre de l'Union républicaine de langue française, puis dans celui de l'Internationale, ni leur histoire brève et agitée – des débuts enthousiastes en 1868 à l'apogée de 1870-1871 et à la débâcle qui s'amorça presque aussitôt – ne peuvent se comprendre sans référence aux péripéties de la vie politique et sociale à la fois en Amérique et en France.

Il est clair que l'élan de ces sociétés à la fin des années 1860 avait partie liée avec le dynamisme manifesté, au lendemain de la guerre civile, par les forces progressistes américaines dans le domaine tant politique (les *Radical Republicans*) que socio-économique (le mouvement ouvrier). Mais plus important encore fut l'effet des changements politiques de grande portée qui affectèrent l'Europe et surtout la France à la fin des années 1860 et au début des années suivantes. Tout d'abord le renouveau du « parti républicain » en France encouragea des centaines d'expatriés « irréconciliables » à créer ou à relancer des associations locales dont la plupart adhèrent à l'Union républicaine fondée à Saint-Louis en octobre 1868, de telle sorte qu'au bout d'un an celle-ci comptait une trentaine de sections et de nombreux correspondants dans tous les États-Unis. Puis, à partir de 1870, sous l'effet successivement de la fascination croissante exercée par l'Association internationale des travailleurs, de la sympathie éprouvée pour ses membres en butte aux persécutions impériales, de la guerre franco-prussienne, de la proclamation de la République en France et, par-dessus tout, de la Commune, une partie des membres de l'Union républicaine formèrent des sections de l'AIT, affiliées à un Comité central nord-américain polyglotte.

Mais alors l'unité des Républicains se brisa. Car si beaucoup prirent sans difficulté le virage de la « République universelle » à l'« Internationale » – ne se définissaient-ils pas déjà comme républicains-socialistes, et l'AIT ne semblait-elle

appelée à un essor irrésistible ? – d'autres, en revanche, pour qui la Commune était inacceptable, refusèrent d'entrer dans l'Internationale. L'exemple de la Nouvelle-Orléans montre que les divisions purent aller jusqu'à causer des schismes irréparables.

L'année 1871 peut néanmoins être considérée comme un sommet dans l'histoire du radicalisme de langue française aux États-Unis. S'il n'était plus question pour ses champions de rechercher l'alliance des *Radical Republicans*, il leur semblait en revanche possible de jouer un rôle encore plus significatif – et exaltant – dans le cadre de l'Internationale. A cet égard l'existence, à la fin de l'année, de dix sections françaises de l'AIT, rejointes par six autres au début de 1872, paraissait du meilleur augure.

Or, à ce moment-là, de graves difficultés avaient commencé à miner le terrain politique sur lequel reposaient ces sections. Car à peine le réseau s'en était-il constitué – au prix d'une rupture de l'unité « républicaine » – que la discorde s'installa dans l'AIT aux États-Unis, bientôt compliquée et envenimée par la crise générale de l'organisation. Écartelés entre deux conseils fédéraux nord-américains dominés, l'un par des sections allemandes adossées à de puissantes communautés ethniques, l'autre par des radicaux autochtones ayant une conception bien à eux de la nature et des buts de l'AIT, les Internationaux de langue française ne durent qu'à leur prestige politique de pouvoir conserver un certain poids jusqu'au Congrès de la Haye. Mais, s'étant laissé entraîner, à leur corps défendant, dans la crise générale de l'AIT – sans prise sur les événements, ils n'avaient pour la plupart qu'une piètre connaissance du dessous des cartes – ils perdirent massivement confiance, après La Haye, non seulement dans l'Internationale, mais dans la possibilité même d'une action collective au service de leurs idéaux.

Pour aggraver encore les choses, le mouvement ouvrier américain subissait alors de graves revers. Il y a là un autre élément d'explication du rapide déclin des organisations radicales de langue française. L'amertume causée par l'échec du mouvement des huit heures en 1872, puis par celui des chômeurs dix-huit mois plus tard, se combina avec le dégoût éprouvé envers le jeu politique américain pour accentuer le désarroi général. Il faut ajouter au tableau les effets matériels de la crise économique, qui signifiait pour beaucoup non seulement chômage et pauvreté, mais aussi mobilité forcée et, par voie de conséquence, désagrégation des structures militantes.

Qu'advint-il des anciens « Républicains » et/ou « Internationaux » de langue française aux États-Unis ? Il faudra encore beaucoup de recherches pour pouvoir répondre à cette question avec toute la précision souhaitable. Mais on voit d'ores et déjà émerger plusieurs cas de figure. Il y a, tout d'abord, ceux qui sont retournés en France : non seulement les proscrits de la Commune, mais aussi de nombreux autres. L'amnistie votée en 1880 eut en effet pour résultat non seulement de tarir l'immigration politique en provenance de France, mais aussi d'inciter nombre d'expatriés à rentrer au pays. Les retours, néanmoins, s'étalèrent sur une longue période<sup>124</sup>.

Parmi les francophones qui restèrent aux États-Unis, le groupe sans doute le plus nombreux, mais aussi le plus insaisissable, est constitué par ceux qui, renonçant au militantisme, se fondirent d'une manière ou d'une autre dans le paysage américain ; sauf, peut-être, à participer à un anniversaire militant, à un banquet, à un enterrement, bref, à une occasion de se retrouver entre anciens compagnons de lutte, comme on en voit mentionnées dans la presse tout au long des années 1870, et encore dans la décennie suivante<sup>125</sup>.

Il y a également ceux – un petit nombre – qui quittèrent les centres urbains pour participer à des expériences communautaires inspirées par les idées de Fourier ou de Cabet. Ainsi en 1872 Marin, Delescluze et Tufferd s'intéressèrent à des projets fouriéristes de colonies agricoles. En 1876 Sauva partit pour Icarie, bientôt rejoint par Dereure, E. Péron, Marchand et une vingtaine d'autres Communards. En 1879 encore, Lafaix, à San Francisco, était toujours en contact avec les Icariens d'Iowa, notamment J.B. Gérard. Quelques autres quittèrent les États-Unis pour rejoindre des communautés en Amérique latine : Tanguy et Bedouch au Vénézuéla, Caron au Honduras, d'autres encore au Chili<sup>126</sup>.

Enfin, on trouve ceux qui continuèrent la lutte au sein du mouvement ouvrier et radical nord-américain. Dans les dernières années 1870, on relève quelques efforts pour relancer telle section de la défunte Internationale<sup>127</sup>. On rencontre ensuite, jusqu'à la fin du siècle, des militants de langue française dans toutes les organisations socialistes et anarchistes nord-américaines, du *Workingmen's Party of the United States* au *Socialistic Labor Party* et à la *Working People's International Association*, ainsi que parmi les Chevaliers du Travail. S'il n'est pas toujours facile, à cet égard, de distinguer entre les vétérans de la période 1848-1876 et les nouveaux venus<sup>128</sup>, on note tout de même le rôle de premier plan joué dans le mouvement ouvrier américain par au moins deux anciens Républicains-socialistes francophones, Drury et Sanial-Delabarre, et l'action décisive d'un autre ex-International, David, au sein du mouvement anarchiste de langue française en Amérique<sup>129</sup>. Mais, différence notable avec la période étudiée dans cet article, les francophones ne disposeront plus jamais d'organisations qui leur soient propres à l'échelle du pays – exception faite de la Fédération de langue française du *Socialist Party of America*, que l'on vient de redécouvrir<sup>130</sup> – et ils n'auront guère d'influence sur le mouvement ouvrier américain, ou même sur sa minorité socialiste et anarchiste. Incontestablement, dans l'histoire du radicalisme de langue française aux États-Unis, la fin des années 1860 et le début de la décennie suivante représentent un bref, un fulgurant âge d'or.

## NOTES

1. Eric Foner, *Reconstruction : America's Unfinished Revolution, 1863-1877* (New York, 1988) ; David Montgomery, *Beyond Equality : Labor and the Radical Republicans, 1862-1872* (New York, 1972).

2. Eric Hobsbawm, *The Age of Capital 1848-1875* (London, 1975) ; Montgomery, *op. cit.* ; Samuel Bernstein, *The First International in America* (New York, 1962).

3. Eric Hobsbawm, *op. cit.* ; Marcel van der Linden, « Pourquoi le déclin de la Première Internationale était-il inéluctable ? » *Cahiers d'histoire de l'Institut de recherches marxistes*, n° 37 (1989), p. 127-128 ; Ernesto Screpanti, « Long Cycles in Strike Activity : An Empirical Investigation », *British Journal of Industrial Relations* 25 (1987).

4. Si une bonne partie des Suisses et des Belges étaient francophones, les Alsaciens parlaient en général allemand. Les Canadiens francophones furent près d'un million, mais il s'agit d'un autre sujet.

5. Michel Cordillot, « Les socialistes franco-américains, 1848-1917 : Particularismes nationaux, pluri-ethnisme, internationalisme », dactylographié.

6. Le meilleur point de départ est l'ouvrage de Ronald Creagh sur l'histoire des Français aux États-Unis, *Nos cousins d'Amérique* (Paris, 1988), qui offre un panorama succinct mais pénétrant des milieux radicaux franco-américains des années 1840 aux années 1870 (voir en partic. p. 316-329, 337-351). Ce livre est complété sur de nombreux points par la thèse de doctorat du même auteur, *L'Anarchisme aux États-Unis* (Paris, 1986), *passim*. En ce qui concerne l'insertion des groupes radicaux francophones dans le mouvement socialiste aux États-Unis, le livre de Bernstein, *The First International in America*, est indispensable. Par ailleurs Jacques Freymond et ses collaborateurs, dans les abondantes notes de leur ouvrage *La Première Internationale : Recueil de documents*, vols. 3 et 4 (Genève, 1971), fournissent quantité d'informations sur les sections françaises de l'AIT aux États-Unis ainsi que sur de nombreuses individualités. Certains épisodes clés de l'histoire des sociétés francophones ont été récemment éclairés par les études de Michel Cordillot, « La proscription communaliste aux États-Unis (1871-1880) », *infra* p. « Les blanquistes à New York (1871-1880) », *1848 : Révolutions et mutations au XIXe siècle* (1990), p. 77-92. et « Les derniers fouriéristes aux États-Unis ». Citons aussi les articles de Bernard Cook, « Section 15 of the I.W.A. « The First International in New Orleans », *Louisiana History*, vol. 14 (Summer 1973), pp. 297-304 ; et de David T. Burbank, « The First International in St. Louis », *Missouri Historical Society Bulletin*, vol. 18 (1961-1962), p. 163-172. Enfin le *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, sous la direction de Jean Maitron, vols. 4-9 (Paris, 1967-1971), fournit des renseignements essentiels sur certaines personnalités.

7. Au sujet de cette entreprise voir Michel Cordillot *et alii*, « Les exilés et émigrés politiques français aux États-Unis, 1848-1914 : Un projet de dictionnaire biographique », *Le Mouvement social*, numéro spécial « Avec Jean Maitron » (octobre - novembre 1988), p. 145-148 ; M. Cordillot, « Les émigrés politiques et les militants ouvriers et socialistes français aux États-Unis », *Bulletin de l'ARNA* (Atelier de recherches sur les sociétés et les cultures nord-américaines, Université Paris XIII), n° 1 (1990), p. 20-26 ; M. Cordillot et H. Perrier, « French-American Radicals and Labor Activists, 1848-1914 : A Projected Biographical Dictionary », *International Labor and Working-Class History*, n° 40 (Fall 1991), p. 113-115.

8. Voir à cet égard R. Creagh, *Nos cousins d'Amérique*, p. 316-329.

9. Arthur Müller-Lehning, « The International Association (1855-1859) : A Contribution to the Preliminary History of the First International », *International Review for Social History*, vol. 3 (1938), pp. 184-286 ; Bruno Verlet, « La colonie fouriériste de Réunion au Texas », *Bulletin de l'ARNA*, n° 1 (1990), p. 27-38.

10. R. Creagh, *Nos cousins d'Amérique*, p. 325-326.

11. Précisons d'emblée que par manque de place il a fallu renoncer à présenter dans cette étude les données biographiques relatives aux personnages évoqués. Nous renvoyons à cet égard au *Dictionnaire biographique des exilés politiques et des militants ouvriers et socialistes français aux États-Unis*.

12. Rapports du Consul français de San Francisco datés du 8 février, 9 mars et 7 juillet 1868, in *Correspondance politique des consuls, États-Unis*, vol. 36 (1868). Archives du Ministère des Affaires étrangères, Quai d'Orsay, Paris. Voir aussi Clifford H. Bissell, « The French Language Press in California », *California Historical Society Quarterly*, vol. XXXIX (1960), p. 219-220.

13. Parmi les Suisses, Vogel (ou Vogeli), Zang et Constant Christenert ; parmi les Belges, J. Labiaux et Faider, anciens militants de l'Association démocratique de Bruxelles (fondée en 1847) ; parmi les Italiens, Cetti et Fornaceri.

14. *Le Messenger franco-américain*, 28 janvier 1869, 4 mars 1869 ; *Bulletin de l'Union républicaine de langue française (BURLF)*, 15 novembre 1869, 10 mars 1870.

15. Pelletier, ancien député du Rhône (1848-1851) était devenu fabricant de fleurs artificielles. Debuchy était également fleuriste, Latour était ouvrier tailleur, Villa médecin, Hubert monteur en instruments chirurgicaux, etc. Rien n'est plus difficile que de faire la sociologie de l'Union républicaine de langue française. La remarque souvent citée de Louis Simonin, journaliste français et observateur de la société américaine, selon laquelle vers 1870 les Français de New York exercent « une foule de petits métiers qui ne les enrichissent guère », s'applique tout compte fait assez bien au milieu des radicaux, socialement hétérogène mais qui ne compte ni membres très fortunés, ni prolétaires de la nouvelle industrie. Il y a (avant l'arrivée des proscrits de la Commune, fort déshérités) quelques fonctionnaires de l'administration américaine, quelques membres des professions libérales, des petits entrepreneurs, boutiquiers (restaurateurs, épiciers, fleuristes), artisans et ouvriers de métier en plus grand nombre, quelques artistes indépendants aussi. Tous, de toute manière, s'ils détestent les capitalistes, les spéculateurs, les prêtres, les militaires et autres « parasites », déclarent ne s'intéresser ni à l'origine ni à la condition sociale des individus. Ce qui importe à leurs yeux, c'est la position politique qui consiste à se solidariser avec les « travailleurs » contre les « aristocrates » et les « bourgeois », avec le « travail » contre le « capital », etc.

16. *BURLF*, 15 novembre 1869 et *passim*.

17. *BURLF*, *passim* ; *Le Messenger franco-américain*, 28 janvier 1869, 4 mars 1869.

18. *Ibid.*

19. *BURLF*, 15 novembre 1869 et *passim*.

20. Paraissant d'abord sur une base mensuelle avec quelque irrégularité, le *BURLF* devint bimensuel en mai 1870. A cette date l'*Union républicaine*, qui au début tirait son *Bulletin* à l'imprimerie du *Messenger franco-américain*, avait acquis ses propres presses : *BURLF*, 15 mai 1870.

21. Voir l'article premier de la « Déclaration de Principe » citée et commentée ci-dessus. Cf. *BURLF*, *passim*. Les *Républicains* se prononcent aussi pour la formation d'« États-Unis d'Europe », unis autour d'une commune foi républicaine, démocratique et sociale.

22. Une des raisons avancées pour la fondation de l'Union républicaine est l'« antipathie » éprouvée par les Français des États-Unis pour « les pratiques intolérantes de la religion dominante » dans ce pays. Autre thème important, l'antimilitarisme, la demande d'abolition des armées permanentes.

23. R. Creagh, *Nos cousins d'Amérique*, p. 342.

24. *BURLF*, 15 novembre 1869 et *passim*.

25. *BURLF*, 15 décembre 1869.

26. *BURLF*, 15 novembre 1869.

27. *BURLF*, *passim*.

28. La référence à l'Internationale est présente dès la fondation de l'Union républicaine, dont le programme exprime la volonté de « soutenir et encourager le mouvement économique que les classes

productrices ont mis à l'ordre du jour dans les congrès de Lausanne, Bâle, etc. », c'est-à-dire les récents congrès de l'AIT.

29. *BURLF*, avril 1870.

30. *BURLF*, *passim*.

31. *BURLF*, 15 novembre 1869, 15 décembre 1869, 1er février 1870. Voir aussi *Le Socialiste*, 27 avril, 3 août, 24 août 1872.

32. *BURLF*, 31 mars 1870.

33. Si les États-Unis sont parfois qualifiés de « patrie d'adoption », seule la France a droit au nom sans qualificatif : elle est et demeure « la patrie ».

34. A cet égard il est fait grand cas de la Révolution française de février 1848, saluée comme une étape essentielle du combat pour l'« émancipation ». C'est en effet seulement à cette date que les conditions économiques et intellectuelles se sont trouvées suffisamment mûries pour permettre de comprendre la nature du capitalisme moderne et, par conséquent, pour poser en termes pertinents la « question sociale ». Or les États-Unis n'ont pas connu cette expérience essentielle, ce qui place les radicaux américains en position d'infériorité théorique et politique par rapport à leurs homologues français.

35. *BURLF*, 15 novembre 1869. Une occasion privilégiée de célébrer le culte de la France révolutionnaire était fournie par les manifestations destinées à commémorer les grandes dates de l'histoire de la France révolutionnaire. Citons, entre maints exemples, les banquets organisés pour commémorer juillet 1789, septembre 1792 et (surtout) février 1848.

36. L'Association générale des travailleurs allemands, un groupe lassallien, après avoir plusieurs fois changé de nom et s'être rapproché de Marx et de ses partisans, adhéra à l'AIT en décembre 1869. Elle fut connue plus tard sous l'étiquette de Section I de l'Internationale aux États-Unis.

37. Pressés de clarifier leurs intentions, il leur arrive d'avouer leur embarras : « Savons-nous ce que nous voulons ? Hélas ! Voilà la source de toutes les difficultés et l'origine de toutes les divisions des Républicains » : *BURLF*, novembre 1869.

38. Autrement dit, il est difficile de saisir les rapports exacts entre sections de l'Union républicaine et sections de l'AIT, d'évaluer quelle proportion de membres de la première adhèrent à la seconde et de comprendre comment ceux qui le firent « géraient » leur double affiliation. On dispose néanmoins de quelques indications. À New York, par exemple, les réunions mensuelles de la section française de l'AIT (la future section 2) se tenaient au local des deux sections de l'Union, qui étaient maintenues. Voir J. Freymond, *La Première Internationale*, vol. III, p. 577, note 827. Quand après 1872 l'AIT se désagrègera, l'Union républicaine, bien que très affaiblie, lui survivra quelque temps : ce qu'atteste, dans le domaine de la presse, l'abandon du titre *Le Socialiste* et le retour à celui de *Bulletin de l'Union républicaine de langue française*.

39. Bernstein, *The First International in America*, p. 27.

40. Toutefois d'après les minutes du Conseil général de l'AIT, le 2 novembre 1869 les principes de l'Association venaient d'être adoptés par une « société française » de New York. Voir *Le Conseil général de la Première Internationale. Procès-verbaux*, vol. IV (Moscou, 1975).

41. *BURLF*, 15 juin 1870.

42. *BURLF*, 15 juin, 1er août, 15 août, 1er septembre 1870. Benoît Hubert, « L'Internationale en Amérique », *Bulletin de la Fédération jurassienne*, 1er février 1873. Cluseret est un personnage controversé. On l'a décrit comme un « aventurier », une « sorte de condottiere moderne ». C'est pourtant par une lettre de recommandation fournie par Eugène Varlin, l'éminent International français, qu'il aurait été introduit dans les cercles radicaux de New York.

43. *Le Conseil général*, *op. cit.*, vol. IV, p. 41. Il s'agissait de supprimer toute présidence dans les réunions. Ces deux mesures attestent l'influence d'idées libertaires. Cf. R. Creagh, *Nos cousins d'Amérique*, p. 325.

44. *BURLF*, 1er juin 1870.

45. *BURLF*, 1er août, 15 août, 1er septembre 1870.
46. Bernstein, *The First International in America*, p. 46.
47. *Le Messager franco-américain*, 12 septembre 1870.
48. *Le Conseil général*, *op. cit.*, vol. IV, p. 41. Le texte de l'Adresse est conservé dans le fonds « IWA Papers », série « Records of the North American Council », à la Wisconsin State Historical Society de Madison (WSHS).
49. Bernstein, *The First International in America*, p. 46.
50. Voir les journaux new-yorkais datés du 20 novembre 1870. cf. *The Workingman's Advocate* (Chicago), 8 décembre 1870.
51. *The World* (New York), 7 janvier 1871 ; *The Workingman's Advocate*, 14 et 28 janvier 1871 ; *Le Conseil général*, *op. cit.*, vol. IV, p. 73-74 ; Bernstein, *The First International in America*, p. 48-49.
52. Carl Wittke, *The German-Language Press in America* (Lexington, 1957), p. 165-167.
53. *Le Conseil général*, vol. IV, p. 169 ; Lettre de Marx à Meyer, 21 janvier 1871 ; Rapport du Comité nord-américain en date du 21 mai 1871, in *International Workingmen's Association Letterbook of Central Committee, Federal Council, etc., 1871-1876*, IWA Papers, WSHS.
54. *Le Conseil général*, *op. cit.*, vol. IV, p. 41-44 ; *The World* (New York), 3 octobre 1870 ; Hubert, « L'Internationale en Amérique », *Bulletin de la Fédération jurassienne*, 15 février 1873.
55. Bernstein, *The First International in America*.
56. « L'Association internationale et les Fenians », *Le Messager franco-américain*, 10 février 1871. Cf. W. O'Brien et D. Ryan, *Devoy's Post Bag, 1871-1928* (Dublin, 1948), vol. 1, p. 21.
57. Bernstein, *The First International in America*,
58. *Ibidem*, p. 73 et suiv.
59. Michel Cordillot, « La proscription communaliste aux États-Unis », *op. cit.*
60. *Ibidem* : *Le Socialiste*, 30 avril et 15 mai 1871 ; *L'Équité* (La Nouvelle-Orléans), 7 mai 1871.
61. « Report of the Central Committee to the General Council », 6 août 1871, in *International Workingmen's Association Letterbook*. Cf. Friedrich Sorge's *Labor Movement in the United States* (Westport, Connecticut, 1977), p. 158.
62. Bernstein, *The First International in America*, p. 88.
63. Sur cette question voir M. Cordillot, « La proscription communaliste », où est notamment examinée l'influence des Communards sur la presse et les organisations républicaines et internationalistes françaises.
64. Il est bien connu que la Commune fut presque universellement présentée comme l'œuvre de l'Internationale, que ce soit par ses ennemis qui percevaient celle-ci comme une puissante organisation de conspirateurs ou par ses partisans qui avaient eux aussi tendance à exagérer sa puissance. La perspective américaine ne fait pas exception à la règle.
65. *The New York Times*, 14 septembre 1871 ; *The New York Tribune*, 14 septembre 1871 ; *Le Socialiste*, 7 octobre 1871.
66. Sur la scission américaine de l'Internationale entre une fraction « centraliste » (dite du Tenth Ward Hotel) et une fraction « autonomiste » (dite de Spring Street), voir Hubert Perrier, « Radicalisme américain et socialisme : Les sections 'autonomistes' de la Première Internationale aux États-Unis », in *Pourquoi n'y a-t-il pas de socialisme aux États-Unis/Why Is There No Socialism in the United States ?*, textes réunis par Jean Heffer et Jeanine Rovet (Paris, 1987), p. 193-207.
67. *The New York Standard*, 18 décembre 1871 ; *The World*, même date.
68. *Letterbook*, *op. cit.*
69. M. Cordillot, « La proscription communaliste » ; Cordillot, « Les blanquistes à New York », *op. cit.*
70. *Letterbook*, *op. cit.* ; Hubert, « L'Internationale en Amérique », 15 février 1873 ; *Le Socialiste*, *passim*.

71. Burbank, *op. cit.* : *BURLF*, passim.
72. *Le Socialiste*, 20 janvier, 4 mai, 22 juin, 6 octobre 1872.
73. B. Cook, « Section 15 of the I.W.A. », *op. cit.*, p. 297-298.
74. *Ibidem* : M. Cordillot, « Les derniers fouriéristes ».
75. B. Cook, « Section 15 », p. 300-301.
76. *Le Conseil général*, *op. cit.*, vol. IV, p. 210 et p. 244, note 262 : *Report of the Central Committee*, 6 août 1871, in *Letterbook*. Cf. *ibid.*, 2 octobre 1871.
77. En revanche tous les efforts pour lancer des sections espagnole, italienne et allemande échouèrent.
78. Michel Cordillot, « A Biographical Sketch of Charles Caron », dactylographié.
79. *Letterbook*, p. 64 : *Le Socialiste*, 27 janvier, 16 mars, 20 avril 1872 ; *La Commune*, 10 janvier 1871 ; Lettre de J.T. Elliott à la section 26 de Philadelphie, citée in J. Freymond, *op. cit.*, vol. III, p. 267-272.
80. *Letterbook*, p. 64 : *Le Socialiste*, 10 février, 16 mars, 15 septembre, 10 novembre, 24 novembre 1872 ; Elliott à la section 26, *op. cit.* Thierry est l'auteur d'un dialogue intitulé « A la mémoire de Millière » : *BURLF*, 19 septembre 1874.
81. *Le Conseil général*, *op. cit.*, vol. IV, p. 78 : Reports of the Central Committee, 20 juin, 6 août, 1er octobre 1871, in *Letterbook* : S. Bernstein, *Papers of the General Council* (Milan, 1962), n° 159 : *Le Socialiste*, 20 janvier 1872, 15 décembre 1872. Dans son numéro du 15 avril 1873 *La Commune* annonce la mort de Belle. Cf. J. Freymond, *op. cit.*, vol. III, p. 583-584, note 853.
82. « L'Internationale en Amérique », 15 février 1873.
83. Freymond, *op. cit.*, vol. III, p. 584, note 856.
84. Report of the Central Committee, 19 novembre 1871 in *Letterbook* : *Idem.*, 17 décembre 1871 ; *Le Socialiste*, 16 et 26 janvier 1873, 2 février 1873. Cuno, un Allemand, avait été l'agent personnel de Friedrich Engels à Milan.
85. *Le Socialiste*, 25 novembre 1871, 16 mars 1872, 15 juin 1872.
86. H. Perrier, « Radicalisme américain et socialisme », *op. cit.*
87. *Ibidem*.
88. Hubert, « L'Internationale en Amérique », 1er mai 1873.
89. *Le Socialiste*, 6 janvier 1872 ; Freymond, *op. cit.*, vol. III, p. 585, note 862. En mars la section envoya 15 dollars - recueillis lors du banquet commémorant le premier anniversaire de l'insurrection parisienne - comme contribution à la collecte pour les verriers grévistes de Monthey, en Suisse : *Le Socialiste*, 26, 30 mars 1872. Cf. *Bulletin de la Fédération Jurassienne*, 11 janvier, 8 novembre 1874, 14 février, 21 mars 1875.
90. *Le Socialiste*, 9 mars, 13 avril, 25 mai, 1er et 8 juin, 15 septembre 1872, 13 et 20 April 1873 ; Elliott à la Section 26, *op. cit.*
91. Report of the Central Committee, 19 décembre 1871.
92. *Le Socialiste*, 1er, 22 et 29 juin 1872, 6 juillet 1872.
93. *Ibid.*, 25 mai, 8 juin, 17 août 1872. Les proudhoniens Hubert et Laugrand dénoncèrent la mainmise blanquiste sur *Le Socialiste* dans le numéro de cet organe daté 25 mai 1872
94. *Le Socialiste*, 15 juin 1872 et *passim*.
95. Bernstein, *The First International in America*, p. 137-144.
96. A quoi il faut ajouter que la section 47 envoya un télégramme signé Hernault à la section américaine de Philadelphie qui accueillait le congrès, l'assurant que les Bostoniens étaient « avec vous » : Freymond, vol. III, p. 585, note 872.
97. *Proceedings of the First Congress of the American IWA, Held in Philadelphia, Pa., July 9 and 10, 1872. Declaration of Principles, Platform and Plan of Organization of the American Confederation of the IWA. Published by the Federal Council. New York, 1872*, p. 3 et 11. Fonds IWA, *Miscellaneous Materials*, WSHS.

98. *Le Socialiste*, 13 juillet 1872.

99. Freymond, *op. cit.*, vol. III, notes 784 et 785.

100. La Déclaration fut signée par les sections 2, 10, 14, 29, 42 et 43. *Le Socialiste*, 10 août 1872. Une semaine plus tard, on apprit que les sections 24, 36 and 37 avaient également décidé de rester indépendantes des deux conseils fédéraux. *Ibid.*, 17 août 1872.

101. Freymond, *op. cit.* vol. II (Genève, 1962), p. 329-334, 340, 344, 354-362, 370-371. William West, délégué du conseil de Spring Street Council, ne fut pas admis : *Ibid.*, p. 345. Pendant la controverse relative à l'admission de West, James Guillaume, l'éminent anti-autoritaire, fit état d'une lettre reçue de Verpillier, de la section 18, attaquant Sorge, « le bras droit de Marx », et ses amis. Cf. *Le Socialiste*, 27 octobre 1872

102. *Le Socialiste*, 29 septembre 1872 ; Freymond, *op. cit.*, vol. III, note 19.

103. Lettre d'Engels à Sorge, 16 novembre 1872, citée in Jeanine Verdès, « Les délégués français aux conférences et congrès de l'Association internationale des Travailleurs », *Cahiers de l'ISEA*, p. 163 ; *Le Socialiste*, 6 octobre 1872 ; Bernstein, *Papers*, N<sup>OS</sup> 47, 48, 79, 88 and 89 ; Freymond, vol. III, notes 23, 27, 35, 79, 320.

104. *Address of the Delegates of the Boston Section N° 1 (French) of the Working People's International Association Made to the New England Labor Reform League in Its Convention Held in Boston, Mass., Feb. 23rd* (Princeton, Mass., 1873).

105. *Le Socialiste*, 2 février 1873.

106. Lettre du Conseil général à Bezenech, 11 avril 1873, in Bernstein, *Papers*, n° 71 ; Le Conseil général à la Section I, La Nouvelle-Orléans, 17 février 1875 ; Cook, « Section 15 », p. 304.

107. Bolte à Lafaix, 28 novembre 1872 et 19 January 1873, in *Letterbook* ; Report of the Federal Council, mars 1873, *ibidem.* ; *BURLF*, 15 December 1872 ; Bernstein, *Papers*, N<sup>OS</sup> 39, 56, 79, 88.

108. *La Commune*, 27 décembre 1873 ; Burbank, *op. cit.*, p. 170. En 1874 le *BURLF* annonça que Coeffé venait de mourir « sur la brèche », et qu'il était l'auteur d'un « Projet de constitution égalitaire ».

109. *Le Socialiste*, 2 mars 1873 ; J. Freymond, *La Première Internationale*, vol. III, note 786.

110. Cordillot, « Les blanquistes à New York ».

111. Lettre de Bolte à Dereure, 6 janvier 1873, *Letterbook*, p. 142 ; *Protokoll-Buch* de la section 1 de New York, procès-verbal de la réunion du 11 mai 1873.

112. *Le Socialiste*, 10 novembre 1872 ; M. Cordillot, « La proscription communaliste ».

113. Selon un rapport d'Oscar Testut (*Archives de la Police parisienne*, BA 435), les blanquistes de New York lancèrent un nouvel organe, *La Revue Sociale*, qui disparut après le second ou le troisième numéro. Voir M. Cordillot, « La proscription communaliste ». Nous n'avons retrouvé que les cinq premiers numéros du *Worker* (26 janvier - 23 février 1873). Cet organe fit une grande place aux écrits théoriques de Claude Pelletier.

114. Philip Foner, *History of the Labor Movement in the United States*, vol. 1 (New York, 1947 ; Herbert Gutman, « The Tompkins Square 'Riot' in New York City on January 13, 1874 », *Labor History*, vol. 6 (1965), p. 44-70

115. Cet épisode est décrit en détail in Cordillot, « La proscription communaliste ». Voir aussi *Woodhull & Claflin's Weekly*, 27 décembre 1873, 28 février 1874.

116. Du *Toiler*, nous n'avons retrouvé que les numéros du 23 mai au 10 octobre 1874. On n'y trouve aucune référence aux sections francophones.

117. Bernstein, *The First International in America*.

118. M. Cordillot, « La proscription communaliste ».

119. Le Conseil général à la Section I, La Nouvelle-Orléans, 17 février 1875 ; B. Cook, « Section 15 », p. 304 ; J. Freymond, *op. cit.* vol. III, note 850.

120. Lettre de Sauva datée 7 juin 1874, *BURLF*, 16 juin 1874 ; *ibidem*, 18 février 1875 ; M. Cordillot, « La proscription communaliste ».

121. *BURLF*, 17 mai, 12 juin, 16 juillet 1875.

122. Au cours des premiers mois de 1876, par exemple, Josserand continuait d'écrire de temps à autre de Boston au *Bulletin de l'Union républicaine*. Voir *BURLF*, 16 août 1875, 18 octobre 1875, 17 janvier 1876, 18 février 1876.

123. J. Freymond, *op. cit.*, vol. IV, p. 406.

124. M. Cordillot, « La proscription communaliste ». Dereure, Pottier, et les frères May sont parmi les plus connus de ceux qui, revenus en France, y jouèrent un rôle important dans le mouvement ouvrier et socialiste. Mais il existe beaucoup d'autres cas intéressants. Par exemple, il y a des raisons de penser que J.R. Lafaix ne fait qu'un avec le Lafaix qui, syndicaliste blanquiste, résidait à Bourges en 1883, participa en 1897 au 9<sup>e</sup> congrès national des syndicats français comme délégué du Cher et était toujours actif dans ce département en 1901. Voir Claude Penner, *Le Socialisme dans le Cher* (Paris, 1975), p. 82, 106 ; *Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier français*, vol. 13, p. 166.

125. Voir, par exemple, le compte rendu des funérailles de Francis Parisel in *The New York Herald*, 8 juillet 1877.

126. *BURLF*, 16 mai 1874, 18 février 1876 ; Cordillot, « Les derniers fouriéristes ».

127. Par exemple à Saint-Louis : Burbank, *op. cit.*

128. Tardive mais non négligeable, la contribution des Canadiens français est de mieux en mieux connue : François Weil, « Classe et ethnicité aux États-Unis : le cas des Canadiens français de la Nouvelle-Angleterre », *Bulletin de l'ARNA*, n° 2, p. 53-58 ; Michel Cordillot, « La propagande révolutionnaire en direction des Canadiens français de Nouvelle-Angleterre au début du XX<sup>e</sup> siècle », *ibidem*, p. 59-69. En ce qui concerne les mineurs francophones de Pennsylvanie, originaires en grande majorité du nord de la France et de Wallonie, voir Ronald Creagh, « Socialism in America : The French-speaking Coal Miners in the Late Nineteenth-century », in Marianne Debouzy (dir.), *A l'ombre de la Statue de la Liberté* (Saint-Denis, 1988), p. 153-166 ; Nicole Riffaud-Perrot, « Paroles de mineurs : les militants anarchistes francophones en Pennsylvanie, 1880-1914 », *Bulletin de l'ARNA*, n° 2, p. 40-52.

129. R. Creagh, « Socialism in America » ; N. Riffaud-Perrot, « Paroles de mineurs », p. 42-43.

130. M. Cordillot, « La propagande révolutionnaire en direction des Canadiens français de Nouvelle-Angleterre », p. 63-68.

# La proscription communaliste aux États-Unis (1871-1880)

MICHEL CORDILLOT\*

On sait combien fut terrible la répression qui suivit l'écrasement de la Commune de Paris. Des milliers de fédérés parisiens et de militants, du moins parmi ceux qui avaient pu échapper aux exécutions sommaires ou aux arrestations massives, durent prendre le chemin de l'exil. Trois pays proches de la France, la Suisse, l'Angleterre et la Belgique, accueillirent à eux seuls la quasi-totalité des proscrits<sup>1</sup>. Il s'en trouva toutefois quelques-uns pour aller s'installer outre-Atlantique dans l'attente de jours meilleurs. Mais tandis que différentes études ont bien mis en évidence l'impact profond de la Commune aux États-Unis<sup>2</sup>, il n'existe aucun travail abondant spécifiquement l'étude de la proscription communaliste dans ce pays, et l'objet de la présente communication sera donc d'offrir une première vue d'ensemble sur cette question.

Le retentissement de la Révolution du 18 mars fut grand aux États-Unis. Pour l'historien Samuel Bernstein, « à l'exception de la corruption politique, aucun autre sujet ne fit l'objet en 1871 d'autant de grands titres dans la presse que la Commune de Paris et l'Internationale qui en prit de défense »<sup>3</sup>. C'est peut-être que, confrontée à sa propre violence, la société américaine voulut voir dans la Révolution parisienne la concrétisation de ses pires craintes concernant son devenir<sup>4</sup>.

Les événements parisiens du printemps 1871 causèrent outre-Atlantique une véritable tempête. Reprenant sans les vérifier les informations mensongères diffusées par la presse versaillaise, les principales feuilles du pays se déchaînèrent contre les « bandits » et les « assassins » qui avaient terrorisé les honnêtes Parisiens durant plus de deux mois. Il y eut bien quelques exceptions, comme le *New York Standard*, dont le reporter John Russell Young s'était trouvé à Paris durant la Commune et put témoigner qu'il n'y avait vu aucune des horreurs si complaisamment décrites par ses confrères<sup>5</sup>. Mais parmi les personnalités de premier plan, seul Wendell Phillips prit publiquement le parti des Communards<sup>6</sup>.

Quant au mouvement ouvrier américain, resté silencieux jusqu'à l'écrasement de la Commune, il se rangea peu ou prou à l'opinion dominante. Le *Workingman's Advocate* de Chicago fit figure d'exception lorsqu'il tenta, dans un premier temps, de

---

\* Université de Paris VIII.

justifier l'attitude des ouvriers parisiens, affirmant que les causes qui avaient produit la Commune existaient tout aussi bien à New York et dans les grandes villes des U.S.A. qu'à Paris<sup>7</sup>. Il devait par la suite devenir plus critique. Et la plupart des organisations ouvrières firent preuve d'une hostilité non dissimulée<sup>8</sup>. Seules les sections de l'Association internationale des travailleurs [*désormais* A.I.T.] se dressèrent courageusement à contre-courant pour prendre la défense des insurgés parisiens.

Les communautés francophones installées un peu partout aux États-Unis<sup>9</sup>, déjà fortement traumatisées par la guerre franco-prussienne, suivirent avec émotion et inquiétude la lutte fratricide entre Paris et Versailles. Dès le 9 avril, la section de l'Union républicaine de langue française de New York (U.R.L.F.) se déclara solidaire des « communiers », rapidement imitée par les sections de Saint Louis et de La Nouvelle-Orléans<sup>10</sup>. Mais si la proclamation de la République le 4 septembre 1870 avait fait pour ainsi dire l'unanimité dans des communautés où les proscrits du 2 décembre étaient nombreux et influents<sup>11</sup>, il n'en alla pas de même avec la Commune dès lors que fut connu son dénouement tragique et en particulier l'exécution des otages.

Les Franco-Américains se divisèrent. Même au sein des organisations républicaines et socialistes, des voix s'élevèrent pour condamner les révolutionnaires parisiens. A New York, Charles Villa, un des fondateurs de l'U.R.L.F., se désolidarisa publiquement de la Commune ; à La Nouvelle-Orléans, le Dr Testut, après avoir soutenu la Commune dans son journal *l'Équité*, la répudia finalement – pour des motifs sans doute plus personnels qu'idéologiques – tandis que la majorité des membres de la section 15 se rangeait aux côtés de Charles Caron, dont le propre mensuel avait pris le titre symbolique de *La Commune*<sup>12</sup>. *Le Messenger Franco-Américain*, qui était traditionnellement à New York l'organe des républicains modérés, fut dénoncé par les éléments avancés qui lui reprochèrent de se ranger aux côtés de la réaction<sup>13</sup>. Et preuve de la sympathie et de l'élan mobilisateur que suscita aussi la Révolution du 18 mars au sein des communautés francophones, 7 des 11 sections de l'A.I.T. qui se formèrent aux États-Unis de fin mai à octobre 1871 furent des sections françaises<sup>14</sup>.

La Commune fournit aux socialistes francophones (mais aussi à tous les Internationaux américains), en même temps qu'un symbole une grande cause autour de laquelle se mobiliser. Dès le 2 juillet 1871, un meeting organisé à New York par les sections de l'A.I.T. vit affluer plusieurs centaines de participants enthousiastes prévenus par le seul bouche à oreille<sup>15</sup>. Dans les jours qui suivirent, le Comité central américain commença à diffuser la brochure rédigée par Marx à la demande du Conseil général de Londres sur « La guerre civile en France », et fit imprimer une nouvelle édition de son pamphlet contre l'ambassadeur Elihu B. Washburne, afin de faire la démonstration de la duplicité de ce dernier envers la Commune<sup>16</sup>. Très vite, des sommes d'argent importantes furent transmises au Conseil général à Londres<sup>17</sup>. Mais la manifestation la plus remarquable eut lieu le 17 décembre suivant, toujours à New York, à l'initiative des sections « autonomistes » de l'A.I.T. Prévues à

l'origine pour le 10, elle avait été interdite par la police, mais cette interdiction avait rapidement été levée suite à de nombreuses protestations.

Ce jour-là, plusieurs milliers de personnes<sup>18</sup> défilèrent derrière un catafalque drapé de rouge et entouré de proscrits. Suivaient plusieurs centaines de Franco-Américains rassemblés sous le drapeau rouge de la section 2 derrière Benoît Hubert et Théophile Millot, puis diverses sociétés allemandes, cubaines, américaines, italiennes et une délégation de *Fenians* irlandais. Parmi les personnalités américaines présentes à la manifestation, les reporters notèrent les sœurs Victoria Woodhull et Tennessee Claflin, assistées de Theodore Banks, C. Osborn Ward, Theodore Tilton, Joshua K. Ingalls et quelques autres<sup>19</sup>.

Toutes les conditions se trouvaient ainsi réunies pour que l'arrivée et l'installation aux États-Unis d'un certain nombre d'hommes et de femmes affichant fièrement leur qualité d'ancien Communard aient un grand retentissement, indépendamment du nombre réel de ces réfugiés.

Combien furent-ils ? Il n'existe aucun moyen de le savoir avec certitude<sup>20</sup>. Quelques centaines tout au plus, au nombre desquels certains ne firent qu'un bref séjour outre-Atlantique<sup>21</sup>. Parmi les plus connus, on citera Simon Dereure, Eugène Pottier et le Dr. Parisel, qui avaient tous trois siégé à la Commune, Benjamin Flotte (le vieux compagnon de Blanqui, qui avait été chargé de négocier avec Versailles sa libération contre celle des otages), les frères Élie et Gustave May, responsables de l'intendance sous Cluseret, le blanquiste Edmond Mégy, Arsène Sauva et Léon Séguin. D'autres, installés depuis des années aux États-Unis (où plusieurs d'entre eux étaient des figures connues du mouvement social francophone) comme Baptiste Mounier, le tailleur Latour, Jean Baron et Frédéric Tufferd, étaient plus, à proprement parler, des anciens combattants de la Commune que des proscrits. Partis au lendemain du 4 septembre avec un fort contingent de membres de l'U.R.L.F. comme engagés volontaires afin de défendre la République contre l'envahisseur prussien, ils s'étaient trouvés à Paris le 18 mars, peu après avoir été démobilisés, et avaient tout naturellement pris le parti des insurgés<sup>22</sup>. Certains de ces Franco-Américains avaient d'ailleurs sans doute été partie prenante de la tentative – restée apparemment sans suite – de fonder, à l'instar de la Légion fédérale belge et de la Légion italienne, une Légion franco-américaine<sup>23</sup>. Quelques-uns également avaient dû s'exiler après avoir participé aux mouvements insurrectionnels de province, comme Adam Bergeron à Lyon, les frères Galtier à Marseille, ou encore E. Fondeville à Bordeaux. On notera enfin que parmi les réfugiés qui s'installèrent à New York, beaucoup avaient exercé des commandements militaires.

Dès leur arrivée, les proscrits de la Commune trouvèrent aide et assistance auprès des membres et sympathisants de l'U.R.L.F. et de l'A.I.T. Nombreux furent ainsi ceux qui purent élire domicile pour quelques jours dans la pension tenue par le Suisse Constant Christenert, « un des plus fervents apôtres de la Commune »<sup>24</sup>, le temps de trouver un emploi (ce qui s'avéra parfois difficile) et un logement.

Ils s'installèrent presque tous dans les grandes villes de la côte Est, et en premier lieu à New York, où résidèrent – même si ce ne fut parfois que temporairement – 83 % des réfugiés identifiés, ou aux portes de New York dans le New Jersey : c'est là un autre élément pouvant expliquer l'influence que les réfugiés de la Commune acquirent au sein du mouvement social francophone. Car New York était alors incontestablement le centre nerveux du socialisme (et pas seulement du socialisme francophone) aux États-Unis, et l'arrivée de plusieurs dizaines de réfugiés fournit au mouvement alors en plein essor des cadres formés et motivés et qui jouissaient en outre d'un réel prestige aux yeux des socialistes locaux.

Les premiers proscrits arrivèrent à partir de l'été 1871. Dès septembre ou octobre 1871, on peut parler de l'existence d'un noyau de réfugiés blanquistes qui se regroupe et s'organise autour d'Edmond Levraud et du « général » Bergeret, et qui rassemble, outre ces derniers, Simon Dereure, Edmond Mégy, les frères Galtier et Gustave May<sup>25</sup>. A cette date, E. Levraud entretenait déjà une correspondance régulière avec Eudes, qui était alors à Londres le principal chef du parti blanquiste en cours de réorganisation au sein de la proscription. Ce noyau initial de militants blanquistes se désagrégea rapidement du fait du retour rapide de Bergeret et de Levraud à Londres, du départ de Louis Galtier pour la Belgique, et du conflit qui brouilla définitivement Mégy et Dereure avec Gustave May (bientôt rejoint par son frère Élie). Mais les blanquistes ne cessèrent pas pour autant de jouer un rôle de premier plan au sein de la proscription communaliste (principalement par l'intermédiaire de Dereure, puis de Mégy), et au-delà, au sein du mouvement social francophone. Toutefois, dans un premier temps, ces hommes se tinrent quelque peu à l'écart, ressassant des jugements fort critiques vis-à-vis des socialistes franco-américains et des membres de l'Internationale, et de la vie aux États-Unis en général<sup>26</sup>.

Si, contrairement à ce qui se passa en Suisse ou en Angleterre, les réfugiés n'éprouvèrent pas immédiatement le besoin de se regrouper au sein d'une organisation spécifique, c'est parce qu'ils trouvèrent à leur arrivée outre-Atlantique dans la section 2 de l'A.I.T. et dans les sections de l'U.R.L.F., des organisations prêtes à les accueillir à bras ouverts et au sein desquelles ils purent donner libre cours à leurs sentiments politiques et discuter de leurs conceptions politiques avec d'autres émigrés français ou francophiles. Preuve de l'ascendant qu'ils prirent, les responsabilités qui, à New York, leur furent très vite conférées tant au sein des organisations françaises que dans la presse du mouvement : c'est ainsi que pour les années 1872-1873, outre Frédéric Tufferd qui en fut un des principaux rédacteurs, Crosse, Dagbert, Dereure, Guérinière, Latour, Mazeau, Mégy, Ollivier, Sauva et Thomas furent membres du comité d'administration du *Socialiste* (qui prit la suite du *Bulletin de l'Union républicaine* à compter du 7 octobre 1871), lequel était alors l'organe central des socialistes francophones des États-Unis. Latour fut pour sa part réélu président de la section new yorkaise de l'U.R.L.F. en décembre 1872, tandis que Dagbert, Lorin, Sauva, Dereure, Mazeau et Henri Delescluze jouaient un rôle de premier plan dans les sections 2 et 22 de l'A.I.T.<sup>27</sup>.

On ne peut que tenter de démêler l'écheveau des influences idéologiques et doctrinales à l'œuvre dans le mouvement social francophone afin d'analyser l'apport spécifique des proscrits de la Commune. Outre le fait que les différentes écoles socialistes avaient toutes ou presque des adeptes au sein de l'U.R.L.F. et de l'A.I.T.<sup>28</sup>, la scission survenue au sein du comité central nord-américain de l'A.I.T. le 19 novembre 1871 donna le signal d'une crise qui allait atteindre son paroxysme au Congrès de La Haye (septembre 1872) et perdurer au-delà, créant des tensions et des contradictions nouvelles dans des organisations francophones déjà confrontées à leurs problèmes propres.

Au sein des sections françaises de l'A.I.T., jusqu'à l'arrivée des proscrits de la Commune, ce fut plutôt la tendance proudhonienne de gauche qui domina avec des hommes comme Laugrand<sup>29</sup>, C. Pelletier, Debuchy et Hubert, sans pour autant être hégémonique. Mais fouriéristes (Charles Caron à La Nouvelle-Orléans), ex-Icariens (les principaux fondateurs de l'U.R.L.F. de Saint Louis, par la suite adhérents de l'A.I.T.), coopérateurs, partisans de la République démocratique et sociale et proudhoniens avaient tous en commun une sensibilité libertaire qui s'était déjà manifestée du temps de l'Association internationale, dont Latour, Tufferd, Pelletier, Debuchy et quelques autres avaient été membres<sup>30</sup>, ainsi qu'une méfiance perceptible envers « l'autoritarisme » allemand et, partant, envers le centralisme organisationnel<sup>31</sup>.

Les blanquistes, qui paraissaient s'être rapidement imposés au sein de la proscription (symboliquement, la garde d'honneur qui entourait le catafalque lors de la manifestation géante organisée le 17 décembre 1871 à New York par les sections « autonomistes » était composée, entre autres, des blanquistes Mégy, Dereure et Louis Galtier)<sup>32</sup>, se retrouvèrent alors quelque peu en porte-à-faux. Fidèles à la tactique définie par Blanqui vers le milieu des années 1860 alors que son objectif était de (re)constituer le parti de la révolution, ils pensaient qu'il fallait ouvrir les rangs de l'organisation à toutes les bonnes volontés sincères, en se gardant bien d'éveiller les dissidences afin de ne pas perdre ses forces et son temps à se chamailler au sujet de l'organisation sociale d'après-demain. Mais par ailleurs, ils étaient également partisans d'une organisation fortement centralisée, seule capable à leurs yeux d'impulser la lutte politique du prolétariat. Dans le conflit qui déchirait l'Internationale aux États-Unis, les sections française étaient de cœur avec les sections autonomistes<sup>33</sup>, et donc plutôt en faveur de l'organisation d'un grand parti politique ouvrier et contre le repli sur les syndicats prôné par les sections centralistes. Ce qui en soi ne pouvait heurter les convictions des blanquistes, qui partageaient en outre avec la majorité des membres des sections françaises certaines valeurs fondamentales comme l'anticléricalisme et le patriotisme.

Mais en Europe, au sein du Conseil général, les blanquistes emmenés par Ranvier, Vaillant, Cournet, C. Martin et Arnaud, étaient depuis la Conférence de Londres (septembre 1871) les alliés les plus fidèles de Marx, car celui-ci voyait en eux un rempart contre les ambitions attribuées aux partisans de Bakounine<sup>34</sup>. C'est ainsi qu'après une valse hésitation, puis une période d'attentisme, les sections 2 et 10 décidèrent finalement de participer au congrès des « centralistes », c'est-à-dire celui

organisé par les partisans de Marx aux États-Unis en juillet 1872, sans que, pour autant, les ponts soient définitivement coupés entre les sections françaises et les « autonomistes ». Ce n'est donc pas un hasard si le délégué français désigné par ce congrès pour se rendre avec Sorge à La Haye fut le Communard blanquiste Simon Dereure (à noter que c'est un autre proscrit, A. Sauva, qui fut désigné par les sections 2, 29 et 42, pour les représenter à La Haye)<sup>35</sup>.

En fait, à partir des deux congrès de juillet 1872, l'Internationale se retrouva, aux États-Unis, scindée en trois groupes : les deux Fédérations (« centraliste » et « autonomiste ») et, faisant tampon, une dizaine de sections indépendantes, presque toutes françaises, qui n'étaient adhérentes ni à l'une ni à l'autre des fédérations. Or, c'est également à cette époque que l'influence des blanquistes devint prépondérante au niveau de la politique éditoriale du *Socialiste*<sup>36</sup>. Au point que, petit à petit, Blanqui s'imposa comme la figure emblématique associée en toutes circonstances à la célébration du souvenir de la Commune, et ce en dépit du fait que son arrestation près de Cahors le 17 mars 1871 avait empêché qu'il y participât<sup>37</sup>.

Le Congrès de La Haye marqua la rupture définitive entre marxistes et blanquistes. Ces derniers sortirent de l'A.I.T., expliquant leur décision dans un manifeste-réquisitoire vigoureux (*Internationale et Révolution*) signé par A. Arnaud, F. Courmet, Marguerittes, Constant Martin, G. Ranvier et E. Vaillant :

« On croyait l'Internationale puissante parce qu'on croyait qu'elle représentait la Révolution ; elle se montra timide, divisée, parlementaire. [...] Quant aux déclarations et résolutions que nous demandions sur l'organisation des forces du prolétariat, on les enterra en les renvoyant à une commission. [...] En nous retirant de l'Internationale, nous n'avons pas besoin de le dire, nous n'avons pas voulu nous retirer de l'action ; c'est, au contraire, pour y entrer avec plus d'énergie que jamais, n'ayant d'autre ambition que de faire jusqu'au bout notre devoir. »<sup>38</sup>

A New York, les proscrits blanquistes ou sympathisants<sup>39</sup> emmenés par Mégy, avaient progressivement pris le contrôle de la section 2, affermissant du même coup leur emprise sur le *Socialiste* : E. David devint secrétaire de la rédaction, Guérinière, Mégy et Mazeau furent élus au comité de gestion (Dereure, considéré comme un traître à cause de son attitude au Congrès de La Haye avait été écarté). Le ton du *Socialiste* se fit de plus en plus violent, à l'image de l'éditorial de Mégy publié le 17 novembre, qui se concluait ainsi à l'adresse des capitalistes :

« Nous avons été doux pendant la Commune, mais patience c'est dans des flots de sang, de mitraille et d'incendie que nous voulons vous engloutir pour nous soulager le cœur et venger les nôtres. »

C'est en fait dans la perspective globale d'une stratégie blanquiste concertée à l'échelle internationale qu'il faut replacer la transformation à New York, en janvier

1873, de la section 2 en Groupe révolutionnaire socialiste international (G.R.S.I.), lequel aurait compté dès sa fondation 167 adhérents<sup>40</sup>. Parmi les dirigeants élus, beaucoup étaient des proscrits, et deux au moins, Guérinière et Jules Thomas, doivent être considérés comme d'authentiques blanquistes. De la déclaration de principe rédigée par ses fondateurs, il ressortait que bien qu'ayant constaté l'impossibilité de parvenir à un compromis avec le nouveau Conseil général de New York, ils ne pouvaient pourtant se rallier au programme défini par le Congrès de Saint-Imier parce qu'ils se refusaient à donner leur « approbation au système d'indépendance absolue que, sous le titre d'autonomie des groupes, les antiautoritaires v[oulai]ent inaugurer », et à « partager le désintéressement qu'ils profess[ai]ent pour l'action politique ». Optant pour l'indépendance, le G.R.S.I. se donnait donc pour objectif « l'étude » et « la propagande », envisageant la possibilité que les apôtres soient un jour obligés de se faire soldats, et concluait ainsi :

« Telle est, citoyens, la voie dans laquelle, forcés de quitter momentanément l'Internationale, nous avons cru devoir nous engager. Aucun changement sérieux ne s'est opéré dans notre manière de voir ; nous restons Internationaux sans faire partie de l'Internationale, voilà tout. Le but que nous poursuivons est toujours le même, et les moyens sont fort peu différents. »<sup>41</sup>

Si l'on ajoute à cela l'insistance mise à dénoncer « l'influence des doctrines religieuses »<sup>42</sup>, il paraît difficile de ne pas voir dans la fondation du G.R.S.I. et dans son programme la marque de l'influence des éléments blanquistes de la proscription.

D'autant que la fondation du G.R.S.I. intervint dans les semaines qui suivirent la fondation de la Société des réfugiés de la Commune, lors d'une réunion provoquée par E. Mégy, Crosse et Thomas. Mais contrairement à ce que ces derniers exigeaient, les autres proscrits n'acceptèrent pas de rejeter les frères May<sup>43</sup>. Bien au contraire, ces derniers s'imposèrent en fait comme de véritables figures de proue de l'émigration. Il semble que devant cet échec, Mégy et ses amis les plus proches se soient volontairement tenus à l'écart de la toute nouvelle société, fondant même une éphémère organisation rivale sous la dénomination de Combattants de la Commune<sup>44</sup>. La fondation du G.R.S.I. aurait donc été le pendant des efforts des blanquistes au sein de la proscription, efforts qui visaient à relancer la dynamique de l'organisation du parti de la Révolution après l'éclatement de l'A.I.T. résultant des décisions arrêtées à La Haye.

Dès sa création, la principale fonction de la Société des réfugiés fut d'impulser la solidarité financière avec les victimes de la Commune et d'organiser les célébrations annuelles de l'anniversaire du 18 mars (auxquelles assistaient plusieurs centaines de personnes), célébrations qui, avec celles du 22 septembre et du 24 février, constituèrent un des aspects essentiels de l'activité publique du mouvement républicain et socialiste francophone à partir de 1873. Elle se créa d'ailleurs au moment où était lancée (à l'initiative de quelques réfugiés et avec l'appui des sections de l'Internationale)<sup>45</sup> une importante souscription au profit des veuves et

des orphelins des Communards tués au combat ou massacrés pendant la « Semaine sanglante ». Durant toute l'année qui suivit, l'activité militante des socialistes francophones fut principalement liée à cette collecte qui rapporta des sommes considérables, et à laquelle des centaines d'émigrés et d'exilés français tinrent à apporter leur obole, ainsi qu'en témoignent les listes de souscription publiées alors chaque semaine dans les colonies du *Socialiste*.

En septembre de la même année, la terrible crise économique qui débuta avec la faillite retentissante de Jay Gould bouleversa la scène politique et sociale. Les États-Unis s'enfoncèrent dans une crise économique sans précédent. La production, l'emploi et les salaires s'effondrèrent en l'espace de quelques semaines<sup>46</sup>. A New York, mais aussi dans des villes comme Chicago, Cincinnati et Philadelphie, un important mouvement de mobilisation pour venir en aide aux milliers de chômeurs se mit en branle, encadré par les militants de l'A.I.T. centraliste, mais également par les éléments les plus dynamiques de la défunte confédération autonomiste, divers syndicalistes et des représentants ès-qualité de la Société des réfugiés de la Commune<sup>47</sup>. C'est ainsi que le Comité de salut public, formé le 11 décembre 1873 à New York, comprenait des syndicalistes, des Internationaux et plusieurs Français, parmi lesquels deux au moins étaient des anciens Communards (les membres français identifiés du C.S.P. étaient Théophile Millot, V. Drury, Lucien Sanial, ainsi que les proscrits Boisset et Élie May). Le haut degré de mobilisation des ouvriers francophones de New York se traduisit par la tenue d'un meeting qui en rassembla environ 1500, et qui vota le programme d'inspiration socialiste rédigé par le Conseil central qui avait précédé le C.S.P.<sup>48</sup>. Le mouvement culmina avec l'organisation à Tompkins Square, le 13 janvier 1874, d'un imposant rassemblement, lequel fut brutalement dispersé par la police. Au lendemain de ce qui fut immédiatement et fort improprement qualifié « d'émeute », la grande presse se déchaîna, proférant les accusations les plus grotesques<sup>49</sup> et colportant les rumeurs les plus folles. Pourtant, noyé dans la masse des affabulations, un journal publia un document d'origine policière dont le ton mesuré, la précision et l'exactitude des informations à propos desquelles il est possible de procéder par ailleurs à des recoupements, attestent la fiabilité<sup>50</sup>. D'après les rapports d'un agent français infiltré par la police dans les rangs des organisations révolutionnaires, il ressortait que le soutien apporté officiellement par la Société des réfugiés au Comité de salut public début janvier n'était pas resté purement platonique. En effet, la veille du meeting prévu à Tompkins Square, 250 à 280 Français, dont un grand nombre de proscrits, s'étaient réunis, afin de recevoir d'Élie May des instructions précises ; rendez-vous leur avait été donné le lendemain à 8h30 devant le Casino (East Houston au coin de Mott Street), où ils devaient se grouper par sections de 100. Dans les heures qui suivirent la dispersion brutale opérée par la police, une assemblée générale se tint au 189 Bowery. L'exaspération était à son comble et on y parla de s'armer en vue des manifestations à venir. Un des frères May harangua la foule, et un comité de femmes fut même créé sur le champ<sup>51</sup>. Le 21 janvier, une nouvelle réunion se tint, présidée par

Charnier, Millot, Sanial et Boisse y représentaient le C.S.P. Sanial qui avait appartenu à l'armée française, préconisa la formation de groupements paramilitaires. Ce qui fut chose faite le 28, avec la formation, sous le commandement général d'Élie May, de 4 compagnies devant compter chacune 4 sections de 100 hommes et astreintes à une séance d'exercice par semaine<sup>52</sup>. Le 4 février, présidant une assemblée des militants concernés, Théophile Millot leur aurait déclaré :

« Nous prendrons en main la justice et nous l'administrerons avec des fusils et des baïonnettes. Nous avons déjà des armes ; nous trouverons du pétrole et nous l'utiliserons comme nous l'avons fait à Paris. »

Paroles certes outrancières, mais à prendre comme un témoignage du degré d'exaltation qui régnait alors dans les rangs du mouvement social francophone et de la proscription.

Dans toute cette affaire, le rôle essentiel fut joué par les dirigeants du Cercle révolutionnaire et communiste français, une organisation mal connue qui regroupait apparemment les éléments du mouvement francophone restés les plus proches des autonomistes de Spring Street : c'est du moins ce que semble confirmer la présence de militants comme Théophile Millot, Henri Charnier, Victor Drury et Lucien Sanial, dont les liens avec les milieux antiautoritaires sont bien établis, aux côtés de réfugiés qui croyaient simplement que l'heure de la revanche approchait.

Le plus surprenant est que cette équipée paramilitaire, qui ne put aller très loin du fait de l'effondrement rapide du mouvement populaire, se soit faite totalement en dehors du noyau dur des blanquistes. Leur non-participation à ces préparatifs, pourtant susceptibles de les enthousiasmer, reste un mystère. Fut-ce par refus de se compromettre avec le dernier carré des Internationaux antiautoritaires ? Par allergie au rôle prépondérant joué, une fois encore, par les frères May ? A moins peut-être qu'ils aient seulement pris le train en marche un peu tardivement, comme le laisserait supposer le lancement à New York, début février, de la *Revue sociale*, dont les principaux rédacteurs étaient Mégy, Crosse, E. David, Mazeau, Ollivier et Thomas<sup>53</sup>. En effet le peu que nous sachions du programme énoncé par cette feuille (dont aucun exemplaire n'a pu être retrouvé) plaide pour un ralliement des blanquistes aux luttes en cours, tant la référence à la constitution de milices ouvrières paraît transparente :

« Nous voulons la Révolution sociale. Celle qui fera justice des assassins du peuple. Celle qui, anéantissant toutes les institutions tyranniques, cléricales et bourgeoises, sera l'avènement de l'égalité vraie et nous débarrassera à tout jamais de tous les parasites exploiters, voleurs et mendiants de toutes catégories, prêtres, soldats et bourgeois, maîtres et valets qui infestent aujourd'hui la société.

Le point primordial est l'organisation de la force révolutionnaire, car il est de toute évidence que nos agresseurs ne céderont qu'à la force. La force, entre les mains des travailleurs, sera la sauvegarde du socialisme. »<sup>54</sup>

Toutefois, cet appel à des blanquistes l'action resta sans lendemain, leur feuille disparaissant au bout de 2 ou 3 numéros<sup>55</sup>. Le 7 juin 1874, le G.R.S.I. et la section 2 unirent leurs maigres forces pour fonder une Section de langue française de l'Association internationale des travailleurs, adoptant à cette occasion un manifeste assez proche des textes de la Commune révolutionnaire (blanquiste) de Londres, se penchant principalement sur « les moyens pour arriver le plus rapidement possible au renversement à main armée de l'ordre social actuel et à l'édification d'un ordre social plus en harmonie avec les lois de la nature »<sup>56</sup>. Même si à cette époque, les Français représentaient encore à New York un groupe de révolutionnaires conséquent, une telle prise de position ne pouvait plus guère éveiller d'échos en dehors de quelques cercles restreints<sup>57</sup>.

Après l'échec du mouvement des chômeurs, les proscrits eurent encore une occasion de se mobiliser massivement avec l'arrivée aux États-Unis de Rochefort et de ses compagnons, au lendemain de leur évasion de la presqu'île Ducos. L'effet produit par la tonitruante – et rocambolesque – traversée du continent américain par le « Lanternier »<sup>58</sup> eut pour effet de galvaniser les énergies des révolutionnaires franco-américains, tout en amenant la grande presse à réviser largement ses positions antérieures sur la Commune, tant fut grande l'émotion suscitée par ses révélations sur le sort des bagnards de Nouvelle-Calédonie. Prévenus de l'arrivée imminente des évadés, les socialistes français de San Francisco organisèrent un comité d'accueil qui, ayant manqué Rochefort et Pain, pressés de parvenir à New York, reçut en grande pompe Paschal Grousset et Jourde. Le vieux blanquiste Benjamin Flotte était là pour faire les présentations et remettre aux évadés lors d'un meeting rassemblant 150 internationaux de toutes nationalités une importante somme collectée au sein de la colonie française de Californie (\$ 165) afin de leur permettre de poursuivre leur voyage vers l'Europe<sup>59</sup>. Accueilli et hébergé à New York par Pelletier, Rochefort donna interview sur interview, se faisant l'accusateur des bourreaux de la Commune, et rassembla plusieurs centaines d'auditeurs, parmi lesquels une grosse majorité de proscrits et d'immigrés d'origine française, pour assister à une conférence qu'il donna à l'Académie de musique sous la présidence effective de John Swinton<sup>60</sup>. L'émotion suscitée par ses révélations sur la vie dans les bagnes de Nouvelle-Calédonie fut si forte que, dans les semaines qui suivirent, le *Bulletin* lança une nouvelle souscription au profit des déportés de Nouvelle-Calédonie, collecte qui allait en fait être la dernière grande manifestation d'ampleur mise sur pied par les révolutionnaires et Internationaux français aux États-Unis<sup>61</sup>.

En effet, il est très net qu'à partir de 1875, les organisations françaises s'effilochèrent irrémédiablement. Si quelques groupes demeuraient actifs çà et là dans les grandes villes, l'impression d'ensemble est celle d'une mort lente. Certains proscrits,

imitant Sanial ou Drury, avaient décidé de militer au sein du mouvement ouvrier anglophone<sup>62</sup> ; Mégy était reparti passer plusieurs mois en Angleterre ; Loysel, Mounier, Parisel étaient morts ; les frères May étaient définitivement exclus de la Société des réfugiés, laquelle ne rassemblait plus en séance plénière qu'une vingtaine de proscrits, exceptionnellement une quarantaine ; d'autres restaient dans l'expectative faute de perspectives à court terme. Même la venue à Philadelphie d'une délégation d'ouvriers français à l'occasion de l'Exposition universelle du Centenaire de 1876 ne mobilisa pas les énergies militantes ; Mégy et Dereure accueillirent les délégués libres à leur arrivée à New York ; E. Pottier envoya un poème. Et les choses en restèrent à peu près là, même si un pique-nique géant rassembla plusieurs centaines de Franco-Américains désireux de saluer leurs compatriotes<sup>63</sup>. Le *Bulletin* cessa de paraître fin 1876, privant dès lors les socialistes francophones de tout lien institutionnel. Quelques militants isolés entretenaient la flamme : l'action personnelle de Pottier (soutenu par le *Socialistic Labor Party*) semble avoir été déterminante pour assurer le relatif succès d'une tombola en faveur des déportés, lancée de Londres en mai 1877, et pour laquelle 5.071 billets à 1F furent vendus outre-Atlantique, dont 2 000 à San Francisco<sup>64</sup>. Mais une ultime tentative, en 1878, de relancer aux États-Unis un organe socialiste hebdomadaire de langue française échoua au bout de quelques mois<sup>65</sup>.

Le départ de Sauva pour l'Icarie dans les premiers mois de 1876 priva en outre le mouvement francophone de l'un de ses militants les plus actifs. Quelques semaines plus tard, il y fut rejoint par S. Dereure, E. Péron, Marchand et une vingtaine d'autres communards<sup>66</sup>. Puisqu'il paraissait impossible de changer la société, mieux valait œuvrer à en construire une nouvelle. L'écrasement sanglant de la Commune, puis les échecs subis aux États-Unis amenèrent quelques proscrits à se tourner vers des moyens autres que l'insurrection ou l'action révolutionnaire pour bâtir la société future. C'est ainsi que plusieurs d'entre eux, et non des moindres (Marin, Delescluze, Tufferd), s'intéressèrent dès 1872 aux projets de tonalité fouriériste visant à fonder des colonies agricoles socialistes<sup>67</sup>, et qu'outre les Communards partis pour rejoindre les Icarieus, d'autres étaient également passés aux actes, comme Tanguy et Bedouch au Vénézuéla<sup>68</sup>.

Avec le vote de l'amnistie, d'abord partielle en 1879, puis totale en 1880, nombre de proscrits revinrent au pays. Eugène Pottier rentra en 1880, ainsi que Bedouch, imité peu après par Dereure (en 1881) et de nombreux autres. Quelques-uns attendirent encore plusieurs années avant de quitter les U.S.A. : Benjamin Flotte ne rentra en France qu'en 1884 ou 1885, à peu près en même temps qu'Élie May, Tufferd en 1886 ; même Latour, pourtant installé aux États-Unis depuis 1855, ne put résister au mal du pays et revint s'installer en France au bout de plus de trente années<sup>69</sup>. Pour certains, ce retour tant espéré engendra des frustrations telles qu'ils préférèrent reprendre, volontairement cette fois, le chemin de leur pays d'exil : ce fut le cas de Mégy qui, d'errance en errance, s'en alla mourir au Panama en 1884.

Mais rares furent ceux qui s'installèrent définitivement outre-Atlantique : Jules Thomas en fut, ainsi que Bergeret<sup>70</sup>, ou encore Dardelle qui éditait encore en 1887 (avec l'aide de V. Delahaye et J. Joffrin, rentrés au pays) un journal francophone de tendance anarchiste intitulé *La Torpille*<sup>71</sup>. A cette date, les derniers survivants de la Commune formaient un groupe extrêmement réduit, sans influence réelle, même si leur Société révolutionnaire (avatar de l'ancienne Société des réfugiés) continuait de se réunir épisodiquement. Le mouvement social francophone n'était plus désormais que l'ombre de lui-même<sup>72</sup>.

Pourtant, en 1886 à Chicago, l'un des temps forts de la période de mobilisation en vue de l'action pour les huit heures à compter du 1<sup>er</sup> mai – action qui eut les suites que l'on sait avec la tragédie du Haymarket – fut la cérémonie organisée par Albert Parsons et les militants de l'I.W.P.A. pour célébrer l'anniversaire du 18 mars, cérémonie au cours de laquelle fut lu un message en français envoyé par les derniers proscrits vivant à New York<sup>73</sup>. Avec ce passage symbolique du témoin, les derniers Communards réfugiés aux États-Unis quittaient l'arène sociale et ses luttes incertaines au jour le jour pour entrer dans l'Histoire.

**DOCUMENTS**

**Annexe n°1 : Liste des Communards ayant trouvé refuge aux États-Unis.**

ANSOT Fils	ESMERY (ou HÉMERY), A.
BADOUREAU, E	FINIEL
BARON, Jean	FLEUTIAUX
BARROUD (ou BAROUD), Agénor	FLOTTE, Benjamin
BEDOUCHE, Jean Lucien	FONDEVILLE, E.
BEE, Emile	FORT, Alfred
BEER	GALTIER
BERGERET, Jules	GALTIER, Louis
BERGERON, Adam (dit François-Joseph)	GIRGOIS (?)
BLEIN-MONTREINAL	GLATZ, Charles, Henri (dit Rat) (?)
BLEZER	GOLDREICH, M.
BLOCK (ou BLOCH), Félix	GROLARD, Joseph, Amateur, Étienne
BOBANT	GUAITELLA, Joseph, Marie
BOISSET, P.	GUÉRINIÈRE, A.
BROSSARD, E.	HANSER, Charles, Henri
BROSSARD, Mme	HENRY, Sixte-Casse, dit Fortuné (?)
BUISSON	HÉRY
CARETTE, Auguste (dit La Dentelle)	IDONOWITZ
CARRIER	JAUD, Joseph, Alexis
CHABANNE	JEALLOT, Pierre (dit Le Tapin)
CHAUVET	JOAL, X.
CLAUDE	JOFFRIN, Jules
CLÉMENT, Charles	KAWECKI, Constantin, Ladislas (?)
CLOUZOT	LA CÉCILIA, Napoléon (dit Paul LACOMBE)
COLLET	LATOUR
CROSSE, Louis	LE DORÉ, Joseph
DAGBERT, L.	LEDUC, Louis, Alfred (?)
DARDELLE	LEGAT
DAVID, Louis, Joseph (dit DAVY)	LELIÈVRE
DAVOUST, Gabriel (dit BERRY)	LE MÉHAUTÉ
DELAHAYE, Victor, Alfred	LEMOINE, V., Isidore
DELESCLUZE, Elizabeth M.	LEVRAUD, Louis, Edmond
DELESCLUZE, Henri	LÉVY (ou LÉVI) Marie, Moïse
DELORME	LOISON
DEMAREST	LORIN, Baptiste, Joseph
DEREURE, Caroline, Hortense, née POITREY	LOYSEL (ou LOISEL)
DEREURE, Simon	MAILLOT, P.
DERIGNY, Etienne, Eugène (?)	MARCHAND (?)
DESCHAMPS, Marcel G.	MARIN, Arnaud, Théodore
DUFEZ, E.	MARIN, Charles, Henri
DUFFAY, E.	MARTIAL (?)
DUFOUR, François (?)	MARTIN, L.
DURIEUX, François, Émile	MASSENET, Léon, Adrien, dit de MARANCOUR

MAY, Élie	SUZÉ (?)
MAY, Gustave, Charles	TANGUY, Yves, Alexis, Marie
MAZEAU, J.	THILL
MÉGY, Edmond	THOMAS, Jules
MOUNIER, Baptiste	TOUREIL, Louis
MOURNIER Père (?)	TRÉSAL, Charles
MOUSTRAL (?)	TUFFERD, Frédéric
OLIVIER, Paul	VALEILLE
OLLIVIER, Joseph, M.	VINET
PARENT, Hip., Achi. (dit Barthélémy NICAISE)	WILLERMAIN
PARISEL, François, Louis	ZIMMER, Émile, Léon
PARRENT	
PÉDOUSSEAU (PÉDOUSSANT?)	
PÉRON (?)	
PERRETTE, Auguste	
PIEDNOIR, Hector (?)	
PILON	
POIRIER, Louis, Gustave	
POTTIER, Eugène	
PROCASTA, François, Marie	
PROSPER	
PRUNGNAUD des BERGÈRES, Alexandre	
RAVEAUX (RAVAUX, RAVEAUD)	
RAVEAUX, Mme	
RECLUS, Élie	
RÉGÈRE, Henri, Pierre	
RÉGNIER, Émile	
RESNAYS, Pierre	
RIDOUX, Édouard, Étienne, Désiré, Edmond	
ROBINET (Gilbert, Adolphe ?)	
ROCHAT	
RYBEAU	
SACLIER, L.	
SAULNIER	
SAUVA, Arsène	
SAUVAGE, Léon	
SÉGUIN, Léon (ou Léo), Henri, Marie, Albert	

Nota : Les cas douteux sont signalés par un point d'interrogation. Cette liste a été dressée dans le cadre du projet FRENCARE (Cf. *Le Mouvement social*, supplément au n° 44, 1988, pp. 145-148), à partir du dépouillement de la presse socialiste francophone (américaine et européenne), de divers fonds d'archives (Archives consulaires françaises, Archives de la Préfecture de police, etc.), et du *Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier français* publié sous la direction de Jean Maitron.

Annexe n°2  
Statuts de la Société des réfugiés de la Commune.

**GENERALITES :** Les Réfugiés de la Commune qui se trouvent aux États-Unis déclarent vouloir s'unir non seulement dans leur intérêt personnel, mais surtout en faveur de la cause pour laquelle ils ont consacré leur vie. Ils veulent, dans le pays où la proscription les a jetés, s'aider mutuellement et combattre encore pour le drapeau qu'ils ont soutenu.

Dans ce double but, il a été convenu et décidé ce qui suit :

**STATUTS.**

- Art. 1. Les réfugiés du soulèvement populaire du 18 mars 1871 qui vivent aux États-Unis forment une association qui prendra le titre de : Société des réfugiés de la Commune aux États-Unis. Les réfugiés des soulèvements que la province a opérés pour soutenir Paris sont admis au même titre que ceux de Paris.
  - Art. 2. Le siège central sera établi à New York.
  - Art. 3. Les réfugiés habitant trop loin pour assister aux séances seront membres adhérents.
  - Art. 4. Dans les centres où il se trouve au moins dix réfugiés, il pourra se former une section, qui se mettra en rapport avec le Comité central de New York. Le Comité de New York se mettra de même en rapport avec Londres, Genève, Bruxelles, etc.
  - Art. 5. Tout réfugié, pour faire partie de la société, doit être présenté par deux membres qui certifient sa qualité de réfugié, sous leur responsabilité.
  - Art. 6. La cotisation est fixée, par mois, à 25 cents pour les sociétaires et membres adhérents ; 5 cents par membres pour les sections correspondantes.
  - Art. 7. Les réfugiés sans travail pourront être dispensés de cotisation.
  - Art. 8. Les fonds seront centralisés et serviront aux frais d'administration, de propagande, de secours aux réfugiés immigrants et à tout emploi utile à la cause en général et aux réfugiés en particulier.
  - Art. 9. Il sera nommé, au scrutin, un comité de six membres renouvelable par moitié tous les trois mois ; les membres sortants ne seront pas immédiatement rééligibles.
  - Art. 10. Tout membre du comité est toujours révocable par une assemblée générale.
  - Art. 11. Le Comité a la charge d'organiser et de diriger l'administration, de diriger la correspondance, de proposer, de surveiller l'emploi des fonds, de convoquer des assemblées extraordinaires lorsqu'il sera nécessaire, et prendre l'initiative des mesures urgentes.
  - Art. 12. Il nomme, sous sa responsabilité, un secrétaire et un trésorier.
  - Art. 13. L'Assemblée nomme, tous les trimestres, un mois avant la fin de l'exercice, une commission de contrôle de trois membres, qui doit faire son rapport le jour des nouvelles élections.
  - Art. 14. Les Assemblées générales sont mensuelles. N'y sont admis que les réfugiés. Toute proposition faite dans ces assemblées sera mise à la suite de l'ordre du jour, sauf en cas d'urgence.
  - Art. 15. Pour éviter tout débat irritant sur des sujets personnels, toute accusation contre un des membres devra être adressée par écrit, et signée, au comité, qui fera nommer, pour l'examen de la question, une commission d'enquête, par l'Assemblée.
  - Art. 16. Aucun membre ne pourra être rayé que (sic) par un scrutin réunissant la majorité des réfugiés inscrits.
  - Art. 17. Toute proposition de modification des statuts doit être présentée en assemblée générale, après avoir été préalablement signée de cinq membres.  
Elle ne sera acceptée que si elle réunit les deux tiers des votes des membres présents.
- 12 janvier 1873.

Pour copie conforme, le secrétaire général, Loisel.

(source : *Le Socialiste*, 9 février 1873)

## NOTES

1. Voir 1871. *Jalons pour une histoire de la Commune*, publié sous la direction de Jacques Rougerie, Paris : 1973, notamment les contributions de Daisy Devreese, Marc Vuilleumier, Milkos Molnar, Jacques Rougerie et Marcello Segall, pp. 253-373 ; également Paul Martinez, « Amis éprouvés et sûrs : les réfugiés blanquistes en Angleterre, 1871-1880 » in *Blanqui et les Blanquistes*, ouvrage édité par la Société d'histoire de la Révolution de 1848 et des révolutions du XIX<sup>e</sup> siècle, Paris : 1986, pp. 153-172.

2. A. Landy, « La Commune et la classe ouvrière aux États-Unis » in *La Pensée*, (1951), n° 37, pp. 99-106 ; Jean-Jacques Recht, « La Commune de Paris et les États-Unis » in *La Pensée*, (1972), n° 164, pp. 99-120 ; Edward T. Gargan, « The American Conservative Response [to the Commune] » in *1871, Jalons, op. cit.*, pp. 240-249 ; Samuel Bernstein, *The First International in America*, New York : 1962 ; Ronald Creagh, « L'Anarchisme aux États-Unis », Thèse d'État, Univ. de Paris I, 1979 ; Hubert Perrier, « Idées et mouvement socialistes aux États-Unis, 1864-1890 », Thèse d'État, Univ. de Paris VIII, 1984 ; David A. Shafer, « Les répercussions de la Commune aux États-Unis », *Cahiers d'histoire de l'IRM* (1991), n° 44, pp. 7-23.

3. S. Bernstein, *op. cit.*, p. 73.

4. A ce sujet, voir les analyses développées par Gargan in « The American Conservative Response », art. cit.

5. S. Bernstein, « The American Press Views the Commune » in *Essays in Political and Intellectual History*, 1955, pp. 169-183 ; *The First International, op. cit.*, pp. 73 sq.

6. La section 17 (française) de l'Association internationale des travailleurs de Springfield lui vota une lettre de remerciements pour son attitude ; cf. *Le Socialiste*, 27 janvier 1872.

7. *Workingman's Advocate*, 8 juillet 1871, cf. également S. Bernstein, « American Labor and the Paris Commune » in *Science and Society*, 1951, pp. 144-162, ainsi que les deux études du même auteur précédemment citées.

8. Voir les études de Landy et de Bernstein.

9. D'après les services diplomatiques, il y avait, en juin 1871, 250 000 ressortissants français répartis sur l'ensemble du territoire états-unien ; cf. Correspondance politique des États-Unis, Ministère des Affaires étrangères, Paris, vol. 148, p. 239.

10. A l'unanimité moins une voix, cf. *Le Socialiste*, 30 avril, 15 mai 1871.

11. C'est ainsi qu'à San Francisco, le bonapartiste Pierre Cauwet annonça son ralliement à la République « au nom du patriotisme ». Cf. *Courrier de San Francisco*, 1er octobre 1870.

12. Bernard Cook, « Section 15 of the I.W.A. : The First International in New Orleans » in *Louisiana History*, 1973, pp. 297-304 ; Michel Cordillot, « Biography of Charles Caron », à paraître.

13. *Bulletin de l'Union républicaine*, 1er juin 1871.

14. Hermann Schlüter, *Die Internationale in Amerika*, Chicago, 1918, p. 132 ; H. Perrier, « Idées et mouvements socialistes », *op. cit.*, pp. 133 sq.

15. S. Bernstein, *The First International*, p. 89 ; Friedrich Sorge's *Labor Movement in the United States*, édité par Philip S. Foner et Brewster Chamberlin, Westport (Connecticut) : 1977, p. 158.

16. Ce dernier pamphlet fut repris par plusieurs journaux progressistes. Cf. S. Bernstein, *op. cit.*, p. 88, note 58.

17. Début novembre, \$ 1 008 au total avaient été envoyés à Londres, dont \$ 687 collectés par 5 sections françaises. Cf. *Le Socialiste*, 4 novembre 1871.

18. 10 000 selon la presse, 3 000 selon le consul de France, 2 000 enfin d'après F. Sorge, mais il est vrai que la manifestation était organisée par ses adversaires au sein de l'A.I.T., alors en pleine crise.

19. *New York World* et *New York Standard*, 18 décembre 1871.

20. Pour ne prendre qu'un seul exemple, H. Schlüter, *op. cit.*, p. 136, parle d'un « très grand nombre de réfugiés » sans autre précision. De plus, la surveillance exercée par les seuls services

diplomatiques outre-Atlantique était loin d'être aussi étroite que celle exercée par la police française à Londres et à Genève, ou par la police belge à Bruxelles.

21. Par exemple, les blanquistes Edmond Levraud et le « général » Jules Bergeret qui, rebutés par la réalité qu'ils découvrirent en arrivant à New York, repartirent pour l'Angleterre au bout de quelques semaines ou de quelques mois. Institut français d'histoire sociale (I.F.H.S.), fonds Eudes, 14 AS 99 bis.

22. Non sans quelques réserves : ce fut par exemple le cas du vétéran de la proscription Latour, qui resta à Paris jusqu'au 13 avril 1871, et qui, tout en approuvant le mouvement révolutionnaire dans son principe, exprima en présence du vicaire général Lagarde et de Benjamin Flotte, qui l'approuvait, son désaveu des « excès » commis par les Parisiens, dont il n'avait de ce fait voulu accepter aucune fonction officielle. Cf. Gustave Gautherot, *L'Échange des otages. Thiers et Mgr Darboy*, Paris : 1910, pp. 40-41.

23. Une affiche signée « BONNIN, ex-capitaine de l'armée américaine, franc-tireur licencié », fut placardée le 7 mai 1871, qui appelait à la formation du 272<sup>e</sup> de marche, 3<sup>e</sup> légion : « Nous, franco-américains, voulons nous reconstruire [...] représentant déjà un effectif de 300 hommes, convoquons tous les citoyens libres à se joindre à nous [...] pour la défense de nos droits et le maintien de la Commune », *Murailles politiques*, Paris : 1874, tome II, p. 457. Le 272<sup>e</sup> figura pour la première fois dans la récapitulation du chef de la comptabilité de la Garde Nationale le 9 mai. La solde versée correspondait alors à un effectif de 500 hommes répartis en 6 compagnies, *Journal officiel de la Commune*, 9 mai 1871. Le 272<sup>e</sup> ne réapparut pas dans les récapitulations ultérieures, et l'on peut penser que ses effectifs furent reversés dans d'autres unités. Le signataire était probablement Gustave Bonnin, qui avait été un des membres fondateurs de l'Association internationale (1855-59).

24. Contrairement à ce qu'affirme le *Dictionnaire biographique du Mouvement ouvrier français*, vol. 5, p. 113, il ne semble pas possible que ce dernier ait pu se trouver à Paris durant la Commune.

25. I.F.H.S., fond Eudes, lettres d'E. Levraud, 14 AS 99 bis.

26. « Décidément, je ne puis plus vivre dans cette succursale du bagne et de toutes les communautés religieuses du monde. Religion, prostitution et vol, ce sont les trois mots qui devraient être inscrits en lettres d'or sur le drapeau étoilé de l'Amérique du Nord. Je ne puis plus y tenir, et les expressions me manquent pour décrire tout le dégoût et toute la haine que j'ai pour cette race pourrie. Depuis l'enfant jusqu'au vieillard, tout est avili et dégradé. Mégy, Dereure, May partagent ma manière de voir et il est certain que nous filerons d'ici le plus tôt possible. [...] Tout Français qui a passé plusieurs années en Amérique est un homme fini, coulé, rasé. Il a perdu tout sens moral, toute notion du bien et du mal. Tout se bornera pour lui à compter ses dollars [sic], s'il en a, et à tirer des plans pour en gagner par n'importe quel moyen s'il n'en a pas. » E. Levraud à Eudes, 1<sup>er</sup> décembre 1871, I.F.H.S. 14 AS 99 bis.

27. Voir *Le Socialiste*, *passim*.

28. Au point que Bernstein a pu parler de la « Babel doctrinale » que constituait la section 2 : *op. cit.*, p. 97.

29. Prosper Laugrand avait été, d'octobre 1849 à mai 1850, le gérant légal du journal de Proudhon, *La Voix du Peuple* ; il avait à ce titre fait l'objet de poursuites judiciaires.

30. Arthur Lehning, « L'Association internationale (1855-59). Contribution à l'étude des antécédents historiques de la Première Internationale » in *De Buonarroti à Bakounine*, 1977, pp. 153-268.

31. Les premiers accrochages entre Tufferd et Sorge dataient de 1858. Voir *Le Libertaire*, édité par Joseph Déjacque à New York, 25 octobre 1858.

32. *New York World*, 18 décembre 1871.

33. Sur les enjeux politiques des divergences au sein de l'Internationale aux États-Unis, voir H. Perrier, *op. cit.*, vol. 1, pp. 148 sq.

34. Voir Paul Martinez, « Les réfugiés blanquistes en Angleterre », art. cit.

35. Sur l'attitude des sections françaises dans la crise de l'A.I.T., cf. H. Perrier, *op. cit.*, vol. 1, chap. 4, ainsi que sa contribution au présent colloque.

36. Il est possible de reconstituer la manière dont les blanquistes prirent progressivement le contrôle du *Socialiste*, grâce à S. Dereure et à E. David. Dereure, qui avait proposé de donner deux conférences sur la Commune au profit du journal, en devint l'éditorialiste attiré à partir du 9 mars 1872. A de nombreuses reprises, il fit l'éloge de Blanqui dans ses articles. Le 4 mai, E. David (qui devait plus tard se rapprocher de l'anarchisme, mais sans jamais renoncer à certaines de ses idées) fut investi de nouvelles responsabilités au sein du comité de gérance du journal, lui imprimant dès lors une ligne blanquiste marquée, au point que les proudhoniens Hubert et Laugrand dénoncèrent cette dérive (*Le Socialiste*, 25 mai 1872). De nombreux écrits du « Vieux » furent publiés dans les colonnes du *Socialiste* (« Un toast de Blanqui », 6 octobre 1872 ; « La Patrie en danger », en feuilleton du 3 novembre 1872 au 20 avril 1873), de même que la condamnation de Vésinier par les blanquistes de Londres (22 septembre 1872).

37. On mentionnera, par exemple, les toasts portés à Blanqui par Mégy et Guérinière en 1873, puis par G. May en 1874, lors des cérémonies commémorant le 18 mars à New York ; ou encore le portrait géant de Blanqui décorant la salle où se fêta l'anniversaire de la Commune à Chicago en 1875, etc.

38. *La Première Internationale. Recueil de documents* publié sous la direction de Jacques Freymond, tome 3, pp. 141-145.

39. Signèrent ainsi une pétition diligentée par Mégy à la demande des blanquistes de Londres, qui faisaient alors l'objet d'une cabale : S. Dereure, L. Crosse, A. Fort, Fleutiaux, A. Sauva, J. Thomas, Bedouch, L. Toureil, E. Regnier, A. Perrette, Lorin, Bergeron, L. Sauvage, Davoust, Claude, Rochat, Saulnier. Cf. *Le Socialiste*, 22 juin 1872.

40. APP, BA 428, rapport daté de Londres, 19 février 1873 ; Michel Cordillot, « Les Blanquistes à New York (1871-1880) », in *1848 Révolutions et mutations au XIXe siècle*, (1990), n° 6, pp. 77 et sq.

41. « Aux citoyens membres de la section n° » déclaration du G.R.S.I. à tous les groupes socialistes d'Europe et d'Amérique in *Le Socialiste*, 26 janvier 1873 ; H. Perrier, *op. cit.*, pp. 286 sq.

42. *Le Socialiste*, 12 janvier 1873.

43. Ces derniers, qui avaient déjà fait l'objet d'une enquête suite à diverses accusations de malversation lorsqu'ils dirigeaient les services de l'intendance de la Commune, suscitèrent de nouvelles controverses dès leur arrivée à New York. Ils occupèrent toutefois jusqu'en 1876 une place de premier plan au sein de la proscription, figurant à de nombreuses reprises parmi les orateurs désignés pour intervenir dans diverses manifestations publiques. Plusieurs « commissions d'enquête » furent, au fil des années, constituées pour rassembler les éléments qui permettraient de prendre une décision équitable au sujet des deux frères. Mais il fallut plus de trois ans pour que la décision soit prise de les expulser définitivement de la Société. Cf. *Procès-Verbal de la séance extraordinaire des Réfugiés de la Commune de Paris du 30 mars 1876, à Husch's Hall, 123 Houston Street, New York*, 8 p. Un exemplaire de cette brochure se trouve aux APP, carton BA 429.

44. *Le Socialiste*, 16 février 1873.

45. *Ibid.*, 10 novembre 1872.

46. H. Perrier, *op. cit.*, pp 268 sq.

47. Herbert G. Gutman, « The Tompkins Square 'Riot' in New York City on January 13, 1874 : A Re-Examination of its Causes and its Aftermath » in *Labor History*, 6 (1965), pp. 44-70.

48. *Ibid.*, « The Failure of the Movement by the Unemployed for Public Works in 1873 », *Political Science Quarterly*, n° 80 (Juin 1965), pp. 254-276 ; cf. p. 262.

49. La presse annonça que les « communistes » avaient financé la préparation d'une gigantesque conspiration avec l'argent et les pierres précieuses provenant du pillage des églises de Paris durant la Commune. Il s'agissait sans doute d'une accusation visant directement les frères May, qui avaient été trouvés porteurs de pierres précieuses d'origine contestée lors de leur arrivée à New York. Cf. H. Gutman, « The Tompkins Square 'Riot' », art. cit. p. 57.

50. C'est d'ailleurs le seul document concernant les événements de Tompkins Square figurant dans la correspondance diplomatique adressée par le consul général de France au Quai d'Orsay. Il s'agit

d'une coupure extraite d'un journal anglophone sans indication de titre ou de date [vraisemblablement New York, ca. fin janvier 1874].

51. Ce qui peut expliquer l'attention spéciale accordée aux femmes lors de la célébration du 18 mars deux mois plus tard, ainsi que l'organisation d'une conférence de la Citoyenne Raveaux sur « la Femme dans la société future » ; cf. *Bulletin de l'Union républicaine*, 16 mars 1874.

52. Les commandements étaient ainsi répartis : Adjudant-major E. May ; 1ère Cie : Sauva, Hanser ; 2e Cie : May, Lorin ; 3e Cie : Martial, Charnier ; 4e Cie : Boisset, Raveaux.

53. Il faut signaler qu'à cette date, *Le Socialiste* avait cessé de paraître. Le *Bulletin de l'Union républicaine* (2e série), qui avait pris la relève, échappait totalement aux blanquistes, étant rédigé par B. Hubert et D. Debuchy.

54. Cf. *Bulletin de l'Union républicaine*, 16 février 1874 ; Rapport Testut du 28 mai 1876, APP BA 435.

55. Toujours d'après le rapport cité ci-dessus, les rédacteurs y engloutirent toutes leurs économies personnelles, au point qu'un mois plus tard, ils durent s'excuser de ne pouvoir participer au meeting commémorant le 18 mars, du fait de la gêne matérielle dans laquelle ils se trouvaient.

56. *Ibid.*, APP BA 435 ; *Bulletin de l'Union républicaine*, 16 juin 1874.

57. Le *Bulletin de l'Union républicaine* avait résolument opté pour une démarche différente, appelant ses lecteurs à lui soumettre des projets concrets visant à mettre en pratique les théories socialistes (16 août 1874).

58. Cf. Olivier Pain, *Henri Rochefort*, Paris : 1879, pp. 600 sq. ; Henri Rochefort, *Retour de la Nouvelle-Calédonie*, Paris : n.d., pp. 220 sq. ; François Jourde, *Souvenirs d'un Membre de la Commune*, 1877, p. 70 sq. A noter que l'affaire fut prise très au sérieux par les services diplomatiques français, comme en témoigne l'abondante correspondance conservée par le Quai d'Orsay.

59. Cf. *San Francisco Chronicle*, coupure n.d. [ca. 25 mai 1874] in Correspondance politique des consuls, États-Unis, vol. 40, Ministère des Affaires étrangères, Paris. F. Jourde, *op. cit.*, p. 70.

60. Le texte en fut publié : Henri Rochefort, *Conférence de H. R., New York, juin 1874*, Genève, 1874. Pendant son séjour américain, Rochefort écrivit aussi une brochure sur la Commune intitulée *Un Coin du voile. Aperçu des événements de Paris*, New York : 1874, Imprimerie du Messager Franco-Américain, 35 p. ; cf. également O. Pain, *op. cit.*, pp. 612 sq.

61. La conférence de Rochefort à New York avait laissé un bénéfice de 6 500 F (\$ 722) au profit des déportés. Cf. *Bulletin de l'Union républicaine*, 16 juin 1874 et numéros suivants. La faible somme récoltée en dehors de cet événement ponctuel (\$ 145 au total) est révélatrice de l'état de désorganisation du mouvement social francophone.

62. Ce fut par exemple le cas d'Élie May qui adhéra en 1874 aux *Knights of Labor*.

63. *Bulletin de l'Union républicaine*, 22 juillet 1876.

64. G. Bossi, « Solidarité internationale pour les déportés de la Commune », *La Commune* (mars 1878) n° 9-10, pp. 93-95. Un appel signé Lorin, Hanser, Ollivier, J. Schwab et Leander Thompson fut diffusé à New York, où 364 billets furent placés ; cf. Correspondance politique des consuls, vol. 41, p. 308, consul de New York, 30 août 1877.

65. *La Centralisation*, sans doute d'inspiration blanquiste, n'eut apparemment que deux numéros ; le premier contenait un article évoquant la Commune, le second un article glorifiant Blanqui ; Cf. *L'Égalité*, Paris, 24 février, 10 mars 1878, qui donne des extraits des articles mentionnés.

66. Voir Jules Prudhommeaux, *Icarie et son fondateur Etienne Cabet*, Paris : 1907.

67. Ces projets bénéficiaient de l'aval des anciens compagnons de Victor Considerant qui, au Texas, avaient fondé la section 46 de l'A.I.T., mais aussi de la majorité des membres des sections de La Nouvelle-Orléans et de Galveston, ainsi que de militants éminents de plusieurs autres sections. Voir *Le Socialiste* et le *Bulletin de l'Union républicaine*, *passim* ; cf. Michel Cordillot, « Les derniers fouriéristes aux États-Unis » in *Luvah, revue littéraire*, numéro spécial consacré à Charles Fourier, (1989), n° 16, pp. 103-116.

68. *Bulletin de l'Union républicaine*, 18 février 1876.

69. Gustave Lefrançais, *Souvenirs d'un révolutionnaire*, Paris : 1972, p. 185.

70. Bergeret revint s'installer aux États-Unis de manière définitive en 1877 et mourut à New York en 1905.

71. René Bianco, Ronald Creagh, Nicole Riffaut-Perrot, *Quand le Coq rouge chantera*, *Bibliographie*, Marseille, 1987, p. 30.

72. Voir à ce sujet les réflexions amères d'Édouard David dans *La Torpille*, citées par R. Creagh, *op. cit.*, p. 501.

73. Marjorie Murphy, « And they sang the 'Marseillaise' » in *International Labor and Working-Class History*, numéro spécial « Haymarket », printemps 1986, p. 29.

# Les thèmes révolutionnaires dans la presse anarchiste d'expression française publiée aux États-Unis

RENÉ BIANCO\*

Les anarchistes ont toujours marqué une préférence pour la propagande orale sous toutes ses formes (y compris la chanson, le monologue, le théâtre) et en tous lieux. Les discussions à l'atelier, au chantier, au café, les réunions publiques de toute nature, sont pour eux autant d'occasions d'exprimer leurs idées et de manifester leur présence.

En effet, leur but premier étant surtout d'éveiller les colères populaires ou individuelles, ils ont eu surtout recours à la parole qui suppose un contact direct avec l'interlocuteur ou les auditeurs, et qui est un bien meilleur outil que l'écrit, dans la mesure où elle permet plus l'appel aux sentiments. A cet égard, Yves Lequin a parfaitement raison de noter que : « les anarchistes [...] sont peut-être avant tout les hommes du Verbe »<sup>1</sup>.

Cependant, l'historien s'intéressera plus particulièrement aux sources écrites, et en particulier aux périodiques. Il le fera d'autant plus volontiers que, dans le cas spécifique des anarchistes, la presse, pendant des décennies, leur a largement tenu lieu d'organisation. De plus, les journaux constituent dans bien des cas la seule source qui reste à notre disposition, les groupes ayant été plus d'une fois disloqués, dispersés ou réduits à une sorte de vie clandestine. Cela restreint quelque peu le champ de la recherche, car il faut tenir compte du fait que la publication d'un organe est probablement la forme la plus difficile de la propagande écrite. Pour avoir quelque chance de succès, elle nécessite en effet la préparation méthodique du lancement, une continuité dans l'effort peu compatible sans doute avec l'esprit « spontanéiste » des anarchistes, des moyens financiers suffisants et naturellement des militants capables d'écrire des articles. Elle suppose enfin la mise sur pied d'un réseau efficace de dépositaires et de vendeurs et un certain nombre d'abonnés ou d'acheteurs réguliers pour assurer la stabilité et la vie du journal.

Dès lors, il faut bien constater que ces conditions ne furent que très rarement réunies dans les rangs anarchistes, ce qui explique le petit nombre de journaux qui ont pu être recensés<sup>2</sup>.

---

\* Centre International de Recherches sur l'anarchisme (CIRA), Marseille.

En effet, la presse anarchiste de langue française publiée aux États-Unis d'Amérique représente une vingtaine de titres différents et un total d'un peu plus de 1 000 numéros<sup>3</sup>. L'essentiel de la production se situe dans les années 1880-1914 et, si quelques titres ont été édités en Californie, au Kansas et dans l'Iowa, c'est surtout dans les États de l'Est que ces journaux ont vu le jour : Ohio, New Jersey, New York, avec une très nette concentration en Pennsylvanie, État qui, à lui seul, représente 91 % du nombre total de numéros publiés. Cette incontestable prédominance est surtout due au labeur obstiné de l'éditeur Louis Goaziou, qui est sans conteste l'une des figures les plus importantes du journalisme anarchiste franco-américain, tant par le nombre que par la qualité de ses journaux<sup>4</sup>. Il a notamment édité en 1890-1893, à Hastings (Pennsylvanie) *Le Réveil des Mineurs*, puis en 1894-1895, *L'Ami des Ouvriers* suivi par *La Tribune Libre* à Charleroi (Pennsylvanie), 1896-1900. Il publie ensuite à partir de mars 1901, *L'Union des Travailleurs*, dont le dernier numéro connu est daté du 20 juillet 1916 et porte le n° 18, année XVI (= n° 785). Cette activité est d'autant plus remarquable qu'aux États-Unis comme ailleurs il n'était pas facile de trouver des sympathies chez les imprimeurs. Le journal californien *Cogito ergo sum* fait du reste état de ces difficultés dès son numéro 1, 15 septembre 1908 :

« Pour publier un journal d'idées avancées, c'est un monde de difficultés qu'il faut vaincre : refus de l'imprimeur [...] d'articles trop avancés à son goût, ratures de passage trop piquants, etc. [...] »

De même, il fallait sans doute beaucoup de bonne volonté et de courage pour publier contre vents et marées un périodique qui, nécessairement, n'arrivait pas à équilibrer son budget avec le seul produit des abonnements et des ventes, ce qui plaçait – à n'en pas douter – les responsables de publication devant des problèmes insolubles. Ainsi, en 1902, *Germinal* de Paterson (New Jersey), qui disposait pourtant d'une liste de 1 200 adresses et tirait à 1 500 exemplaires, constate avec amertume : « Nos dépositaires, peu nombreux, oublient toujours de nous payer. »<sup>5</sup> Ce qui explique peut-être le succès de L. Goaziou, c'est qu'il fut l'un des rares à essayer de résoudre par lui-même le problème de la fabrication du journal en se dotant de sa propre imprimerie<sup>6</sup> et surtout qu'il sut trouver d'autres ressources en ayant notamment recours à la publicité<sup>7</sup>. Avec sa *Tribune Libre*, il perfectionna même le système, puisque le journal qui ne publiait au début que quelques petits encarts publicitaires disposera bientôt d'un « Manager » spécialement chargé de recevoir les annonces. Celles-ci, à partir de février 1898, occuperont alors la page 7 toute entière ainsi qu'une colonne en p. 6<sup>8</sup>.

Quoi qu'il en soit, on peut dire que, par leur présentation générale, ces journaux américains ne diffèrent guère de ceux qui sont alors publiés en Europe. Ils sont imprimés sur du papier blanc, utilisent de l'encre noire et comptent en général quatre pages. Les articles sont répartis de façon très traditionnelle sur 2 à 4 colonnes selon le format, exception faite pour *La Torpille* – éditée à partir de novembre 1885,

à Newfoundland (Pa.) par Edward E. David<sup>9</sup> – dont le format réduit (10 x 15,5 cm) ne permettait qu'une seule colonne<sup>10</sup>.

Tous ces journaux sont en général imprimés avec soin, et on ne relève que fort peu de coquilles. L'absence de moyens n'empêchait donc pas les rédacteurs d'avoir le souci du travail bien fait. On en trouve la preuve dans la première livraison du *Réveil des Mineurs* qui sollicite ainsi l'indulgence des lecteurs :

« Que les camarades nous excusent si notre première page est si mal imprimée et pleine de fautes. Nous faisons notre apprentissage typographique et nous sommes plus habitués à manier le pic que la plume. »<sup>11</sup>

On peut également remarquer que tous ces périodiques se veulent des tribunes largement ouvertes à tous les exploités, à tous ceux qui ont quelque chose à dire. C'est ainsi que *L'Ami des Ouvriers* précise en 1894 : « l'éditeur ne sera responsable que des idées émises par lui-même » et que *Germinal* (Paterson) annonce dès son premier numéro qu'il :

« insèrera toutes les communications intéressant le mouvement social ainsi que celles des groupes qui croient avoir recours à sa publicité »<sup>12</sup>.

Il en est encore de même avec *La Tribune Libre* qui déclare en 1902, que ses colonnes :

« sont ouvertes à une discussion honnête et sincère [...] et naturellement des opinions diverses y sont publiées »<sup>13</sup>.

De fait, ces journaux sont souvent une mine de renseignements sur l'activité des révolutionnaires français ou étrangers aux États-Unis. Les rubriques « Petite correspondance », « Souscription », les « Avis », etc., permettent de retrouver la trace de tel ou tel militant(e). Le meilleur exemple est, sans doute, le compte-rendu détaillé des onze conférences données en Pennsylvanie du 31 mars au 14 avril 1891, par le compagnon Tortelier, venu tout spécialement de France pour cette tournée de propagande aux États-Unis<sup>14</sup>.

A côté de ces petits articles figurent souvent des feuilletons dont l'analyse pourrait faire l'objet d'une étude intéressante. Certains sont bien connus comme « L'Humanisphère » de J. Déjacque, publié dans les seize premiers numéros du *Libertaire* en 1858-1859<sup>15</sup>. D'autres sont touchants comme les « Souvenirs d'un communard » par A. Agresti<sup>16</sup> ou « La vie de August Spies et de George Engel »<sup>17</sup>. D'autres, enfin, ont quelques prétentions littéraires comme « La Folle d'Ostende » par Félix Pyat dans *Germinal* ou les nombreux « romans » et nouvelles de Gustave Potron<sup>18</sup> et Ludwig Jacobowsky dans *L'Union des Travailleurs*.

Au hasard des colonnes, on trouve également nombre d'échos sur la vie et les problèmes de telle ou telle catégorie de travailleurs : mineurs, cuisiniers, tailleurs,

ouvriers du bâtiment, employés d'hôtels etc., ou encore sur la condition féminine<sup>19</sup> et cette presse nous donne aussi une vision de l'Amérique qui n'a rien d'idyllique. Ainsi, *La Crise Sociale* déplore, en 1891, « l'épaisse couche d'égoïsme de l'Américain »<sup>20</sup> tandis que *L'Effort* de San Francisco dénonce en 1904 « l'impérialisme yankee [qui] broie les muscles du peuple américain »<sup>21</sup>. De son côté, *Cogito ergo sum* écrit encore en 1908 :

« Ici aux États-Unis, nous possédons une liberté, mais elle consiste à ne critiquer aucune personnalité en vue du monde politique ni par l'écrit, ni par la parole ; à considérer comme pain bénit tout ce que ces personnalités disent ou font. En un mot, n'avoir que caresses si nous avons l'intention de mordre [...] »<sup>22</sup>

Cette absence de fraternité, le caractère profondément inégalitaire de la société<sup>23</sup>, voire le racisme n'échappent pas à la critique. Ainsi, la *Tribune Libre* note que :

« [...] dans le Sud, les Blancs ne perdent aucune occasion d'humilier les nègres. Ils le font avec une insolence cruelle et provocatrice »<sup>24</sup>.

De son côté, *Cogito ergo sum* fait remarquer :

« [...] à tout patriote qui se respecte il faut une tête de turc étrangère qu'il rend coupable de tous ses malheurs, sur qui il jette toutes ses malédictions : le Français a l'Allemand, l'Américain a le Japonais [...] »

et il conclut : « Il est entièrement de la culpabilité du blanc si le jaune travaille à salaire réduit. »<sup>25</sup> La plus grande partie de la composition de ces journaux est cependant consacrée aux chroniques régulières – en particulier aux échos sur le mouvement ouvrier dans le monde – et aux articles de fond. Le ton peut paraître parfois un peu grandiloquent, car les rédacteurs vivent à une époque où les conditions matérielles sont rudes et où, dans toutes les écoles socialistes, on espère encore la venue du « Grand Soir ». Cette attente ne s'accompagne cependant pas de l'agitation échevelée, du verbalisme ou du messianisme révolutionnaire qu'on peut trouver dans les journaux publiés sur le continent, qui comportent, eux, de très nombreux appels à l'insurrection, à l'incendie, à la violence – surtout dans les années 1880-1890 – mais elle existe indiscutablement. C'est ainsi, par exemple, que *Le Réveil des Mineurs* déclare encore en 1893 : « Nous verrons bientôt le triomphe de l'Anarchie. »<sup>26</sup> En revanche, on retrouve les mêmes grands thèmes qui servent de « chevaux de bataille » aux journaux anarchistes suisses, belges ou français. L'idée essentielle, qui est développée dans cette presse, et qui semble à l'évidence constituer le fondement de toute action anarchiste, c'est que la liberté individuelle absolue régénérera le genre humain. Et c'est peut-être là, en somme, une sorte de continuité

de l'élan révolutionnaire de 1789. Aussi dénonce-t-on dans tous ces périodiques l'oppression et l'injustice dans tous leurs aspects, et trouve-t-on un grand nombre d'articles de fond qui s'élèvent contre l'Autorité en général ou la combattent sous ses formes multiples : économique, politique, religieuse<sup>27</sup>. En effet, pour les anarchistes, c'est bien l'Autorité<sup>28</sup> – sans rapport avec celle résultant des compétences d'un individu dans le champ de ses activités – qui régit les relations humaines et fixe – ou fige – les structures sociales. Aussi met-on dans « le même sac » tous ces « voleurs », tous ces « tyrans qui ruinent la nation » : « Patrons, bourgeois, prêtres et jésuites, rois, présidents et sénateurs »<sup>29</sup>. On dénonce les « plébicides » [sic]<sup>30</sup> c'est-à-dire les « assassins des peuples » et « les cyniques avinés qui ne craignent pas de se poser en protecteurs, en défenseurs de la religion, de la famille et de la propriété »<sup>31</sup>. Parallèlement, cette presse appelle de tous ces vœux « l'établissement d'une société libre basée sur l'organisation coopérative de la production [...] (avec des) droits égaux pour tous sans distinction de sexe ou de race »<sup>32</sup> et dans laquelle « le travail débarrassé des contraintes, redevances et humiliations, taxes et lois que la Révolution française n'a pas toutes emportées [...] sera libre et accessible à tous »<sup>33</sup>.

Au fond, ce que les anarchistes de cette époque appellent de tous leurs vœux et voudraient pouvoir mener à terme, c'est en quelque sorte l'achèvement du bouleversement opéré par la Révolution française, celle-là même que Pierre Kropotkine nommait « la Grande Révolution »<sup>34</sup> parce qu'elle avait entraîné deux conquêtes capitales : l'abolition du servage et du pouvoir absolu. Cette grande oeuvre d'affranchissement qui avait conféré à l'individu des libertés personnelles dont les serfs ou les sujets du roi n'osaient rêver, demeure en même temps la source reconnue de bien des conceptions anarchistes (ou socialistes)<sup>35</sup>. Il est même possible parfois de trouver chez certains rédacteurs de journaux anarchistes des prises de position qui peuvent paraître un peu en deçà de celles de quelques-uns des révolutionnaires les plus extrêmes de 1793-1794 appartenant aux fractions soit des Enragés soit des Hébertistes.

Une chose est sûre en tous cas, c'est que la bourgeoisie inspire aux anarchistes un profond dégoût. Ils la couvrent d'opprobre parce qu'elle a limité et détourné, voire annihilé, l'oeuvre libératrice de la Révolution française au point que presque tout est à refaire. C'est ce qui ressort par exemple de cette longue citation extraite d'un article intitulé « Observations générales » :

« Nous voilà en 1889 ; quelques mois qui vont être rapidement écoulés nous séparent à peine de la célébration du centenaire de la domination bourgeoise ; de tous le points du globe vont affluer vers Paris les représentants de la classe qui doit son émancipation aux efforts et aux sacrifices soutenus, à travers des siècles, des générations prolétariennes, dont elle a payé l'aide et le dévouement par l'ingratitude noire, la trahison, en donnant à leur descendance, dans le salariat, une situation plus misérable que celle des serfs des temps féodaux.

La classe qui doit son élévation et son maintien au pouvoir politique, à la fourberie ou à la violence, sa puissance industrielle au génie de l'ouvrier qu'elle frustre et affame, ses richesses immenses à la spoliation, à la rapine, au vol sous cent formes hypocrites ou flagrantes ; la classe dont la fortune est l'absorption criminelle de tout ce qui devrait être le bien-être des masses qu'elle voue au dénuement, va festoyer en se mirant dans les splendeurs de ce qu'elle ose qualifier « fruits de *son* génie, [...], de *son* industrie [...], de *sa* science.

[...] Sa science, c'est l'art d'escroquer le producteur et d'emplir le coffre-fort pour y trouver de quoi acheter tout ce que la faim ou la démoralisation peuvent pousser un être humain à vendre...

La bourgeoisie va exposer à Paris une médaille dont elle s'est appropriée le côté resplendissant, mais il appartient aux prolétaires conscients de montrer la hideur du revers et d'en souffleter l'impudence des spoliateurs et jouisseurs au moment même des congratulations éhontées et des festoiments. »<sup>36</sup>

Il est évidemment difficile de mesurer l'impact que de tels articles pouvaient avoir sur les lecteurs. Force est de reconnaître que nous ne savons que peu de chose sur l'histoire même des journaux, des conditions qui ont présidé à leur fabrication, de leur diffusion. A plus forte raison que savons-nous des gens qui lisaient cette presse ? Comment mesurer l'influence que ces organes pouvaient exercer sur le lecteur ? Comment suivre « le voyage que les articles font dans son imagination, la trace qu'ils laissent dans sa mémoire, l'emprise qu'ils ont sur son action »<sup>37</sup> ? Tout au plus pourrions-nous remarquer – et ce sera notre conclusion – que le message qui se dégage de cette presse a souvent un caractère intemporel, non historique. L'essentiel, en effet, s'articule, au fond, autour d'un plaidoyer passionné pour la liberté de l'individu et d'une critique fondamentale du principe d'autorité. De ce point de vue, quantité d'articles n'ont pas vieilli. Ils pourraient sans doute être publiés tels quels aujourd'hui, sans qu'il soit possible d'y relever le moindre anachronisme. C'est peut-être cela qui constitue au fond ce que Louis Mercier appelait « l'incroyable anarchisme »<sup>38</sup>.

## NOTES

1. Yves Lequin, *Les Ouvriers de la région lyonnaise*, Lyon : P.U.F. 1979, 2 vol., p. 284.
2. On se reportera à la bibliographie collective : *Quand le Coq rouge chantera. Anarchistes français et italiens aux États-Unis d'Amérique*, par René Bianco, Ronald Creagh et Nicole Riffaut-Perrot, Marseille : Ed. Culture et Liberté, 1986, 94 p. On trouvera également quelques compléments dans notre thèse d'État : « Un siècle de presse anarchiste d'expression française, 1880-1983 ». Université de Provence, 1988, 7 vol., 3 493 p. dont un « Répertoire alphabétique des publications », en 3 vol., 2 216 p.
3. Il convient également d'ajouter à cette production quelques chansonniers édités en supplément des périodiques. Citons les deux fascicules intitulés *Chants populaires* (n° 1, n.d. [= 1896] ; n° 2, avril 1896, parus en supplément de *L'Ami des Ouvriers* à Charleroi (Pennsylvanie) et *Cris d'en bas* (n° 1, août 1902) suppl. à *L'Union des Travailleurs* également édité à Charleroi (Pennsylvanie).
4. C'est pour tirer de l'oubli de telles figures que Michel Cordillot a élaboré un « Projet de dictionnaire biographique ». Cf son article : « Les exilés et émigrés politiques aux États-Unis, 1848-1914 » in : *Le Mouvement social*, n° spécial. suppl. au n° 144, oct.-nov. 1988.
5. *Germinal* a. IV (1er avril 1902) n° 38. Ce fichier d'adresses n'a, pas plus que les autres, été conservé. et on ne dispose que de faibles indices pour étudier la diffusion de cette presse. On notera cependant, à titre de comparaison, que *La Révolte*, hebdomadaire anarchiste publié à Paris par Jean Grave, comptait 62 abonnés aux États-Unis en 1894 (cf. Archives Nationales [*désormais* A.N.]. F 7/12506).
6. Il devait s'agir d'une imprimerie fort modeste, car on lit dans la rubrique « Petite Poste » de a.III (14 mai 1903), n° 105, de *L'Union des Travailleurs* : « Nous n'avons que tout juste de caractères pour emplir les quatre pages du journal et une fois qu'un article est composé nous devons l'imprimer et décomposer la même semaine afin d'avoir les caractères pour le n° suivant. »
7. Voir par exemple a.II, (jeudi 11 novembre 1897) n° 21, de *La Tribune Libre*. Les annonces n'occupent encore qu'une colonne dans le n° 33, a.II, (jeudi 3 février 1898). La plupart de ces publicités émanent des commerçants et entrepreneurs de la ville où le journal est édité.
8. On trouvera également des annonces publicitaires dans tous les numéros de *L'Union des Travailleurs*, également publié à Charleroi (Pennsylvanie) par L. Goaziou, et qui fait suite en quelque sorte à *La Tribune Libre*. Ces annonces occupent souvent la page 4 toute entière et envahissent même parfois les pages intérieures.
9. É. David éditera plus tard *Le Réveil des Masses* (1888-1891) qui paraîtra successivement à Newfoundland (Pennsylvanie) puis à New York. Il sera victime d'un attentat qui le rendra aveugle. cf *La Révolte* a.V, (2-8 janvier 1892) n° 15.
10. A signaler toutefois que le dernier n° connu de ce journal est imprimé sur une feuille recto-verso (20,5 x 34 cm) et compte 3 colonnes. Cf. a.II, (mars 1887) n° 3 [= n° 15?].
11. *Le Réveil des Mineurs*, Hastings (samedi 1er novembre 1890) n° 1.
12. *Germinal*, 1er octobre 1899, n° 1.
13. *La Tribune Libre*, a.IV, 12 juin 1902, n° 48.
14. Cf. *Le Réveil des Mineurs*, samedi 2 mai 1891, n° 9.
15. Ce texte, légèrement remanié, fut publié plus tard à Bruxelles dans la *Bibliothèque des Temps Nouveaux*, 1899 n° 14. Sur J. Déjacque, voir *A bas les chefs !* Paris : Champ Libre, 1971, 285 p. (textes établis et présentés par Valentin Pelosse) et le mémoire de Maîtrise de Nicole Riffaut-Perrot : « Joseph Déjacque ou la naissance de l'anarchisme américain », Paris I-Sorbonne, 1979, 60 p. + 11 p. d'annexes.
16. Ce feuilleton paraît dans *La Tribune Libre* du n° 47 a.IV, 5 juin 1900, au n° 1, a.V, 17 juillet 1900.
17. C'est dans *Le Réveil des Mineurs* que sont évoquées ces deux « Martyrs de Chicago ».

18. Ce Parisien a largement utilisé les colonnes de *L'Union des Travailleurs* et y a publié notamment : « L'Homme de Lettres », « La Bascule », « Frère et Soeur », « L'Espion », « Les Méfaits du capital », etc.

19. Cf l'article « Nos Filles » in *La Torpille*, a.I, janvier 1886, n° 3.

20. *La Crise Sociale*, New York, a. I, 25 février 1891, n° 3. Le journal porte en sous-titre : « Bulletin international de la misère et des luttes du prolétariat ».

21. *L'Effort*, décembre 1904, n° 1.

22. *Cogito ergo sum*, 15 septembre 1908, n° 1, article « Aux Camarades ».

23. J. Déjacque avait déjà porté un jugement sévère dans sa lettre à Pierre Vesinier, datée du 20 février 1861, puisqu'il écrivait : « l'Amérique est littéralement une nation d'épiciers, de boutiquiers en gros et en détail qui n'ont dans la tête et dans le coeur qu'une seule chose, le commerce, l'exploitation. La foi politique comme la foi religieuse de chacun n'est qu'une marchandise dont il spéculé au profit de ses intérêts mercantiles. Il n'y a chez l'Américain qu'un sentiment, celui de sa vénalité et de la vénalité des autres ; ce sentiment étouffe en lui toute grande idée ». *Bulletin of the International Institute of Social History*, Amsterdam, 1951.

24. *La Tribune Libre*, a.I, jeudi 25 juin 1896, n° 1, p. 6.

25. *Cogito ergo sum*, 15 octobre 1908 n° 2. On notera que ce journal était édité en trois langues : italien, français et espagnol et qu'il comporte même un petit entrefilet en espéranto.

26. *Le Réveil des Mineurs*, a.III, janvier 1893, n° 1.

27. Des voix inattendues se joignent parfois à la critique de ceux que *Les Chants populaires* appellent « les buveurs d'eau bénite, curés, vicaires, marchands d'absurdités ». Ainsi le pasteur Thomas Hagerty écrit-il, dans *L'Union des Travailleurs*, a.III, 21 mai 1903, n° 106 : « L'Église n'a pas plus à s'occuper des questions d'économie sociale, que le parti républicain à s'occuper des questions de l'exégèse des psaumes de David. Les évêques et les prêtres font un abus d'autorité lorsqu'ils se servent de leur influence pour combattre un mouvement qui se propose la libération des esclaves salariés du monde moderne. »

28. « La négation de l'Autorité est la pierre fondamentale de notre doctrine » écrit l'*Encyclopédie anarchiste*, Paris : Ed. de la Librairie internationale, 1925-1934, 4 tomes, 2 893 p.

29. Cf. le fascicule *Chants populaires* éd. en suppl. de l'*Ami des Ouvriers*.

30. *Le Communiste Libertaire*, organe de la Communauté icarienne, a.IV, juillet 1881, n° 1.

31. *Ibidem*.

32. *Le Réveil des Mineurs*, a.I, samedi 2 mai 1891, n° 9.

33. *L'Effort*, décembre 1904, n° 1.

34. P. Kropotkine (1842-1921) qui demeure l'un des principaux théoriciens de l'anarchisme a consacré à la Révolution française d'abord une brochure de 39 p. : *La Grande Révolution*, Paris : 1893, puis un fort ouvrage de viii + 749 p. : *La Grande Révolution, 1789-1793*, publié chez Stock, Paris : en 1909 et dont une 3e éd. fut tirée en 1912. Voir à ce propos le n° 3, juin 1988 de la revue *Itinéraire* (1 bis, av. Émilie, 77500 Chelles) entièrement consacré à Kropotkine et très soigneusement illustré.

35. « Il y a filiation directe depuis les Enragés de 1793 et le Babeuf de 1795 jusqu'à l'Internationale » écrit Kropotkine (*La Grande Révolution*, op. cit., p. 743). Il est significatif à cet égard de constater qu'on trouve assez souvent dans les périodiques anarchistes des citations de Sylvain Maréchal, Jacques Roux, Buonarroti, Gracchus Babeuf, etc.

36. *Le Réveil des Masses*, février 1889, n° 6.

37. Jacques Ozouf « Études de presse et analyse de contenu » in : *Le Mouvement social*, oct.-déc. 1965, n° 53 pp. 48-49.

38. C'est le titre d'un ouvrage publié en 1970 par U.G.E. (coll. 10 x 18) qui a été vendu à quelque 20 000 exemplaires. Enrichi, en 1977, pour son édition italienne, il a été réédité (1988) dans cette dernière version par les éd. Annalis (BP 28, 33031 Bordeaux) avec une préface de A. Bertolo. De brèves annexes donnent quelques éléments sur le mouvement anarchiste de ces dix dernières années en Allemagne, France, Espagne, Pologne et Italie.

# Naissance et renaissance de la société acadienne louisianaise

CARL A. BRASSEAU\*

L'*Évangéline* de Henry Wadsworth Longfellow, parue en 1847, popularisa l'histoire des Acadiens expulsés de la Nouvelle-Écosse par le gouvernement anglais en 1755. La grande diffusion de ce poème, qui fit l'objet, au siècle suivant, de 270 éditions, contribua par son lyrisme romantique à donner une vision faussée de l'exode de ce peuple et de son établissement en Louisiane. Au vingtième siècle, les historiens louisianais évitèrent l'étude de ce tragique événement, se bornant à le mentionner occasionnellement.

Cette négligence devint de plus en plus difficile à accepter après la Seconde Guerre mondiale quand les érudits prirent conscience de l'immense richesse des archives relatives aux Acadiens disponibles en France, en Angleterre, en Espagne, au Canada et en Louisiane. Ces documents permettent de recréer une réalité bien différente de celle d'*Évangéline*. Loin d'être le peuple simple, pastoral et idyllique, dominé par l'Église catholique et passivement soumis au gouvernement colonial, dont Longfellow s'était fait le chantre<sup>1</sup>, les Acadiens formaient une société complexe et indépendante qui se suffisait à elle-même.

L'adaptation à l'environnement fut le catalyseur immédiat qui précipita la transformation socio-culturelle des Acadiens, comme par ailleurs celle des autres sociétés qui se formèrent sur la frontière américaine.

Non seulement l'environnement frontalier domina-t-il la lutte que menèrent les Acadiens pour leur survie culturelle en Louisiane au XVIII<sup>e</sup> et au début du XIX<sup>e</sup> siècle, mais il influença aussi les facteurs économiques et sociaux qui aidèrent à forger la communauté acadienne. Les facteurs sociologiques, particulièrement l'interaction avec des groupes rivaux, tempérèrent peu à peu l'impact de l'environnement, mais le submergèrent rarement. La survie du peuple acadien dépend de l'existence de frontières fixes entre lui et les autres groupes. La politique régionale influença les forces sociologiques qui exigeaient le maintien de ces limites. Peuple dominé, généralement sans contrôle effectif sur sa destinée, les Acadiens considérèrent que la politique était une désagréable nécessité, et s'engagèrent dans des négociations diplomatiques avec les représentants de l'élite gouvernante. Le manque

---

\* Assistant Director of the Center for Louisiana Studies and Assistant Professor of History at the University of Southwestern Louisiana.

d'autodéfense aurait pu facilement avoir des conséquences désastreuses et menacer leur existence culturelle. Mais bien avant la dispersion, les Acadiens avaient appris à présenter un front commun contre les administrateurs locaux, généralement inamicaux, souvent même hostiles. Poussés par le désir de préservation, ils n'oublièrent pas les leçons apprises en Acadie dans leurs confrontations avec les officiels espagnols et américains.

Les ramifications socioculturelles de la politique acadienne influencèrent aussi les activités économiques régies non seulement par l'environnement physique, mais aussi par l'image que le groupe se faisait de lui-même. L'existence d'une agriculture commerciale est généralement un baromètre précis pour mesurer les aspirations sociales du fermier, car le revenu que cette sorte d'entreprise agricole produit, est nécessaire au paysan qui veut faire l'étalage de ses richesses et monter ainsi dans l'échelle sociale. Par contre, la persistance de petites fermes et de « vacheries » familiales, alors que les conditions permettraient l'extension des opérations agricoles, indique clairement que les petits propriétaires sont satisfaits de leur statut socio-économique.

La culture traditionnelle s'épanouit naturellement parmi les Acadiens qui pratiquaient une agriculture de subsistance, c'est-à-dire la plupart d'entre eux. Jusqu'en 1865, la majorité des Acadiens louisianais refusèrent de s'engager dans le système de plantation qui se développait rapidement à travers le sud de l'état. Ainsi que leurs ancêtres, ces « habitants » se contentaient d'une vie modeste mais adéquate et ne cherchaient pas à acquérir de grandes richesses.

Tout comme ils tenaient à préserver les mœurs de leurs ancêtres, en les adaptant à leur environnement subtropical, ils réagirent contre les forces sociologiques et culturelles qui auraient pu détruire l'équilibre de leur organisation sociale. La société acadienne moderne doit son existence à cette stabilité remarquable dont les causes remontent au début de l'établissement de ses ancêtres sur la frontière canadienne.

Ce fut dans les forêts, les marais et les prairies qui s'étendaient le long de la baie de Fundy où, en 1604, Pierre du Guay, sieur du Monts, avait établi une colonie française à Port Royal, que se forgea la mentalité de frontière des Acadiens. L'Acadie souffrit, dès ses origines, de son isolement géographique et de la négligence d'une mère patrie préoccupée de guerres européennes plutôt que de colonisation américaine. L'instabilité qui régnait dans la région exacerba ces problèmes qui retardèrent le peuplement et le développement de l'économie. En temps de paix, les officiels se disputaient constamment, tout en rivalisant d'efforts pour dominer l'économie de la région. Pendant les nombreuses guerres européennes du XVIII<sup>e</sup> siècle, les ennemis des Français attaquaient régulièrement les nouveaux postes et s'en emparaient parfois : les forces anglaises et hollandaises envahirent l'Acadie dix fois au moins entre 1604 et 1713<sup>2</sup>.

Ces changements fréquents de domination, les querelles intestines et l'isolement influencèrent profondément le développement de la société acadienne. Ce furent les leçons de la frontière, plutôt que l'exemple de leurs voisins de la vallée du Saint-Laurent et de la Nouvelle-Angleterre, qui déterminèrent la nature de cette

société qui était séparée à la fois de la mère patrie et des autres colonies européennes d'Amérique. Forcés à ne dépendre que d'eux-mêmes pour survivre dans un environnement peu propice, les premiers colons d'Acadie adoptèrent avec enthousiasme les mœurs des Indiens Mic-Mac, mœurs adaptées au climat et au terrain. Les Acadiens apprirent aussi des Indiens la pratique des occupations saisonnières qui permettent aux populations isolées de se suffire à elles-mêmes.

Cette autosuffisance des activités non agricoles qui suivaient le rythme des saisons – chasse, pêche, trappe – engendrèrent chez eux un vif sentiment d'indépendance, sentiment renforcé du fait que leurs terres leur appartenaient. En 1755, l'Acadien n'acceptait le joug d'aucun maître, et n'avait que de vagues souvenirs du système féodal de propriété terrienne<sup>3</sup>.

Le nouveau système de propriété encouragea l'individualisme des propriétaires acadiens. Ils gardaient jalousement leurs droits de propriété et les maintenaient envers et contre tous, même au sein de la famille. Maître de sa petite ferme, l'Acadien ne baissait les yeux devant personne et ne tolérait aucune ingérence dans ses affaires. Dès 1700, l'Acadien en était venu à regarder l'Église et le gouvernement comme des maux nécessaires qu'il acceptait à cause des services qu'ils étaient à même de lui rendre. Mais si les administrateurs s'écartaient le moins du monde des normes administratives usuelles, l'Acadien considérait leur action comme un empiètement scandaleux sur sa liberté personnelle et y opposait une négation péremptoire. En fait, les Acadiens n'hésitaient jamais à s'élever contre les autorités locales, laïques ou religieuses, et à déposer plainte devant les pouvoirs supérieurs. L'irrévérence dont ils faisaient montre envers administrateurs et missionnaires reflétait leur conscience de l'abîme croissant qui séparait les colons nés dans le pays des nouveaux arrivés. Avec cette réalisation était venu un sentiment d'identité acadienne tiré de l'expérience de la frontière. Les facteurs physiques, politiques et sociologiques transformèrent donc des paysans français en Américains de frontière en l'espace d'une seule génération<sup>4</sup>.

L'évolution sociale ne se borna pas à cette mutation. De 1604 à 1632, la colonie n'avait été peuplée que d'aventuriers et de coureurs de bois. En 1632, quelques trois cents paysans français, venus principalement de la région de Lachaussée au Poitou, s'installèrent à Port-Royal où ils supplantèrent rapidement les coureurs de bois et s'affirmèrent comme le groupe prédominant de la colonie. En moins de dix ans, les nouveaux arrivés s'acclimatèrent à la frontière aussi bien que leurs prédécesseurs, mais ils préférèrent une vie sédentaire, s'adonnèrent à l'élevage et pratiquèrent l'agriculture pendant la belle saison, très brève au Canada. La différence culturelle entre ces deux groupes démographiques est d'autant plus importante que les immigrants de 1632 absorbèrent de nombreux coureurs de bois comme ils absorbèrent la plupart des célibataires qui arrivèrent dans les années 1640 et 50, s'enrichissant aussi de leur esprit indépendant et aventurier<sup>5</sup>.

Le contexte social se resserra lorsque les enfants de ces immigrants se marièrent entre eux et fondèrent de nouveaux établissements où se perpétua l'endogamie.

Les colons acadiens constituaient en effet une immense famille dont les liens étaient d'autant plus étroits qu'ils poursuivaient les mêmes activités économiques, parlaient la même langue et partageaient les mêmes valeurs, et qu'ils se sentaient différents de leurs administrateurs européens. Ainsi que le fait remarquer Naomi Griffith, à partir de 1671, les Acadiens se considérèrent comme un peuple à part<sup>6</sup>.

Ce sentiment d'union leur était indispensable dans la lutte contre les éléments canadiens, car le système de digues qui protégeaient les terres cultivées contre le mascaret demandait la coopération de toute la communauté. Mais ce sentiment les soutenait aussi dans leurs fréquentes disputes avec les autorités locales. Ils firent preuve de grande cohésion, surtout pendant les périodes de domination étrangère de 1654 à 1670 et de 1710 à 1755, périodes pendant lesquelles la colonie fut régie par l'empire britannique. Pour se protéger des administrateurs anglais souvent hostiles, les colons acadiens présentèrent un front commun au gouvernement provincial et souvent, par le biais de temporisations et subterfuges divers, réussirent à faire échouer les desseins de leurs ennemis.

Ils montrèrent clairement leur opposition à toute politique risquant de nuire à leur intérêt ou de troubler leur société, quand ils refusèrent absolument de se mêler aux hostilités opposant Anglais et Français en Amérique du nord. Cette neutralité volontaire datait de 1713 lorsque la France céda l'Acadie à l'Angleterre par le Traité d'Utrecht. Soucieuses de leur sécurité, les forces d'occupation anglaises, commandées par le gouverneur Richard Phillipps, tentèrent d'imposer un serment d'allégeance absolue à la population francophone de la région. Mais les Acadiens avaient vu la colonie, maintenant rebaptisée Nouvelle-Écosse, changer de main trop souvent pour croire à la permanence du régime anglais. D'ailleurs, la faiblesse militaire de ce gouvernement exposait les sujets anglais aux représailles des Indiens de la région, amis et alliés des Français. Sachant aussi que Phillipps n'avait pas les ressources nécessaires pour forcer leur soumission, les Acadiens refusèrent catégoriquement, non seulement de prêter serment, mais aussi jusqu'en 1717, de discuter les termes auxquels ils consentiraient de donner leur allégeance à l'Angleterre. Lorsqu'ils offrirent des termes, ils proposèrent l'allégeance à condition que le gouvernement anglais garantisse leur neutralité en cas de conflit franco-anglais. Phillipps trouva ces conditions inacceptables.

L'impasse persista jusqu'en 1730, date à laquelle le gouverneur réussit par ruse à leur faire signer le serment. Phillipps assura aux colons intransigeants que le gouvernement anglais avait accepté leur demande de neutralité absolue. Ainsi, les Acadiens revinrent-ils sur leur décision et signèrent-ils, se croyant victorieux. Mais cette victoire n'était qu'apparente, car Phillipps, sujet à d'énormes pressions de la part de ses supérieurs, présenta la liste des signataires au Board of Trade en affirmant que les Acadiens abandonnaient leur demande de neutralité en temps de guerre. Par cette rouerie, les soi-disant « conventions de 1730 », le gouverneur réussit à satisfaire et à tromper tout le monde<sup>7</sup>.

Grâce à la ruse de Phillips, la colonie vécut dans une fausse atmosphère de paix pendant les années 1730 et le début 1740. La réduction des tensions n'était qu'une façade due au fait que le régime colonial disposait de ressources militaires limitées et ne pouvait exercer qu'un contrôle minime sur la population dont il n'était le maître que de nom. Les administrateurs de la Nouvelle Écosse se sentirent de plus en plus frustrés dans leurs efforts pour gouverner efficacement ces sujets francophones auxquels ils appliquaient des termes comme « rebelles ingouvernables » et autres épithètes peu flatteuses. Les Anglais croyaient donc fermement que l'indépendance acharnée des Acadiens et leur refus entêté de s'allier à l'un ou à l'autre des rivaux coloniaux révélaient qu'au fond du coeur ces soi-disant neutres soutenaient l'ennemi héréditaire des Britanniques. Il n'est donc guère étonnant que malgré la stricte neutralité observée par les Acadiens au cours des escarmouches de frontières, les administrateurs et les chefs militaires de Nouvelle-Écosse aient eu des doutes sérieux sur la fidélité de leurs administrés français.

Même les plus incrédules furent convaincus que cette crainte était justifiée lorsqu'en 1750 l'armée et les missionnaires français essayèrent d'effrayer les Acadiens pour les forcer à se réfugier dans le territoire français à la frontière entre la Nouvelle-Écosse et le Canada. Voyant la colonie apparemment menacée et sachant que les puissances coloniales mobilisaient en prévision d'une guerre pour le contrôle de l'Amérique du Nord, le nouveau gouverneur britannique Charles Lawrence, ancien officier colonial particulièrement sceptique quant à la neutralité acadienne, décida de résoudre le problème une fois pour toutes. Il fit venir secrètement une armée de volontaires de Nouvelle-Angleterre et fortifia les frontières, bloquant toute évasion. Il exigea ensuite un serment d'allégeance absolue. Lorsque les chefs acadiens refusèrent, Lawrence les fit emprisonner et ordonna l'expulsion de la population acadienne toute entière<sup>8</sup>.

Les ordres de Lawrence furent exécutés sans pitié. De septembre à novembre 1755, six mille des douze mille Acadiens de la Nouvelle-Écosse furent jetés sur les vaisseaux anglais et déportés dans les colonies britanniques d'Amérique. Les déportés arrivèrent en Nouvelle-Angleterre au moment où les forces anglaises venaient d'essuyer des revers assez sévères pendant les conflits frontaliers qui suivirent la diaspora des Acadiens et précédèrent de peu la guerre de Sept Ans. Terrifiés à l'idée de représailles françaises et indiennes, les colons anglais de Nouvelle-Angleterre, saisis d'une francophobie violente, trouvèrent dans la population acadienne le bouc émissaire rêvé<sup>9</sup>.

Plongés dans un environnement étranger et hostile, les exilés puisèrent dans leur tradition les ressources qui leur permettraient de survivre. Les sempiternelles disputes frontaliers du début de la colonisation leur avait donné l'habitude des litiges. Ils exigèrent donc d'être traités en prisonniers de guerre, demandant avec insistance que le gouvernement les loge et les nourrisse pendant toute la guerre. L'environnement peu accueillant qu'ils avaient connu en Acadie leur avait enseigné une endurance patiente et ils acceptèrent leur sort avec fatalisme chaque fois qu'il

était clair que les protestations amèneraient de pires persécutions. Or la solidarité étroite qui existait parmi eux, tissée par les liens du sang et étayée par leur fonds culturel commun, leur donna la force de supporter les humiliations et les souffrances et de croire inébranlablement qu'ils seraient un jour réunis dans un climat de liberté.

Cette union et cette solidarité préservèrent donc la culture acadienne dispersée mais non pas effritée. A la fin de la guerre de Sept Ans, les exilés purent quitter les colonies anglaises. La plupart se réjouirent à l'idée de rebâtir leur existence, que ce fut ceux détenus à Halifax ou ceux emprisonnés depuis 1755. Ils pensèrent d'abord retourner en Nouvelle-Écosse, mais quand le gouvernement britannique l'interdit, les expatriés durent aller chercher refuge ailleurs. La France était si lointaine que seuls les Acadiens emprisonnés en Angleterre purent y chercher asile. Par contre, la Louisiane, où régnait une culture française régie par un gouvernement peu tyrannique leur offrait de grandes terres incultes et présentait tous les avantages possibles pour ces déportés à la recherche d'une nouvelle vie.

Donc, à partir de 1764, les Acadiens commencèrent à quitter l'empire britannique pour se diriger vers la Louisiane ; en moins de quatre ans, la vallée inférieure du Mississippi méritait le nom de « Nouvelle-Acadie » que lui donnèrent les exilés. Deux cent trente et un atteignirent La Nouvelle-Orléans à la fin de février 1765 et fondèrent cette Nouvelle-Acadie. Commandée par Joseph Broussard, dit Beausoleil, le héros légendaire de la résistance acadienne (1755-1758), les immigrants s'établirent le long du Bayou Teche, dans la région des Attakapas<sup>10</sup>.

Peu après arrivèrent des rescapés des camps de concentration de Nouvelle-Écosse. Tout comme leurs prédécesseurs, ces nouveaux immigrants cinglèrent vers la Louisiane en passant par Saint-Domingue. Ils touchèrent La Nouvelle-Orléans au début de l'année 1765, mais ne furent pas autorisés à s'installer sur n'importe quelles terres. Le gouvernement provisoire de la colonie – qui avait été cédée par la France à l'Espagne mais n'avait pas encore de gouverneur espagnol – avait fait banqueroute ; l'aide apportée aux colons acadiens du poste des Attakapas avait épuisé le trésor et le gouvernement dut donc placer les nouveaux arrivés à Saint-Jacques de Cabannocé sur les bords du Mississippi.

Antonio de Ulloa, le premier gouverneur espagnol, continua à installer les immigrants le long du bas Mississippi. Il espérait créer une chaîne de forteresses sur la rive gauche du « Père des Eaux » pour protéger des incursions anglaises et indiennes sa frontière la plus vulnérable. Comme il n'avait pas assez de troupes pour ces postes, il décida d'établir les Acadiens près des forteresses. Il espérait que ces nouveaux colons s'organiseraient en milice et renforceraient les troupes régulières. Ulloa commença l'exécution de ce projet grandiose au début de l'année 1766, alors qu'une nouvelle vague acadienne venait se jeter sur les côtes de Louisiane. En fin septembre, deux cent vingt-quatre exilés atteignirent La Nouvelle-Orléans après avoir traversé le Maryland et furent envoyés d'office au nord des paroisses Saint-James et Ascension. Au moins six cent cinquante réfugiés en provenance de la Baie de Chesapeake et de Pennsylvanie suivirent. Les chargements étaient immédia-

tement dirigés sur l'avant-poste espagnol le plus récent si bien que le peuplement acadien se fit constamment vers l'amont et se concentra en 1766 à Saint-Jacques de Cabannocé, puis en 1767 à Saint-Gabriel, et finalement en 1768 à San Luis de Natchez<sup>11</sup>.

Ces réfugiés de Maryland et de Pennsylvanie – huit cents en tout – établis d'office dans des postes isolés, se trouvèrent contrariés dans leurs aspirations de réunion et en voulurent à l'administration espagnole de leur déception. Ils avaient choisi d'émigrer en Louisiane pour y recréer leur culture et y réunir leurs familles. Comme Ulloa avait encouragé les premiers arrivés à faire venir leurs parents des colonies britanniques, les Acadiens avaient toutes les raisons du monde de croire qu'ils pourraient réaliser ce rêve. Ils se montrèrent fort mécontents quand les nouveaux arrivants furent envoyés dans des postes de plus en plus éloignés et s'insurgèrent contre ce qu'ils considéraient être une trahison espagnole. Dans leur colère croissante, ils se joignirent en grand nombre aux mécontents créoles qui chassèrent Ulloa de Louisiane.

Les erreurs d'Ulloa servirent de leçon à ses successeurs qui adoptèrent une attitude conciliante à l'égard des Acadiens, qui maintenant formaient le groupe ethnique le plus important du sud de la Louisiane. Les Acadiens dans les postes isolés obtinrent généralement la permission de rejoindre leurs parents dans d'autres établissements, en prouvant qu'ils avaient de bonnes raisons pour demander un transfert. Lorsque 1 598 exilés arrivèrent de France en 1785, l'intendant Martin Navarro, qui avait été pendant la révolte de 1768 l'adjoint d'Ulloa, décida d'être conciliant et autorisa les émigrants à s'installer où ils voudraient<sup>12</sup>.

Vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, le régime espagnol eut de moins en moins d'influence sur les Acadiens. Par inadvertance, il encouragea la pérennité du caractère indépendant des nouveaux colons, car les réfugiés du Maryland et de Pennsylvanie, qui en Acadie avaient été de petits cultivateurs et éleveurs de porcs, s'établirent, sur les ordres d'Ulloa, le long du Mississippi où ils purent perpétuer leur mode de vie traditionnel. La terre des levées naturelles sur lesquelles ils s'établirent était une des plus riches d'Amérique du Nord, mais le défrichage difficile de ces terrains incultes les força à continuer leurs traditions de petites exploitations, au moins pendant le XVIII<sup>e</sup> siècle. La faible densité de la population, l'étendue des terres, l'abondance des animaux sauvages et la topographie des lieux militèrent contre l'élevage du bétail et celui des porcs, sauf pour la consommation personnelle. Les ventes à l'extérieur étaient réduites au minimum.

Les immigrants de 1785 qui partageaient les traditions des réfugiés de Maryland et de Pennsylvanie purent ainsi perpétuer leur mode de vie puisqu'ils eurent une liberté de choix pleine et entière. Ils décidèrent naturellement d'occuper les terres libres le long du Mississippi et de son confluent, le Bayou Lafourche. Eux aussi devinrent bientôt de petits propriétaires prospères qui s'adonnaient à l'élevage porcin.

La même liberté avait été accordée par Ulloa aux premiers arrivés commandés par Broussard. Ceux-là qui, avant la dispersion, avaient surtout pratiqué l'élevage du bétail et la trappe, choisirent les vastes prairies, ou « savanes », près du Bayou Têche où d'immenses troupeaux sauvages leur permirent de continuer leurs occupations traditionnelles. L'activité économique sur les bords du Têche resta donc fondamentalement semblable à celle de l'Acadie, mais les terres basses et humides et le climat semi-tropical forcèrent les exilés à changer certaines cultures. Avant la dispersion, ils avaient cultivé les choux, les navets et le blé, qui formaient la base de leur alimentation. Les long étés et l'humidité de la Louisiane rendaient ces cultures impossibles. Les vêtements acadiens avaient toujours été de lin ou de laine, l'un et l'autre presque introuvables sur la frontière louisianaise. Les exilés durent donc trouver d'autres ressources céréalières, maraîchères et textiles, et les trouver rapidement. Le maïs remplaça le blé, dont les immigrants avaient essayé la culture sans grand succès, et forma bientôt la base de l'alimentation des Acadiens et de leurs animaux. Le coton, plus facile à laver et mieux adapté au climat, remplaça rapidement le lin et la laine<sup>13</sup>.

Le climat humide et chaud de la Louisiane influença profondément la culture matérielle des Acadiens, et spécialement la construction des maisons. Les maisons d'Acadie étaient conçues pour protéger du froid et retenir la chaleur. Unissant des principes d'architecture européens et indiens, les maisons étaient donc petites, construites de « poteaux-en-terre » avec des murs faits de plâtre pour économiser le bois dont on faisait grande consommation pendant l'interminable hiver marin du Canada. Ces techniques de construction adaptées au climat septentrional n'étaient guère praticables en Louisiane où le bref hiver ne comporte qu'une quinzaine de jours de gelées. Les nappes d'eau très proches de la surface du sol, les inondations fréquentes et les termites interdisaient les « poteaux-en-terre » et les caves dans lesquelles les Acadiens emmagasinaient leurs provisions d'hiver.

La construction des maisons dut donc être entièrement transformée. Les Acadiens percèrent des portes et des fenêtres dans la façade et à l'arrière pour créer des courants d'air pendant la canicule. Ils construisirent des galeries extérieures pour protéger l'intérieur de l'action directe du soleil et pour empêcher les pluies torrentielles d'emporter le plâtre. Les bardeaux de bois, plus aptes à renvoyer la chaleur, remplacèrent le chaume. Pour protéger la maison de l'humidité du sol, des inondations et des termites, les Acadiens empruntèrent aux Créoles la construction exhaus-sée, la maison étant érigée sur des cales de cyprès. Finalement, de petits bâtiments secondaires servirent à l'entrepôt des provisions, remplaçant la cave, impossible à creuser. Les Acadiens gardèrent néanmoins les grandes lignes de la maison normande que leurs ancêtres avaient introduite dans le Nouveau Monde. Ils conservèrent aussi certaines vieilles techniques de construction française et celles qu'ils avaient apprises sur la frontière canadienne, comme l'utilisation du plâtre et de la boue pour les murs intérieurs, les serrures en mortaise et les charnières en bois.

La cuisine se transforma pour s'adapter au nouvel environnement. Les produits semi-tropicaux avaient nécessairement remplacé les anciennes cultures. On

les accommoda d'abord à la façon ancestrale : légumes et viandes bouillis, céréales cuites au four, et œufs et poissons frits. Puis le gombo remplaça la soupe, le pain de maïs celui de froment ; les patates douces et les fèves se substituèrent aux navets et aux choux ; et la « barbue » (ou poisson-chat) à la morue.

La topographie et le climat marquèrent donc la culture matérielle acadienne, transformation évidente dans l'architecture, la cuisine et l'artisanat. Cette nouvelle culture, formée d'éléments anciens et d'adaptation aux nouvelles circonstances, persista pendant le premier siècle de l'établissement acadien en Louisiane. Mais les immigrants furent rapidement confrontés à une série de barrières sociologiques et culturelles qui, elles aussi, eurent un impact important et durable bien que plus subtil.

La première et la plus importante fut l'auto-frontière. Les exilés vinrent en Louisiane pour y reconstruire un certain univers et un certain mode de vie. Ils adaptèrent leurs activités traditionnelles au nouvel environnement, adaptation facilitée par le hasard providentiel qui permit à certains groupes de s'établir sur des terres assez similaires à celles qu'ils avaient abandonnées. En moins de six ans, ils connurent un niveau de vie à peu près comparable à celui qu'ils avaient atteint avant l'exil. Cette modeste prospérité leur permit d'abord de créer une nouvelle Acadie à l'image de l'ancienne. Mais l'accumulation de richesses due à un travail assidu risquait de désagréger leur culture, car il se créa une élite économique qui menaça de détruire l'unité acadienne. La société louisianaise devenait un système de castes dans lequel l'appartenance ethnique décidait du statut social. Les Acadiens formaient les couches les plus basses de la société blanche; aussi ceux d'entre eux qui devenaient prospères cherchaient à se faire accepter par les classes supérieures, c'est-à-dire par un groupe de culture et d'ethnie différentes. Les Acadiens risquaient donc de voir leur société privée de ses chefs, absorbés par d'autres groupes en conséquence de leur ascension économique et sociale<sup>14</sup>.

C'était un phénomène tout nouveau pour eux. Bien que la vieille Acadie eût connu une stratification économique, la richesse n'y signifiait pas un statut social élevé. En Louisiane, à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, la position sociale commençait à dépendre du nombre d'esclaves possédés. La tradition d'indépendance des Acadiens, et leur récente captivité chez les Anglais, les incitèrent à rejeter ce système. Ils se rappelaient qu'ils avaient été captifs en terre étrangère, comme les noirs, et ils savaient que l'élite de la colonie les plaçait à peine au-dessus des esclaves dans l'échelle sociale. Les premiers colons acadiens de Louisiane n'achetèrent donc guère d'esclaves, même dans les années 1770, époque à laquelle ils connurent une certaine prospérité. Leur société resta pastorale comme elle l'avait été avant la dispersion.

La deuxième génération ne partageait pas les sentiments égalitaires de ses parents. Dans les zones marécageuses particulièrement, dès les années 1770, certaines familles avaient acheté des travailleurs et des bonnes d'enfants à leurs voisins créoles. L'existence d'un esclavage, même à une échelle des plus modestes, changea la façon de juger des enfants et petits-enfants de maîtres. Les jeunes Acadiens de familles plus fortunées, qui sans aucun doute enviaient le prestige

social des Créoles, commencèrent à voir dans les esclaves noirs non pas des êtres humains, mais des instruments utiles à la promotion sociale et économique. Les esclaves permettaient d'acquérir un plus grand nombre d'esclaves et d'aspirer à une opulence et un étalage de richesse rivalisant avec ceux des planteurs créoles. Comme ces derniers, les nouveaux riches Acadiens construisirent de fastueuses plantations, parièrent aux courses de pur-sang et envoyèrent leurs enfants dans des internats. La sécurité économique ne leur suffisant pas, ces riches Acadiens marièrent leurs enfants dans des familles créoles, ultime confirmation de la position sociale qu'ils voulaient atteindre<sup>15</sup>.

Cette apostasie resta cependant très limitée, bien que les planteurs acadiens soient devenus plus nombreux pendant les années troublées qui précédèrent la guerre de Sécession. La plupart des Acadiens gardèrent leurs distances avec les planteurs créoles dont la hauteur les irritait et dont ils rejetaient les valeurs. Hormis dans la zone de grandes plantations, seule une infime minorité posséda des esclaves, et la plupart des propriétés demeurèrent de petites exploitations. La demeure typique de l'habitant modeste resta la maison de deux pièces construite sur cales que les colons avaient appris à bâtir au XVIII<sup>e</sup> siècle.

L'inimitié culturelle aiguë qui divisa les Créoles et les Acadiens à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle facilita le maintien des valeurs traditionnelles. Depuis leur arrivée, les Acadiens avaient cherché à rétablir leur société et y avaient été aidés par leur isolement. Traumatisés par l'exil qu'ils avaient connu si récemment et pris dans le feu croisé culturel de groupes rivaux, ils préféraient se tenir à l'écart de voisins dont l'influence aurait pu transformer leur culture. Les Acadiens ne voulurent pas admettre la présomption des Créoles dont les prétentions sociales les exaspéraient, et de leur côté, les élites sociales s'insurgèrent contre ce qu'elles considéraient « l'impudence » de ces gens qui refusaient de faire des courbettes devant leurs soi-disant supérieurs. A l'animosité des Créoles envers les nouveaux arrivés s'ajoutait l'hostilité des Indiens, qui n'acceptaient pas leur établissement sur les terres de leurs tribus, et l'inimitié de la population noire encore peu nombreuse mais en voie de développement, qui peinant dans un esclavage de plus en plus pénible, éprouvait un vif ressentiment envers tous les blancs.

Les échanges sociaux et culturels qui se produisirent à l'intérieur de la population polyglotte des paroisses du sud diminua quelque peu les frictions, mais sans les éliminer. Les exilés prirent chez les Créoles une infatuation aiguë des chevaux de courses ; les esclaves leur enseignèrent la cuisine africaine ; et leurs voisins indiens leur apprirent les vertus des herbes médicinales de la région. L'interaction culturelle se reflétait dans les relations sociales et les Acadiens soucieux de s'élever dans l'échelle sociale réussirent finalement une certaine fusion avec l'élite créole. Comme les Créoles, qu'ils imitaient servilement, les planteurs acadiens abusèrent de leurs esclaves noirs et en eurent une progéniture de sang mêlé, de plus en plus nombreuse au début du XIX<sup>e</sup> siècle. Mais les petits propriétaires acadiens qui formaient la grosse majorité de la population, se risquaient rarement au-delà des

limites de leur groupe dont les mariages endogames préservèrent l'intégrité et la cohésion. Les pressions internes exigeaient que tous adhèrent aux normes de la culture traditionnelle. Cette conformité ajoutée à la stabilité des frontières de groupe permit à cette société, transplantée et ressuscitée, non seulement de résister aux changements mais aussi d'absorber des groupes ethniques aux liens moins étroits. Les étrangers qui se marièrent dans des familles acadiennes furent ainsi irrémédiablement assimilés au groupe, et leurs enfants furent toujours élevés en purs Acadiens<sup>16</sup>.

L'ethnicité acadienne passa le cap du premier siècle de sa vie en Louisiane (1765-1865), mais le prix de sa survie s'avéra de plus en plus onéreux. Au début du XIX<sup>e</sup> siècle, les Acadiens établis le long du Mississippi et des bayous Têche et Lafourche cherchèrent à se soustraire à l'entretien obligatoire des levées le long de ces cours d'eau et au manque de terres dans les zones marécageuses. Ils s'isolèrent socialement et culturellement. Avant la guerre de Sécession, de nombreux petits propriétaires durent abandonner leur plantation trop exiguë pour leur apporter les revenus nécessaires à leur subsistance. Ces Acadiens devinrent contremaîtres, artisans ou ouvriers de l'industrie sucrière, mais ayant perdu leur indépendance économique, ils furent les premiers à s'américaniser.

La guerre de Sécession arrêta cette désintégration. Les Acadiens s'étaient toujours désintéressés des querelles nord-sud qui dominèrent la politique américaine jusqu'à la guerre et amenèrent ce tragique conflit. Jusqu'aux années 1840, les Acadiens, surtout les petites gens, avaient évité de s'aventurer dans la politique. Mais, pendant cette décennie, le parti démocrate répandit en Louisiane l'idéologie jacksonienne et choisit comme candidat pour le poste de gouverneur un Acadien, Alexandre Mouton. Pour la première fois, des centaines d'Acadiens participèrent activement à la vie politique de l'État et rapidement devinrent la base du parti démocrate dans le sud de la Louisiane.

Ces nouvelles revues démocrates, néanmoins, ne s'intéressaient guère aux événements extérieurs à leur paroisse. La politique nationale les intéressait peu, bien qu'elle devint de plus en plus difficile à ignorer pendant les années agitées qui précédèrent la conflagration de 1861. L'esclavage et l'unité nationale étaient des questions brûlantes dont les politiciens se servaient pour soulever un enthousiasme frénétique pendant les barbecues et rallyes qui précèdent toujours les élections en Louisiane.

Le plus prisé des orateurs d'avant-guerre fut le gouverneur Alexandre Mouton dont les harangues passionnées sur le bon droit des sudistes impressionnèrent profondément les Acadiens pauvres et leur firent adopter le point de vue sécessionniste. Aux élections de 1860, il arriva donc, chose surprenante, que la grande majorité des classes les plus déshéritées, influencée par Alexandre Mouton, votât pour des candidats sécessionnistes, alors que la plupart des planteurs acadiens choisissaient des modérés<sup>17</sup>.

Les pro-sécessionnistes acadiens récoltèrent les raisins de leur colère. Comme les autres états du Sud, la Louisiane rompit ses liens avec le gouvernement fédéral et la guerre s'ensuivit. Les hostilités ne touchèrent pas immédiatement les Acadiens. Les fils de familles se portèrent volontaires dans l'armée sudiste, mais les petits habitants restèrent sur leurs terres. Quand en 1862 les fortunes de la guerre commencèrent à changer, beaucoup de petits fermiers furent mobilisés de force. Une haine féroce envers le gouvernement confédéré en résulta, aggravée bientôt par les confiscations de bétail et de récoltes. Leurs conscrits désertèrent en masse chaque fois que leurs unités battaient en retraite devant les incursions périodiques des soldats de l'Union dans les paroisses du sud. Les déserteurs accueillirent les envahisseurs en libérateurs, mais leur joie se mua vite en haine lorsque les nordistes s'avérèrent pires que les confédérés. Alors que les sudistes réquisitionnaient les vivres dans la mesure de leurs besoins, les nordistes mirent systématiquement les exploitations à sac pour priver l'ennemi de ravitaillement.

Les Acadiens se trouvèrent donc à nouveau entre deux feux, non seulement menacés de famine, mais aussi de prison ou d'exécution pour désertion. Une fois de plus, victimes d'une cause qui n'était pas la leur, ils virent les fruits de leur labeur saccagés, leurs terres ravagées, et leur patrie en cendres. Une fois de plus, les survivants de l'holocauste se tournèrent vers l'avenir, déterminés à survivre, envers et contre tous.

## NOTES

1. Carl A. Brasseaux, *In Search of Evangeline : Origins and Development of the Evangeline Myth*, Thibodaux, La. : Blue Heron Press, 1989.
2. Andrew Hill Clark, *Acadia : The Geography of Early Nova Scotia to 1760*, Madison : University of Wisconsin Press, 1968 ; François-Edmé Rameau de St. Père, *Une Colonie féodale en Amérique : L'Acadie, 1604-1881*, Paris : E. Plon, Nourrit, 1889, 2 tomes ; Naomi Griffiths, *The Acadians : Creation of a People*, New York : McGraw, Hill, Ryerson, 1973 ; Émile Lauvrière, *La Tragédie d'un peuple : Histoire du peuple acadien de ses origines à nos jours*, Paris : Librairie Plon, 1886, 2 tomes ; John B. Brebner, *New England's Outpost : Acadia Before the Conquest of Canada*, New York : Columbia University Press, 1927.
3. Griffiths, *Creation of a People*, pp. 13, 22 ; Carl A. Brasseaux, « Four Hundred Years of Acadian Life in North America », *Journal of Popular Culture*, XXIII, (1989), n° 1 p. 5.
4. Griffiths, *Creation of a People*, pp. 13, 22 ; Carl A. Brasseaux, *The Founding of New Acadia : Beginnings of Acadian Life in Louisiana, 1765-1803*, Baton Rouge : Louisiana State University Press, 1987, pp. 13-24, 150-166.
5. Griffiths, *Creation of a People*, pp. 2, 3, 13, 14, 18 ; Geneviève Massignon, *Les Parlers français d'Acadie Enquête linguistique*, Paris : C. Klincksieck, 1962, 2 tomes, t.I, pp. 70-75 ; Nicole T. Bujold et Maurice Caillebeau, *Les Origines des premières familles acadiennes : Le Sud-Louduvais*, Poitiers : Imprimerie l'Union, 1979 ; Rameau de St-Père, *Une Colonie féodale*, t. I, p. 167.
6. Brasseaux, *New Acadia*, p. 2.
7. Rameau de St.-Père, *Une Colonie féodale*, t. II, p. 61 ; Griffiths, *Creation of a People*, p. 27.
8. Voir Naomi Griffiths, ed., *The Acadian Deportation : Deliberate Perfidy or Cruel Necessity ?* Toronto, Copp Clark Publishing, 1969.
9. Brebner, *New England's Outpost*, pp. 134-208 ; Thomas B. Atkins, ed., *Acadia and Nova Scotia : Documents Relating to the Acadian French and the First Colonization of the Colony, 1714-1758*, Cottonport (Louisiana) : Polyanthos, 1972 (2e édition), pp. 235-409.
10. Brasseaux, *New Acadia*, pp. 73-115.
11. *Ibid.* ; Carl A. Brasseaux, *Denis-Nicolas Foucault and the New Orleans Rebellion of 1768*, Ruston (Louisiana) : McGinty Publications, Louisiana Tech University, 1987, pp. 43-46, 54, 72-79.
12. Oscar W. Winzerling, *The Acadian Odyssey*, Baton Rouge : Louisiana State University Press, 1955.
13. Brasseaux, *New Acadia*, pp. 121-149.
14. Brasseaux, « Four Hundred Years », 7-9 ; Carl A. Brasseaux, « Acadians, Creoles, and the 1878 Lafourche Smallpox Outbreak », *Revue de Louisiane/Louisiana Review*, VIII (1979), 55-58.
15. Vaughan B. Baker, « Patterns of Slave Ownership in Lafayette Parish, 1850 », *Attakapas Gazette*, X (1974), 144-148 ; James H. Dormon, *The People Called Cajuns : An Introduction to an Ethnohistory*, Lafayette (Louisiana) : Center for Louisiana Studies, 1983, pp. 43-51.
16. Donald J. Hébert, *Southwest Louisiana Records*, Cecilia/Eunice/Mire (Louisiana) : Hebert Publications, 1974-1992, 33 tomes.
17. Carl A. Brasseaux, « The Secession Movement in St. Landry Parish, 1860-1861 », *Louisiana Review*, VII (1978), 129-154.



# Les ouvriers cajuns

BERNARD COOK\*

Avant les Révolutions américaine et française, les Acadiens développèrent une culture qui prisaient la liberté, la fraternité et l'égalité dans la vie pratique, sans formuler ou adhérer à une idéologie explicite. Réagissant au milieu géographique de la Nouvelle-Écosse et aux revendications coloniales conflictuelles de l'Angleterre et de la France, les Acadiens s'épanouirent en peuple « différent et distinct » et « ne comptaient que sur eux-mêmes pour se nourrir, survivre et garder leur identité de groupe »<sup>1</sup>. Au cœur du conflit entre la France et l'Angleterre, les Acadiens, qui n'avaient jamais reçu un quelconque avantage de la part des institutions politiques les plus importantes, devinrent profondément apolitiques<sup>2</sup>. Selon Naomi Griffiths, l'essentiel de l'identité acadienne se forgea autour d'un « profond attachement au terroir, aux [...] réalités immédiates », à la famille étendue, au voisinage, à la terre et à la religion<sup>3</sup>. Ils étaient avant tout fidèles à leur propre communauté immédiate.

Après leur expulsion, les Acadiens arrivèrent en Louisiane à la recherche d'un endroit où ils pourraient maintenir à la fois l'indépendance de leur groupe et leur tradition d'interdépendance<sup>4</sup>. Glenn Conrad maintient que, outre leur désir ardent de conserver leur identité, les Acadiens avaient développé un ensemble de valeurs économiques et sociales incompatibles avec celles de la fin du régime féodal français et de la société esclavagiste de Saint-Domingue. Les Acadiens voulaient avoir leurs propres terres et n'avaient aucun désir de travailler pour autrui<sup>5</sup>.

Deux régions différentes en Louisiane, le district des Attakapas et la rive acadienne au long du Mississippi, qui furent occupées probablement en même temps, se revendiquent comme étant le site de la première colonie acadienne de quelque importance. Tandis que James Dormon penche plutôt pour la version d'une colonisation simultanée, Glenn Conrad affirme que les premiers réfugiés acadiens eurent le choix des terres, et qu'ils adoptèrent délibérément la région la plus éloignée des Attakapas pour affirmer et préserver leur propre nature<sup>6</sup>.

Le gouvernement espagnol octroya aux Acadiens les terres donnant sur la rivière et les bayous, en longues bandes étroites, de 3 à 8 arpents de large et de 40 arpents de longueur, s'étendant à l'arrière sur des terrains marécageux<sup>7</sup>. Sur ces parcelles étroites, pauvres en surface cultivable, qui se réduisaient au fur et à mesure que les enfants se partageaient les terres, les Acadiens pratiquaient essentiellement

---

\* Professor of History, Loyola University, New Orleans.

une agriculture de subsistance<sup>8</sup>. Avec le développement de la production sucrière commercialisée en Louisiane et l'afflux des « *Anglos* agressifs et dotés de larges capitaux », les Acadiens furent progressivement refoulés de leurs fermettes des bords du Mississippi, de Bayou Teche, de Bayou Lafourche. Les Acadiens, victimes d'une « seconde expulsion »<sup>9</sup>, se dirigèrent vers les terres cultivables les plus retirées du sud-ouest de la prairie louisianaise, les marais de Lafourche et des bassins de l'Atchafalaya, ainsi que les marécages côtiers. Dans ces trois aires, les Acadiens combinèrent la culture de subsistance, la chasse au piège et au filet, et la pêche.

Les trois régions imposèrent différentes formes d'économie de subsistance, mais les liens communs de la langue, des valeurs et de la religion contribuèrent au développement, au sein d'une communauté d'Acadiens isolés, non assimilés et économiquement marginaux, d'une population spécifique acadienne louisianaise ou peuple cajun. Que ce soit sur les levées ou dans la Prairie, dans les marais ou dans les marécages, les Cajuns se constituèrent en « sociétés exclusives de voisinage »<sup>10</sup>. En 1766, le gouverneur Antonio de Ulloa avait décrit les Acadiens comme « un peuple qui vit comme s'il formait une seule famille [...] ; ils s'entraident [...] comme s'ils étaient tous frères »<sup>11</sup>. La description des Cajuns faite par de Ulloa continuerait à être valable, en gros, jusqu'à une période avancée du XX<sup>e</sup> siècle.

Sargent S. Prentiss, un planteur anglo-américain, porta en 1829 un jugement typiquement négatif sur les Cajuns. Il écrivit : « c'est un tas d'individus parmi les plus pauvres et les plus ignorants que vous ayez jamais vus, sans le moindre esprit d'entreprise ou d'industrie. Ils cultivent juste un peu de maïs et quelques patates douces, juste assez pour survivre. » Prentiss reconnut, cependant, qu'en dépit de cela, « ils semblent parfaitement satisfaits et heureux »<sup>12</sup>. Prentiss et d'autres personnes extérieures eurent des difficultés à comprendre un peuple « satisfait de vivre son existence sans revendications matérielles »<sup>13</sup>. Les Cajuns toutefois « ...avaient besoin de peu, car l'image idéale qu'ils se faisaient d'eux-mêmes n'exigeait pas grand chose du point de vue matériel [...] »<sup>14</sup>. Les Cajuns étaient très égalitaires et n'avaient que faire de la prétention ou de l'affectation. Ils étaient convaincus qu'ils valaient n'importe qui, et ils étaient également peu enclins à revendiquer ou à rechercher une supériorité économique ou sociale sur les autres. Les Cajuns travaillaient durement pour survivre, mais ils ne valorisaient pas le travail en lui-même. Le fait de travailler plus que nécessaire afin d'accumuler des richesses était une idée étrangère à la plupart d'entre eux. Les rares qui s'y essayèrent et qui réussirent les abandonnèrent spirituellement pour se joindre aux Américains<sup>15</sup>.

Contrairement à l'esprit d'acquisition et d'individualisme compétitif de la culture capitaliste, les Cajuns ont longtemps adhéré à « un ensemble unique de valeurs paysannes préindustrielles »<sup>16</sup>. La solidarité dans leur communauté s'exprimait à travers le *voisinage* ou l'entraide entre voisins. Le *voisinage* était envahissant, mais il existait des formes spécifiques d'entraide coopérative. La *piocherie* était un binage communal organisé pour aider quelqu'un qui, du fait de la maladie ou d'une blessure, était dans l'incapacité de préparer sa récolte. La famille secourue, à moins

d'être trop pauvre, fournissait un bon déjeuner. Il y avait aussi le *couvrege* ou réparation des toits de la commune, la *halerie* ou utilisation d'animaux de trait pour un voisin, et la *ramasserie* ou moisson collective. La réparation des routes était une action communale. Les voisins se rassemblaient aussi par groupes de 24 ou de 48 familles pour la *boucherie de campagne*. Chaque samedi, pendant 24 ou 48 semaines, une famille procurait un boeuf ou un cochon pour une boucherie « communautaire », au cours de laquelle la viande devait être partagée également selon le poids et la qualité<sup>17</sup>.

Cependant, ces tendances coopératives ne s'exprimaient pas dans un contexte politique plus large. Bien que des immigrants français du XIX<sup>e</sup> siècle eussent amené avec eux un intérêt dans l'idéologie radicale, et qu'ils se soient joints à quelques Créoles-Acadiens urbanisés et radicaux de La Nouvelle-Orléans pour former une section de la Première internationale<sup>18</sup>, les Cajuns ruraux étaient apolitiques et ne manifestaient aucun intérêt pour une idéologie explicite. Lorsqu'en 1912, 5 249 électeurs louisianais, soit 7 % du total, votèrent pour le candidat présidentiel socialiste Eugène Debs, celui-ci reçut très peu de voix du côté acadien. Moins de 2 % des électeurs votèrent pour lui dans les paroisses de St Mary, St Bernard, St James, Pointe coupée, Plaquemine, Lafourche, Iberville, et de l'Assomption<sup>19</sup>. Malgré ce manque d'idéologie explicite, les travailleurs cajuns ont néanmoins manifesté parfois les valeurs anti-élitistes, égalitaires, et communautaires qui caractérisent leur culture populaire.

Dans les années 1880, les Cajuns ont, sans aucun doute, joué un rôle important dans les luttes ouvrières affectant le district de la production sucrière en Louisiane. Bien que l'esclavage eut été officiellement aboli, les travailleurs agricoles de ce district, dont le salaire avait été réduit à 60 cents par jour, étaient traités comme des péons<sup>20</sup>. Au printemps 1880, il y eut des grèves parmi les travailleurs des plantations dans les paroisses où la population cajun était non négligeable. Il y eut des arrêts de travail dans les paroisses de St Charles, de St John The Baptist, de l'Assomption, St James, Jefferson, St Bernard, et de Plaquemines<sup>21</sup>. Même si les Noirs jouèrent un rôle dominant, les Cajuns y furent incontestablement impliqués.

Les Chevaliers du travail, qui avaient commencé une campagne d'organisation dans le Sud en 1878, ont peut-être inspiré une partie de l'action militante dans les années 1880. Les Chevaliers étaient la force dominante derrière l'importante grève des travailleurs du sucre en 1887. Les Chevaliers mirent en avant l'unité prégnante de tous les travailleurs et tentèrent d'édifier une organisation centralisée qui rassemblerait les travailleurs de toutes les industries et de tous les emplois. Leur foi dans l'unité des intérêts de tous les travailleurs, sans distinction de métier ou de différences raciales, s'incarnait dans leur devise, « un tort envers l'un d'entre nous est un tort envers nous tous »<sup>22</sup>. En 1887, 16 000 travailleurs répondirent à l'appel à une grève organisée par les Chevaliers qui réclamaient 1 \$ par jour<sup>23</sup>.

Selon Covington Hall, alors jeune résident de la région du bayou Lafourche, bien que la majorité des travailleurs dans l'industrie du sucre fût noire, beaucoup de Blancs travaillaient aux meulins et aux champs au moment de la mouture et des

récoltes. Lafourche était le centre des mouvements de grève, et la majorité des grévistes blancs auxquels se réfère Hall était sans aucun doute en grande majorité cajun<sup>24</sup>. Les Cajuns aussi bien que les Noirs jouèrent un rôle de meneurs durant la grève. Selon le *Times-Picayune* de La Nouvelle-Orléans, celle-ci était « l'œuvre futile d'anarchistes locaux », commentaire approprié sur l'attitude de plus d'un Cajun à l'égard de l'autorité de l'État, ou de « Blancs qui semaient la discorde ». Le journal mentionnait deux dirigeants, D. Mounier et P.O. Rousseau<sup>25</sup>. Au moins Mounier, selon Hall, était blanc. En dépit de l'entente inter-raciale parmi les grévistes, l'alliance des forces de l'État et des *vigilantes*, contre les ouvriers et les Noirs, étouffa la grève dans un bain de sang. Bien que celle-ci fut brisée, les planteurs se sentirent contraints, en 1888, d'augmenter à 75 cents le salaire journalier de l'ouvrier des plantations de cannes à sucre, en raison du mécontentement persistant<sup>26</sup>.

Les travailleurs cajuns participèrent aussi à l'un des mouvements ouvriers les plus radicaux dans l'histoire de la Louisiane. Bien que les Cajuns furent, sans aucun doute, minoritaires par rapport aux Noirs et aux autres Blancs, ils constituèrent une fraction significative des bûcherons qui créèrent le syndicat *Brotherhood of Timber Workers*, en 1910, dans les pinèdes au nord du lac Charles<sup>27</sup>. Cette fraternité bûcheronne constituait un syndicat industriel multiracial et radical, qui rejoignit le syndicalisme des *Industrial Workers of the World* en mai 1912. Les conditions misérables et les salaires dérisoires sur les chantiers des bûcherons furent certainement des facteurs importants qui favorisaient l'organisation, mais la *Brotherhood of Timber Workers* dut séduire quelques-uns des travailleurs cajuns du fait de son caractère familial, qui mettait l'accent sur la communauté et la coopération<sup>28</sup>.

Les bûcherons cajuns, leur compagnons de travail noirs, qui avaient quitté les champs de coton ou de canne à sucre, ainsi que les petits blancs non cajuns qui essayaient de compléter ou de fuir l'agriculture de subsistance, s'adaptaient très difficilement au rythme rapide du travail dans le cadre du nouveau régime industriel. Le capitalisme industriel en Louisiane rurale se trouva confronté à une main d'œuvre dont les traditions culturelles étaient en contradiction avec le mode de production moderne. Les ouvriers tentèrent de maintenir leurs vieilles traditions : « une attitude rurale et paisible à l'égard du travail et de la production, une insistance ressassée sur les 'droits des squatters' à la terre, et un respect 'primitif' de la nature »<sup>29</sup>.

Les anciens travailleurs agricoles résistèrent au souci de productivité et d'efficacité de l'industrie du bois. Ces ouvriers avaient l'habitude de travailler dur, mais à leur propre rythme et selon leur bon jugement. Maintenant, cependant, ils étaient réglementés par le rythme de la sirène de l'usine et le vrombissement des machines. Les sociétés se rendirent compte qu'elles étaient confrontées à des traditions opposées au mode de production de leur entreprise. Certaines « cultivèrent délibérément l'habitude des drogues parmi les ouvriers », afin de surmonter la tentation des travailleurs de retourner dans leurs familles à la campagne pour échapper aux besognes fastidieuses, à l'enrégimentation, et aux dangers de leur travail<sup>30</sup>. Rien,

cependant, ne pouvait surmonter le poids physique et mental de cette nouvelle forme de travail.

Il existait, par-dessus tout cela, un sentiment de répugnance et d'exploitation parmi les ruraux blancs, cajuns ou autres. « Méfiants à l'égard des intrus, les indigènes, qui vivaient de la forêt par la chasse et la pêche, aussi bien que par la vente du bois et d'autres produits forestiers aux villes voisines [...] semblaient accepter avec rancœur le nouvel ordre des choses. Au fond de leur cœur, ils entretenaient cette rancune propre aux dépossédés et aux vaincus. »<sup>31</sup> Cependant, la Fraternité des bûcherons échoua, comme les Chevaliers du travail. Quoique le syndicat fut écrasé par la répression, les conditions s'améliorèrent quelque peu, mais la vision d'une aube nouvelle, entrevue par les syndicalistes cajuns et non cajuns, ne se réalisa pas. Le syndicalisme radical multiracial et industriel fut supplanté par un syndicalisme conservateur tourné vers les métiers. Les Cajuns qui s'installèrent dans les villes d'Acadiana et de La Nouvelle-Orléans semblent avoir désiré faire partie des syndicats tout autant que les non cajuns. Cela dépendait beaucoup de la catégorie de métier de chaque individu, de l'état de l'économie, et de la force du mouvement syndical dans le lieu spécifique.

En 1901, un organisateur de la Fédération américaine du travail (AFL), H. H. Caldwell, se rendit à New Ibéria. La cible principale de l'AFL était les ouvriers qualifiés, et dès 1903, charpentiers et maçons s'étaient organisés. Cependant, selon E.H. Lacroix, l'amélioration de leurs salaires eut pour conséquence l'augmentation générale des salaires de tous les travailleurs. Selon lui, il en résulta que même les coupeurs de riz gagnèrent entre 1 \$ et 1.50 \$ par jour<sup>32</sup>. Des développements similaires eurent lieu à Lafayette, Jeanerette, St Martinsville, Breaux Bridge<sup>33</sup>.

Le travail parmi les Cajuns, après la destruction du syndicat des bûcherons, ne fut pas limité aux Cajuns à semi-urbanisés ou semi-assimilés. Les associations créées par les pêcheurs cajuns dans les années 1930 et, en fin de compte, leur grève en 1938, montrent bien la persistance de l'identité ou de l'esprit de groupe, en même temps qu'un sentiment d'injustice et un militantisme latent qui trouva son expression dans la création d'un syndicat. Le fait que les pêcheurs, au sein de leur environnement culturel, aient associé leur organisation à l'ensemble du mouvement ouvrier, indique bien le contact grandissant avec le monde extérieur et l'influence de celui-ci sur les Cajuns. Cela démontre peut-être aussi comment les Cajuns essayèrent d'exprimer et de préserver leurs valeurs culturelles et sociales à travers l'utilisation d'une forme institutionnelle qui, bien qu'étrangère à leur expérience agricole, était compatible avec leurs valeurs et les sauvegardait. L'issue de cette grève, finalement, montre la difficulté d'établir et de maintenir des formes d'organisation structurées et disciplinées au sein d'une population habituée à régler ses transactions économiques de façon plus personnelle là où les luttes de classes sociales sont masquées sous un vernis de paternalisme.

En 1938, il y eut un regain de militantisme parmi les pêcheurs cajuns. Durant les années 1930, les pêcheurs avaient créé plusieurs associations afin d'obtenir, de la part des industries de transformation de fruits de mer, des prix plus

élevés pour les crevettes et pour les huîtres. Au début de cette décennie, se créait l'Association Coopérative de Louisiane pour les pêcheurs, les écaillers et les producteurs de fourrure. En 1938, l'association, qui était affiliée à la Fédération américaine du travail, comptait 2 000 membres<sup>34</sup>. En 1936, les pêcheurs de Bayou Lafourche créèrent l'Association des Pêcheurs du Sud de la Louisiane, et en 1938 celle-ci fut affiliée à l'Association Internationale des Travailleurs portuaires, rattachée à la Fédération Américaine du Travail. Son Président, Daize Cheramie, déclara que les pêcheurs de crevettes ne pouvaient pas vivre sur les « salaires de famine » proposés par les transporteurs<sup>35</sup>.

Le sens de justice des pêcheurs cajuns avait été heurté par les bas prix offerts pour leurs prises durant la saison de 1938, et ils se rebellèrent. En 1935, on leur offrait 6 \$ pour un baril de 210 livres de crevettes. En 1936, le prix était de 7 \$, et il atteignit 8,50 \$ en 1937. En 1938, en raison d'un surplus de crevettes de la saison précédente, les conserveries proposèrent 7 \$ le baril, et les pêcheurs de crevettes refusèrent<sup>36</sup>. Ils exigeaient 8,50 \$ et lancèrent une grève générale. Lorsque la saison des crevettes s'ouvrit en août, la grève réussit à maintenir fermées les usines de Houma, Morgan City, Golden Meadow, Buras, Westwego, Harvey, Grand Isle, et La Nouvelle-Orléans. Plusieurs fabricants de conserves offrirent de payer 8 \$ le baril à condition que la pêche chalutière ne commençât pas avant le 1er Septembre<sup>37</sup>. Lorsque l'entreprise Lafourche Ice and Shrimp Company, à Golden Meadow, ouvrit ses portes et acheta des crevettes à 7 \$ le baril à des pêcheurs de crevettes non syndiqués, la violence éclata. 1 500 grévistes s'armèrent de fusils, et jetèrent 225 barils de crevettes dans le Bayou Lafourche. Ils accostèrent les bateaux qui ramenaient les crevettes à l'usine et aspergèrent les crevettes de kérosène. Quand le shérif arriva de Thibodeaux, il fut averti que « ce qui se passait n'était pas son affaire, et il fut là-dessus enfermé dans une pièce de l'usine d'emballage »<sup>38</sup>.

Lorsque les pêcheurs grévistes arrivèrent dans le golfe, à Barataria Bay, et au lac Salvador, ils arrêtèrent les bateaux des pêcheurs non grévistes et jetèrent les prises par-dessus bord ; à partir de ce moment-là, les pêcheurs non syndiqués créèrent leur propre association. Un des dirigeants, Jesty Collins, déclara à Golden Meadow, dans un discours enflammé, en langue française, que les conserveries avaient déclenché la grève afin de liquider le stock de crevettes en surplus à des prix très élevés. Il redonna vie à l'Association Coopérative des pêcheurs de crevettes louisianais, qu'il avait créée en 1932, mais qui était restée en sommeil depuis 1934. Jesty Collins était inflexiblement opposé à toute affiliation à des syndicats extérieurs, et il disait « n'importe quel prix plutôt que de faire parti d'un syndicat »<sup>39</sup>.

Afin de mettre un terme à la grève et aux affrontements, une des plus grandes conserveries accepta de payer 8 \$ le baril à partir du 27 août<sup>40</sup>. Ce prix de compromis, qui apparemment donnait satisfaction à la plupart des pêcheurs de crevettes, et la rupture entre des groupes concurrents de pêcheurs de crevettes, ébranlèrent les associations de pêcheurs. En août 1939, les transporteurs insistèrent avec succès pour fixer les prix sans l'intervention des associations de pêcheurs. Dès

1940, l'Association des pêcheurs de Louisiane du Sud, qui comptait 566 membres en 1938, cessa d'exister<sup>41</sup>.

Malgré l'échec de l'association de pêcheurs, la participation des Cajuns au mouvement ouvrier ne cessa d'augmenter avec l'arrivée croissante de Cajuns à La Nouvelle-Orléans et dans les villes d'Acadiana pendant et après la seconde guerre mondiale. L'union locale 1846, de l'United Brotherhood of Carpenters à La Nouvelle-Orléans, et les batteurs de pieux du *Local 2 436*, avaient l'habitude d'accueillir un grand nombre de Cajuns. Des charpentiers cajuns à la retraite, interviewés en 1981 et 1982, lors du Projet d'histoire orale sur les charpentiers de Louisiane, manifestèrent un sens durable d'identification et de fidélité envers leur syndicat et leurs collègues syndiqués. Le syndicat leur apparaissait être davantage qu'un simple groupe d'intérêt économique. Les valeurs cajun traditionnelles, relatives à la famille et au groupe ou à la communauté, paraissent avoir été investies sur leur syndicat par les ouvriers d'origine cajun, à une génération de leur origine rurale<sup>42</sup>.

En 1982, James Dormon écrivait que, bien que « le capitalisme industriel et le développement urbain [aient] ébranlé les modes économiques traditionnels, qui avaient maintenu l'ethnicité cajun », la classe ouvrière était restée « relativement acculturée »<sup>43</sup>. Selon Dormon, « les biais des Cajuns, leur rejet de toute attitude de déférence et leur antiélitisme sont aussi forts aujourd'hui qu'avant »<sup>44</sup>. L'assertion de Dormon s'est trouvée justifiée par les mouvements d'ouvriers de l'usine BASF de chimie à Geismar, le long de la vieille rive acadienne du Mississippi. Près de 400 ouvriers de la BASF membres de la cellule 4 620 du syndicat du pétrole, des industries chimiques et atomiques, affichèrent une solidarité exceptionnelle en faisant front, le 15 juin 1984, au lock-out de l'entreprise, qui était censé affaiblir, voire détruire le syndicat<sup>45</sup>. Le président de ce centre, Esnard Gremillion, et beaucoup d'ouvriers, d'origine cajun, firent preuve, tout au long de leur lutte, de l'esprit communautaire ; ils ont donné le *coup de main* entre voisins et manifesté cette entraide qui a caractérisé les Cajuns depuis leur arrivée en Louisiane.

## NOTES

1. James H. Dormon, *The People Called Cajuns : An Introduction to an Ethnohistory*, Lafayette (Louisiana) : 1983, p.12.
2. Glenn R. Conrad, « The Acadians : Myths and Realities », in *The Cajuns : Essays on their History and Culture*, édité par Glenn Conrad, Lafayette (Louisiana) : 1978, p. 12.
3. Dormon, p.11, citant Naomi Griffiths, *Acadians : Creation of a People*, New York : 1969, p. 12.
4. *Ibid.*, p.12.
5. Conrad, p.11. Ce raisonnement, à première vue, semble être contredit par l'existence de l'esclavage en Louisiane. Cependant, la période des grandes plantations esclavagistes n'avait pas encore vu le jour en Louisiane. L'essor de l'esclavagisme dans les plantations louisianaises vint après la réussite d'Étienne de Bore dans le granulage du sucre en 1795. Le nombre d'esclaves en Louisiane augmenta de 17 500 à 109 600 entre 1800 et 1830. Voir Dormon, pp. 25-26 et le U.S. Bureau of the Census, *A Century of Population Growth*, Washington, 1909, pp.133-134. Bien que quelques Acadiens possédèrent des esclaves, seule une petite minorité d'entre eux devinrent grands propriétaires d'esclaves. Voir Vaughn Baker, « The Acadians in Antebellum Louisiana : A Study of Acculturation », dans Conrad, *op. cit.*, p. 118.
6. Dormon, p. 21 ; Conrad, p.12.
7. Baker, p. 117 ; Dormon, p. 24.
8. Dormon, p. 27.
9. William F. Rushton, *The Cajuns : From Acadia to Louisiana*, New York : 1979, pp. 81-89.
10. Dormon, p. 24.
11. Cité par Dormon, p. 24.
12. George Lewis Prentiss, ed., *A Memoir of S.S. Prentiss*, New York : 1855, I : 94-95, cité par Dormon, p. 35.
13. Dormon, p. 29.
14. Dormon, p. 41.
15. Dormon, pp. 38 - 41.
16. Rushton, p. 5.
17. Lauren C. Post, *Cajun Sketches from the Prairies of Southwest Louisiana*, Baton Rouge : 1962, pp. 135-140.
18. Voir Bernard A. Cook « Section 15 of the I.W.A. : The First International in New Orleans », *Louisiana History*, Summer 1973, pp. 297-304.
19. Grady McWhiney, « Louisiana Socialists in the Early Twentieth Century : A Study of Rustic Radicalism », *The Journal of Southern History*, August 1954, pp. 315 et 317.
20. Covington Hall, « Labor Struggles in the Deep South », texte dactylographié, Tulane University Special Collections, chap. VI, p. 1. Hall, militant du mouvement radical travailliste, était né en 1871 dans le Mississippi. Lors des troubles parmi les travailleurs de sucre, il vivait chez son oncle dans une ferme dans la paroisse de Terrebonne, le long du Bayou Lafourche.
21. *Le Louisianais*, 17 Avril 1880 ; William Ivy Hair, *Bourbonism and Agrarian Protest : Louisiana Politics, 1877-1900*, Baton Rouge : 1969, p. 175.
22. Voir Bernard A. Cook et James R. Watson, *Louisiana Labor from Slavery to « Right -to-Work »*, Lanham : 1985, pp. 57-60.
23. Hall, p. 7.
24. Hall, pp. 3 et 13.
25. New Orleans, *Times Picayune*, du 2 Novembre 1887.
26. Hall, p. 8 et 11. Voir Cook et Watson.

27. James Green, « The Brotherhood of Timber Workers 1910-1913 : A Radical Response to Industrial Capitalism in The Southern U.S.A. », *Past and Present*, Aug.1973, p. 164, qui se réfère aux interviews menées par David J. Saposs en Louisiane en 1914.

28. Pour plus de renseignement concernant la *Brotherhood of Timber Workers*, voir Green, art. cit. ainsi que Cook et Watson, pp. 125-140.

29. Green, p. 166.

30. Bill Haywood, *Bill Haywood's Book*, New York : 1929, pp. 242-243.

31. David Saposs, *Left Wing Unionism : a Study of Radical Politics and Tactics*, New York : 1926, p. 168.

32. *American Federationist*, July 1901, p. 264, Dec. 1903, p. 1311, Sept. 1904, p. 666.

33. voir Cook et Watson, p. 149 : « Acadiana : Building the Boom » de Thomas Becnel ; Bernard Cook, « New Orleans : The First and Largest Local » dans Joel Gardner (ed.), *Built in Louisiana : A Social History of Louisiana Carpenters*, New Orleans : 1985.

34. Thomas Becnel, *Labor, Church and the Sugar Establishment : Louisiana, 1887-1976*, Baton Rouge : 1980, pp. 18 -19 ; *Times Picayune*, 12 Aug. 1938.

35. Edward J. Kammer, *A Socio-Economic Survey of the Marshdwellers of four Southeastern Louisiana Parishes*, Washington : 1941, p. 153 ; *Times-Picayune*, 13 Aug. 1938.

36. *Times- Picayune*, 28 Aug. 1938.

37. Kammer, p. 153.

38. Kammer p. 154. *Times Picayune*, 13 Aug. 1938. L'histoire de Kammer au sujet du Sheriff n'a pas été rapportée dans le *Times-Picayune*.

39. *Times-Picayune* 13, 20, 21 and 25 Aug. 1938, Becnel p. 19, et le film « \$ 8,50 » dirigé par Glenn Pitre .

40. Becnel, p. 19 ; *Times-Picayune* 27, 28, 30 and 31 Aug. ; 2 Sept. 1938.

41. Kammer, p. 154.

42. Voir Cook, dans « New Orleans : The First and Largest Local ». Et aussi ses interviews du 28 Sept. 1981 avec David Laborde, le 7 Oct. 1981 avec Olens W. Richard, le 22 Oct. 1981 avec Thaddeus J Bernard, le 23 Novembre 1981 avec Andrew Leblanc, et le 27 Mai 1982 avec L.B. Desadier, Louisiana State Archives à Baton Rouge.

Les artisans cajuns étaient attirés vers la ville et vers le syndicat des charpentiers, à la fin des années 30, par la perspective de trouver du travail, des salaires convenables, et un certain degré de sécurité. Les charpentiers cajuns apprenaient le métier à la campagne, alors qu'ils travaillaient avec leur pères qui étaient soit charpentiers à mi-temps ou charpentiers dans les plantations, soit résidents de la région de La Nouvelle-Orléans. Andrew Leblanc se souvient avec plaisir d'avoir fabriqué un chiffonnier avec son père. Il dispose encore des matériaux et dit « que c'est ce qui avait lancé la plupart d'entre eux dans ce métier ».

43. Dormon, p. 78.

44. Dormon, p. 88.

45. George F. Lundy et William Temmink « A Battle on the Mississippi », *Blueprint for Social Justice*, Loyola University Insitute for Human Relations, April, 1987.



# Les élites franco-américaines et la France

FRANÇOIS WEIL \*

« Je respecte la grandeur passée de la France, autant que je méprise son abaissement moral, depuis près d'un siècle ! »

Ferdinand Gagnon, 1879.

« Au dépit des cliques occultes, auxquelles la France échappe maintenant pour se redonner à Dieu, nous avons offert le démenti de notre encouragement à un gouvernement vraiment français fondé sur la franchise, l'honneur et le droit. »

*L'Union*, 1940.

L'identité culturelle des Canadiens-Français installés en Nouvelle-Angleterre – les Franco-Américains – est traditionnellement définie par les principes de la *Survivance*, l'idéologie dominante entre 1870 et 1940 : la famille, la langue et la foi<sup>1</sup>. Les dimensions spatiales de cette identité ont été largement négligées. Or, en raison de l'articulation de la conscience ethnique autour de trois pôles de référence culturelles (le Québec, terre de départ, les États-Unis, terre d'accueil et la France), un jeu complexe d'images et de représentations s'est progressivement mis en place, tissant une relation triangulaire dont la nature et les enjeux restent méconnus.

En guise d'introduction à une étude ultérieure de cette relation originale – en est-il d'autre exemple aux États-Unis ? – cette communication analyse l'image et les perceptions de la France dans les propos et les écrits des élites franco-américaines. Elle ne prétend pas rendre compte de l'opinion de la masse : peut-être les centaines de milliers de Franco-Américains qui fournirent aux industries textiles de Nouvelle-Angleterre une part appréciable de leur main d'œuvre eurent-ils, eux aussi, une certaine idée de la France. Faute de sources, le chercheur doit se contenter de la vision, très minoritaire, des dirigeants ethniques<sup>2</sup>. Mais dans la mesure où ces mêmes élites eurent charge de la définition de la *Survivance*, et virent longtemps leur œuvre religieuse et associative rencontrer l'adhésion de la population franco-américaine, il est légitime de s'intéresser à l'opinion des faiseurs d'opinion – gens de lettres, gens de loi ou gens d'Église.

L'état d'esprit des Francos à l'égard de la France a été caractérisé par une constante ambivalence. La référence française, apparue dès les débuts de la migra-

---

\* Fondation Thiers.

tion de masse dans les années qui suivirent la guerre de Sécession, n'a fait que croître en importance depuis un siècle. Mais en même temps, les réticences et les ambiguïtés n'ont jamais disparu : de quelle France s'agit-il ? De la France des rois ou de la République des professeurs ? De la France éternelle, ou de la France contemporaine ?

L'image de la France s'est d'abord construite, au cours des deux premières décennies de la migration (1860-1880), autour de l'opposition entre la France du passé et la France du présent. Puis, jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, les deux termes de l'opposition connurent chacun une évolution particulière : l'affection pour la France disparue se transforma en attachement à la culture et à la langue française ; le mépris exprimé à l'égard de la France contemporaine se fit sympathie à l'égard des idées françaises les plus conservatrices, et se traduisit par un accueil bienveillant réservé de Vichy. Après la guerre, ce courant traditionaliste s'est rapidement tari, mais la référence à la culture française a connu un essor lié à la francophonie et à l'intérêt stratégique que représente la caution culturelle française pour des élites désormais contraintes d'évoluer ou de disparaître.

Durant les deux premières décennies du mouvement migratoire (vers 1860-vers 1880), les Canadiens-Français des États-Unis eurent à l'égard de la France une attitude ambiguë, dominée par un contraste très marqué entre une vision sentimentale et une réaction de rejet. D'une part, les élites émigrées revendiquent leur héritage français et dissertent à plaisir sur les vertus de la race. De l'autre, elles repoussent avec mépris la France contemporaine.

Descendants des colons français installés au Canada, les émigrés s'inscrivent dans une continuité historique dont ils soulignent la grandeur et les apports à la civilisation. Ces perceptions, à l'évidence, sont directement importées du Québec, qui connaît alors un renouveau religieux et nationaliste, et où se sont formées les futures élites de la migration. Alors très lu et discuté dans la Province, le livre d'un Français, Rameau de Saint-Père, semble avoir exercé une influence importante sur la construction de cette filiation culturelle et nationale. *La France aux Colonies* (1859) élaborait dans sa conclusion une version québécoise de la notion de « destinée manifeste » et suggérait la mission qui incombait aux Canadiens-Français, héritiers de la lignée des grands découvreurs français du continent américain :

« Fortifiés par la liberté, appuyés sur la croyance et la prière, ils se trouvent naturellement appelés à jouer un rôle considérable et fécond dans la civilisation de l'Amérique du Nord, et ils verront croître leur avenir, comme ils ont vu leurs pères résister et survivre à toutes les infortunes de leur passé. »<sup>3</sup>

Parce qu'ils avaient hérité des « qualités naturelles » des Français, les Canadiens-Français se voyaient prédire un avenir glorieux.

Les élites émigrées, passées par les mêmes séminaires et formées par les mêmes maîtres que leurs compatriotes restés au pays, ne furent pas longues à adop-

ter les idées de Rameau. L'expression la plus aboutie de cette revendication d'un héritage français fut l'œuvre d'un journaliste installé aux États-Unis à partir de 1868, Ferdinand Gagnon (1849-1886)<sup>4</sup>. Ce pamphlétaire vigoureux, qui dirigea à partir de 1874 et jusqu'à sa mort prématurée le journal français le plus influent de l'époque, le *Travailleur* de Worcester, affirmait :

« J'ai dit que notre mission était de continuer l'œuvre apostolique et civilisatrice de la France. Ne faussons pas notre mission, mais accomplissons-la noblement à la face du monde entier. Les Canadiens des États-Unis, qui sont les plus enviés des populations hétérogènes qui habitent cette République, sont spécialement chargés de cette mission. »<sup>5</sup>

Quelques années plus tard, dans un autre discours, Gagnon reprit l'idée d'un lien étroit entre l'idéal messianique des émigrés et la France éternelle. En faisant « œuvre de civilisation », les explorateurs français du passé avaient acquis à jamais à leurs descendants « un droit de cité sur tout le continent américain »<sup>6</sup>.

L'attitude de Gagnon s'explique par l'objectif que poursuivait l'orateur. S'adressant aux Canadiens-Français des États-Unis, il avait pour but d'exalter les esprits et de jeter les bases de la *Survivance*. Mais Gagnon cherchait aussi à toucher l'opinion publique québécoise, longtemps violemment hostile à l'émigration vers les États-Unis. En adoptant l'idéal messianique, Gagnon rassurait les ultramontains québécois désormais disposés à réhabiliter les émigrés : naguère perçus comme « une tourbe de mendiants », ils devenaient l'instrument de la Providence, le moyen de reconquérir le terrain perdu en 1763<sup>7</sup>. Soulignant la volonté des émigrés de conserver des liens perdus avec leur patrie d'origine, la référence française était à la fois l'expression d'un multinationalisme sentimental et d'une stratégie complexe de défense et illustration de l'émigration.

Cet éloge de l'apport français à l'Amérique allait de pair avec une critique acerbe de la France contemporaine, accusée d'avoir trahi et abandonné ses sujets canadiens en 1763, de s'être désintéressée de leur sort depuis la Conquête et d'avoir évolué au XIX<sup>e</sup> siècle dans une direction qui ne pouvait que choquer des élites éduquées dans les séminaires ultramontains du Québec. Seul Napoléon I<sup>er</sup> trouvait grâce aux yeux de Gagnon. Encore son éloge de l'Empereur était-il tempéré par la constatation que Napoléon était le produit de la Révolution. Mais il avait été vaincu par l'Angleterre, que Gagnon détestait encore plus que la Révolution. Pour cette raison, il avait droit à l'indulgence de l'orateur, trop heureux de manifester son mépris de l'Angleterre, qui « partout où [elle] s'est fait un chemin, [...] a toujours laissé des traces sanglantes et avilissantes de son passage »<sup>8</sup>. L'exil à Sainte-Hélène formait un épisode qui « attache encore une fois au nom anglais ce stigmate d'ignominie indélébile que les siècles eux-mêmes n'auront pas le pouvoir d'effacer »<sup>9</sup>. Mais l'épisode napoléonien mis à part, la démocratisation progressive de la France au XIX<sup>e</sup> siècle et, en particulier, l'établissement d'un régime républicain à partir de 1871-1875 déplaisait aux élites émigrées.

Rameau avait fourni à ses lecteurs canadiens-français des armes critiques, en opposant les Français aux Canadiens-Français. Il soulignait que les Canadiens-Français avaient réussi à préserver leur identité par leurs vertus propres : leur « persistance héroïque » à défendre « leur religion, leur langue et leur patriotisme » s'expliquait par « la simplicité de leurs mœurs ». Ils avaient su résister aux influences anglaises ; il leur fallait résister aux influences américaines<sup>10</sup>, ne pas forcer leur nature et ne pas emprunter la voie française vers « les funestes tendances » :

« C'est cet amour excessif de la jouissance et des distinctions vaniteuses qui nous entraîne à un gaspillage ruineux des forces sociales et nous conduit... à cette lâcheté morale qui s'accommode si mal de l'idée du devoir... Qu'ils [les Canadiens-Français] se précautionnent donc contre les Français aussi bien que contre leurs voisins des États-Unis, prenant leurs qualités et laissant leurs défauts. »<sup>11</sup>

Plus honnêtes, plus vertueux, plus religieux, les Canadiens-Français avaient toutes les raisons de regarder de haut une société affadie « dans une grasse indifférence » et absorbée dans « le béotisme du bien-être »<sup>12</sup>. Cette vision stéréotypée de la France et du Canada français, aussi favorable pour celui-ci que sévère à l'égard de celle-là, fut adoptée aisément par les émigrés. En un temps où émergeait une définition de la *Survivance* fondée sur le maintien de la famille, de la langue et de la foi, la critique de la France et de ses transformations fondait le projet social et idéologique des élites. Il s'agissait de maintenir un héritage français que la France elle-même avait trahi. Ainsi la mission providentielle des Canadiens-Français prenait-elle un caractère encore plus essentiel. Gagnon s'en expliquait en 1879 :

« Certes, je respecte la grandeur passée de la France, autant que je méprise son abaissement moral, depuis près d'un siècle ! Je n'oublie pas qu'elle a fondé le Canada, alors que son cœur était catholique ; mais je n'oublie pas non plus qu'elle a abandonné sa foi et les Canadiens qui aiment son drapeau. »<sup>13</sup>

Cette perspective d'une France oublieuse de sa mission débouchait sur une critique directe de la Révolution française et de ses effets. Le développement des institutions de la *Survivance* devait, il est vrai, beaucoup au rôle des prêtres canadiens-français qui développèrent à partir de 1865 un réseau paroissial qui recouvrait progressivement la Nouvelle-Angleterre en un maillage serré. Ce clergé influent, au jansénisme affiché, membre à part entière de l'élite, ne pouvait que regarder sans sympathie l'évolution de la France depuis la Révolution. La symbolique républicaine de la France post-révolutionnaire lui faisait horreur. Lorsqu'en 1880 apparut le projet d'une « Union Nationale Française de l'Amérique du Nord » destinée à « obtenir pour la race française sa juste part d'influence en Amérique » et à rassembler les Canadiens-Français du Québec et des États-Unis, le rapporteur québécois

proposa l'adoption par la nouvelle organisation du drapeau tricolore et de l'hymne national français (*La Marseillaise* depuis 1879). La réaction de l'un des délégués des Canadiens-Français émigrés, le père Bédard, de Fall River (Massachusetts) est d'autant plus significative que ce prêtre, au verbe haut, exerçait une influence qui s'étendait bien au-delà de ses ouailles<sup>14</sup>. Il déclara préférer le nom d'« Union Canadienne-Française », et refusa les emblèmes proposés : le drapeau tricolore était « un souvenir de la Révolution » et le prêtre préférait « le drapeau blanc aux fleurs de lys » qui lui rappelait « Carillon et la Nouvelle-France avant la conquête du Canada par les Anglais ». Quant à *La Marseillaise*, il aimait mieux « nos anciens airs nationaux si pleins d'harmonie dans leur simplicité, et tout particulièrement *Vive la Canadienne* »<sup>15</sup>. En août 1884, la question du choix d'un drapeau des Canadiens-Français des États-Unis se posa à nouveau à l'occasion de la Troisième Convention Générale des Canadiens-Français des États-Unis qui se tenait à Albany (New York). Un orateur proposa l'adoption du drapeau américain ; un autre suggéra le drapeau français, tricolore, « comme marque d'origine, avec trois feuilles d'érable sur le fond blanc, en signe d'espérance et comme signe distinctif de la nationalité canadienne » ; un troisième préférait le drapeau tricolore sans ajout. Mais l'aumônier de la Convention, curé de la paroisse canadienne-française de Champlain (New York) fit ajourner indéfiniment la discussion<sup>16</sup>.

Ainsi c'est sur une opposition tranchée entre la France pré-révolutionnaire et la France post-révolutionnaire que se construisent les premières perceptions de la France par les Canadiens-Français des États-Unis. Mais ce refus de la modernité, cette idéologie intransigeante inspirée de l'ultracisme<sup>17</sup> ne résistèrent pas longtemps à la pression du temps. Cette image contrastée n'était au fond que la transposition aux États-Unis des perceptions québécoises. Avec la naissance d'une identité franco-américaine distincte de l'identité canadienne-française, l'image de la France se transforma.

\*

Dans l'histoire de l'identité ethnique franco-canadienne, les années 1880-1940 correspondent à l'essor des structures de la Franco-Américanie (vers 1880-1910) et à leur période de plus grand succès (1910-1940). Les Canadiens-Français deviennent des Franco-Américains. A l'égard des États-Unis, du Québec et de la France, leur attitude est toute d'ambivalence : tout en se proclamant loyaux citoyens de la république américaine, ils revendiquent le droit de préserver leur héritage français ; tout en se disant liés par l'affection au Québec, ils cessent de se dire « Canadiens » et prennent de la distance à l'égard du Québec<sup>18</sup> ; à l'endroit de la France, ils cultivent des relations culturelles officielles avec les gouvernements républicains successifs, tout en manifestant leur sympathie pour les oppositions conservatrices au régime.

Le fait même qu'au tournant du siècle le terme de « Franco-Américain » ait été préféré à celui de « Canado-Américain » suggère l'établissement d'un rapport

nouveau à l'égard de la France. L'évolution française elle-même joua un rôle dans ce processus. Le régime républicain, installé et consolidé, semblait incarner la durée ; le Ralliement de 1892, lancé par un pape peu suspect de sympathie pour la modernité, Léon XIII, conférait une légitimité à la République : les catholiques français se voyaient recommander de vivre en union « avec la République, qui est le gouvernement actuel de la France »<sup>19</sup>. D'autre part, la perte de l'Alsace-Lorraine rappelait aux Franco-Américains la perte du Canada, au moment où la renaissance du nationalisme français dans les dernières décennies du siècle trouvait un écho dans le nationalisme franco-américain<sup>20</sup>.

Alors même que la France devenait politiquement acceptable, la référence française prenait une importance nouvelle pour les Canadiens émigrés, victimes de campagnes de xénophobie dans les années 1880-1900. Lorsqu'en 1881 un rapport du Bureau des statistiques du Travail du Massachusetts accusa les Canadiens-Français d'être « les Chinois de l'Est », les élites émigrées soulignèrent dans leur défense indignée leur filiation directe avec leur ancienne métropole<sup>21</sup>. Lors de la croissance de ce que les nativistes appelèrent la « nouvelle immigration », les Franco-Américains insistèrent à nouveau sur leur héritage français, et eurent la satisfaction de voir une personnalité nativiste de premier plan comme Henry Cabot Lodge leur accorder en la matière un satisfecit<sup>22</sup>.

Cette utilisation de la référence française dans les stratégies franco-américaines d'intégration ne manqua pas d'attirer l'attention et la sympathie d'observateurs français nationalistes. En 1894, par exemple, Gailly de Taurines se réjouissait des succès apparents de la Survivance, avant de conclure avec emphase : « Quelle action prendra cette France américaine, toute vivante et toute vigoureuse, sur une population anglo-saxonne en décadence ! » D'autres observateurs, comme Claudio Jannet ou l'ambassadeur Jusserand, relevaient la vigueur de cette Nouvelle-France en Nouvelle-Angleterre. Parallèlement, l'identification culturelle au Canada français céda très largement la place à la référence française. En 1879 encore, Ferdinand Gagnon pouvait marteler dans ses discours : « Avant tout, nous sommes Canadiens. » Mais très vite la référence au Canada, oblitérée par la revendication française, passa au second plan<sup>23</sup>.

Ce projet s'inscrit à l'évidence dans la perspective d'une culture des élites. A l'occasion des Conventions des Sociétés Saint-Jean-Baptiste, les délégués se lamentent régulièrement sur la qualité de la langue parlée par la grande majorité des Franco-Américains. On rappelle la nécessité de parler une langue correcte et de ne pas se laisser gagner par les anglicismes. La presse franco-américaine, de son côté, mène une guerre impitoyable contre les barbarismes et les fautes de langue. Les Franco-Américains n'avaient-ils pas, comme le rappelait un orateur en 1901, la chance de parler « la reine des langues vivantes, la langue internationale par excellence, la langue la plus riche et la plus parfaite des littératures modernes, la langue que tout le monde civilisé est jaloux d'étudier ou d'apprendre »<sup>24</sup>.

Fiers de leur culture française, les Franco-Américains adoptèrent le parti de la France durant la Première Guerre mondiale. Ils le firent en mêlant, comme à

l'accoutumée, le nationalisme et la religion. Dès le mois d'août 1914, *L'Union*, l'organe officiel de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, protestait contre ceux qui restaient les « bras croisés » à l'égard de la France, tout en approuvant la position de neutralité de principe de Wilson. Elie Vézina, son secrétaire général, affirmait sa confiance dans une victoire finale de la France. Après la guerre, en 1921, le maréchal Foch fut l'objet d'une réception enthousiaste à Woonsocket, R.I., au son de *La Marseillaise* <sup>25</sup>.

Dans la lutte que les différentes institutions franco-américaines menèrent pour la Survivance, deux éléments significatifs concernèrent plus particulièrement l'image de la France ; le développement de cercles littéraires où venaient s'exprimer des Français, et l'envoi en France de jeunes Franco-Américains.

L'exemple de l'un des mieux connus de ces cercles, celui de l'Alliance française de Lowell (Mass.), explicite les apports de ces cercles littéraires. Ce cercle connut deux faux départs, le premier en 1902 lorsqu'il ne vécut qu'une saison, le second en 1915-1917 ; il fut réorganisé en 1929 et fonctionna sans interruption jusqu'à la guerre. Il accueillait avant tout des notables franco-américains : ainsi, le bureau de 1902 était composé de deux avocats et d'un journaliste. Le consul de France à Boston était de droit président d'honneur. Outre des représentants de ces deux professions, on trouvait de nombreux médecins et commerçants – mais aucun ouvrier. Si l'on en juge par les titres des causeries proposées, il s'agissait d'une association de diffusion de la culture française, qui s'adressait aux élites franco-américaines : ainsi un orateur proposa-t-il en 1916 une conférence sur « Le salon de Madame Récamier », et un professeur de Première Supérieure au Lycée Louis-le-Grand, M. Brunschvig, vint-il en 1930 faire part de ses idées sur « La galanterie française » <sup>26</sup>.

Mais aux activités culturelles s'ajoutait une dimension critique. Dans les années 1930, en particulier, le public de l'Alliance française de Lowell eut l'occasion d'entendre des conférences sur des sujets beaucoup plus brûlants que la galanterie. En février 1932, par exemple, un docteur Champenois vint résumer les vues de Louis Madelin sur « Les hommes de la Révolution », notant que Mirabeau avait ouvert la boîte de Pandore mais avait été incapable de la refermer. Le 15 février 1933, André Allix, professeur à la Faculté des Lettres de Lyon, retraça « L'évolution de la France depuis 1870 ». Il insista sur le Ralliement, signe de l'approbation pontificale au gouvernement des « nouvelles couches » qu'il replaça dans le cours de l'histoire de la bourgeoisie française depuis les Croisades, et développa un propos qu'un Franco-Américain résumait ainsi : « Dans cette période difficile, la France est relativement un pays équilibré, grâce à son attachement à la terre, à son gouvernement de paysans et à la conservation des coutumes nationales. » <sup>27</sup> L'image de la France suggérée par ces conférences de l'Alliance française s'accordait pleinement avec les idées conservatrices des dirigeants franco-américains de Lowell.

L'envoi de jeunes Franco-Américains en France servit de la même manière à construire les perceptions de la France. Des étudiants en médecine, des écrivains ou des historiens allèrent passer un an d'études à Paris, certains d'entre eux profitant de

l'occasion pour y soutenir une thèse de doctorat d'université<sup>28</sup>. Ce fut le cas, par exemple, de Josaphat Benoit, future personnalité franco-américaine de premier plan, qui avait fait ses études secondaires au Canada et passa l'année 1934-1935 en France grâce à une bourse du gouvernement français. Ces boursiers avaient pour but de permettre aux jeunes Franco-Américains un contact direct avec la culture française.

Josaphat Benoit soutint en 1935 un doctorat d'université consacré à « L'âme franco-américaine », dans lequel il dressait un parallèle étroit entre les Franco-Américains et les Alsaciens-Lorrains, et se réclamait de Maurice Barrès pour décrire « l'atavisme des siècles passés triomphant de tous les obstacles, la force d'un sang généreux propageant l'histoire nationale »<sup>29</sup>. Il y offrait une analyse détaillée de la Survivance, ce « vouloir-vivre collectif des Franco-Américains »<sup>30</sup> et indiquait le rôle qu'à ses yeux devait jouer la France :

« La France compte plus de descendants aux États-Unis que de nationaux dans son empire colonial. Elle y peut beaucoup pour entretenir et aviver la flamme sacrée du verbe français, par la distribution de livres appropriés aux bibliothèques publiques et paroissiales, par des tournées de conférences instructives, par l'entretien de relations personnelles avec les chefs franco-américains, par l'octroi de bourses d'études pour la formation intellectuelle de l'élite, par l'envoi de chroniques intéressantes à la presse nationale. »<sup>31</sup>

Les liens culturels avec la France devaient ainsi faciliter la conservation de « l'esprit national » franco-américain. Engagés dans leur lutte résolue pour la Survivance, les dirigeants franco-américains éprouvaient un besoin de reconnaissance officielle, que traduisait l'un d'entre eux à l'occasion du Deuxième Congrès de la langue française à Québec en 1937 :

« Il faut aussi que la vieille France [...] vienne dans nos humbles foyers pour constater qu'en terre de la Nouvelle-Angleterre, plus d'un million et demi de descendants français prient et chantent toujours dans la langue de Clovis et de Jeanne d'Arc. Quel enseignement pour nous au milieu des éléments qui nous entourent, si nous possédions cette sympathie si précieuse de nos cousins de France. »<sup>32</sup>

En effet, les élites franco-américaines avaient pris conscience de la nécessité du soutien français, au même titre que du soutien québécois, pour la réussite de la Survivance. En se disant les acteurs des *Gesta Dei per Francos*, comme ils aimaient à le répéter, les Francos cherchaient à tirer parti, en un temps où le concept de francophonie n'était pas de mode, des relations culturelles propres aux pays de langue française. Le président de l'une des deux plus importantes sociétés mutuelles franco-américaines, Adolphe Robert de l'Association Canado-Américaine, en rendait

compte en 1937, lorsqu'il imaginait un tableau allégorique (inspiré du tableau de Willard, « L'Esprit de 1776 ») représentant « l'esprit franco-américain de 1937 » :

« Je vois [...] une autre allégorie à composer, celle du Français, du Canadien français, du Franco-Américain et de l'Acadien s'avancant, sous leurs drapeaux respectifs, aux sons de *La Marseillaise*, de *O Canada*, du *Star Spangled Banner* et de l'*Ave Maris Stella*, vers leur destinée et continuant les gestes de Dieu par les Francs. »<sup>33</sup>

Mais de telles relations ne constituaient qu'un aspect des perceptions franco-américaines de la France. Elles étaient aussi caractérisées par une sympathie marquée pour les courants politiques français les plus conservateurs. Les lois scolaires des années 1880 s'étaient attirées la vindicte des Franco-Américains hostiles à « l'école sans Dieu », et ardents lecteurs des écrits de Louis Veillot. L'expulsion des Congrégations donna lieu à une deuxième vague d'hostilité, d'autant plus marquée qu'un certain nombre de ces congrégations vinrent s'installer au Québec et aux États-Unis, comme les Filles du Saint-Esprit venues de Saint-Brieuc en 1902 et installées dans les diocèses de Hartford, Springfield et Providence<sup>34</sup>.

Grands lecteurs de Veillot, Barrès et Maurras, les Franco-Américains en adoptent les critiques du régime républicain. Le meilleur indice de cette perception de la France, d'autant plus acceptable culturellement que politiquement conservatrice, fut la défaite française de 1940. L'attitude des Franco-Américains à l'égard de la France de Vichy et de la France Libre témoigna des orientations profondes des élites franco-américaines. Il est significatif, à cet égard, qu'en 1958 encore, l'auteur commissionné par l'Union Saint-Jean-Baptiste pour écrire une histoire officielle des Franco-Américains, Robert Rumilly, décrive ces attitudes en des termes sans fard :

« L'affection des Franco-Américains pour la France brave les revers de fortune. L'ensemble des Franco-Américains, comme l'ensemble des Canadiens français, résiste, d'instinct, au déferlement de la propagande anglaise et juive, ameutée contre le gouvernement de Vichy. Canadiens français et Franco-Américains, dans le droit fil de la tradition française, sentent la grandeur de l'œuvre tentée par un maréchal de France. »<sup>35</sup>

Le premier indice de cette « résistance instinctive » se produisit en décembre 1940. Gaston Henry-Haye, nouvellement nommé par Vichy à l'ambassade de Washington, commença sa carrière américaine par une tournée chez les Franco-Américains. Le 15 décembre 1940, *L'Union*, l'organe officiel de l'Union Saint-Jean-Baptiste, consacra ses premières pages à cet événement. Le journal notait la chaleur de l'accueil reçu par Henry-Haye et l'expliquait par la « foi entière [des Francos] en la sagesse du chef qui épargna à la France au lendemain de la déroute les brutalités de l'armistice » et leur satisfaction de voir la France « se redonner à Dieu », retourner aux « traditions de la race », et échapper ainsi aux « cliques occultes » qui

avaient fait son malheur. A quelque chose, malheur était bon, selon *L'Union*, puisque la défaite entraînait le « rétablissement des valeurs morales ». La France du Maréchal, « douloureuse mais belle », serait « plus que jamais maintenant la source de notre inspiration, la justification pratique des traditions auxquelles nous tenons si jalousement »<sup>36</sup>. L'identification à la rhétorique de Vichy était même complète, si l'on en juge par le portrait suivant de l'ambassadeur, qui évoque le « maréchalisme de base » (J.-P. Azéma) dont Pétain était l'objet :

« Le courage brillait dans son œil gris d'acier, la confiance se manifestait dans le ton même de ses paroles ; la netteté de ses phrases disait tout franchement et sans équivoque. [...] Pour ceux qui eurent le bonheur de connaître plus intimement M. Henry-Haye, il est un démenti vivant du cynisme que nous sommes malheureusement habitués à trouver dans la politique contemporaine. Il est, comme son grand chef le maréchal Pétain, la preuve qu'un homme d'état peut être sincère, honnête, franc, ouvert, entièrement dévoué à sa patrie sans arrière-pensée et sans intérêt personnel. »<sup>37</sup>

Henry-Haye, arrivé en train à Providence le 6 décembre, visitait Woonsocket et Worcester le même jour, Manchester le 7, Lewison le 8 et Woonsocket à nouveau. Accueilli à l'Union Saint-Jean-Baptiste et à l'Association Canado-Américaine, au Collège de l'Assomption et à l'Institut Jacques-Cartier, il rencontra la plupart des notables franco-américains et en garde un souvenir ému<sup>38</sup>.

Pendant les années de guerre, les élites franco-américaines maintinrent dans l'ensemble leur position initiale. Mais des nuances apparurent. L'entrée en guerre des États-Unis en décembre 1941 ne changea rien ; mais le débarquement en Afrique du Nord et l'invasion de la zone non occupée par les Allemands en novembre 1942 provoquèrent chez certains Francos des doutes. En juin 1942, un avocat de Manchester, M<sup>e</sup> Émile Lemelin, parlait des « inexplicables fléchissements du maréchal Pétain » et regrettait « l'attitude inconcevable des collaborationistes ». Josaphat Benoit, dans *l'Avenir National* de Manchester, approuvait la rupture diplomatique d'avril 1942 et soulignait « que Washington a rompu avec Vichy, non pas avec la France. » Un autre collaborateur du journal soulignait que De Gaulle comme Pétain n'avaient qu'un souci, « sauver la France ». En 1943, un journal de Fall River se félicitait du ralliement à la France Combattante de l'ancien consul à Boston, François Brière. Mais deux éléments suggèrent que ces prises de position restèrent assez isolées : le premier est une longue discussion publiée en 1944 par la revue *Vie Franco-Américaine*, et affirmant qu'il resterait « toujours assez de magnanimité dans l'âme française pour conserver à l'admiration de tous cette figure magnifique de Philippe-Antoine Pétain », sans perdre de vue les sentiments, devenus « unanimes », de « profonde admiration que bien des Franco-Américains entretiennent pour le Général de Gaulle, même avant la capitulation ». Cette reconstruction de l'histoire (par quel miracle les Franco-Américains auraient-ils été au courant de l'existence de cet officier alors obscur ?) visait à une vision lénifiante des déchire-

ments français et, partant, à un aplanissement des prises de position antérieures des Francos<sup>39</sup>.

Le deuxième indice, plus probant encore, est la participation des Franco-Américains au mouvement France Forever, qui soutenait la France Libre. Comme le constatait avec amertume le journaliste Wilfrid Beaulieu en mars 1944, les comités de France Forever étaient « plutôt à l'état embryonnaire chez les Américains d'origine canadienne-française ». Seuls les centres franco-américains de Worcester et Springfield (Massachusetts), Manchester (New Hampshire) et Woonsocket (Rhode Island) possédaient un comité, et encore l'adhésion des Franco-Américains y était-elle faible. Le comité de Woonsocket n'était guère actif pour ne pas heurter les industriels français installés en ville, les Lepoutre en particulier. Un recensement de 1946 ne mentionnait d'ailleurs plus l'existence du comité de Woonsocket, les comités étant tous situés dans le centre et le nord de la Nouvelle-Angleterre.

En fait, il semble que des divisions internes aux Franco-Américains soient venues se greffer sur le conflit franco-français. L'Union Saint-Jean-Baptiste, particulièrement puissante dans le Sud de la Nouvelle-Angleterre, et dont le siège était à Woonsocket, resta idéologiquement proche de Vichy, comme Robert Rumilly en témoigna des années plus tard. Mais dans le Nord, à Manchester en particulier, il semble que la France Combattante ait rencontré plus de sympathie : la *Vie Franco-Américaine*, rédigée en grande partie par l'abbé Verrette de l'Association Canado-Américaine, l'*Avenir National* de Josaphat Benoit, le *Travailleur* de Wilfrid Beaulieu publièrent de nombreux articles favorables à De Gaulle. Un prêtre de Lowell, le père Armand Morissette devint chapelain des Forces Navales Françaises Libres, et reçut après la guerre la Légion d'Honneur pour sa conduite pendant la guerre<sup>40</sup>.

Toutefois, ces exemples restèrent assez isolés, de l'aveu même des Franco-Américains membres de *France Forever*, pour que l'on puisse conclure à une continuité certaine de l'attitude des Franco-Américains à l'égard de la France entre les années 1880 et la fin de la Seconde guerre Mondiale. Depuis la guerre, en revanche, des transformations se produisirent, qu'on se contentera d'esquisser en conclusion.

\*

Depuis quarante ans, l'attitude des élites franco-américaines à l'égard de la France a évolué dans le sens d'une indifférence complète à la politique française, et d'un détachement complet du nationalisme barrésien diffus qui irriguait la Franco-Américanie d'avant guerre.

Cette transformation tient d'abord aux mutations que connaissent les élites elles-mêmes. Car les structures de la Survivance se sont effondrées les unes après les autres. Les paroisses et les écoles paroissiales ont la plupart du temps cessé d'être exclusivement franco-américaines. Les associations elles-mêmes acceptent

désormais des membres d'autres groupes ethniques : l'Union Saint-Jean-Baptiste n'a-t-elle pas des employés irlandais ou juifs ? Enfin, la disparition économique des villes textiles de Nouvelle-Angleterre a tué les solidarités locales et les réseaux de sociabilité développés dans les « Petits Canadas ». Sans guère d'emprise désormais sur une population franco-américaine encore majoritairement ouvrière qui se défie souvent d'élites enclines à utiliser leur rôle ethnique au service de leur pouvoir socio-économique, les élites franco-américaines n'ont plus guère de raison d'être. Évoluer ou disparaître, tel est le dilemme devant elles. Toutefois, certains indices, comme le dynamisme de l'Institut français du Collège de l'Assomption, fondé sur les recherches universitaires sur les Franco-Américains, ou l'activisme du centre franco-américain de l'Université du Maine à Orono, suggèrent que la mise en place d'une forme nouvelle d'identité culturelle, moins conservatrice, est possible.

Dans ce contexte général, la France reste une référence culturelle obligée, pour les élites qui meurent comme pour celles qui se renouvellent. Les premières reviennent à la vision romantique de la France éternelle, terre de culture ; la référence est d'autant plus nécessaire que les mutations qui se sont déroulées dans le Québec de la révolution tranquille les a privés d'un transfert commode vers le Québec de Duplessis. Plus lointaine, la France retrouve les vertus dont ses critiques nationalistes l'avaient jugée dépourvue. Qui plus est, le renouveau de l'ethnicité aux États-Unis depuis les années 1960 et, en particulier, l'une de ses manifestations les plus spectaculaires, la vogue de la généalogie, a facilité cette affection grandissante pour la France. Il n'est désormais plus question de politique, mais de culture franco-phone. Une sociologue franco-américaine le notait en 1976 : « Les Francos ne se sont pas assez liés dans leur imagination avec la grande civilisation française qui leur donnerait cette même fierté de groupe. »<sup>41</sup>

Dans les luttes d'influence qui déchirent encore parfois les organisations franco-américaines, l'enjeu français reste majeur. Consuls et attachés culturels à Boston ont parfois du mal à maintenir la balance en équilibre entre les différents groupes d'intérêt. Quant aux Franco-Américains du Maine, en particulier les universitaires du centre d'Orono, leurs intérêts les rapprochent davantage du mouvement indépendantiste québécois que de la France. L'échec, puis la disparition de René Lévesque transformera-t-elle cet état de fait ? C'est douteux, dans la mesure où l'image de la France reste attachée à une notion de culture élitiste que les activistes d'Orono cherchent à abandonner.

Dans cette « Franco-Américanie » en constante recomposition, l'identité culturelle a évolué depuis la guerre. De l'identité communautaire, on est passé à une conscience individuelle. Dans ce cadre nouveau, la France retrouve tout son attrait, même si ce pouvoir d'attraction reste superficiel et lié à des stéréotypes.

L'image de la France a ainsi évolué en trois stades successifs. Dans un premier temps, qui correspond à la première génération des Canadiens-Français aux États-Unis, la France a été perçue à la fois comme la terre des aïeux et le pays de la Révolution. Le mépris pour la France post-révolutionnaire allait de pair avec l'affec-

tion pour l'Ancien Régime. Mais cette attitude ambivalente professée par des élites qui, d'une certaine manière, n'avaient rien appris ni rien oublié depuis la perte du Canada, ne résista pas à la naissance d'une identité franco-américaine distincte. La France conserva tout son pouvoir d'attraction culturelle, mais la critique passa au second plan, remplacée par une sympathie affichée pour les thèses de la droite nationaliste puis pour le régime de Vichy. Depuis la guerre, la culture française exerce le même attrait que par le passé, et les Franco-Américains ont bénéficié du développement du concept de francophonie. Reste à savoir ce que peut représenter la France en dehors de cercles officiels de plus en plus étroits.

## NOTES

1. Gérard J.Brault, *The French-Canadian Heritage in New England*, Hanover (New Hampshire) : University Press of New England, 1986 ; François Weil, *Les Franco-Américains*, Paris : Belin, 1989 ; Yves Roby, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre 1770-1930*, Sillery (Québec) : Éd. du Septentrion, 1990.

2. L'histoire orale, jusqu'à présent, a permis de reconstituer les expériences ouvrières au quotidien : mais on ne trouve pas de représentation de la France. Voir par exemple Tamara K. Hareven & Randolph Langenbach, *Amoskeag. Life and Work in an American Factory-City*, New York : Panthéon Books, 1978 ; Dyke Hendrickson, *Quiet Presence. Histoires de Franco-Américains en New England*, Portland (Maine) : Guy Gannett Publishing Co., 1980 ; C. Stewart Doherty, *The First Franco-Americans. New England Life Histories from the Federal Writers' Project*, Orono, Me : University of Maine at Orono Press : 1987.

3. François-Edme Rameau de Saint-Père, *La France aux colonies*, Paris : 1859, p. 275. On trouvera une appréciation de l'œuvre de Rameau – ce « magnifique ouvrage » – par un orateur québécois dans Félix Gatineau, *Historique des Conventions générales des Canadiens-français aux États-Unis, 1865-1901*, Woonsocket, R.I. : L'Union Saint-Jean Baptiste, 1927, pp. 183-187.

4. Sur la vie de Gagnon, voir l'article d'Yves Roby, « Ferdinand Gagnon », *Dictionnaire Biographique du Canada*, Toronto & Québec, vol. XI, pp. 329-332.

5. Anon., *Ferdinand Gagnon*, Manchester (New Hampshire) : 1940, p. 106.

6. Ferdinand Gagnon, « Discours prononcé le 24 juin 1879 à Worcester, Massachusetts », dans Richard Santerre (éd.), *Anthologie de la littérature franco-américaine de la Nouvelle-Angleterre*, Manchester (New Hampshire) : 1980, vol. 1, p. 100.

7. Sur les réactions québécoises face à l'émigration, voir Yves Roby, « Les Canadiens français des États-Unis (1860-1900) : dévoyés ou missionnaires », in *Revue d'Histoire de l'Amérique française*, 41 (1987) 1 : 3-22 ; Guildo Rousseau, *L'image des États-Unis dans la littérature québécoise (1775-1930)*, Sherbrooke, P.Q. : Editions Naaman, 1981.

8. Anon., *Ferdinand Gagnon*, p. 75.

9. Anon., *Ferdinand Gagnon*, p. 69.

10. Et pour cela « nécessairement renoncer à toute espèce de transaction avec les usages américains [...], et pour finir par une expression vulgaire et toute française, qu'il soit à la mode d'être Canadien et ridicule d'être Américain ». Rameau, *La France*, p. 262.

11. *Ibid.*, p. 268.

12. *Ibid.*, p. 269.

13. Ferdinand Gagnon, « Discours », dans R. Santerre, *Anthologie*, p. 98.

14. Le rôle et la personnalité de l'abbé Bédard ont été analysés en détail par Philip T. Silvia, « The Spindle City : Labor, Politics, and Religion in Fall River, Massachusetts, 1870-1905 », thèse de doctorat (Ph.D.), Fordham University, 1973 ; *id.*, « The 'Flint Affair' : French-Canadian struggle for *Survivance* », *Catholic Historical Review*, LXV, 1979, pp. 414-435.
15. H.-J.-J.-B. Chouinard, *Fête nationale des Canadiens-français célébrée à Québec en 1880*, Québec, 1881 ; voir P. Nora, dir., *Les Lieux de mémoire*, I, *La République*, Paris : Gallimard, 1984.
16. Gatineau, *Historique*, p. 150.
17. Sur l'idéologie de l'église québécoise, voir Nive Voisine & Jean Hamelin, *Les ultramondains canadiens-français*, Montréal : Boréal Express, 1985. Sur les ultras, René Rémond, *Les Droites en France*, Paris : Aubier, nouv. éd., 1983.
18. Un prêtre québécois, l'abbé Georges Courchesne, le constatait avec amertume en 1918 : « Le Franco-Américain se réclame avec fierté de ses origines françaises, tant qu'il garde sa langue, mais de moins en moins il tient à sa filiation canadienne. Il est un descendant de Français, né en Amérique. Que des générations de sa lignée aient vécu au Canada, c'est un accident transitoire. » « Une soirée d'action française à Boston », *L'Action française*, Montréal : 1918, pp. 510-511.
19. Cité par G. Bourgin, *La Troisième République 1870-1914*, Paris : A. Colin, 1967, p.89.
20. Gagnon s'écriait : « Honneur à vous, chers et héroïques enfants d'Alsace-Lorraine ! Dans sa douleur navrante, vous avez donné à votre patrie le tribut de votre inviolable fidélité. » *Ferdinand Gagnon*, 1940, p. 178. Sur le renouveau du nationalisme français après 1871, Raoul Girardet, *Le nationalisme français. Anthologie, 1871-1914*, Paris : Seuil, 1983.
21. Massachusetts Bureau of Statistics of Labor, *Twelfth Annual Report*, Boston, 1881 ; *id.*, *Thirteenth Annual Report*, Boston, 1882 ; Pierre Anctil, « Chinese of the Eastern States, 1881 », *Recherches sociographiques*, XXII (1981) 1 : 125-131 ; « L'identité de l'immigrant québécois en Nouvelle-Angleterre : le rapport Wright de 1882 », *Recherches sociographiques*, XXII (1981) 3 : 331-359.
22. Henry Cabot Lodge, « A Million Immigrants A Year », *The Century Illustrated Monthly Magazine*, LXVII (1904) p. 467.
23. Ch. Gailly de Taurines, *La Nation canadienne. Étude historique sur les populations françaises du Nord de l'Amérique*, Paris : Plon, Nourrit & Cie., 1894, p. 214. Claudio Jannet, « La race française dans l'Amérique du Nord », *Le Correspondant*, 123, 25 mai et 10 juin 1881, pp. 585-612 et 825-865. Voir aussi la déclaration de Jules Jusserand en 1913 : « La fidélité à notre langue des Canadiens français en très grand nombre au nord des États-Unis, est toutefois, pour l'idée française, un appoint très appréciable. » Cités par Jacques Portes, « Une fascination réticente. Les États-Unis dans l'opinion française, 1870-1914 », Thèse de doctorat d'État, 2 vols., Université de Paris-I Sorbonne, 1987, p. 89. Ferdinand Gagnon, « Discours », dans R. Santerre, *Anthologie*, pp. 98-99.
24. Gatineau, *Historique*, p. 442.
25. *L'Union* d'août 1914 écrivait : « Nous, citoyens franco-américains, fidèles à nos traditions et confiants en la justice éternelle, nous tendons nos bras vers le Dieu des armées, le suppliant de protéger les armes de la France. Le verbe français civilisateur et évangélisateur ne peut être étouffé dans les râles de l'agonie des nations. Dieu permettra à la France de vivre et de reprendre son rôle d'apôtre au milieu des peuples de l'univers. » Cité par Bernard Lemelin, « Les Franco-Américains de Woonsocket, Rhode Island et la Première Guerre mondiale », mémoire de maîtrise, Université Laval, 1987, p. 12 ; voir aussi pp. 48-49, 73. Marcel P. Fortin (éd.), *Woonsocket, Rhode Island – A Centennial History, 1888-1988*, Woonsocket : 1988, p. 73-74. Woonsocket, il est vrai, comptait de nombreux Français.
26. Antoine Clément, *L'Alliance française de Lowell*, s.l. [Lowell?], 1937.
27. *Ibid.*, pp. 105-107 : 135-137.
28. Maximienne Tétrault, *Le rôle de la presse dans l'évolution du peuple franco-américain de la Nouvelle-Angleterre*, Marseille : Ferran, 1935, p. 85.
29. Josaphat Benoit, *L'Ame Franco-Américaine*, Paris : Jouve & Cie, 1935, p. 46.
30. *Ibid.*, p. 150 : « Les Franco-Américains doivent tenir à la foi, à la langue, aux mœurs qui constituent leur âme nationale. »

31. *Ibid.*, p. 151.
32. *Compte-rendu, Deuxième congrès de la Langue française au Canada, Québec 27 juin-1<sup>er</sup> juillet 1937*, Québec : Imprimerie de l'Action catholique, 1938, p. 365.
33. *Ibid.*, pp. 434-435.
34. Félix Gatineau, *Historique*, pp. 194-195. Il faudrait aussi étudier l'influence sur les perceptions de la France, de la présence à Woonsocket d'industriels français du textile (les Lepoutre, Thibergien, Desurmont, etc.) à partir de 1895-1900.
35. Robert Rumilly, *Histoire des Franco-Américains*, Montréal : chez l'auteur, 1958, p. 521.
36. *L'Union*, 15 décembre 1940 ; voir aussi la *Vie franco-américaine*, 1940, p. 48, qui salue la « résurrection chrétienne de la France. » On trouve un ton comparable chez certains catholiques comme Paul Claudel, qui avait été un ambassadeur aux États-Unis fort apprécié des Franco-Américains. L'écrivain se félicitait le 6 juillet 1940 de voir la France « délivrée après soixante ans du joug du parti radical et anticatholique ». Cité par Jean-Pierre Azéma, *De Munich à la Libération, 1938-1944*, Paris : Seuil, 1979, p. 103. Sur l'accueil de Henry-Haye aux États-Unis, voir G. Fritsche-Estrangin, *New York entre De Gaulle et Pétain : Les Français aux États-Unis de 1940 à 1946*, Paris : La Table Ronde, 1969 ; et Gaston Henry-Haye, *La Grande éclipse franco-américaine*, Paris : Plon, p. 172 ; Ronald Creagh, *Nos cousins d'Amérique. Histoire des Français aux États-Unis*, Paris : Payot, 1988.
37. *L'Union*, 15 décembre 1940 ; Azéma, *De Munich*, p. 106 : « On exaltait la verdeur du chef de l'État, son regard marmoréen, son profil de médaille. »
38. *L'Union*, 15 décembre 1940 ; Henry-Haye, *La Grande éclipse*.
39. Voir la *Vie franco-américaine*, pour les années 1942, 1943 et 1944.
40. Le père Morissette, dans un entretien de 1975 publié récemment, résuma la situation : « The French Canadians didn't care for de Gaulle. They thought he was fresh and they liked the old man Pétain. They thought he was so nice. It was too bad that the Germans had overridden part of France, but it wasn't Pétain's fault, after all. He stood, you know, for family life, while de Gaulle was just fooling around with Churchill and Roosevelt there [...] I had a great time convincing the French-Canadians or the Franco-Americans of French-Canadian origin that de Gaulle was the right one. » Cité dans Marc Miller, *The Irony of Victory. World War II and Lowell, Massachusetts*, Urbana, Ill. : University of Illinois Press, 1988, p. 104.
41. Madeleine Giguère, « Commentaire », dans *Les Franco-Américains : la promesse du passé et les réalités du présent*, Bedford (New Hampshire) : NADC, 1976, p. 74.



# Le roman franco-américain

LOUISE PÉLOQUIN\*

Nous appelons romans franco-américains ceux « écrits et publiés par des auteurs de descendance québécoise habitant en Nouvelle-Angleterre », pour reprendre la définition de la thèse doctorale de Richard Santerre : *Le Roman franco-américain en Nouvelle-Angleterre (1878-1943)*<sup>1</sup>.

Les limites de cette présentation ne nous permettent pas de détailler l'histoire de l'immigration massive de Québécois au Nord-Est américain, du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle jusqu'à environ 1930<sup>2</sup>. Les vagues migratoires successives de cette période ont été déclenchées par le chômage et les difficultés économiques qui paralysaient alors le Québec et l'explosion de l'industrie textile dans les villes industrielles de Nouvelle-Angleterre. Dans son *Histoire des Franco-Américains*<sup>3</sup>, Robert Rumilly rapporte minutieusement les faits et gestes des immigrés et explique comment leur communauté francophone s'est adaptée au pays hôte<sup>4</sup>. Ces gens ont activement résisté à l'assimilation dans la société anglo-américaine. Tout en obtenant la citoyenneté des États-Unis, ils sont devenus « Franco-Américains », c'est-à-dire qu'ils sont demeurés héritiers de la langue et de la culture françaises en Amérique du Nord, comme leurs « cousins » restés au pays d'origine.

Pour favoriser leur survie ethnique dans l'environnement hautement homogénéisant des États-Unis, les Franco-Américains ont fondé, partout en Nouvelle-Angleterre, des paroisses, des écoles, des sociétés d'entraide, des journaux, des commerces, des clubs sociaux, etc.

Ces institutions ont balisé un large champ d'action linguistique et ont ainsi permis la reproduction d'une importante communauté de locuteurs francophones dont les romanciers et lecteurs qui nous intéressent tout particulièrement aujourd'hui.

Après ce survol du cursus des immigrés canadiens-français, notre objectif immédiat est de répondre succinctement à ces quatre simples questions :

1. Combien de romans ont été écrits en français par des Franco-Américains et quand ?

2. Qui les a écrit ?

3. Où les romans sont-ils parus ?

4. Quels sont les thèmes principaux ou pourquoi les a-t-on écrits ?

Enfin, nous évoquerons l'activité littéraire francophone actuelle.

---

\* Université Paris-Dauphine.

### *Combien de romans ont été écrits en français par des Franco-Américains ?*

Entre 1878 et 1938, 23 romans ont été écrits par des Franco-Américains. Quinze de ces romans traitent tout particulièrement de la « Franco-Américanie », c'est-à-dire des conditions de vie de la communauté d'origine canadienne-française installée en Nouvelle-Angleterre. Les autres romans ne mettent pas du tout en scène le groupe ethnique franco-américain. Ou ils se situent au Québec ou ils racontent des faits autobiographiques très particuliers. Ce sont les 15 romans de la « Franco-Américanie » qui nous intéressent aujourd'hui, bien entendu.

Entre 1938 et 1983, des Franco-Américains ont continué à écrire mais en anglais, comme Jack Kérouac (*On the Road* – 1957), Jacques Ducharme (*The Delusson Family* – 1939) et Albéric Archambault (*The Mill Village* – 1943).

En 1983, après 45 années de production romanesque anglophone, un roman en français est paru, écrit par un « Franco » d'une trentaine d'années.

A la fin de cet exposé, nous parlerons un peu de cette extraordinaire reprise de production littéraire francophone au sein de la société anglo-américaine. Pour le moment, poursuivons par la question numéro 2.

### *Qui a écrit les romans ?*

Nous n'avons pas le temps aujourd'hui de détailler les biographies de chacun des dix-sept romanciers. Mais soulignons que cinq étaient des romancières.

En ce qui concerne leur vie active, aucun n'a vécu uniquement de sa production littéraire. Il est intéressant de noter qu'un large éventail socio-professionnel est représenté. Par exemple :

– *Georges Crépeau* (1868-1913) était machiniste dans une filature. Il écrivait des contes, des vers, des pièces de théâtre et même des conférences sur la littérature, tout cela pendant ses loisirs.

Son roman policier est intitulé *Bélangier ou L'Histoire d'un crime* (1892).

– *Camille Lessard-Bissonnette* (1883-1970) a aussi commencé sa vie active dans une usine textile. Elle est ensuite devenue bibliothécaire et directrice d'un magasin avant de se lancer dans le journalisme ; son roman s'appelle *Canuck* (1936).

– *Adélard Lambert* (1847-1926) était colporteur de marchandise ce qui n'excluait aucunement sa passion pour la production littéraire franco-américaine. Tout naturellement, il a été amené à écrire lui-même des contes, et son unique roman est *L'Innocente victime* (1936).

– *Philippe Sainte-Marie* (1875-1931) était médecin et écrivait surtout des poèmes pendant ses loisirs. *Les Aspirations d'une race* (1928) est son unique roman.

– *Emma Dumas* (1857-1926) était professeur de français et d'anglais. Son roman : *Mirbah* (1910-1912).

Voici quelques-uns des métiers exercés par les écrivains franco-américains. Nous ne pouvons pas tous les nommer aujourd'hui. Mais soulignons que 8 des 17 écrivains travaillaient principalement dans le journalisme. Nommons par exemple : Anna Duval-Thibault (1862-1951), auteur du roman *Les Deux Testaments* ; Alberte Gastonguay (1906-1978) qui a écrit *La Jeune Franco-Américaine* (1933) ; Rémi Tremblay (1847-1926), *Un Revenant, épisode de la guerre de Sécession des États-Unis* (1884). Ce ne sont que quelques exemples. Citons enfin l'auteur du premier roman franco-américain : Honoré Beaugrand qui a écrit *Jeanne la Fileuse* (1878). Cela vaut la peine de relever quelques détails de sa vie car elle exemplifie le milieu dans lequel la littérature francophone en Nouvelle-Angleterre est née et s'est développée.

En juillet 1873, avec le concours du Docteur Alfred Migneault, (Honoré Beaugrand) créait le premier journal de langue française à Fall River, l'*Écho du Canada*, qui se voulait un 'organe de naturalisation et d'organisation de la société canadienne du lieu'. Ce journal sortait même des éditions à Boston et à Lowell. Au printemps de 1875, il partit fonder un autre journal, *La République*, à Saint-Louis du Missouri où il publiera son roman *Jeanne la Fileuse* (paru en feuilleton dans *La République*)... Il rentra à Montréal en 1878 où l'année suivante il lançait *La Patrie*. Par la suite, il devint maire de Montréal. »<sup>5</sup>

La double casquette journaliste-romancier ou journaliste-écrivain nous amène à notre troisième question.

### ***Où les romans ont-ils été publiés ?***

La réponse est logique : dans la presse franco-américaine. Il y a quelques exceptions, bien entendu. Cependant, comme le souligne Soeur Mary-Carmel Therriault dans sa thèse, *La littérature française de Nouvelle-Angleterre* :

« L'histoire du roman franco-américain est intimement liée à celle de la presse. Les premiers romanciers sont journalistes... C'est sous forme de feuilletons que paraissent leurs romans ; le procédé est d'ailleurs emprunté aux revues et journaux canadiens du XIX<sup>e</sup> siècle. »<sup>6</sup>

Le lien presse-roman nous semble primordial pour de nombreuses raisons. Nous n'en signalons que deux. D'abord, les romans publiés sous forme de feuilleton dans la presse bénéficiaient d'un cercle déjà bien établi de lecteurs potentiels. La diffusion du texte était, en principe, un acquis. Ensuite, le choix thématique des romans a été influencé ou du moins teinté par le profil connu des lecteurs. Fort de cette connaissance, l'auteur pouvait façonner son discours littéraire à la mesure de son public. Nous pourrions également dire que des auteurs souhaitaient façonner, par leurs écrits, les lecteurs eux-mêmes.

Cela nous conduit à la quatrième question.

***Pourquoi a-t-on écrit des romans et quels sont les grands thèmes traités ?***

La citation suivante sur le roman franco-américain analysé par Madeleine Ducroq-Poirier répond également au « pourquoi » du roman franco-américain :

« Une intention moralisante, revêtue des couleurs du patriotisme ou de la fidélité au passé révolu, suffisait à constituer et à justifier cette littérature aux yeux de ses auteurs comme à ceux du public. Les bons principes triomphaient dans tous les conflits et le roman canadien de langue française, à ses débuts, n'eut d'autres préoccupations, d'autres dimensions, d'autre pouvoir que cet opportunisme patriotique au service de la survivance française en Amérique du Nord. »<sup>7</sup>

Citons maintenant les romanciers franco-américains eux-mêmes. Par exemple, dans *Jeanne la Fileuse*, Honoré Beaugrand veut faire de son roman « moins un roman qu'un pamphlet, moins un travail littéraire qu'une réponse aux calomnies que l'on s'est plu à lancer dans certains cercles politiques contre les populations franco-américaines des États-Unis ». (allusion au ministre canadien George Étienne Cartier qui a déclaré, au moment des grandes vagues migratoires de la fin du XIX<sup>e</sup> siècle : « Laissez-les partir, c'est la canaille qui s'en va ! »)

Par conséquent, dans son roman, Beaugrand cherche l'exactitude historique et sociologique en opposant les paysages et le folklore du Saint-Laurent à la vie des filatures. Il intercale des statistiques sur l'immigration dans son récit et reproduit, au besoin textuellement, des reportages par souci documentaire.

Pour citer un autre exemple : Rémi Tremblay, auteur du roman *Un revenant* (1884) déclare : « Les Canadiens émigrés aux États-Unis sont d'honnêtes ouvriers et la canaille se recrute parmi ceux qui les dénigrent. » L'une des raisons d'être du roman franco-américain se dégage de ces citations : la volonté de valoriser la communauté franco-américaine en justifiant son implantation aux États-Unis et en détaillant les mécanismes de sa survivance francophone et catholique en pays anglophone et protestant.

Une autre raison d'être du roman franco, complémentaire à celle que nous venons de citer, est de stimuler chez les Francos la volonté inébranlable voire féroce de demeurer fidèle à l'héritage d'origine. Dans une analyse de l'œuvre d'Adélarde Lamberet, un journaliste franco-américain, Adolphe Robert souligne qu'en « infusant chez nous (en « Franco-Américanie ») l'orgueil sacré du pays des ancêtres, Lambert endiguera les trop nombreuses défections de compatriotes qui s'en vont assassiner la race au milieu d'éléments étrangers hostiles à nos idées et à notre mentalité ». Donc, il est clair que les écrivains franco-américains souhaitent, par leurs écrits, encourager le maintien des valeurs ethniques franco-américaines.

Quels sont les thèmes principaux traités dans les romans franco-américains ? Dans sa thèse sur le sujet (Boston College, 1974), Richard Santerre énumère : « la justification de l'immigration, la nostalgie du pays éloigné, l'émigration comme expérience personnelle, et la vie du milieu franco-américain ». Il faut dire que le roman franco-américain est surtout un roman à thèse et non pas un roman où prime la recherche de nouveautés littéraires. Par conséquent, il est plus intéressant de l'optique sociologique et linguistique que de l'optique proprement stylistique.

Quand les romanciers franco-américains écrivent, ils le font pour transmettre et ancrer un message bien particulier : celui du modèle de la vie franco-américaine telle qu'elle doit se maintenir et se reproduire dans le groupe ethnique. C'est un sujet très vaste que nous ne pouvons malheureusement pas analyser à fond aujourd'hui.

Dans l'univers des romans franco-américains, toutes les institutions porteuses du bilinguisme sont décrites : la famille, où la mère s'occupe de transmettre les valeurs traditionnelles et le goût pour la langue française ; la paroisse, lieu social ; les « petits Canadas », etc.

La langue française elle-même apparaît presque comme un personnage à part entière dans certains romans : la langue que l'on doit chérir, protéger, soigner, enseigner, etc. C'est précisément le sujet de l'article que nous avons publié dans le numéro 12 de la *Revue Historique Littéraire du Québec et du Canada Français* : « L'Image de la langue française dans dix romans franco-américains »<sup>8</sup>.

Puisque le temps ne nous permet pas d'aborder ce thème passionnant, nous nous contenterons de citer un extrait de *Les Aspirations d'une race* (1928) de Philippe Sainte-Marie où le fait de continuer à parler français apparaît comme un investissement pour l'individu et aussi pour le pays adoptif tout entier. Maintenir la langue et la culture françaises est une initiative prise « pour le plus grand bien des États-Unis », précise l'auteur. L'originalité, la force et le dynamisme de ce pays viennent justement du fait d'avoir été bâti par tant de groupes ethniques luttant pour se créer une vie meilleure. Les Franco-Américains font partie de cette force vive. Sainte-Marie souligne que

« comme entité ethnique, (ils) sont indispensables à la grandeur du pays tel qu'il est : ce serait un malheur national s'ils disparaissaient de sa surface, s'ils fondaient leur caractère, leur langue, leurs traditions, leurs coutumes et leurs institutions dans le creuset vague dont on parle souvent quand on oublie que

le vrai patriotisme consiste à conserver, à grandir même ce qui existe et qui fait le bonheur comme la gloire insurpassable, la beauté comme la richesse actuelle de tous les habitants indistinctement ».

En guise de conclusion, un dernier mot sur le roman franco-américain d'aujourd'hui. Au début de cette présentation, nous avons mentionné la renaissance de l'activité romanesque franco-américaine en 1983 après 45 années de production anglophone. En effet, le jeune historien et chercheur Robert Perreault a publié un ouvrage attachant où il met en scène des personnages en quête de leur identité dans un univers tout à fait états-unien et pourtant baigné dans une ambiance résolument franco, par sa tradition, sa vision du monde et, bien sûr, sa langue. Justement, nous avons demandé à l'auteur pourquoi il avait choisi de s'exprimer en français. Il nous a répondu ainsi : « J'ai commencé à écrire en anglais... mais ça ne marchait pas... Je me suis rendu compte que mon expérience franco-américaine, je ne l'avais vécue vraiment plus en français qu'en anglais... Et puis, tout à coup, le livre est sorti comme ça très facilement, en français. »

L'auteur souhaitait mettre en scène des Franco-Américains contemporains et il s'est aperçu que, dans son cas, la langue qui lui permettait de leur insuffler vie était le français, preuve que cet idiome n'est pas un outil archaïque en Nouvelle-Angleterre. Il s'agit d'un cas exceptionnel, me direz-vous. Peut-être. Pourtant, il est intéressant d'observer que d'autres « cas exceptionnels » se produisent. « Une saga franco-américaine écrite en français », pour utiliser les termes de son concepteur Normand Beaupré, vient d'être achevée en juillet dernier. Cet ouvrage s'appelle *Au fil de l'eau*. (Avis aux éditeurs). Ce même Normand Beaupré a déjà démarré la suite de son roman et souhaite se consacrer de plus en plus à son activité littéraire tout en poursuivant sa carrière de professeur d'université dans l'État du Maine (University of New England à Biddeford). D'autres Franco-Américains font part de leur production romanesque inachevée, production souvent connue d'un cercle réduit de lecteurs mais pourtant bien réelle.

Pouvons-nous parler du roman franco-américain de demain ? Notre rôle aujourd'hui a été de présenter un survol de ce genre littéraire au sein d'une communauté francophone trop peu connue. Nous croyons avoir atteint l'objectif fixé. Quant à l'avenir, nous guettons, avec soin et passion, le travail de fourmi qui se construit, petit à petit, dans le matériau linguistique qu'est la langue de nos ancêtres.

NOTES

1. Ann Arbor (Michigan), Xerox University Microfilms, 1974, p.6.
2. Pour des statistiques à ce sujet, voir Yolande Lavoie, *L'Émigration des Québécois aux États-Unis de 1840 à 1930*. Documentation du Conseil de la langue française, Québec : éditeur officiel du Québec, 1981, 68 p.
3. Montréal : édité par l'auteur sous les auspices de l'Union Saint-Jean-Baptiste d'Amérique, 1958, 552 p.
4. L'histoire de Rumilly s'arrête aux années 1950. Pour les données récentes, consulter Louise Péloquin, *L'Identité culturelle. Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre*, coll. « Essais ». Paris : CREDIF et Didier, 1983, 159 p.
5. Ducroq-Poirier, Madeleine. *Le roman canadien de langue française de 1860 à 1958 : recherche d'un esprit romanesque*. Paris : A.G. Nizet, 1978, p.708.
6. Collection L'Hermine. Montréal : Les Publications de l'Université Laval, Fides, 1946, p.233.
7. *op. cit.*, p.4, note 5.
8. Pages 97-108. *RHLQCF*, n°12, été-automne 1986, Editions de l'Université d'Ottawa, Ontario, K1N 6N5, Canada.



# Le fait français en louisiane (1699-1989)

MATHÉ ALLAIN\*

Le fait français en Louisiane a existé de la fondation de la colonie jusqu'à aujourd'hui, où il se maintient dans le sud de l'État, à l'intérieur d'une culture véhiculée et démarquée par la langue française. Au cours de ses quelque trois siècles d'existence, ce fait français a considérablement évolué, notamment il s'est déplacé de la Ville, ainsi que les Louisianais appellent La Nouvelle-Orléans, vers les régions rurales du Sud dont le centre est Lafayette. De par ce déplacement, sa nature s'est radicalement transformée, et la Louisiane francophone d'aujourd'hui, la Louisiane acadienne, tire sa spécificité autant des éléments indiens, espagnols, afro-américains, texans et anglo-américains qu'elle a assimilés et absorbés que de ses racines françaises et canadiennes.

Française et canadienne, c'est la double égide sous laquelle naquit la colonie de la Louisiane. René Robert Cavelier de La Salle, Rouennais de naissance, était certainement devenu canadien d'adoption lorsqu'il prit possession du territoire qu'il nomma « Louisiane ». Et c'est à un rejeton d'une grande famille canadienne, les Le Moyne, que Louis XIV confia la tâche de fonder un établissement sur les bords du golfe du Mexique. Pierre Le Moyne, sieur d'Iberville, le premier gouverneur de la petite colonie, s'entourait de Canadiens, plus aguerris à la frontière que les officiers et soldats venus directement de France. Iberville fut fréquemment accusé de favoriser les Canadiens aux dépens des métropolitains, et son frère Jean-Baptiste Le Moyne de Bienville, qui lui succéda, fut souvent sujet aux mêmes reproches.

Malgré l'apport des Canadiens, pendant le régime français, la Louisiane ne connut qu'une croissance médiocre. Elle avait été fondée pour des raisons stratégiques : empêcher les Anglais de s'établir à l'embouchure du Mississippi, créer une zone tampon entre les colonies anglaises et les colonies espagnoles, et compléter la chaîne de forts qui, des Grands Lacs au golfe du Mexique, contenait l'expansion des provinces britanniques. Malgré les demandes réitérées d'Iberville qui rêvait d'une forte colonie de peuplement, le roi, absorbé par la guerre de la Succession d'Espagne, n'accorda que de maigres secours et n'envoya de colons qu'en petit nombre. A la mort du Grand Roi, la présence française dans ce vaste territoire se chiffrait à 215 habitants, y compris les effectifs militaires<sup>1</sup>.

---

\* University of Southwestern Louisiana.

L'avènement du Régent, Philippe d'Orléans, amena au pouvoir une équipe gouvernementale très intéressée par les questions coloniales, en particulier le comte de Toulouse, un des bâtards légitimés du roi Soleil, qui devint rapidement la « personnalité dirigeante » du Conseil de la Marine. Les projets du financier écossais John Law trouvèrent donc une réception favorable, projets qui plaçaient la Louisiane au cœur d'un vaste « système » destiné à résorber la dette publique tout en développant le commerce et l'industrie. Quels que soient les problèmes causés par le « système », la spéculation forcenée qu'il engendra, et le krach spectaculaire et brutal qui y mit fin, il donna à la colonie son premier véritable essor démographique<sup>2</sup>.

Pour attirer les colons, les folliculaires du régime décrivirent la Louisiane comme un pays de Cocagne où « tous les grains d'Europe viendront à merveille », où le gibier abondait, où des montagnes d'émeraudes s'offraient à tout venant, et où régnait à la fois un climat doux et salubre et des mœurs pures et pastorales<sup>3</sup>. Mais pour assurer le peuplement, le gouvernement eut recours à l'immigration forcée. C'est ainsi que l'on vida les prisons, les hôpitaux et les chiourmes et que passèrent au « Mississippi » déserteurs, faux sauniers, fraudeurs de tabac, libertins, filles publiques, vagabonds, tire-laine et assassins. Les nombres paraissent impressionnants : 741 en 1717, 1 367 en 1719, 2 576 en 1720, 360 en 1721<sup>4</sup>. D'octobre 1717 à mai 1721, 1 278 de ces immigrants étaient des déportés, et sur les 215 femmes qui arrivèrent en même temps, 160 sortaient de la Salpêtrière et autres maisons de force<sup>5</sup>.

Les chiffres étaient peut-être impressionnants, mais le résultat l'était beaucoup moins, car, mal préparés aux rigueurs du climat et aux privations d'un pays neuf, la plupart des immigrants forcés moururent rapidement. Par contre, les années de la Compagnie d'Occident virent aussi l'arrivée de 119 concessionnaires avec 2 462 engagés, français et alsaciens, dont beaucoup firent souche en Amérique<sup>6</sup>. Ainsi arrivèrent les de La Houssaye, Cantillon, Prévost, Pellerin, Broutin, Piquery, Courtableau, Allain, mais aussi les Schexnayder, Waguespack, Haydel et Himmel qui s'assimilèrent si totalement à la population française, dans l'espace d'une ou deux générations, que leurs descendants méconnaissent souvent leur ascendance germanique.

L'effort de peuplement ne survécut pas à la débâcle de John Law, et les années qui suivirent virent une immigration régulière, mais modeste, si bien qu'en 1763, lorsque la France céda la Louisiane à l'Espagne, il y avait à peu près 5 000 colons (et 3 000 esclaves) dans la vallée du Mississippi<sup>7</sup>.

La cession à l'Espagne ne mit pas fin à la présence française sur les rives du golfe du Mexique. Bien au contraire, le régime espagnol maintint à leurs postes les commandants et autres officiers français qui continuèrent à dresser leurs procès-verbaux et à rendre la justice en français. Et quoiqu'un certain nombre de prêtres espagnols se fussent établis dans la colonie, le clergé français continua à exercer son ministère en français. En particulier, les Ursulines qui élevaient les orphelins et les

jeunes filles de bonnes familles de La Nouvelle-Orléans continuèrent à dispenser leur enseignement, et à prier, en français.

Les efforts de peuplement espagnol furent limités – quelques centaines de colons de Malaga et des îles Canaries, auxquels on doit la fondation de la Nouvelle Ibérie en 1779. Comme les Alsaciens avant eux, les Malagueños et Isleños se francisèrent rapidement et c'est ainsi que les Villa Torres devinrent des Viator, les Rodriguez des Rodrigue et les Dominguez des Domingue.

Le régime espagnol renforça surtout la présence française en accueillant deux groupes qui allaient transformer la francité louisianaise, les Acadiens et les réfugiés de Saint-Domingue.

Les premiers avaient été, en 1755, déportés par les Anglais qui craignaient que ces Français « neutres », établis depuis le dix-septième siècle en Acadie (aujourd'hui la Nouvelle-Écosse), ne s'allient à leurs compatriotes lorsque la guerre, jugée inévitable, reprendrait entre la France et l'Angleterre. En effet, en 1756 éclatait la guerre de Sept Ans, et, en 1763, à la fin des hostilités, les déportés qui avaient été dispersés à travers les colonies anglaises, cherchèrent une contrée francophone et catholique où reconstituer leur société. Leur choix se porta sur la Louisiane. En 1765, un premier groupe de 231 personnes débarquait à La Nouvelle-Orléans, et un millier à peu près devaient arriver des provinces atlantiques entre 1765 et 1770. En 1785, le gouvernement espagnol offrit un passage gratuit pour la Louisiane à ceux des Acadiens qui, déportés en Angleterre, avaient été rapatriés en France où ils s'inséraient mal : près de 1 600 acceptèrent l'offre espagnole. En tout il arriva environ 3 000 de ces paysans laborieux et prolifiques, têtus et adaptables, qui créèrent sur les bords du golfe du Mexique une Nouvelle-Acadie, et éventuellement transformèrent la Louisiane francophone à leur image<sup>8</sup>.

Les premiers réfugiés de Saint-Domingue, rescapés de la révolution de Toussaint l'Ouverture, apparurent à La Nouvelle-Orléans en 1792. Une centaine environ arrivèrent entre 1792 et 1793, petits Blancs pour la plupart, car les gros planteurs préféraient passer à Cuba ou à la Jamaïque avec leurs esclaves. L'administration espagnole en Louisiane s'était toujours méfiée des esclaves nés aux Antilles, qu'elle considérait comme de dangereux trublions. Les premiers troubles à la Martinique et à Saint-Domingue confirmèrent cette opinion, et en 1790 un ordre royal interdit l'entrée de Noirs en provenance des Antilles dans la colonie, et un autre commanda l'expulsion de ceux qui y avaient déjà pénétré.

De 1797 à 1802, les réfugiés de Saint-Domingue continuèrent à arriver par petits groupes, deux cents environ en tout. Entre 1803 et 1804, un millier entra en Louisiane : un autre millier arriva de la Jamaïque à peu près en même temps. L'apport le plus fort se produisit en 1809 quand le gouvernement cubain expulsa les réfugiés français, et près de dix mille individus (Blancs, affranchis et esclaves en nombres à peu près égaux) trouvèrent un asile en Louisiane. La population de La Nouvelle-Orléans s'en trouva doublée et la francité créole se trouva renforcée pour deux décennies<sup>9</sup>.

Or elle avait besoin de renforcement, car en 1803 Napoléon, après avoir forcé l'Espagne à lui rétrocéder la Louisiane, avait décidé de vendre à la République américaine ce vaste territoire qui ne l'intéressait plus, une fois Saint-Domingue perdu. Le 20 décembre 1803, devant la Cathédrale Saint-Louis, le tricolore descendait, remplacé par la bannière étoilée, qui désormais flotterait sur la Place d'Armes. Les Anglo-Américains affluèrent vers le nouveau territoire, et une période d'hostilité s'ouvrit entre la population francophone et les nouveaux arrivés. Il faut dire que les citoyens de La Nouvelle-Orléans avaient quelques raisons de considérer les Américains comme des sauvages. En effet, ils ne connaissaient guère leurs nouveaux maîtres que par les Kentuckians et autres pionniers qui descendaient le fleuve dans leurs bateaux plats et, une fois leurs cargaisons vendues, fêtaient bruyamment, et souvent violemment, leurs bonnes affaires dans les cabarets et les bordels de la ville. La Nouvelle-Orléans se divisa donc en deux camps, de part et d'autre de la rue Canal, d'un côté le quartier français, avec ses propres magasins, églises, théâtres, et de l'autre, les Américains<sup>10</sup>. Le premier gouverneur, William Claiborne, note dans sa correspondance les rixes qui éclataient dans les établissements publics quand les deux factions s'y rencontraient. Il réussit, à force de tact, à se faire accepter de la société créole et à instaurer une paix relative entre les deux groupes, mais non pas à les unir. L'accueil favorable qu'il fit aux réfugiés antillais rencontra donc une forte résistance chez les Anglo-Américains qui craignaient que cette marée francophone n'empêche l'américanisation du territoire.

Ces craintes étaient vaines à longue échéance, l'immigration antillaise ne pouvant que retarder l'américanisation qui serait aidée par la division profonde qui existait déjà au moment de la vente de la Louisiane, et devait se creuser davantage au cours du dix-neuvième siècle, à l'intérieur de la communauté française. Car la Louisiane francophone se composait déjà de deux groupes distincts. L'un d'eux, les Acadiens installés à l'ouest et au sud de La Nouvelle-Orléans, non seulement préserveraient leur langue et leur culture grâce à un isolement relatif<sup>11</sup>, mais encore croîtraient de façon spectaculaire de par leurs grandes familles et, surtout, de par la facilité avec laquelle ils absorberaient d'autres ethnies. L'autre groupe, qu'il faut bien appeler « Créoles » par manque d'un terme plus précis, bien que, historiquement, ainsi que Joe Tregle l'a définitivement démontré, le terme créole ne veuille rien dire de plus que « natif », « indigène »<sup>12</sup>. Avant la guerre de Sécession, le mot s'appliquait à tout Louisianais né en Louisiane, d'origine française, espagnole, allemande, aussi bien que noire ou américaine. Il aurait dû être appliqué à la deuxième génération de réfugiés acadiens, mais l'usage s'est répandu de ne l'employer que pour les descendants des colons arrivés avant la vente de la Louisiane, et en particulier ceux établis à La Nouvelle-Orléans et sur les bords du Mississippi, afin de les démarquer des Acadiens, usage qui correspond à des distinctions sociales et culturelles réelles. Les Créoles étaient urbains (même les planteurs faisaient de longs séjours en ville), alphabétisés et parlaient un français à peu près standard. Les Acadiens étaient des ruraux, analphabètes pour la plupart, qui s'exprimaient dans une langue paysanne, truffée d'archaïsmes, que les Créoles caractérisaient dédaigneusement de « patois ».

Égalitaires de mœurs et indépendants de caractères, les Acadiens refusèrent dès leur arrivée de se montrer déférents envers les Créoles qui, hautains et méprisants, fermèrent leurs oreilles au « patois » acadien et ne frayèrent qu'avec ceux qui s'élevaient suffisamment dans l'échelle sociale et économique pour devenir créoles de langue et de comportement<sup>13</sup>.

Ce sont ces Créoles néo-orléanais qui, craignant de se voir submergés par une marée anglo-saxonne, accueillirent à bras ouverts les réfugiés de Saint-Domingue, à qui les nouveaux arrivés anglo-saxons faisaient grise mine. La fusion des deux groupes francophones se fit facilement. La société néo-orléanaise, comme celle des îles, se composait de trois castes – Blancs, gens libres de couleur et esclaves – et les membres de la première caste fusionnèrent rapidement. Les relations commerciales avaient toujours été étroites entre les deux communautés, et bien des colons antillais avaient déjà des parents et alliés en Louisiane. Les mariages, de plus en plus fréquents entre Créoles antillais et Créoles louisianais, resserrèrent encore les liens, et la culture locale s'enrichit considérablement de l'apport des îles.

La Nouvelle-Orléans doit à Saint-Domingue, entre autres, son premier maire, James Pitot, un célèbre juriste, Moreau-L'Islet, le premier pharmacien agréé des États-Unis, Louis-Joseph Dufilho, le fondateur du Théâtre d'Orléans, Louis-Blaise Tabary et aussi l'imprésario John Davis, qui fera de l'Opéra de La Nouvelle-Orléans le plus brillant d'Amérique. Grâce à ces réfugiés, le français restera majoritaire à La Nouvelle-Orléans jusqu'aux années trente, quand une forte immigration irlandaise et allemande fera basculer l'équilibre. En 1840, La Nouvelle-Orléans n'était plus francophone qu'à 25 % à peu près.

Même cette proportion aurait été considérablement moindre sans l'immigration de la métropole. Pendant tout le dix-neuvième siècle, la francophonie créole sera préservée par l'apport de réfugiés, chassés par les convulsions politiques et les crises économiques qui secoueront la France jusqu'à l'aube du vingtième siècle<sup>14</sup>. Membres des professions libérales, journalistes et professeurs bien souvent, artisans et petits commerçants, ces « Français étrangers », ainsi qu'on les nommait depuis l'époque territoriale, se fixèrent habituellement dans les villes et surtout dans la Ville. Ils épousèrent souvent des Créoles – les Créoles blanches manifestaient une nette préférence pour les Français étrangers comme époux – et dans l'espace d'une ou deux générations furent absorbés par la communauté créole.

Ce furent d'abord les aigles de Napoléon que, à peine passée sous le drapeau américain, La Nouvelle-Orléans accueillit. Officiers réduits à la demi-solde après Waterloo, ils donnèrent à La Nouvelle-Orléans un ton bonapartiste qu'elle conserve toujours<sup>15</sup>. Benjamin Buisson, ancien ingénieur militaire, perça la grande avenue qui porte toujours le nom de l'Empereur et donna aux rues qui lui sont parallèles les noms des victoires impériales : Iéna, Marengo, Austerlitz, Milan. Le Musée du Cabildo s'enorgueillit de posséder un masque mortuaire de Napoléon offert à la ville par le Dr. Francesco Antommarchi lui-même. Et l'un des bars les plus agréables d'une ville qui possède presque autant de bars que Paris de bistros, est situé dans la maison qui avait été, suivant la tradition locale, préparée pour recevoir l'aigle déchu

qu'une expédition affrétée par ses admirateurs néo-orléanais auraient arraché à Saint-Hélène si sa mort n'était intervenue avant.

Après les aigles, ce furent les réfugiés des révolutions de 1830 et 1848, et surtout les rescapés du coup d'État du 2 Décembre. Et entre les révolutions, beaucoup venaient chercher fortune, ou au moins une vie moins étriquée que celle qu'ils pouvaient espérer en France. C'est ainsi que, le 15 janvier 1845, débarquait à La Nouvelle-Orléans le peintre-poète Auguste de Chatillon, ami de Gérard de Nerval, familier de Théophile Gautier, peintre attitré de Victor Hugo, et sa famille. Perpétuellement sans le sou, le bohème annonçait par voie de presse qu'il mettait à la disposition de La Nouvelle-Orléans ses talents de portraitiste, dessinateur de broderie et autres ouvrages de dames, décorateur de théâtre (il avait dessiné les costumes pour les *Burgraves*) et généralement tout ce qu'on voudrait bien lui commander. Il devait rester en Louisiane six ans, y peindre une toile historique, de huit mètres sur quatre, représentant le général Zachary Taylor à la bataille de Resaca de Las Palmas, et en repartit aussi désargenté qu'il y était arrivé<sup>16</sup>.

D'autres s'y fixeraient, comme le chanteur d'opéra espagnol, formé à Paris, Gregorio Curto, que John Davis avait recruté pour son Théâtre d'Orléans et qui resta à La Nouvelle-Orléans comme professeur de chant, comptant parmi ses élèves Minnie Hauk, la première Carmen américaine<sup>17</sup>. Tous les ans, Davis allait chercher en France de nouveaux talents pour son opéra, et c'est ainsi qu'Adelina Patti fit ses premières armes au Théâtre d'Orléans où son beau-frère était chef d'orchestre.

Pendant la période faste qui précéda la guerre de Sécession, les contacts entre la France et la Louisiane créole ne se bornaient pas à l'arrivée d'immigrants français. Une petite élite créole envoyait régulièrement ses fils faire leurs études à Paris et faisait de fréquents séjours en France, quand elle ne s'y établissait pas à demeure. Car parmi les Créoles blancs, et encore plus parmi les gens libres de couleur, les plus talentueux échangeaient souvent les berges du Mississippi pour les bords de Seine. Les frères Delpit, par exemple, firent carrière à Paris dans les lettres. Albert, l'aîné, après avoir été secrétaire d'Alexandre Dumas, publia une vingtaine de romans et de pièces fort bien reçus, l'Académie Française lui ayant décerné le prix Vitet pour l'ensemble de son œuvre. Son frère Édouard, moins prolifique, publia aussi pièces, romans et poèmes. Victor Séjour, mulâtre surdoué, quitta sa ville natale avant sa vingtième année pour devenir la coqueluche de Paris : il écrivit plus de vingt pièces, mélodrames pour la plupart, qui furent jouées dans les théâtres parisiens, y compris la Porte Saint Martin et l'Odéon. Edmond Dédé, autre mulâtre, fut pendant de nombreuses années chef d'orchestre du Grand Théâtre de Bordeaux. Un autre musicien créole, blanc celui-là, Louis Moreau Gottschalk, étudia à Paris avec Charles Hallé et Camille Stamaty et devint le premier pianiste et compositeur américain célèbre dans les deux hémisphères. Grand Prix de Rome comme son père avant lui, Ernest Guiraud n'aura pas à regretter d'avoir choisi Paris : professeur au Conservatoire de Paris, où il eut Claude Debussy et Eric Satie comme élèves, il composa de nombreux opéras et écrivit les récitatifs de *Carmen* après la mort de son ami et ancien condisciple, Georges Bizet.

Même les Créoles qui restaient sur le continent vivaient à l'heure de l'Europe, s'informant de près des événements politiques, littéraires et artistiques en France. Les journaux français de La Nouvelle-Orléans suivaient l'actualité politique française au jour le jour, et les théâtres néo-orléanais marchaient de pair avec ceux de Paris. Les revues littéraires publiaient les romans de Jules Sandeau ; les drames de Victor Hugo et Dumas père, les opéras de Boieldieu et Meyerbeer, étaient créés à La Nouvelle-Orléans quelques mois à peine après leurs premières représentations parisiennes. Et les visiteurs ne tarissaient pas d'éloges sur l'élégance des belles Créoles toujours à la pointe des modes de Paris.

La guerre de Sécession et la Reconstruction changèrent cet état de chose, mais moins radicalement et surtout moins rapidement que l'on aurait pu le penser. L'âge d'or du roman français en Louisiane se place après la guerre de Sécession avec des écrivains comme Alfred Mercier et Edouard Dessommes. Mais une transformation subtile s'opérait. Moins prospères, les Créoles envoyaient leurs enfants chez les jésuites à Springhill ou Georgetown plutôt qu'à Louis-le-Grand. Les voyages se faisaient plus rares, et le brillant des toilettes se ternissait. Les Créoles essayaient encore de vivre à l'heure de France, mais un décalage de plus en plus prononcé se faisait sentir entre La Nouvelle-Orléans et Paris.

Ceux qui vivaient le changement s'en rendirent bien compte. Alfred Mercier, qui en 1876 avait, avec son frère Armand, créé l'Athénée louisianais pour préserver le français à La Nouvelle-Orléans, note tristement dans son journal les étapes de son échec : des écrits libellés dans une langue qui insulte et la grammaire et l'orthographe, des réunions de l'Athénée où seulement deux ou trois membres se manifestaient et le manque d'intérêt total envers son dernier roman, *Johnelle*, publié en 1891<sup>18</sup>.

Cependant, grâce à l'immigration qui se perpétua pendant la seconde moitié du siècle, la guerre de 1870 et les crises des années 80 qui envoyèrent encore des bateaux entiers d'immigrants sur les rives du Mississippi, la société créole put conserver quelque temps encore sa spécificité française. Mais à mesure qu'approchait le vingtième siècle, la francophonie louisianaise se réduisait comme une peau de chagrin. La circulation des journaux français, jamais énorme, s'amenuisait avant de se tarir complètement, les écrivains s'éteignaient un à un sans qu'aucun jeune ne prenne la relève et les familles étaient obligées de tolérer l'anglais à table sous peine de voir la conversation réduite à des monosyllabes. Avec la disparition du dernier journal français, l'*Abeille*, en 1917, l'incendie de l'Opéra Français en 1919 et la mort du dernier écrivain, Félix Voorhies, la même année, le fait français en Louisiane semblait bien être passé à l'état de souvenir, d'héritage commémoré par des noms de rues, par des fêtes comme le Mardi-Gras et le Jour des Rois, par les traditions conservées dans les couvents fondés par les dames du Sacré-Cœur et par des bribes de phrase ici et là dans les conversations. Dans les années quarante, les membres âgés de vieilles familles créoles retrouvaient avec plaisir la langue de leur enfance

pour converser avec une jeune mariée française, mais en s'excusant d'avoir tant oublié. Il y avait si longtemps qu'ils ne parlaient plus français avec qui que ce soit.

Et c'est à l'heure où l'on sonnait le glas définitif de la Louisiane francophone, car de tout temps La Nouvelle-Orléans avait concentré l'attention sur elle, que l'on s'aperçut que dans les régions rurales le français vivait, qu'il suffisait de tendre un peu l'oreille pour l'entendre utilisé par des milliers de gens dans leur vie de tous les jours. En 1968, James Domengeaux créait le Conseil pour le développement du français en Louisiane et le fait français en Louisiane repartait pour la gloire, mais sous une forme que les Créoles du dix-neuvième siècle auraient eu bien du mal à imaginer et encore moins à accepter. En 1989, plusieurs centaines de milliers de Cadiens se réclament francophones, même si souvent leurs connaissances se bornent à des bordées de jurons, et des centaines d'activistes œuvrent pour préserver l'héritage. Une nouvelle littérature émerge dans les bayous et les prairies et, soutenue par la vogue de la musique et la cuisine cadienne, une vague de fierté ethnique déferle sur le sud de la Louisiane. Les prophètes de malheur répètent que tout cela ne survivra pas à la présente génération. Peut-être, mais, comme le dit si bien Antonine Maillet, on ne sauve une langue ou une culture qu'une génération à la fois.

## NOTES

1. *Archives des Colonies*, Séries D2c. 51 : 6-8, 3 août 1715.
2. L'époque de John Law est traitée avec un soin méticuleux dans Marcel Giraud, *Histoire de la Louisiane française*, Paris : PUF, 1966, t. 3.
3. *Nouveau Mercure* (mai 1719) : 185-186.
4. Glenn R. Conrad, *The First Families of Louisiana*, Baton Rouge : Claitors, 1970, 2 vols., t.I, pp. 1-140.
5. Giraud, *op. cit.*, pp. 261-267.
6. Conrad, *op. cit.*, t. I, pp. 1-140.
7. Marc de Villiers du Terrage, *The Last Years of French Louisiana*, Lafayette : Center for Louisiana Studies, 1982, p. 265.
8. Pour l'arrivée des Acadiens, voir Carl A. Brasseaux, *The Founding of New Acadia : The Beginning of Acadian Life in Louisiana, 1765-1803*, Baton Rouge : The Louisiana State University Press, 1987.
9. L'impact de l'émigration de Saint-Domingue est traité en détail par Paul La Chance dans « The 1809 Immigration of Saint Domingue Refugees to New Orleans : Reception, Integration and Impact », *Louisiana History*, 29 (1988) pp. 109-141.
10. Des travaux inédits de Joseph G. Tregle, Jr. indiquent que cette division a été fortement exagérée. « Ethnic New Orleans : Some Additional Correctives », Communication présentée à la réunion annuelle de la *Louisiana Historical Association* (Lafayette, le 12 mars 1992).
11. Lawrence Estaville, Jr. a montré dans plusieurs articles que l'isolement des Cajuns au XIX<sup>e</sup> siècle a été fortement exagéré. Voir entre autres, « Were the Nineteenth-Century Cajuns Geographically Isolated ? », *Geoscience and Man*, vol. 25, *The American South*, ed. Richard L. Nostrand and Sam B. Hilliard, Baton Rouge : 1988, pp. 85-95.
12. Joseph G. Tregle, Jr., « On That Word 'Creole' Again : A Note », *Louisiana History* 23 (1982) pp. 193-198.
13. Un excellent exemple est fourni par le petit roman de Sidonie de la Houssage, *Pouponne et Balthazar*, édité par May G. Waggoner, Lafayette : Center for Louisiana Studies, 1983.
14. Carl A. Brasseaux, *The « Foreign French ». Nineteenth-Century French Immigration into Louisiana*, Lafayette : Center for Louisiana Studies, 1990-1992, 2 vols.
15. Simone de la Souchère Deléry, *A la poursuite des aigles*, Paris : Cercle du Livre de France, 1950.
16. Châtillon raconte son séjour louisianais dans un texte inédit « Les tribulations d'un peintre et son tableau ».
17. Mathé Allain, « Gregorio Curto », *Dictionary of Louisiana Biography*, Lafayette : The Louisiana Historical Association and the Center for Louisiana Studies, 1988, 2 vols., t. I, p. 205.
18. Gloria Nobles Robertson, « The Diaries of Dr. Alfred Mercier : 1879-93 », Thèse, Louisiana State University, 1945, pp. 255, 341, 342, 343.



## TABLE DES MATIERES

Présentation .....	7
Cornelius J. Jaenen, <i>La présence française dans le « pays d'En-Haut »</i> .....	11
John Nothnagle, <i>Les cartographes de l'Amérique du Nord (1520-1763)</i> .....	25
Joseph Zitomersky, <i>Espace et société en Amérique coloniale française dans le contexte comparatif du Nouveau Monde</i> .....	43
Danièle Vazeilles, <i>Des Français et des Indiens en Amérique du Nord</i> .....	75
W. J. Eccles, <i>Les relations entre la Nouvelle-France et les colonies anglaises. Temps de guerre, temps de paix</i> .....	95
Jean Tarrade, <i>Destinées d'Acadiens : 1755-1785. Trente ans d'épreuves et d'errance pour de futurs citoyens des États-Unis</i> .....	107
Michel Peronnet, <i>Les traces des Huguenots émigrés aux États-Unis</i> .....	117
Harry Oster, <i>Les Spirituels afro-français des États-Unis</i> .....	125
John P. Clark, <i>La Révolution française et la démocratie radicale américaine</i> .....	135
Ronald Creagh, <i>La Révolution et les Français des États-Unis</i> .....	165
Jacques Portes, <i>Quelques Français, la Révolution et les États-Unis : Crèveœur, Brissot, Talleyrand, Hyde de Neuville</i> .....	189
Marilyn V. Schuler, <i>Le clergé non assermenté et les origines du catholicisme américain</i> .....	203
Robert L. Alexander, <i>L'impact français sur l'architecture américaine (1790-1830)</i> .....	213
Yvette Maurin, <i>Un siècle de relations entre les États-Unis et le vignoble languedocien (1787-1889)</i> .....	229
Nicole Fouché et Camille Maire, <i>L'émigration, un « droit » contesté en Alsace et en Lorraine dans la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle</i> .....	237
Madeleine Boursset, <i>L'émigration de l'exclusion (1848-1873)</i> .....	255

André J. M. Prévos, <i>L'exportation des idéaux révolutionnaires français aux États-Unis : une entreprise hasardeuse. Le cas des Icariens dans la vallée du Mississippi (1848-1898)</i> .....	271
Nicole Perrot, <i>A la recherche d'une patrie des droits de l'homme : Joseph Déjacque, prolétaire anarchiste</i> .....	281
Hubert Perrier, <i>L'Union républicaine de langue française et les sections françaises de l'Association Internationale des Travailleurs aux États-Unis (1868-1876)</i> .....	297
Michel Cordillot, <i>La proscription communaliste aux États-Unis (1871-1880)</i> .....	333
René Bianco, <i>Les thèmes révolutionnaires dans la presse anarchiste d'expression française publiée aux États-Unis</i> .....	353
Carl A. Brasseaux, <i>Naissance et renaissance de la société acadienne louisianaise</i> .....	361
Bernard Cook, <i>Les ouvriers cajuns</i> .....	375
François Weil, <i>Les élites franco-américaines et la France</i> .....	385
Louise Péloquin, <i>Le roman franco-américain</i> .....	401
Mathé Allain, <i>Le fait français en Louisiane (1699-1989)</i> .....	409
Table des matières .....	419